

HISTOIRE DE LA GAULE

TOME V

LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE. - ÉTAT MATÉRIEL.

CAMILLE JULLIAN

PARIS. — 1920

CHAPITRE I. — LA POPULATION.

I. Difficultés d'une étude sur la civilisation gallo-romaine. — II. La colonisation officielle. — III. L'immigration libre. — IV. Prépondérance de la population indigène. — V. Persistance du tempérament gaulois. — VI. Rapports des diverses populations entre elles. — VII. Du chiffre de la population. — VIII. Hygiène et durée de la vie.

CHAPITRE II. — GROUPEMENTS HUMAINS ET LIEUX BÂTIS.

I. Progrès de la vie urbaine. — II. Villes neuves. — III. Sites urbains. — IV. Remparts, places, rues, aqueducs, égouts. — V. Noms, vie et aspect des rues. — VI. Les édifices publics. — VII. Rôle social de ces édifices. — VIII. Caractères généraux de ces édifices. — IX. Les tombeaux. — X. Bâtisses isolées dans les campagnes.

CHAPITRE III. — LES GRANDES ROUTES.

I. Origine et rôle des grandes voies. — II. Réseau routier de la Gaule. — III. De l'originalité des routes romaines. — IV. Structure de ces routes. — V. Tracés et œuvres d'art. — VI. Bornes milliaires. — VII. Constructions qui bordent la route. — VIII. Travaux sur voies fluviales. — IX. Travaux sur voies maritimes.

CHAPITRE IV. — LA CIRCULATION.

I. Les routes les plus passagères. — II. Circulation des hommes. — III. Voyageurs de Gaule. — IV. La foule des jours de foires. — V. Le charroi. — VI. Des conditions des voyages : sécurité et vitesse. — VII. La navigation fluviale. — VIII. La navigation maritime. — IX. Des transports en commun.

CHAPITRE V. — L'EXPLOITATION DU SOL.

I. Conditions nouvelles de la vie agricole. — II. Marécages et forêts. — III. Céréales, lin, chanvre, olivier. — IV. La vigne. — V. Fruits, légumes et fleurs. — VI. Élevage, pêche et chasse. — VII. Mines et salines. — VIII. Carrières.

CHAPITRE VI. — LA FABRICATION.

I. La construction en pierre. — II. Maçonnerie et annexes du bâtiment. — III. Charpenterie. — IV. Menuiserie. — V. Tissage. — VI. Cuir et industries similaires. — VII. Alimentation. — VIII. Épicerie et droguerie. — IX. Terre cuite : vases et vaisselle. — X. Terre cuite : briques, objets de mobilier, figurines. — XI. Verrerie. — XII. Tabletterie et papeterie. — XIII. Métal. — XIV. Organisation de l'industrie.

CHAPITRE VII. — LE COMMERCE.

I. Développement de la circulation provinciale. — II. Importation. — III. Exportation. — IV. La traite. — V. Le commerce de gros. — VI. Les détaillants. — VII. Pratiques auxiliaires du commerce. — VIII. Les manieurs d'argent.

CHAPITRE VIII. — RICHES ET PAUVRES.

I. Plus de bien-être chez le pauvre. — **II.** Plus de luxe chez le riche. — **III.** Grande et petite propriété. — **IV.** La richesse des dieux. — **V.** Contacts entre riches et pauvres. — **VI.** Les plaisirs publics. — **VII.** Jalousies collectives.

CHAPITRE I. — LA POPULATION¹.

¹ On trouvera dans ce volume et le suivant un certain nombre de faits ou de considérations (sur les routes, ici, chap. III, § III ; la religion, t. VI, ch. I, etc.) qu'on a pu déjà lire, encore qu'en termes différents, dans le volume précédent (t. IV), consacré au gouvernement impérial. Il était en effet nécessaire que certaines choses fussent étudiées deux fois en cet ouvrage, d'abord à la date où elles ont apparu comme organes de la vie publique et comme produits du régime impérial, ensuite à leur place dans la vie économique et morale de la Gaule. Je n'ai pas voulu abrégé ce que j'avais à en dire ici, ni me borner à renvoyer par une note à des passages du t. IV : un livre d'histoire ne peut pas obliger les lecteurs à reconstituer eux-mêmes la série des faits ou la suite des idées ; il leur doit de leur présenter à la fois tous les éléments qui leur permettront d'embrasser et de juger l'ensemble de ces faits et de ces idées. Ceci n'est pas un répertoire de documents, mais un essai de reconstitution de tous les phénomènes qui firent la vie d'une nation disparue.

Dans ce tableau économique et moral de la Gaule romaine, nous n'avons exposé que les faits propres à cette Gaule, et nous avons réduit au minimum nécessaire les allusions au reste de l'Empire. Qu'on ne cherche donc dans ces pages ni un manuel d'archéologie romaine ni une bibliographie des questions que provoque l'étude de la vie latine. On fera aisément cette bibliographie en recourant aux deux grandes encyclopédies de l'Antiquité : Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, t. I, 1881, achevé en 1917 ; *Pauly's Real-Encyclopædie der classischen Altertumwissenschaft*, n. éd., par Wissowa, etc., I, 1894, etc. En ce qui concerne la Gaule même, je ne pense ni ne dois, comme je l'ai indiqué déjà, apporter ici une bibliographie complète, surtout des faits archéologiques et des problèmes de topographie locale. Je renvoie, pour permettre de constituer cette bibliographie, aux recueils que j'ai cités à cet endroit. On y ajoutera : 6° la bibliographie du *Recueil général des bas-reliefs, etc., de la Gaule romaine*, par Espérandieu, C. r. parus, 1907-1915 ; et 7° (répertoire plus complet que tout autre) Raoul Montandon, *Bibliographie générale des travaux paethnologiques et archéologiques*, en cours d'impression à Genève depuis 1917. — Mais le travail continu des érudits fait que ces recueils deviennent chaque jour plus incomplets. On se tiendra au courant à l'aide des chroniques et bibliographies de la *Revue archéologique* (Ve série. IV. juillet-décembre 1916, du *Bulletin monumental* (LXXVIII, 1914), de la *Revue des Revues* (XXXIe a., fascicules parus en 1914), du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (année 1917 en cours), de la *Revue des Études anciennes* (XVIII, 1910), et aussi du *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* (VI, 1910-1, paru en 1913), qui a peu à peu empiété, hors du domaine rhénan, sur toute la Gaule. Il est du reste à souhaiter qu'on donne bientôt une bibliographie critique de la Gaule romaine. — Les anciens travaux sur la civilisation gallo-romaine ne peuvent être examinés qu'à titre de curiosité : Friedlænder, *Gallien und seine Cultur unter den Römern*, dans la *Deutsche Randschau* de 1877, XIII ; Jung, *Die Romanischen Landschaften des Röm. Reichs*, 1881, p. 190 et s. ; Mommsen, *Römische Geschichte*, V, 1585, ch. III ; etc. Tout en étant des travaux plus localisés, les questions essentielles ont été abordées surtout dans Hettner, *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica*, 1883 (*Westdeutsche Zeitschrift*, II) ; Dragendorff, *Westdeutschland zur Römerzeit*, 1912 ; Koepp, *Die Römer in Deutschland*, 2e éd., 1912 ; Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, 1914 (*Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, XXVIII), travail d'une netteté et d'une sûreté remarquables. Pour comparer avec la Bretagne : Sagot, *La Bretagne romaine*, 1911 ; John Ward, *The Roman Era in Britain*, 1911 ; Haverfield, *The Romanization of Roman Britain*, 3e éd., 1915. On trouvera quelques indications dans Hübner, *Röm. Herrschaft in Westeuropa*, 1890. Il est bon aussi de voir les manuels d'antiquités privées : Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, 1879-82 (*Handbuch*, VII) ; Blümner, *Die Röm. Privataltertümer*, 3e éd., 1911 (*Handbuch* d'I. v. Müller, IV, II) ; Friedlænder, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 8e éd., 1910.

I. — DIFFICULTÉS D'UNE ÉTUDE SUR LA CIVILISATION GALLO-ROMAINE.

Il ne suffit pas, pour faire l'histoire de la Gaule latine, d'exposer comment les proconsuls l'ont conquise et les princes l'ont gardée, et comment elle fut amenée à accepter et à aimer l'empire de Rome¹. Nous devons étudier ensuite la manière dont se sont comportés, sous cet empire, les êtres et les choses de ce pays, les changements que le régime des Césars a procurés ou imposés aux cultures du sol, à l'aspect des monuments, aux pensées et aux mœurs des habitants, ce que la surface de la terre et l'âme des individus ont conservé des habitudes du passé gaulois² et ce qu'elles ont emprunté aux coutumes de leurs nouveaux maîtres.

Cette étude de la civilisation gallo-romaine est plus délicate que celle du gouvernement des empereurs. Pour connaître ce gouvernement, nous avons rencontré, à chaque génération, des textes écrits ou gravés qui nous ont guidé : récits de révoltes et de batailles dans les Gaules, hommages à la fidélité de ces provinces, discours et lois des souverains, titres de magistratures et de fonctions³. Et, comme les faits dont nous ont parlé ces textes, actes de guerre ou mesures d'administration, sont des faits d'ordre extérieur, qui se voient et qui se jugent, il nous a été impossible de douter de leur réalité et de nous méprendre sur leur caractère. — Il en ira autrement de ceux que nous allons examiner : ce sont des faits d'ordre économique ou moral, malaisés à recueillir, difficiles à apprécier.

Même dans la France d'aujourd'hui, que nous avons mille moyens de connaître, il est souvent impossible de résoudre à coup sûr un problème provoqué par les faits de cet ordre. La race de ses habitants, son degré de bien-être, l'exploitation de son sol, la situation de son industrie ou de son commerce, déterminent à chaque instant de longues discussions ou des affirmations contraires⁴ ; et l'incertitude ou les polémiques sont plus vives encore quand il s'agit de la valeur de nos œuvres d'art, de la nature de nos intelligences, de l'état de nos croyances et de nos mœurs⁵. Nous qui avons tant de peine à trouver la vérité sur nous-mêmes, à nous comparer sans erreur avec nos pères et nos aïeux, comment prétendrons-nous observer et estimer exactement notre terre et nos ancêtres à soixante générations de distance ?

Encore si, pour juger ces hommes et ces choses, nous pouvions nous aider des yeux et de l'esprit de contemporains qui les auraient vus et décrits ! Des descriptions de ce genre, des tableaux de la civilisation gallo-romaine, il est certain que des voyageurs⁶ ou des érudits en ont rédigé⁷ dans les trois premiers

¹ Voyez t. III et t. IV.

² Voyez t. II.

³ Voyez t. IV.

⁴ Cf. t. V, ch. I, VIII, V, VI, VII.

⁵ Cf. t. VI, ch. III, II, I, IV.

⁶ D'Arbois de Jubainville, *Principaux auteurs de l'Antiquité*, à consulter sur l'histoire des Celtes, 1902 (*Cours de litt. celt.*, XII).

⁷ Voyez par exemple : les observations faites par Varron, lors de son voyage militaire en Gaule jusqu'au Rhin [peut-être en 53 av. J.-C., lire *ad Rhenum cum exercitum ducere*] sur l'agriculture et les produits du pays (*R. r.*, I, 7, 8) ; les observations faites par Pline l'Ancien sur des sujets semblables, lors de son service militaire en Germanie Inférieure sous Claude en 47 (*gentes visæ nobis Chaneorum*, XVI, 2), et ensuite peut-être lors d'une intendance en Belgique en 74, ce qui lui donna lieu d'écrire *Bellorum Germaniæ viginti libros* (Pline le Jeune, *Ep.*, III, 5, 4), et ce qui explique l'abondance de faits qu'il nous apporte sur ces légions ; les nombreuses observations du même Pline l'Ancien sur la

siècles¹ de l'ère impériale². Ces récits seraient pour nous d'un prix inestimable : nous ne pourrions sans doute pas les contrôler, nous pourrions pourtant les croire, venant de témoins qui ont regardé et réfléchi. Ils nous rendraient les mêmes services que les récits des étrangers qui ont visité la France à la veille de la Révolution³. Par malheur, il ne nous en est rien resté, pas même d'infimes lambeaux.

Il ne nous est pas davantage resté un seul document officiel, recensement⁴ ou statistique⁵, enquête ou discussion publique⁶. Et, pour connaître la chose de la

région des Alpes (VIII, 217 ; X, 56, 133, 134, 185 ; XXXVII, 44), empruntées sans doute à quelque description d'Egnatius Calvinus, qui y fut préfet (*visam in Alpibus... prodidit*) ; certains détails de voyages donnés par Strabon (IV, I, 12, sur la voie Domitienne) ; les généralités de Dion Cassius (au moment de la mort de César, XLIV, 42, 4-5) ; le voyage du grammairien Démétrios de Tarse allant jusqu'en Bretagne et décrivant les îles des Morts (Plutarque, *De def. orac.*, 2 et 18 ; je n'hésite pas à croire à la réalité du voyage, cf. Dessau, *Hermès*, XLVI, 1911, p. 156 et s.).

¹ Je devrais dire dans le premier siècle : car, après Pline l'Ancien (mort en 79), il n'y a pas la moindre trace d'un travail descriptif consacré à la Gaule. Ptolémée (mort vers 180) se sert pour la Gaule de documents antérieurs à son temps et qui peuvent être attribués à celui d'Auguste (voyez par exemple la mention de vieilles tribus de la Narbonnaise, II, 10, 5), documents auxquels il ajoute d'ailleurs des mentions contemporaines. — Athénée (à la fin du second siècle) et Solin (au milieu du troisième) ne font que compiler des documents des derniers temps de la République ou des premiers de l'Empire.

² Cela résulte des renseignements épars chez Strabon (qui a écrit vers 19), Pomponius Méla (vers 40-41) et Pline (n. 8). — Il est cependant à remarquer que presque toujours, conformément à une habitude invétérée chez les écrivains de l'Antiquité, ces géographes ne se souciaient guère de donner des descriptions conformes à l'état actuel, mais qu'ils allaient puiser leurs renseignements à des sources bien antérieures à leur temps. Strabon, par exemple, qui est contemporain des premiers temps de Tibère, ayant à décrire la Gaule, déjà conquise depuis soixante-dix ans, se préoccupe surtout d'utiliser les voyageurs qui ont visité ou décrit la contrée avant ou pendant la conquête, comme Posidonius ou Artémidore d'Ephèse, et, parlant de la Narbonnaise, colonisée par César et Auguste depuis plus d'une génération, évite le plus souvent de faire allusion à ces colonies (voyez en particulier IV, 1, 6). Tous les géographes de l'Empire romain ont fait surtout de l'archaïsme et du rétrospectif (bien mis en lumière par Dubois, *Examen de la Géographie de Strabon*, 1891, p. 386).

³ En particulier les voyages d'Arthur Young, *Voyages en France*, éd. Lesage, 1860 ; voyez le parti qu'en a tiré de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*.

⁴ Par exemple les résultats du cens (t. IV, chap. VII, § IX).

⁵ Les documents dont nous avons des traces chez les écrivains sont : 1° les *Commentarii* et la carte d'Agrippa (Pline, III, 17), auxquels Pline emprunte les mesures des provinces (III, 37 ; IV, 102, 105, 107) et sans doute les listes des peuples ; 2° le *Brævarium totius imperii* d'Auguste (Suétone, *Auguste*, 101 ; Tacite, *Ann.*, I, 11), auquel peuvent remonter des détails épars chez les écrivains ; 3° une *Notitia Galliarum*, établie sans doute sous Auguste, mise ensuite plus ou moins au courant, avec mention des cités, de leurs chefs-lieux, probablement aussi de leurs pagi et vici, document dont on trouve des traces dans Strabon (IV, 1, 12 ; 6, 3), Pline (III, 36 et 37). Josèphe (*De b. J.*, II, 16, 4, mention des 305 ἔθνη, des *Tres Galliae*), Ptolémée (II, 7,5 ; 10, 5, 6 et 8) et les Notes Tironiennes (Zangemeister, *Neue Jahrb.*, 1892, fasc. 1 ; *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 181 et s.). — Sur le cadastre d'Orange, Schulten, *Hermès*, XLI, 1906 ; Chatelain, *Les Monuments romains d'Orange*, 1908, p. 129 et s.

⁶ Sauf le discours de Claude (t. IV, chap. IV, § IV) et le sénatus-consulte sur la limitation des dépenses pour la gladiature (*C. I. L.*, II, 6273), promulgué sous Marc-Aurèle, peut-être à l'instigation des Trois Gaules (t. IV, chap. VIII, § VI ; on a supposé que le discours joint au sénatus-consulte avait été prononcé à Lyon).

vie la plus importante et la plus difficile à connaître, la pensée des hommes, nous n'avons que des inscriptions¹ et des monuments² : ce qui revient à dire que nous ne possédons sur la Gaule de l'époque romaine qu'une science de façade.

Car l'inscription, dédicace ou épitaphe, nous livre surtout des formules et des noms, c'est-à-dire le geste ou la parole consacrés, si souvent démentis par la vie réelle. La plus répandue de ces formules est à coup sûr l'invocation **aux Dieux Mânes** : et je n'arrive pas à savoir ce qu'entendait par ces mots un Gaulois des temps antonins et si, sous cette expression latine, sa pensée ne conservait pas quelque dévotion druidique³. — Le monument, si bien conservé qu'il soit, n'est que la ruine d'un cadre désormais vide et muet : et ce que nous désirerions surtout imaginer, c'est la vie tumultueuse qu'il abritait autrefois. Des édifices laissés par Rome dans la Gaule, les théâtres étaient parmi les plus répandus, nous pouvons en étudier près d'une centaine⁴, un demi-million d'hommes s'y réunissaient à chaque fête : et nous ignorons ce qu'ils venaient y faire, les spectacles qu'on représentait sur les scènes, les sentiments qui se développaient sur les gradins, et si, dans ces bâtisses toutes romaines, ne se déroulaient pas des jeux ou des mystères inspirés des anciens temps gaulois⁵. Je ne nie pas que ces vieux pans de murs ne nous apprennent beaucoup sur l'architecture et la maçonnerie des Romains. Mais il faut se souvenir aussi qu'ils nous laissent ignorer plus encore sur la vie même du pays.

Ce qui, également, rend incertaine la consultation de ces débris, c'est que leur nombre ou leur nature sont de simples affaires de hasard : le temps a conservé parfois les plus inutiles et a détruit les plus importants, et c'est d'après son caprice, par malheur, que nous sommes le plus souvent obligés de conclure. Que de ruines ont disparu dans les Gaules, qui nous auraient peut-être révélé en Armorique ou en Normandie une Vie municipale semblable à celle dont témoignent dans le Midi les édifices de Nîmes, d'Arles et de Fréjus⁶ ! A voir par exemple les inscriptions et les sculptures d'Autun, on dirait que c'était une ville

¹ *Corpus inscriptionum Latinarum*, XII (la Narbonnaise et les Alpes), 1888 ; XIII, 1 (les Trois Gaules), 1909 et 1904, II (les deux Germanies et les milliaires des Trois Gaules), 1903 et 1907, III (*instrumentum domesticum*, inachevé), 1901 et 1906, il manque les tables, une IVe partie, renfermant les suppléments aux parties I et II, a paru en 1916, n. v. ; V, II (Alpes Maritimes), 1877, cf., pour ce vol., les *Corporis... Supplementa Italica* de Pais, 1884 (*Atti dei Lincei*) ; *Inscriptiones Græcæ Siciliae et Italicæ*, etc., 1890, renfermant les inscriptions grecques de la Gaule, éditées par A. Lebègue : *Revue épigraphique du Midi de la France*, plus tard *Revue épigraphique*, dernier numéro, n° 121, mars 1908 ; *L'Année épigraphique* de Cagnat (tirage à part de la *Revue arch.*, paraît depuis janvier 1838). Voyez aussi l'utile recueil de Riese, *Das Rheinische Germanien in den antiken Inschriften*, 1914.

² Surtout le recueil d'Espérandieu, cité plus haut ; *Catalogue sommaire du Musée des Antiquités Nationales du château à Saint-Germain*, par S. Reinach, 3e éd., 13931 ; *Catalogue illustré*, par le même, I, 1917.

³ Cf. t. VI, ch. IV.

⁴ Il devait y en avoir bien davantage, un dans chaque chef-lieu de *civitas*, souvent un dans les *vici* importants, chefs-lieux ou non de *pagi* (par exemple à Alésia, et ici beaucoup plus vaste que dans de très grandes villes ; à *Boutæ*, etc.), et même dans des lieux de foires ou de pèlerinage (Champlieu, Herbord, Tintiniac, etc.), etc. Tome VI, chap. II et III.

⁵ Cf. t. VI, ch. II (*Théâtre*).

⁶ Voyez l'absence d'inscriptions et de monuments dans la plupart des cités du Nord-Ouest ; t. VI, ch. VI.

de petites gens, artisans et boutiquiers¹, et l'on apprend par les textes que c'était surtout une ville d'études et de dépenses² : il est probable que nous n'avons pas pu jusqu'ici pénétrer dans la voie des mausolées de l'aristocratie éduenne³. Avant de se décider sur de tels documents, on doit toujours réserver l'avenir.

Il est du reste une chose que l'avenir ne nous apprendra jamais : c'est la condition exacte des classes populaires, corps et âmes. Inscriptions, sculptures, édifices, viennent de ceux qui font graver, modeler et bâtir ; et rien n'en vient des pauvres et des misérables. Ceux-là, après leur mort, ne laissent aucune trace de leur passage dans la vie. L'histoire, lorsqu'elle recourt surtout aux monuments, est condamnée à ne raconter que l'existence des plus riches⁴.

En Gaule, cette infirmité de l'histoire est encore aggravée par ce fait, que le monument y est l'œuvre de Romains ou de Gaulois gagnés aux modes latines. Le vrai Celte, le vrai Belge ne gravait pas d'inscriptions⁵, n'élevait pas de temples de pierre⁶, ne sculptait pas l'image de ses défunts⁷. S'il est demeuré beaucoup de Gaulois fidèles au passé, nous ne le saurons jamais, parce que cette fidélité excluait précisément l'emploi d'une matière durable.

Ce sera donc toujours en hésitant que je décrirai l'état de la Gaule impériale. Sur aucun des problèmes que ce sujet appelle, il ne faut espérer la certitude. Mais l'historien aura accompli sa tâche, s'il parvient à indiquer ces problèmes, et à proposer la solution la plus vraisemblable.

II. — LA COLONISATION OFFICIELLE.

Les premiers problèmes à résoudre sont ceux qui concernent la population de la Gaule, la nature et le nombre des hommes qui ont vécu dans le pays sous la domination romaine.

Nous connaissons déjà les indigènes, Gaulois, Aquitains et Ligures, que Rome y a trouvés, et nous savons qu'elle ne les a ni chassés ni exterminés : la loi fondamentale de sa politique a été, la conquête une fois achevée, de sauvegarder et d'accroître la population des vaincus⁸. — Mais, outre ses habitants d'autrefois, la Gaule s'est-elle ouverte à de nouvelles espèces d'hommes, arrivées de la contrée, des vainqueurs ou des autres régions soumises à leur domination ?

Dès le début de l'ère impériale, la Gaule est devenue, pour les autres provinces de l'État romain, un sol d'attraction, une terre d'immigrants⁹. Les premiers princes, César et Auguste, ont donné le signal de ses nouvelles destinées, en traçant au Midi, des deux côtés du Rhône, une ligne ininterrompue de villes

¹ C. I. L., XIII, 2682-2795 ; Espérandieu, III, p. 77 et s.

² T. VI, ch. VI.

³ Ou du moins dans les recoins où sont enfouies les traces de ces mausolées ; cf. Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, Autun, 1889, p. 233.

⁴ Cf. t. VI, ch. I, II et III.

⁵ T. VI, ch. II.

⁶ T. VI, ch. III.

⁷ T. VI, ch. III.

⁸ *Jure victoriæ id solum vobis addidimus, quo pacem tucremur*, Tacite, *Hist.*, IV, 74.

⁹ Cf. Dion Cassius, XLIV, 42, 4-5.

coloniales. Au moins six colonies de vétérans légionnaires¹, chacune avec deux ou trois mille² familles de citoyens romains, et peut être davantage ; treize à quinze colonies d'origine inférieure, avec des immigrants de toute sorte, Italiens ou Orientaux, négociants ou soldats³ ; le Languedoc, la Provence, la vallée du Rhône, obéissant à une vingtaine de places fortes, bâties, gouvernées, éduquées à la manière latine, trente mille⁴ chefs de maisons, maîtres sur ces terroirs méridionaux si semblables à l'Italie, et leur imposant sa langue, ses dieux et ses mœurs⁵, Narbonne, Arles, Nîmes, Fréjus et Lyon devenus capitales du pays et capitales romaines : — la civilisation des vainqueurs allait, dans cette région, s'implanter presque de force, par l'arrivée d'une population nouvelle⁶.

Pareille chose se produisit sur le Rhin, à la frontière. Seulement, il faut dire ici camps et légions plutôt que colonies. A part cela, c'est le même phénomène, d'une population nouvelle qui s'installe. Au début, l'armée du Rhin comprit huit légions et de nombreux corps d'auxiliaires, près de cent mille hommes, parmi lesquels il n'y eut certainement pas la moitié de Gaulois. Et si peu à peu les Celtes et les Belges entrèrent en quantités plus grandes dans ces troupes, elles reçurent toujours des hommes de tout l'Occident, d'Italie principalement, et aussi d'Espagne, d'Afrique, des pays du Danube, parfois de l'Orient même⁷, les uns et les autres d'ailleurs habitués à la langue et astreints à la discipline latines⁸. Ces soldats n'étaient pas, en Gaule, des hôtes d'un jour. Ils y passaient d'ordinaire leurs années de service ; puis, comme vétérans, ils s'établissaient près de leurs lieux de garnison, dans les bourgades ou les colonies voisines de la frontière⁹, Trèves¹, Cologne², Mayence³, Strasbourg⁴ ou autres⁵. Ce fut ainsi, en

¹ Narbonne, Béziers, Orange, Arles, Fréjus, Valence, Lyon, Augst.

² Chiffre hypothétique. Si c'est toute une légion qui fut envoyée à Narbonne, Fréjus, etc., cela fait par ville au maximum 6.000 colons chefs de familles. Mais une légion était fort réduite quand elle fournissait une colonie, et tous ses vétérans n'étaient sans doute pas utilisés comme colons. D'autre part, on adjoignait aux vétérans d'autres immigrants : à Côme, César envoya 5.000 colons, dont 500 Grecs (Strabon, V, 1, 6) ; à Aoste, Auguste envoya 3.000 Romains (Strabon, IV, 6, 7).

³ Vienne, Nyon, Toulouse, Carcassonne, Roussillon, Substantion, Nîmes, Avignon, Apt, Carpentras, Cavillon, Aix, Digne, Die, Lodève. J'ajoute Orientaux : car, parmi les colons citoyens romains, il a dû y avoir, en particulier à Nîmes, des soldats ou civils originaires d'Orient et, à Nîmes, en particulier d'Égypte : on envoya, en ce temps-là, beaucoup de Grecs comme colons en Occident (Strabon, V, 1, 6 ; cf. XVII, 3, 13).

⁴ Chiffre hypothétique ; cf. note 31.

⁵ T. VI, ch. V.

⁶ Je ne parle ici que des colonies de la période initiale : il n'y a pas lieu, en effet, de tenir compte, dans cette question de l'immigration, des colonies postérieures, plus nominales que réelles (t. IV, chap. VI, § XIII), ni des vétérans dispersés plus tard en différents lieux (cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 27 ; I, 17). Au surplus, il serait bon de faire une étude sur les vétérans domiciliés en Gaule, lesquels, en l'état actuel de nos connaissances, paraissent avoir émis envoyés surtout (mais point uniquement) dans des villes déjà colonies romaines (à Arles, à Lyon), sans doute en possession d'anciens lots coloniaux ayant fait retour au fisc.

⁷ Pour les troupes auxiliaires et les légions, t. IV, chap. III, § XV.

⁸ Voyez en particulier les Orientaux de la flotte de Boulogne : XIII, 3541 (Pannonien), 3342 (Syrien ?), 3543 (Syrien), 3544 (Thrace), 3546 (Grec ?). Ces Syriens peuvent être des Phéniciens ou des Juifs.

⁹ *Dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia expleverant* (Tacite, *Ann.*, XVI, 27) ; *Dardania* [?] *me genuit, tenuit Germania colonum* (C. I. L., XIII, 6823). Les inscriptions de Boulogne citées ici, note 37, sont des épitaphes, ou de marins qui paraissent avoir terminé leur service, ou de personnes de leurs familles.

ainsi, en bordure sur le Rhin depuis ses sources rétiques jusqu'à ses bouches bataves, un prolongement de la vie romaine.

On a vu que dans les Trois Gaules, Lyon excepté⁶, les empereurs se sont interdit l'envoi de colonies publiques d'Italiens⁷. A peine si, çà et là, on peut signaler en quelques villes la présence de vétérans d'origine étrangère⁸ : encore est-il incertain s'ils s'y sont établis volontairement ou par ordre. Les chefs de Rome n'ont voulu créer une population nouvelle qu'aux deux lisières de la Gaule, le Midi méditerranéen et la frontière du Rhin, et, en outre, au centre de la contrée, à Lyon, qui unissait l'une à l'autre ces deux lignes d'immigrants.

III. — L'IMMIGRATION LIBRE.

Mais partout, dans le Midi, aux frontières, dans les Trois Gaules, l'immigration libre doubla ou compléta la colonisation officielle.

La France a toujours été le pays cher à ceux qui veulent une patrie de leur choix. Tout y appelle les hommes : une terre plus riche, la variété des produits, des routes plus faciles, plus de douceur dans le climat et d'harmonie dans le paysage, de plus hospitalières habitudes. A ces causes, qui sont éternelles, s'ajoutèrent, au lendemain de la conquête, la réclame faite par le vainqueur à la richesse des Gaules⁹ et la misère réelle des plus vieilles régions de l'Empire¹⁰. L'or, le bétail et le blé y abondaient ; les fleuves y invitaient au commerce et les routes au voyage ; bâtisses à construire, boutiques à ouvrir, marchandises à placer, exigeaient des ouvriers et des débitants sans nombre ; et chez cette nation neuve, sur ces terres peuplées, en face d'indigènes intelligents et curieux, l'émigrant qui voulait faire fortune ne se sentait point gêné, comme en Afrique, en Italie ou en Orient, par l'immensité des grands domaines¹¹ ou les traditions d'un long passé.

Aucune loi ne semble avoir défendu les immigrations de ce genre¹². L'Italien qui s'établissait en Gaule ne s'expatriait qu'à moitié : il ne quittait pas le sol de l'Empire ; en sa qualité de citoyen romain, il ne faisait à vrai dire que changer de domicile. Le séjour en Gaule avait pour lui ce charme qui manque aux émigrants d'aujourd'hui : il lui donnait sa terre d'élection sans l'obliger à répudier sa patrie.

¹ *C. I. L.*, XIII, 3684 (Oriental).

² XIII, 8276 (de Bologne), 8282, 8283 (Espagnol), 8284 (de Fréjus), 8286 (de l'Émilie), 8288, etc.

³ XIII, 6881, 6882, 6885 (très ancien, de Plaisance, etc.).

⁴ A Strasbourg, toute une famille d'un vétéran de Milan (XIII, 5976), un vétéran de Norba en Lusitanie, 5975.

⁵ Amiens, 3493, 34-97 ; Metz, 4329-31 ; Boulogne, 3544 ; etc.

⁶ T. IV, chap. II, § I.

⁷ T. IV, chap. II, § V.

⁸ Surtout aux approches de la frontière, ici, note 43 ; dans le voisinage de Lyon, XIII, 2506 (Belley) ; etc. Encore ces vétérans ont-ils été d'origine gauloise (cf. note 40).

⁹ Dion, XLIV, 42 ; Strabon, IV, 1, 2.

¹⁰ Pour l'Italie, cf. Pline, *H. n.*, XVIII, 33 ; pour la Grèce, Strabon, VII, 7, 3 ; VIII, 8, 1 ; X, 2, 23 : etc.

¹¹ Pour l'Italie et l'Afrique, Pline, XVIII, 35.

¹² Sauf peut-être quelques précautions prises pour empêcher l'abandon des terres italiennes.

Les moins nombreux d'entre ces immigrants ont été les fonctionnaires, d'ordre sénatorial ou équestre. Ceux-là, sauf exception, passaient en Gaule et ne voulaient point y mourir¹. Toutefois, le personnel des bureaux ou de l'exploitation, quand il n'était pas d'origine indigène, restait souvent dans le pays pour y faire souche : c'est le cas d'esclaves et d'affranchis de la maison impériale².

Négociants et industriels, au contraire, formaient, dans les provinces de la Gaule, d'imposantes colonies. Il s'en établit partout, dans les petites³ villes aussi bien que dans les grandes⁴, sortis des coins les plus reculés de l'Empire. Ce sont la Bretagne⁵, l'Espagne⁶ et l'Afrique⁷ qui en fournissent le moins. La plupart viennent d'Italie⁸ et d'Orient : Campaniens⁹, Grecs¹⁰ d'Europe et d'Asie¹¹, Juifs¹

¹ T. IV, chap. XI, §§ III et IV. La chose est moins nette pour les intendants que pour les gouverneurs ; mais la plupart de ceux que nous connaissons (par exemple Timésithée, t. IV, chap. XIV, § IV) n'ont fait que passer.

² C. I. L., XII, 4149 : tombe commune des courriers de l'empereur à Narbonne (l'étendue de la concession, 325 pieds sur 305, montre qu'elle était destinée à de nombreuses personnes) ; XIII, 1550 (Rouergue) ; 255 (Comminges) ; 3461 (Soissons) ; 3260 (Reims) ; XIII, 593 (Bordeaux, tombe d'un lecteur, *civis Urbicus*, originaire de Rome ; cf. XIII, 1080) ; etc. Autres affranchis et esclaves de César cités t. IV, ch. VII, § IX, ch. XI, § IV : il n'est point prouvé, d'ailleurs, que les personnages en question soient tous restés domiciliés en Gaule. Pour les assesseurs, cf. t. IV, chap. XI, § III.

³ On en trouve à Avenches, Poitiers, Metz, etc.

⁴ Surtout à Lyon (Allmer et Bissant, *Musée*, III, p. 90 et s.), à Bordeaux (Robert, *Les Étrangers à Bordeaux*, Soc. arch. de Bordeaux, VIII, 1881), à Narbonne, moins à Vienne (cf. note 62), à Nîmes, etc.

⁵ XIII, 1981 (Lyon), 6221 (Worms).

⁶ Surtout à Bordeaux (XIII, 586, 612, 621), à Marseille (XII, 412), à Nîmes (XII, 3332) et à Narbonne (*Ac. des Inscr., C. r.*, 1915, p. 392 ; XII, 4377, aubergiste ; 4536).

⁷ XIII, 3147 (Corseul) ; XII, 281 (Fréjus) ; XII, 686 (Arles) ; XIII, 2000 (verrier natif de Carthage établi à Lyon, où il a 4 enfants et des petits-enfants de chacun d'eux) ; XIII, 8335 (Bonn). — J'ai peine à croire que les surnoms de Afer, Africanus, qui se rencontrent en Gaule, aient quelque rapport d'origine avec l'Afrique ; je croirais plutôt à quelque sens (*roux, brun*) qui nous échappe, ou à quelque sobriquet provoqué par le teint, ou à quelque lien de clientèle avec des *Domitius Afer* ou des *Terentius Afer* d'Italie. En admettant même qu'il s'agisse d'un surnom géographique, cela ne prouve pas nécessairement l'origine ethnique ; il y a à Genève un *L. Nammius Numida* (XII, 2629) : ce nom de *Numida* a pu sans doute lui être donné parce qu'il était esclave d'origine africaine, mais peut-être aussi parce qu'un voyage de ses parents l'a fait naître en Afrique, or l'on sait que des *Nammii* y sont allés (*Bull. arch.*, 1916, p. 87). — Les gens du Danube, très rares sur le territoire de Nîmes, XII, 3020 ; pays du Rhin, XIII, 7247, 8371).

⁸ Aix, XII, 527 ; Vespasien, fils d'un Sabin de Réale, *qui fænus apud Helvelios exercuit* (Suétone, *Vespasien*, 1) ; XIII, 1522 ? (Auvergne) ; 6797 ? (Mayence) ; ici, note 59.

⁹ Ou des villes limitrophes. Mosaïste de Pouzzoles travaillant à Lillebonne (XIII, 3225) ; aruspice de Teanum mort à Poitiers où il se trouvait avec son fils (XIII, 1131) ; XII, 4379 et 4526 (originaires d'Æclanurn [?] à Narbonne) ; XII, 4357 (de Fundi à Narbonne) ; XIII, 6429 (de Teanum) ; etc.

¹⁰ XIII, 619, 620 (Bordeaux), 2005 (Lyon) ; XII, 3323 (Nîmes). *Civis Græcus, natione Græcus*, portent les inscriptions. Cf. note 61.

¹¹ XIII, 4337 (un Grec de Nicomédie à Metz) ; 5154 (un orfèvre lydien à Avenches) ; XIII, 6851 (Bithyniens) ; 625 (Bithynien de Nicomédie à Bordeaux) ; 6496 (Cappadocien) ; Galates ? (XII, 3359, Nîmes ; XIII, 2007, Lyon) ; gladiateur égyptien à Nîmes (XII, 3329) ; les Chrétiens de Lyon (le riche Attale de Pergame, le médecin Alexandre de

et Syriens² se sont précipités sur la Gaule pour s’y choisir un domicile bien placé dans une bourgade populeuse, y conservant leurs dieux et leurs pratiques³, parfois fidèles à leurs habitudes nationales jusque dans les tombeaux qu’ils se firent bâtir sur ce sol accueillant⁴.

Dans la même catégorie d’hommes, celle des immigrants arrivés librement en Gaule pour y vivre d’une vie nouvelle et y trouver la fortune, on placera les artistes en statuaire⁵ ou en mosaïque⁶, les architectes⁷, les médecins⁸, les rhéteurs ou les professeurs⁹, les devins même, toutes gens qui viennent offrir à l’aristocratie celtique les services de leur art en échange d’une situation durable. De ceux-ci, quelques-uns arrivent de Campanie ; mais le plus grand nombre sont d’origine grecque.

Un autre groupe, plus important encore, est celui des immigrants forcés, de ces troupes d’êtres humains que les marchands d’hommes poussaient chaque année vers la Gaule. Les grands seigneurs du pays, jadis assez pauvres en esclaves, ont voulu se constituer d’immenses familles de serviteurs en tout genre, à la manière des riches Romains ; le populaire des villes s’est passionné de plus en plus pour les combats de gladiateurs et les courses de chars. Ces nouveaux besoins entraînèrent une énorme consommation d’hommes, que toutes les provinces de l’Empire, mais surtout et encore la Grèce¹⁰, déversèrent incessamment sur la Gaule¹¹.

Phrygie, etc.) ; XIII, 7284 (Rhodien à Mayence) ; XIII, 8343 (à Cologne, un Grec de Mylasa en Carie, *choraules*, et un Alexandrin) ; etc.

¹ Exil d’Hérode Antipas à Lyon, d’Archélaüs à Vienne. Un certain nombre de personnages appelés des Syriens (note 62) peuvent être des Phéniciens ou des Juifs.

² XIII, 632 (à Bordeaux) ; 1924 ? (à Lyon) ; 2448 (près de Lyon, originaire de Canatha) ; XII, 3172 (à Nîmes, de Beyrouth) ; XIII, 5373 (riche Syrienne à Besançon). Coureur de chars arabes à Nîmes, XII, 3324. — Je ne peux ici que donner des exemples. Un travail d’ensemble s’impose sur les étrangers en Gaule.

³ XII, 3072.

⁴ Cf. le svastika sur une tombe de Carpentras (XII, 1207), qui n’est certainement pas celle d’un Gaulois (Soricina, Maurilio, Maurilla) : mais le monument est-il du Vaucluse ? Les sarcophages en plomb trouvés en Gaule ont pu servir à des originaires de Syrie, mais très certainement aussi à des indigènes. — Toutefois, les étrangers adoptent très souvent les usages funéraires locaux de la Gaule : par exemple à Lyon, ils acceptent l’*ascia* et les formules funéraires du pays.

⁵ Pline, XXXIV. 45 ; t. VI, ch. III.

⁶ T. VI, ch. III.

⁷ T. VI, ch. III.

⁸ T. VI, ch. II ; Strabon, IV, 1, 5.

⁹ T. VI, ch. II ; Strabon, IV, 1, 5.

¹⁰ XII, 3349, à Nîmes : *Venaliario Græcario*, marchand d’esclaves grecs. Sur la quantité d’esclaves vendus dans les marchés de Grèce, Strabon, XIV, 5, 2.

¹¹ Y avait-il en Gaule des Germains de la Germanie indépendante installés librement ? L’épigraphie ne permet pas de le dire, soit qu’ils aient pris des noms romains, soit, plutôt, que depuis Arminius les empereurs aient souvent interdit des établissements de ce genre. Car au moment de la révolte d’Arminius, Auguste expulsa de nome ou déporta les Germains qui, en nombre, s’y trouvaient en séjour (Dion, LVI, 23, 4) ; et, sous Tibère, on prit bien soin de ne pas établir trop de Barbares dans l’Empire, *ne quietas provincias immixti turbarent* (Ann., II, 63). — Y en avait-il comme esclaves ? C’est évident, vu les razzias si souvent faites aux frontières. Ajoutez ce texte si formel de Josèphe, *De bello Judaico*, II, 16, 4. Et nous avons des renseignements formels sur l’emploi de nombreux Germains à Rome comme porteurs de litières de femmes : Clément

IV. — PRÉPONDÉRANCE DE LA POPULATION INDIGÈNE.

Deux régions, ou, plutôt, deux éléments de population, ont constitué surtout cet apport étranger, l'élément italien et l'élément grec.

Le premier domine parmi les soldats et les négociants, et il est représenté, non point par des hommes de Rome ou du Latium, mais par des artistes ou des marchands de Campanie¹ et par des soldats des Apennins² : ceux-là, les plus insinuants et les plus aventureux des hommes d'affaires de l'Occident, ceux-ci, la plus robuste jeunesse de l'Italie.

Sous le nom de Grecs³, il faut entendre des Orientaux de toute sorte, parmi lesquels les vrais Grecs, d'Athènes ou de Corinthe, n'étaient qu'une très faible minorité. Ces Grecs, qui envahirent la Gaule à la faveur de la domination romaine, étaient issus le plus souvent de l'Asie, soit des villes industrielles de Lydie ou de Bithynie, soit des grandes cités commerçantes de la Syrie. Beaucoup, qui se disaient des Syriens, appartenaient sans doute à la Palestine : et je crois que dès lors, dans presque toutes les bourgades importantes de la Gaule, Juifs et Syriens eurent leurs comptoirs, leurs chapelles et leurs enclos funéraires. Chose étonnante ! les grands voyageurs de l'Orient, ceux d'Alexandrie, ne se sont point dirigés volontiers sur la Gaule⁴ : peut-être ont-ils laissé à dessein ces lointains marchés de l'Occident à leurs concurrents d'Antioche et de Nicomédie.— Au demeurant, Juifs, Syriens et Asiatiques méritaient bien le nom générique de Grecs⁵ : c'étaient les produits de l'art et de l'industrie helléniques qu'ils apportaient, la langue grecque qu'ils parlaient, l'influence de la Grèce qu'ils répandaient autour d'eux dans les Gaules⁶.

d'Alexandrie, *Pædag.*, III, 4, e. 593, Migne, *P. Gr.*, VIII (où le mot de Celtes paraît pour celui de Germains) ; Tertullien, *Ad ux.*, I, 4 (*Gallicos mullos* [pour *multos* ?] *nec Germanicos bajulos... quæ nuptiarum gloriam accendent*). Mais l'épigraphie ne fournit pas là-dessus des traces appréciables, peut-être également à cause de changements de noms. Remarquez à cet égard les noms des *Germani*, esclaves *corpore custodes* des premiers empereurs ; en dernier lieu, Dessau, 1717-32 ; Bang, *Die Germanen im Rœm. Dienst*, 1906, p. 74 (toutes réserves faites sur les conclusions). — Il n'y a pas à faire état des chefs barbares qui ont pu être internés en Gaule, comme Catualda (*inter Gotones* ; lire *Cotinos* ?) à Fréjus sous Tibère (Tacite, *Ann.*, II, 62-3). — L'expression (XIII, 618) de Germanus s'applique à des originaires des provinces romaines de Germanie.

¹ Nombre de ces Campaniens pouvaient être d'origine grecque. — Sur les étudiants et les exilés à Marseille. t. VI, ch. V.

² Je songe à l'origine des soldats des Xe, VIIe et VIIIe légions, envoyés comme colons à Narbonne, Béziers, Fréjus.

³ Voyez aussi les gens appelés *Græcus*, *Græcinus*, *Græcinies*, *Corinthia*, etc., encore que ces noms ne révèlent pas nécessairement l'origine. — L'origine hellénique des personnages à noms grecs, très probable quand il s'agit d'esclaves ou d'affranchis (avec bien des exceptions), n'est nullement certaine pour les hommes libres ; cf. plus loin, t. VI, ch. IV. Il est à remarquer que ces noms grecs, qui se présentent en très grande proportion en Narbonnaise et dans les villes de commerce, sont beaucoup plus rares ailleurs : Autun n'en offre que 4 sur 130 inscriptions.

⁴ Les affaires d'Alexandrie (Strabon, XVI, 4, 24) entraînaient ses marchands surtout vers l'Asie orientale.

⁵ Sous le nom d'esclaves grecs, on devait sans doute comprendre tous les Orientaux.

⁶ Cf. en dernier lieu L. Bréhier, *Les Colonies d'Orientaux, Byzant. Zeitschrift*, XII, 1903.

Ces deux populations nouvelles, Italiens et Grecs, seront les agents principaux dans la transformation de la Gaule. Ils lui révéleront les marchandises, les dieux, la langue, les usages et les mœurs du Latium et de l'Orient. C'est par leur intervention quotidienne, par des rapports continus d'affaires ou d'amitié, que la Gaule changera peu à peu ses habitudes contre celles de Rome et de la Grèce, les deux puissances morales qui gouvernent alors le monde.

Je dis habitudes et non caractère. Car si ces colonies de Grecs et d'Italiens, établies en Gaule avec le double prestige de la victoire et de la civilisation, ont été assez fortes pour transformer les pensées et les pratiques de la nation, elles n'étaient point assez nombreuses pour modifier l'humeur et le tempérament des hommes.

On peut évaluer à cent mille¹ au plus le nombre des colons qui furent établis par César et Auguste dans les villes du Sud-Est. Doublons ce chiffre pour y joindre les soldats laissés sur le Rhin dans la même période. Triplons-le pour englober les immigrants libres. Cela ne fera jamais un demi-million d'hommes en face des vingt à trente millions d'indigènes, de cette dense population gauloise qui croissait d'année en année. En admettant, ce qui est probable, que colons et Gaulois se soient très vite mêlés par de fréquentes alliances, l'ascendance celtique s'imposa toujours par le nombre.

V. — PERSISTANCE DU TEMPÉRAMENT GAULOIS.

Il est possible que sur certains points du Midi l'afflux des étrangers, massés dans quelques grandes villes, ait peu à peu changé le caractère de leurs habitants, créé des populations à physionomie distincte, différente de leur allure originelle. Ce dut être le cas à Lyon, où Romains et Orientaux paraissent les maîtres², à Narbonne, livrée tout entière aux aventuriers du négoce et aux vieux soldats de César³, à Marseille, où l'antique population des Grecs ne tarda pas à être submergée sous l'incessante invasion des Italiens⁴. Mais ce furent phénomènes locaux semblables à ceux que nous constatons dans les grandes villes commerçantes de la France actuelle : par exemple dans cette même Marseille, où la même invasion d'Italiens et de Corses écarte insensiblement les antiques et franches manières du Provençal de Saint-Jean ou des Accoules⁵ ; par exemple encore à Bordeaux, où, depuis Louis XV, l'arrivée périodique d'Anglo-Saxons, de Scandinaves et de Germains, débarqués sur la façade chartronnaise, oblige

¹ J'entends les colons et leurs familles.

² Encore faut-il ajouter que même à Lyon, créé de toutes pièces par les Romains, complété ensuite par les Grecs et les Orientaux, la population celtique n'en prit pas moins peu à peu une place importante, peut-être prépondérante. Cf. t. VI, ch. VII.

³ A Narbonne, à la différence de Lyon (note 80), il n'y a pas trace appréciable d'éléments celtiques. C'est, sans nul doute, la ville la plus franchement italienne de la Gaule.

⁴ Voyez l'abondance d'inscriptions latines (XII, 400-493) et le petit nombre d'inscriptions grecques (*Inscr. Gr. It.*, 2432-66). Ici, t. VI, ch. V.

⁵ Le nombre des Italiens à Marseille est passé, entre 1850 et 1906, de 16.109 à 90.111 ; il s'est accru de 15.000 entre les recensements de 1896 et 1901. On peut donc évaluer la colonie italienne à un cinquième de la population totale ; cf. le rapport officiel, *Marsiglia e la sua colonia italiana*, fait pour l'Exposition de Turin en 1911, en particulier p. 46-7. Et je ne parle pas des Corses et des naturalisés. Pareille chose a pu se produire à l'époque romaine.

lentement la fine bonhomie du Gascon à s'écarter devant la morgue distinguée et la froideur susceptible de l'homme du Nord¹.

Mais ces changements locaux ne compromettaient en rien la prééminence du sang indigène. Autour de ces grandes villes, la campagne et la forêt appartenaient aux Celtes, aux Ligures ou aux Aquitains². A côté des quelques milliers³ de colons installés à Nîmes, deux à trois cent mille Volques⁴ cultivaient les plaines du Bas Languedoc et les mazots des Garrigues⁵. A moins de cinq lieues de Marseille, sur la route de la Gaule qui avait reçu la première, il y avait déjà six siècles, la visite des Grecs d'Asie, on pouvait encore apercevoir dans la plaine un village de Celtes ou de Ligures, aux habitants toujours attachés à leurs noms traditionnels⁶. Dans certaines régions, l'étranger demeurait une rareté : le rude Gévaudan ne nous en a laissé aucune trace de l'époque romaine⁷, en quoi du reste il était alors pareil à ce qu'il fut dans tout le cours de son histoire. Le Pays Basque, qui s'ouvre si gracieusement aujourd'hui à des hôtes du monde entier, n'a donné asile, dans les temps latins à aucune colonie d'immigrants, et il paraît dès lors aussi rebelle aux influences lointaines que le trouveront plus tard les pèlerins de Saint-Jacques⁸.

La domination romaine, si profondément qu'elle ait pénétré dans la Gaule, n'a point transformé l'espèce des hommes qui l'habitaient au temps de César. Du sang nouveau a pu couler dans leurs veines, mais pas assez pour que leur nature physique et morale s'en soit trouvée atteinte. Je croirais plutôt que ces Italiens et ces Grecs, loin d'imposer leur tempérament aux indigènes, ont fini par leur ressembler, et, sous l'influence du nombre, des voisinages, des alliances, du ciel et du pays, par devenir, eux, leurs fils ou leurs petits-fils, des êtres du cru, des hommes du terroir.

Voilà pourquoi tous les traits sous lesquels César et ses contemporains ont décrit les Gaulois de l'indépendance se retrouvent chez leurs descendants des temps romains. Ammien Marcellin, à la fin de l'Empire, n'admet pas qu'il y ait une différence entre les uns et les autres ; et, pour dépeindre ceux qu'il a vus, au

¹ Cf. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 1895, p. 538-542 ; Alfred Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, I, 1918.

² Voyez ce que dit Irénée de l'idiome barbare des populations autour de Lyon.

³ Et peut-être seulement quelques centaines ; cf. t. IV, chap. II, § 5.

⁴ La cité ou le territoire de Nîmes correspond au département du Gard, qui renferme (recensement de 1911) 413.458 habitants. Strabon (IV, 1, 12) relève l'importance, comme population, du territoire de cette cité et des 24 oppida qu'elle renfermait.

⁵ Et il y avait sans aucun doute beaucoup d'indigènes à Nîmes même ; t. VI, ch. V.

⁶ *C. I. L.*, XII, 602, 5788, 607, 609, 610 : inscriptions dont les titulaires doivent appartenir au locus de Garguier. C'est non loin de là qu'a été trouvé le trésor d'Auriol, la plus ancienne trace archéologique du passage des Phocéens en Provence.

⁷ Cf. *C. I. L.*, XIII, 1557-74 ; le monument de Lanuéjols (XIII, 1567 = Espérandieu, n° 1733) me paraît destiné à des membres de l'aristocratie locale.

⁸ Voir le *Codex* cité plus loin. J'ai parcouru en tout sens le Pays Basque français, et je ne connais pas en Gaule de région où il y ait moins de traces romaines (inscriptions, sculptures, ruines, poteries, noms de lieux). Je ne peux croire un seul instant, comme on est tenté de le supposer, que le pays était encore à demi sauvage. Les Vies de saint Léon de Bayonne (en dernier lieu, de Jaurgain, *L'Évêché de Bayonne*, 1917, p. 70 et s.) sont trop récentes et trop vagues pour qu'on tire argument de leurs expressions, *loca silvarurn Vasculæ*, *loca deserta nemorosa*, etc. (*Acta*, 1er mars, I, p. 95, nouv. édit.), et j'hésite à attribuer plus de valeur à l'assertion, formulée dans un moment de colère, par l'auteur du *Codex* de Saint-Jacques (p. 13), *hæc terra desolata*, etc.

milieu desquels il a vécu, il copie un écrivain du règne d'Auguste¹. Ces Celtes et ces Belges, sujets de Dioclétien ou de Théodose, soldats incomparables² et beaux parleurs, légers et indociles³, querelleurs⁴, incapables de garder ou de supporter un maître⁵, avides de changements et de révolutions⁶, braves gens d'ailleurs⁷, soucieux de dignité et d'énergie pour leurs chefs⁸, ce sont les petits-fils des compagnons de Vercingétorix, très semblables à leurs aïeux. Et de la similitude visible des caractères on peut conclure à la perpétuité des mystérieux éléments qui font la nature et le tempérament des hommes d'un pays, des citoyens d'une nation.

VI. — RAPPORTS DES DIVERSES POPULATIONS ENTRE ELLES.

Entre ces divers groupes de populations, indigènes et colons, Gaulois, Grecs et Romains, l'accord n'était point parfait, du moins dans les grandes villes, toujours prêtes aux jalousies de métier, de quartier ou de race. Les Lyonnais, en majorité d'origine italienne, reprochaient aux Viennois leurs voisins de n'être que des Celtes, et il suffit de l'anarchie vitellienne, en 69, pour que les gens de Lyon voulussent marcher contre la ville rivale⁹. A Lyon même, sous Marc-Aurèle, quand la populace se montra si violente à l'endroit des Chrétiens, c'est peut-être parce que les adeptes de l'Évangile étaient surtout des étrangers, marchands ou petites gens venus de l'Asie. Et si nous connaissions mieux l'histoire intérieure de la Gaule, nous trouverions d'autres faits de ce genre.

Mais les journées de discorde ont été plus rares que les témoignages d'entente et d'union¹⁰. Les Celtes ne pouvaient perdre, sous la domination romaine, leurs pratiques traditionnelles d'aimable hospitalité. Cette habitude d'avoir chez soi des esclaves grecs, hommes ou femmes, faisait beaucoup pour un intelligent accord entre les races. Quelle que fût l'origine de ses serviteurs, le Gaulois les libérait souvent à sa mort¹¹, et il n'hésitait pas à confier l'exécution de ses dernières volontés à ses affranchis de naissance grecque¹². Les mariages n'étaient point

¹ Ce qui prouve bien qu'Ammien (XV, 12) n'a pas agi par paresse particulière, qu'il n'a pas voulu se borner à copier Timagène, c'est qu'il ajoute à ce dernier des traits nouveaux, qui lui sont sans doute fournis par son séjour en Gaule.

² Ammien, XV, 12, 3 ; Claudien, *De bello Gild.*, 431 ; *Expositio totius mundi* (écrit vers 412), p. 121, Riese.

³ *Gente hominem inquietissima*, *Hist. Auguste, Sat.*, 7, 1.

⁴ Ammien, XV, 12, 1.

⁵ *Avida semper vel faciendi principis vel imperii*, *Hist. Auguste, Sat.*, 7, 1. Ceci, du reste, ne s'est guère montré qu'aux abords de la mort de Néron, avec Vindex et les fauteurs de Vitellius ou de Civilis, et ensuite au milieu du IIe siècle : car, à toutes les autres époques de l'histoire impériale, la Gaule, semble-t-il, a été aussi docile que n'importe quelle province : l'assemblée de Reims fait contrepoids à ses velléités révolutionnaires. Et l'histoire de l'Empire a montré, comme du reste celle de la Gaule indépendante, qu'aucun des défauts des Gaulois n'était sans remède.

⁶ *Novarum rerum semper cupidi*, *Hist. Auguste, Trig. tyr.*, 3, 7.

⁷ Cf. Julien, *Misopogon*, p. 360, Sp.

⁸ *Quibus insitum est leves... et luxuriosos principes ferre non posse*, *Hist. Auguste, Gall.*, 4, 3. Cf. la révolte de Vindex sous Néron.

⁹ Mais je crois que l'opposition ethnique, sinon la jalousie de voisinage, a dû s'atténuer de bonne heure, Lyon s'étant très fortement celtisé.

¹⁰ Voyez les inscriptions dans le genre de *Mediomatrici et advenis* (XIII, 4324).

¹¹ XIII, 5708.

¹² XIII, 5708.

rare entre l'esclave orientale et le maître indigène ou romain¹. Ils l'étaient moins encore entre les colons et les hommes du pays ; en l'espace de deux ou trois générations, à Cologne ou à Nîmes, toute trace disparaissait des conflits ou des contrastes originels, et les éléments les plus divers s'étaient fondus en une même famille municipale². Les Asiatiques que leur commerce amenait en Gaule y prenaient femmes ou foyers et s'y préparaient leurs tombes³. Des Hellènes se mêlaient aux corporations locales en qualité de membres ou de dignitaires⁴. Le Gaulois s'en remettait volontiers à des Grecs du soin de faire l'éducation de son fils⁵ ou l'image de son dieu⁶. Syriens ou Italiens, tout en apportant avec eux leurs divinités nationales, rendaient volontiers hommage aux divinités de l'endroit et associaient dans leurs prières le Mercure celtique à leurs propres dieux⁷. Quand les dieux sont ainsi unis dans les prières des hommes, l'entente est bien près de se faire parmi les humains.

Gardons-nous de comparer la Gaule romaine à ce que sont devenues les Amériques sous le flot continu des peuples occidentaux : quelque intense qu'on suppose le courant de migration, il s'est vite perdu dans les couches profondes des populations indigènes. La Gaule n'a jamais été pour les vainqueurs une terre à peuplement. Si l'on veut comprendre ses destinées à l'aide de faits contemporains, qu'on songe à l'Afrique française, à l'Inde anglaise, où le sang autochtone survit si vigoureusement à l'influx des Européens. Encore, comme toutes les comparaisons de ce genre, celle-ci n'est-elle point d'une rigoureuse exactitude. La Gaule n'a ressemblé ni aux États-Unis, où les indigènes fuient et disparaissent, ni à l'Algérie, où ils gardent pied et résistent⁸. Il s'y est passé un phénomène tout différent de ceux qu'offrent nos sociétés modernes, celui d'une société humaine très ancienne et très solide qui finit par faire corps avec ses nouveaux hôtes, leur imposant sa nature et leur empruntant leurs usages⁹.

VII. — DU CHIFFRE DE LA POPULATION.

L'appoint de ces colons n'a rien changé à l'état numérique de la population gauloise. Qu'on porte cet appoint, pour le début de l'Empire, même au chiffre d'un demi-million : c'était à peine de quoi réparer les brèches faites dans les peuples et, les familles par les guerres de Jules César.

¹ XII, 3782 ; 682 a, où il semble que ce soit un esclave grec qui ait épousé une Romaine (*dominæ et uxori*). Un autre curieux exemple de mariage entre une Gauloise et un Oriental (un Parthe, venu comme esclave ?) est donné par une inscription métrique de Grand (XIII, 5954) : *conubio junctis diversis gentibus... Gallæ cum Parthis...*

² Tacite, *Hist.*, IV, 65 : *Deductis olim* [les Romains, cf. § 64] *et nobiseum per conubium sociatis, quique mox provenere, hæc patria est* ; ce sont les Ubiens de Cologne qui parlent, à la date de 70, et l'envoi de colons à Cologne date de 50 (*Ann.*, XII, 27) : les mariages auxquels il est fait allusion ont donc eu lieu dès l'établissement des vétérans comme colons.

³ Cf. XIII, 5154.

⁴ XIII, 5154.

⁵ T. VI, ch. II.

⁶ T. VI, ch. I et III.

⁷ XIII, 5373 ; cf. 1522. XII, 3072. Ici, t. VI, ch. I.

⁸ Et non plus même au Mexique, où il s'est formé une race métisse, laquelle est devenue le corps de la nation.

⁹ Cf. t. VI, ch. VIII.

Ces brèches réparées, il est permis de supposer que la population n'a cessé de s'accroître, du moins jusqu'à Marc-Aurèle, et de s'accroître par les ressources normales, celles que fournissait la fécondité longtemps célèbre des femmes celtiques¹.

Les conditions générales de la vie étaient devenues favorables à une forte natalité, à la création de maisons nombreuses. Nulle invasion à redouter ; les guerres étrangères, limitées aux frontières et à peine suffisantes pour rendre l'avancement des soldats un peu plus rapide qu'en temps de paix ; point de conscription ni de levée en masse ; une seule guerre civile, au temps de la mort de Néron, et qui ne toucha presque pas la Gaule² : l'impôt et la perte du sang furent donc réduits au minimum pendant ces deux siècles d'Empire, les moins lourds pour ses familles qu'elles aient jamais traversés dans l'histoire. Les désastres furent épargnés au pays : il n'est question dans les textes, jusqu'au temps de Marc-Aurèle, ni de peste³ ni de famine⁴, et les seules catastrophes qui l'aient frappé sont des incendies de grandes villes⁵. Tout invitait à des productions d'hommes : de nouvelles Liches réclamaient partout de nouveaux bras, terres à défricher, mines à exploiter, fabriques à établir et comptoirs à fonder.

Les ruines semblent prouver que la Gaule ne faillit point d'abord à ce devoir de produire des hommes. Sans atteindre les millions d'êtres de Paris, elle eut presque autant de grandes villes que la France d'avant la Révolution. Arènes et théâtres y supposent des foules énormes : plus de vingt mille spectateurs, à peine quatre fois moins que dans le Colisée de Rome⁶, s'entassaient aux amphithéâtres de Nîmes, d'Arles, d'Autun, de Bordeaux⁷. Petites bourgades et gros villages abondaient. Il n'est peut-être pas une seule de nos trente-six mille communes qui ne possède, auprès du clocher de son église, la mosaïque ou les briques d'une villa gallo-romaine⁸. A la lisière ou dans les clairières de nos grandes forêts, enchevêtrées maintenant dans les racines des hêtres ou des chênes, il n'est point rare de trouver des fondations monumentales, vestiges de

¹ Strabon, IV, 1, 2 ; 4, 3, avec cette réserve que les textes de Strabon se rapportent sans doute au temps de l'indépendance.

² Je ne parle toujours que de l'époque avant Marc-Aurèle. L'affaire de Sacrovir, en 21, eut encore moins d'importance.

³ Je ne sais s'il y a à tirer argument du texte de Pétrone sur Marseille, *Massiliensis quotiens pestilentia laborabant* (fr. 1, Bücheler).

⁴ La peste, sous Marc-Aurèle, fut accompagnée sans nul doute de famine (Orose, VII, 15, 5).

⁵ Lyon en 65, Narbonne entre 138 et 149.

⁶ Il pouvait renfermer 87.000 places ; dimensions, 187 m. 77 sur 155 m. 63.

⁷ Les arènes de Poitiers ont 155 m. 80 sur 130 m. 50 [on a dit aussi 142 et 125] ; de Périgueux, 130 m. 89 sur 104 m. 61 ; de Tours, 135 sur 120 [? on a dit aussi 144 et 124] ; de Nîmes, 134 m. 315 sur 101 m. 50 (Mazauric) ; d'Arles, 136 m. 15 sur 107 m. 62 ; d'Autun, 154 m. sur 130 ; de Lyon (au Confluent), 140 m. sur 117 ; de Fréjus, 113 m. 85 sur 82 m. 20 ; de Bordeaux, 133 m. 32 sur 110 m. 60 ; de Limoges, 137 m. sur 113 ; de Saintes, 127 m. sur 108 ; de Metz, 148 m. sur 124 m. 22 : de Paris, 127 m. [ou 128 ?] sur 96 [?]. On a évalué de 15.060 à 40.000 le nombre possible des spectateurs dans ces différents édifices.

⁸ L'Inventaire des mosaïques de la Gaule, 1909 et s., est très incomplet et ne donne pas une idée de la chose.

grandes et belles demeures, qui mettaient jadis une vie intense sur une terre où la nature a de nouveau repris ses droits¹.

Si donc la population de la Gaule, avant César, a atteint ou dépassé vingt millions, elle s'est peu à peu rapprochée, dans les deux siècles qui ont suivi, du chiffre double, soit quarante à cinquante millions, lequel est voisin de celui des temps actuels. Je doute cependant qu'elle l'ait atteint, et je ne saurais dire dans quelle mesure elle s'en est rapprochée².

Les progrès, d'ailleurs, ont dû se ralentir plutôt que s'accroître dans le cours des siècles romains. Vivre dans le bien-être n'est point toujours propice à la fécondité des races. La main-d'œuvre servile ou militaire, importée du dehors, écartait la nécessité de multiplier les travailleurs indigènes. Nous sommes frappés, en lisant les épitaphes et en voyant les images des tombes gauloises, de la rareté des familles nombreuses³. Un, deux, trois enfants, voilà l'ordinaire⁴. Au delà de trois, c'est l'exception⁵. On dirait vraiment qu'il s'agisse de la France d'aujourd'hui.

Il est vrai que ces tombes appartiennent surtout à l'aristocratie et aux classes moyennes : on peut admettre que les petites gens étaient plus prolifiques. Parlons donc, tout compte fait, d'un progrès continu. Mais ne songeons pas, pour la Gaule romaine, à ces foules d'enfants qui ont doublé depuis trois quarts de siècle la population du monde germanique⁶.

¹ Voyez par exemple les ruines de la villa du Testelet à Incarville, Coutil, *Rec. des trav. de la Soc. libre d'Agric... de l'Eure*, VIe s., X, 1912 (1913), p. 35 et s.

² On peut comparer la marche ascendante de la population gauloise en 160 ans (de l'ère chrétienne à Marc-Aurèle) à celle qui de 1821 à 1860, a porté la population française de 30.462.000 à 36.484.000, soit un gain d'un cinquième par 40 ans (de Foville, *La France économique*, 1890, p. 9). Et la comparaison peut se faire d'autant plus justement que, comme nous le remarquerons souvent, les conditions générales de la vie gauloise furent alors assez semblables à celles de la France après la Restauration. Et dans ce cas la population de la Gaule a pu être doublée, atteindre et dépasser 40 millions. J'hésite cependant beaucoup à croire, sinon à ce chiffre, du moins à ce doublement.

³ Je ne connais pas un seul bas-relief funéraire représentant une famille nombreuse.

⁴ En Narbonnaise, les noms de *Secundus* et dérivés apparaissent 300 fois, *Tertius* 135, *Quartus* 95, *Quintus* 87, *Sextus* 49, ceux de *Septimus*, *Octavus*, *Nonus* sont extrêmement rares (pour une cause qui m'échappe), *Decimus* 35 fois : la proportion descendante de ces chiffres montre que l'on peut recourir, comme argument, à ce genre de statistique, tout en reconnaissant les nombreuses objections qu'on peut lui adresser. D'où l'on peut conclure que, sur 300 familles, 165 se sont arrêtées à 2 enfants, 40 à 3, 8 à 4, 38 à 5, et 49 au delà de 5. — Dans la maison d'Ausone (éd. Schenkl, p. XIV), le nombre des enfants est 3 (chez Ausone et chez son fils), 4 (chez son père, son beau-père, son grand-père maternel), 5 (chez son grand-père paternel), nombres qui sont visiblement supérieurs à ceux qu'indique l'épigraphie du Haut Empire. — En France, sur 556 familles ayant deux enfants ou plus, 213 en ont 2 seulement, 145 en ont 3, 90 en ont 4, 52 en ont 5, 51 en ont 6 et au delà (de Foville, p. 42). Et cela, avec des divergences de détail, ressemble dans l'ensemble à l'époque romaine.

⁵ Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque des parents se font gloire d'être *mater trium filiorum* (XII, 4020 ; cf. XIII, 1092 ; XII, 522), *mater quatuor filiorum* (XII, 4247), *pater liberorum quinque* (XII, 2523).

⁶ En 1840, 32.785.000 ; en 1905, 60.605.000.

VIII. — HYGIÈNE ET DURÉE DE LA VIE.

Ce qui pouvait aider le plus à accroître le chiffre de la population, c'est que les usages romains amélioreraient les conditions de la vie. Les rues des cités furent plus larges, les maisons mieux bâties et plus spacieuses. On dut faire disparaître ces immondes cabanes, caves et taudis à la fois, où s'abritaient les ouvriers des bourgades celtiques¹. Des bains publics se sont bâtis dans toutes les villes, même des moindres. Les demeures sont aménagées pour être à l'abri des gros froids². Des aqueducs amènent l'eau pure à tous les habitants³, et il n'est plus nécessaire de recourir aux puits ou aux citernes, qu'empoisonnent souvent des infiltrations malsaines⁴. Les rivières, comme la Seine, ont conservé la limpidité de leurs eaux, excellentes à boire⁵. Sous les rues, des égouts emportent au loin les matières infectes⁶. On vantait plus que jamais la propreté des Gaulois, et cette qualité n'a pu que s'affirmer sous l'éducation romaine⁷. Aux abords des villes et dans les campagnes, la guerre est déclarée aux marécages, foyers de typhus et de peste. Les cultures sont plus nombreuses et, la nourriture plus variée ; partout s'est répandu l'usage de l'huile, le plus sain des condiments pour les repas, et le réconfort des muscles amollis ; le vin, autre cause de force et de gaieté, s'est propagé par tout le pays⁸. Aucun obstacle politique ou matériel ne s'opposait, en cas de disette, à l'arrivée des aliments nécessaires.

Aussi, comme on vient de le dire, l'histoire de ces temps, pendant deux siècles, ne parle ni de famine ni de peste. On mourait des maladies communes et courantes.

Nous ignorons trop les détails de la vie et de la mort des Gaulois pour savoir exactement quelles étaient ces maladies. Celles qui nous sont le moins inconnues sont les maladies d'yeux, peut-être plus fréquentes que de nos jours⁹. Mais de

¹ L'intervention des gouverneurs de provinces peut se conclure de ce que dit Agricola en Bretagne (Tacite, *Agricola*, 21).

² Julien, *Misopogon*, p. 311, Sp. Il y a trace d'appareils de chauffage, semble-t-il, dans toutes les ruines de villas.

³ Cf. Blanchet, *Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine*, 1908. — Ne croyons pas que les aqueducs fussent réservés aux villes ; il y en eut dans les plus petites bourgades ou les villas, par exemple au village de Mus dans le Gard (canalisation très bien faite dans des conditions assez difficiles ; Féminier, *Mém. de la Soc. scient. d'Alais*, XVII, 1886, p. 97-103), à la villa de Vendres près de Béziers (Mouret, *Le Temple de Vendres*, Béziers, 1916, p. 13 et s.) ; etc. ; cf. C. I. L., XIII, 5330.

⁴ *Stagnantes pigrasque merito (medici) damnant* (Pline, XXXI, 31). Toutefois, il y avait de nombreux puits *in oppidis* (Pline, XXXI, 38 ; Harold de Fontenay, Autun, p. 91-3 ; etc.), et la question des puits gallo-romains est à l'étude (Blanchet, *Aqueducs*, p. 147) ; il est possible que beaucoup aient été inutilisés dès l'époque romaine. Il n'empêche que l'hygiène de l'eau a été poussée par les Romains plus loin encore que par nous, et c'était là un très important contrepoids aux fantaisies de leur médication.

⁵ Julien, *Misopogon*, p. 340.

⁶ Voyez dans le Digeste, au titre *De cloacis* (XLIII, 23), les précautions prises *ad salubritatem civitatum*.

⁷ Ammien, XV, 12, 2.

⁸ Pline, XIV, 150 : *Duo sunt liquores humanis corporibus gratissimi, intus vini, foris olei, sed olei necessarius*.

⁹ Cf. t. VI, ch. II, l'abondance de cachets d'oculististes, et voyez la quantité de recettes chez Marcellus, *De medicamentis*, VIII ; ajoutez le très grand nombre d'yeux de métal trouvés dans les sources comme ex-voto. Peut-être à cause de la poussière des routes et des rues, résultant du manque d'arrosage et de l'absence d'arbres.

celles-là on ne mourait point. Les autres, maladies de poitrine ou de cœur, fièvres ou paralysies, rhumatismes ou calculs, ressemblaient, autant qu'on en peut juger, à celles de nos jours¹.

On les soignait d'une manière différente, plus empirique et magique que rationnelle et raisonnable. Mais on les soignait autant, et aux mêmes endroits. Toutes nos stations d'eaux ont été fréquentées des Gallo-romains. Chaque cité possédait ses médecins², dont quelques-uns tenaient leurs charges de la commune. Quelques villes avaient même des femmes pratiquant la médecine, sans parler des simples accoucheuses³. Et si étrangers aux méthodes scientifiques⁴ qu'on doive supposer ces disciples d'Esculape⁵, on n'aperçoit pas que leur ignorance ait fait un tort particulier à leurs malades.

Nous pouvons essayer, à l'aide des épitaphes, de retrouver les résultats de cette hygiène et de ces soins, entendons par là la durée moyenne de la vie. Cette durée devait être d'une trentaine d'années tout au plus⁶ : ce qui est inférieur à la

¹ Ex-voto pour quelques-unes : maladies de matrices ? (Espérandieu, IV, p. 361-5 ; V, p. 142) ; hernies ? (IV, p. 366, n° 5) ; hydrocètes ? (id., V, p. 130-1, 139) ; pieds ou jambes difformes ? (id., IV, p. 308-9) ; maladies des seins (id., V, n°3883) ; maladies des genoux (id., V, n° 3888) ; oreille (Saint-Germain, *Cal. somm.*, p. 98) ; etc. Sur les goitreux des Alpes, Pline, XXXVII, 41. Il n'y a rien à tirer de spécial à la Gaule dans le *De medicamentis* de Marcellus le Bordelais (éd. Niedermann, *Corpus medic. Latin.*, V, 1916), encore qu'il déclare emprunter *etiam ab agrestibus et plebeis remedia fortuita atque simplicia*.

² T. VI, ch. II.

³ T. VI, ch. II.

⁴ Voyez pour cela t. VI, ch. II.

⁵ Ceci n'est pas une métaphore, mais le nom ou surnom professionnel que se donnaient souvent les médecins (cf. *C. I. L.*, XIII, 8343, *Dionysius Asclepiades* ; Dessau, 7789 ; *C. I. L.*, XIII, 3175 ; XII, 1804).

⁶ A Bordeaux, sur 171 individus dont l'âge est indiqué, 14 sont morts de 1 à 9 ans, 14 de 10 à 19, 35 de 20 à 29, 41 de 30 à 39, 22 de 40 à 49, 17 de 50 à 59, 8 de 60 à 69, 15 de 70 à 79, 5 de 80 et plus : la moyenne est donc 36 ans. Mais, comme les Romains n'indiquaient d'ordinaire point l'âge des enfants morts à moins d'un an, il faut ajouter la mortalité infantile (ce qui est la grosse question, et insoluble), et cela doit nous amener à moins de 30 ans comme moyenne. J'ai choisi Bordeaux comme exemple, parce que c'est la ville de Gaule où l'usage était le plus répandu d'indiquer l'âge des défunts. La multiplicité des chiffres ronds, 20, 25, etc., montre qu'on y comptait le plus souvent par lustres, correspondant à des recensements quinquennaux. Il va de soi que cette liste n'offre que des garanties très limitées. Le total des morts entre 30 et 39, près du quart du total (41 sur 171), est surprenant, et s'explique par quelque cause que nous ignorons. A Lyon, sur 166 âges indiqués, Mollière (p. 58) trouve des moyennes de 31 à 32 ans (cela me paraît bien faible) pour les personnes âgées de plus de 9 ans, 27 ans environ pour la vie en général. — Beloch, opérant sur les inscriptions d'Italie, et à l'aide d'une autre méthode, celle des tables de survie, est arrivé à des résultats beaucoup plus faibles, à une moyenne de vie totale de 36 à 37 ans pour les adultes de 20 ans (*Die Bevölkerung*, p. 47 et s.) : il avoue (p. 50) lui-même être étonné de l'extraordinaire brièveté de la vie en Italie, qui jure avec le chiffre des centenaires qu'y indiquaient les Anciens (p. 32, n. 3) ; actuellement, l'âge moyen auquel arrivent les personnes de 20 ans dépasse, en Italie comme ailleurs, 60 ans (Stat. internationale, p. 567). — Voyez d'autres recherches, sur l'Afrique, où la longévité paraît supérieure à la Gaule : Schiller, *Gesch. des Röm. Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, 1872, p. 502 ; Espérandieu, Bull. de l'Acad. d'Hippone, n° 21, Bône, 1886, p. 208 et s. — Mollière (p. 63-64) croit à une mortalité plus grande des femmes pendant la durée des fonctions naturelles, à cause de la précocité des mariages (à Lyon, 12 à 13 ans, XIII, 2068, 2203 ;

moyenne actuelle, quarante ans, mais ce qui devait se rapprocher de la moyenne de l'ancienne France¹. Il est possible que la mortalité des enfants fût plus forte que de nos jours². Mais les inscriptions tumulaires et les documents écrits nous donnent une assez belle série de vieillards³. Alors comme aujourd'hui, les abords de la quatre-vingtième année étaient le temps solennel des départs les plus tardifs. Au delà de cet âge, il n'y a plus que des exceptions. Les centenaires sont fort rares : je suis très étonné de trouver, sur une inscription de Mayence, un Gaulois mort à cent vingt ans⁴. Si ses héritiers ne se sont point trompés sur son âge, ce vieillard dut passer pour un être miraculeux, ainsi qu'il serait advenu de lui à notre époque⁵. Tout ce que nous savons de ces siècles romains, en ce qui concerne les conditions générales de la vie humaine, nous rappelle d'assez près, non pas les temps où nous vivons nous-mêmes, mais ceux où ont vécu nos aïeux et leurs pères.

Je ne parle que des belles années de l'Empire, les deux siècles qui ont suivi la bataille d'Actium et l'établissement de la paix romaine. Les choses

14 ans, XII, 690). Comme d'autre part il constate que les inscriptions chrétiennes mentionnent toujours, en Gaule et partout, des âges plus avancés (moyenne, 36 au lieu de 27), il en conclut que l'amélioration des conditions du mariage dans les temps chrétiens a dû entraîner un prolongement de la vie humaine (remarquez, ce qui continuerait la thèse de Mollière, les faits de longévité au IV^e siècle, ici, n. 144). Ceci est très ingénieux, mais il y a tant de hasards dans les notations épigraphiques ! — Il est curieux, évidemment, que les inscriptions amènent partout, pour les femmes, à une moyenne de vie plus faible que pour les hommes (Mollière, p. 58 ; Beloch, p. 46 ; etc.), tandis que c'est aujourd'hui, et depuis longtemps, exactement le contraire : je n'ose cependant encore accepter que la mortalité féminine fût plus grande autrefois que de nos jours.

¹ Je parle d'avant les grandes réformes d'hygiène et d'assistance. A la date de 1889, de Foville indique comme moyenne le chiffre de 40 ans. La moyenne, qui est de 31 ans au commencement du XIX^e siècle, commence à s'élever après 1825 : cf. la *Statistique internationale* publiée par le Ministère du Travail, 1907, p. 452. Sous Louis XVI, on évaluait la vie moyenne à 25-26 ans (Moheau, *Recherches et Considérations sur la population de la France*, 1778, p. 156 : mais cf. les réserves de Levasseur sur les données de Moheau, *Population*, I, p. 277-8). — De même, de Foville, p. 36 : **Aux personnes de 40 ans le droit romain ne semblait promettre, en moyenne, que 20 ans d'existence** [allusion à Digeste, XXXV, 2, 68] : **leur vie moyenne monte à 23 ans au XVIII^e siècle** [Moheau dit seulement 21, p. 156] **et à 28 d'après les derniers calculs [1877-1881].**

² Simple hypothèse, vu l'absence d'indication d'âge pour les tout petits enfants. La mortalité des enfants, de moins d'un an a baissé de 18,7 pour 100 (1806) à 13,9 pour 100 (1905) ; *Stat. intern.*, p. 464.

³ Dans la famille d'Ausone, son père meurt à 88 ans (*Parent.*, 31), lui-même a dû dépasser 80, son petit-fils Paulin de Pella a atteint ou dépassé 83 ans (*Euchar.*, 12-14) : c'était une belle liguée ; et voyez aussi dans cette famille le nombre d'enfants.

⁴ *C. I. L.*, XIII, 7101 (j'ai fait vérifier le chiffre au Musée de Mayence). Mais il y a tant de chances d'erreurs dans les déclarations de ce genre (cf. note 146) ! Centenaire de Metz, époux d'une femme de 80 ans, XIII, 6460. — Comme curiosité de ce genre, voyez à Vienne les deux frères jumeaux de 77 ans (XII, 5864).

⁵ Si on en juge par les textes de Pline (VII, 164) et de Phlégon (fr. 29, Didot), le nombre des centenaires aurait été considérable en Italie (87 ou 69 pour une seule des onze régions) ; et les inscriptions semblent indiquer qu'il en fut de même en Afrique. Nous ne constatons rien de pareil dans l'ancienne Gaule. — En 1886 on enregistra en France 184 centenaires ; enquête faite, il n'en resta que 89 authentiques, la grande majorité d'ailleurs étant des indigents ; de Foville, p. 49-50.

commencèrent à changer sous Marc-Aurèle : tour à tour les guerres, les révoltes, les invasions, la peste et la famine¹ gâtèrent ces conditions de la vie ; et la Gaule s'appauvrit en hommes et en forces.

¹ La peste de 166 et années suivantes paraît s'être étendue jusqu'au Rhin (*ad usque Rhenum et Gallias*, Ammien, XXIII, 6, 24). Il y eut sans doute une famine dans le Midi vers 240 (*C. I. L.*, V, 7881).

CHAPITRE II. — GROUPEMENTS HUMAINS ET LIEUX BÂTIS¹.

I. — PROGRÈS DE LA VIE URBAINE.

Après avoir examiné les hommes, regardons la place de leurs foyers et la nature des édifices qui leur sont destinés. C'est en voyant les lieux bâtis et les demeures groupées que nous serons le plus frappés des changements apportés à la Gaule par l'Empire romain.

Cet Empire était l'apothéose de la ville², c'est-à-dire de la double puissance que forment un groupement éternel de foyers humains et un ensemble de bâtisses sacro-saintes. Rome, qui commandait à cet Empire, c'étaient des milliers de maisons rapprochées, toutes pleines d'hommes, et c'étaient aussi d'autres demeures solides pour abriter les maîtres du jour, Capitole de Jupiter, Curie du sénat, palais du prince, amphithéâtre de la plèbe. La civilisation que propageait cet Empire, qu'elle vînt d'Italie ou de Grèce, sortait d'une origine municipale : dieux, images ou poésie, science, industrie ou négoce, c'était à de grandes villes de pierre, de brique et de marbre qu'on en était redevable, Rome ou Capoue, Athènes ou Carthage, Antioche ou Alexandrie. Il en résulta que la Gaule, inspirée par ces modèles, se laissa naturellement entraîner par le désir de la vie urbaine et par la passion de bâtir.

Ce désir était déjà né chez elle dans les derniers jours de l'indépendance, sous l'influence de Marseille³ et de l'Italie ses voisines, d'usages plus pacifiques, de richesses plus grandes. Mais au temps des empereurs, tout contribua à le rendre plus intense et à le réaliser.

La loi imposa à chaque peuplade une capitale, résidence des magistrats et centre de la vie publique. La contagion de l'exemple fit que ces capitales, Lyon, Narbonne, Autun ou Bordeaux, s'accrurent et s'enrichirent à la façon de Rome. Les mœurs en s'adoucissant y attirèrent les hommes, riches ou pauvres, oisifs ou laborieux : les lins y trouvèrent plus de moyens de gagner leur vie, et les autres de dépenser leur fortune. C'était à la ville qu'on rencontrait les plus beaux temples, les jeux les plus riches, les maîtres les plus fameux. Rome, en bâtissant ses colonies, telles que Lyon ou Narbonne, proposait aux Gaulois un idéal de vie commune. Dès le temps d'Auguste, les autres capitales gauloises, Vienne, Autun, Reims. Bordeaux, se développaient à l'instar de ces modèles. Les grands quittaient sans regret leurs fermes rustiques pour les vastes et élégantes demeures qu'ils se faisaient bâtir le long de rues passagères⁴, et bien des

¹ En dernier lieu, Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917 p. 56 et s. Voir aussi John Ward, *Romano-British Buildings and Earthworks*, 1911. Le livre de Curt Merckel, *Die Ingenieurtechnik im Alterthum*, 1899, est de vulgarisation. Bibliographie chez Schumacher, *Materialien*, etc., Mayence, 1913.

² T. IV, ch. I, § 2.

³ Justin, XLIII, 4, 1 : il s'agit dans ce texte, d'ailleurs, moins de la construction des villes que de celle de leurs remparts, *orbis mœnibus cingere didicerunt* ; toutefois, étant donné que les peuples de la Gaule connaissaient de longue date des oppida ou des enceintes murales (cf. les relevés d'enceintes publiés dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* depuis 1906), j'incline à interpréter ce texte comme s'il s'agissait de bâtir de grandes villes régulières.

⁴ Strabon, IV, 1, 11 (au sujet de Vienne et des Allobroges). C'est à un *συνοικισμός* de ce genre, en Bretagne, que le gouverneur Agricola (Tacite, 21) convie les grands du pays,

paysans les suivirent, échangeant leur rude labour pour les sportules ou les métiers des villes. Quant aux étrangers, marchands, industriels, artistes et débitants de toute sorte, ils savaient que la fortune se laisse maîtriser surtout dans les cités populeuses.

Aussi les progrès des villes gauloises furent-ils très rapides, comparables, je ne dis pas à la prodigieuse naissance de celles d'Amérique (le monde antique ne vit rien de pareil), mais à la croissance des cités industrielles et commerciales de l'Europe depuis les années de la Restauration¹. Lyon, qui ne faisait que de naître sous Auguste, était, cent ans après, célèbre dans le monde entier² et le chiffre de sa population se rapprochait de deux cent mille âmes³. Le plus près d'elle,

quieti et otio per voluptates assuescerent, hortari privatim, adjurare publice, ut templa, fora, domus exstruerent, etc.

¹ Marseille, entre 1800 et 1910, monte de 111.000 à 551.000 habitants ; Lyon, de 110.000 à 524.000 (*Stat. gén. de la France, Résultats du recens. de 1911, I, I, p. 116*).

² Sénèque, *Lettres*, 91 [XIV, 3].

³ Allmer (*Musée*, II, p. 283) dit 80.000 ou 100.000 sans les esclaves : mais la population servile devait être au moins égale à l'autre (ceci est hypothétique ; on établit d'ordinaire une population servile égale à la moitié de la population libre en s'autorisant du texte de Galien sur Pergame, Kuhn, V, p. 49). La périphérie de la colonie de Lyon peut être évaluée à un peu plus de 5000 mètres, sa surface à environ 170 hectares (chiffres fournis par Germain de Montauzan), et il paraît certain que les fondateurs de la colonie n'ont pas prévu ses prodigieux accroissements (il est vrai que Lyon n'avait pas à recevoir, comme Nîmes ou Autun, notes 9 et 12, une grande masse de population indigène antérieure). Mais il faut tenir compte en outre du quartier du Confluent, et la population avait dû s'étendre de bonne heure bien au delà de l'enceinte primitive. Mollière (*Recherches sur l'évaluation de la population des Gaules et de Lugdunum*, 1892, p. 43) n'arrive qu'à 70.000 : d'autres à beaucoup moins ; Germain de Montauzan (*Aqueducs*, p. 33) suppose 400.000, ce qui me semble excessif. — Je touche ici à un des problèmes les plus difficiles de la civilisation de la Gaule et de toute l'Antiquité, la population des villes. Pour arriver à donner des chiffres, on peut s'aider des éléments suivants : 1° la comparaison de l'étendue occupée avec celle des villes contemporaines : à Paris, la moyenne était en 1896 de 321 habitants à l'hectare ; j'évalue, sous toutes réserves, à 500 habitants par hectare la densité urbaine de l'Antiquité, où il y avait moins de jardins, de places, de grandes voies, où, si les maisons étaient bien moins hautes, les gens étaient bien plus tassés (on donne à Alexandrie un demi-million d'habitants et 920 hectares ; cf. Beloch, p. 410) ; 2° les dimensions de l'enceinte ; 3° le nombre des places de l'amphithéâtre ; 4° le débit d'eau des aqueducs : Paris reçoit par jour (je donne les chiffres de 1894) 718.000 mètres cubes dont 245.000 pour le service domestique, pour une population de 2.500.000, soit trois hectolitres (287 l.) par habitant ; Lyon en recevait approximativement 75.000 (Germain de Montauzan, p. 346), Poitiers 15.000 (*Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, XXI, 1854, p. 79), Sens 31.800 comme moyenne (Julliot et Belgrand, *Notice*, etc., 1875, p. 29), Nîmes 46.500 (Leger, p. 603 ; maximum ?), Metz en moyenne 43.200 (id.), l'antique Lutèce seulement 2000 (de Pachtère, p. 81), Arles environ 18.000 (Congrès arch., s., 1870, p. 551) ; 5° le nombre des inscriptions et tombeaux et l'importance des ruines ; 6° la superficie des cimetières : le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre à Bordeaux, qui n'était pas unique, avait un hectare et quart ; son cimetière actuel de la Chartreuse en a 24. Aucun de ces éléments n'est concluant. La densité de la population nous est inconnue pour ce temps-là et a pu varier extrêmement : les remparts (par exemple à Fréjus, Augst, Avenches) devaient embrasser bien des espaces vides, tels que celui de l'amphithéâtre, d'ordinaire à l'intérieur de l'enceinte ; et, par contre, ils ne tenaient pas toujours (en particulier à Lyon) tout l'espace habité. L'amphithéâtre, à Rome, comprenait 87.000 places, moins du dixième de la population ; et je doute que Nîmes, par exemple, ait été peuplée de 200.000 âmes, soit dix fois l'effectif des spectateurs des Arènes ; les gens de la campagne et d'ailleurs y venaient en

mais assez loin, croissaient Narbonne¹, Nîmes², Arles³, Vienne⁴, Autun⁵, celles-là héritières d'un long passé de travail et de puissance, Trèves⁶, Cologne⁷, Mayence⁸, celles-ci produits nouveaux de la vie militaire des frontières : c'était le groupe des villes de second ordre, qui pouvaient renfermer de quatre-vingt à cent mille êtres, plus ou moins. Derrière elles s'élevait l'ensemble plus nombreux des moindres colonies du Midi, Toulouse, Aix, Béziers, Orange, Fréjus⁹, et des bonnes cités du Centre et de l'Ouest, Bordeaux, Reims, Sens, Saintes, Poitiers¹⁰,

grand nombre. Les aqueducs servaient aussi bien à alimenter les thermes qu'à fournir la boisson, et pour celle-ci on recourait toujours aux citernes, puits, sources et rivières. Enfin, le hasard seul a amené tel ou tel chiffre d'inscriptions. Tous les chiffres que je vais donner ici sont donc problématiques, et résultent de la combinaison que j'ai faite de ces divers éléments.

¹ D'après les indications de Strabon (IV, I, 12 ; 3, 2), Narbonne était au temps d'Auguste la plus peuplée des villes de la Gaule ; mais les choses ont du changer rapidement. Narbonne, au dire de Strabon, demeure supérieure à Nîmes (IV, 1, 12). La disparition de toute trace de remparts antiques empêche d'évaluer le périmètre ; on peut évaluer la superficie à 200 hectares (Rouzaud) : dans l'ensemble, Narbonne devait rappeler les dimensions de Nîmes et d'Autun (note 9 et 12).

² Périphérie, 6.200 mètres environ (6.000, Mazauric) et 220 hectares (F. Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2e éd., 1877 ; Blanchet, *Enceintes*, p. 208) ; cf. Strabon, IV, 1, 12.

³ Arles aurait eu à peine plus de 2.000 mètres de périphérie (Blanchet, p. 154 ; plan de Véran, Congrès de 1870, p. 273), et par suite environ 25 hectares, mais on sait l'importance de ses faubourgs sur l'autre rive du Rhône : *duplex Arelas*, disait-on toujours (Ausone, *Mos.*, 480-1 ; *Urbes*, 73 ; *Epist.*, 25, 81, éd. Schenkl).

⁴ Périphérie de 5 à 6.000 mètres ? (Blanchet, p. 145) ; cf. Strabon, ici, note 5.

⁵ Périphérie de 5.922 mètres ; 200 hectares (Harold de Fontenay, p. 13).

⁶ Périphérie de 6.418 mètres (Lebner, *Westd. Zeitschrift*, XV, 1896, p. 217), et superficie de 285 hectares. C'est la ville aux dimensions les plus grandes.

⁷ Périphérie de 3.911 mètres et superficie de 96 hectares 80. Mais il faut tenir compte de la population militaire.

⁸ Voyez le nombre des inscriptions et songez à l'importance du camp.

⁹ Je les place ici seulement, à cause de l'étendue approximative de leurs enceintes, contemporaines d'Auguste, combinée avec le nombre relativement restreint de leurs inscriptions. Il devait y avoir bien de la place vide dans leurs enceintes (Fréjus a environ 3.500 mètres, le port mis en dehors). Et peut-être dans ces villes, sauf à Toulouse, qui n'a pas dû perdre d'enceinte sous Auguste a dû être de 3.955 m. [note de J. Chalande], *ambitus ingens*, dit Ausone, *Urbes*, 98-106), peut-être s'est-il produit un assez fort dépeuplement après la fondation coloniale. On peut placer Marseille (2.500 mètres environ) dans cette catégorie. Et, en outre, Augst (2.446 toises, Schœpflin, *Alsatia illustrata*, I, p. 163), Avenches (environ 4.000 m.), deux villes où il devait y avoir beaucoup d'espace vide, Xanten (85 hectares), etc.

¹⁰ Je les place ici, à cause de l'étendue de leur enceinte, construite, il est vrai, non sous César ou Auguste, comme pour les villes coloniales qui précèdent, mais au troisième siècle, après le passage des Barbares, mais enceinte qui suppose après tout la continuation d'une importance relative. Et je m'aide aussi du nombre de leurs monuments — Bordeaux a 2350 mètres, Sens 2.500, Poitiers 2.600. Peut-être aussi Bourges (2.100 m.) et Clermont. Saintes a dû appartenir à cette catégorie au début de l'Empire, puis être bien tombée (enceinte, seulement 935 m.). Comme superficie de ces villes après la construction de leurs remparts, je trouve d'ordinaire 30 à 40 hectares : mais il faut doubler au moins (bien davantage pour Saintes) pour avoir la surface bâtie dans sa plus grande extension. Je crois bien, vu l'importance des ruines, qu'il faut aussi mettre dans cette catégorie Metz et Besançon (*νάλοι μεγάλη*, dit Julien de celle-ci, *Epist.*, 38, p. 414, Sp.).

dont on peut chiffrer l'effectif entre quarante et soixante mille hommes¹. Les grandes villes étaient plus rares au nord : ni la Normandie ni la Bretagne ni la Flandre n'en renfermaient ; là, les capitales des peuples n'étaient que de petites villes, dont l'existence devait rappeler celle de nos moindres sous-préfectures².

Mais de ces petites villes, la Gaule en renferma beaucoup, et bien d'autres que ces capitales politiques. Les mêmes règlements qui avaient imposé une métropole aux nations gauloises, attribuèrent un chef-lieu à leurs cantons ruraux, à leurs *pays* ou *pagi*. Ces chefs-lieux, eux aussi, grandirent très vite : Genève et Grenoble chez les Allobroges, Dijon chez les Lingons, Chaton, Macon et Nevers chez les Éduens, n'étaient que des villes de *pays*, et elles valaient, comme force et richesse, autant ou plus que les métropoles du Nord-Ouest.

Enfin, au voisinage et comme à l'abri de ces centres peuplés, des milliers de bourgs obscurs naissaient à la vie ou tassaient, chaque jour plus nombreux, leurs foyers, leurs tombes et leurs autels. Autour de Nîmes, vingt-quatre bourgades s'étagèrent sur les dernières petites des Garrigues et à l'entrée des grandes Cévennes³ ; vingt gros villages, successeurs de forteresses gauloises, vivaient chez les Voconces, à côté de Die, Luc et Vaison leurs capitales, dans les replis bien cultivés des montagnes de la Drôme⁴. Pour être moins serrés que dans les grandes villes, les habitants de ces bourgades y prenaient quand même un avant

¹ On pourrait établir une catégorie inférieure, vers 20.000 habitants, pour Chartres (on donne 2100 mètres à ses remparts, ce qui paraît assez disproportionné avec l'ensemble de ses vestiges du Haut Empire), Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Châlons, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, Rennes, Paris, Rouen, Arras, Amiens, Boulogne, Bavai ?, Tongres, Strasbourg, Chalon, Dijon, Langres, Soissons, Beauvais, Dax, Limoges, Périgueux (bien déchu lors de la construction du mur, qui n'a pas 1000 mètres, mais l'amphithéâtre est fort grand), Grenoble (dont l'enceinte, également récente, varie entre 1800 et 1000 ; Blanchet, p. 283-4), Genève, et qui ont livré un nombre suffisant de monuments. Cela donne, pour la superficie murée, entre 8 hectares (Paris : de Pachtère, p. 144) et 20 hectares (Strasbourg : Blanchet, p. 129), le double et davantage, pour la surface occupée sous le Haut Empire. On peut mettre dans cette catégorie, plutôt que dans la précédente, Nyon (quoique colonie de César), Vaison, Die, Avignon et Valence en Narbonnaise d'enceinte coloniale aurait environ 2.600 m., la superficie de 43 à 45 hectares ; Villard, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1016, pl. II, et lettre de J. Bey).

² Moins de 10.000 habitants. Dans le Midi, par exemple Aps (en Vivarais, où la vie municipale est particulièrement faible ; cf. t. VI, ch. V), Cap, Antibes (590 m. et 2 hectares) et les petites capitales alpestres (cf. t. VI, ch. VII) et pyrénéennes (cf. t. VI, ch. VI). Ailleurs, Senlis (840 mètres et 938 ares) ; de même, à cause de leur enceinte (un millier de mètres), Évreux, Noyon, Meaux, Melun, Lillebonne, Lisieux, Vannes, Bayonne (vicus). D'autres chefs-lieux, Javols, Saint-Paulien des Vellaves, Jublains, Vieux, Corseul, etc., ne furent pas fortifiés (il me paraît difficile que le castrum de Jublains, un peu plus d'un hectare, ait été une enceinte municipale) : ce qui montre leur peu d'importance.

³ Strabon, IV, 1, 12 ; Pline, III, 37. Entre autres (*C. I. L.*, XII, 3362) : Uzès (*Ucelia*), Anduze (*Andusio*), Alais (*Arisitum*, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, V, 5), Calvisson (*Arandum*, XII, 4155), Nages (*Samongenses* ?), *Viudomagas* (Le Vigan ? Ptolémée, II, 10, 6), sans doute Beaucaire (*Ugernam*, XII, 3362), sans doute aussi Substantion (*Sextontio*, XII, 3362, plus tard transformé en colonie). C'est en songeant à ces 24 κώμαι que Strabon dit de Nîmes qu'elle surpassa Narbonne κατά τὸ πολιτικόν, le mot vise l'importance du territoire municipal de Nîmes, et non pas, comme on le traduit d'ordinaire, celle de la population urbaine.

⁴ Je rapporte le chiffre d'*oppida ignobilia* XVIII chez Pline (III, 37) aux *Vocontii*, nom que je traduis par *vinginti* (*Revue des Ét. anc.*, 1907, p. 172-4). Luc a été remplacé par Die comme capitale.

goût de la vie municipale : les maisons s'alignaient en rues¹, on avait son aqueduc, ses thermes et ses temples aussi bien que dans une capitale, les boutiques étaient nombreuses et variées, et les cimetières pleins d'images. La population se suffisait à elle-même, vivant de ses denrées et du travail de son pays, ne réservant pas ses emplettes à la métropole voisine². Tous ces villages s'essayaient à être des cités.

Cependant, ni la vue de ces cent cités, ni celle de ces milliers de villages, qui paraissent émerger subitement de la terre gauloise avec leurs beaux édifices et leurs inscriptions innombrables, ne doit nous faire oublier l'existence silencieuse et solitaire des demeures rurales. Elles ont à peine souffert, sous l'Empire, de ces excroissances urbaines. Un séjour aux champs a conservé chez les Gaulois, riches ou pauvres, indigènes ou romains, son charme d'autrefois. Les plus belles ruines ne sont pas toutes dans les cités, et les mausolées qui nous restent de ce temps sont parfois isolés en pleine campagne³. Il y a, comme jadis, d'immenses villas à l'orée des bois⁴, et les masses les plus considérables de décombres antiques proviennent de châteaux rustiques⁵. La désertion des terres, qui commence dans la Gaule des Césars, n'atteignit point alors de désastreuses proportions. En Normandie, en Bretagne, dans le Pays Basque, pays agricoles et maritimes, nous ne voyons pas de grandes villes drainant les hommes⁶. Les capitales des peuples de montagnes, Vivarais, Rouergue, Gévaudan, sont demeurées des bourgades médiocres, où la vie n'était un peu intense que les jours de marché⁷. En Flandre, en dehors de quelques villages, ce ne sont que paysans, ouvriers ou forestiers attachés à l'exploitation d'un vaste domaine⁸. Un très grand nombre de manufactures, notamment de céramique, sont installées

¹ Voyez par exemple à *Boutæ* (cf. note suivante).

² Remarquez l'extraordinaire richesse en inscriptions (XIII, 3980-4027) et en tombes à figures (Espérandieu, V, p. 211 et s.), d'Arlon, *Orolaumun* (*Itin. Ant.*, p. 366, W.), simple vicus des Trévires ; Waltzing, *Orolaunum vicus*, 1904-5 (Musée Belge). De même, les stèles de Saint-Ambroix (*Ernodurum*, *Itin.*, p. 460) citez les Bituriges (Thil et de Goy, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, 1911, XXXIV, 1912) nous mettent en présence de petits boutiquiers de village. La meilleure monographie de *vicus* gallo-romain est *Boutæ* [tout près d'Annecy, qui n'a fait que remplacer le *vicus*], par Marteaux et Le Roux, Annecy, 1913.

³ Le monument de Lanuéjols, les piles du Sud-Ouest (Lièvre, *Les Fana ou Vernemets, dits piles romaines*, 1888 ; surtout Lauzun, *Invent. gén. des piles gallo-romaines*, Caen, 1898, *Bull. mon.*), la pile de Cinq-Mars en Touraine (de La Sauvagère, *Recueil*, p. 158 et s. ; de Clérambault, *Bull. de la Soc. arch. de Touraine*, IIe s., 1, 1909-10 ; etc.) ; etc. Et cf. t. VI, ch. III (*La Tombe*).

⁴ Voyez ce que dit César des villas gauloises à propos de celle d'Ambiorix, *ædificio circumdato silva, ut sunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æstus causa plerumque silvarum ac fluminum pelant propinquitates* (V, 30, 3). D'ailleurs le motif que donne César doit être secondaire : les forêts et rivières étaient nécessaires à l'exploitation des grands domaines.

⁵ En Belgique surtout (Cumont, ici, note 29), mais partout aussi (voyez par exemple les ruines de la villa de Chiragan près de Martres-Tolosanes). Cf. t. IV, ch. IX, § 5 et 6.

⁶ T. VI, ch. VI.

⁷ Pour Aps en Vivarais, XII, 267G-93 ; pour Javols en Gévaudan, XIII, 1557-9 ; pour Rodez en Rouergue, XIII, p. 208-9. Les petites villes alpestres (t. VI, ch. VII) semblent même avoir été plus importantes que celles-là.

⁸ Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, Bruxelles, 1914 (*Ann. de la Soc. d'Arch.*, XXVIII), p. 9 et s. ; ici, t. VI, ch. VI. Voyez aussi Demarteau, *L'Ardenne gallo-romaine*, 1906, p. 102 et s., p. 126 et s. Et pour la Moselle, Grenier, *Habitations gauloises*, etc., 1906.

très loin des villes, en pays à peu près perdu¹. Est-ce pour empêcher les populations rurales de se laisser attirer dans les cités ? mais on construit en plein champ et presque en plein bois, à quinze milles de tout centre habité, des thermes élégants et de larges théâtres, par exemple à Champlieu, à la lisière de la forêt de Compiègne². Bûcherons et laboureurs y goûteront, au milieu de leurs lieux de travail, les plus recherchées des joies municipales. La présence de ces édifices de plaisir les empêchera d'aller grossir dans la ville voisine, aux jours de fêtes, la plèbe des citadins désœuvrés. Même au plus profond des bois, les ruines nous révèlent des habitations innombrables³. Si jamais un prudent équilibre s'est établi entre la Vie des champs et la vie des cités, ce fut en Gaule sous les temps des empereurs : l'exemple des capitales méditerranéennes entraînait les Celtes vers leurs grandes villes ; mais les traditions d'un passé tout proche les retenaient encore sur leurs terres. En dépit de ses cinq siècles d'existence romaine, la Gaule n'arriva pas à se transformer en un rucher de municipes, ce qu'étaient devenues la Grèce et l'Italie.

II. — VILLES NEUVES.

L'Empire romain, comme toutes les périodes de vie bourgeoise et de travail industriel, a vu se bâtir dans la Gaule beaucoup de cités neuves.

Les unes (nous les connaissons déjà) furent les métropoles que les princes donnèrent aux peuplades, et qu'ils dotèrent bien souvent d'un de leurs noms. De ces métropoles, quelques-unes, par exemple Fréjus et Trèves, furent sans doute imaginées et installées de toutes pièces, sur un sol encore vierge de bâtisses ; et l'on dut, pour les peupler, faire appel à des colons ou à tous les hommes de la cité⁴. Mais il y en eut assez peu de ce genre. Presque toujours la ville romaine eut ses racines dans le passé gaulois. Pour le plus grand nombre de ces capitales, on utilisa une vieille bourgade antérieure, que l'un accrut démesurément de constructions et d'habitants nouveaux : ce fut le cas de Lyon et de la plupart des colonies. Ailleurs effila, on se décida à déplacer l'assiette, et à dresser en un autre lieu des rues et des maisons neuves pour les mêmes groupes d'hommes : c'est ainsi qu'on fonda Autun pour les gens de Bibracte et Clermont pour ceux de Gergovie.

A côté de ces fondations officielles, prévues et préparées, d'autres villes nouvelles sourdaient sur le sol gaulois, sous l'action d'usages jusque-là inconnus.

¹ Auvergne, Gévaudan, Rouergue, etc.

² Autres exemples de ces édifices publics dans des lieux ruraux : les thermes de Garguier dans la vallée de l'Huveaune (*C. I. L.*, XII, 594), le groupe des bâtisses d'Herbord près de Sanxay en Poitou (de La Croix, *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord*, Niort, 1883), du Bois-des-Bouchauds près de Saint-Cybardeaux en Saintonge (Chauvet), de Drevant dans le Berry (Mallard, *Bull. arch.*, 1914, p. 195 et s.), de Tintiniac près de Tulle (Plantadis, *Revue des Ét. anc.*, 1913, p. 434 et s.), etc.

³ Cauchemé, *Descr. des fouilles arch. exécutées dans la forêt de Compiègne*, 1900-2 (*Soc. hist. de Compiègne*).

⁴ Encore est-il possible, à Trèves par exemple, qu'il y ait eu simplement, comme cela s'est passé de Bibracte à Autun et ailleurs, transfert d'un oppidum central.

Les plus originales, peut-être les plus étrangères à la tradition¹, furent les villes d'eaux ou de malades. Elles apparurent presque subitement, partout où la nature avait placé des fontaines chaudes ou minérales². Pour peu que ces fontaines fussent situées en un lieu propice, près de bonnes terres, de grandes routes, de carrefours populeux, c'était, pour la bourgade naissant auprès d'elles, une prospérité et une gloire rapides³. — C'est ce qui arriva à Dax dans les Landes, dont la merveilleuse destinée fut un thème pour la poésie grecque. Simple hameau de bûcherons, on vantait pourtant l'excellence de ses eaux chaudes. L'empereur Auguste, toujours souffrant ou perclus, voulut les essayer, et il fit un séjour à Dax au cours de ses campagnes d'Espagne. Il se crut guéri ; et tout de suite, on vint de partout demander la santé aux sources incomparables⁴. Puis, comme Dax était sur l'Adour et sur la voie principale de l'Ouest, qu'il touchait aux riches terrains de la Chalosse, il arriva très vite à la puissance, devint grande ville et centre de cité, la véritable métropole de l'immense plaine forestière de Gascogne. Aucune des villes d'eaux gauloises n'approcha d'une fortune pareille. Mais toutes connurent le bruit, le bonheur ou le renom : Luchon⁵ et Bagnères⁶ dans les Pyrénées, Vichy⁷ en Auvergne, Aix⁸ en Savoie, Luxeuil⁹ dans les Vosges, Nérès¹⁰ chez les Bituriges, les trois Bourbon¹¹, et cent autres lieux eurent leurs thermes de marbre, leurs peuples de malades et leurs assemblées de dieux¹². Aucune des villes thermales que nous pratiquons aujourd'hui ne fut méconnue des Gallo-romains¹³ ; et l'intensité de cette vie balnéaire, le nombre

¹ Non pas que les Celtes aient ignoré l'usage des eaux thermales : mais il ne semble pas, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, qu'elles aient provoqué des cures assez longues pour qu'elles aient donné naissance à de vraies villes. Sur les vestiges antérieurs à la domination romaine reconnus dans les villes d'eaux, Bonnard, p. v-x.

² *Aquæ... urges condunt*, Pline, XXXI, 4. Cf. L. Bonnard, *La Gaule thermale*, 1903.

³ Tacite pour Baden chez les Helvètes (*Hist.*, I, 67) : *In modam runicipii exstruclus locus, amæno salubriam aquarum usu frequens*.

⁴ Crinagoras, *Anth. pal.*, IX, 419 ; *Aquæ Augustæ*, Ptolémée, II, 7, 8 ; Pline, XXXI, 4 (eaux chaudes et froides *junctæ in Tarbellis*, cf. *Rev. des Ét. anc.*, 1901, p. 213).

⁵ Strabon, IV, 2, 1 ; *Ilixo deus*, *C. I. L.*, XIII, 345 et s. Ce sont peut-être ces eaux auxquelles pense Pline (XXXI, 4), *junctæ* (c'est-à-dire froides et chaudes, la température en varie actuellement de (13°50 à 64°), situées *in Pyrenæis montibus*.

⁶ *Vicani Aquenses*, XIII, 339 ; *Aquæ Convenarum*, *Itin. Aut.*, p. 457, W.

⁷ *Aquæ Calidæ* dans la *Table de Peutinger*, s. 1, 3 ; *Calentes Baiæ*, comme les appelle Sidoine Apollinaire, *Epist.*, V, 14.

⁸ *Vicus Aquarum*, chez les Allobroges, XII, 2461.

⁹ *Lussovius*, *Luxovius*, chez les Séquanes, XIII, 5425-6. Luxeuil devint assez important pour être fortifié sous le Bas Empire, *castrum firmissirno olim munimine cultum* (V. *Columbani*, I, 10, Krusch). — L'énigmatique *Andesina*, dans la *Table*, ne peut être qu'une station balnéaire des Leuques, Vittel, Contrexéville ou Bains.

¹⁰ *Aquæ Neri*, *Table*, s. 1, 3 ; *vicus Neriomagus*, XIII, 1374.

¹¹ J'entends par là Bourbenne-les-Bains chez les Lingons ou chez les Séquanes (XIII, 5911-20), Bourbon-l'Archambault chez les Bituriges (cf. Bonnard, p. 444 et s.), Bourbon-Lancy chez les Éduens (*Borvo*, *Bormo*, *Aquæ Bormonis* ; XIII, 2805-7 ; *Table*, s. 1, 3). Il devait y avoir d'autres Bourbon, par exemple *Bormanus* et *Bormana* à Aix près de Die chez les Voconces (XII, 1551).

¹² Cf. t. VI, ch. I.

¹³ Citons encore : Baden en Suisse ; Aix-en-Provence (Pline, XXXI, 4) ; Aix-la-Chapelle (contrairement à l'opinion courante, *C. I. L.*, XIII, II, p. 517, je crois à l'ancienneté du nom *Aquæ Grani* [surnom d'Apollon guérisseur], Pertz, *Scr.*, III, p. 704 ; la localité était d'ailleurs fort habitée et fort visitée à l'époque romaine, *C. I. L.*, l. c.) : *Aguæ Nisincii* ou, plutôt, *Alisincum* chez les Éduens, Saint-Honoré (*Table*, s. 1, 4 ; *Itin.*, p. 366, 460, W.) :

de ces résidences curatives, est une analogie nouvelle entre notre temps et ceux des empereurs¹.

L'amour des dieux créa presque autant de villes que l'amour de la santé, je veux dire que bon nombre de cités neuves s'étendirent autour des sanctuaires les plus fameux. Assurément, les lieux saints de la Gaule romaine dataient tous des temps de l'indépendance, et leur sainteté ne devint ni plus grande ni plus populaire. Mais avec les habitudes nouvelles que le besoin de construire donnait impérieusement à la Gaule, tout lieu saint se transformait en lieu bâti, et ce qui n'avait été jadis qu'un endroit de rendez-vous s'imposa comme un centre de demeures. Le dieu de l'endroit eut son grand temple, ses statues, son trésor, ses terres et ses esclaves ; il fallut des prêtres pour garder ces richesses et entretenir ces biens, des maisons pour loger ces prêtres et leurs serviteurs, des hôtelleries pour héberger les pèlerins, des thermes et des théâtres pour distraire la foule des grandes fêtes. On vit à la fin s'épanouir d'amples cités, où il n'y avait eu autrefois que la source ou le bois mystérieux d'une invisible divinité. Die ou *Dea*², Luc ou *Lucus*³, deux bonnes villes des Voconces dans la région de la Drôme, ne sont que l'expression en bâtisses permanentes du vieux culte de la Terre-Mère ou de celui des forêts sacrées⁴.

D'autres villes croissaient, ainsi que dans la Gaule d'autrefois autour d'un marché ou d'un foirail. Ici encore, le goût de la pierre, l'envie de fonder quelque chose de durable rendait ces créations urbaines presque inévitables : pour les entassements humains des jours de rendez-vous, on voulut des boutiques, des

Aquæ Segete chez les Ségusiaves (Moing [à écrire Moind] plutôt que Saint-Galmier, ces dernières eaux d'ailleurs fréquentées ; Table, s. 1, 4, cf. C., XIII, 1630, 1641, 1646 ; Bonnard, p. 373-6) ; Evaux, *Ivavus*, à l'origine chez les Bituriges plutôt que chez les Lémoviques (XIII, 1368 : Grégoire de Tours, *Confess.*, 80) ; Gréoulx, *nymphæ Griselleæ*, dans le pays de Riez (XII, 361) ; Les Fumades dans le pays de Nîmes (XII, 2845-31) ; *Aquæ Segeste*, près de Sceaux du Gâtinais, entre Sens et Orléans, chez les Sénons (Table, s. 1, 3). La liste de Bonnard comprend 126 noms, et elle pourrait être allongée. — J'indique la *civitas* à qui appartient la station, parce que toute cité devait tenir à posséder sa ville d'eaux.

¹ L'importance des eaux ressort du fait que, dans la Table de Peutinger, elles sont marquées à peu près toutes par des vignettes spéciales, beaucoup plus caractéristiques que celles qui signalent les autres localités, et l'on peut même se demander si la Table ne provient pas d'une carte ou d'un roulier à l'usage des baigneurs. — Au point de vue des noms de Ves nouvelles villes, on distinguera celles qui sont restées sous le nom générique latin de *Aquæ*, et celles qui ont conservé les noms celtiques des divinités des sources. Il est à remarquer que jusqu'ici nous n'avons pas trouvé un élément toponymique indigène correspondant au latin *Aquæ*.

² Die, *Dea Augusta*, ne peut devoir son nom qu'à un sanctuaire de divinité féminine, et l'épigraphie montre en effet qu'elle était le centre religieux du pays des Voconces, foyer du culte de la déesse indigène *Andarta* (XII, 1356-60) et de celui de la Mère des Dieux (1567, 1569), laquelle doit être l'équivalent de la déesse gauloise.

³ Tacite, *Hist.*, I, 66 (*Lucus... municipium*).

⁴ Dans la même catégorie : Entrains, *Intaranum* [*inter amnes* ?, ou, plutôt, nom d'un dieu *Intaranus*, à rapprocher du dieu *Intarabus*], lieu où les Anciens avaient accumulé, disait-on, *multorum nefariorum portenta* (*Acta Sanctorum, Vita s. Peregrini*, 16 mai, III, p. 560, n. éd.), au milieu du pays d'Auxerre ; *Fanum Martis* en Armorique, devenu Corseul, chef-lieu des Coriosolites (*Itin. Ant.*, p. 387) ; *Tutela*, qui paraît être l'étymologie de Tulle ; etc. Rappelons que parmi les grandes métropoles, Arras, *Nemetacurn* (primitivement *Nemetocenna*), Clermont (*Augustonemetum*), Metz (*Divodurum = vicus sanctus*), ont une origine religieuse.

thermes, des temples, qui resteraient fixés au sol. Si ces lieux de foires étaient bien placés au milieu du territoire de leur cité, leur fortune se faisait rapidement. Quand les princes romains cherchèrent des capitales pour les peuplades gauloises ou germaniques, ils utilisèrent souvent les places de marché qui étaient au centre de leurs domaines. Fréjus, Angers, Beauvais, n'ont pas été autre chose à l'origine¹. Mais parfois, la croissance de ces lieux s'arrêtait, et le foirail ne parvenait pas à se développer en ville, soit qu'il fût mal placé, soit que la chance lui manquât. Il n'est point rare, dans la France actuelle, de rencontrer, pour ainsi dire à l'improviste, en des pays sauvages ou déserts d'énormes et étranges agglomérations de ruines, arènes ou théâtres, thermes et temples, par exemple à Champlieu à l'entrée de la forêt de Compiègne, à Herbord près de Sanxay dans les bois qui séparent le Haut et le Bas Poitou : ce sont les vestiges d'anciens lieux de marché et de pèlerinage, datant de l'époque gauloise, et qui ont pu tenter, sous l'empire de Rome, de devenir des cités éternelles. Mais les malheurs du troisième siècle ou de mauvaises conditions géographiques ont enrayé leurs destinées.

Quelques villes, enfin, ont pris naissance dans les camps romains, ou, plutôt, à côté d'eux, constituées d'abord par les boutiques et les tavernes qui s'entassaient aux approches ou au contact des lieux de garnison². Celle de ces villes militaires qui se mêla le plus vite et le plus complètement au mouvement général de la vie gauloise, Strasbourg ou *Argentorate*³, ne fut à l'origine qu'un misérable hameau celtique, simple relais de route à un lieu de passage sur le Rhin : mais elle reçut sous Auguste un camp et des légionnaires, des marchands les suivirent en nombre, et Strasbourg commença dans l'histoire sa carrière municipale⁴. De pareils destins échurent à Mayence⁵, à Bonn¹, à Xanten², à

¹ Fréjus, *Forum Jolii* ; Angers, *Juliomagus* (qui signifie la même chose) ; Beauvais, *Cæsaromagus* ; Feurs, *Forum Segusiavorum* ; Senlis, *Augustomagus* ; Rouen, *Ratumagus*. Sur les bords du Rhin : *Brocomagus*, Brumath, métropole des Triboques ; *Borbitomagus*, Worms, des Vangions ; *Noviomagus* (= *forum novum*), Spire, des Némètes ; *Noviomagus*, Nimègue, chez les Bataves. Je ne parle pas des moindres *fora* ; voyez la liste des noms en *magus* chez Holder, II, c. 384-5.

² Pour les villes d'origine militaire, il y a toujours un double élément, le camp lui-même, et, plus ou moins loin, le marché permanent, *canabæ* (on dit *canabarii*, *canabenses*, pour les habitants ; XIII, 6710, 5967) ; peut-être y a-t-il eu parfois un troisième élément, une bourgade particulière avec *vici* (à Mayence, *C. I. L.*, XIII, II, p. 303). C'est le marché qui se transforme peu à peu en ville ; Tacite, *Hist.*, IV, 22 (Xanten, près de *Vetera*) : *Opera baud procul maris in modum municipii exstructa*. Cf. en dernier lieu Schulten, *Real-Enc.*, au mot *Canabæ*. La question de la transformation des *canabæ*, des *vici* de camps et des camps en bourgades civiles doit d'ailleurs être reprise, en faisant intervenir de plus près la topographie, et en bien distinguant les camps qui ont donné lieu à la fin à des chefs-lieux de cités (Mayence, Xanten), ceux qui avoisinaient dès le début de vieux centres ou chefs-lieux indigènes (Nimègue, Cologne : là l'élément militaire s'est effacé), ceux qui se trouvaient loin de ce chef-lieu (Strasbourg par rapport à Brumath).

³ Le nom est celtique, primitivement *Argentorate* ou *Argentoratis* plutôt que *Argentoratum* (XIII, 9082).

⁴ Il faut distinguer le camp, à l'endroit dit *Argentorate*, autour de la Cathédrale, et le *vicus* des *canabæ* (XIII, 5967), sans doute à Kœnigshofen, à deux milles de là. Mais il semble que plus tard les *canabæ* se rapprochèrent, qu'il y eut un village civil dans la Langstrasse (qui est une grande route romaine, vers Kœnigshofen, Saverne et Metz), adossé au camp, que ce village s'est appelé *Stratæ Burgus*, le *bourg de la route*, et qu'il aura imposé à la fin son nom à l'ensemble (Grégoire de Tours, *H. Franc.*, X, 19) ; Dehio, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouv. série, XII, 1397, p. 167-3.

⁵ *C. I. L.*, XIII, II, p. 293 et s. Mayence devint chef-lieu de *civitas*.

d'autres endroits moins célèbres³. Tous d'ailleurs touchaient au Rhin. Nulle localité de l'intérieur n'est sortie d'un camp militaire : la Gaule n'en produisit aucune qui fût semblable à cette ville espagnole de Léon, qu'une garnison légionnaire fit croître au centre de la contrée. Toutes les cités neuves de la Gaule romaine, à distance de la frontière, sont l'œuvre de tâches pacifiques⁴.

III. — SITES URBAINS.

Les sites de ces nouvelles villes étaient en harmonie avec les mœurs qui les avaient produites. Nous n'apercevons plus, comme à l'époque gauloise, de grandes cités juchées sur leurs aires de montagnes, avec leurs ceintures d'âpres rochers ou de bois sauvages. Bibracte et Gergovie sont descendues vers la plaine, et se sont arrêtées sur d'aimables coteaux, près de clairs ruisseaux et de terres fertiles, le long de routes faciles et passagères et sous un climat tempéré. Les empereurs l'ont sans doute voulu ainsi : mais à défaut de l'ordre d'un prince, le goût des hommes aurait amené un pareil changement, et déjà, avant l'arrivée de César, la descente des villes gauloises avait commencé. Dans ces temps de paix générale, il n'est plus besoin de refuges inviolables, de villes imprenables sur des sommets inaccessibles. Les seules cités qui restent haut perchées, comme Cassel. Lyon, Poitiers, Angoulême, ne sont que sur des collines, à trois ou quatre cents pieds de la plaine au plus, et elles ont près d'elles la route, la rivière et les champs⁵. Le règne de la grande montagne est fini dans la Gaule, et celui du coteau s'est établi.

Je dis coteau, et non pas plaine, parce que les villes neuves évitent encore, pour la plupart, les bas-fonds et la plaine absolue, réservés aux cultures ou abandonnés aux marécages. Elles imitent Rome, qui hésita si longtemps à s'établir sur son Champ de Mars, et qui préféra toujours les pittoresques montées de ses hauts quartiers⁶. Nîmes, comme la Ville Éternelle, aurait pu montrer ses sept collines⁷ ; Autun fut bâti sur les flancs des mamelons qui

¹ C. I. L., XIII, II, p. 537. Bonn resta un *vicus* de la cité de Cologne.

² C. I. L., XIII, II, p. 602 : le camp est entre Fürstenberg et Birten, et la ville est à Xanten, à un mille de là, Xanten fut érigé en colonie sous Trajan.

³ *Vindonissa*, Windisch (XIII, II, p. 37), *Divitia*, Deutz (XIII, II, p. 587), *Novæsium*, Neuss (XIII, II, p. 593). Windisch resta simple vicus chez les Helvètes, Deutz et Neuss de même dans la cité de Cologne. — Cologne et Nimègue ont été des villes indigènes, choisies ensuite comme lieux de camps. A Cologne, le camp, en particulier de la Botte, est à Alteburg, à deux milles. A Nimègue, on peut distinguer : 1° le *marché neuf* (*Noviomagus*), qui est devenu la colonie, sur les bords du Rhin, 2° le vieil oppidum batave, sur la hauteur près de là, et 3° sans doute le camp romain primitif ; cf. Holwerda, *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde* à La Haye, 1917, p. 207 et s.

⁴ Je ne parle ici que des trois premiers siècles de l'Empire.

⁵ Différence de niveau entre le sommet et le bas pays : à Lyon, de 310 mètres à 165 ; à Cassel (*Castellum Menapiorum*), de 156 à 30 ; à Poitiers, de 118 à 70 ; à Angoulême, de 96 à 24. Comparez aux différences que présentaient les grands oppida celtiques de Gergovie (de 711 à 416) et Bibracte (de 822 à 386). — Ajoutez quelques petites villes de Novempopulanie et des Alpes (t. VI. ch. VI et VII).

⁶ Cf. Homo, *Lexique de topographie romaine*, p. 109 et s. ; Jordan, *Topographie*, I, III, 1907. p. 496 et s.

⁷ La ligne de ses remparts embrasse exactement sept collines, aux noms souvent anciens : Montauri [*mons Aureus*], Canteduc [*Cantodunum* ? = *mons albus* ?], la colline de la Tourmagne, la Lampèze, le puech Crémat, [mont *brûlé* ?], le puech Ferrier

descendent vers l'Arroux¹ ; Clermont étagée ses demeures sur le puy sacré, cher à Apollon², qui porte aujourd'hui sa cathédrale³. Dans les vieilles cités, les quartiers neufs évitèrent les terrains les plus bas, et gravirent les pentes voisines : Paris couvrit de ses plus grands édifices, face à la Seine, le penchant septentrional de la montagne Sainte-Geneviève⁴ ; Bordeaux, négligeant les terres fangeuses qui avoisinent la Garonne aux Chartrons et à Paludate, reflua lentement sur les hauteurs de Saint-Seurin pour y mettre ses thermes, son amphithéâtre et ses grands cimetières⁵ ; c'est sur le flanc de la colline de La Croix-Rousse que se dressa, à Lyon, le grand autel du Confluent ; et je doute que Marseille même ait dès lors songé à conquérir pour la bâtisse les terres planes de la Canebière⁶.

V. — REMPARTS, PLACES, RUES, AQUEDUCS, ÉGOUTS⁷.

Une grande ville gallo-romaine, avec son périmètre de trois à quatre milles, sa surface de plus de cent hectares, ses mille demeures agglomérées, les milliers d'habitants de sa population fixes, était devenue un corps compliqué, formé de matières très diverses et d'êtres très dissemblables. Pour y faire circuler une vie normale et y satisfaire à tous les besoins, il avait fallu créer un organisme de rues régulatrices et d'édifices directeurs.

Dans toutes les colonies et dans certaines villes privilégiées, c'étaient les remparts qui marquaient la limite de la cité, et qui, par leurs lignes immuables, traçaient sur le sol sa figure consacrée. Mais la plupart des villes gauloises ne reçurent ou ne gardèrent point d'enceinte fortifiée. Et pour les autres, durant les longues années de la paix impériale, les vieilles murailles ne furent plus qu'une gloire encombrante. Ici, elles tombaient en ruine⁸ ; et là, on les fit disparaître

[*Ferratus*], le puech Jusieu [*Judaicus*] ou mont Duplan ; après d'autres, Martiéjol, *Nîmes aux Sept Collines*, 1909 (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*). Reste à savoir à partir de quelle époque on a fait cette constatation et si les Anciens en ont eu l'idée. Le texte célèbre de Théodulfe [sous Charlemagne] porte (*Contra judices*, 131) *inde Nemausiacas sensim* [et non *septem*] *properamus ad arces*, et le mot *arces* signifie les tours de Nîmes, et en particulier celles des Arènes.

¹ La cote 386 est le point culminant d'Autun, l'altitude moyenne est de 350, l'Arroux est à 287.

² Cf. t. VI, ch. I et VI.

³ Clermont est à 410 (point culminant), la plaine à 338.

⁴ En direction du sud-est. De Pachtere, plan 1, p. 45 et s. ; *les abords de la Cité sur la rive droite n'étaient pas peuplés* (p. 36).

⁵ En direction du nord-ouest. *Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 554 et s.

⁶ Il est possible que le quartier de la Canebière (ancien *plan Fourmignier*) doive son origine et son nom aux *canabæ* ou *canabarii*, aux boutiques, magasins et entrepôts établis le long du Port, et qui pouvaient former une longue voie de communication (comme le *plan Fourmiguier* au Moyen Age) entre la ville et la nécropole de Saint-Victor (cf. à Lyon). Mais Marseille romaine paraît tendre surtout vers les hauteurs en direction du nord, le long de la *via Aquensis* (XII, 412). — *Canebière* peut d'ailleurs venir, comme le nom de l'ancienne rue de la Chanvrerie à Paris, de *canaberii* : et ce pouvait être alors le quartier primitif des cordiers, *le lieu où l'on travaille le chanvre*, dit Mistral, et la disposition allongée du quartier se prêtait en effet au travail des corderies.

⁷ Comme dernière monographie de ville, bien étudiée à ce point de vue, celle de Cologne par Klinkenberg, dans *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, VI, 1906. p. 157 et s. ; de *vicus*, le livre sur *Boutæ*.

⁸ A Autun.

sous des constructions parasites¹. Le régime romain eut cette première conséquence pour les villes de la Gaule, qu'il y laissa s'atrophier l'organe militaire, ces forteresses qui en avaient été autrefois et l'origine et la construction maîtresse'.

Ces cités murées mises à part, on entraît librement dans les villes de la Gaule, à la façon dont on entre aujourd'hui dans celles de la France. Peut-être quelque guérite de police, quelque poste d'octroi, quelque niche de dieu, un cippe, un autel ou un arc en marquait la limite officielle sur les routes d'accès². En réalité, on ne s'apercevait de l'entrée dans la ville que par la fin des tombeaux, la présence de baisses plus denses, le débouché de rues transversales.

Villes anciennes et villes neuves se ressemblaient en ceci, que les rues principales y étaient le prolongement de la voirie rurale : la grande route, en pénétrant dans la cité, y devenait **la grande rue**. A Paris, l'artère majeure, la *via major* ou rue Saint-Jacques³, est simplement une portion de la chaussée d'Orléans, de Bordeaux et d'Espagne, une des voies souveraines de la Gaule entière⁴. A Bordeaux, la rue Sainte-Catherine, la plus vieille et toujours la plus encombrée, marque la fin de la route de Toulouse, de Narbonne et de Marseille, la plus ancienne et la plus fameuse du Midi⁵. C'est autour de ces antiques chemins que nos villes se sont épanouies, comme des fruits autour de leurs tiges⁶.

¹ Je le suppose à Nîmes d'après la concession faite à un particulier (dès le temps de Tibère) d'une *area inter duos* [sic] *turres* (XII, 3179).

² Jusqu'ici l'épigraphie ou l'archéologie ne nous ont rien fourni de ce genre. — Ici se pose la question, si difficile à résoudre, du pomerium ou de la ligne sacrée qui marquait le territoire urbain (les *Gromatici* la mentionnent, p. 17 et 21). On a supposé que quelques-uns des arcs de triomphe ou de passage pouvaient marquer la ligne du *pomerium* (Frothingham, *Revue arch.*, 1905, II, p. 223 ; le même, *The Roman territorial Arch*, dans *American Journal of Archaeology*, XIX, 1915) : c'est possible en principe, et ce peut être vrai pour quelques arcs de la Gaule, mais ce ne peut être vrai pour tous, et du reste l'importance pour l'arc était moins la nature de l'endroit où il était placé que l'événement ou le personnage qu'il rappelait, l'essentiel étant que l'arc fût placé *loco celeberrimo* de la ville (*C. I. L.*, XI, 1421), et ce *locus* pouvait être en effet le passage du *pomerium* : mais ce pouvait être un autre.

³ De Pachtere, p. 45.

⁴ Id., p. 97.

⁵ Cf. p. 96.

⁶ On pourrait citer bien d'autres exemples : à Metz, la rue principale était la Grande rue de la Porte Serpenoise, qui continuait la fameuse route de Trêves à Langres ; à Besançon, la Grande-Rue actuelle est certainement la vieille piste gauloise suivie par César, sur la route de Langres en Italie ; il n'est pas jusqu'à Marseille où les deux rues principales, d'un côté rue Caisserie et Grand'Rue [dans sa partie ancienne, *carrerìa Recta*, etc.], de l'autre rue de l'Évêché [*carrerìa Recta Francigena*], devaient continuer les chemins, celle-ci de Gaule (Aix) et celles-là d'Italie : à Autun. Je crois que même dans les villes neuves ces grands chemins ont été conservés, soit qu'ils deviennent les artères principales (à Autun, la Saarstrasse, etc., à Trêves), soit qu'ils traversent par des lignes obliques le damier des rues neuves (à Trêves, la rue qui menait du pont à la Porte Noire, Brückenstrasse, Fleischstrasse, Simeonstrasse : je reconnais d'ailleurs que mon hypothèse, de l'existence ancienne de cette ligne, est contraire à l'opinion et aux restitutions courantes, note 77).

Je ne crois pas que le réseau de leurs rues fût aussi irrégulier et capricieux qu'on le suppose d'ordinaire¹. D'abord plusieurs de ces villes étaient des colonies, construites sur le modèle des camps romains, en rues parallèles se coupant à angles droits. Presque toutes les autres étaient, en tout ou en partie, des cités neuves, bâties, rebâties ou complétées à la romaine, suivant le type du damier classique : rien n'y ressemblait au fouillis et aux lignes désordonnées de Bibracte². Aujourd'hui encore, en étudiant les vieilles cités de France, c'est-à-dire la partie centrale et primitive de nos grandes communes médiévales, par exemple l'île de la Cité à Paris ou le Bordeaux d'entre la Cathédrale et l'Intendance, on sera frappé de la symétrie que présentent ces antiques, étroites et petites rues, maintenant tristes et vides, si longtemps remplies de vie et de bruit par nos ancêtres des temps romains et du Moyen Age : elles sont, certes, irrégulières dans leurs façades, mais elles ne le sont pas dans leur direction³.

¹ Cf., sur toutes ces questions, Havertield, *Ancient Town planning*, 1913. — Je crois cependant que les plans des cités coloniales ou neuves n'étaient pas aussi réguliers (direction et façade de rues) que l'indiquent les restitutions modernes, par exemple celle de Trèves faite par Græven, si souvent reproduite (*Die Denkmalpflege*, VI, Berlin, n° 16, 14 déc. 1904), d'après le réseau de la canalisation souterraine. S'il en était ainsi, je ne comprendrai pas pourquoi le réseau en forme de damier, si bien conservé par exemple à Turin, l'est beaucoup moins dans nos villes coloniales, Arles, Nîmes, Trèves, qui furent toujours habitées. Et le Moyen Age était essentiellement conservateur en matière de rues : exproprier, aligner et percer sont choses modernes. Les empiétements ont porté sur les trottoirs et les façades, et ne pouvaient changer la direction de la voie ; remarquez la persistance des voies antiques à Fourvières (t. VI, ch. VII). Je pense donc que la symétrie des plans coloniaux devait souvent s'accommoder de venelles antérieures.

² A Autun : voyez le plan et le texte de Harold de Fontenay, p. 49 et s., d'après les constatations de Roidot-Déléage ; de Fontenay, p. 51 : *l'Autun romain était traversé dans toute son étendue par une voie en droite ligne. Deux autres voies principales s'embranchaient perpendiculairement à la grande voie.... C'est parallèlement à ces trois rues que se ramifiaient toutes les autres voies..., traçant ainsi ce vaste échiquier.* A Paris (pour la rive gauche), de Pachtère, plan 1 et p. 50, d'après les constatations de Vacquer.

³ La description qu'Ausone fait de Bordeaux (*Urbes*, 142-4) est celle d'une ville à damier, aux rues parallèles se coupant à angles droits, comme celles des colonies : *Distinctas vias, dispositam domorum, respondentes directa in compila portas*. Il est bien vrai qu'il s'agit de la ville fortifiée d'après 300 ; mais il est impossible de croire que Bordeaux et les autres villes des Gaules aient été si complètement détruites au IIIe siècle, qu'on les ait rebâties tout entières sur plan nouveau. On a dû conserver le réseau des rues primitives en utilisant pour les remparts certaines lignes existantes. — Cette remarque peut s'appliquer à bien des villes ; elle ressort en dernier lieu des recherches faites à Beauvais (Leblond, *Bull. arch.*, 1915, p. 7 et 10). — Je remarque, dans la plupart des villes gallo-romaines, le dispositif de deux lignes parallèles formées par deux grandes voies : l'une (par exemple rue Saint-Jacques à Paris, Grande rue de la Porte Serpenoise à Metz), plus large, plus importante, d'ordinaire une grande route ; l'autre (*via Inferior* à Paris, rue des Clercs à Metz), tracée parallèlement et sans doute postérieurement à la première. Voyez de même à Autun, ici, note 78. Je pourrais en citer bien d'autres exemples. Il y a là sans doute une réminiscence des deux lignes parallèles du camp romain perpendiculaires à l'axe principal, *via principalis* et *via quintana*. — Je crois à l'orientation initiale de ces villes et de leurs rues, du moins lorsque nous avons affaire à un système régulier. Mais je ne saurais dire si cette orientation est le fait de prêtres indigènes ou d'arpenteurs romains. Mais, pour résoudre cette question autrement que par une impression, il faudrait connaître : 1° le système adopté, soit le système classique des Romains, la direction indiquée par le soleil à son lever, soit le système archaïque, celle du soleil à son coucher (cf. Hygin, *Grom. sel.*, p. 166-170) ; 2° le jour de l'année auquel les lignes ont été tracées. Retrouver le jour de la fondation d'une ville gauloise

Comme largeur, le Moyen Age les a conservées souvent telles quelles après les avoir reçues de l'Antiquité latine. Dans quelques. grandes villes neuves où l'espace n'était point ménagé, à Autun par exemple, les artères principales pouvaient atteindre seize mètres, cinquante pieds, dont la moitié seulement, huit mètres, formait chaussée¹, le reste étant pris par deux trottoirs². Mais dans les villes anciennes, où la tradition et les occupants laissaient moins de liberté aux travaux de la voirie nouvelle, les rues importantes ne devaient pas dépasser neuf mètres ou trente pieds, ce qui faisait, s'il y avait trottoir, cinq mètres seulement pour la voie charretière : tel était le cas de la rue centrale, à Paris la rue Saint-Jacques³, à Bordeaux la rue Sainte-Catherine⁴, à Marseille la rue Caisserie⁵. Les petites rues transversales atteignaient à peine la moitié de ces chiffres, beaucoup n'arrivaient guère qu'il trois ou même deux mètres, dix pieds et moins encore, et n'étaient alors que de longs boyaux⁶, analogues à la rue Visconti dans le quartier

d'après celui où le soleil se lève ou se couche dans l'axe du decimanus est fort tentant : mais trop d'éléments nous manquent pour constituer des hypothèses plausibles. A titre de renseignement, j'indique qu'à Paris, d'après les mesures prises par Bigourdan, l'axe de Notre-Dame, qui doit représenter la direction de la ligne principale ou du *decimanus* de Lutèce, correspond, comme lever du soleil, aux 6 février et 6 novembre, comme coucher, aux 1er mai et 12 août : je ne puis rapprocher d'ailleurs ces dates d'aucun souvenir ancien, d'aucune fête du calendrier chrétien (qui serait une survivance de fête païenne). Cf. Barthel sur l'orientation de Timgad, *Bonner Jahrb.*, CXX, 1911, p. 110-1. — Il est d'ailleurs certain qu'on célébrait le *dies natalis* de ces villes neuves (Trèves, *Pan.*, VII. 22).

¹ Harold de Fontenay, p. 52 (la rue qui unissait la porte d'Airoux à la porte de Rome, et qui correspond à la grande voie de Lyon) et 38. Cette largeur rappelle celle, de 50 pieds, des chemins ordinaires des camps romains.

² Id. — À Besançon, dans la grande rue romaine, on parle de trottoirs élevés de 0 m. 18 au-dessus de la voie, formés de dalles de moyenne grandeur (Castan, *Besançon et ses environs*, 2e éd., 1901, p. 81). — En ce qui concerne ce qu'on regarde comme des trottoirs, je me suis demandé si ce ne sont pas souvent des soubassements de portiques ou de boutiques, ce qui explique leur disparition, au Moyen Âge, au profit des habitants riverains (ici, note 83).

³ De Pachtère, p. 47. La *via Inferior*, qui lui est parallèle (rue de la Harpe, boulevard Saint-Michel), n'a que 7 à 8 mètres, 20 à 23 pieds. — Les archéologues de Trèves évaluent à 10 mètres la largeur des rues.

⁴ La largeur de la rue Sainte-Catherine au XVIIIe siècle (*Arch. municipales de Bordeaux*, n° 3341, communication de P. Courteault ; c'est l'ancienne *Magpa rua de Porta Medulca*, grande rue de la porte Médoc) variait entre 12 et 20 pieds [du roi], c'est-à-dire que sa largeur moyenne, de 4 à 6 m. 50, correspondait à la chaussée d'une voie romaine. Les riverains du Moyen Age ont dû empiéter sur les trottoirs et ne laisser que la voie charretière.

⁵ La rue Caisserie à Marseille, qui est certainement une rue principale, atteint à peine aujourd'hui 3 m. 20, 10 pieds, dans sa partie la plus étroite (mesures de Clerc). Je crois d'ailleurs que Marseille était la ville qui avait dès lors la voirie la plus étroite, et cela remontait à l'époque grecque. — A Lyon, où l'espace était aussi assez restreint, la chaussée du Gourguillon, une des principales, avait 8 mètres, dont 4 pour les trottoirs (Allmer et Dissard, II, p. 289).

⁶ La rue du Mulet, à Bordeaux, qui rappelle une de ces rues, a 3 m. 30 (P. Courteault). L'extrême étroitesse des plus anciennes rues de la Cité de Paris doit remonter à l'Antiquité : Une seule atteint 5 m. 10, les autres ont généralement 3 mètres [10 pieds]. La voie de la rue de la Vieille-Draperie n'a que 2 m. 95, celle de la rue aux Fèves 1 m. 50 [5 pieds] ; de Pachtère, p. 157. À *Boutæ*, on a reconnu une voie de 2 mètres [6 pieds], bordée d'habitations.

parisien des Beaux-Arts¹. Dans celles-ci, on était fort à l'étroit, et dans les plus larges, piétons sur les trottoirs et colliers sur les chaussées circulaient assez mal à l'aise². Mais l'Antiquité n'eut point l'idée³, pour ces villes, de grandes voies larges, ensoleillées, plantées d'arbres et pleines de lumière : idée qui s'est fait jour seulement dans l'Europe chrétienne, et du reste avec une extrême lenteur⁴.

Les carrefours⁵ et les places n'avaient pas non plus une très grande étendue. Toutes les cités de l'Empire ont ignoré, à l'intérieur de leur enceinte, ces immenses espaces découverts où un peuple entier peut s'attouper dans un jour de révolte ou s'attabler dans un jour de fête, tels que les grandes places des villes flamandes au Moyen Age ou les prodigieuses esplanades que les derniers intendants ont tracées dans nos capitales françaises⁶. Elles n'ont point davantage connu les belles promenades ou les gracieux jardins publics que la royauté des Bourbons a créés pour le plaisir de nos ancêtres et pour notre propre joie⁷. S'il y

¹ Largeur minima actuelle, 3 m. 50.

² L'écartement des roues d'un véhicule romain est évalué, d'après les ornières de Pompéi, à 1 m. 35.

³ Sauf exceptions. — Parmi les rues antiques, les plus larges et les plus importantes, celles qui menaient aux portes portaient le nom de *plateæ* (*C. I. L.*, XIII, 7261, 7263-7, 7335-7) : elles correspondaient en principe à la *via principalis* des camps romains, et sans doute aux deux autres, *quintana* et *decimanus*. — Il semble que, dans l'ensemble, ces différentes catégories de rues fussent conformes aux mesures données par les *Gromatici* pour les limites des terrains coloniaux d'après les règlements d'Auguste : *decimanus maximus*, 40 pieds, *cardo maximus*, 20, *limites actuarii*, 12, *subruncivi*, 8 (*Grom. vet.*, p, 194). Vitruve (I, 7, 1) ne distingue qu'entre *plateæ* et *angiporta*. — La structure interne des rues ne différait pas de celle des voies : seulement, la surface en fut d'ordinaire pavée, peut-être seulement à une époque tardive (à Autun, seulement la plus grande rue ; d'autres à Lyon) : à Autun, ce sont d'énormes blocs de granit de 0 m. 50 d'épaisseur, et ayant jusqu'à 0 m. 90 et 1 m. 40 de dimensions moyennes (de Fontenay, p. 55) : dans la grande rue de Besançon, les pavés sont d'énormes pierres de taille ayant 0 m. 70 à 0 m. 80 de large, 2 mètres de long, 0 m. 35 à 0 m. 40 d'épaisseur (Castan, *Bes. et ses environs*, 2e éd., 1901, p. 81) ; les pavés en grès de la rue Saint-Jacques, à Paris, pèsent de 488 à 1790 kil. (s'ils sont romains, ils doivent dater d'assez basse époque) ; Ch. Magne, *Les Voies romaines de l'antique Lutèce*, p. 15, extr. du *Bull. de la Montagne Sainte-Geneviève*, II, 1897-8 ; de Pachtère, p. 47.

⁴ Pas avant le XVIe siècle (Poète). Encore au XVIIe siècle, 20 mètres étaient pour une rue un maximum très rarement atteint, et on restait souvent bien en deçà : on distingue dans Paris trois sortes de rues, les grandes, les moyennes et les petites ; les grandes rues ont communément depuis 7 jusqu'à 10 toises, et il y en a de 6 pieds de large ; *Continuation du Traité de la Police* de Delamare, IV, 1738, p. 10. Pour les plantations, M. Poète m'informe que la plus ancienne à Paris est celle du quai des Ormes ou des Célestins en 1370 (cf. Sauval, I, p. 246).

⁵ *Compita. Quadruviae* à Strasbourg, XIII, 5971. Etc.

⁶ Voyez par exemple la place des Quinconces à Bordeaux, projetée par les intendants, la place de la Concorde à Paris, etc. — Remarquons, à titre de comparaison, que, dans la voirie urbaine de l'ancienne Monarchie, on distinguait : 1° les places propres au commerce ; 2° celles qui sont consacrées par l'usage à la publication des lois, au-devant des églises, des palais ; 3° les places Royales, ainsi nommées à cause de la dignité de leurs objets, destinées à l'ornement des villes et à la statue du prince ; *Continuation du Traité de la Police*, 1738, p. 390.

⁷ S'il y a des jardins, c'est comme dépendance de monuments, en particulier de palais (à Lyon ?), de thermes (sans doute le *xystas* donné par Auguste à Nîmes, XII, 3155), de villas ou de tombes (XII, 1209, *viridarium*). Il devait y avoir aussi des bosquets sacrés dans les villes, mais se ramenant à quelques arbres, et aussi des arbres aux abords de

avait quelque chose de ce genre dans des villes gallo-romaines, c'était, en dehors de l'agglomération même, la large surface nue et découverte qu'on appelait le pré, la plaine, le champ de Mars, et qui servait aux exercices militaires ou aux foires à bestiaux¹ : et cela rappelait la Rome des consuls. A l'intérieur même de la ville, le lieu des réunions populaires, des plaisirs communs et, s'il le fallait, des clameurs et des émeutes, on l'avait dans l'amphithéâtre, avec ses places innombrables, ses gradins en courbes et en étages, d'où chacun peut dominer la foule et un seul parler à tous : voilà, pour un Romain de l'Empire, la place publique par excellence².

Les places proprement dites, fora³, sont peu de chose, à peine plus que le carrefour élargi des rues importantes, que le parvis nécessaire des édifices publics. Chaque ville possédait son forum principal⁴, qu'ornaient des autels⁵ et des statues⁶, que bordaient quelques édifices publics, que dominait le temple de la divinité souveraine : c'était là sans doute que se tenait le marché ordinaire et que se célébraient les cérémonies solennelles⁷. Les plus grandes villes avaient

certains temples (*signum inter duos arbores* pour Sylvain à Lyon, XIII, 1780 ; *templum cum arboribus* aux Matres, XIII, 8938).

¹ *Campus extra urbem*, Vitruve, I, 7, 1 ; *campus pecuarius*, C. I. L., XII, 2462 ; *campus* à Paris (Ammien, XX, 5, 1 ; les Champeaux aux Halles actuelles ?) ; voyez Du Cange au mot *Campus Martius*. On retrouve le champ de Mars, à l'aide des textes médiévaux. Dans quelques villes françaises, à Marseille (la Plaine Saint-Michel ; *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 56, 63), à Besançon (Chamans ; Castan, *Le Champ de Mars de Vesontio*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul.*, IV, V, 1866), à Autun (le pré Chamillart, en dehors de la ville, dans le voisinage du temple de Janus). — L'expression de *prata* se retrouve dans nombre de villes médiévales avec les prés, ou le pré. Voyez aussi l'expression de plan et plaine au Moyen Age. — *Forum nandinarium* (Pline, VIII, 208, marché aux bestiaux ; cf. C. I. L., XII, 2462). — Je ne parle pas ici des *campi* de gymnastique ou de promenade attenants aux thermes (XII, 2493-4) ou aux temples (XIII, 3107), des gymnases ou stades isolés (XIII, 5012 ; à Marseille, *Inscr. Gr. Ital.*, 2466 ; le gymnase d'Orange [le prétendu cirque] reconstitué par Formigé).

² Remarquez que les distributions populaires avaient lieu parfois dans les amphithéâtres, *per gradus* (C. I. L., VI, 20691). L'amphithéâtre, dans les cités murées du Ier siècle, est d'ordinaire à l'intérieur de l'enceinte (Autun, Nîmes, Fréjus, Arles, etc.).

³ Remarquez l'extrême petitesse des places dans les cités médiévales, qui représentent les portions centrales des villes gallo-romaines. Dans la description de Bordeaux par Ausone (*Urbes*, 143 ; *Epist.*, 10, 22), *platea* a, je crois, non plus le sens de vicus ou grande rue, mais de place : c'est du reste pure exagération s'il en admire la largeur, je n'arrive pas à en trouver trace dans le Bordeaux du Moyen Age.

⁴ Le *forum* est *proxime portum* dans les villes maritimes, et je pense aussi dans les ports fluviaux, *in oppido medio* dans les autres cas (Vitruve, I, 7, 1). Le *forum* de Marseille est sans doute à la place de Lenche (*forum superius*, *Acta de saint Victor*, 21 juillet, Boll., anc. éd., V, p. 147) ; mais peut-être y avait-il aussi un *forum d'en bas*, plus près du port : à la place Vivaux ? Celui d'Autun est au Marchaux (de Fontenay, p. 117). Le forum de Lyon était à Fourrières ; mais je pense qu'il y en avait d'autres, si du moins l'expression de *forum vetus* est ancienne, *venerabile opus quod a tempore Trajani imperatoris Forum Vetus appellabatur*, dit, à propos de sa destruction en 840, une vieille chronique (dom Bouquet, VII, p. 246 ; on trouve aussi *Forum Veneris*, id., VI, p. 242). — Le forum de Roussillon, en tant que place disponible, mesurait 1.500 mètres carrés (Thiers ap. Aragon, *Les Vestiges de Ruscino*, 1916, p. 40).

⁵ A Arles, XII, 5805 ; à Narbonne, XII, 4333 (autel d'Auguste).

⁶ A Roussillon on a trouvé, sur l'emplacement du forum, une quarantaine de piédestaux de statues. Sur ces statues, cf. t. VI, ch. III.

⁷ Par exemple, à Narbonne, devant l'autel d'Auguste, les cérémonies du culte impérial ; Eumène, à Autun, prononce son discours *in foro* (*Pro rest. sch.*, I).

aussi, à la manière de Rome, des places secondaires, réservées à des marchés particuliers, par exemple à Cologne le [marché à l'orge](#) ou aux grains, [forum hordiarium](#)¹. Dans les ports fluviaux ou maritimes, les berges ou les grèves servaient de lieux d'entrepôt aux marchandises les plus encombrantes, bois de construction, barriques de vin, pierres à bâtir².

Places et rues formaient les membres visibles de la cité. Au-dessous, en dedans, les Romains avaient établi un système méthodique de canaux et de conduites pour amener l'eau pure dans les maisons et les lieux publics et pour en emmener les matières usées. Aqueducs et égouts³, c'est-à-dire un double réseau de voies invisibles et souterraines, convergentes et divergentes, chargées d'alimenter⁴ et de purifier⁵ d'elles-mêmes toutes les demeures d'une cité : voilà en quoi la ville romaine a le plus innové sur la bourgade du passé, en quoi elle a préparé la ville de l'avenir. Les Caillois se contentaient des moyens naturels pour assainir leurs maisons et leurs rues : ils allaient chercher l'eau aux puits et aux sources les plus proches, et les bras des manœuvres emportaient les immondices⁶. Avec Rome, voici un élément de plus dans l'organisme déjà si compliqué d'une grande ville : la science fait pénétrer de force dans tous ses membres, par une sage captation de la nature physique, un double principe de vie et de propreté.

V. — NOMS, VIE ET ASPECT DES RUES.

Un ordre, une harmonie, une variété nouvelles s'introduisaient dans les villes. Leur existence n'était plus faite seulement d'une vie générale, qui apparaissait aux jours de marché et de fêtes, mais de la vie propre à chaque partie, à chaque rue. Si la cité avait sa physionomie spéciale et son grand dieu tutélaire, il faut se

¹ *C. I. L.*, XIII, 10015, 108, (la présence de l'orge doit s'expliquer par l'importance de la fabrication de la bière). — *Macellum* (à Béziers, XII, 4218 ; à Narbonne, 4429-30 ; à Marseille, *Macellum Antiquum* [vers l'Hôtel-Dieu] dans les textes du Moyen Age ; etc.) désigne un marché spécial (pour la viande, le poisson et les denrées alimentaire ?), le plus souvent avec bancs, étaux et couverts. C'est peut-être le cas, à Paris, de l'édifice de la rue Soufflot (de Pachtère, plan 3 et p. 61 et s.).

² Les *cabanæ* à Lyon, où se tiennent les marchands de vin (cf. t. VI, ch. VII) ; de même, peut-être, à Marseille.

³ En général, le livre de Blanchet, et, plus particulièrement, la bonne monographie de Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon*, 1909.

⁴ La répartition de l'eau dans la ville se faisait à l'aide d'un château d'eau, *castellum divisorium* ; on connaît surtout celui de Nîmes, à la rue de la Lampèze (*Dict. des Ant.*, I, p. 938-9 ; de Montauzan, p. 310 et s. ; travail de Stübinger sur les aqueducs de Nîmes et d'Arles dans la *Zeitschrift für Geschichte der Architektur*, Beiheft 3, 1909, p. 276) ; à signaler aussi le château d'eau de Besançon, en partie visible dans un souterrain du square Archéologique. La question est de savoir jusqu'où les eaux étaient envoyées dans l'intérieur des maisons. — En principe, l'aqueduc doit donner lieu à trois canalisations différentes, l'une pour les fontaines et réservoirs (*locus et salientes*), l'autre pour les bains publics, la troisième *in domos privatas* ; Vitruve, VIII, 6, 2. — Il devait y avoir des fontaines monumentales avec dédicaces aux endroits importants (à Bordeaux, Espérandieu, n° 1203, 1216 ; cf. *C. I. L.*, XIII, 506-600).

⁵ Sur les égouts collecteurs d'Autun, de Fontenay, p. III et s. ; d'Arles, Véran, *Congrès arch.* de 1876, XLIII, p. 476-480 ; de Cologne, Klinkenberg, p. 208-210. Cf. Blanchet, p. 137 et s. — Les conduites principales paraissent avoir toujours plus d'un mètre de hauteur. — Là encore (cf. note 103), la question est de savoir jusqu'où le réseau pénétrait dans les maisons.

⁶ Supposé en l'absence de tout document archéologique ou autre.

représenter également chacun de ses quartiers comme une sorte de toute petite patrie, prenant peu à peu ses habitudes et son amour-propre¹.

Dès l'époque gauloise, on l'a vu au mont Beuvray, les grands corps de métiers ont leurs quartiers distincts, ici les bronziers et là les émailleurs. Cette pratique s'est conservée dans les nouvelles villes ; mais le quartier, à l'image de la cité, affecte une allure plus régulière, plus définie. Les professions y sont, je crois, groupées par grandes rues² ; et ces noms que nous lisons dans l'histoire de tant de cités médiévales, rues des Forgerons, des Tanneurs, des Argentiers, doivent avoir presque toujours une origine gallo-romaine.

Car toute place, tout quartier, toute grande rue, possède son nom propre, tiré de quelque détail de sa vie, de sa situation ou de son aspect, des gens de métier qui l'habitent, d'une demeure célèbre³, de son temple le plus fréquenté⁴. Emprunter le nom d'une rue à un fait général et lointain, survenu en dehors de son existence, à un grand homme du passé ou à une bataille de l'Empire, les générations de l'Antiquité et du Moyen Age n'auraient point compris une pensée de ce genre⁵ : les voies n'étaient point faites pour honorer des morts ou fixer des souvenirs ; elles n'appartenaient qu'aux êtres qui y vivaient, aux édifices qui s'y voyaient. Si telle rue de Metz s'appelle rue de l'Honneur et telle autre rue de la Paix⁶, c'est qu'elles possèdent des sanctuaires ou des images consacrés à ces deux divinités⁷.

C'est que la rue et le quartier ont leurs dieux⁸ et leurs chefs⁹ particuliers : ce sont personnes véritables, sinon politiques, du moins administratives, morales et religieuses. On les appelle souvent *vici*¹⁰, de ce même mot de *vicus* que l'on

¹ Cf. Varron, *Menippeæ*, 28, 144 ; 31, 147, Bücheler.

² Voyez à Nantes les travailleurs du port, *vicani Portenses* (du *vicus Portas*), lesquels forment une communauté religieuse et juridique (XIII, 3105-7). Quartier des potiers à Cologne.

³ *C. I. L.*, XIII, 8254 (Cologne) : chapelle élevée à un dieu par les *possessores ex vico Lucretio scamno primo* [premier Ilot] ; XIII, 7270 (Kastel) : monument religieux élevé par deux *Melonii, vico novo Meloniorum* ; ce sont sans doute des propriétaires ayant donné leur nom à la rue.

⁴ Ici, note 111.

⁵ Elle ne s'est guère développée en France, je crois, qu'à partir de la fin du XVe siècle, au règne de Henri IV.

⁶ *Vicus Honoris*, XIII, 4301 ; *vicus Pacis*, 4303. A Mayence : *vicus Apollinensis*, 6688 ; *vicani Salutares*, 6723 ; *vicus Navaliorum*, Riese, 2138.

⁷ C'est pour cela que les mêmes noms de rues se retrouvent à Rome et partout.

⁸ Notes 107 et 108, et *C. I. L.*, XIII, 7261, 7263-4, 7335-7. Il est possible que les *deæ Lucretiæ* de Cologne (XIII, 8171) soient les divinités du *vicus Lucretius*. De même, les déesses *Gantenæ* de Cologne (XIII, 8215) doivent être les Matrones du quartier ad *Gantenas* (ou *Cantunas*) *Novas* (XIII, 10015, 99, 105, 115, 113) : on a vu dans ce quartier le *marché aux oies*, mais il demeure possible que *gantunæ* soit une variante orthographique pour *cantunæ*, et que ce mot soit l'équivalent de *tabernæ*.

⁹ *Magistri vici*, traduit en gallo-romain par *platiodanni* (XIII, 6776). Il devait peut-être y avoir parfois en Gaule, au lieu de *magistri*, des édiles de quartiers.

¹⁰ *Vicus* doit signifier à la fois rue et quartier ; le *vicus*, en tant que groupement administratif, renferme, outre les habitants d'une rue principale (*vicus, via, platea*), ceux des ruelles avoisinantes. Il est possible qu'en principe une ville ait renfermé quatre quartiers, formés par le croisement de deux rues principales. Lorsqu'Ausone parle de la *quintuple* Toulouse (*Urbes*, 104 ; *Ep.*, 25, 83), je crois qu'il fait allusion à une division en cinq quartiers (*urbes* : t. VI, ch. V).

appliquait aux grands villages organisés. Il est permis à leurs habitants de s'entendre et d'agir ensemble.

Quel dommage que nous ne sachions pas restituer l'aspect de ces rues, de leurs boutiques, des façades de leurs maisons ! Mais pour retrouver la vraie physionomie d'une cité de la Gaule romaine, il faudrait faire d'abord avec un soin infini l'analyse de tous les débris qu'a livrés son sol : et ce travail est à peine commencé¹. A la rigueur, on peut y suppléer en regardant les ruines de Pompéi ou de Timgad, en s'imaginant d'après elles ce que fut le Lyon de Fourvières ou le Paris de la Cité.

C'était sans doute un enchevêtrement, en lignes brisées, de murailles, de portiques², d'auvents, de balcons ou de loges surplombant la rue et arrêtant le jour, de portes basses qu'on franchissait en se courbant³, d'étroites et sombres boutiques où s'amoncelaient les marchandises, de longs et mystérieux corridors donnant sur les cours des plus riches demeures⁴. De façades harmonieuses et majestueuses, telles que nos rues de France en reçurent des intendants de Louis XV, il ne faut pas en demander à la ville gallo-romaine. Le style régulier et symétrique du grand édifice n'a point gagné les contours de la rue ou de la place publique : caprice et désordre règnent sur leurs lignes⁵. Beaucoup de ces bourgades étaient bâties à flanc de coteau, et repoussaient les arrangements méthodiques des vastes surfaces plainières. Représentons-nous les rudes montées vers le sommet de Fourvières comme assez semblables à celles de notre Marseille des Accoules, avec des ruisseaux en cascade, des escaliers imprévus⁶, des raidillons glissants où s'abattent les attelages⁷. Les grandes maisons étaient sans doute assez rares, on s'entassait en surface plutôt qu'en hauteur, les échoppes dominaient pour les pauvres, et, pour les riches, les hôtels profonds sans élévation, aux vastes cours intérieures⁸. La bâtisse maîtresse, celle qui dominait une place ou une rue, ce n'était pas l'énorme demeure banale des particuliers, mais l'édifice public, temple ou basilique⁹. Toutes les maisons privées, même les plus riches, étalées sur terre plutôt que dressées vers le ciel, semblaient s'effacer et se confondre autour des hautes et fières constructions

¹ Quelques éléments chez Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913. Le livre sur *Boutæ* est très remarquable à cet égard.

² Sur les portiques, cf. t. VI, ch. III.

³ Voyez Espérandieu, n° 1099.

⁴ Cf. t. VI, ch. III.

⁵ Toutefois, il ne faudrait pas croire à l'absence de règlements en ce qui concerne les façades ou la nature des bâtisses. On veillait à ce que le caractère d'une rue ne pût être foncièrement modifié (*non candem faciem in civitate restituere*, C. J., VIII, 10, 3) ; cf. Houdoy, *Droit municipal*, p. 390 et 438. Le fameux règlement de Léon et Zénon (C. J., VIII, 10, 12) doit s'inspirer de quantité de coutumes qui ont certainement été appliquées en Gaule.

⁶ Cf. peut-être XII, 1753 (*grada*, à Valence : on a aussi songé à des gradins de théâtre, *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Drôme*, 1916. p. 205).

⁷ A Autun, la pente de la rue vers la porte Saint-André est de 0 m. 116 par mètre (plus de 10 %) ; de Fontenay, p. 58. A Lyon, Germain de Montauzan *évalue à 12 % au minimum les pentes nécessaires pour la colline de Fourvières*.

⁸ Cf. t. VI, ch. III.

⁹ Voyez les images de rues de villes (à Orange, Espérandieu, n° 246 ; à Dijon, n° 3523 ; verre de Cologne, C. J. L., XIII, 10025, 185).

destinées aux dieux et aux magistrats, telles qu'au Moyen Age les humbles bicoques du commun peuple, tassées au pied des cathédrales¹.

Il est même probable qu'une ville gauloise était plus barbare d'aspect que celle de Timgad, bâtie de toutes pièces sur un plan nouveau, ou de Pompéi, si vieille et si policée. Il restait trop d'indigènes dans une cité transalpine pour qu'elle ne renfermât pas mille édifices bizarres, survivances du temps barbare, huttes arrondies en pierre sèche ou en terre battue, à demi enfoncées dans le sol et aux toits recouverts de paille², échoppes en bois ou en pisé, cahutes de planches ou bicoques de briques³. Songeons que Marseille la Grecque, à l'époque de César, montrait encore des toitures formées de chaume à côté de ses temples de pierre⁴, et qu'à Lyon même on voyait une chapelle d'Apollon avec son faite en bardeaux⁵. Le contraste devait être plus grand encore, à Dax ou à Bordeaux, à Saintes ou à Bourges, entre la masse terne et humiliée des simples demeures et la haute et brillante allure des édifices sacrés.

VI. — LES ÉDIFICES PUBLICS⁶.

De ces édifices, les plus nombreux, les plus aimés et les plus beaux étaient les temples. D'autres s'élevaient plus haut ou couvraient plus d'espace. Mais les temples, résidences des dieux, passaient à juste titre pour les monuments souverains dans ce peuple de bâtisses qui constituait une cité.

Le sanctuaire bâti avait été l'exception dans les villes gauloises : il sera désormais la règle. Plus de source sainte, jaillissant des coteaux, qui ne reçût un temple pour l'abriter de son ombre⁷. Plus d'espace consacré, que ne recouvrit le toit d'une maison divine⁸. Et comme les endroits religieux abondaient sur les aires municipales les temples s'y multiplièrent, de toute grandeur et de toute forme. Il y eut le temple riche et superbe, couvert de statues et étincelant de marbres, d'ordinaire au centre de la cité, et destiné à ses divinités tutélaires⁹. Il

¹ Cf. à Narbonne les *fabri subædiani*.

² Voyez les *mardelles* des Médiomatrices, encore qu'elles se rencontrent assez loin de Metz (Grenier, *Habitations gauloises*, p. 23 et s.) ; voyez *Les Habitations préromaines... de l'antique Alésia*, par Toutain, 1914 (*Revue des Ét. préhist.*). Cf. Paulin de Nole, *Carm.*, X, 245-6 (il est vrai à la campagne) : *Nigrantesque casas et texta mapalia culmo dignaque petiitis habitas deserta Bigerris*.

³ *In Gallia (ædificia) scandulis robusteis aut stramentis* (Vitruve, II, 1, 4) ; *Massiliæ animadvertere possumus sine tegulis, subacta cum paleis terra, tecta* (Vitruve, II, 1, 5) : cela est d'autant plus étonnant que Marseille est devenue un pays à tuiles.

⁴ Note 127.

⁵ *C. I. L.*, XIII, 1730 : *Dea Apollini... muro et scandula cinxit*. Voyez les chapelles de la déesse de Sarrebourg, Espérandieu, n° 4565 et 4568.

⁶ Pour le côté artistique, t. VI, ch. III.

⁷ Le temple devait être, je crois, non pas au-dessus, mais à côté de la source ; voyez le temple de *Nemausus* à Nîmes.

⁸ Il a pu y avoir des exceptions.

⁹ C'est sur le forum de Bordeaux que je suppose placé le temple des Piliers de Tutelle (t. VI, ch. III) ; sur celui de Périgueux, le temple de la Tour de Vésone, sans doute consacré à la Tutelle de la ville (t. VI, ch. III). — Vitruve (I, 7, 1) recommande de placer à l'endroit le plus élevé, *in excelsissimo loco*, les temples des dieux *quorum in tutela civitas videtur esse, et Jovi et Junoni et Minervæ* [les *Capitolia* ; cf. note 136]. Il ne pouvait y avoir de règle à ce sujet en Gaule. Ainsi, Vitruve recommande de placer le temple de Mercure *in foro*, et Mercure étant le dieu principal de la Gaule (t. VI, ch. I), cela assurait au forum,

y eut souvent, au point le plus élevé de la ville¹, le temple de la triade romaine de Jupiter, Junon et Minerve², et on l'appelait le Capitole : car chaque ville de la Gaule tenait à paraître une image de la ville des Césars³. Et il y eut également les sanctuaires des grands dieux celtiques adorés sous des noms romains, Teutatès devenu Mercure, Bélénius devenu Apollon⁴, et encore ceux des empereurs et de leurs familles, et enfin les chapelles des petits dieux de quartiers, et des colonnes, des loges⁵, des niches, des piédestaux pour d'innombrables images saintes, des autels isolés au milieu des places⁶, ou à demi cachés le long des murailles, ou perdus au fond des impasses⁷. Il était aussi facile, dans une rue antique, de rencontrer un dieu que de croiser un homme⁸. La domination latine lit élire un domicile municipal aux milliers de divinités qui jusque-là avaient flotté indécises dans les pensées des humains. Regardez la Rome pontificale d'avant le royaume italien, la Cité parisienne au temps de saint Louis, et vous devinerez ce qu'étaient Lyon ou Trèves à l'époque impériale- les dieux avaient changé d'aspect, et les églises de façade, mais la religion du Moyen Age gardait dans les villes cette emprise sur le sol qui lui venait de l'héritage romain.

A l'usage des pouvoirs publics, fonctionnaires d'Empire, tribunaux, magistratures municipales, on construisit de grands bâtiments, qu'on alignait le long du forum. Car le forum marquait le centre public de la ville : puisque le peuple avait ses maîtres, il fallait que le sol eût son lieu chef des autres lieux. Aussi le mot de basilique, édifice royal ou souverain, désignait-il fort justement ces bâtiments publics⁹. Ce qui les caractérisait, c'était la grande salle qui en occupait l'intérieur,

dans les villes du pays, la prééminence religieuse : mais suivait-on ce conseil ? Il m'a semblé plutôt que le temple de Mercure, en Gaule, était sur les hauteurs municipales.

¹ Bien des exceptions se sont trouvées à cette règle, note 133.

² Vitruve, cf. note 133.

³ *Ibid.* A Autun, Eumène, *Pro rest. sch.*, 9-10 ; à Narbonne, Ausone, *Urbes*, 120-3, et Sid. Apollinaire, *Carm.*, 23, 41 (avec le pluriel *Capitoliis*, comme si le mot était synonyme de *templis*). On peut recourir aux textes du Moyen Age pour accroître cette liste (Cologne, Trèves, Besançon, Clermont, Soissons [plutôt que Reims, *Acta*, 6 janv., I, p. 325], Saintes, Nîmes, mais en faisant remarquer que *capitolium* a pu finir par s'appliquer à n'importe quel temple et peut-être à n'importe, quelle ruine ; il s'est également identifié à *capitulum*, chapitre. — La question des capitules municipaux a toujours passionné les érudits depuis les temps de Savaron (Les Origines de la ville de Clairmont, 1662, p. 104) : Du Cange, dern. éd., Favre, 1883-7, au mot *Capitolium* ; Braun, *Die Kapitele*, Bonn, 1849 ; Castan, *Mémoires de la Soc. d'Émul. du Doubs*, IV, IV, 1868, p. 201 et s. ; Audial, *Le Capitole de Saintes*, 1881 (*Bull. de la Soc. des Arch.*) ; Kuhfeldt, *De Capitoliis*, thèse de Königsberg, 1882 ; Saglio, *Dict.*, s. v. (1887) ; Harold de Fontenay, *Autun*, 1889, p. 152 et s. ; Toutain, *Ét. sur les Capitoles provinciaux*, 1899 ; Boscher, II, I, 1890-4, c. 739 et s. (*Aust*) ; Wissowa, à ce mot, *Real-Enc.* ; etc.

⁴ T. VI, ch. I.

⁵ *Tribunalia* (XIII, 3487, 3106) semble indiquer des loges.

⁶ L'autel d'Auguste à Narbonne ; XIII, 10027, 197 (*Vara Ubiorum* à Cologne) ; XII, 4333 ; etc. ; les autels du monument ou plutôt du marché de la rue Soufflot à Paris, qu'on a supposés placés des deux cotés de l'entrée (de Pachtere, plan 3 et p. 62).

⁷ Cf. XIII, 569 (*arula cum templo*).

⁸ Cf. Pétrone, *Sat.*, 17 : *Utique nostra regio tam præsentibus plena est namiuibus, ut facilius possis deum quam hominem invenire.*

⁹ *Basilica cum porticibus*, XII, 2533 ; *basilicas duas* à Périgueux, XIII, 954 ; il est question de *basilicæ* au pluriel à Narbonne (XII, 4342) ; à Nîmes. Il pouvait y avoir plusieurs basiliques dans une ville, car je crois que l'on désignait par ce mot, non

où plusieurs centaines d'hommes pouvaient s'abriter, et qui servait de bourse d'affaires¹, de lieu de réunion, de cour de justice. Attenant au forum², elle le continuait et le complétait. La foule, à de certaines heures, y était aussi dense et aussi bruyante que sur la place voisine : qu'on se rappelle les vacarmes et les agitations de la [grande salle](#) de nos anciens Palais de Justice, laquelle d'ailleurs dérivait de celle des basiliques romaines et, comme elle, était place publique et lieu de foire bâti au cœur d'un grand édifice.

Des monuments de moindre importance étaient affectés aux services généraux, curie pour le sénat local³, archives, trésor⁴, prison⁵, arsenal, postes de police ou de sapeurs-pompiers, peut-être aussi greniers publics. Lyon possédait sa Monnaie⁶, et la caserne de sa garnison. Aucune bourgade, même des moindres, ne pouvait se passer de sa grande horloge⁷. Il se peut que, dans certaines villes, les plus riches corporations, celles qui jouaient un rôle public, se soient bâti leur hôtel ou leur [parloir](#) particulier⁸. Les métropoles de provinces et peut-être d'autres cités riches et ambitieuses, comme Trèves et Autun, tinrent à honneur d'avoir un [prétoire](#) ou un [palais](#), demeure luxueuse où résidait le gouverneur, représentant de César, et qui ne fût point indigne de loger César lui-même⁹. Pour que la cité achevât de ressembler à Rome, il lui fallait un *Palatium* à côté du Capitole¹⁰.

D'autres édifices ne servaient qu'à l'ornement. Car les Gaulois se sont familiarisés très vite avec l'idée classique, qu'une ville doit avoir sa beauté, ainsi que l'avait un simple monument ou une figure humaine. Seulement, les Anciens n'entendirent pas la beauté d'une ville de la manière dont nos ancêtres l'ont entendue au temps des Bourbons : une beauté qui serait faite de l'ensemble des

seulement un palais de justice, mais sans doute une bourse, et peut-être la curie, toutes sortes de lieux de réunion, etc.

¹ *Se conferre in eas negotiatores*, Vitruve, V, 1, 4.

² *Foro sunt conjungenda*, V, 2, 1.

³ Vitruve, V, 2, 1. Rarement mentionnée en Gaule.

⁴ *Ærarium*, Vitruve, V, 2, 1. Il va sans dire que ces locaux ont pu être groupés ensemble, et souvent disposés dans des temples.

⁵ *Carcer*, Vitruve, V, 2, 1.

⁶ Autres, au III^e siècle, à Trèves, Cologne, Vienne. Il s'agit dans ce cas, bien entendu, d'édifices dépendant de l'empereur, représenté par le gouverneur de province.

⁷ *Solarium* à Vieille-Toulouse (XII, 5388) ; à Vienne, XII, 1893 ; à Aix, XII, 535 ; à Talluies [l'inscription vient de *Boutæ*], *horologium cum suo edificio et signis omnibus* [du zodiaque] *et clatris*, XII, 2522. De là l'importance, dans les villes du Moyen Age, des rues ou quartiers de l'Horloge, de la Grande Horloge. Il y avait du reste des horloges un peu partout dans une ville, par exemple dans les temples (XII, 3100), et on peut appliquer aux bourgades de la Gaule le mot de Plaute (*ap. Aulu-Gelle*, III, 3, 5) : *Oppletum est oppidum solariis*.

⁸ *Schola* des nautes à Paris ?? (j'en doute fort maintenant) ; *schola* des nautes helvètes à Avenches (XIII, 5000) ; *pavimentum scholæ des dendrophores* à Cimiez (V, 7004).

⁹ Pour Autun, *Panég.*, VIII [auj. V], 8 [sous Constantin] : *Vias quibus in Palatium pervenitur* : le *palatium de Juere* ?, Harold de Fontenay, p. 124 et s. Pour Trèves, on a les ruines dites du palais impérial, attribuées à l'époque d'après Dioclétien (on vient, en Allemagne, de douter de cette qualification, et d'y voir des thermes) : mais il a dû y avoir un palais dès Postume. Pour Narbonne enfin, la *domus Cæsaris* est mentionnée dans une inscription (XII, 4449). Il est d'ailleurs possible que l'on ait temporairement appelé *palatium* la *domus* où descendait l'empereur.

¹⁰ Il n'y a pas à tenir compte des textes du Moyen Age parlant de palatinat : le mot est appliqué à toutes sortes de ruines, même d'amphithéâtres.

choses, de l'accord et pour ainsi dire de la fusion entre la rue et l'édifice, de façades harmonieuses où se mêlent maisons et monuments, de lignes régulières groupées en motifs symétriques, d'horizons dégagés où les espaces du ciel découvrent et font valoir l'élégance ou la sobriété des contours de pierre¹. S'embellir, pour une ville gallo-romaine, c'était simplement se pourvoir de riches édifices, décorés de statues et de bas-reliefs, conformes aux règles de l'école : peu importait le cadre où ils prenaient place.

C'est ainsi que nos cités reçurent des fontaines monumentales, avec la décoration traditionnelle de Tritons et de dieux marins² ; qu'on y multiplia les portiques³, dont les fresques et les bas-reliefs retenaient les oisifs et les étrangers⁴ ; qu'on encombra les rues et les places de statues de marbre et de bronze. Mais l'ornement le plus cher aux villes de ce temps fut l'arc isolés⁵, arc de triomphe⁶ ou porche monumental⁷, tantôt à l'entrée de la cité, tantôt aux abords de la grande place, et toujours au-dessus de la voie la plus fréquentée.

¹ Les *areæ*, places ou parvis, qui précédaient les édifices en façade sur les rues, n'étaient jamais très considérables ; cf. XIII, 604.

² On distinguait les fontaines, *salientes*, les bassins et les vasques, *lacus* (XII, 2606-7, 4190) ou *piscinæ* (XII, 4338).

³ Portique couvert, *tectum porticus cum suis columnis et pænullis* [frontons] *duabus et opere tectorio*, XII, 2391-2. Les portiques étaient d'ordinaire attenants à d'autres édifices, basiliques (XII, 2533), écoles (ici, note 156), thermes (XII, 1357), temples (XIII, 3063), ou prolongeaient des arcs ou des portes (XII, 1121), ou entouraient des marchés ou places (XII, 4248 ; etc.). — Dans le même sens que portique, je crois, *proscænium* (XIII, 3450), *proscenium cum tribunali* (XIII, 4132).

⁴ Sur les murs des portiques des écoles d'Autun, on avait représenté la carte de l'Empire (Eumène, *Pro Rest. sch.*, 20).

⁵ Il faut distinguer, du moins dans les premiers temps de l'Empire : 1° les arcs de triomphe proprement dits (*arcus cum tropæis*), ornés de à épouilles de nations vaincues ou soumises (on plutôt de leurs images en sculpture), élevés à des personnages ayant commandé en chef, *imperatores* (et en particulier à l'empereur), et sans doute, en principe, avec l'assentiment du sénat romain (Suétone, *V. Cl.*, 1 ; Dion, LIII, 26, 5 ; LX, 22, I ; *C. I. L.*, XI, 1421 ; ici, n. 158) ; 2° les portes monumentales, plus ou moins ornées, élevées par des villes ou des particuliers en l'honneur de dieux ou de grands personnages, ou simplement à titre de décor (ici, n. 159). Il est du reste probable que les deux sortes de constructions arrivèrent à se confondre, et d'assez bonne heure, et que les simples portes purent recevoir, sinon de vrais trophées, du moins l'image d'armes, soit prises à l'ennemi, soit (ce qu'il ne faut pas oublier) portées par les vainqueurs et consacrées ensuite aux dieux.

⁶ A coup sûr : Orange, le mieux caractérisé des arcs de triomphe, élevé, je crois, en l'honneur de Tibère avant son avènement (Esp., n° 260) ; l'arc de Vinicius dans les Alpes en 25 av. J.-C. ; l'arc de Claude à Boulogne (Dion, LX, 22, 1). L'arc de Saint-Remy (Esp., n° 111) et celui de Carpentras (n° 243) ont des trophées bien caractérisés. Dans cette catégorie, sans doute l'arc de Constantin à Arles (pl. 15 de Dumont ; cf. *l'Abrégé* de de Noble Lalauzière, 1808 ; *C. I. L.*, XII, 667).

⁷ Ils paraissent être, non des arcs de triomphe, mais des arcs de passage, rappelant parfois des passages d'empereurs ou de princes, ou quelque solennité importante, ceux des localités suivantes : Suse, en souvenir du passage d'Auguste et peut-être du cens des Alpes Cottiennes en 9-8 av. J.-C. (Esp., n° 16) ; Cavaillon, arc sur croisée de routes (n° 237 ; cf. *Quadraviis arcum* à Strasbourg, XIII, 5971) ; Apt (*porticus et arcum*, XII, 1121) ; Windisch (en 79 à Titus et à des dieux, XIII, 5105) ; Genève (à Jupiter, *arcum cum suis ornamentis*, XII, 2590) ; l'arc dit Porte de Mars à Reims (Esp., n° 3681, cf. Flodoard, *H. eccl. R.*, I, 1), toute sculptée de scènes mythologiques ou de genre, Vénus, les Saisons, Romulus et Remus, allusion au nom des Remi (il n'est pas sûr que le nom de

Ces arcs étaient couverts de sculptures du pied jusqu'au faîte, sur les montants et l'entablement, sur les côtés, sur la façade et sous le cintre même de la voûte. Les sculptures, quand il s'agissait d'arcs de triomphe, rappelaient les victoires de Rome et la gloire du prince : élever un monument de ce genre, c'était une manière de consacrer la cité à son empereur, c'était la marque élégante du loyalisme, l'équivalent, dans ces années romaines, des places et des statues royales qu'ont affectionnées les grandes villes françaises avant la Révolution¹.

Voici, en dernier lieu, la catégorie des édifices colossaux, qui portent bien, ceux-ci, l'empreinte indélébile de l'impérialisme romain, thermes, cirques², théâtres, amphithéâtres, les uns en pierre dès le début de l'Empire, les autres d'abord en bois³, tous d'ailleurs nécessaires et inévitables dans une cité des Césars au même titre qu'une place publique et qu'un temple des dieux. Ces bâtiments, et les amphithéâtres surtout, en tant que surface bâtie, volume de matériaux et places disponibles, dépassent ce que l'humanité a vu jusqu'ici en Occident et ce qu'elle y verra jusqu'aux grandes cathédrales. Les Arènes de Nîmes ont cent trente-quatre mètres de long, plus de cent mètres de large, plus de vingt et un mètres de haut ; elles occupent plus d'un hectare ; un quart de la population, et bien davantage, pouvait s'entasser sur les gradins ou s'engouffrer dans les promenoirs. J'ai parlé des grandes cathédrales : thermes et amphithéâtres ont tenu dans les villes latines un rôle semblable ; c'étaient les seuls lieux bâtis où, tout ainsi que dans les églises au Moyen Age, la cité entière se concentrait pour des sentiments collectifs. Seulement, et c'est ici la prodigieuse différence entre les deux époques, ces sentiments contrastaient comme le bien et le mal. La grande bâtisse municipale, au Moyen Age, c'est celle de la prière ; et, dans la Gaule romaine, c'est celle des plaisirs publics.

Car tout cela, thermes et amphithéâtres, ne sert qu'au plaisir. On verra plus loin ce qui se passait dans les arènes⁴. Pour les thermes, on s'y baigne de compagnie, on y bavarde, on y cherche d'heureuses rencontres, on s'y promène dans les portiques, les cours, les terrasses ou les jardins qui en dépendent⁵, on y

Porte de Mars, connu dès Flodoard, soit antique) ; la Porte Basée à Reims, disparue (Esp., n° 3680) ; la Porte Noire de Besançon (S. Reinach, *Rev. arch.*, 1909, II), avec des images de même genre, mais aussi des trophées et scènes de combats, certainement pas antérieure à Hadrien ; Langres, deux portes doubles et non arcs (Esp., n° 3270-1) ; Saintes, arc en l'honneur de Germanicus, peut-être élevé lors d'un passage à Saintes (*C. I. L.*, XIII, 1036) ; Mayence, arc élevé par Dativius à Jupiter (*C. I. L.*, XIII, 6705, sous les Sévères). Les voyages d'Hadrien en Gaule, suivant de près les grandes victoires de Trajan, ont certainement provoqué l'érection de nombreux arcs de ce genre. — Arcs aux deux extrémités du pont Flavien. — L'édifice dit *arc de Campanus* (Aix-les-Bains, XII, 2473) est funéraire. — Voyez sur ces arcs, outre les travaux de Frothingham, celui de Spano, *L'Origine degli archi*, etc., dans *Neapolis*, I, 1913.

¹ Ce qu'on disait plus haut de ces places rappelle le mot sur les arcs de Plinie, XXXIV, 27 : *Attolli super ceteros mortales... arcus significant* ; *C. I. L.*, XI, 1421.

² Ceux-ci, beaucoup plus rares ; cf. t. VI, ch. IV.

³ A Feurs, théâtre de bois jusqu'à Claude, puis de pierre (XIII, 1642). Il est probable qu'il y a eu partout d'abord des théâtres et des amphithéâtres de bois, plus ou moins longtemps. A Bordeaux, l'amphithéâtre (Palais Galien) ne paraît pas antérieur au III^e siècle (*Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 561).

⁴ T. VI, ch. IV.

⁵ *Piscin. et campum* (XIII, 4324), *balineum, campum, porticus* (XII, 2493-5) ; XII, 1357, 4342.

vit ou on y passe en désœuvré, comme sous Louis XVI au Palais-Royal ou de nos jours sur les trottoirs des boulevards.

En regard de ces monstres de bâtisses, consacrés aux jouissances des foules, nous ne pouvons mettre aucune de ces constructions pour le bien public¹, qu'ont multipliées dans nos villes la charité chrétienne et la bienfaisance moderne. Çà et là nous apercevons trace de bâtiments d'école : et c'est tout². Aucun vestige d'hôpital ou d'asile. L'aspect des cités nous permet déjà d'entrevoir l'état des âmes.

VII. — RÔLE SOCIAL DE CES ÉDIFICES.

A part ces sentiments de bienfaisance et de charité, on peut dire que toutes les pensées et tous les besoins de l'homme, religieux, politiques, matériels, moraux et immoraux, se sont alors manifestés sous la forme d'édifices permanents. Ce fut un des caractères de la civilisation romaine, et peut-être son caractère principal : tout s'y exprima par une bâtisse de pierre, par une prise de possession du sol pour un édifice éternel et une destination immuable.

Aucun des besoins qui provoquèrent ces constructions, basiliques, temples ou théâtres, n'était chose nouvelle en Gaule. Mais à l'époque de l'indépendance, ils comportaient rarement l'installation sur un sol bâti. Les assemblées des hommes et des prêtres se tenaient surtout en plein air ; c'était sous la voûte du ciel que les dieux se laissaient adorer ; et les multitudes se contentaient pour leurs jeux des champs de foire ou de vastes pelouses. Maintenant, partout et pour tout, le régime du ciel ouvert et de l'espace libre fait place à celui de l'enceinte close, du lieu couvert, des témoins de pierre et de l'édifice construit.

En créant ces énormes bâtisses, la société romaine établissait de nouveaux principes de conduite et de discipline parmi les hommes. Chacun de ces édifices reçut sa loi, qui fixait les règles de son entretien et les conditions de son usage³. On affecta aux temples des revenus et des gardiens. Des édits officiels protégèrent les bâtiments contre les dégradations et les injures⁴. Il fallut régler minutieusement la manière dont le public pourrait utiliser les eaux d'un aqueduc⁵. Tout monument fut le centre d'une législation spéciale.

Il devint aussi la résidence ou le chef-lieu d'une population propre. Des groupes d'hommes lièrent leur vie à son existence : les uns s'y installèrent à demeure, intendants, architectes, portiers, surveillants, parasites de mille sortes⁶ ; d'autres prirent domicile dans le voisinage, par exemple les prêtres près de leurs

¹ Il suffit, pour s'en rendre compte, de regarder à la table du *Corpus* (XII, p. 957-8) la nomenclature des sortes d'*œdificia* mentionnés dans les inscriptions.

² En réalité, uniquement à Autun : il s'agit des célèbres *Scholæ Mænianæ* du panégyrique (Eumène, *Pro Rest. sch.*, 2, 3, 9), situées au centre de la ville : l'épithète de *Mænianæ*, pouvant signifier à la rigueur le nom du fondateur, mais bien plutôt (Harold de Fontenay, p. 167) qu'elles étaient à galeries ou balcons en surplomb.

³ Le calendrier de Coligny est en partie une *lex templi* ; règlement d'aqueduc, XIII, 1623 ; d'autel, XII, 4333 ; de tombes.

⁴ XIII, 1623.

⁵ Vitruve, VIII, 6, 2 ; Frontin, *De aquæ ductibus*, 94 et s. ; cf. Germain de Montauzan, p. 383 et s.

⁶ Soit pour y travailler, soit pour y habiter ; à Nîmes, *exactor operis basilicæ* [de Plotine ?] *marmorari et lapidari* (XII, 3070). Peut-être les *fabri subædiani* de Narbonne.

temples ; d'autres y venaient à intervalles réguliers, par exemple les membres des confréries chargées d'orner les autels. Un édifice tel que des thermes ou un amphithéâtre occupait les journées d'une centaine d'hommes. A lui seul, il constituait un quartier de la ville, ayant ses usages, ses intérêts, ses habitants et ses habitués.

Ajoutez à cela les propos et les passions de tout genre qu'il suscitait dans sa ville. Un temple, avec ses images divines, ses trésors accumulés, les fêtes qui s'y donnaient, les pratiques familières qu'y avaient contractées les dévots, un temple était pour les citoyens un foyer commun, le résumé de la ville dans la ville même, un symbole de son éternité¹. Moins d'idées morales s'attachaient aux thermes et aux amphithéâtres ; mais ils représentaient des désirs et des plaisirs plus forts que la religion même : priver une cité de ses arènes, c'était lui enlever la joie de vivre².

La construction de ces grands édifices marqua donc en Gaule l'avènement de forces et de personnes morales jusque-là sans doute inconnues. Un édifice public devint une sorte d'être précis et puissant, valant quelque chose par lui-même. Chasser le magistrat de sa basilique, le dieu de son temple, le peuple de ses arènes, cela parut restreindre ou supprimer la puissance même de ce dieu, de ce magistrat ou de ce peuple, comme si l'autorité réelle s'attachait à l'édifice autant qu'à l'homme. Je doute que les Gaulois aient jamais pensé ainsi au temps de Teutatès et de Luern.

La force de résistance matérielle de ces bâtiments avait fini par être formidable, ce qui explique en partie leur prestige moral. Certains temples avaient des murailles de trente pieds d'épaisseur³. Là où la pierre n'intervenait pas seule, le mortier de l'époque romaine rendait le blocage aussi compact qu'une roche. Il n'est aucun des amphithéâtres romains qui n'ait pu soutenir des sièges. Des quartiers entiers, pendant le Moyen Age, ont vécu à l'intérieur de leur enceinte, dans la sécurité et l'indépendance que donnaient leurs épaisses murailles. Les Arènes de Nîmes ont été le centre et le boulevard d'une petite noblesse municipale, les « Chevaliers des Arènes⁴. En construisant de tels édifices, la société gallo-romaine a doté notre sol français de puissances originales, presque pareilles à des cités ou à des châteaux, et qui deviendront des causes de faits nouveaux.

VIII. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE CES ÉDIFICES.

Quoique ces édifices fussent d'espèce et d'apparence très diverses, ils portaient également la marque de l'esprit de leur temps, impérial et dévot.

¹ *Ipsos oculos civitatis, Apollinis templum atque Capitolium*, à Autun ; Eumène, *Pro Rest. sch.*, 9.

² Cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 17.

³ Le temple dit *Vassogalate* à Clermont (d'Apollon plutôt que de Mercure ?) ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32.

⁴ Robert Michel, *Les Chevaliers du Château des Arènes*, dans la *Revue historique* de 1909, CII ; il y avait même un clocher et deux chapelles. Pour les Arènes d'Arles, voyez le dessin si connu et si curieux de l'ancien état, pl. 10 (de Dumont) à la suite de l'*Abrégé* de de Noble Lalauzière, 1808. Une étude serait à faire sur l'utilisation des édifices gallo-romains au Moyen Age.

Aucun d'eux, si profane que fût sa vraie destination, n'échappait aux habitudes religieuses de ce temps. Autels, statues de dieux, niches sacrées, abondaient dans les thermes, les cirques, les théâtres et les arènes¹. Sur les murs des arcs et des portiques étaient figurées des scènes tirées de la vie des dieux². Souvent, ces portiques faisaient corps avec des temples, semblables à des parvis d'églises³. Des images religieuses encadraient les horloges publiques. Les basiliques avaient beau servir à des actes de la vie civile : elles étaient d'ordinaire consacrées à quelque grande divinité. Nul édifice qui s'élevât ne pouvait se passer d'un dieu⁴.

Celui des dieux qui intervenait le plus souvent, en cette affaire comme en toute chose, était l'empereur, soit César en personne, soit un prince de sa maison. Quand mourut Plotine, la veuve de Trajan, Hadrien lui fit élever à Nîmes un monument qui fut, dit-on, une merveille de beauté et de richesse ; et ce monument, qui était un temple par sa dédicace à une impératrice divine, devint une basilique par sa destination. Dans les sanctuaires où Auguste n'entrait pas en titulaire, il avait au moins sa statue, son autel, son espace réservé⁵.

Les Romains trouvèrent d'étranges procédés pour servir à la fois, en érigeant un édifice, les intérêts du public, la religion des dieux, la dévotion à l'empereur. Ils remplissaient un théâtre de statues d'Apollon⁶, ils le consacraient au vieil Auguste, le dieu fondateur de l'Empire, et ils déclaraient qu'ils le bâtissaient **pour assurer le salut** d'un de ses successeurs⁷. Des images de dieux ornaient les ponts⁸, les hommes et les bêtes y passaient, et une belle inscription rappelait qu'ils avaient été construits **en l'honneur de la Maison Divine** des princes⁹. Tout le monde trouvait son compte à ces mélanges familiers.

IX. — LES TOMBEAUX.

Presque tous les caractères de ces édifices publics se retrouvent dans le tombeau.

Le tombeau de pierre, bâti au-dessus du niveau du sol pour être visible et pour durer toujours, est une chose essentielle dans la civilisation gallo-romaine. Un Gaulois couchait ses morts sous un tertre de terre : sauf le renflement du tertre, rien ne les révélait au monde. Le mort, comme le dieu, se contentait d'une place sur la surface du sol. Il lui faut maintenant, comme au dieu encore, sa maison ou son temple ; et le tombeau, au lieu d'être seulement une aire consacrée, est aussi devenu un lieu éternellement bâti¹⁰. — Il n'y a d'exception que pour les

¹ XIII, 3640-1 ; etc. ; *Apollinis (thermæ)* à Lyon, XIII, 1983 ; peut-être à Périgueux, XIII, 939.

² T. VI, ch. III.

³ XIII, 3063.

⁴ Voyez ce que dit Vitruve, I, 7, 1. Cela était vrai même d'édifices particuliers une auberge est consacrée à Mercure et Apollon (XIII, 2031).

⁵ Cf. t. VI, ch. I.

⁶ Et de bien d'autres, dieux ou princes ; cf. t. VI, ch. III.

⁷ Théâtre de Feurs *divo Augusto sacrum*, et élevé *pro salute Ti. Claudi Augusti* (Claude) ; XIII, 1642.

⁸ *Voto suscepto Mercurio pontem*, XIII, 8153.

⁹ Pont (*pontes*) *in honorem domus divinæ*, XIII, 6088.

¹⁰ Le tombeau est appelé *heroum* (XIII, 1571) : il s'agit, dans cette inscription du Gévaudan, d'une tombe monumentale élevée *pro salute sua* par le fondateur d'une villa,

très petites gens, enterrés dans leur fosse sans pierres et sans bâtisses. Mais il suffit qu'un esclave ou un artisan ait de quoi se payer un bloc de pierre et les frais d'une gravure, pour qu'il installe cette pierre, portant son nom, sur un carré du sol, et qu'il assure à ses cendres un monument impérissable et tangible¹.

Cet usage fit que la Gaule se couvrit d'une quantité extraordinaire de tombes. Un emplacement de maison servait à d'innombrables générations de vivants ; un emplacement de tombe était réservé au premier occupant². L'édifice funéraire, le plus souvent, était fait pour un seul mort, à la rigueur pour lui et ses plus proches³. Les caveaux de familles, destinés à servir plusieurs générations, sont beaucoup plus rares que les sépultures isolées. On ne déplaçait pas les tombeaux, et à chaque journée il s'en créait de nouveaux. Il fallut les désastres du troisième siècle, invasions germaniques et destruction des villes, pour faire quelques brèches sérieuses dans les nécropoles toujours croissantes. Sans cela, la terre des vivants mit été submergée par la dalle des morts : aucune période de l'humanité n'a bâti et n'a laissé plus de pierres tombales que les trois premiers siècles impériaux. Presque toutes les ruines anonymes et bizarres que nous trouvons dans nos campagnes ou aux abords des villes sont des restes de mausolées⁴. Rien qu'avec des débris de sépulcres, les Romains du troisième siècle ont pu construire des pans entiers de murailles. C'est peut-être par le monument funéraire que la pierre a le plus avancé son règne et le mieux exprimé sa puissance.

De ces tombes, les variétés étaient infinies. Je laisse ici de côté les simples fosses et les puits funéraires⁵, où les pauvres gens continuaient d'anciens usages. Les autres, celles qu'on voyait, affectaient toutes les formes et toutes les dimensions, depuis le petit autel carré, à peine aussi grand qu'une urne⁶, et l'immense mausolée, aussi large et plus haut qu'une tour de rempart. De ces mausolées, il en est qui atteignent ou dépassent soixante pieds, tels celui d'Igel

et sans aucun doute sur son domaine même ; les *piles* sont des *heroa* de ce genre ; de même, dans le même Gévaudan, le mausolée de Lanuejols, *honoris et memoriæ* (XIII, 1567). *Domum æternam*, XII, 4123 : etc.

¹ T. VI, ch. II.

² Cf. XII, 4123 : XIII, 5708 (*ne quisquam post me dominium eorum locorum habeto*), 2494 ; etc. Il ne s'agit que de l'usage courant.

³ XIII, 1567, 1571.

⁴ Les *piles* d'Aquitaine, la pile de Cinq-Mars, la Tourmagne de Nîmes, la pyramide de Couard à Autun (hauteur primitive, 33 m. 15 : de Fontenay, p. 271 et s.), l'Eigelstein de Mayence, l'Eigelstein [disparu] de Cologne, la tombe de Waifre ou de Caïfas dans l'ancien Bordeaux, l'ancienne tour de l'Horloge à Aix, la Bauve à Meaux, la pyramide de Pourrières, La Pennelle près de Marseille, la Tourrache de Fréjus, etc.

⁵ *Puticuli* ; cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 332. Les puits funéraires ont pu être accompagnés de pierres portant épitaphes (cf. le puits de Tortequesne en Artois, XIII, 3534-8, *locus*, etc. : car je ne puis croire que ce puits n'ait pas servi dès l'origine à recevoir des cendres, et qu'il ait été simplement des *favissæ* ou lieux de dépôt pour épitaphes ou objets religieux hors d'usage). — Je ne comprends guère l'opposition habituelle des érudits à l'existence de puits funéraires ; les fameuses objections de Lièvre (qui voyait là de simples latrines, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, IIe s., XVI, 1893) n'ont pas de valeur dans la plupart des cas. En dernier lieu, Baudouin et Lacouloumère, *La Nécropole gallo-romaine à puits funéraires de Troussepoil, Le Bernard, Vendée*, 1908 (*Congrès préhist. de Chambéry*).

⁶ Voyez par exemple les petits coffrets en marbre qui ont moins de 0 m. 30 de haut, en usage surtout en Italie (Esp., n° 2981).

près de Trèves¹ et celui de Saint-Remy près d'Arles², et si la Tourmagne de Nîmes, ce que je crois, est la tombe de quelque riche extravagant, avec ses trois étages et ses cent pieds de haut elle vaut, comme grandeur et solidité, les plus robustes des édifices municipaux³. Ces sépultures étaient bien faites pour la durée sans fin.

Au même titre qu'un temple ou qu'un amphithéâtre, une construction de ce genre était à elle seule un petit monde. Chacun des grands mausolées avait sa loi, qui réglait les cérémonies des anniversaires, les destinées juridiques du caveau, de la chapelle et du terrain⁴. Des esclaves ou des affranchis étaient préposés à son entretien⁵. Il avait, au même titre qu'un temple, ses revenus propres, qui étaient ceux des terres d'à côté, placées sous sa dépendance⁶. Des jardins, des vergers, des vignes⁷, des esplanades, des pièces d'eau, le bordaient ou l'avoisinaient⁸. Souvent, une épaisse muraille enfermait le tout dans un même enclos⁹. Aux jours fixés par le mort, ses amis et ses proches se réunissaient auprès de sa dépouille¹⁰. Un mausolée de riche était une source de vie permanente.

Comme le nombre de ces édifices s'accroissait sans cesse, il se forma, autour de la ville des vivants, une ville des morts, aussi populeuse, aussi solide, aussi riche que l'autre. Elle se groupait, pareille à l'autre, en quartiers et en rues, en cimetières et en allées¹¹. Les pauvres gens étaient entassés dans des nécropoles voisines des faubourgs, taillées dans les rochers, creusées dans la terre ou ménagées dans des sablières¹² : pour ceux-là, si nombreux qu'ils fussent, on

¹ Hauteur : 23 mètres. La pile de Pirelongue en Saintonge a 24 m. (Lauzun, p. 54), celle de Cinq-Mars 28 m. (on a dit aussi 29).

² Hauteur : 18 mètres.

³ Hauteur : 34 mètres (33 m. 80, Mazauric, chiffre que je retrouve chez Grangent). Le monument étant soudé aux remparts de Nîmes a dû être construit avant l'enceinte (16 av. J.-C.) : je ne crois pas cependant qu'il lui soit de beaucoup antérieur. Peut-être s'agit-il d'un fondateur ou bienfaiteur de la colonie, auquel on aura permis d'incorporer sa tombe dans la muraille (cf. XII, 3179), ce qui paraît conforme à l'ancien précepte grec (Philon de Byzance, § 12, 2, éd. de Rochas et Graux) : *Δεῖ τῶν ἀγαθῶν τοὺς τάφους καὶ πολυάνδρια πύργους κατασκευάζειν*. — Autres édifices turriiformes qui paraissent aussi avoir été des tombeaux, à Autun ; de Fontenay, p. 200 et s.

⁴ XII, 1657, 3619, 3861, 5244 ; XIII, 5708.

⁵ XII, 3861 ; XIII, 5708.

⁶ XIII, 2465, 5708 ; XII, 1657.

⁷ En général, un arpent de vigne, *vinea arepennis*, dont le vin servait aux libations des anniversaires ; XII, 1657 ; XIII, 2465, 2494.

⁸ XIII, 5708 ; XII, 1200.

⁹ *Maceria clusit circum monumentum suum*. XII, 5244 ; XIII, 2494.

¹⁰ XIII, 2494 ; XII, 3861 ; etc.

¹¹ Voyez surtout les polyandres d'Autun (n. 202). Une étude topographique des cimetières gallo-romains reste à faire ; elle présenterait d'ailleurs d'extrêmes difficultés.

¹² A Bordeaux, dans les sablières de Terre-Nègre (*Inscr. rom.*, I, p. 419 ; II, p. 563) : ce cimetière était un parallélogramme de 50 toises sur 65, soit d'un peu plus d'un hectare (le cimetière actuel en a 24) ; mais les sablières de Terre-Nègre n'étaient pas le seul lieu d'ensevelissement, et ne servaient qu'aux sépultures sans monuments. A Autun, dans les polyandres » (le nom est certainement ancien, et Grégoire y fait allusion, *In gl. conf.*, 72 ; cf. de Fontenay, p. 233 et s.) : il y en a deux, à Saint-Pierre-l'Étrier et au Champ des Urnes, mais les tombes populaires, à la différence de Terre Nègre de Bordeaux, s'y mêlent de monuments et de tombes chrétiennes. A Paris, dans le cimetière de la rue Nicole, *locus cinerum* (de Pachtère, p. 95). Etc.

trouvait toujours de la place, car il n'en fallait pas beaucoup pour des poignées de cendres. Un emplacement spécial était réservé aux étrangers¹. Bourgeois et riches étalaient leurs monuments en façade sur les grandes voies qui débouchaient des villes². A plus d'un mille des dernières maisons, les routes étaient encore bordées de tombes ; et, au delà, à peine finie la ligne des tombes municipales, commençaient à poindre, sur les coteaux de la campagne, les mausolées solitaires des propriétaires ruraux. Si le monde était demeuré fidèle aux usages romains, la moitié du sol bâti eût été bâti pour les morts.

N'oublions pas enfin que tous ces morts étaient à demi des dieux, et que leurs tombes étaient des lieux saints, semblables à des autels et à des temples. Cette extension des sépulcres de pierre aidait à la mainmise de la religion sur le sol.

X. — BÂTISSSES ISOLÉES DANS LES CAMPAGNES.

Des groupements de plus en plus denses d'hommes, de demeures, de tombes, de morts et de dieux, telle fut donc alors la principale loi de la société humaine et du sol habité. Rome, dès l'origine ville, sanctuaire et nécropole, demeurait fidèle à son principe initial et le propageait partout dans le monde.

On a vu déjà que la Gaule n'accepta pas uniformément ce principe, et que les hommes, plus volontiers peut-être que dans n'importe quelle province de l'Empire, n'y abdiquèrent jamais les pratiques d'une vie plus individuelle et de voisinages plus restreints. Villages et villas, petits groupes de foyers ou demeures isolées, sont encore pour les Gaules des formes aimées de la vie sociale³. De même façon, elles n'oublièrent aucun de leurs sanctuaires des champs, aucun de leurs dieux solitaires sur les bords des sources ou au sommet des montagnes.

Mais ces vies indépendantes, de grands seigneurs ou de vieilles divinités, ne se laissaient pas moins gagner par le besoin de se fixer sur le sol et par l'envie d'y bâtir. Les riches villas, si loin qu'elles fussent des cités, finissaient toujours par leur ressembler⁴, avec leurs fondations profondes et immuables, leurs salles innombrables, leurs portiques, leurs statues, leurs chapelles, leurs thermes et peut-être leurs théâtres même⁵, et les conduites de leurs fontaines ou les tuyaux de leurs calorifères rappelaient les canaux invisibles des grandes villes⁶. En face de la demeure seigneuriale, au centre ou en bordure⁷ du domaine, le maître du

¹ Cela résulte de ce que les inscriptions des morts étrangers à la ville ont été découvertes souvent ensemble, et d'un certain nombre de textes ; cf. *ταφήν τοῖς ξένοις*, *Évangile de Mathieu*, 27, 7. Robert, *Les Étrangers à Bordeaux*.

² Voyez en particulier à Lyon ; Allmer, *Musée*, II, p. 309, 312-3, 321.

³ Voyez les remarques de Grenier, *Habitations*, p. 113 et s.

⁴ Le terrain des villas était souvent fermé par une levée de terre, formant rempart et limite (*Grom. vet.*, p. 369).

⁵ C'est une question, si quelques-uns des théâtres ruraux de la Gaule ne dépendent pas de villas.

⁶ Cf. Blanchet, *Aqueducs*, p. 77 (villa [?] de Thésée, *Tasciaca*, en Loir-et-Cher), p. 127 (villa d'Anthée en Belgique).

⁷ *Finalis sepultura* ; *Grom.*, p. 303. La régie était que les tombes se trouvassent à la limite des domaines, *sepulchra in extremis finibus facere soliti sunt* : on n'enterrait au centre des propriétés que dans le cas de terrains rocheux et stériles (*Grom.*, p. 140 ; Cicéron, *De leg.*, II, 27, 67 ; *Digeste*, X, I, 13). Beaucoup de *piles* m'ont paru être en bordure de domaines.

lieu se prépare son mausolée, aussi puissant que ceux des plus opulents citadins¹. Tel grand château rural, comme celui de Chiragan sur la haute Garonne, étend aujourd'hui ses ruines sur plus de deux hectares, et dans ce seul espace nous a livré plus de cent bustes ou statues², plus que les plus beaux thermes des plus importantes cités³. La pierre, là aussi, régnait en souveraine.

Les dieux des champs ne souffraient pas davantage de leur isolement. Eux aussi savent maintenant affirmer leur présence et leur empire par de durables constructions. Le grand dieu du puy de Dôme reçut son temple, aux soubassements éternels, aux murs énormes, aux parois revêtues de marbres précieux⁴ ; et il eut sans nul doute, ainsi que tous les dieux installés dans des demeures, son trésor, ses domaines, ses esclaves et ses parasites⁵. Du jour où on lui consacra cette maison robuste, elle devint, sur cet âpre sommet, un noyau d'autres édifices, un centre de besogne permanente. Cet amour des Gallo-romains pour les lieux bâtis, après avoir rapproché les hommes en cités plus compactes, faisait naître dans les campagnes de nouveaux foyers⁶.

¹ A Igel, à Lanuéjols, les piles.

² Esp., II, n° 891 et s.

³ Cf. t. VI, ch. III.

⁴ Audollent, *Ac. des Inscr.*, C. r., 1902, p. 299 et s.

⁵ Voyez le plan des habitations et annexes, *id.*, p. 305.

⁶ Ajoutez les constructions qui bordaient les routes, et, à titre exceptionnel, certains monuments commémoratifs, comme le trophée alpestre d'Auguste à La Turbie.

CHAPITRE III. — LES GRANDES ROUTES¹.

I. — ORIGINE ET RÔLE DES GRANDES VOIES.

A mesure que naissaient ces villes nouvelles et que grandissaient ces villes anciennes, il fallait autour d'elles, pour leur permettre de mieux vivre et de travailler davantage, de recevoir et d'expédier plus de choses, de faire rayonner plus loin leur activité et leur influence, il leur fallait un réseau plus touffu de routes meilleures. Le chemin est pour une cité son moyen d'agir : c'est par lui qu'arrivent les matières et les idées dont elle se nourrit, et que s'écoulent les produits élaborés par elle. Si on a comparé les villes d'un pays aux organes d'un corps, on a pu dire des voies qu'elles servent à ce pays de veilles et d'artères. C'est pour cela que l'État romain, si fortement épris du régime municipal, se passionna également, et plus qu'aucun autre dans l'histoire ancienne, pour la construction de grands chemins. Il posa en principe que les routes lui étaient aussi nécessaires que les armées, et que nul citoyen, nul membre de l'Empire, fût-ce l'empereur lui-même, n'était dispensé d'y travailler, de ses mains ou de ses deniers : le devoir de collaborer aux grands chemins était presque plus impérieux que ceux de payer l'impôt et de s'acquitter du service militaire². Les orateurs de Rome, ses tribuns, ses princes, parlaient de ses routes avec autant d'amour et d'orgueil que de ses colonies³ ; ils s'apercevaient bien que c'était le

¹ Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, parue en 1622 ; nouv. éd., 1728 (que je cite ; un des plus originaux travaux d'archéologie que l'on connaisse) ; A. Maury, *Les Voies romaines en Italie et en Gaule*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1860 ; Desjardins, *Texte explicatif de la Table de Peutinger* [inachevé ; rapport initial, 1er déc. 1866] ; le même, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, 1869 ; le même, *Géographie hist. et adm. de la Gaule romaine*, IV, 1893 (posthume) ; Besnier, art. *Via* dans le *Dict. des Antiquités* (paru en 1915-6). Il manque un travail d'ensemble, et pour l'Empire et pour la Gaule : les cartes données par Desjardins et Longnon (*Atlas*, 2, parue en 1885) sont insuffisantes ; celle de Kiepert (*Formæ*, n° 25, janvier 1912) est une honte ; ce qu'il y a de meilleur est le résumé de Besnier. Je laisse de côté, sauf exceptions, les monographies locales, qui sont innombrables ; parmi celles qui intéressent le plus les conditions générales de la viabilité et de la construction, Quantin et Boucheron, *Mém. sur les voies romaines qui traversent le dép. de l'Yonne*, *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1864, XVIII (travail modèle). — On rencontrera des renseignements précieux dans les manuscrits de voyages de Dubuisson-Aubenav [milieu du XVIe s.] à la Bibliothèque Mazarine, n° 4101-8. Pour la manière de retrouver les routes romaines, remarques originales et justes de Matruchol, *Comment retrouver les voies romaines*, *Bulletin de la Soc. des Sciences de Semur*, 1905, XXXIV. Il y a de bons exemples d'observations topiques chez Pasumot, *Dissertations*, éd. Grivaud. 1810-3. Pour la comparaison avec les routes médiévales, Wilke, *Die Französischen Verkehrsstrassen nach den Chansons de Geste*, 1910 (*Beihefte* de Grœber, XXII ; superficiel). — Pour les routes fluviales, L. Bonnard, *La Navigation intérieure de la Gaule à l'époque romaine*, 1913.

² C'est le principe que rappelle sans cesse le *Code Théodosien*, *De itinere muniendo* (XV, 3), et il est visible qu'il remonte très haut ; cf. Suétone, *Auguste*, 30. — L'analogie avec le service militaire peut être justifiée par l'expression de *via militaris*, et aussi parce que, de même que l'armée dépend de l'empereur, la route lui est dédiée (*titulus magnorum principum dedicata*, *C. Th.*, XV, 3, 6) ; ce qui fait que le service des routes n'est pas en principe un *sordidarn minus*.

³ Pour les orateurs, Cicéron, *Pro Fonteio*, 4, 8 ; *De prov. cons.*, 2, 4 ; pour les tribuns, Plutarque, *Caïus Gracchus*, 6-7 ; pour les princes, voyez les inscriptions des milliaires (§

même sang, la même énergie qui circulait sur les unes et s'étalait dans les autres ; route et ville étaient inséparables pour une pensée romaine : et les voies de la Gaule vont nous montrer les mêmes habitudes, les mêmes pratiques, et pour ainsi dire le même esprit que nous avons observés dans les bâtisses municipales.

La colonie, avec ses vétérans et ses remparts, fixait pour toujours sur un espace du sol la force militaire de l'État romain ; la route servait à renouveler cette force, par un rapport constant avec le centre de l'État. Pour commander aux peuples, Rome multiplia les routes¹. Elles étaient indispensables à ses ambitions impériales : un empire universel, on le savait depuis le temps des Perses et de leur route royale², ne s'étend et ne dure que le long d'une puissante chaussée. Tantôt le chemin affermissait une province, comme cette voie Domitienne que le conquérant de la Narbonnaise traça entre l'Italie et l'Espagne³. Tantôt il préparait de nouvelles annexions, s'avancant en avant-garde vers des terres à soumettre, comme cette voie du Grand Saint-Bernard que Jules César voulut ouvrir à travers les Alpes du Nord, droit vers la Celtique et la Germanie.

Ce rôle stratégique et politique d'une route, pour la défense et pour l'attaque, est celui qui intéressa le plus les hommes d'État de la République, et il était rare qu'ils parlassent d'une voie d'Empire sans y ajouter l'épithète de militaire⁴. Ce fut également celui que les empereurs assignèrent d'abord aux chaussées qu'ils construisirent dans la Gaule de César. Quand Agrippa organisa ce pays, son premier soin fut de tracer, autour de la colonie centrale de Lyon, un réseau complet de longs chemins, qui unirent la grande place forte à l'Italie, à la frontière d'Empire et aux régions voisines⁵. Drusus, en même temps qu'il songeait à la Germanie, disposait pour l'atteindre de routes nouvelles s'enfonçant vers le Nord et l'Orient⁶. Plus tard, à l'époque où l'empereur Claude désira

VI). Cf. Bergier, I, p. 92 : [De l'affection du sénat et du peuple romain vers les auteurs des grands chemins](#).

¹ La victoire obtenue à l'encontre de tant de nations diverses à l'aide des grands chemins, Bergier, I, p. 107.

² Hérodote, V, 51-54.

³ Autres, pour ce temps-là : le prolongement de la voie Aurélienne d'Italie en Provence et de la voie Domitienne de Narbonne vers Toulouse ; la route du Petit Saint-Bernard ouverte par Pompée ; peut-être la voie subalpestre de Munatius pour la surveillance des Alpes.

⁴ Je crois bien que l'expression de *via militaris* a fini par ne plus avoir que le sens de voie d'intérêt général ou route d'État. On disait du reste aussi *via publicæ, consulares, prætoriaræ, βασιλικαί* ; *Digeste*, XLIII, 8, 2, 22 ; XLIII, 7, 3. — L'expression de *strata* apparaît d'assez bonne heure sous l'Empire (*C. I. L.*, X, 1885).

⁵ Jusqu'ici aucune inscription milliaire ne fait allusion aux routes d'Agrippa. Le nom d'Auguste n'apparaît sur aucune des voies attribuées à Agrippa et ne se montre que pour la réparation des routes du Midi, et toujours après la mort d'Agrippa, notamment aux dates de 13-12 av. J.-C. (via Julia Augusta de Plaisance au Var, *C. I. L.*, V, p. 953 et s. ; du Var à Aix, XII, 5441, 5451-5), 3 av. J.-C. (d'Aix à Arles, Nîmes, Narbonne et au delà), 13 ap. J.-C. (de Narbonne en Espagne et de Narbonne à Toulouse (XII, 5668 et 5671) : la succession des dates et des lieux, la récapitulation des milles dans certaines inscriptions extrêmes (XII, 5665, 5671 ; V, 5823) montrent que, pour ces routes du Midi, il s'agit de la réfection de tout un ensemble allant d'Italie, et même du Danube, en Aquitaine et en Espagne. On voit qu'elle a pris 26 ans, ce qui montre (et nous en avons bien d'autres exemples) avec quelle lenteur procédait souvent la vie administrative de l'Empire.

⁶ Lui et ses successeurs : *C. I. L.*, V, 8002-3 ; Florus, II, 30, 26. L'activité de Drusus en matière de voirie n'apparaît jusqu'ici que du côté de la frontière du Rhin.

soumettre et garder la Bretagne, il prolongea jusqu'à la Manche, face à Pile menacée, les plus importantes des voies de l'Ouest¹.

Mais il en fut des routes de la Gaule comme de ses colonies : le rôle militaire lit rapidement place au rôle civil et économique. Elles servirent toujours à transporter beaucoup de soldats, cohortes changeant de garnison, recrues gagnant leur corps, troupes de secours envoyées aux frontières : et cela va de soi². Mais elles servaient plus encore aux nécessités de la vie administrative, ordres à recevoir de Rome et nouvelles à y adresser, échange incessant de dépêches, de dossiers ou de numéraire : sans ces lignes de terre, les parties de l'Empire n'eussent été liées ni entre elles ni à leurs maîtres, et la volonté du souverain fût demeurée incertaine ou incohérente. Enfin, et surtout, elles se prêtaient aux mille besoins des campagnes et des villes, et des âmes aussi bien que des corps, au va-et-vient des denrées et des marchandises, à l'arrivée des dieux, à la diffusion des langues, des usages et des idées. Grâce à elles, une même vie se répandait d'un bout à l'autre de la terre romaine. Si les villes, en se multipliant sur cette terre, y avaient créé d'innombrables foyers d'existence collective, les routes faisaient que tous ces foyers recevaient leur chaleur de sources communes.

II. — RÉSEAU ROUTIER DE LA GAULE³.

A l'exception des voies du Languedoc et de la Provence, les Anciens ont rapporté à Agrippa le mérite d'avoir dressé le système des routes gauloises et de les avoir aussitôt bâties. L'œuvre du gendre d'Auguste fut sans doute complétée par Claude⁴, lui aussi grand bâtisseur de chemins. — Voici, quand l'essentiel fut fait, comment se présentait la carte routière de toutes les Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin.

Elle avait un centre, Lyon⁵. De là partaient cinq faisceaux de grandes routes.

1° C'était d'abord le faisceau des routes alpestres, celles qui menaient au cœur de l'Empire, qui gagnaient toutes Rome et l'Italie⁶. Il y en avait trois principales, œuvres⁷ chacune d'un des trois conquérants qui avaient voulu donner les Gaules à l'Empire : — l'une, celle de Jules César⁸ et des Alpes Pennines, par Genève¹, le

¹ Il paraît aussi s'être attaché aux routes conduisant au Rhin et le longeant. Il faut donc reconnaître que Claude paraît avoir fait autant qu'Agrippa pour la grande viabilité de la Gaule. C'est à Claude que sont dues quelques-unes des routes les plus lointaines, les plus difficiles, les plus directes.

² Il m'a semblé, dans la direction des frontières, avoir constaté parfois des routes assez voisines, ayant à peu près les mêmes points de départ et les mêmes destinations. Si ces remarques sont justes, l'Empire romain se serait arrangé peu à peu pour doubler les voies militaires les plus importantes, de manière à rendre les transports de troupes ou de matériel plus rapides et moins encombrants.

³ Voyez aussi, pour d'autres détails, t. VI, texte et notes des chapitres V-VII.

⁴ Ici, note 14. Les plus anciens milliaires des Trois Gaules sont de l'empereur Claude.

⁵ Strabon, IV, 6, 11 : *Table de Peutinger* : *Lugduno caput Galliarum*.

⁶ Strabon (IV, 6, 11) ne rapporte pas celles-ci à Agrippa, mais il les mentionne en même temps que le réseau de ce dernier, ce qui montre que leur achèvement date également d'Auguste.

⁷ Projetées sinon achevées.

⁸ Elle n'était pas encore carrossable au temps de Strabon (IV, 6, 11). Décimus Brutus y a passé, mais sans doute avec peu d'hommes.

Rhône et le Grand Saint-Bernard² ; — l'autre, celle de Pompée³ et des Alpes Grées, par Vienne, l'Isère et le Petit Saint-Bernard⁴ ; — la troisième enfin, celle de Domitius⁵ et des Alpes Cottiennes, par Grenoble, la Durance et le mont Genève⁶. — Quant au mont Cenis, la route d'Hannibal, Rome méconnut toujours

¹ De nombreuses routes menaient de Lyon à Genève : les itinéraires indiquent de préférence la voie détournée par le bas pays, le long de la rive gauche du Rhône, par Vienne et Aoste (*Augustum*), en connexion avec la route du Petit Saint-Bernard, qui s'en détachait à Aoste (n. 21). Mais la route directe et primitive était au nord, à travers la montagne, par Nantua et le pas de l'Écluse (cf. J. Hannezo, *Les Voies... de l'Ain*, dans le *Bull. de la Soc. des Nat. de l'Ain*, 1913, p. 5, 21). Claude s'occupa de cette route (*C. I. L.*, XIII, 9033), en songeant sans doute surtout à son prolongement vers le Rhin, ce qui faisait d'elle la voie la plus directe de Genève au fleuve. C'était encore la direction suivie par la poste, entre Lyon et Genève, sous l'ancienne Monarchie. Au pas de l'Écluse elle emprunte l'ancien sentier des Helvètes, qu'elle suit d'ailleurs depuis Nantua.

² Genève, Nyon, Lausanne, Vevey, le nord du lac, Martigny. — Les voyageurs venant d'Italie à destination du nord et de l'est de la Gaule ou de la Bretagne quittaient cette route à Lausanne (il y avait un raccourci par Vevey, Moncton, Yverdon ; XIII, 9068), pour traverser le Jura (par le col de Jougne et Pontarlier, *C. I. L.*, XIII, 9078), et par Besançon et le vieux port de Seveux sur la Saône (*Segobodium*) rejoindre à Langres le réseau gaulois (Strabon, IV, 6, 11). C'était sans doute la grande route d'Italie en Bretagne. — Ceux à destination du Rhin la quittaient à Vevey, et, par Moudon, Payerne, Avenches et la vallée de l'Aar, gagnaient Augst ou Windisch (route de Cecina). — Le Valais (Alpes Pennines) était sans doute réuni à la Tarentaise (Alpes Grées) par une route de montagnes à travers la vallée de Chamonix.

³ Complètement achevée et entièrement carrossable sous Auguste (Strabon, IV, 6, 11).

⁴ De Lyon à Vienne et Aoste, comme la précédente (n. 18) : de là dans la haute vallée de l'Isère par la vallée du Guiers et Chambéry. — Il y avait, bien entendu, un important compendium qui évitait Vienne, de Lyon à Bourgoin : c'est ce raccourci que les textes lyonnais du Moyen Age appellent *le chemin de Rome* (Guigue, *Les Voies antiques du Lyonnais*, [1877], p. 69). — Vers Montmélian les voyageurs venus des Alpes à destination du Midi quittaient la route de Lyon pour descendre l'Isère sur Grenoble et Valence. — A Conflans, les voyageurs d'Italie à destination du Nord et de l'Est de la Gaule ou de la Bretagne, gagnaient Genève par Les Fins d'Annecy (*Boutræ*), et de Genève, par Poulaillet et Mirebeau, Langres, où ils rejoignaient le réseau d'Agrippa. Cette dernière route, qui est, avec celle du Grand Saint-Bernard à Langres, la plus directe pour aller d'Italie en Bretagne, qui est connue par des textes, qui fut jugée assez importante pour recevoir les postes militaires les plus considérables, est à peu près complètement ignorée des itinéraires. Elle a été, ce qui était naturel, l'objet des soins de Claude (XIII, 9044). — Il est probable que d'autres routes se greffaient sur celle-ci vers la Gaule centrale, par exemple de Genève et Mirebeau à Troyes par Thil-Chatel, de Genève par les environs de Dôle à Dijon et au delà vers Alésia et Sens.

⁵ Cf. Strabon, IV, 1, 3.

⁶ De Grenoble à Briançon sur la Durance, il fallait traverser le col de l'Autaret, *altaretum* (cf. Table, s. 2, 1-2). C'était une des plus rudes voies de la Gaule, et cependant, elle paraît avoir été fréquentée, puisqu'on en trouve trace, outre la Table, dans l'Anonyme de Ravenne (IV, 27). Une description très exacte de cette route, une des plus intéressantes de la Gaule, vient d'être faite par H. Ferrand (*Bull. arch.*, 1914, p. 23 et s.). C'est sur cette route que se trouve la *Porte Romaine* de Bons près de Mont-de-Lans, un des vestiges les plus curieux de la viographie romaine en Gaule : un trajet en encorbellement sur une paroi rocheuse, puis une entaille formant tunnel, large de 3 m. 10, voûtée à partir de 3 m. 04 de hauteur. — Mais une route plus longue et plus facile rejoignait la voie Domitienne et la Durance par Valence, Luc, Die, le col de Cabre et Gap : c'était celle qu'on faisait suivre aux convois de troupes (Valens et Vitellius en 69 ; César en 58 av. J.-C.). — Je ne vois pas qu'on ait utilisé pour une route, par exemple de Grenoble à Gap, le passage intermédiaire par le Champsaur et le col Bayard.

son importance et sa commodité : une sorte de discrédit pesa sur lui pendant tout l'Empire, et il fallut le Moyen Age et les temps modernes pour lui rendre son rôle prééminent parmi les seuils des Alpes¹.

2° Les routes de la frontière arrivaient au Rhin d'Empire par les longues vallées que la nature avait ménagées des deux côtés des Vosges et du Jura : — la plus directe gagnait la vieille colonie d'Augst et le coude de Baie par la dépression des lacs helvétiques, et, à Augst², rejoignait le réseau des voies militaires du haut fleuve³ ; — une autre⁴, plus longue, mais plus facile, arrivait au même chemin par le Doubs, Besançon et le seuil de Belfort⁵ ; — une troisième, celle-ci destinée au cours inférieur du Rhin et à la Grande Germanie, montait droit vers le nord, le long de la Saône, jusqu'à Chalon et Langres⁶, et de là, le long de la Meuse et de la Moselle, descendait droit sur Toul, Metz, Trèves, Bonn et Cologne⁷ : et de Lyon à Cologne, sur quatre cents milles d'étendue, c'était la voie la plus rectiligne et en quelque manière la plus franche, la plus forte et la plus rapide de l'Empire romain tout entier, le type achevé du grand chemin de guerre⁸.

¹ Je ne crois cependant pas qu'il ait été complètement négligé ; mais il ne devait plus servir aux services publics et aux messageries du commerce, et peut-être a-t-il été remis en honneur au Bas Empire.

² Ou à Windisch, la bifurcation étant vers Oensingen, la route d'Augst traversant ensuite le Jura par Klus.

³ Quoique cette route ne soit pas mentionnée par les textes, il fallait l'indiquer ici, parce que, je crois, c'est la route la plus ancienne comme elle est la plus directe : elle est jalonnée par les trois colonies primitives de la Gaule de César, Lyon, Nyon et Augst, et son parcours sur le terrain est très aisé à reconnaître, même de Lyon à Genève. Ce parcours (de Lyon à Nyon) lui est commun avec la route de Lyon au Grand Saint-Bernard. D'Avenches (ou plutôt de ses abords, Payerne) au Rhin, la route de Lyon se confond avec la route du Grand Saint-Bernard à la Germanie.

⁴ Cette route a dû être substituée ou ajoutée à la route par Genève et Nyon (ici, n. 26). Elle se détache de la voie d'Agrippa ou de la Moselle (n. 31) à Chaton et atteint Besançon par Pontoux et Dôle. Vers la trouée de Belfort elle se bifurque : un tronçon rejoint directement le Rhin et sa route riveraine à Kembs près de Mulhouse ; l'autre, à travers l'Alsace, aboutit en face de Brisach sur cette même route rhénane. Le trajet, au delà de Besançon, est très difficile à retrouver dans les textes : on croit à deux voies (au moins en partie, sillon sur tout le parcours), l'une, sur la rive droite du Doubs par *Loposagium* (Luxiol ?), l'autre, sur la gauche, par *Vellatodurum* (Vellerot-lès-Belvoir) : remarquez alors le doublement, que les empereurs ont pu vouloir dans un but militaire. Quant à la station de *Gramatum*, dans l'Itinéraire Antonin (p. 348), elle doit être déplacée, et cherchée à l'ouest sur une route détournée, sans doute celle prise par César, par Villersexel et Arcey.

⁵ Il y avait, outre la route par Chalon (n. précédente), une importante route directe de Lyon à Besançon par Bourg.

⁶ De Langres, il est probable qu'une route rapide, destinée aux voyageurs de Boulogne, menait au Rhin supérieur par *portus Abucini* (Basini ?), Port-sur-Saône, le principal port des Séquanes, rejoignant vers la trouée de Belfort les routes de Besançon (n. 27).

⁷ A mon sens, la route primitive d'Agrippa, menant au port de Bonn, était par Marmagen (*Marcomagus*) et par *Belgica* (Billig), où elle quittait la Belgique. Sur Billig on dut greffer une route vers Cologne. Sur Marmagen une route vers Neuss (*Novæsium*), par Zulpich (*Tolbiacum*), route suivie par Civilis dans sa retraite. Sur Zulpich enfin, une autre route vers Cologne, devenue principale, aujourd'hui encore visible.

⁸ Elle fut, sans aucun doute, l'œuvre d'Agrippa (Strabon, IV, 6, 11). Voyez la marche de Valens. — Elle a dû être doublée par endroits.

3° Les routes de l'Océan, qui ne servirent d'abord qu'au trafic commercial, prirent, avec l'annexion de la Bretagne, une importance impériale et militaire égale à celle des voies rhénanes et alpestres. — La principale et la plus ancienne, se conformant à un trajet traditionnel des peuples déjà utilisé par Jules César¹, se greffait à Langres sur la route du Rhin, et, s'adaptant d'abord au cours de la Marne, qu'elle traversait à Châlons, montait ensuite vers le nord par Reims, Soissons et Amiens, et arrivait enfin sur la Manche au port de Boulogne² : elle resta la voie d'Empire par excellence, le chemin des courriers, des princes et des armées. Mais il y avait bien d'autres chemins : car les innombrables rivières qui descendaient des seuils de Bourgogne se prêtaient également à des routes commodes et à des marches rapides³. — De ces routes, les unes, ayant toujours en vue le passage en Angleterre, finissaient par quitter les bords des rivières, pour rejoindre aux dernières étapes la chaussée de Boulogne, tête de ligne inévitable de toutes les voies de Bretagne⁴. Les autres, au contraire, négligeant

¹ Dans sa grande campagne de Belgique en 57.

² Ceci est proprement la route d'Agrippa dont parle Strabon (IV, 6, 11), avec cette différence que Strabon lui fait faire (comme le fit César) le détour de Beauvais : mais le trajet direct par Soissons, Noyon, Roye, Amiens est si naturel et marqué par tant de vestiges, qu'on peut croire à une erreur du géographe. — On peut à la rigueur supposer qu'il a voulu parler d'un trajet, de Langres à Beauvais et Amiens par Bar-sur-Aube (*Segessera*, où il se détache du précédent), Troyes, Meaux et Senlis, trajet qu'on retrouve en partie sur le terrain et dans les itinéraires. — D'autres hypothèses sont possibles pour expliquer le texte de Strabon, par exemple un trajet par la route de Soissons à Beauvais, soit la route détournée (Senlis), soit la route directe (Compiègne).

³ Il est probable que le principal trajet de Gaule en Bretagne, parmi les trajets concurrents de celui d'Agrippa (par Langres et Châlons), passait par Chaton, Autun, Auxerre, Sens, Meaux, où il traversait la Marne (et où il rejoignait la route indiquée tout à l'heure à propos de Strabon, n. précédente), Senlis, Beauvais. Ce trajet avait dû être, dès les temps de l'indépendance, préconisé par les Éduens et les Bellovaques (remarquez que César, II, 14, 2, note leurs relations de *fides et amicitia*), dont il traversait les terres. et utilisé surtout par les marchands grecs, venant de Marseille ; l'autre trajet, celui d'Agrippa (en liaison directe avec le Grand Saint-Bernard), devait être préféré par les Italiens, et profitable surtout aux Lingons et aux Rèmes. Chaque chemin avait ses protagonistes parmi les cités gauloises, et les conserva parmi les villes gallo-romaines. Mais que la vraie route militaire et postale d'Italie en Bretagne fut, non pas celle de Lyon et d'Autun, comme l'indiquent les cartes modernes, trop influencées par les itinéraires, mais celle de Langres et Châlons, c'est ce que montrent bien le texte de Strabon, l'installation à Langres des corps venus de la Bretagne (Tacite, *Hist.*, I, 59), le rôle stratégique de Châlons, les camps du voisinage de Langres.

⁴ J'ai nommé l'une de ces variantes de la grande route de Boulogne. En voici d'autres. — Au nord de la voie d'Agrippa : de Reims à Boulogne par Bavai et Théroüanne (les itinéraires font faire à la route le détour par Tournai et Cassel) ; de Soissons à Cambrai, puis à Arras et Théroüanne (route admirablement conservée entre ces deux villes dans sa direction rectiligne). — Au sud : de Thil-Chatel (sur la route de Langres à Lyon) à Troyes par *Latisco* (le mont Lassois) ; de Dijon (même situation) à Sens et Meaux par Alésia et Tonnerre ; l'un et l'autre trajets faisant suite à des routes venant de Genève. — Enfin, l'*Itinéraire Antonin* (p. 356-363) indique comme la grande voie principale d'Italie et Lyon à Boulogne et en Bretagne une route par Chaton, Autun, Auxerre, Troyes, Châlons, Reims et Amiens : ou bien c'est un trajet officiellement fixé très longtemps après Agrippa, ou bien, ce que je crois, c'est un parcours artificiellement combiné par le compilateur de l'itinéraire et fait à l'aide de la première partie de la route que nous avons appelée route de la Seine (Chalon-Auxerre, ici, n. suivante) et de la dernière partie de la vieille voie d'Agrippa (Châlons-Boulogne), réunies par une voie transversale d'Auxerre à Châlons par Troyes. — Tout ce que nous savons des routes et des marches militaires au

la direction de la grande voie militaire, moins soucieuses de l'île voisine que des ports de la Gaule, suivaient jusqu'à la mer la ligne marquée par le cours des eaux : c'est ainsi que la route de la Seine quittait la Saône à Chalon, traversait les montagnes, desservait Autun, et puis, sans jamais dévier de son but, atteignait l'Yonne, traversait Auxerre et Sens, rejoignait la Seine, et, par Paris et Rouen, finissait avec elle sur l'Océan¹.

4° Le réseau de l'Ouest était un ensemble fort compliqué, disposé autour de Lyon comme des lamelles d'éventail que réuniraient sans cesse des trames transversales. Mais on y reconnaissait deux lignes principales. — Celle de la Loire², pardessus le mont de Tarare, arrivait sur le fleuve à Roanne, et ne quittant plus la rive droite, l'accompagnait jusqu'à Nantes³ et au delà⁴, non sans envoyer des deux côtés de nombreux rameaux qui, à droite, s'en allaient aboutir, en s'épanouissant, aux principaux ports de la Normandie⁵ et de l'Armorique⁶, et

premier siècle fait ressortir l'importance de Langres, et elle ne peut guère s'expliquer que par la convergence vers ce point des routes de Bretagne (par Lyon, par Genève, par Besançon) et leur rencontre en cet endroit avec la route de Germanie.

¹ La station terminale est à *Caracotinum* (Harfleur). — Ces réseaux de Bretagne, de la Saône et de la Seine étaient soudés à celui de la Loire et de l'Ouest par un très grand nombre d'excellents et très anciens chemins. De Mâcon à Charolles et Digoin, et de Mâcon à Toulon et Decize. D'Autun à Toulon et Digoin. D'Autun à Bourbon-Lancy, Vichy, Clermont : cette route, très fréquentée par les baigneurs, a dû remplacer le chemin gaulois entre Bibracte et Gergovie si souvent parcouru par Jules César ; c'est sur cette route qu'on devait montrer les *camps de César, hiberna legionum Julia narum* (Sid. Apoll., *Ép.*, II, 14). De Besançon à Autun par Beaune (plutôt que par Dijon : c'est peut-être le chemin qu'a dû prendre Constantin en 311, *Panég.*, VIII [V], 7) ; ce chemin va ensuite d'Autun à Decize (ou Nevers) et de là vers Bourges : c'est une des grandes voies centrales de la Gaule. De Châlons, Troyes, Auxerre à Bourges par Entrains (en partie connu par *C. I. L.*, XIII, 2681). De Troyes et Sens à Orléans. De Bavai et Paris à Orléans, ce qui est la grande route de l'Ouest. De Paris à Chartres et de là vers Le Mans et vers l'Armorique. De Paris à Dreux. Une grande voie du Nord partant, soit de Tournai et Arras, soit de Bavai et Cambrai (ici admirablement conservée), vers Amiens. Beauvais, Mantes, Dreux, et de là, sans aucun doute, vers Sées, Avranches, la Normandie et l'Armorique. De Rouen et Lillebonne (en deux voies) à Évreux, Dreux et Chartres. De Lillebonne à Lisieux, et ensuite à la côte normande par Vieux, Bayeux, Cherbourg. Remarquez l'importance du carrefour de Dreux.

² Cette ligne n'est pas indiquée par Strabon et n'a peut-être été sérieusement entreprise que par Claude, et pour faciliter les relations avec la Bretagne (cf. n. 39, 40 et 42).

³ Je la reconstitue, sans aucune difficulté, d'après les éléments fournis par la Table, l'Itinéraire Antonin et l'Anonyme de Ravenne (IV, 26).

⁴ Par Vannes à Carhaix (*Vorgium, Vorganium*) et, en fin de ligne, à *Gesocribate* (Brest ou plutôt Castel Ac'h, près duquel nous trouvons un milliaire de Claude, XIII, 9016 : la lecture *Nlvii*, qui me paraît certaine, indique la distance en milles de l'endroit, Kerscao, à *Vorgium* ou Carhaix).

⁵ D'Orléans à Chartres (manque dans les textes) et Dreux, puis d'une part à Rouen ou à Lillebonne, d'autre part à Lisieux et sans aucun doute au delà vers Vieux (milliaire de Trajan, 8990) et Bayeux. De Tours au Mans, à Sées, à Vieux, Bayeux, Valognes, *Coriallum* (Cherbourg) : route fort importante, réparée par Claude près de Bayeux (XIII, S976). Du Mans à Avranches par Jublains (passage de la Mayenne, soit au pont de Brives, soit au gué de Saint-Léonard : *C. I. L.*, XIII, 8975 et du Mans à Rennes par Jublains ou directement. D'Angers à Rennes, et de là à Avranches, Coutances, Valognes, Cherbourg. — Route transversale de Chartres (venant de Paris) au Mans.

⁶ De Rennes (cf. n. précédente) à Corseul (*Fanum Mollis*) et Erquy (*Reginca*) une des plus connues de Bretagne dans ce dernier trajet (la route moderne s'y est simplement superposée). De Vannes à Rennes. De Vannes à Corseul. De Carhaix à Castel (n. 39), à

qui, à gauche, sous-tendaient par des lignes plus courtes la courbe démesurée de la Loire¹. — Celle de la montagne, coupant toutes les grandes rivières de l'Ouest sans en suivre aucune, franchissait la Loire à Feurs, l'Allier en avant de Clermont², la Vienne à Limoges³, la Charente à Saintes⁴, la Garonne à Bordeaux⁵, et là, tournant vers le sud, gagnait l'Espagne, l'Adour traversé à Dax⁶ et les Pyrénées à Roncevaux⁷ ou au Somport⁸. — Mais, encore que ce double

Erquy, à Brest : Carhaix était alors, comme aujourd'hui, le centre routier de la Bretagne française.

¹ De Decize à Bourges et Tours. De Roanne à Vichy, Nérès, Argenton, Poitiers, Nantes, route très importante pour les cités du Centre. A Argenton, arrivée de la route de Troyes, Auxerre, Bourges, vers Poitiers et Saintes. — Je ne serais pas étonné que Claude, dont on trouve des milliaires sur la route de Lyon à Clermont, peut-être de Clermont à Bourges (XIII, 8908 ?, attribué à la route de Vichy), ait eu l'idée d'une grande route postale par Lyon, Clermont, Bourges, Tours, et de là sur Cherbourg, (milliaire au voisinage de Bayeux) et vers la fin de l'Armorique (milliaire de Korscao), complétant ainsi le réseau d'Agrippa.

² La route directe de Lyon à Clermont par Fours et la montagne a été réparée par Claude (XIII, 8910, 8909 ?, près de Billom).

³ De Limoges à Saintes, outre la voie directe par *Germanicomagus*, il me semble reconnaître sur le terrain une route qui rejoint à Aulnay (par le théâtre de La Terne près de Luxé ?) la voie de Poitiers à Saintes, mais qui continue au delà vers la nier, dans la direction de La Rochelle : c'est cette route (de Limoges à Aulnay) dont les archéologues limousins font d'ordinaire la route principale d'Agrippa, de Limoges à Saintes ; cf. en dernier lieu Ducourtieux, *Les Voies romaines en Limousin*, 1909 (*Bull. de la Soc. arch.*), p. 59 et s.

⁴ C'est la voie d'Agrippa, et j'indique le tracé de Strabon (IV, 6 ; 11 : milliaire de Claude près de Clermont, 8920). — Comme elle n'est pas directe, elle comportait des *compendia* fort importants, et tout particulièrement les chemins, d'ailleurs très connus, de Clermont (par Ussel et le sanctuaire de Tintiniac) et de Limoges à Périgueux et de là à Bordeaux, de Clermont à Mauriac, le pont de Drive, Périgueux. — Quant à établir, comme on le fait d'ordinaire d'après la Table (*C. I. L.*, XIII, p. 636 et 646), que la route de Lyon à Clermont passait par Roanne et Vichy, celle de Lyon à Bordeaux par Cahors et Agen, c'est une manière puérile de suivre servilement un très médiocre document. La route bizarre notée sur la Table, par Lyon, Feurs, Saint-Paulien des Vellaves, Javols des Gabales, Rodez, Cahors, Agen, n'est en effet qu'une combinaison artificielle de tronçons de routes, présentée de manière à réunir par un seul chemin tous les chefs-lieux des cités de la montagne. — Pour aller de Lyon à Cahors et Agen, il y avait sans doute une voie directe par le pont de Saint-Rambert sur la Loire, Saint-Bonnet-le-Château, Craponne, le pont de Brioude sur l'Allier, Aurillac. — De Craponne sur ce chemin part la route de Lyon, Saint-Paulien, Javols, Rodez, vers Toulouse.

⁵ C'est le trajet normal à l'époque romaine, conservé par le Moyen Age : le détour par Saintes s'explique par l'importance de la cité. Mais je crois à une route directe de Poitiers à Bordeaux par Angoulême (cf. Aimoin, V. *Abbonis*, Migne, *P. L.*, CXXXIX, c. 497) et Coutras. — En outre, on peut supposer, pour les voyages rapides à destination du Somport, un chemin rectiligne se détachant du précédent à Montmoreau, passant par Aubeterre, Francs, Castillon, La Réole ou Langon (c'est celui qu'a suivi jusque-là Ablon, c. 408-9), Bazas (de Langon à Bazas, cf. Sidoine Apollinaire, *Ép.*, VIII, 12, 1 et 3), Aire et Lescar (cf. Ausone, *Epist.*, 23, 121-6). — Une route de port assez importante (sans doute pourvue de milliaires, cf. le lieu de Cartelégue, *Quartaleuca*) allait d'Angoulême à Blaye.

⁶ Deux voies de Bordeaux à Dax, l'une sans doute par le pays de Huet et le voisinage des étangs, l'autre par Belin et les Grandes Landes (*It.*, p. 455-7).

⁷ Vers Pampelune.

⁸ *It.*, p. 455 et 4523 : Dax, *Benearnum* (Lescar), vers Saragosse. — Les voyageurs de Lyon trouvaient sans doute dans le val d'Aran ou dans la vallée d'Aure d'autres passages

réseau aidât aux relations de l'Empire avec l'Espagne et la Bretagne, il servait surtout à la circulation intérieure de la Gaule : car les affaires publiques de la Bretagne passaient, on l'a vu, par le port de Boulogne, et celles de l'Espagne, on va le voir, par le col du Pertus.

5° De Lyon¹, enfin, descendait, le long de la rive gauche du Rhône², la grande voie du Midi³, destinée également aux rivages de l'Italie et aux provinces espagnoles. C'est à Tarascon⁴ qu'elle se bifurquait pour répondre à sa double destination. A l'est, sous le nom de *voie Aurélienne*⁵, elle traversait Arles et Aix⁶,

des Pyrénées dans la même direction de Saragosse ou dans celle de Lérida et Tarragone : ils gagnaient ces vallées par la voie directe de Rodez et Toulouse.

¹ Outre la voie d'Agrippa, les relations entre Lyon ou le Centre et le Midi étaient assurées par les routes ou sentiers suivants, très anciens et demeurés très populaires. 1° La voie du pays de Lozère décrite par Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 24) : Clermont, Brioude, la traversée de la Margeride, le passage de la Truyère, Javols (*sublimem urbem in puteo*), Trevidon (Saint-Laurent-de-Trèves), et de là vers Nîmes, soit par Saint-Jean-du-Gard et Anduze (la voie normale au Moyen Age ; cf. *vallis Francisca*), soit par Alais où elle rejoint la voie suivante (cette dernière direction indiquée par Sidoine, si l'on place son *Vorocingus* à l'ancien lieu de Brocen près d'Abois). 2° La voie *Rejordane*, de Saint-Paulien à Nîmes par Alais ; d'Alais et d'Anduze une route, au pied des Cévennes, s'en allait rejoindre par l'Hérault (Saint-Guilhem) la *via Domitia* à Béziers. 3° La route du Pal, de Clermont d'un côté et de l'autre de Feurs sur Saint-Paulien (c'est, dans ce dernier trajet, la fameuse voie *Bolena* ou la *Bolène* [route des Bornes ?] ; cf. XIII, 8871), et à la fin aboutissant d'un côté à Aps et Viviers, de l'autre à Uzès et Nîmes (XII, 5573-83) ; c'est cette route, aux *vieilles bornes des Césars*, qu'indique Sidoine, *Carm.*, 21, 5-7. 4° La route de la rive droite du Rhône, faite ou refaite par Antonin (XII, 5559 et s.). 5° La route ancienne des Marseillais, qui continue vers le sud la voie du Pal (n° 3) par Pont-Saint-Esprit, Orange, Cavaillon, Salon et rejoint vers Rognac la route marseillaise d'Arles sur la rive orientale de l'étang de Berre : c'est, je crois, à cette voie qu'appartiennent les milliaires d'Orgon (Auguste et Antonin, XII, 5499, 5500, si du moins ils n'ont pas été déplacés) ; elle a dû en effet attirer l'attention des empereurs, car, d'Orange à Salon, elle évitait le détour par Avignon, Tarascon, Arles. 6° La voie subalpestre de Munatius, de Grenoble à Fréjus, que nous allons retrouver.

² De Lyon à Vienne la voie principale passait par la rive droite pour retrouver le pont à Vienne et passer ensuite sur la rive gauche : mais il y avait un compendium sur la rive gauche, que l'on gagnait en traversant en bac le Rhône à Lyon.

³ Strabon, IV, 6, 1 : c'est la voie d'Agrippa, que le géographe fait arriver *ἐπὶ τὴν Μασσαλιωτικὴν παραλίαν*, ce qui peut signifier aussi bien jusqu'à Tarascon que jusqu'à Fréjus, et peut aussi viser une des routes directes de Marseille à Arles.

⁴ Un chemin direct, évitant à la fois Tarascon et Arles, partait d'Avignon, passait à Saint-Gabriel (*Ernaginum*), et de là allait rejoindre à Fontvieille la route montant d'Arles.

⁵ Ce nom (*via Aurelia... Arelatum usque*, *It. Ant.*, p. 289) s'explique parce qu'elle était le prolongement de la route de ce nom, construite sous la République, de Rome vers la frontière d'Italie par le littoral, mais il est évident que c'est par abus ou par erreur que l'on a étendu ce nom du Var à Arles, puisque la vraie *via Aurelia* s'arrêtait avant Pise et que la route du littoral s'appelait ensuite *via Scaura* et, depuis *Vada Sabatia* jusqu'au Var, *via Julia Augusta* (celle-ci construite en 13-12 av. J.-C.) ; mais l'extension graduelle du nom de *via Aurelia* vers le nord n'en est pas moins certaine dans l'Antiquité (*per Aureliam usque ad Alpes Maritimas*, *V. Aureliani*, 48, 2). Cette route de Provence a dû être construite par les Romains bien avant Agrippa.

⁶ La route directe est par Arles et Aix (Marseille est réunie à Aix par une très vieille route particulière). Remarquez qu'aucun des itinéraires ne donne ce parcours, si facile à reconnaître par les vestiges et les milliaires : la Table fait même faire à la route le détour de Saint-Remy, par le nord des Alpines ! Et que ce trajet direct d'Arles à Aix fût la vraie route postale, et non pas le trajet par Marseille, c'est ce que prouve bien l'abondance de

plaines et montagnes de la Provence, pour atteindre enfin à Fréjus le rivage de la Méditerranée, dont elle ne s'éloignait plus jusqu'à Rome¹. A l'ouest, sous le nom de *voie Domitienne*², elle parcourait les plaines poudreuses du Languedoc, les terroirs de Nîmes, de Béziers, de Narbonne, puis gravissait le Pertus pour descendre, de l'autre côté des Pyrénées, vers la grande métropole espagnole de Tarragone. — En haut de ce réseau du Midi, il y avait Lyon, à droite Rome, à gauche Tarragone, et Narbonne au milieu : c'étaient les routes des capitales du monde occidental, les routes les plus battues de la Gaule³, celles par où avaient passé tous les conquérants de la terre depuis l'Hercule de la légende, et Hannibal, Domitius, Marius, Pompée, César, et Auguste plus d'une fois.

Voilà les grands chemins qui se trouvaient rattachés à Lyon la capitale, qui recevaient de lui ou qui lui adressaient la plus grande part de leur vie, pour qui il était l'ombilic sacré où ils venaient se confondre. Mais ils ne constituaient pas, il s'en faut de beaucoup, tout le routier du pays. A sa périphérie, suivant les lignes de ses frontières ou le cours de ses vallées latérales, la Gaule possédait d'autres réseaux de voies, qui, d'une extrémité à l'autre, entretenaient le mouvement et l'échange sans recourir à Lyon. Chacun de ces réseaux correspondait aux directions principales de ses contours.

1° Voici d'abord le réseau du Midi, en direction générale de l'est à l'ouest. — Au centre une seule voie⁴, que nous connaissons en partie, de Tarascon à Narbonne par le Languedoc, et de Narbonne à Toulouse par le seuil de Lauraguais. A droite et à gauche, il y a double ligne, pour ne parler que des voies essentielles. — A droite, au delà de Tarascon, c'est, le long de la Méditerranée, la voie Aurélienne, déjà mentionnée. Et c'est, en outre, la chaussée hardie qui remonte la vallée de la Durance pour franchir les Alpes au mont Genève⁵. — A gauche, en partant de Toulouse vers le nord-ouest, une voie principale descend la Garonne jusqu'à Bordeaux⁶, et cette voie est la suite et la tin normales de la voie Domitienne du

milliaires sur cette route, alors que celles de Marseille à Arles en sont complètement dépourvues. Et c'est ce qui résulte aussi du texte de Strabon, IV, 1, 3. — Mais de Marseille partaient aussi deux routes directes vers Arles : 1° l'une à l'ouest de l'étang de lierre, par Fos, qui devait être la voie antique des Marseillais et de Marius ; 2° l'autre à l'est de l'étang, par le pont Flavien (sur la Touloubre, à Saint-Chamas). — Les itinéraires écrits, d'ailleurs concordants (Table, Antonin, Anonyme de Ravenne), ont complètement perturbé la route normale : de Marseille ils font aller à *Calcaria* (14 milles, vers Vitrolles), *ad Vicensimum* (20 milles, de Marseille [?], au passage de l'Arc), *colonia Maritima* (le port de Miramas ou Saint-Chamas ?), *Fossæ Marianæ* (Fos) et Arles : on fait donc faire tout le tour de l'étang à la route, ce qui est d'impossibilité absolue, les voyageurs n'ayant aucune peine à trouver un bon chemin direct de Miramas à Arles par la Crau.

¹ Cf., pour cette route, t. VI, ch. V.

² Ici se place le passage du Rhône à Tarascon.

³ La route de Tarascon à Narbonne est, de beaucoup, celle de toute la Gaule qui a livré le plus de milliaires (*C. I. L.*, XII, p. 666 et s.).

⁴ *Κοινή ὁδός*, dit Strabon, IV, 1, 3. — Je crois à l'existence d'un chemin direct, évitant le coude de Nîmes, pour les voyageurs de Rome à Narbonne, *compendium* allant d'Arles à *Sextantio* par le *pons Ærarium* sur le Petit Rhône, et c'est ce chemin qui explique la différence de 19 milles indiquée sur ce trajet dans certaines bornes.

⁵ Strabon, IV, 1, 3 et 12. La route partait, soit de Tarascon, soit d'Arles, les deux tronçons se soudaient à Saint-Gabriel, Ernaginum, un des carrefours les plus importants de la Provence. Puis, elle passait la Durance à Cavaillon, coupait par Apt à travers les pentes du Lubéron et ne rejoignait la Durance que vers Lurs.

⁶ Quoique le parcours de Toulouse à Agen manque sur les itinéraires, j'hésite à ne pas mettre une grande voie romaine sur toute la Garonne (rive droite jusqu'à Agen, rive

Languedoc, comme la plaine de la Garonne est le prolongement naturel de la vallée de l'Aude et du bas-fond des étangs. Et en partant de Toulouse encore, mais pour remonter le fleuve vers le sud-ouest, une autre route arrive en vue des Pyrénées, dont elle longe ensuite les dernières pentes, s'élevant et s'abaissant à chaque étape, et s'arrêtant enfin au niveau et aux abords de l'Océan, à Dax et à Bayonne¹. — Mais bien d'autres chemins couraient entre la Méditerranée et l'Océan, à travers les coteaux de l'Armagnac² ou les terrasses des Cévennes³.

2° A l'Ouest, un grand chemin, un instant fourni par le réseau lyonnais⁴, mais le plus souvent indépendant de la capitale, partait du col de Roncevaux⁵ pour traverser en diagonale toute la Gaule et unir par une ligne rapide les terres d'Espagne à celles de la Germanie. On le voyait à Dax sur l'Adour, à Bordeaux sur la Garonne, à Saintes sur la Charente, à Poitiers sur le Clain⁶, à Tours et à Orléans sur la Loire, à Paris sur la Seine, coupant tous les fleuves qui se dirigeaient vers l'Océan, utilisant la fertile plaine que la nature de France a étendue à l'occident des montagnes centrales⁷. Après Paris, plus droit que jamais, il se dirigeait vers le Rhin par le seuil de Vermandois et les plateaux de Sambre-et-Meuse⁸, et s'achevait enfin à Cologne, en face des pistes sauvages de

gauche ensuite jusqu'à Bordeaux). — Mais cette route a dû être fortement concurrencée, soit par le fleuve, soit par les routes de l'Armagnac : 1° de Toulouse à Agen par Lectoure ; 2° de Toulouse à Bordeaux par Auch, Eauze et Bayas ; voyez sur cette route, outre la Table, *l'Itinéraire de Jérusalem*, p. 549-550 : c'est la dernière partie de cette route, de Bazas à Bordeaux, dont on aperçoit les vestiges, connus sous le nom de [chemin Galien](#). — Quoique non marquée par les itinéraires, je crois à l'existence d'une route diagonale de l'Aquitaine par Agen, Sos, Tartas et Dax, route suivie jadis par Crassus.

¹ Pour la plus grande partie, *Itin. Ant.*, p. 457 ; hypothétique de Dax à Bayonne. Il est possible qu'on allât plus rapidement à Bayonne par une route directe partant de [Benearnum](#) (Lescar). — Je crois qu'il y avait, plus au sud encore, une très ancienne piste de montagnes allant de Roussillon ou d'Elne à Oyarzun par les cols latéraux.

² Cités ici, note 61.

³ Le principal chemin de ce côté (point toujours marqué dans les textes), qui est un chemin du bas de la grande montagne, part de la voie Domitienne au pont de l'Hérault ([Cessero](#), Saint-Thibéry), traverse les Cévennes au delà de Lodève (jonction avec un chemin venant de Nîmes par Le Vigan), passe à Rodez, Cahors, rejoint la Dordogne au gué de Lalinde et la suit sur sa rive droite jusqu'au port de Blaye. — De Cahors un embranchement menait aussi à Périgueux et à Saintes.

⁴ Dans le secteur de Roncevaux à Bordeaux et Saintes.

⁵ Ou du Somport, les deux voies se réunissant à Dax.

⁶ Sur le trajet de Saintes à Poitiers, les itinéraires font, vers Melle, abandonner à la route le trajet direct sur Poitiers et lui font rejoindre vers Rom, [Raraunum](#) (*C. I. L.*, XIII, II, p. 662-3), la ligne droite unissant Bordeaux, Angoulême, Poitiers : mais une grande voie allait certainement droit de Melle sur Poitiers, et c'est le chemin des pèlerins de Saint Jacques, [le chemin des Charrois](#) du XVIIIe siècle ([Lièvre](#), *Mém. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, IIe s., XIV, 1891, p. 471). — La ligne Melle-Rom se continuait vers le nord-est pour atteindre Argenton et Bourges : et cela formait ainsi un chemin droit entre Bourges et Saintes (on a proposé d'autres tracés pour la communication directe entre ces deux villes).

⁷ T. VI, ch. VI.

⁸ T. VI, ch. VI. De Paris à Bavai par Senlis la route manque dans les textes ; mais il est facile de la retrouver sur le terrain, en particulier de Vermand (elle ne passe pas par Saint-Quentin) à Bavai, où son tracé rectiligne est peut-être le plus curieux qu'ait laissé en Gaule une route romaine ; tout indique d'ailleurs que ce tracé remonte aux temps celtiques. De Bavai elle conduit à Cologne par Tongres, et là encore c'est une très vieille

la Grande Germanie. Pour le moment, ce chemin n'a dans la vie de la Gaule et de l'Empire qu'une importance secondaire¹. Mais que les temps des invasions arrivent, celles du Nord ou celles du Sud, et c'est par cette route que Germains et Sarrasins chercheront la conquête de l'Occident².

3° Dans le Nord de la France, de faciles chemins sillonnaient le pays de part en part, unissant, de l'ouest à l'est, les bords de l'Océan à la frontière du Rhin. Les plus importants traversaient la Seine, venant de la Normandie et partant pour la Picardie ou la Champagne. — L'un d'eux, plus tard, dans les temps où Paris assumera la défense de la Gaule contre les invasions germaniques³, devait prendre le rôle essentiel : de Paris, il arrivait droit à Reims, puis, à travers les gorges des Argonnes et des Hauts-de-Meuse, descendait à Verdun⁴, où il passait la Meuse, à Metz, où il passait la Moselle, franchissait les Vosges au col de Saverne et, en Alsace, trouvait le Rhin à côté de Strasbourg⁵. — De Reims, une autre voie conduisait à Trèves par le gué de la Meuse à Mouzon⁶, et, plus loin

route fort connue de César. Louis Guichardin (vers 1567) a très bien reconnu la direction et le tracé de la voie *a Tungris recto itinere Lutetiam usque* (*Omnium Belgii*, éd. de 1613, p. 306). — Des embranchements menaient, au delà de Tongres, à Xanten, et sans doute de Tongres et de Bavai vers Bois-le-Duc et Nimègue (Table, 1, 4).

¹ Son principal rôle international est, sur le secteur Cologne-Bavai, continué par la route Bavai-Boulogne, d'assurer les relations entre la Germanie Inférieure et la Bretagne.

² Il devait y avoir, à gauche de cette voie, un chemin direct de Saintes à Nantes par la Vendée. — Alors comme aujourd'hui, cette route diagonale du Nord vers les Pyrénées (sur Roncevaux d'un côté et sur le Somport de l'autre) était doublée par d'autres voies parallèles : 1° en partant d'Orléans, vers Bourges. Limoges, Périgueux, Eysses, Agen, Auch, et au delà vers Saint-Bertrand-de-Comminges : je crois qu'à Lannemezan un chemin montait vers la vallée d'Aure (très profondément romaine), pour franchir les Pyrénées au col du Rioumajou (la direction est presque rectiligne depuis Orléans) ; mais de Saint-Bertrand la route devait continuer sur Ludion et peut-être l'Espagne par le val d'Aran ; 2° en partant de Limoges, par le pont de Brive vers Cahors (manque sur les itinéraires) et Toulouse, et peut-être au delà dans la vallée de l'Ariège ; 3° en partant de Brive, à Albi (où l'on devait croiser la route de Lyon à Toulouse par Rodez), Castres, Carcassonne. — Les voyageurs de Clermont rejoignaient ces réseaux en passant par Mauriac et de là sur Rodez par Aurillac ou sur Cahors par Gramat (remarquez l'importance de Mauriac comme carrefour). — Les voyageurs venant de la France centrale à destination du Pertus devaient, à Carcassonne, prendre un compendium qui, par le Val-de-Daigne (*vallis Aquitanica*) et Lagrasse, les menait à Roussillon.

³ Dès les campagnes de Julien, par exemple en 357 (Ammien, XVI, 11, 11 ; XVII, 1, 1-2).

⁴ Très facile à suivre de Reims à Verdun. De Paris à Reims, l'existence de la route est certaine, quoique non attestée par les itinéraires.

⁵ Au delà du Rhin, route de la Souabe. — Un autre chemin, doublant celui-ci vers le sud, menait de Reims à Toul, et sans aucun doute au delà à Colmar (Horbourg) par le col du Bonhomme.

⁶ Très facile à suivre de Reims à Mouzon, *Mosamagus* : c'est l'un des plus beaux, des plus hauts et des plus entiers qui soit en toute la Gaule Belgique, Bergier, p. 524. Au delà, par Moyen et Arlon vers Trèves. — A Moyen (*Meduantum*) près de Mouzon, une route directe partait vers Cologne, route qui devait rejoindre à *Tolbiacum* (Zulpich) le réseau rhénan ; j'avais songé, comme d'autres, à un parcours direct par Mézières, Marche, Aix-la-Chapelle et Juliers (*Juliacum*), à cause d'Ammien (*Remos per Agrippinam et Juliocum petens*, XVII, 2, 1) ; mais il s'agit ici de la route de Cologne, Juliers, Tongres, et de là à Reims par Mouzon ou directement. — De Mouzon, en effet, un chemin devait partir sur Marche et Tongres par les Ardennes (XIII, 9158 ?). — On peut songer, en outre, à une route directe de Tongres à Reims par Marche et Mézières, et de Tongres à Metz par Marche et Arlon. — L'importance de ces routes et de Mouzon comme carrefour a

que Trèves, jusqu'à Mayence sur la frontière¹ : vieille route maintes fois suivie, jadis, par les cavaliers de César, et qui maintenant reliait entre elles les trois grandes métropoles des terres de la Belgique devenue romaine².

4° Une voie interminable suivait la rive gauche du Rhin et mettait en relation les camps, les redoutes et les colonies qui bordaient la frontière, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'au lac de Constance³, où elle rejoignait la route similaire des bords du Danube. De tous les chemins de la Gaule, celui-ci garda seul jusqu'au bout son rôle et son aspect militaires. Aucun n'était plus utile à la défense de l'Empire, à la sauvegarde du monde. A dire vrai, c'était moins une route d'échange qu'un immense chemin de ronde, un talus fortifié courant face à l'ennemi, bordé par le Rhin comme par un fossé.

5° Enfin, et ceci nous aidera encore à comprendre l'œuvre routière des Anciens⁴, de longs chemins de montagnes coupaient du nord au sud toutes les Alpes françaises, en bordure de la chaîne principale, utilisant les cols transversaux pour franchir les contreforts, et ne reculant devant aucun effort afin de tracer une ligne droite et continue, le long de la frontière de la Gaule, depuis le lac de Genève jusqu'aux rives de la Méditerranée. — La plus basse et la plus large de ces routes, accessible même à de grandes armées, partait de Genève pour Grenoble le long du lac d'Annecy, de l'Isère et du Grésivaudan⁵, puis montait de

été jusqu'ici complètement méconnue, soit dans l'étude des campagnes de César, soit dans celle des itinéraires. — Marche est également un carrefour qui mériterait d'être mieux étudié.

¹ Par Bingen, *Belginum* et Biol.

² Une question assez importante est celle des communications rapides de Mayence et Trèves avec Boulogne et la Bretagne : il semble qu'il y ait eu deux ou trois routes : 1° par Trèves, Arlon, Moyen (route de Reims déjà citée ici, n. 75), puis Mézières, Vervins, Saint-Quentin et la chaussée, si visible encore, de Saint-Quentin, Vermand, Amiens ; 2° de Trèves à Bavai à travers les Ardennes, par Bastogne et le passage de la Meuse à Dinant ; 3° entre les deux, peut-être de Trèves à Théroüanne et Boulogne par Mézières, Hirson, Le Coteau, Cambrai, Arras.

³ Point terminal au nord, Leyde ou *Lugdunum, caput Gemaniarum* (*It.*, p. 368). — Deux routes menaient ensuite de Leyde à Nimègue, l'une par le sud du Wahal, l'autre par le nord (*C. I. L.*, XIII, p. 610). — De Nimègue à Mayence, route unique (milliaire de Claude, XIII, 9145). — De Mayence à la région de Bâle, deux routes parallèles (voir la carte de Schumacher *ap.* Koepf, 1912, p. 137) : l'une près du fleuve, et celle-là, œuvre sans doute des Romains ; l'autre, plus ancienne et réunissant les vieilles localités de l'Alsace, suivant le bas de la côte (Landau, Wissembourg, Brumath ou *Brocomagus, Argentovaria* (ou Horbourg près de Colmar) ; l'une et l'autre, réunies maintes fois par des chaussées transversales, par exemple de la région de Belfort vers Kembs d'une part et vers le passage de Brisach de l'autre. Peut-être le système devenait-il un instant unique entre Seltz et Brumath. — De la région de Bâle au lac, voie unique, par Augst et Windisch. — Les principaux points d'accès, sur cette route, des voies de l'intérieur sont : Nimègue et Xanten, venant de Tongres ou de Bavai ; Neuss, Cologne et Bonn, venant de Trèves et de Lyon ; Cologne, venant de Tongres et de Bretagne ; Coblenz, voie fluviale venant de Trèves par la Moselle ; Bingen, voie de Trèves sur Mayence : Strasbourg, voie de Reims ; le passage de Brisach d'un côté et Kembs de l'autre, voie de Besançon ; Augst d'un côté et Windisch de l'autre, voies de Lyon et d'Italie. — Deux routes importantes se greffaient sur cette voie frontière, destinées aux terres romaines de la rive droite : de l'ouest à l'est, partant de Strasbourg vers la Souabe et la vallée du Danube, construite par Vespasien ; du nord au sud, partant de Windisch dans la même direction, et commencée peut-être par Drusus.

⁴ Je dis des Anciens, car toutes ces routes sont antérieures aux Romains.

⁵ Ce sont des secteurs de voies partant du Petit Saint-Bernard pour aller sur le Rhône.

Grenoble pour Sisteron par-dessus le col de La Croix-Haute, de Sisteron pour liiez à la faveur de la Durance, de Riez pour Fréjus au travers des dernières Alpes¹. — Les autres, plus près des hauts sommets, s'élevant souvent à plus de deux mille mètres, étaient des pistes de mulets plutôt que des voies charretières. Mais rien n'en interrompait la ligne imperturbable, depuis l'horizon du Grand Saint-Bernard jusqu'à celui de Monaco².

Nous n'avons énuméré ici que les grands chemins, ceux, étroits ou larges, qui s'allongeaient d'un bout à l'autre de la Gaule, et dont la surface continue desservait plusieurs provinces et de nombreuses cités. D'autres, qui les croisaient en divers sens, unissaient entre elles les villes voisines. Car on peut admettre comme un principe de la voirie romaine, que chaque métropole de peuple, si petite fût-elle, devait être mise en relations directes avec toutes les métropoles environnantes et, par elles, de proche en proche, avec tout l'Empire. La route, je le répète, fut surtout faite pour la ville. Bavai, chef-lieu des Nerviens, n'était qu'une bourgade, centre officiel d'un peuple obscur : sept grandes routes, cependant, partaient de son forum pour mener aux sept villes du voisinage³, et, au delà, à toutes les provinces et à toutes les mers⁴ de l'Empire romain et du monde :

¹ C'est la voie de Munatius, si complètement oubliée dans l'étude de la viabilité gallo-romaine. — De Sisteron, une route, je crois, desservait les petites capitales alpestres, par Digne, Senez, Castellane, Vence et Cimiez (c'est cette route que les éditeurs du Corpus, XII, p. 632-4, après bien d'autres, fout partir, tout à fait à tort, de Riez).

² Voici la ligne, à peu près certaine, de la piste muletière qui suivait la direction de la chaîne frontière. En partant de Martigny sur le Rhône dans le Valais (débouché du Grand Saint-Bernard) : 1° col de Balme, par où l'un sortait des Alpes Pennines pour entrer dans les Alpes Grées chez les Ceutrones (cf. l'inscription de La Forclaz, *C. I. L.*, XII, 113), puis vallée de Chamonix, vallée de Montjoie ; 2° col du Bonhomme, débouché dans la Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice (*C. I. L.*, XII, 107), au pied du Petit Saint-Bernard ; 3° de là, vallée et col d'Iseran et passage en Maurienne ; 4° de la Maurienne à la Durance, on devait emprunter le mont Cenis d'abord et le mont Genève ensuite (ce à quoi fait peut-être allusion Ammien Marcellin, XV, 10, 4-7) ; 5° de la Durance au Queyras par le col d'Izoard (inscription des Escoyères, *C. I. L.*, XII, 80) ; 6° par le col de Vars dans la vallée de Barcelonnette ; 7° par le col de La Cayolle dans la vallée du Var ; 8° passage à Glandève, col du Buis, Briançonnet, et, au delà, route de Sisteron à Cimiez ; 9° on pouvait rejoindre cette même route à Castellane par le col de La Foux et la vallée du Verdon. — Cette route, par laquelle communiquaient toutes les provinces alpestres, pourrait être appelée la route des intendants impériaux, préfets ou procureurs, chargés spécialement de la police des Alpes.

³ Les 7 chemins me paraissent les suivants : 1° Cambrai, vers Amiens. Rouen, la Normandie et l'Armorique ; 2° Le Cateau, vers Vermand, Paris et l'Espagne ; 3° Pont-sur-Sambre, vers Vervins, Reims et l'Italie ; 4° Maubeuge, vers Dinant, Trèves, le Rhin et le Danube ; 5° Binche, vers Cologne ; 6° Mons, vers Bois-le-Duc, et de là vers Nimègue, Utrecht ou Vechten, passages du Rhin vers la mer du Nord ; 7° Tournai, vers Cassel, Boulogne et le Pas de Calais ; et aussi, je crois, un vieux chemin de port, de Tournai vers Oudenbourg et Ostende ; il devait y avoir un 8e chemin, se détachant de celui de Cambrai près de Bavai, allant vers Valenciennes, ce qui indique Théroouanne et Boulogne comme direction rectiligne. — L'exemple de Bavai montre bien que toute ville chef-lieu était rattachée à tous les chefs-lieux voisins et à toutes les mers. Voyez, sur ces chemins de Belgique, quelques détails utiles au milieu de données hétéroclites, chez Gauchez, *Topogr. des voies romaines de la Gaule-Belgique* (*Ann. de l'Ac. d'Arch.*, XXXVIII, 1382).

⁴ *Viaē militares exitum ad mare... habent*, définit le Digeste, XLIII, 7, 3.

Les mers feront la fin des sept chaussées Brunehaut¹.

Autour de chacune des cités de la Gaule, nous retrouverons de même les rayons de l'étoile des routes, et, chose étrange ! presque toujours reparaît le chiffre de sept², comme si on avait voulu retrouver sur la terre les routes marquées par les sept planètes du ciel³.

Tout chemin qui unissait deux capitales de cités appartenait, je crois, à la voirie d'État⁴. L'Empire en revendiquait l'administration et la surveillance, et, le cas échéant, l'entretien⁵ ; et les bornes milliaires qui les jalonnaient portaient les

¹ Inscription du monument élevé sur la place de Bavai (Desjardins, *Géogr.*, IV, p. 27). — La tradition des sept chemins de Brunehaut à Bavai remonte au moins au XIII^e siècle, puisqu'elle se trouverait chez Nicolas Rucler, qu'on peut supposer de ce temps : mais la manière dont il en parlerait semble indiquer qu'elle existait déjà, et aussi une inscription la mentionnant : il attribue d'ailleurs les chemins à *Bavo*, troyen, roi des Belges ; après lui, Lucius de Tongres et d'autres les attribuaient à *Branehaldus* ou *Brunehuldís*, l'archidruide, petit-fils ou descendant de *Bavo* ; voyez toutes ces histoires chez l'extravagant Jacques de Guyse [mort en 1398], éd. Fortia d'Urban, I, 1826, p. 233, 338, 364. Le nom de la reine Brunehaut, comme auteur de voie romaine, apparaît pour la première fois, à ma connaissance, dans la Chronique de Saint-Bertin (XIV^e siècle, Jean Le Long d'Ypres, *apud* Pertz, *Scriptores*, XXV, p. 759-760), appliqué uniquement à la chaussée de Cambrai à Arras et Sangatte [et non Wissant, comme le dit par erreur la *Chronique*] ; mais la Chronique en parle comme d'un fait déjà connu. Je n'arrive donc pas à démêler à coup sûr si c'est la reine Brunehaut ou le roi mythique des Belges dont le nom est à l'origine de cette appellation ; mais j'incline de plus en plus à croire qu'on a songé d'abord à la reine, vu que, dès les derniers temps de l'époque carolingienne, son nom commençait déjà à être appliqué par les érudits aux ruines de l'Antiquité (Aimoin dès l'an 1000, *Hist. Franc.*, IV, I). — De toutes manières, l'appellation de *chaussée Brunehaut* est une fantaisie d'érudite, de poète ou d'écolâtre, postérieure à la renaissance carolingienne, et sans le moindre rapport avec la réalité, la reine franque n'ayant jamais rien fait pour les routes (cela a été très bien vu par Bergier, p. 104).

² Bergier (qui était de Reims) compte sept chaussées autour de la ville (p. 518). Il est possible d'en retrouver sept autour de Paris (Chartres, Orléans, Sens rive gauche, Sens rive droite, Reims, Senlis et Rouen ; d'autres combinaisons sont possibles) ; de même autour de Sens, de Troyes, etc., mente de localités moindres, Blain, etc. Les sept routes partant de Cassel sont bien visibles. Mais il faut reconnaître que ce sont là surtout jeux d'érudits, facilités par le fait que, toute métropole de cité étant unie aux métropoles voisines, la chose entraînait nécessairement de six à huit grandes routes. — Pourtant, il est possible que les Romains aient cherché à réaliser ce chiffre de sept : le monument de Tongres (XIII, 9158) est à huit côtés, dont sept devaient porter des itinéraires. Et peut-être, surtout en Belgique, ont-ils subi en cela l'influence des cultes planétaires.

³ Note précédente. C'était l'idée de Jacques de Guyse, I, p. 238, 338.

⁴ En outre, c'était par des voies militaires que ces capitales communiquaient avec leurs ports : de là, la présence en Gaule de tant de voies romaines menant aux rivages, et la présence de milliaires impériaux par exemple sur les routes de Carhaix Castel Ac'h (9016), de Corsent à Erquy (8991 et s.), de Carhaix à Erquy (9013).

⁵ Sauf exceptions. Cf. *C. I. L.*, XII, 107 et 365 (où il s'agit peut-être aussi de chemins autres que la grande route, réparés par une générosité exceptionnelle du prince) ; etc. Dans les Alpes Cottiennes, Auguste laissa les frais et le soin des routes au roi Cottius, sans doute à la fois comme attribut de son autorité royale et obligation de sa vassalité (Ammien, XV, 10, 2). — Le gouverneur représentait l'empereur en cette circonstance. — Il n'y a aucune distinction à faire, en ce qui concerne les routes, entre provinces du sénat et provinces de César : la route, où qu'elle soit, est, comme le soldat, l'affaire de l'empereur. — Par exception, la voie du Somport, entre Gaule et Espagne, qui ne pouvait pas ne pas appartenir à la grande voirie impériale, est dite refaite, sans mention de l'*auctoritas* impériale, par un duumvir d'Oloron (XIII, 407). — On a supposé que la

noms et titres des princes, ce qui était le signe de la suzeraineté des Césars sur les grands chemins de la terre. De même que les colonies et les villes neuves, ils étaient marqués à l’empreinte impériale¹.

Le reste des chemins dépendait des cités ou des particuliers : sentiers communaux, qui réunissaient le chef-lieu aux bourgades de son territoire et celles-ci entre elles² ; sentiers privés, qui assuraient aux villas un débouché sur la voie publique³.

III. — DE L’ORIGINALITÉ DES ROUTES ROMAINES.

Tel fut le réseau des routes romaines. Avec son nœud central, ses l’ayons, les arcs de ses circonférences, les étoiles de ses secteurs, il nous apparaît comme un ensemble géométrique d’une absolue symétrie ; et toutefois, il était si habilement tracé, conformant ses lignes aux directions des voies naturelles, qu’il conciliait à la fois les intérêts militaires de l’Empire et les besoins économiques des grandes cités.

Aussi devait-il survivre, pendant plus d’un millénaire, aux Césars eux-mêmes. De toutes les matières pétries par eux dans les Gaules, c’est celle des routes qui a servi le plus longtemps, qui a rendu le plus de bons offices. Leurs chemins ont suscité sur leurs parcours des milliers de bâtisses, de cultes et de légendes.

présence du nom de l’empereur au nominatif, avec ou sans *restituit*, indique son intervention directe ; s’il est au datif (très rare avant Trajan : XIII, 9055, Claude), avec nom de la *civitas* au nominatif, cela signifierait l’initiative des municipalités. J’en doute ; je crois que ce sont surtout des variantes de rédaction, locales ou temporaires : voyez par exemple, en Gaule, les bornes au nom de Maximin, où les deux formes se rencontrent sur les mêmes routes, et à la même date (XIII. 8861-4, 8866-7, 8874-8887), le nominatif chez les Vellaves, le datif chez les Ségusiaves). — En ce qui concerne les frais de la route, je pers4ste à croire à l’intervention du fisc impérial, et, si elle n’est pas mentionnée directement, c’est qu’elle allait de soi. Cela n’exclut pas, cela va sans dire, contributions, prestations ou dons spontanés des communes et des particuliers. Il devait y avoir en cette matière des espèces infinies suivant les circonstances et les lieux (Siculus Flaccus, *Grom. vet.*, p. 146).

¹ La grande route a pour symbole le milliaire au nom du prince ; *C. Théod.* ; Sidoine, *Carm.*, 24, 5-8.

² *Viaē vicinales* (*Digeste*, XLIII, 7, 3) : XIII, 5166 (traversée du Jura à Pierre-Pertuis, de Bienne vers Porrentruy et l’Alsace, *via ducta* par un magistrat d’Avenches) ; XII, 4190 (aux frais de la municipalité, chemin de réservoir ou de lavoir) ; 1188 (aux frais d’un particulier, chemin de fontaine) ; 2555, 1524 (aux frais d’un particulier) ; XIII, 7252 (chemin de temple formant servitude sur un domaine) ; XIII, 4549, inscription du Donon : *D(eo) Mer(curio), L. Fatini. Fel. miliaria a vico Saravo I(eugis) XII c(onstilui) j(ussit), v. s. l. m.* (cf. t. VI, ch. VI) : c’est une des très rares mentions de milliaires sur des routes non militaires (il s’agit ici d’une route de pèlerinage vers un sanctuaire ; cf. Bechstein, *Les Antiquités du Donon*, trad. Baldensperger, *Bull. de la Soc. philom. Vosgienne*, XVIII, 1852-3, p. 348-354). Etc. — Je crois qu’on peut diviser ces routes vicinales en deux groupes, celles qui étaient assimilées aux *publicæ*, et celles qui servaient uniquement à des usages ruraux. — Les *viaē vicinales* étaient administrées par les chefs des pagi, sans doute sous l’autorité supérieure des chefs de cités : *Gromat.*, p. 146. — Les *viaē lignariæ* sont les chemins de servitude forestière. — Toutes ces voies vicinales et privées étaient, non pas *stratæ*, mais *terrenæ* (*Digeste*, XLIII, 11, 1).

³ Chemin marqué par l’inscription *iter privatum*, suivi sans doute parfois du nom du propriétaire. Il y en avait de sortes différentes, suivant qu’ils appartenait à un seul propriétaire ou à plusieurs.

Ainsi qu'autrefois le mythe d'Hercule sur les sentiers du commerce grec, les légendes des saints chrétiens¹ et des preux de Charlemagne² se sont développées le long des vieilles routes romaines, propagées par les marchands et les pèlerins, s'épanouissant en floraisons plus drues aux gîtes d'étapes où ils s'arrêtaient. La colonie impériale elle-même n'a pas produit plus de faits, n'a pas apporté plus d'intensité dans la vie humaine que les chemins tracés par Agrippa. Et tous ceux qui ont réfléchi ou enseigné sur le passé de notre pays, depuis le clerc du Moyen Age jusqu'à nos maîtres d'écoles, ont vu dans la route romaine le chef-d'œuvre gaulois du régime impérial.

J'hésite aujourd'hui à les suivre dans leurs élans d'enthousiasme. Non pas que ce réseau de routes n'ait été une admirable chose, la création matérielle la plus bienfaisante de notre histoire antique : mais je ne crois plus qu'il faille en tirer de la gloire pour Rome seulement.

D'abord, presque partout, c'était la nature elle-même qui en avait indiqué les lignes, marqué les carrefours et les étapes : le seuil de Bavai ou de Sambre-et-Meuse, le cours de la Moselle le couloir où se rapprochent Aude et Garonne, ne forçaient-ils pas les grandes routes à passer exactement où nous les avons trouvées ? Si leur réseau est un chef-d'œuvre de symétrie, c'est parce que la Gaule l'était, et qu'il s'est conformé à la structure de ce corps de nation.

Puis, je m'aperçois chaque jour davantage qu'il faut faire une part, dans cette œuvre, aux Gaulois de l'indépendance. Ces routes romaines unissaient les chefs-lieux des cités, mais la plupart de ces localités sont d'origine indigène, et, avant l'arrivée de César, des routes les rejoignaient déjà, directes et bonnes³, puisque le proconsul put courir sur leur chaussée presque aussi vite que sur les dalles de la voie Appienne⁴. La fameuse voie de Domitius en Languedoc, le chemin d'Agrippa de Tarascon à Valence, recouvrent des pistes déjà suivies par Hannibal, qui y a fait de très bonnes étapes, parfois vingt-cinq milles à la journée, lui, ses éléphants, des milliers d'hommes et tout leur convoi. Suivez, en Artois ou en Picardie, ces vieux chemins de Brunehaut, qui filent en droite ligne, sans détour et sans courbe, sûrs et décidés comme le javelot d'un légionnaire, et qui sont bien des routes bâties par Rome : vous serez surpris de constater qu'ils s'en vont aboutir à quelque vieille forteresse des temps celtiques, abandonnée à l'époque impériale⁵. C'est donc la preuve que la direction de cette voie date d'un Diviciac et non pas d'un César, et que les Romains en ont approuvé le tracé.

Assurément, quand ils ont fondé Lyon, Autun, Clermont, Trèves, Angers, Tours ou Soissons, il leur a bien fallu détourner par endroits les vieilles routes pour desservir ces nouveaux centres. Mais ces villes neuves se trouvaient précisément à des carrefours naturels, à des endroits très passagers : je doute fort que bien

¹ Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, 5 (saint Martin, sur la route romaine de Nérus à Clermont). Voyez le transport des reliques de saint Germain à Auxerre, sur la route d'Autun : (*virgines*) *in itinere divinitus evocatæ... in publico aggere nobilem accepere sepulturam ecclesiis superstructis* ; Héric, *Miracula s Germani*, § 33, dans les *Acta*, 31 juillet, VII, p. 272. Il y a mille autres exemples.

² Jullian, *Romania*, XX, 1896, p. 161 et s. ; cf., dans le même sens, Bédier, *Les Légendes épiques*, IV, 1013, p. 403 et s.

³ La presque totalité des tracés suivis par les routes romaines se retrouvent avant la conquête.

⁴ Cinquante milles en vingt-quatre heures ; trente milles en vingt-quatre heures.

⁵ Voyez aussi le chemin d'Arras à Sangallo, celui qui mène de Doullens ou plutôt d'Arras à l'*oppidum* de Tirancourt, etc.

avant Plancus et Agrippa il n'y eût pas à Lyon un croisement de routes importantes. Il a suffi souvent d'une rectification locale pour adapter un ancien chemin à une capitale nouvelle¹. Un tracé créé de toutes pièces, imaginé d'abord dans un cabinet d'ingénieur, la route romaine ne fut jamais cela. Si elle a eu la vie si longue, si elle a réussi si bien dans l'histoire, ce n'est point parce qu'elle fut l'œuvre scientifique d'un peuple conquérant, c'est parce qu'elle accepta les directions de la nature et l'expérience des peuples antérieurs. Elle innova moins encore sur le chemin gaulois, que nos voies ferrées n'ont innové d'abord sur les pavés du roi.

Ce que les Romains ont fait sur, les routes publiques de la Gaule, c'est ce que nous leur avons vu faire dans les cités. Ils n'ont pas fondé Narbonne, Nîmes, Paris ou Bordeaux, ni même, à dire vrai, la ville des Éduens ou la ville des Arvernes, ils ont rectifié les sites et transformé les bourgades en des bâtisses de pierre. De même, ils ont rectifié les routes, et transformé l'ancien chemin, jusque-là simple bande de terre naturelle², en une chaussée de sol bâti. L'originalité véritable de la route romaine, c'est dans la structure que nous la trouverons.

V. — STRUCTURE DES ROUTES ROMAINES³.

La surface d'une route romaine est toujours faite de matériaux très résistants⁴, tantôt de larges dalles de pierres⁵, tantôt d'un béton de cailloux et de ciment aussi dur que la pierre même⁶. Avec ce béton, il n'est à craindre aucun interstice

¹ Il y aurait à cet égard une étude à faire : rechercher si les routes romaines de l'Autunois ou de l'Auvergne eurent pour objectif, au début, Bibracte ou Autun, Gergovie ou Clermont. Au cas où ce seraient Bibracte et Gergovie, cela prouverait que leur construction est antérieure à celle des nouvelles villes. Dans la Belgique, je suis assez frappé du fait qu'une grande route du Nord, de Cambrai à Soissons (au delà, vers Sens ?), vise l'*oppidum* de Pommiers et non pas Soissons ou *Augusta* ; du fait aussi que la grande voie de Bavai à Paris vise l'*oppidum* de Vermand et non pas Saint-Quentin ou Augusta.

² En supposant que les Gaulois n'aient pas déjà préparé leurs routes par battage, cailloutage ou empierrement, chose qui serait après tout fort possible.

³ Outre les remarques capitales de Bergier : Gautier, *Traité de la construction des chemins, oit il est parlé de ceux des Romains*, 3e éd., 1755 ; de Matty de Latour, *Voies romaines, système de construction et d'entretien*, 1865, 7 vol. ms. à la Bibliothèque de l'Institut (nombreux et intéressants relevés de coupes).

⁴ La distinction entre routes empierrées et routes pavées s'est continuée jusqu'à nos jours et demeure classique dans l'enseignement des Ponts et Chaussées. Les unes et les autres étaient des *stratæ*.

⁵ *Silex, lapis* ; *Digeste*, XLIII, 11, 1 ; Tibulle, I, 7, 60 ; Tite-Live, XLI, 27 ; *C. I. L.*, XII, 365 (aux environs de Riez sous Hadrien, *vias silice sternendas*). — Surtout dans le Midi (ici, n. 105) et dans la traversée des grandes villes (ici, n. 105) : mais le pavage doit avoir été l'exception en Gaule.

⁶ *Glarea* ; *Digeste* et Tite-Live, l. c. ; Tibulle, I, 7, 59 ; *iteratarum glarea trita viarum*, dit Ausone de la grande route de Bordeaux à Blaye (*Epist.*, 10, 15). Surface de gravois dans un ciment mêlé de chaux, qui estoit de très bon alliage, dit Bergier, I, p. 218, 251. — Ce cailloutage de surface donne lieu à trois problèmes : 1° d'où proviennent les matériaux, du voisinage ou de gisements lointains ? 2° du choix de leur forme et couleur : à les prendre en gros, ils tirent à la couleur de fer (p. 250) ; 3° du mode de construction : on les espandoit à la pelle ; puis on les en fonçoit et affermissait à coups de batte (p. 251). — C'est la couverture habituelle des routes romaines en France.

dans lequel puisse filtrer et séjourner l'eau, la grande destructrice des routes¹. Quant aux dalles, elles sont si parfaitement jointes, qu'on les dirait soudées l'une à l'autre². Cela fait comme un plancher continu, uni et poli : les roues y tournent et les êtres s'y tiennent sans ces cahots, ces heurts ou ces précautions qui, sur les chemins à surface inégale, ajoutent tellement aux lenteurs et aux fatigues de la marche. A la longue, il est vrai, des ornières se creusent³, et, sur ce dos de route solide et compact, il est alors difficile de porter remède par un simple chargement de matériaux : il faut ou refaire tout le système ou vivre avec le mal, ce à quoi le Romain se résigna le plus souvent. L'ornière, d'ailleurs, sur cette croûte résistante, n'offre pas les mêmes inconvénients que dans une route faite de terre ou de simple gravier : elle demeure d'ordinaire plane et régulière, quelque peu semblable à un rail de métal, et j'imagine que les conducteurs de véhicules s'en accommodaient volontiers comme de rainures conductrices⁴.

Pour que cette surface bâtie ne pût ni glisser ni se crevasser, elle reposait sur un soubassement aussi compact et aussi solide qu'elle. Qu'on se figure, au-dessous du pavé ou du béton de la route, une muraille⁵ invisible qui le porte ; cette muraille, constituée par des couches successives de matériaux très divers ; ces matériaux, tous choisis de manière à produire un blocage homogène, incapable de céder aux plus fortes pressions d'en haut⁶ : — en partant du sol naturel, un fondement fourni, soit par le roc vif lui-même, soit par un massif de béton dressé

¹ Et de cela se faisait une croûte de telle fermeté et retenement, que nous les voyons avoir résisté à la pluie, aux neiges, aux bruines, aux gelées et autres humidités du temps : et qui plus est, au froissement continu des pieds des chevaux et du charroy, par l'espace de quinze et seize cents ans continuel ; Bergier, p. 252.

² Voyez les vestiges de la voie Aurélienne dans le Midi, surtout entre Aix et Arles (Gilles, *Les Voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, 1584, p. 59, 72 : il faut contrôler tous ses renseignements), aux abords d'Aix (Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 362 et s.). Voici un exemple topique de l'excellent ajustement de ces dalles dans la traversée d'Aix (Clerc, p. 366) : lorsqu'on creusa les caves de certaines maisons, on éprouva de telles difficultés pour démolir les dalles de la voie, que l'on creusa les caves par-dessous, laissant les dalles comme plafond. — On aurait trouvé des dalles (avec ornières) dans les Vosges. — H. Ferrand m'en signale sur les grandes voies des Alpes. Etc.

³ On peut en signaler dans les parties conservées de la voie Aurélienne et de certaines routes de montagnes directement taillées dans le rocher. Les plus significatives sont celles de la route de l'Autaret du côté de Mont-de-Lans, larges de 0 m. 06, avec écartement de 1 m. 44, ce qui est encore la voie normale de nos chemins de fer (Ferrand). Ornières à Aix, Clerc, *Aquæ Sextiæ*, p. 363, 367 ; à Alésia (1 m. 54 d'écartement), Espérandieu, *Bulletin arch.*, 1914, p. 175 ; autres exemples de voies à rainures, Caillemer, *Congrès arch. de Vienne*, 1879, p. 277 et s. ; sur les chéreaux ou rainures des vieux chemins dans la région rocheuse de la Meuse, de Loë et Rahir, *Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, 1907, XXI, p. 355 et s.

⁴ La question est même de savoir si, dans certains cas, les ornières des routes de la Gaule n'ont pas été préparées de main d'homme, comme les voies à rainures des anciens Grecs.

⁵ Relevés sur hautes terrasses, Bergier, I, p.248 ; véritable mur horizontal solidement maçonné, Debauve, *Guide du constructeur*, II, p. 501 (2e éd. ; 1re, p. 499). C'est l'impression que veut donner Stace, *Silves*, IV, 3, 40-53 (*saxa ligant*, etc.).

⁶ Voyez la description de Stace (*Silves*, IV, 3, 40 et s.) : on commence (dans certains cas) par creuser un fossé profond, qui va servir de lit à la construction, et dans ce lit on bâtit, comme une muraille, le corps de pierre qui porte la route, *et summo gremium parare dorso, ne nutent sola, ne maligna sedes det pressis dubium cubile saxis*.

en plate-forme¹ ; au-dessus, couché sur ce massif ou à même le roc, un hérisson de pierres larges et plates, posées à la main, soigneusement ajustées, et noyées dans un bain de ciment² ; au-dessus encore, une couche de remplissage, où entrent du gros gravier, de la pierraille, des tessons de poteries, même des scories de fer, le tout étendu à la pelle et tassé à la batte³ ; pardessus encore, une nouvelle couche de béton, fine et attachante, égalisée au cylindre, servant comme de seconde fondation⁴ : — et c'est là-dessus enfin, dernier et seul visible de quatre ou cinq étages de mortier, de pierres et de murs, que vient s'installer la couche de surface⁵, étalée sans crainte sur un lit qui ne bougera plus⁶.

Les choses, évidemment, ne se présentaient pas toujours avec la même perfection : on prenait moins de précaution dans les terrains rocheux de la montagne, on était plus sévère dans les terres meubles des régions marécageuses. Le sous-sol des routes romaines admettait des variétés nombreuses, lesquelles dépendaient de la nature du pays⁷, des matériaux disponibles, de l'intensité de la circulation. Mais c'est partout le même principe, celui d'une route non pas seulement en surface, mais en profondeur, d'un mur souterrain qui descend et s'enfonce dans le sol, parfois à plus d'un mètre de la surface utile⁸.

Il fallait empêcher cette masse de pencher ou de s'écrouler⁹. Pour cela, on l'encadrait de parements de soutien, faits de blocs et de gros matériaux, qui s'attachaient à ses flancs et qui les arc-boutaient en s'appuyant eux-mêmes sur le sol naturel¹⁰. A la rigueur, si la route passait à travers les rochers, on se

¹ Ce béton, qui manque s'il s'agit d'un sol rocheux, est nécessaire dans les parcours marécageux, par exemple aux abords d'Auxerre (Quantin et Boucheron, p. 21) ; c'est le *ciment de chaux et d'arène* à la traversée des marais de la Vesle (Bergier, I, p. 181) ; etc. Le béton n'exclut pas le hérisson, qui suit, mais le complète et le fortifie dans ces cas-là.

² Bergier, I, p. 181 ; Gautier, p. 7 ; Quantin et Boucheron, p. 56 ; de Fontenay, p. 53 : à la grande rue d'Autun, *assise de moellons de grés houiller posés sur champ*. C'est sans doute le *statumen* de Vitruve, VII, 1, 1-3.

³ Id. ; voyez, à la grande rue d'Autun, le *massif de béton formé de cailloux roulés et de terrain sableux fortement comprimé*. C'est sans doute le *rudus* ; Vitruve, VII, I, 1 et 3 ; Pline, XXXVI, 186 et 188.

⁴ C'est, dit Bergier (p. 182-3), ce que l'on appelle en Champagne *crouin* [cf. Godefroy, *Croion*]. Sans doute le *nucleus* ; Vitruve, VII, 1, 3 ; Pline, XXXVI, 187 ; cf. Virgile, *Georg.*, I, 178-9.

⁵ Laquelle couche de surface peut avoir jusqu'à un demi-mètre d'épaisseur.

⁶ Voyez les expressions de Stace, n. 109.

⁷ Le hérisson peut disparaître dans les endroits solides ; mais le remplissage de pierraille n'y atteint pas moins, parfois, jusqu'à un mètre.

⁸ Trois pieds, disait Bergier (p. 183) ; mais on a trouvé beaucoup plus.

⁹ Cf. Stace, ici, n. 109 ; Vitruve, VII, 1, 1.

¹⁰ Bergier, I, p. 251 : *Es grands chemins de nostre Gaule Belgique... les fondations sont munies de part et d'autre de grosses pierres, dont les moindres pèsent vingt ou trente livres, et aucunes plus de cent. Ces gros cailloux sont arrangés au cordeau, sans que l'un passe ou desborde l'autre ; et sont tellement alliez ensemble, qu'ils tiennent en état, non seulement lesdites fondations, auxquelles ils sont plus particulièrement affectez, mais aussi... autres couches*. I, p. 602 : *La plus basse [des couches] est bordée de part et d'autre de grosses pierres, disposées à ligne droite, et comme tirées au cordeau, qui servent de lissiere et de retenue aux matières desdits chemins. Ces lisières intérieures n'ont pas encore été assez étudiées. Je crois que ce sont elles que désigne Stace par *gomphi*, et qu'il appelle *umbones* les grandes pierres de la lisière extérieure, surélevées*

dispensait de ces contreforts : il suffisait de creuser dans la pierre, à quelques pieds de profondeur, le large boyau où l'on encaisserait la bâtisse de la route, et le roc lui-même lui servirait de parois¹. On renforçait au contraire ses côtés de toute manière, s'ils devaient s'adosser à du sable ou à de l'argile. Et si la route formait digue et levée à travers des bas-fonds ou des marécages, c'était alors, sur ses parties latérales, de véritables montants de pierre, flanquant et étayant sa masse².

Quelle différence d'avec nos routes modernes, si belles et si bonnes sans doute, mais si légères et si fragiles ! A quelques centimètres de la surface³, c'est déjà le sol naturel, avec les hasards de son équilibre. Nos chemins, ce sont de minces écorces, que peu de chose suffit à percer ; une voie romaine, c'est le parquet d'une maçonnerie enterrée, pareil aux chemins qui courent sur les plates-formes des remparts⁴.

Aussi ceux-là, à tout instant amollis ou crevassés, exigent chaque année un chargement nouveau, une provision de matériaux pour les maintenir en bon état⁵. La voie romaine, elle, tenait debout pendant de longues années, aussi longtemps qu'une muraille de ville⁶. — Il est vrai que, lorsqu'elle tombait en ruines, il fallait une réfection de fond en comble : et l'on comprend que les empereurs pussent se vanter d'une restauration de route comme d'une construction de temple⁷.

Le corps de la route était complété, à l'extérieur, par des trottoirs où se réfugiaient les piétons⁸, par des bornes ou des bouteroues qui servaient de marchepieds aux cavaliers ou de protection contre les voitures⁹, par des accotements où l'on rejetait les matières usées¹⁰, par des fossés où s'écoulaient

et formant trottoirs (Silves, IV, 3, 47-8) : *Umbonibus hinc et hinc coactis et crebris iter alligare gomphis*. Bergier (I, p. 143) interprète *gomphi* par agrafes de fer joignant les pierres de trottoir ou *umbones*.

¹ Gautier, p. 7 ; etc.

² Ici, n. 119. Voyez l'excellente description de la route romaine, déjà faite au milieu du XVe siècle par Louis Guichardin à propos de celles de Belgique : *Vestigia continuati et cohærentis muri, qui et viam utrimque muniverit, et quo marginata ipsa, pulvilli seu aggeris speciem obtinuerit* (*Omnium Belgii*, éd. latine de 1613, p. 306).

³ L'épaisseur moyenne de nos routes nationales est tombée de 0,134 à 0,131 ; *Chambre des Députés*, VIIe lég., n° 601, *Rapport du Budget*, 1899, *Travaux publics*, p. 61.

⁴ De là, l'expression de *agger*, *agger viæ*, pour désigner le corps même, le centre de la route (Virgile, *Énéide*, V, 273, et bien d'autres).

⁵ C'est le principe du **point à temps** ; cf. là-dessus Berthault-Ducreux (l'inventeur du système), *De l'art d'entretenir les routes*, Paris, 1834, etc. ; Debaube, *Guide du constructeur*, 2e éd., II, 1883, p. 516 et s. (1re éd., p. 514) ; Baron, *Cours de routes*, 1873-4 (autographie du cours professé aux Ponts et Chaussées), p. 34 et s. ; etc.

⁶ Aucune trace de réfection générale de la voie Domitienne entre 145 et Tetricus (si la borne appartient à cette route, Dessau, 567).

⁷ Voyez les inscriptions des milliaires. Gela explique en partie le temps qui fut mis sous Auguste à refaire la route du Midi.

⁸ *Margines*, *erepidines*, *umbones* : ils doivent saurent former l'étage supérieur des murs de soutènement, et contribuer par là à tenir le corps de la route, dont ils étaient la **lisière** extérieure. — Les trottoirs de la voie Appienne avaient, dit-on, deux pieds de large. Mais je doute fort que tontes les routes de la Gaule en aient reçu, encore qu'on signale çà et là de **grands accotements en dalles**, par exemple sur la voie Aurélienne entre Aix et Arles (Gilles, p. 63).

⁹ La chose demeure incertaine pour la Gaule ; cf. Gilles, p. 72.

¹⁰ Supposé d'après les chiffres des largeurs.

les eaux¹. Pour faciliter cet écoulement, la surface de la route se relevait sans doute en une légère convexité, telle que le dos d'âne traditionnel de nos chemins d'aujourd'hui². Il n'est dit nulle part qu'elle fût plantée d'arbres : sur les routes comme dans les villes, l'État se souciait peu de cette forme de l'élégance et du bien-être que donne aux chemins leur bordure fraîche et verte de peupliers, d'ormeaux ou de platanes³.

Ces routes n'étaient point très larges, du moins dans leur partie utile et empierrée. Je crois bien qu'elles s'étaient rétrécies depuis l'époque gauloise, qui ignora les complications des trottoirs ou les non-valeurs des bas côtés, et qui dut réclamer de vastes espaces en largeur pour la circulation de ses armées ou de ses troupes⁴. Une construction du genre de la route romaine, profonde, cimentée, faite de matériaux coûteux, devait être réduite à son minimum d'étendue, la dimension suffisante pour permettre aux plus grands véhicules de se croiser rapidement, et à cela seize pieds, quatre à cinq mètres, suffisaient, même dans les tournants difficiles⁵. Cette largeur n'était point toujours atteinte, et bien des voies publiques devaient s'en tenir à douze⁶ et même huit pieds⁷. Mais le plus souvent elle était dépassée, et la règle, sur les grands chemins de la Gaule, paraît avoir été de vingt pieds ou de cinq pas, sept mètres⁸ : ce qui les rapprochait singulièrement de nos chaussées royales ou nationales⁹. — Il ne s'agit là que de la partie bâtie, de la chaussée charretière. Avec les accotements de pierre ou de terre, les délaissés, les fossés, on pouvait arriver, sur une voie de la Gaule romaine, à une largeur de soixante pieds, près de vingt mètres¹⁰ ; et

¹ Même remarque, et chose d'ailleurs naturelle.

² Isidore, XV, 16, 7, si du moins on interprète dans ce sens *media stratæ eminentia* : cf. l'expression de *putvillus*, *coussin*, imaginée par Louis Guichardin. Pasumot a constaté (p. 31) que la voie romaine présente une éminence qui facilite l'écoulement des eaux à droite et à gauche. Voyez la coupe d'une voie à Autun (*Soc. Éduenne*, n. s., I, 1872, pl. de la p. 354).

³ Henry II est le premier qui ait ordonné de planter des arbres le long des chemins ; *Continuation du Traité de la Police* (Delamare, IV), p. 505.

⁴ Certaines pistes, se dirigeant vers le Beuvray, certainement d'origine gauloise (par exemple la route venant de Toulon), m'ont frappé à certains endroits par leur extrême largeur.

⁵ Gaius, *Digeste*, VIII, 3, 8 : 16 pieds, *ubi flexum est*, mais il ne s'agit sans doute pas des grandes voies d'Empire. On exige davantage aujourd'hui : la largeur de 6 m. est à peu près nécessaire pour que deux voitures puissent se rencontrer sans risquer d'accrocher et sans être obligées de ralentir (Baron, p. 24).

⁶ *Gromatici vet.*, p. 196, encore que le passage doive être interprété que la *via publica militaris* a nécessairement plus de 12 pieds.

⁷ Gaius, *l. c.*, dans le cas des sections droites, *in porrectum* (mais je doute que ce texte puisse s'appliquer aux routes impériales). Ce devait être la largeur dans les routes de montagnes. Voici le principe actuel : en général, les chaussées se composent d'une chaussée centrale variant de 3 m. à 8 m., de deux accotements de 1 m. 50 à 6 m. 50, de deux fossés ayant chacun 1 m. à 3 m. de large (Baron, p. 24).

⁸ 20 pieds de pavé, Bergier, I, p. 602 ; 7 mètres d'empierrement sur la route de Sens à Orléans (Quantin et Boucheron, p. 29), laquelle n'est pas une voie maîtresse ; 5 mètres de pavage sur la voie Aurélienne entre Aix et Arles (Gilles, p. 72). — Cela répond assez aux largeurs constatées pour les rues principales des villes.

⁹ Notes 136 et 139. Je me demande même si le principe de la largeur totale de 60 pieds, fixé par l'ancienne Monarchie, ne résulte pas, en dernière analyse, de la constatation faite sur les voies romaines (ici, n. 139).

¹⁰ Dimensions déjà données par Philippe de Beaumanoir, Coutume de Beauvaisis, § 719, éd. Salmon : Li chemin que Juliens Cesars fist fere... de LXIII [var. LX] piés de large.

ce vaste espace libre était sans doute l'héritage des grandes pistes militaires ou agricoles de l'ancien temps¹. Mais même aux abords de Lyon ou de Trèves, la voie romaine ne connut jamais l'amplitude majestueuse dont nos ingénieurs ont su revêtir, aux approches de nos capitales, les chemins du roi ou les routes nationales².

V. — TRACÉS ET ŒUVRES D'ART.

La route romaine recourait moins souvent que les nôtres à des œuvres d'art, ponts, tranchées ou viaducs. Elle suivait presque partout les tracés des chemins gaulois, qui se passaient volontiers de cette sorte de secours. — Dans les pays de montagnes, elle se tenait sur les croupes, ce qui lui épargnait les mille ponceaux nécessaires pour franchir les cours d'eau des vallées³ ; comme elle ne craignait pas les pentes les plus rudes⁴, elle s'interdisait d'ordinaire les tunnels ou les tranchées⁵. Quant à l'art des courbes savantes, où ont excellé nos plus récents ingénieurs, elle l'a ignoré ou plutôt négligé⁶, ce qui l'a souvent dispensée des murs de soutien à flanc de montagne et des longs parapets⁷. — Dans les

Bergier, I, p. 602 : 20 pieds de pavé et 20 pieds de chaque pente. 20 mètres mesurés entre fossés sur la route de Sens à Orléans (Quantin et Boucheron, p. 29). — L'arrêt du Conseil du 3 mai 1720, fixait la largeur des grands chemins à 60 pieds (*Traité de la Police*, IV, p. 476).

¹ Dans ce cas, la comparaison peut se faire avec nos routes nationales habituelles (ici, n. 139 et 139).

² Le chemin de Paris à Saint-Denis était évalué à 108 pieds, 15 toises (*Traité de la police*, IV, p. 476). Aux approches de Bordeaux, la route nationale de Paris atteint 21 m. entre trottoirs et 42 m. entre fossés.

³ Ces chemins parcouraient ordinairement la crête des montagnes, pour n'être point traversés par aucune ravine ; Gautier, p. 7. De là, la raideur des pentes, n. 143.

⁴ Au Cenis (Ammien, XV, 10, 4) ; au Genève (*id.*, 6) ; au Grand Saint-Bernard (Strabon, IV, 6, 11). Voyez la description de la traversée des montagnes centrales, je suppose de Beaune à Autun : *militares vias ita confragosas et alternis montibus arduas atque præcipites ut vis semiplena carpenta, interdum vacua, transmittant* (Panég., VIII [V], 7). — Plus de dix pour cent, même dans les villes. Ils admettaient des déclivités excessives, jusqu'à 0 m. 15 et 0 m. 20 par mètre, non seulement en montagne, mais aux rampes d'accès des ponts (Leger, *Travaux publics*, p. 163).

⁵ Sauf exceptions ; tranchée de 13 m. à Pierre-Pertuis près de Bienne (Leger, p. 166 ; *C. I. L.*, XIII, 5166) : il est vrai qu'on a soutenu que l'ouverture avait été produite naturellement par les eaux (de Saussure, *Voy. dans les Alpes*, II, 1787, § 331), et tout au plus élargie par les Gallo-Romains. — De toutes les œuvres d'art que comportaient les routes, les tranchées, qui rendent la marche plus rapide, étaient de beaucoup les plus familières aux Romains ; en Gaule, XII, 1524 (*viarum usum cæsis utrimque montium lateribus*), 2555 (ici, n. 146).

⁶ Les ingénieurs romains savaient, dès l'origine, qu'une route devait être beaucoup plus large aux tournants.

⁷ Tout ceci ne peut être une conclusion absolue. Sur la voie de Vienne à l'Isère, M. Ferrand me signale au col d'Aiguebelette une montée en 7 lacets doubles, la route étant portée par un mur de soutien haut parfois de 8 m., avec énormes parapets du côté du vide ; cf. sur la route de l'Autaret. D'une manière générale, quand il faut que le chemin revienne sur ses pas, le retour est brusque, en zigzags à angles aigus, comme dans une piste muletière (sur la route de Roncevaux, Colas, p. 18). Leger (p. 163) cite près d'Annecy, au pont Saint-Clair, une tranchée en rocher de 3 m. 25 de largeur, en rampe de 0 m. 15, et en courbe de 7 à 5 m. de rayon ; ce qui devait être extrêmement

pays de plaine, elle évitait, sauf les cas de force majeure, les bas-fonds et les berges des fleuves¹ : de là, l'économie des longs viaducs ou des levées de terre contre les inondations².

La vraie voie romaine, semblable à la route gauloise dont elle dérive³, est une chose droite, simple et franche⁴. Pour la comprendre, suivez celle qui, de Dax à Pampelune, traverse les Pyrénées, au delà de Saint-Jean-Pied-de-Port, par la montée de Château-Pignon, le col d'Ibañeta et, la haute plaine de Roncevaux : comparez-la au grand chemin moderne qui part du même point. Saint-Jean, pour aboutir à la même station, Roncevaux⁵. Celui-ci laisse à gauche, dès Saint-Jean, la croupe montagneuse qui s'élève vers le col ; il préfère demeurer en bas dans la vallée de la Nive, il en suit tous les replis, coupe vingt fois ruisseaux et ravins descendus des Pyrénées, et finit par buter au pied du col : alors, seulement, il en commence l'ascension, diminuant la raideur de la pente par de longs lacets, revenant six fois sur lui-même, et atteignant enfin, à la chapelle de Charlemagne, le point culminant de sa montée. L'autre route, aussi, arrive à la chapelle, mais de manière toute différente. A Saint-Jean-Pied-de-Port⁶, elle a quitté les bords de la rivière, elle a commencé de gravir la croupe qui ferme la vallée, et, depuis, elle n'a cessé de monter, tenant avec soin le milieu de cette croupe, dominant le bas—fond où coule la Nive et où serpente aujourd'hui la voie moderne⁷ ; et, comme soulevée par l'échine de la chaîne à laquelle elle s'est cramponnée, demeurée presque rectiligne dans son ascension monotone et ininterrompue, elle atteint par en haut le sommet du seuil pyrénéen que le chemin d'en bas s'apprête à escalader par un prodige de travaux d'art. De ces travaux, il n'en faut pas à la vieille route : fixée à sa croupe, elle voit les eaux s'écouler naturellement à sa droite et à sa gauche, elle n'a ni ravins à traverser

dangereux ; je pense qu'il s'agit de la tranchée mentionnée par l'inscription de Dingy-Saint-Clair (XII, 2555 ; cf. *Revue Savoisienne*, 1903, p. 282-3).

¹ Voyez par exemple la route de Paris à Sens par la rive gauche, laquelle partait de la rue Galande, gravissait la montagne Sainte-Geneviève par la rue de ce nom, vicus Magnus au Moyen Age (plutôt que par la rue Lhomond), la descendait par la rue Mouffetard et gagnait ensuite, pour s'y tenir, la ligne du plateau depuis Villejuif (Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Brie*, 1646 et 1017, ms. de la Bibl. Maz., 4111, f. 123 r^o) : depuis Villejuif jusqu'à Juvisy, chemin *tres droict*, puis par Essonnes et Ponthierrv *au-dessus de la vallée*. — C'est pour cela que les routes latérales à la Garonne et à la Loire ont été toujours concurrencées par des chemins d'intérieur.

² Même réserve qu'à la note 146.

³ J'entends, bien entendu, des routes romaines sur sol gaulois.

⁴ Cela fut remarqué dès l'origine (de Beaumanoir, § 719 : *rectissimurn iter*. Carolus Bovillus [de Bovelles], *De hallucinatione Gallicanorum nominum*, 1533, p. 103, etc.) : et les chaussées belges dites de Brunehaut sont les meilleurs exemples qu'on puisse trouver de chaussées rectilignes. Toutefois, en cela comme dans le reste, il faut se garder d'établir un principe absolu. On pourrait citer nombre de déviations, provoquées, soit par le désir de prendre et de garder la croupe des montagnes, soit par celui d'éviter certains bas-fonds ou marécages, soit peut-être par la nécessité de rejoindre certaines villes.

⁵ Voyez, de même, le départ de la route du Somport à Oloron et sa montée par la croupe de Sainte-Croix.

⁶ On a eu tort de croire, pour interpréter d'anciens documents, que la route romaine entrait dans la montagne, non pas par Saint-Jean-Pied-de-Port, mais par Saint-Michel-de-Beherobie. Le Saint-Michel en question, *de* ou *in pede monis, pedis portuum*, est un quartier de Saint-Jean-Pied-de-Port ; cf. Colas, *La Voie romaine de Bordeaux à Astorga*, Biarritz, 1913, p. 14 ; de Jaurgain, *Revue des Ét. anc.*, 1916, p. 52-4.

⁷ Il y avait du reste là un ancien sentier qui a précédé la route moderne.

ni rampes à tailler ; elle fait corps avec le dos d'âne de la montagne, qui l'a, pour ainsi dire, portée au sommet à franchir.

L'affaire n'allait pas toujours aussi aisément dans ces capricieux pays de montagnes ; et il fallait parfois trancher profondément dans le vif du rocher, soit que l'on opérât une brèche, une coupée, pour faire passer directement une route d'un versant à l'autre¹, soit qu'on entaillât le flanc d'une colline pour y accrocher le ruban du chemin et l'y faire monter le long des parois escarpées. Mais partout où j'ai pu observer, le lacet est fort rare : la route, le plus souvent, chemine et s'élève à flanc de coteau sur les saillies ou les encoches du rocher, et elle garde l'allure régulière et uniforme de la piste muletière à laquelle elle a dû succéder.

Dans les bas pays, les difficultés venaient des rivières à franchir et des marécages à traverser².

Les Romains n'ont pas construit dans les Gaules autant de ponts qu'on est tenté de le croire. Sauf sur le Rhin, ils furent, chez nous, assez timides en ce genre d'entreprises³ ; et même à la frontière, ils n'y ont recouru qu'en face des villes militaires, à Mayence, à Bonn, à Cologne, à Xanten, à Nimègue, aux points les plus utiles à leurs projets de conquête⁴. Dans l'intérieur du pays, il n'y eut pas, à cet égard, un réel progrès sur l'époque de l'indépendance⁵ : le pont en bois fut remplacé par un pont de pierre, et ce fut tout⁶. Sur aucun de nos quatre fleuves, on n'entreprit de beaux travaux d'art au croisement des grandes routes⁷. Point

¹ En cas de pentes infranchissables : *cæsis utrimque montium lateribus*, sur une voie rurale près de Sisteron (*C. I. L.*, XII, 1524) ; à Dingy-Saint-Clair près d'Annecy, sur un chemin rural (XII, 2555) : peut-être à Escot sur la route du Somport (*C. I. L.*, XIII, 407) ; peut-être à Pierre-Pertuis. La brèche dite *la Porte Taillée* à Besançon est bien de l'époque romaine, mais elle a été faite pour l'aqueduc.

² Strabon (IV, 1, 12) signale les ennuis que, sur la route du Genève au Pertus, on rencontrait, au printemps et en hiver à cause de la boue des marais voisins des rivières (à Cavaillon sur la Durance ? à Tarascon sur le Rhône ?), en été à cause des débordements des torrents.

³ Mêmes remarques chez Leger, *Travaux publics*, p. 251 et s. ; Leger est justement très dur pour l'incurie de l'État romain en matière de ponts.

⁴ Sans doute surtout en bois et d'abord ponts de bateaux. Cf. les pilotis du pont de Mayence (Koepp, 2e éd., p. 140-2). Il pouvait y avoir dans certains cas des piliers de pierre ou des pilotis de bois renforcés de pierre, sur lesquels on disposait un tablier de bois facile à rompre : ce fut sans doute le cas du pont de Cologne sous Constantin (*Panég.*, VII [VI], 13 ; cf. *Westd. Zeitschrift*, V, 1880, p. 238 et s. ; Klinkenberg, p. 315 et s.).

⁵ Voyez ce que les Gaulois ont fait comme ponts, t. II. Des constatations semblables, qui ne sont pas à l'honneur de l'Empire, ont été faites en Grèce et en Asie (Mommsen, *R. G.*, V, p. 209 et 330), et je ne crois pas qu'il faille en incriminer seulement le gouvernement du sénat.

⁶ Encore remarquons que, sous Julien, les deux ponts de Paris sont toujours en bois (p. 340, Sp.) : il est vrai que les ponts de pierre ont pu être détruits par précaution lors des invasions de 275-6. Strabon mentionne des ponts en bois sur la grande route du Genève au Pertus (IV, 1, 12).

⁷ Les restes authentiques de ponts de pierre sont sur rivières secondaires : piliers du pont de Trèves sur la Moselle (190 m. ; on a supposé qu'il ne date que de Constantin, ayant alors remplacé un pont en bois : c'est douteux) ; les restes du pont de Coblenz sur la Moselle (*Westd. Zeitschrift*, XVII, 1808, p. 236) ; le pont des Esclapes près de Fréjus (*via Aurelia*, sur une dérivation de l'Argens ?) ; à Vaison sur l'Ouvèze : à *Ambrussum* (Pont-Ambroix, *via Ramifia*, *C. I. L.*, XII, 5648) sur le Vidourle ; le pont dit de Battant sur le Doubs à Besançon (aujourd'hui enfermé dans l'ouvre du pont moderne)

de pont ni à Bordeaux sur la Garonne¹ ni à Tarascon sur le Rhône². Je doute fort que le grand pont celtique de Pont-Saint-Esprit ait pu être conservé. A ces lieux de traversée, les plus importants de la France entière, il fallait s'arrêter, fréter bac ou barque. Même dans les villes aux fleuves moins larges, il n'y a, en fait de pont, que l'indispensable, ce qui existait déjà sous les Gaulois. Lyon, la métropole des Gaules, n'a qu'un pont sur la Saône, entre Fourvières et les sanctuaires du Confluent³, et Paris se contente toujours des deux petits ponts de son île. Devant de moindres rivières, mi n'a pas renoncé au passage à gué⁴ : on se borne à prolonger la route sous l'eau, en pavant l'endroit guéable⁵. Tout cela ne laisse pas que d'étonner. Aucun de ces grands ponts à faire n'était au-dessous de la richesse et de la science des Romains ; ils ont, en Gaule, pour construire des aqueducs, dépensé plus d'argent et d'efforts qu'il n'en eût fallu pour doter de ponts toutes les chaussées impériales ; et le Pont-du-Gard, qui est un pont destiné à l'eau de Nîmes, est une œuvre aussi puissante que l'aurait été le pont

; le pont Flavien de Saint-Chamas (*C. I. L.*, XII, 617) sur la Touloubre, passage d'une route directe d'Arles à Marseille, avec un arc à chaque extrémité ; le pont Julien, près d'Apt, sur le Calavon (route du Genève) ; à Jaulnes, les massifs en maçonnerie du pont, sur la Seine, de la route de Sens à Meaux ; à Sommières sur le Vidourle (8 arches sur 17), direction de Nîmes à Lodève ; le pont de Montignies-Saint-Christophe en Hainaut (route de Trèves à Bavai). La presque totalité des ponts romains qu'on montre en France sont médiévaux ou royaux. Ajoutez, connus par les textes, le pont de Genève, le pont, près d'Arles sur le Petit Rhône, les ponts de Paris, le pont de la Sarre à Konz (Ausone, *Mos.*, 92), le pont sur l'Aude à Narbonne, le pont de l'Argens, et tous ceux que révèlent les noms de lieux, Pons, Brive ou Brives, Brioude, etc. — Ponts et routes sont souvent rapprochés dans les inscriptions qui rappellent des travaux de voirie (XII, 5430-2, 5534, etc.) ; mais il ne s'agit encore dans ces inscriptions que de ponts secondaires.

¹ Le passage avait lieu à Trégey, *Trajectus* (*Rôles Gascons*, n° 970, II, p. 280 ; n° 1032, II, p. 312, Bémont), sur la rive droite, en face la gare du Midi, là où précisément le chemin de fer traverse aujourd'hui le fleuve : ce qui s'explique par la possibilité de gagner plus vite la ligue des coteaux de la rive droite, en évitant le plus possible les marais de La Bastide. C'est bien la route romaine qui est décrite dans le premier document : *magnum iter quo itur a porta de Treget ad nemus de Cipresso* [le Cypressat]. — Pas de pont non plus sur la basse Dordogne vers Cubzac.

² Le passage devait se faire à peu près où est le pont actuel, à la hauteur de l'église Sainte-Marthe. C'est à ce passage que fait allusion Strabon (IV, 1, 12).

³ À la hauteur pont Saint-Vincent, et, là même, peut-être seulement un pont en bois (Allmer, Musée, II, p. 290). Les archéologues lyonnais ne croient pas à l'existence d'un pont sur le Rhône, la traversée devait se faire ici en bac, le passage par pont ayant lieu sans doute à Vienne. Et cependant, à Vienne même, l'existence d'un pont romain n'est pas absolument certaine, bien que l'importance des ruines sur l'autre rive rende cette existence très vraisemblable. A Arles, pont de bateaux, *pons navalis*, au IV^e siècle (Ausone, *Urb.*, 77).

⁴ Il y a un gué près de Bordeaux sur l'Eau Bourde, mentionné au Moyen Age, mais qui a dû servir à l'Antiquité, sur la route de Toulouse (*vadus de Petra Longa* ; *Rôles Gascons*, II, n° I, p. 2, Bémont). Gué de Saint-Léonard sur la Mayenne, près de Mayenne : l'utilisation de ce gué à l'époque romaine (route du Mans et Jublains à Avranches), n'est d'autant plus remarquable qu'il a dû y avoir à côté, à Brives, un très ancien pont gaulois ou gallo-romain (*Bull. des Antiquaires de France*, 1865, p. 146). Le rôle des gués, même sur les plus grandes routes, est indiqué par Sidoine (*Epist.*, 5, 3, *vada commoda*, sur la route postale d'Arles à Ravenne par le Genève).

⁵ Voyez les recherches de Chaume sur le gué de la Dordogne en amont de Lalinde (route d'Agen à Périgueux) ; le pavage était encaissé par deux rangées de poutres ; Chaume, *Le Trajectus de la Dordogne*, Périgueux, 1908 (extr. du *Bull. de la Soc. hist. du Périgord*).

de Tarascon ou celui de Bordeaux¹. A cette prudence des Romains, il faut certainement des motifs, lesquels nous échappent. N'ont-ils pas voulu rompre d'antiques traditions, religieuses ou autres ? Ont-ils craint de mécontenter les corporations des mariniers ou des passeurs de l'eau, turbulents ennemis de tous les ponts à bâtir² ? Quand les intendants ou les gouverneurs de l'Ancien Régime, moins timides encore que les Romains devant les préjugés populaires, voulurent créer les grands ponts de France, à Tarascon et à Bordeaux, ils se heurtèrent à de si fortes résistances, à tant d'objections saugrenues, qu'ils durent longtemps battre en retraite³. Il est possible que les ingénieurs de Rome aient rencontré de pareils ennuis.

Ils ont été plus hardis ou moins tracassés en ce qui concerne les travaux sur les marécages. En ces lieux, en effet, ils rendaient service à tous, ils ne lésaient aucun corps de métier ; au surplus, le marais ne laissait le choix qu'entre deux solutions, le traverser ou l'éviter. Les Romains, dans leur désir d'aller vite et droit, préférèrent volontiers la première⁴. On bâtissait sur le marécage un haut remblai avec plate-forme, tantôt en charpente, avec pilotis et tablier de bois de chêne⁵, tantôt en remplissage de pierres et de terre⁶ : et par-dessus on étendait le corps même de la route. Cela faisait des espèces de digues, de levées, que les

¹ 269 m. de long à 48 m. 77 de hauteur (la route qui le flanque est moderne, 1743-7). Voyez aussi, mais en charpente, le pont de César à Cologne (500 mètres de longueur). Le pont actuel de Bordeaux a 486 m. 68, celui de Tarascon 450 m.

² *Utricularii* ou autres ; l'importance des *utricularii*, dans toute cette région, à Cavillon, à *Ernaginum*, à Arles, s'explique à la fois par l'existence de passages et par l'absence de ponts sur le Rhône et la Durance.

³ Pour Tarascon, *Rev. des Ét. anc.*, 1907, p. 21 et s. ; pour Bordeaux, *Arch. départ. de la Gironde*, C, 3715 [*Inventaire sommaire*, p. 140], 4265 [p. 105] (communications de P. Courteault).

⁴ Toutefois, on a remarqué (Quantin et Boucheron, p. 30) certains détours faits par les routes pour contourner des marécages. — Il est d'ailleurs possible que bien de ces routes sur marais aient déjà été tracées et bâties sur pilotis par les Gaulois ; cf. César, VII, 57, 4 (sur la route de Sens à Paris, aux marais de l'Essonne : les Gaulois ont dû, pour arrêter les Romains, couper la route à cet endroit).

⁵ Chemin de la Vie [*via*] dans les marais de Monferrand entre Garonne et Dordogne : sur un banc très épais de tourbe, qui forme le sol du marais, les Romains avaient enfoncé, de distance en distance, des pilotis de chêne sur lesquels ils avaient couché, perpendiculairement à la voie, des troncs de chêne brut de moyenne grosseur (15 à 20 centimètres de diamètre) ; sur cette espèce de plancher, ils avaient étendu une couche de gravier, épaisse au milieu d'un mètre environ (Drouyn, *Arch. hist. de la Gironde*, III, p. 477). Remarquez que, malgré ce sous-sol en charpente, le corps de la route conserve encore un mètre de hauteur. — Sur la route de Sens à Meaux, entre Jaulnes et Peugny, au delà de la Seine, les prairies marécageuses sont traversées par une chaussée de 3 à 4 m. de hauteur (Quantin et Boucheron, p. 31).

⁶ Dans le marais de Barenton, entre Chambry et Chéry (route de Reims à Saint-Quentin), on a jeté des quartiers énormes de grès, qu'on retrouve aujourd'hui sous 30 à 50 centimètres de tourbe (Lemaistre, *Mém. de la Soc. des Ant.*, IV, 1823. p. 44). Autres exemples de chaussées à travers des étangs, Ducourtieux, *Les Voies romaines en Limousin*, p. 87, 103. Etc. Il est probable que ce terrain rapporté était soutenu par des charpentes ou des boisages, les murs de soutènement étant un principe constant dans la construction des routes romaines et de tout édifice ; cf. Vitruve, VII, I, I et s. C'est par endroits, je crois, le cas des chaussées de Brunehaut, que l'on voit se dresser comme des levées à travers champs : ces champs ont dû remplacer d'anciens marécages ; cf. Bovillus (Charles de Bovelles), *De hallucinatione Gallicanorum verborum*, 1533, p. 100 : *Hæ viæ... sublimiores sunt vicinis utrinque agris*.

Romains appelaient des **longs ponts**, et qui s'allongeaient parfois sur des distances de plusieurs milles¹. La route de Bordeaux à Saintes traversait de cette manière les marais d'entre Garonne et Dordogne, ce qui lui faisait éviter le détour par les collines de l'intérieur : elle gagnait par la beaucoup de temps, qu'elle perdait du reste en s'arrêtant devant le cours des deux fleuves.

VI. — BORNES MILLIAIRES².

Le long des routes, tout ainsi que dans les grandes villes, il se bâtissait des édifices d'espèces variées, destinés aux besoins des êtres qui y circulaient, hommes ou bêtes.

Les plus humbles d'aspect étaient les bornes de pierre qui renseignaient les voyageurs sur le chemin à suivre et sur la distance où ils se trouvaient d'une station voisine.

Mais le système de ces pierres indicatives, dans la Gaule romaine, fut beaucoup moins clair que celui que nous devons à nos agents voyers. Elles portaient tout au long les noms et les titres des empereurs qui avaient fait ou réparé la route : ce qui n'importait guère³. Pour le reste, qui était l'essentiel, elles étaient très sobres de détails et très peu explicites⁴. L'endroit d'où partaient les distances était rarement la station la plus voisine⁵, le relais le plus proche (ce qui est la règle de nos jours) ; c'était en principe le chef-lieu de la cité, si éloigné qu'il fût⁶, parfois aussi tantôt la frontière de cette cité⁷, tantôt la métropole de la province⁸, et même la ville de Rome¹. D'ailleurs, ces noms de lieux ne se

¹ *Longi pontes* ; Tacite, *Ann.*, I, 63. Voyez les nombreuses localités dites **Pont-Long** et surtout **Long-Pont**.

² En dernier lieu, Hirschfeld, travail cité, et réimprimé dans ses *Kleine Schriften*, 1913, p. 703 et s. Aussi, Mommsen, *Ges. Schr.*, V, 63 et s. [écrit en 1877] ; G. J. Laing, *Roman Milestones and the Capita viarum* (*Trans. and Proc. of the American Phil. Ass.*, 1908, XXXIX).

³ On ajoutait parfois le nom du magistrat, le gouverneur, chargé de la réfection de la route ; *C. I. L.*, XII, 5130-2 ; XIII, 9082, 9031.

⁴ D'ailleurs, fort souvent, le nom de l'empereur et ses titres n'étaient accompagnés d'aucune autre indication, ni de lieu ni de distance : l'inscription se borne à les faire suivre de *restituit*, sans plus (XII, 5471-6, etc., surtout au premier siècle), peut-être, il est vrai, parce que des bornes d'autres empereurs, à côté, donnaient les indications de distances.

⁵ Cela se trouve cependant, mais alors la mention de la station est accompagnée de celle d'un chef-lieu (XIII, 8911, 8922). Par exception, le milliaire d'Allichamps (8922), au croisement de la route de Nérès à Bourges et d'un chemin vers Châteaumeillant, indique la distance à Bourges, le chef-lieu, à Nérès et à Châteaumeillant. Ceci, dis-je, est exceptionnel : car en principe le milliaire n'appartient qu'à une route.

⁶ Sur le territoire de laquelle on se trouvait. Ce n'est pas une règle absolue : les distances sont parfois marquées d'un chef-lieu voisin, plus important et tête de ligne (n. 179). Distance marquée depuis Marseille sur le territoire d'Arles ? Distance marquée depuis un simple *vicus*, Blaye.

⁷ *Fines* (XIII, 8927 et s.). C'est une habitude propre, semble-t-il, aux Pictons. — Milliaire de Prégilbert chez les Éduens, 9023.

⁸ Sur la *via Domitia*, dans la direction de Tarascon à Narbonne, les milliaires sont marqués depuis Nîmes sur le parcours de Nîmes à Tarascon, depuis Narbonne sur le trajet de Narbonne à Mmes (sauf à partir de la réfection de la route par Antonin en 145, où Nîmes fut, au moins sur son territoire, tête d'itinéraire).

gravaient point nécessairement ; quand on le faisait, on s'en tenait volontiers aux initiales, ce qui rendait l'inscription assez énigmatique. En règle générale, l'indication se bornait à un chiffre de distance, sans rien de plus, et ne donnait aucun secours ni sur la direction à suivre ni sur le voisinage d'un gîte d'étape. Les bornes milliaires de l'Empire rappellent moins les poteaux indicateurs destinés aux passants que les jalons de cantonnement à l'usage des agents voyers.

Les distances furent d'abord marquées en milles sur toutes les routes de la Gaule. Mais les indigènes persistant, malgré les bornes, à compter en lieues celtiques, l'État finit par leur donner raison, et la lieue remplaça le mille sur les chemins des Trois Gaules ; on ne conserva la mesure romaine que dans la Narbonnaise, laquelle avait davantage rompu avec les traditions nationales.

Remarquons que les nouvelles bornes ne chassaient point toujours les anciennes. Les vieilles pierres au nom de Claude et à la marque des milles restaient en place. Sur certaines voies on trouve tour à tour, les unes près des autres, des pierres à lieues et des pierres à milles². Et comme le chiffre de la distance n'était point toujours accompagné de la mention de la mesure employée, de tels monuments risquaient d'apporter aux voyageurs plus d'embarras que de secours. L'administration romaine eut de singulières incohérences.

Il est donc possible que ces fameuses bornes, si embarrassantes aujourd'hui pour les érudits, ne fussent qu'une minime partie des moyens indicatifs disposés sur les routes. Aux carrefours se trouvaient peut-être des écriteaux de bois avec inscriptions peintes. Dans les villes, des tables de pierre ou de marbre, installées sans doute au forum, portaient en lettres gravées les différentes directions à prendre³. Ajoutez à cela une littérature routière assez importante : des guides postaux, marquant les distances, les relais et les gîtes⁴ ; des cartes itinéraires,

¹ Sur la *via Julia Augusta*, de Plaisance au Var (*C. I. L.*, V. p. 953 et s.). Sur la *via Domitia* entre Narbonne et le Pertus (XII, 5668), et sur la route de Narbonne à Toulouse (XII, 5671), la distance de Rome est marquée en plus de celle de Narbonne. Comme ce sont des milliaires d'Auguste, on peut croire qu'on s'y sera conformé à une tradition des temps républicains. Il est même à remarquer qu'on donne sur chacun de ces milliaires deux chiffres pour cette distance de Rome (différents de 19 milles). J'ai peine à croire qu'il ne s'agisse pas de la route la plus courte, par la *via Domitia* et la *via Aurelia*. — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse (Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 667), que la mention de cette distance de Rome signifie l'intervention du trésor public dans la construction de cette partie de la route.

² Milliaires de Claude et de Gordien (XII, 8900 et 8901). Bornes de Claude, Nerva et Trajan à côté, 9145-7. Les bornes d'âges si différents qu'un trouve pêle-mêle dans les remparts des villes (Rennes, 8952-69 ; Bayeux, 8979-89), ont dû être enlevées en même temps des routes et s'y trouver par conséquent ensemble.

³ Encore sont-ce moins des inscriptions indiquant les directions des chemins que récapitulant les routes qui traversaient les cités : milliaire d'Autun, antérieur à 200 (XIII, 2631), qui paraît indiquer la route de Boulogne par Auxerre (avec embranchements) et celle de Cologne par Langres ; milliaire de Tongres, postérieur à 200 (XIII, 9158), indiquant la route de Tongres en Italie par Cologne et Strasbourg, de Tongres à Reims et de là à Boulogne, peut-être aussi de Tongres à Boulogne par Bavai et Arras ; autre fragment de ce genre, trouvé dans le pays de Trèves, XIII, 4085.

⁴ *Itinéraire* dit d'Antonin. C'est un extrait, fort incohérent, d'un routier officiel contemporain d'Antonin Caracalla, extrait fait très tardivement, pour marquer (en ce qui concerne la Gaule) surtout les routes d'Italie en Bretagne et au Rhin, et de ces trois régions en Espagne ; mais même en se plaçant à ce point de vue, il y a des lacunes

où les mêmes indications étaient écrites ou dessinées¹. Somme toute, on pouvait voyager et passer partout sans avoir besoin de guide et sans risquer de s'égarer. La voie romaine facilitait toutes les tâches.

VII. — CONSTRUCTIONS QUI BORDENT LA ROUTE.

Les autres constructions qu'elle a provoquées sont de celles qu'on rencontre sur les chemins de tous les pays, même des plus sauvages.

Des auberges et des tavernes s'étaient installées aux bons endroits, aux carrefours ou aux relais². De grands hôtels devaient se rencontrer à la fin des étapes quotidiennes, et, la Gaule étant fort peuplée, ces fins d'étapes correspondaient le plus souvent à des villes bourgeoises, accueillantes et confortables³. S'il s'est trouvé parfois, au Centre ou dans l'Ouest, des gîtes de routes, *mansiones*, qui fussent de simples caravansérails isolés en pleine

incompréhensibles, comme d'Orléans à Poitiers, de Chaton à Besançon, de Chaton à Langres (cf. Desjardins, IV, pl. 8). C'est un des documents les plus médiocres que nous ait laissés l'Antiquité. — De routiers semblables à celui qu'a utilisé l'Itinéraire Antonin dérivent : 1° un très grand nombre d'indications de noms (datant, je crois, du IIIe ou du IVe siècle) dans l'Anonyme de Ravenne, écrit vers 700 (*Ravennalis anonymi Cosmographie*, Pinder et Parthey, 1860) ; 2° les inscriptions citées n. 181 ; 3° les itinéraires (de Cadix aux *Aquæ* de Vicarello par la *via Domitia* et le Genève) tracés vers l'an 100 sur les quatre vases de Vicarello (*C. I. L.*, XI, p. 496 et s. ; Desjardins, IV, p. 1 et s.) ; 4° et, à une époque bien plus tardive, en 333, l'*Itinéraire* de Bordeaux à Jérusalem par le Genève (édité à la suite de l'*Itinéraire Antonin*, *Itin. Antonini Aug.*, Parthey et Pinder, 1848, et par Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, 1898, dans le *Corpus Scr. Eccl. Lat.* de Vienne, XXXIX), — Voyez en particulier Kubitschek, *Eine Römische Karte*, dans les *Jahreshefte des Öst. Arch. Inst.*, V, 1902 : il a le tort, je crois, de ramener tous ces documents à une carte ; le texte de Végèce (III, 6, *viarum qualitas*, etc.), montre qu'il y avait des routiers écrits, et suffisamment descriptifs.

¹ *Table* dite de Peutinger. — En principe, également contemporaine de Caracalla : mais il s'agit encore d'une copie tardive et très arbitrairement faite. Le motif qui a présidé au choix des routes échappe plus encore que pour l'*Itinéraire* (cf. Desjardins, IV, pl. 10) : je ne peux que rappeler l'importance qui y est donnée aux villes d'eaux. — Le document original devait être une carte routière, allongée, peinte sous portique, comme celle du portique de Pola (Pline, III, 17), celle du portique des *Scholæ Mænianæ* d'Autun (*situs, spatia, intervalla*), et peut-être les *itineraria* dont on se servait à l'armée (Végèce, III, 6), ceux-ci d'ailleurs plus rigoureusement *picta* que les cartes allongées. — Les déformations invraisemblables que, dans la *Table*, cette disposition et les négligences des copistes successifs ont infligées au dessin des cours d'eaux, mers, montagnes et routes même, font que nous ne devons pas accorder à ce dessin la moindre importance : noms et chiffres importent à peu près seuls.

² *Tabernæ*, cantines ou auberges ; *mansiones*, gîtes d'étapes ; *deversoria*, hôtels plus relevés, pour plus longs séjours ; *prætoria*, villas pour personnages officiels, et peut-être aussi casernes de passage (voyez la station de *Prætorium* près de Limoges, XIII, 8911 ; le *Prætorium Agrippinæ*). Cf. *C. I. L.*, III, 6123 ; XIII, II, p. 212. On a supposé que la grande salle de la construction de Thésée (le *Tusciaca* de la route de Bourges à Tours) faisait partie d'un édifice l'usage des voyageurs.

³ Voici les gîtes d'étapes de Bordeaux à Arles par la route de l'Armagnac : *mansio* à Bazas, Lauze, Auch, Toulouse, *Elusione* (Font d'Alzonne), Carcassonne, Narbonne, Béziers, *Cessarone* (Saint-Thibéry), Nîmes, Arles ; sauf deux, ces gîtes correspondent à des villes, et toutes chefs-lieux de cités. Cela fait 11 *mansiones* pour environ 550 kilomètres (*Itin.*, p. 549-553).

campagne¹, ils n'ont pas tardé à devenir des centres importants de population, de vraies bourgades² : dans ce pays paisible, riche et hospitalier, la route, créée par la ville, créait d'autres villes à son tour.

Les relais³, destinés aux changements d'attelages ou de montures, étaient, cela va sans dire, plus fréquents que les stations de gîtes. On en trouvait au moins tous les quinze milles (vingt-deux à vingt-trois kilomètres)⁴. En ces siècles romains où beaucoup voulaient voyager vite, où la sûreté de l'immense État dépendait de nouvelles promptes et de communications rapides, l'installation des relais dut être la première tâche des administrateurs de la Gaule ; et peut-être, si les Anciens ont fait d'Agrippa le fondateur de nos routes, c'est, non point parce qu'il les a tracées, mais parce qu'il les a jalonnées de services publics.

D'autres bâtiments servaient à la protection des voyageurs ou à la perception des droits de l'État et des communes : postes de gendarmerie, et je doute qu'il y en eût beaucoup, bureaux de douane, d'octroi ou de péage, et peut-être y en eut-il davantage⁵. Les pouvoirs publics, en ces temps-là ainsi qu'en tous les temps, songeaient plus à l'exercice de leur autorité qu'à la sécurité et au bien-être de leurs sujets.

Les constructions purement privées ne se montraient en nombre, comme de juste, que dans la traversée des agglomérations. Si les routes servaient de limite aux grands domaines⁶, le château et les fermes se bâtissaient à l'écart du chemin public, poudreux, bruyant et mal fréquenté. Seul, le mausolée du maître se dressait parfois en bordure sur la voie.

Celle-ci enfin, à la manière des villes, avait ses temples et ses chapelles⁷. La religion marquait fortement les grands chemins à son empreinte inévitable : à chaque instant, la vie qui y circulait se teintait de dévotion⁸. Aux carrefours de toute espèce, étoiles ou fourches, pattes d'oies, cournaux ou croisées, on adorait, installées dans leurs niches, les déesses des routes conjuguées, *Biviae*, *Triviae*, *Quadriviae* : pareilles à des confluent de rivières, les rencontres des

¹ Par exemple, les *Prætoria* cités n. 185.

² Par exemple les *Tabernæ*, à 11 lieues (31 kil.) de Strasbourg, aujourd'hui Saverne, sur la voie romaine de Metz et Reims (*It.*, p. 240 ; ce sont les *Tres Tabernæ* d'Ammien, XVI, II, 11 ; XVII, 1, 1) ; les *Tabernæ*, Rheinzabern, sur la route entre Strasbourg et Spire.

³ *Mutationes*. Les *stabula* sont en principe des écuries pour chevaux, en particulier de la poste : le mot a pu signifier aussi auberge. La mention de stations *Ad Horrea* (par exemple sur la voie entre Antibes et Fréjus [vers La Napoule ? ou plutôt dans le bas pays de Mougins, *campus de Orreis*, *Cartulaire de Lérins*, p. 96 et 156], *Itin.*, p. 297) indique la présence sur ces routes de grands greniers publics, peut-être comme dépôts de concentration de blés, de vins ou d'huiles achetés par l'État.

⁴ L'Itinéraire de Jérusalem est précieux à consulter à cet égard, car il marque tous les relais : départ de Bordeaux, premier relais à La Brède (7 lieues, 10 à 11 milles), second au passage du Ciron (9 lieues, 13 à 14 milles), troisième à Bazas (même distance).

⁵ Le *pons Erarium*, sur la route directe de Nîmes à Arles (*It.*, p. 552), était peut-être un pont à péage (le pont de Saint-Gilles [?] sur le Petit Rhône), où on payait soit un droit de passage soit un droit d'entrée à la frontière des pays d'Arles et de Nîmes.

⁶ *Viæ publicæ in fibinus incidunt* (*Gromatici veteres*, p. 147) ; cf. *Revue des Et. anc.*, 1911, p. 420.

⁷ Autres stations dénommées d'après des lieux sacrés : *Arbos Felix* (*Itin.*, p. 251), *Fanum Minervæ* (p. 364), etc.

⁸ Cela se continuera sous les premiers temps chrétiens.

chemins étaient devenues des lieux saints¹. Lorsque la voie quittait le domaine d'une peuplade pour pénétrer chez le peuple voisin, on apercevait des autels ou des temples, on longeait des bois sacrés, on traversait des champs de foires ou de prières : la frontière, elle aussi, avait ses pierres sacrées et son Génie². — Tous ces cultes de routes venaient du passé gaulois³, mais Rome leur avait donné des figures et des noms nouveaux⁴ ; et on les retrouvera bien plus tard encore, autour de la croix que le Christianisme plantera à son tour à tous les angles des chemins.

Un dernier trait que la grande route possède en commun avec la ville, c'est que le prince y déploie partout son nom et ses titres. On voit ce nom ou celui de sa lignée sur les arcs de triomphe qui en marquent l'origine à la sortie des cités ; on le voit même sur des mausolées funéraires, élevés à de riches défunts pour le salut de l'empereur⁵ ; on le voit sans relâche, à chaque mille ou à chaque lieue, inscrit sur les bornes qui jalonnent la Gaule entière. La route, plus encore que la colonie, semblait bâtie à la gloire des Césars⁶.

VIII. — TRAVAUX SUR VOIES FLUVIALES.

Comme les grandes routes de la Gaule se soudaient partout au réseau général de l'Empire, qu'elles étaient d'abord des organes de l'État romain, les princes y appliquèrent une attention continue ; et depuis Domitius le proconsul jusqu'au dernier des Augustes, il n'est point de souverain qui n'ait voulu inscrire sur les pierres de ces chemins la gloire éternelle de son nom. Ils s'inquiétèrent beaucoup moins des voies fluviales : car elles s'adressaient surtout au commerce intérieur. Il en fut de ces voies militaires ainsi que de nos lignes de chemins de fer : l'État, absorbé par les gros avantages qu'il tirait du nouveau système de routes, s'intéressa médiocrement aux modestes services que rendaient au pays les vieux chemins naturels.

¹ T. VI, ch. I. De même aussi les ponts, les gués (voyez l'expression de *Augustoritum*), les *trajectus*.

² *Finibus et Genio loci* (XIII, 7732, frontière des deux Germanies et de deux cités) ; XII, 75, *deo Mercurio finitimo* [?] ; XIII, 6127, *Concordiæ duarum stationum*, à la frontière des Némètes et des Vangions ; remarquez la station de Concordia à la frontière des Triboques et des Némètes (*Itin.*, p. 253). — Il est possible que, au passage de la frontière par une route, chaque *civitas* eut sa *statio*, lieu de prières, gîte à étapes, villa pour hôtes ou poste d'octroi ou de police.

³ Même au Grand Saint-Bernard on a trouvé quantité de monnaies celtiques aux abords du temple de *Jupiter Pœninus* ; E. Ferrero, *Le Moncte Caniche del Medagliere dell'Ospizio*, dans les *Memorie della R. Accad. ... di Torino*, IIe s., XLI, 1891.

⁴ La consécration au Mercure du Donon d'une route et de ses milliaires est très significative. De même, une route municipale, chez les Helvétès, est consacrée *Numini Augustorum* (XIII, 5166). Dans un certain sens, on dira que les milliaires au nom de l'empereur lui consacrent également la route.

⁵ *C. I. L.*, XIII, 1446 (réserves à faire).

⁶ Les empereurs n'ont fait d'ailleurs, en cela, qu'exploiter le principe de la République : les routes perpétuent et glorifient les noms de leurs fondateurs, *publice muniuntur et auctorum nomina optinent* (*Grom. cet.*, p. 140). C'est en partie pour cela que, de très bonne heure, le folklore a appliqué le nom de César aux routes romaines (*via Cæsaris*, Sidoine, *Epist.*, I, 5, 5 ; *via Cæsarea*, en 533, testament de saint Remi, Pardessus, p. 87).

Mais le mal n'atteignit pas, ce qui est arrivé aujourd'hui, les proportions d'un désastre. L'initiative des villes, le bon sens des particuliers, l'activité des sociétés de transports fluviaux, supplèrent à l'indolence et à l'égoïsme de l'État. Sur nos fleuves, sur nos cours d'eaux navigables, le mouvement de la batellerie demeura très intense. Les grands ports de rivières, tels que Bordeaux, furent dotés de havres intérieurs¹. A Lyon, à Arles, à Nantes, de larges berges étaient disposées pour la manipulation et la garde des marchandises ou les ateliers de construction². Partout, les chemins de halage étaient soigneusement entretenus.

Il n'en restait pas moins une œuvre capitale à entreprendre pour amener à sa perfection le système de nos voies fluviales : c'était de les réunir par des lignes ininterrompues de canaux, perçant les montagnes qui séparaient les vallées. Alors, le réseau des rivières eût doublé le réseau des voies romaines, et il eût été aussi admirable que l'autre. Mais l'Empire romain recula devant cette œuvre.

Ne disons pas qu'elle était trop grandiose pour la pensée de ce temps ou trop ardue pour sa science. Percer une montagne était un jeu pour les ingénieurs³. Les Romains s'entendaient fort bien à creuser des canaux⁴, Marius l'avait montré en ouvrant celui de Fos pour améliorer les passes du Rhône, et il l'avait fait en quelques mois, entre deux campagnes. Il n'y avait qu'à profiter de la paix romaine pour l'imiter sur tous les fleuves. On y pensa un instant : sous le règne de Néron, un légat de Germanie entreprit de réunir l'une à l'autre la Moselle et la Saône, la Méditerranée et l'Océan : un canal devait rejoindre les deux rivières à travers le seuil des Faucilles, dont on avait sans doute reconnu la médiocre élévation. Mais des craintes politiques ou des jalousies de bureaux empêchèrent ce grand projet, et personne ne devait plus le reprendre⁵. En cela comme en tant d'autres tâches, l'Empire manqua de courage et de hardiesse. La régularité de la vie administrative, la sécurité des affaires quotidiennes tuait en lui l'esprit d'initiative ; les résultats acquis lui suffisaient, et il ne savait ni ne pouvait regarder vers l'avenir. Un siècle à peine après sa fondation, cet immense corps d'État paraissait trop essoufflé pour faire autre chose que de vivre.

¹ Si du moins la chose ne s'est pas faite après la construction des murailles au III^e s. Paulin de Pella, 16-7 : *Navigeram per portam, quæ portum spatiosum nunc etiam maris spatiosis includit in urbe* : *spatiosus* est d'ailleurs relatif, le port intérieur devant dépasser à peine un hectare. — Il faudrait étudier à ce point de vue les autres ports fluviaux de la Gaule, et notamment Lyon et Chalon. A Chalon le port de débarquement principal devait être sur la rive gauche : c'est là, près du Petit-Creusot, que la dragage à amené la découverte d'un des plus curieux gisements d'antiquités gallo-romaines (21.000 pointes d'amphores par exemple) ; on a constaté l'existence d'une construction sur pilotis (Déchelette, La Collection Milon, 1913, p. 156 et s.). Cf. sur le Rhin chez les Némètes (Symmaque, *Orat.*, *Laudatio in Valentinianum*, 28 : à Altripp ?).

² Pour Lyon, les *canabæ*. Pour Arles, supposé d'après l'existence des *fabri navales*, d'un *architectus navalis* (C. I. L., XII, 723). Pour Nantes, supposé d'après l'importance du culte de Vulcain dans le *vicus Portus* (C. I. L., XIII, 3105-7). Peut-être aussi à Paris, où l'on sait l'importance des nautes.

³ Cf. la percée de l'émissaire du lac de Crotel près de Groslée (XIII, 2188). Il ne manque pas en Gaule d'aqueducs souterrains percés à travers les collines ; cf. en particulier à Besançon.

⁴ Jusqu'au IV^e siècle, l'Etat eut sous la main *artifices periti aquariæ rei*, et, pour les travaux, *copiosa militis manus* (Ammien, XXVIII, 2, 2).

⁵ Tacite, *Ann.*, XIII, 53.

Sur une seule voie fluviale, celle du Rhin, les Césars ne restèrent pas sans travailler¹. On établit de vastes garages et des arsenaux pour la flotte². Près de l'embouchure, Drusus creusa un large canal pour assurer au fleuve un débouché normal dans le Zuiderzee et la mer du Nord³, et Corbulon réunit son cours inférieur à celui de la Meuse. Mais tout cela se fit avant Néron, et était d'ordre militaire, exécuté surtout pour la défense de la frontière. Et après Néron, ces canaux cessèrent d'être entretenus et de servir utilement⁴, ce qui était depuis longtemps le sort de celui de Marius⁵. L'Empire ne savait même plus exploiter l'héritage du passé⁶.

IX. — TRAVAUX SUR VOIES MARITIMES.

Nous n'apercevons pas davantage, sur les côtes de la Méditerranée ou sur celles de l'Océan, un effort sérieux des empereurs pour améliorer les routes maritimes, pour mettre en valeur l'extrême richesse en ports dont la nature avait doté la Gaule.

Nulle part les Romains ne se sont intéressés à nos ports secondaires⁷. C'est un sujet d'étonnement que de voir, sous l'Empire, l'état d'abandon ou de médiocrité où végètent toutes nos stations des golfes du Midi, si vivantes au temps du commerce hellénique ou du cabotage ligure. Nice⁸, Antibes, Hyères⁹, ne

¹ On travaille encore en 369 sur tout le cours du Rhin (Ammien, XXVIII, 2, 1-3) ; voyez chez Ammien la description des barrages faits à l'aide de pilotis et charpentes.

² Garages, arsenaux et chantiers étaient surtout du côté de Nimègue et de l'île des Bataves (Tacite, *Ann.*, II, 6) et de Mayence (*vicus Navaliorum*, Riese, 2138).

³ *Mille naves... fossam ingressus*, etc. (Tacite, *Ann.*, II, 6 et 8).

⁴ C'est à peu près certain pour la *fossa Drusi*, moins sûr pour la *fossa Corbulonis*. De même en Orient, Mommsen, *Rœm. G.*, II, p. 270.

⁵ Strabon, IV, 1, 8, parle des difficultés du canal. L'Itinéraire maritime (*It. Ant.*, p. 507) indique comme route, de Marseille à Arles, le Grand Chêne (*ad gradum Massilitanorum*) ; de même, Ammien, XV, 11, 18. Toutefois, l'importance que conserve la localité de Fos (*Fossæ Marianæ*) au débouché du canal, sa mention constante dans les itinéraires, la présence à cet endroit, sur la Table de Peutinger, d'une image singulière (portique ou même pont ?), peuvent faire supposer que le canal n'a jamais été complètement abandonné ; l'importance d'Arles, comme centre de navigation, exigeait d'ailleurs le maintien de ce canal. — Le canal de dérivation de l'Argens dans le port de Fréjus, s'il est prouvé, se rattache également aux nécessités du port militaire.

⁶ Il est bon cependant de rappeler qu'au point de vue de la navigation, de l'usage des eaux, de l'entretien des bords, il y avait une législation minutieuse et sans doute tracassière, *Digeste*, XLIII, 12-15. — On signale des ports privés ou de domaines (XII, 3313), et, il devait par suite y avoir des ports municipaux et peut-être aussi des ports d'État.

⁷ Cf. t. VI, ch. VIII.

⁸ Les itinéraires maritimes énumèrent comme petits ports à l'est de Nice, Monaco (*Heracle Manico*), *Avisio* (Beaulieu ?), *Anao* (Saint-Jean ?), *Olivula* (Villefranche ?). Entre Nice et Antibes, *Melaconditia* (= *Micalo colonia Diceorum*, *Anon.*, IV, 28 ; V, 3), qui paraît dissimuler, soit le port de Cagnes, soit l'oppidum des Déciates. Il est remarquable que Nice est appelée *plagia* [la grève des deux côtés du Paillon] et non *portus* ; *Itinéraire Antonin*, p. 503-4 ; *Anonyme de Ravenne*, IV, 28 ; V, 3 : ce sont des documents extraits de guides pour caboteurs.

⁹ Ou, plutôt, *Olbia*, qui est aux ruines de La Manarre ; cf. de Gérin-Ricard, *Revue des Ét. anc.*, 1910, p. 73 ; de Poitevin de Maureillan, *Pomponiana*, 1007. — Entre Fréjus et Toulon, la *plagia du Sambracitanus sinus* (le golfe de Grimaud ?), le port d'*Heraclia*

comptent plus que comme lieux de plaisance et séjours de terre. Rien n'a été fait par l'État dans leurs ports, et pas davantage à Toulon¹, à Sanary², à La Ciotat³ ou à Cassis⁴. De l'autre côté du Grand Rhône⁵, aucun travail d'art⁶ n'apparaît aux Saintes-Maries⁷, à Lattes⁸, à Maguelonne⁹, à Cette¹⁰, à Agde¹¹ ou à Port-Vendres¹² ; et on sent bien que l'État se désintéresse de leur vie maritime. Ainsi que tous les Empires trop puissants, il n'a cure des intérêts de petites bourgades, et les sacrifie aux besoins plus menaçants des grandes masses humaines¹³.

Il s'occupa donc surtout, en Méditerranée, des centres importants, Fréjus, Marseille, Arles et Narbonne. Encore en vint-il assez vite à tout subordonner à cette dernière, qui était la métropole de la province. Je viens de dire que le canal de Fos, utile à la fois à Marseille et à Arles, ne fut point entretenu. A Arles, semble-t-il, l'État laisse faire les grandes compagnies plutôt qu'il n'agit par lui-même¹⁴. A Marseille, on ne trouve pas la moindre trace d'une entreprise du

Caccabaria (Saint-Tropez ?), *portas* ou *plagia Alconis* (Cavalaire ou Le Lavandou ?), *Pomponianæ* (dans la rade d'Hyères ?).

¹ *Telo Martius* ; n'est cité que comme station de cabotage (*Itin.*, p. 505 ; *Anon.*, IV, 28). Le nom, en apparence, indique un péage ; mais je ne vois ni la route ni la frontière ; et puis, pourquoi cette épithète militaire ? Toulon servait peut-être d'annexe extrême à Arles, à la civiles de laquelle il appartenait. — Il y aura plus tard là un *procurator bafii*, autrement dit un administrateur impérial des teintureries de pourpre (*Not., Occ.*, 11, 72) : ce nom de *Telo* rappellerait-il un monopole de l'Etat sur les pêcheries de pourpre de la rade ?

² *Tauroentum* ?

³ *Citharista*.

⁴ *Portas Æmines* ? *Casici* étant Bandol ?

⁵ Entre Marseille et le Grand Rhône ou Rhône des Marseillais, il y avait sans doute une circulation plus intense que sur n'importe quelle autre traite de la Méditerranée gauloise. Le principal relais de mer était Fos. Sur l'étang de Berre, les deux principaux ports étaient sans doute Les Martigues (*Mastramela*) et *Maritima* (vers Miramas ; voyez le voisinage du pont Flavien, *C. I. L.*, XII, 647) dont les cartographes ont, je suppose, fait à tort une *colonia* (Ptolémée, II, 10, 5 [*κολωνία* apparaît une addition] ; *Anonyme*, V, 3). — Toutefois, je ne peux cependant exclure absolument l'hypothèse d'une colonie *Maritima*, créée sous Auguste ou César, à l'aide de marins de la flotte de Brutus, mais qui aurait été de bonne heure incorporée au territoire d'Arles ; et je n'exclus pas davantage l'hypothèse qu'elle serait aux Martigues, sur le terroir desquelles on a trouvé d'assez importantes inscriptions du début de l'Empire (XII, 651-2 ; *L'Année épigr.*, 1906, 144) : encore que la disparition complète d'une *civitas* dans cette région serait bien insolite.

⁶ Il faut toutefois signaler aux embouchures du Rhône les *tours* des Marseillais, qui servaient de jalons ou de balises.

⁷ *Ratis*.

⁸ *Latara* (*Anonyme*, IV, 28 ; V, 3).

⁹ Le nom, *Megolona*, *Magulona*, apparaît dans l'*Anonyme* (*I. c.*), dont la source doit être un routier maritime du Haut Empire.

¹⁰ C'est peut-être le *Calum* [lire *Citium* ?] de l'*Anonyme*.

¹¹ Absolument déchuë comme ville maritime à l'époque romaine.

¹² Même remarque. Port-Vendres n'apparaît plus dans les textes, et à sa place on trouve Collioure (*Caucholiberi*, *Anon.*, IV, 28).

¹³ Remarquez le mal que la centralisation française, depuis Richelieu, a fait à tant de nos ports secondaires.

¹⁴ Ceci est une impression résultant de l'ensemble des inscriptions arlésiennes ; voyez les démêlés des corporations avec l'État. — Je ne sais dans quelle mesure il faut croire à l'existence d'un phare à Arles : il s'agissait peut-être tout au plus d'une lanterne pour éclairer le port (dessin de Peiresc *apud* Leger, pl. 8, fig. 9 ; j'ai vainement cherché l'original de ce dessin).

génie maritime¹. Il est vrai qu'à Fréjus² Auguste fit exécuter une œuvre considérable : un chenal de plus de mille mètres, allant de la mer au pied de la colline qui reçut la nouvelle cité, et là, creusé de main d'homme en pleine terre, un port intérieur de cinq cents mètres en longueur et en largeur, flanqué de citadelles ou d'arsenaux, de phares³, de quais, de môles, d'annexes de tout genre. Mais si l'on accomplit pareille chose en cet endroit, c'est que Fréjus était une colonie militaire, un port de guerre, une station de la flotte impériale : il en fut là comme sur les bords du Rhin, l'Empire travaillait surtout pour sa défense. Aussi, au second siècle, quand on jugea inutile de maintenir une escadre à Fréjus⁴, on laissa le port s'envaser : car il ne servait plus qu'au trafic intérieur du pays, lequel était médiocre et n'intéressait pas l'État. La grande paix de l'Empire, loin de servir à ces rives de la Méditerranée, y apporta la solitude.

C'est donc à Narbonne que se portèrent les efforts publics, et je crois bien que la ville fut dotée de tous les ports et de toutes les jetées nécessaires pour faire d'elle le principal entrepôt de la Gaule méridionale. Et pourtant, même là encore, on n'a point trouvé jusqu'ici les prodiges de bâtisse dont étaient coutumiers les ingénieurs maritimes du service impérial⁵. Le port de la ville fut surtout constitué par le lit de l'Aude, plus ou moins élargi en forme de bassin⁶ ; les replis des étangs voisins fournissaient des abris naturels qui furent sans doute améliorés ; des roubines ou canaux durent établir les jonctions nécessaires. Mais on eût pu faire bien davantage, et on ne toucha qu'à peine à ces petites mers intérieures, si propres à de grands travaux. Personne n'eut l'audace de copier en Gaule Ostie

¹ Ni même, à vrai dire, la moindre trace d'inscription ou de monument relatifs aux choses de la mer. Cf. t. VI, ch. V. — Si l'expression de *Pharo*, qui est certainement très ancienne, se rattache à l'existence d'un phare sur la colline de ce nom, à l'entrée du port, de l'autre côté de la ville, il ne paraît point douteux que ce phare ne soit de l'époque grecque, des temps de l'indépendance.

² Bibliographie, t. VI, ch. V.

³ Au phare de la hutte Saint-Antoine (destinée à la haute mer), dont les ruines ont été vues hautes jusqu'à 25 mètres (près de 32 au-dessus du niveau de la mer) ; à la lanterne de l'entrée (sur une base circulaire une tour octogonale couverte en pyramide) ; il faut ajouter le phare de mer, situé sur l'îlot du Lion-de-Mer, en face de Saint-Raphaël (on en voit la base circulaire ; Aubenas, p. 535-6).

⁴ La dernière trace, très vague, de la flotte de Fréjus est une inscription qui peut être contemporaine de Marc-Aurèle (*C. I. L.*, XII, 258) ; mais il est possible qu'elle ait disparu beaucoup plus tôt. Elle existe en tout cas à l'avènement de Vespasien.

⁵ Remarquez que Sidoine Apollinaire, parlant des monuments de Narbonne, ne dit presque rien se référant à ses ports (*insulis, salinis, stagnis, flumine, merce, ponte, ponto*, et c'est tout ; *Carmina*, 23, 43-4).

⁶ Rouzaud, dans ses minutieuses recherches, les premières vraiment sérieuses (*Note sur les ports antiques de Narbonne*, 1917, *Bull. de la Commission arch.* ; documents, travaux et mémoires qu'il a bien voulu me communiquer) n'a constaté aucun très gros travail d'ingénieur, mais seulement l'utilisation de sites naturels : 1° un grand port des arrivages maritimes à Cauquène (*Caucana*, île Sainte-Lucie, sur l'étang de Sigean) ; 2° un port des allèges sur l'Aude à Narbonne même près du pont ; 3° un port d'étang à Capelles au fond de l'étang de Bages ; 4° un très grand port, peut être le principal, au fond de l'étang de Campagnol, joignant l'étang de Gruissan ; 5° un canal de jonction (*robina antiqua*) entre les étangs de l'Ayrolle et de Sigean ; 6° sans doute des quais le long de l'Aude. Ce sont peut-être des constructions navales de Narbonne, quai et lanterne (ou tour à machine de déchargement), qui sont figurées, d'ailleurs assez grossièrement, sur la mosaïque des *Narbonenses* à Ostie (*Notizie degli Scavi*, 1916, p. 327).

ou Alexandrie : il est vrai que Narbonne était moins utile que ces deux villes à Rome et à l'empereur.

Ce fut tout aussi mal sur l'Océan. Si nous partons de la Bidassoa, il faudra attendre jusqu'à la Gironde¹ pour rencontrer quelque œuvre d'art, le port intérieur de Bordeaux². Ni l'îlot de Cordouan³ ni la pointe de La Coubre⁴ ne semblent montrer des feux ou des phares. Entre la Garonne et la Loire, sur les côtes plus tard si vivantes de la Saintonge⁵ et de la Vendée⁶, rien ne rappelle l'intervention intelligente de l'État : La Rochelle même ne fut point comprise de lui⁷.

Et ce sera partout ainsi jusqu'aux caps de la Picardie. Sauf sans doute à Nantes⁸ et peut-être à Rouen⁹, les rivages de l'Armorique et de la Normandie n'attirent pas les architectes maritimes de l'Empire : celui-ci ne s'intéresse plus aux routes de cette mer, depuis que César en a chassé les Vénètes¹⁰. Tous les petits ports existent encore, Vannes¹¹, Locmariaquer¹², Quimper¹³, Brest¹⁴, Erquy¹, Aleth²,

¹ Ni à Hendaye, ni à Saint-Jean-de-Luz, ni à Capbreton, ni à Arcachon, je n'ai trouvé la moindre trace d'un travail quelconque des Romains. Jusqu'à nouvel ordre, Bayonne n'offre rien de plus ancien que sa muraille du Bas Empire. Ce qu'il y a de plus curieux sur ce rivage est encore la villa maritime d'Andernos, au fond du bassin d'Arcachon.

² Comme dépendances du port de Bordeaux : Blaye ou *Blavia*, qui appartient à sa cité, et peut-être Royan (*Novioregum* ? *Itin.*, p. 459), qui appartient aux Santons (n. 239).

³ Cité d'ailleurs par les itinéraires maritimes : *Cordano*, *Anon. de Ravenne*, V, 33. Les plus anciens feux mentionnés sont au XI^e siècle.

⁴ Ptolémée, II, 7, I.

⁵ Après bien des hésitations, j'accepterai l'existence d'un *Σαντόνων λιμήν* (voyez certains manuscrits de Ptolémée, II, 7, 1), et je le placerai à Royan (ici, n. 236) et à la rigueur à La Rochelle. J'ai d'ailleurs peine à croire que le peuple des Santons, très adonné aux choses de la mer, très intelligent, très industriel, n'ait pas utilisé l'admirable rade de La Rochelle, la vraie maîtresse de cette mer ; et ce qui achève de me le faire croire, c'est que le grand chemin de Limoges à Aulnay, prolongé en direction rectiligne, menait à La Rochelle. Châtelaillon et surtout Fouras sont encore possibles comme anciens ports.

⁶ La Vendée dépendait des Pictons, dont César utilisa les services maritimes. Ptolémée fait connaître un port picton qu'il appelle *Σικόρ* (II, 7, 1) et qui doit être Les Sables, le meilleur port de la Vendée, à la rigueur Saint-Gilles-sur-Vie (Pornic me semble impossible).

⁷ Cf. note 239.

⁸ L'annexe maritime de Nantes était le *Brivates portas* (Ptolémée, II, 8, 1), qui ne peut être que Saint-Nazaire au voisinage du Brivet. On a placé à un *château Granon* [le nom est-il ancien ?], près de Guérande, le port de *Grannona* : je doute fort du fait.

⁹ On sait peu de chose sur Rouen comme port. — Rouen était accompagné, sur l'estuaire de la Seine, du port de Lillebonne (*Juliobona*) et d'Harfleur (*Caracotinum*), ces deux derniers chez les Calètes. Le *Gravinum* de la Table doit être écrit pour *Caracotinum*, ou en tout cas cherché près d'Harfleur plutôt que de Fécamp.

¹⁰ T. VI, ch. VI.

¹¹ *Darioritum*, sans doute moins important comme port que comme métropole des Vénètes.

¹² C'est certainement un des endroits du rivage armoricain où on a trouvé le plus de ruines intéressantes, notamment un des très rares théâtres de l'Armorique. On peut donc placer là le *portus Vidana* de Ptolémée (II, 8, 1), plutôt qu'à Port-Navalo et surtout qu'à Audierne.

¹³ Ou plutôt son faubourg de Loemaria, l'ancienne *civitas Aquilonia*.

¹⁴ On y place d'ordinaire *Gesocribate*, point terminal de la grande route de Nantes, Vannes, Carhaix. Mais l'importance et l'antiquité de la route de Carhaix à Castel A'ch me ferait pencher vers cette dernière localité, qui du reste paraît avoir livré moins de ruines

Aleth², Granville³, Cherbourg⁴, mais ce ne sont que ports de pêche, continuant dans leurs abris naturels des habitudes millénaires, ignorants des prestigieuses jetées et des confortables bassins que l'art gréco-romain savait établir sur ses rivages favorisés. Ce n'est point à dire, d'ailleurs, que l'autorité publique les ait absolument méprisés : des voies directes les unissaient aux capitales de l'intérieur, ils pouvaient recevoir aussi vite que n'importe quelle métropole les ordres, les nouvelles et les modes de Rome⁵. Mais en agissant ainsi, on les traitait moins en ports de mer qu'en étapes de chemins, on les regardait trop du côté de la terre, et pas assez du côté de la mer, où étaient leurs véritables destinées. L'Empire avait beau s'être formé autour d'une mer, la Méditerranée : il céda toujours à l'obsession des routes continentales.

romaines que Brest. — On est convenu de placer le *portus Saliocanus* de Ptolémée (II, 8, 2) à la baie de Pors-Liogan entre le cap Saint-Mathieu et Le Conquet (mais cette identification ne va pas sans réserves, J. Loth). On y aurait trouvé trace de quais [?]. — Ce sont les ports connus des Osismiens.

¹ Le *Reginca* de la Table de Peutinger, très important alors, et peut-être le port principal des Coriosolites (Corseul).

² C'est la partie nord de Saint-Servan (*Aletum*, *Not. dign., Occ.*, 37) ; Aleth devait servir de port aux Bedons (Rennes). — Il résulte de tout cela que l'Armorique était le pays de l'Atlantique le plus riche en ports, ce que confirme l'éventail de routes partant de Carhaix pour desservir les rivages. Tous ces rivages d'ailleurs sont extrêmement riches en rades romaines ; cf. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 1890, p. 78 et s.

³ Le principal port de la Normandie, en dehors de Rouen, paraît avoir été la mystérieuse *Grannona* (*Not., Occ.*, 37), qu'on a placée à Portmail ou près de Guérande, ou encore, très loin de là, à Étapes. J'hésite à croire, vu l'importance de la situation et le nom, qu'il ne faille pas accepter l'hypothèse de Granville.

⁴ *Coriallum*, chez les Unelles. — Ptolémée (II, 8, 2) et la Table mentionnent *Crouciatonnum*, qui paraît être Carentan. — Il semble que la Normandie eut alors une importance maritime inférieure aux autres régions du Nord, Armorique ou Flandre.

⁵ Mais il est probable que les tracés de ces routes sont antérieurs à Rome (cf. note suivante).

Aux abords du Pas de Calais¹, et là seulement², se manifeste la volonté de bâtir pour les gens de la mer : et cela se fait à Boulogne, où l'estuaire de la Liane fut adapté à la vie d'un très grand port, où il y eut des bassins, des quais, des arsenaux³ et le plus beau phare de tout l'Occident⁴. Mais remarquons qu'à Boulogne, ainsi qu'à Fréjus, stationnait une flotte de guerre, et que c'était le lieu de passage de Gaule en Bretagne pour les armées, les courriers, les fonctionnaires et les empereurs. Boulogne formait le lieu d'attache de la province insulaire avec le reste de l'Empire, de la grande route des Gaules avec toutes les routes de l'île ; l'importance de son port lui venait, non pas des chemins maritimes qui longeaient ses rivages ou qui traversaient son canal, mais des chaussées militaires qui arrivaient derrière lui ou qui se présentaient en face de lui de l'autre côté du détroit. Les œuvres de mer, sur ce point encore, dépendaient surtout des voies de terre : en dernière analyse, ce fut comme station essentielle de la grande voie impériale de l'Occident que Boulogne ne cessa de croître et de plaire⁵.

¹ Il semble même qu'il y ait eu un peu plus, sinon d'activité maritime, du moins d'intervention publique dans les petits ports au nord de la Seine, si du moins la situation, au IV^e siècle, se rattache à un état antérieur ; *Notitia Occ.*, 38 : *Classis Sambrica* [la Somme et non la Sambre] *in loco Quartensi sive hornensi* [vers Saint-Valéry, le cap Hornu et le Crotoy ; c'est le port des Ambiens] ; *portu Epatici* [Étaples ? qui a dû être d'ailleurs une station navale ; on a songé aussi au Tréport]. — De la même manière, à l'est de Boulogne, il est visible qu'il y a nombre de ports assez importants, soit à cause des pêcheries (*C. I. L.*, XIII 88301, soit à cause des paysages en Angleterre : Ambleteuse : Sangatte, qu'un vieux chemin Brunehaut réunit à Arras ; Wissant (plus douteux) ; Mardyck, qui doit être le *Marcis* [ablatif pluriel ?] *portus* où la *Notitia dignitatum* place une garnison (*Occ.*, 38), et qu'une très vieille route réunit directement à Cassel, le chef-lieu des Ménapes, dont Mardyck a dû être le port. — Nous continuons donc à constater, sur toute la ligne de l'Océan, que chaque civiles a son port, réuni à son chef-lieu par une route directe et militaire. Et cette situation comme ces routes doivent remonter plus haut que la conquête : d'autant plus qu'aucun de ces petits ports n'a livré de ruines monumentales ou épigraphiques de l'époque romaine. — Au contraire, plus à l'est, dans la Germanie inférieure, nous sommes en présence de ports qui doivent être en partie l'œuvre de Rome, et qui ont livré bon nombre de textes lapidaires : Domburg dans l'île de Walcheren (XIII, 8703), qui est d'ailleurs un relais de mer ou un pèlerinage maritime (sanctuaire de Néhalennia) plutôt qu'un port d'embarquement ; et surtout *Fectio* (Wiltenburg près de Vechten) sur le Rhin, le lieu de passage pour la Bretagne le plus important après Boulogne (8811, 8815).

² Les archéologues belges parlent de pilotis à Zeebrugge et de constructions en pierre à Oudenbourg près de Bruges (route de Tournai et Bavai ?) ; je ne sais s'il s'agit de travaux romains et de travaux spécifiquement maritimes.

³ Les autres phares de l'Atlantique étaient beaucoup moins importants : le phare de Cépion à l'entrée du Guadalquivir (Strabon, III, 1, 9 ; Mela, III, 1, 4), la *tour d'Hercule* à La Corogne, haute de 120 pieds (*C. I. L.*, II, 2559) ; les deux phares de Douvres.

⁴ Encore devons-nous ajouter que, si l'existence de ces travaux résulte de tout ce que nous savons de l'histoire de Boulogne, il n'en a pas été constaté de traces sensibles par les recherches d'archéologie et de topographie locales. En dernier lieu, Hamy, *Boulogne dans l'Antiquité*, p. 28 et s., dans la grande publication *Boulogne-sur-Mer*, I, 1899.

⁵ Voyez ici, t. VI, ch. VI. Elle devait fournir des stationnaires dans les petits ports du voisinage. Voyez le travail de Hamy sur les briques estampillées au nom de la flotte.

A Boulogne s'éleva donc le seul beau phare de l'Occident que l'on pût comparer à celui d'Alexandrie, cette gigantesque **Tour d'Ordre**¹, haute de douze étages et de deux cents pieds, qui resta pendant quinze siècles incrustée sur la falaise dominant la rivière et l'Océan : du Rhin à la Bidassoa, du cap Creux au rocher de Monaco², c'est la seule bâtisse impériale qui ait vraiment protégé les chemins maritimes de la Gaule. Il est vrai qu'il fallait éclairer, en ce lieu, la route des légions et des princes. Ainsi, la pensée du salut de l'Empire et de la puissance des Augustes s'imposait aux mers aussi bien qu'aux terres, et elle y primait toute autre pensée.

Le phare de Boulogne, d'ailleurs, portait le nom de l'empereur qui l'avait fait bâtir, et une inscription y rappelait pompeusement ses victoires. Il ne servait pas seulement à la sauvegarde des hommes et des princes, mais aussi, comme toutes les constructions des routes, à l'apothéose du régime impérial.

¹ J'ai déjà dit que la Tour d'Ordre ne me paraissait pas le phare bâti par Caligula. — Le livre de Thiersch, *Pharos*, 1909, est insuffisant. Remarques utiles dans le manuel d'Allard (qui était un spécialiste), *Les Phares*, 1880, p. 23 et s.

² Je ne peux parler, à propos des ouvrages de mer, du trophée d'Auguste à La Turbie, dont il est cependant possible qu'il eût été fait pour être vu de très loin de la haute mer et servir de balise : mais il ne pouvait pas guider les navigateurs plus que n'importe quelle construction du rivage. En dernier lieu, voir les travaux de C.-J. Formigé, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1910, p. 76 et 309.

CHAPITRE IV. — LA CIRCULATION.

I. — LES ROUTES LES PLUS PASSAGÈRES.

Une vie intense s'agita sur les routes de la Gaule pendant toute la durée de l'Empire, plus forte, plus variée qu'à nul autre moment de leur histoire. Outre l'activité propre au pays, une grande part du mouvement général du monde les utilisait sans relâche.

De Rome en Bretagne, du centre de l'Empire à sa plus lointaine province, il fallait passer par la Gaule, soit qu'on débarquât à Marseille pour remonter la vallée du Rhône, soit qu'on franchît les Alpes au Grand ou au Petit Saint-Bernard pour gagner Langres par Besançon, Genève ou Lyon : ce qui faisait de la route champenoise, de Langres à Boulogne par le pont de Châlons, l'une des voies les plus bruyantes de la Gaule et de la terre romaine ; là sont passés les grandes niasses d'hommes et les chefs souverains, circulant entre l'Italie et l'Angleterre, les uns pour conquérir de nouvelles provinces, les autres pour enlever Rome à leurs concurrents¹.

C'était également par la Gaule que les armées de Germanie et les prétendants choisis par elles communiquaient avec le reste de l'Empire. Pour gagner l'Italie et l'Orient au départ du Rhin, on pouvait à la rigueur se passer de la Celtique en rejoignant le Danube² ou en gravissant le Brenner. Mais les soldats et leurs chefs évitaient d'ordinaire ces routes longues et fastidieuses, ils préféraient l'agréable cheminement le long de la Moselle, du Doubs ou des lacs d'Helvétie, la rapide montée par les Alpes de Suisse ou de Savoie : et ce sont les routes que prirent Vitellius et ses généraux, et bien d'autres avant et après eux³.

1) e Germanie et de Bretagne encore, pour se rendre en Espagne, on devait couper la Gaule : soit par l'ouest, de Cologne à Paris. Bordeaux et le col de Roncevaux⁴ ; soit par le levant, de Mayence à Trèves, Lyon, Narbonne et le col du Pertuis⁵. C'était presque toujours cette dernière voie que l'on prenait, plus aimable, plus chaude, plus proche de l'Italie et parée de plus belles villes⁶ ; l'autre demeurait plus froide, trop voisine de l'Océan, encore d'apparence à demi

¹ Caligula ; Claude ; le retour des soldats de Bretagne en 69 ; Hadrien ; Albinus ; Septime Sévère ; Tetricus et Aurélien ; etc. — De là, l'importance que prit sur cette route le pont de Châlons sur la Marne, à mi-chemin entre les Alpes et l'Océan. — Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette route fut une de celles que prenaient jadis les caravanes de l'étain et des marchands italiens ou marseillais. — Ajoutez le trajet de Germanie en Bretagne et inversement par Cologne et Bavai ou par Mayence, Trèves et Reims.

² Cf. la route de Septime Sévère.

³ Sans doute Agrippa, Drusus, etc., et tous les empereurs qui ont séjourné à Lyon.

⁴ Ou le Somport. Je suppose le passage d'Auguste par Roncevaux en 24 ou 25 av. J.-C., à cause des affaires des Cantabres.

⁵ Hadrien ; sans doute Auguste.

⁶ Ajoutez l'attraction de Tarragone, la grande ville impériale de l'Espagne. — Quand on regarde sur la carte le réseau des routes italiennes, on s'aperçoit aussitôt des motifs qui ont fait construire par Auguste, en 13-12 av. J.-C., la fameuse via Julia Augusta, de Plaisance à Nice par le col de Cadibone (*C. I. L.*, V, p. 953 et s.) : cette route, qui continuait une route venant de Vérone, servait aux communications rapides entre le Danube (soit par la voie d'Aquilée, soit par celle de Trente), la Gaule du Midi et l'Espagne.

barbare : il faudra, pour la doter de gloire, de bruit et de poésie, les rois francs, les Sarrasins, Charlemagne, Roland et saint Jacques¹.

Entre l'Italie enfin et cette même Espagne, la Gaule du Midi conservait son rôle millénaire, de servir de route aux héros². Il était bien rare qu'on préférât la traversée de la mer à l'antique et glorieux chemin qui de la Corniche menait à Narbonne et au Pertus ; de Rome à Tarragone et à Cadix la route, le long du rivage gaulois, était si gaie, si facile, si pleine de richesses et de souvenirs ! les seuls ennuis qu'on y rencontrât étaient, comme au temps d'Hercule, le Mistral de la Crau et le passage du Rhône à Tarascon.

C'était grâce à ces routes que notre pays servait de trait d'union entre le Nord et le Midi, le Centre et l'Occident du monde européen. Elles étaient les marches, aplanies et embellies, du seuil que la Gaule formait entre toutes les provinces de l'Empire occidental.

Au croisement des plus populaires de ces voies, surgissait toujours Lyon. Il n'était donc pas seulement la capitale des Gaules, mais le lieu de rencontre des hommes de nom latin ; et c'est pour cela que tous les prétendants à l'Empire ont voulu, après Rome, tenir Lyon³.

II. — CIRCULATION DES HOMMES.

Sur toutes ces voies, qu'elles fussent d'intérêt impérial ou provincial, leur rattachement à l'Empire provoquait un extraordinaire va-et-vient de gens et de choses⁴. Gaule ouverte à tous les hommes du monde, Africains. Espagnols, Bretons, Italiens, Grecs et Orientaux purent s'y mouvoir avec la même aisance que dans leur propre patrie.

On aimait beaucoup les voyages au temps des empereurs. Ce que l'homme ne possédait point dans sa demeure originelle, joie, santé, richesse ou repos, il le chercha dans un des mille recoins de l'immense patrie à laquelle il appartenait. Il arriva pour l'Empire romain ce que nous constatons dans la France d'aujourd'hui⁵ : on désira, hors de chez soi, une meilleure manière de vivre et on crut la trouver dans le mouvement du corps ou la diversité des spectacles. Moins que jamais, on ne sut mettre le bonheur dans le charme des habitudes et la stabilité des jouissances. *Être errant*, signifie presque une manière de vivre pour des hommes de ce temps⁶.

¹ Tome VI, ch. VI.

² Outre les proconsuls, Pollion en 43, Galba et ses courriers, et sans doute Auguste et Hadrien.

³ Voyez les séjours à Lyon d'empereurs ou de prétendants à l'Empire. — Lyon comme carrefour d'Empire était doublé : 1° par Chalon, où la route de Lyon à Langres vers Boulogne d'un côté et vers le Rhin inférieur de l'autre se détachait de la route directe de Lyon vers le Rhin supérieur par Besançon, sans parler de la route de la Seine par Autun, laquelle servait aussi à la direction de Boulogne ; ajoutez la ligne habituelle de la navigation sur la Saône ; 2° par Langres, où se croisaient cinq très bonnes voies : celle venant de Lyon, celle partant pour Boulogne, celle partant pour Cologne et le Rhin, celle du Grand Saint-Bernard par Besançon, celle du Petit Saint-Bernard par Genève.

⁴ Cf. Dion Cassius, XLIV, 42, 3-5. Voir ici tout le ch. VII.

⁵ Écrit avant août 1914.

⁶ *Vagus in orbe, assidue toto circumferor orbe*, dit un Gallo-Romain de Bordeaux ; *C. I. L.*, XIII, 581.

C'est le désir du gain qui entraîne peut-être le plus de gens sur les routes : nous avons déjà parlé et nous reparlerons souvent encore des marchands, des artistes, des ouvriers de tout pays et de tout rang qui sillonnent les chemins gaulois, en quête d'une affaire, d'une place ou d'une besogne¹.

C'est la religion, ensuite, qui occupe le plus ces chemins. Voici les aruspices d'Italie², interprètes de songes ou d'augures, les prêtres ou les dévots des cultes d'Orient, porteurs d'étranges idoles ou d'oracles réconfortants³. Voici la foule bruyante des pèlerins du terroir, qui se dirigent vers les sanctuaires traditionnels des sources ou des montagnes⁴. Et voici enfin, perdus au milieu des passants, les humbles disciples du Christ, qui s'acheminent de ville en ville, messagers de la bonne nouvelle.

D'autres explorent le pays dans l'espérance de recouvrer la santé, de la demander à ces eaux chaudes que les dieux prévoyants y faisaient sourdre de toutes parts. Auguste a donné l'exemple en venant se soigner à Dax, et ses sujets l'imiteront aussitôt : les soldats en congé se rendront à Vichy⁵, et les riches Gallo-romains monteront à Luchon par les fraîches routes des Pyrénées⁶.

La curiosité, celle du touriste ou du savant, attirait en Gaule quelques voyageurs, beaucoup moins, évidemment, qu'en Égypte, le centre préféré des grandes excursions. Mais on pouvait admirer les routes périlleuses des Alpes⁷, les hauts sommets divins du puy de Dôme⁸ ou du Donon, les eaux miraculeuses de Gréoulx⁹ ou de Vif¹⁰, les marées formidables de l'Océan et les mascarets de ses

¹ Cf. Strabon, IV, 1, 5 ; 2, 1 et 3 ; Dion, XLIV, 42, 3-5 ; *C. I. L.*, XIII, 38, 1550 ; etc.

² XIII, 1131 (Poitiers), 1821 (Lyon).

³ Monument élevé à Vaison en vertu d'un oracle de Bélus à Apamée de Syrie (peut-être l'oracle en faveur de Septime Sévère, Dion, LXXVIII, 8, 6), *C. I. L.*, XII, 1277 ; *vires excepit et a Vaticano transtulit*, dédicace taurobolique à Lyon, XIII, 1751 ; voyez inversement, à Bordeaux, un habitant du pays qui s'en va consulter la sibylle de Tibur (XIII, 581).

⁴ XIII, 1522 : groupe de pèlerins au puy de Dôme. Il y aurait une étude à faire sur les chemins de pèlerinages, par exemple au Donon ou au Puy-de-Dôme. — Dans le même ordre d'idées, rappelons les voyages des délégués et des dévots aux autels provinciaux de Rome et d'Auguste, voyages qui devaient entraîner d'assez grands déplacements d'hommes, vu les fêtes qui s'y donnaient, les dépenses qui s'y faisaient.

⁵ XIII, 1499 ; 1498 (un Arlésien). La presque totalité des inscriptions et monuments de Vichy (XIII, 1495-1502) doivent venir de baigneurs.

⁶ XIII, 352 (un Ségusiave), 356 (un Butène).

⁷ Ammien, XV, 10, 3-6. Et déjà les gens du pays racontaient d'étranges histoires aux voyageurs. Ainsi, à propos du culte d'une *Matrona* à la source de la Durance, au mont Genève, on dit à Ammien que c'était une noble matrone romaine morte là par accident. On devait également montrer des *pas d'Hannibal*, des *pas d'Hercule*, des *camps de César* (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, II, 14, I). — Sur les voyages d'étudiants à Marseille et à Autun, t. VI, ch. II, V et VI.

⁸ Cf. Pline, XXXIV, 45.

⁹ Monument élevé *Nymphis Griselicis* par la femme du consulaire Vitrasius Pollion (XII, 361).

¹⁰ Monument élevé *Ignibus Aeternis* par un préfet du prétoire entre 269 et 273 (XII, 1551). — Dans les Alpes Cottiennes, on montrait des sources d'eau mortelle, *item Alpibus ira Co[tti]ji regno est aqua ex qua qui gustant statim concidunt* (Vitruve, VIII, 3, 17) : ce qui d'ailleurs, comme me l'indique M. Ferrand, ne doit être que propos et divagations de guides.

grands estuaires¹, les champs de pierre de la Crau, témoins des mémorables combats d'Hercule², les étangs du Languedoc aux pêches extraordinaires³, et surtout les forêts alpestres ou les Ardennes de Belgique, où s'arrêtaient les chasseurs passionnés de gibiers monstrueux et d'oiseaux superbes. D'autres curieux traversaient la Gaule pour assister aux prodiges de l'Armorique⁴ ou de l'île de Bretagne, comme ce Démétrius de Tarse qui voulut retrouver les îles mystérieuses où dormaient les âmes des héros⁵.

Les morts eux-mêmes ne reculaient pas devant de longs voyages. On ramenait dans leurs patries d'origine les dépouilles de ceux qui mouraient au loin⁶. Aux abords des villes, les théories funèbres remplissaient les routes⁷. Le corps de Drusus, mort en Germanie, le corps de Septime Sévère, mort en Bretagne, traversèrent toute la Gaule, reçus le long des chemins par les foules en deuil.

D'autres cortèges, ceux-ci vulgaires ou bizarres, se rencontraient avec ces processions solennelles. Les marchands de volailles d'Italie faisaient venir leurs oies de Flandre, à pied par la grande route⁸ ; et ces lents troupeaux de bêtes paisibles se laissaient dépasser par les soldats qui regagnaient leurs corps⁹ ou les courriers qui galopèrent vers les villes¹⁰.

Quelle diversité et par endroits quelle cohue de passants ! Par ces mêmes chemins montaient vers l'Italie les courtisans ou les fonctionnaires qui se rendaient aux seuils sacrés de Rome : on les reconnaissait aisément à leur escorte, car il fallait être bien misérable, trimardeur ou déserteur, pour voyager seul, sans esclave. Lorsque Musicus, affranchi de Tibère, caissier du Trésor en Lyonnaise, quitta la Gaule et revint à Rome, il se fit suivre d'un cortège de seize serviteurs¹¹.

¹ Mela, III, 22. C'est sans doute à cet effet que Sabinus, l'interlocuteur de Lucien (*Apol.*, 15), est allé en Gaule.

² Mela, II, 78.

³ Mela, II, 82-3 ; Pline, LX, 29 et s.

⁴ On a dû certainement chercher aux caps ou baies du Finistère le lieu où Ulysse évoqua les morts (*Odyssée*, XI, 11 et s.) : *Est locus, extremum pandit qua Gallia littus Oceani prætentus aquis, ubi fertur Ulysses*, etc. (Claudien, *In Ruf.*, I, 123-4). Et c'est sans aucun doute aux mêmes sites que fait allusion Procope, lorsqu'il parle des *nautoniers des âmes* sur le rivage de l'Armorique ; *De Bello Gothico*, IV, 20.

⁵ Plutarque, *De def. or.*, 18.

⁶ *C. I. L.*, XII, 155, à Saint-Maurice en Valais : *Rome defuncti... pater infelix corpus ejus deportatum hic condidit* ; XII, 118 ; XIII. 2181, à Lyon : *Corpus ab Urbe [Rome] adferri curaverunt*. Char funéraire ?

⁷ Cela résulte de la présence des tombes le long des chemins. — C'est une question, si Arles, Saint-Gilles, Bordeaux, etc., n'ont pas eu dès l'époque païenne des cimetières particulièrement vénérés où l'on désirât se faire ensevelir.

⁸ *Mirum in hac alite a Morinis usque Romam* [par la route de Bretagne] *pedibus venire* ; Pline, X, 53 : Pline est un témoin oculaire.

⁹ Voyez à Amiens le monument élevé par des soldats de l'armée de Germanie *euntes [ad] expedi[tionem] Britanicam* (XIII, 3496).

¹⁰ Courriers d'État (XII, 4449) ; provinciaux (aucun texte) ; municipaux.

¹¹ *C. I. L.*, VI, 5197.

Quand passait un empereur¹, c'était alors comme une ville qui s'étalait, s'allongeait sur la route. Autour d'Hadrien en voyage s'avançaient les cohortes de la garde, les services du Palais, les amis du prince et leurs esclaves, et des centaines d'ouvriers prêts à travailler sur l'ordre du souverain. Sous les pas d'un tel maître, qui visitait toutes choses en curieux, qui développait en tout lieu la vie d'affaires, qui inspectait toutes les frontières et toutes les administrations, la route romaine s'anima d'une vie extraordinaire, pour satisfaire à la fois à tous les besoins des hommes et à toutes les volontés du souverain². Ces jours-là, elle semblait porter, s'agitant fiévreusement sur elle, l'âme même du grand Empire.

III. — VOYAGEURS DE GAULE.

Les Gaulois firent comme les autres : au temps de la liberté ils avaient été coureurs d'aventures³ ; au temps de la paix romaine ils devinrent grands voyageurs, surtout voyageurs de commerce.

Nous les trouverons donc partout, eux ou leurs marchandises, en Espagne⁴, en Afrique⁵, en Bretagne⁶, en Italie⁷, dans les pays du Danube⁸, dans le monde oriental⁹, dans le monde barbare, jusqu'au pied du Caucase jusqu'au voisinage de la Baltique. Ils avaient jadis parcouru ces mêmes lieux en qualité de conquérants ou de mercenaires¹⁰ : au lieu de placer leurs bras, ils placent maintenant leurs fibules, leurs poteries, leurs jambons, leurs huiles, leurs vins et

¹ Voyages d'Auguste, de Caligula, de Claude, de Galba, de Vitellius, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Albinus, de Septime et de Caracalla, d'Alexandre et de Maximin, de Gallien, des empereurs gallo-romains, d'Aurélien, de Probus. On voit donc que, sauf de 122 à 197 (Antonin, Marc-Aurèle, Commode), à peu près chaque génération a vu au moins un voyage d'empereur. Je laisse de côté les séjours des princes, Agrippa, Drusus, Germanicus, etc.

² Je pense à l'expression de Tacite à propos du passage de Vitellius à Lyon (*Hist.*, II, 62), *strepentibus ab utroque mari itineribus*, où il s'agit surtout de la route de Bretagne à Rome par Lyon.

³ Tome I, ch. VIII.

⁴ Venant surtout de Lyon ; *C. I. L.*, II, 6254, 26 [?] ; 2912.

⁵ *Bull. arch.*, 1916, p. 87 (épitaphe d'une Viennoise, morte à *Volubilis* en Maroc, où elle a accompagné son mari, officier, sans doute aussi d'origine viennoise). — Voyage de Narbonne en Afrique. — C'est en Afrique, à la différence des temps actuels, que les gens de Gaule paraissent avoir le moins été.

⁶ De Lyon (?), VII, 1334, I et 14 ; de Trèves, XIII, 634 ; VII, 36 ; de Metz, VII, 55 ; Carnute, *Eph. épigr.*, IX, 995. *Mercatores Gallicani*, sans doute surtout à Londres.

⁷ A Rome : Dion, LVI, 23, 4 (en général) ; avocats gallo-romains à Rome ; *C. I. L.*, XII, 155 (de Saint-Maurice) ; VI, 29688 (Viennois) ; 29718 (Nîmois) ; 29709 et 20722 (Lyonnais) ; VI, 11090 (*Morvinnicus, Aduus*) ; VI, 3302 (Helvète) ; 15493 (Ambien) ; 29692 (Morin). A Bologne, XI, 716 (Carnute). En Cisalpine, XIII, 2029 (Trévire) ; à Milan, et Médiomatrique *negociator sagarius* (V, 5929). En route, au Grand Saint-Bernard : V, 6887 (*tabellarius coloniae Sequanorum*) ; *Notizie degli Scavi*, 1889, p. 234 (*Mediomatricus* ?) ; V, 6885 (Ambien), Rome et la Cisalpine paraissent les deux centres de colons gaulois.

⁸ Trévires : III, 5797, 5901, 4153. 4400, 5014 ; Ambien : 7415 ; Gabale : 9752. Et voyez l'installation de Gaulois dans les Champs Décumates, t. IV.

⁹ Inscription de Mothana en Syrien datée de 342 : Γάλλιξ... 'Ρατομάγου (Rouen) ; Waddington, 2036.

¹⁰ Tome I, ch. VIII, en particulier § 10.

leurs lainages. Le Celte et le Belge, au dehors aussi bien que chez lui, a laissé prendre une tournure pacifique à son besoin d'agir, de parler, de gesticuler : mais il n'a pas encore réprimé cette faculté essentielle de sa nature.

D'autres partaient de leurs foyers comme avaient fait leurs pères, pour guerroyer au loin. Beaucoup servirent dans les armées du Danube, d'Afrique, d'Orient, surtout de Bretagne. Mais je ne puis dire s'ils avaient choisi eux-mêmes ces garnisons lointaines ou si les légats ne les y envoyaient point d'office. Ils y faisaient leur métier en conscience¹, exposant leurs corps sur les champs de bataille du désert, ce qui ne les empêchait sans doute pas de s'amuser follement dans les faubourgs d'Antioche.

Il me semble pourtant que peu à peu le Gaulois se soit lassé de ces longs voyages si chers à ses ancêtres. Certainement, il ne s'expatriait pas, ouvrier ou commerçant, avec la même désinvolture qu'un Italien, un Grec ou un Syrien. Entre toutes les populations de l'Empire, on dirait que c'est celle qui a fini par résister le plus à la contagion de la route, par préférer son chez soi au spectacle des lieux étrangers. La sensation du repos, du loisir familial, était une chose assez nouvelle en Gaule : les hommes s'y abandonnèrent et leurs femmes plus encore. Un jour, un empereur réclama des soldats de Gaule pour guerroyer contre les l'erses : ils refusèrent de quitter leur sol et leurs habitudes pour ces batailles de l'Orient². Au temps de César ou d'Ambigat, quelle joie c'eût été pour eux ! Dès la fin du premier siècle, les princes se résignèrent à ne point arracher les soldats gaulois à leurs quartiers de Germanie³.

Parmi ces peuples, les plus entreprenants, les moins casaniers, sont ceux du Nord-Est, ces Belges qu'on appelait autrefois les Galates, et qui envoyèrent jadis leurs colonies au fond de l'Orient et au milieu de la Grande-Bretagne⁴. Médiomatriques⁵, Trévires⁶, Ambiens⁷, Rèmes⁸ et Séquanes⁹, gens de Lorraine,

¹ Sauf exceptions : voyez chez Ammien (XVIII, 6, 10, à la date de 359) l'histoire de ce cavalier, originaire de Paris, qui déserta en Perse et s'y maria.

² En 360 (Ammien, XX, 4, 10) : *Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur et damnati, cantates vero nostræ Alamannis denuo servient.*

³ *Quoniam dulcedo vos patriæ retinet, et insueta peregrinaque metuitis loca* ; Ammien, XX, 4, 16.

⁴ Ce sont d'ailleurs les Belges qui fournissent aussi le plus de soldats.

⁵ A Bordeaux (XIII, 623), *faber* ; un médecin à Autun (XIII, 2674) ; à Sens (XIII, 2954) ; à Trèves (XIII, 3656) ; chez les Lingons (XIII, 5919 ? ?) ; dans les régions du Rhin (XIII, 6394, 6460, 7007, 7369). Un *sagarius* de Metz à Milan (V, 5929).

⁶ A Saint-Bertrand-de-Comminges (XIII, 233) ; à Eauze (XIII, 542), *vestiarius* ; Bordeaux (XIII, 633 ; 634, *negotiator Britannicianus* ; 635) ; à Lyon (XIII, 1911, 1949, 1988, 2012, 2027, 2029 ; 2032, *negotiator corporis Cisalpinorum et Transalpinorum* ; 2033, *negotiator vinarius et artis cretariæ*) : à Autun et dans le pays éduen (XIII, 2669, 2S39) ; à Sens (XIII, 2956, *copo*) ; en Germanie (XIII, 7412) ; en Bretagne ; dans les régions du Danube.

⁷ A Bordeaux (XIII, 607) ; en Italie. Bellovaques à Bordeaux (XIII, 611) ; à Vienne (XII, 1922). Gens du Vermandois à Lyon (XII, 1688) ; en Auvergne (XIII, 1465) ; à Cologne (XIII, 8341-2).

⁸ A Bordeaux (XIII, 628) ; à Saintes (XIII, 1035, 1091) ; à Lyon (XIII, 2008, *sagarius*) ; à Bonn (XIII, 8104, *argentarius*) ; à Rindern les Rèmes forment sous Néron une colonie assez importante pour avoir son temple à *Mars Camulus (cives Remi qui templum constituerunt, XIII, 8701).*

⁹ A Bordeaux (XIII, 631) ; à Lyon (XIII, 1990, 1991, 1983 ; 2023, *negotiator artis prossariæ*).

de Picardie, de Champagne, de Franche-Comté, de Flandre, de Brabant et de Hainaut¹, sont prêts à partir pour aller trafiquer hors de chez eux, courir les foires, fonder des comptoirs, acheter, vendre et revendre. A Bordeaux et à Lyon, ce sont les Trévires de la Moselle qui forment la plus importante des colonies étrangères ; sur le Rhin, les bonnes places pour le commerce sont prises par les Nerviens du Hainaut ou par les Tongres de la Hesbaye².

A cet égard, la Gaule d'alors ne ressemblait pas exactement à la France. Dans celle-ci, peut-être dès le onzième siècle, le mouvement sur les routes venait beaucoup des hommes du Midi, Gascons ou Provençaux, toujours en train de **conquérir la Gaule**. On ne voit rien de pareil sous les Césars. Les Grecs de Marseille eux-mêmes ont perdu l'habitude de monter vers le Nord ; Aquitains de Bordeaux, Landais de Dax, Romains de Narbonne ou Latins de Nîmes ne se risquent pas à chercher fortune dans les villes celtiques, et le Pays Basque n'envoie pas encore ses émigrants sur les routes du monde³.

IV. — LA FOULE DES JOURS DE FOIRES.

La circulation grandissait sur les routes à mesure qu'on approchait des grandes villes ou des lieux de foires ; et aux abords, à de certains jours, des foules énormes les encombraient.

C'étaient les jours où les jeux se tenaient dans les amphithéâtres, jours qui correspondaient à des temps de fêtes ou de marchés. A Lyon, les principaux spectacles se donnaient au mois d'août, à l'époque solennelle des sacrifices devant l'autel d'Auguste, et à la même date on conviait à une foire immense les peuples de la Gaule⁴. Pareille chose devait se produire dans les autres métropoles ou cités populeuses, comme Narbonne ou Nîmes⁵, dans les bourgades saintes de la Gaule transformées en sanctuaires classiques, comme Die ou Lectoure⁶, ou enfin dans ces champs sacrés des frontières municipales, comme Champlieu ou Yzeures⁷, où le culte de vieilles divinités locales se confondait avec celui de l'empereur⁸ et où de mystérieuses cérémonies s'entremêlaient des jeux du théâtre ou de l'arène⁹. Plaisirs des jeux et des sens, attrait du gain, nécessité d'emplettes, pratiques de dévots, flagornerie pour les empereurs, curiosités vulgaires, continuation d'habitudes familiales, besoin instinctif de se voir, de s'entendre et de faire nombre, tous les sentiments

¹ Pour ces trois groupes : Morins à Nimègue (XIII, 8727) et à Rome ; Nerviens à Cologne (XIII, 8338, *negotiator pistorius* ; 8339, 8340), à Nimègue (XIII, 8725, *negotiator frumentarius*), à Saintes (XIII, 1056, *manupretarius barrarius* ?) : Tongres en nombre à Vechten (XIII, 8815) ; Ménapes à Bordeaux (XIII, 624).

² Les déplacements de Gaulois en Gaule, autres que ceux de Belgique, ne sont que des faits isolés. Ils se produisent surtout vers les deux villes de commerce de Lyon et de Bordeaux.

³ Je néglige les Viennois établis à Lyon (XIII, 1988) ou à Bordeaux (XIII, 636-7) : ce sont eux d'ailleurs, semble-t-il, qui, en Narbonnaise, ont le plus de tendance à se déplacer.

⁴ Cf. tome VI, ch. VII.

⁵ Cf. tome VI, ch. V.

⁶ Cf. tome VI, ch. I.

⁷ Note suivante.

⁸ *Nuntinibus Augustorum et deæ Minervæ*, Esp., n° 2996 ; le sanctuaire frontière d'Yzeures est sans aucun doute un vieux sanctuaire local.

⁹ Tome VI, ch. IV.

humains se mettaient en branle pour pousser et entasser les foules, aux jours de frairies, sur les routes des villes et dans les champs de foires.

Car une fête ou des jeux n'allaient pas sans un appel aux cités voisines. Les jours de beaux spectacles, la Gaule entière était en mouvement et en liesse. A Nîmes, aux Arènes, on réservait des places pour les membres des grandes corporations lyonnaises, pour les bateliers du Rhône, pour les camionneurs du Vivarais¹ : tout le Midi, à l'heure fixée, déferlait en flots bruyants vers les soixante arceaux du grand amphithéâtre. Lors des fêtes d'août, à Lyon, on accourait de fort loin, peut-être de delà les Alpes², et une cohue bigarrée s'entassait sur les gradins des édifices ou les esplanades des foirails, Romains, Gaulois. Grecs, Syriens, Juifs, sénateurs, chevaliers, soldats, paysans, esclaves, baladins et prophètes³.

Nous aurons beau regarder autour de nous, nous ne trouverons rien de pareil. Il y a, dans cette foule, trop de marchands, d'acheteurs, de dévots et de prêtres, elle a des passions ou des besoins trop immédiats et trop précis, pour ressembler aux multitudes de nos fêtes nationales ou des expositions universelles, lesquelles s'amusent plus franchement, sans arrière-pensée de lucre ou de dévotion. Seules, celles des grandes foires du Moyen Age feront comprendre la populace d'une fête romaine, ces foires si turbulentes et si pittoresques où se brassaient tant d'affaires et tant de plaisirs, avec leur peuple de boutiquiers, de changeurs, de pèlerins, de moines et de bateleurs. Encore leur manquait-il, pour que la comparaison soit juste, cette concentration de tous, pendant quelques heures, sur les pierres de l'amphithéâtre romain, cette communion de milliers d'hommes en un spectacle unique. La foule, dans les anciennes foires de Champagne ou de Beaucaire, était plus disséminée, morcelée autour de distractions plus nombreuses, en bandes plus indépendantes : l'Empire avait su porter à son plus haut degré ce besoin de former groupe, cet instinct de la réunion en masse, auquel les hommes n'échappent point, et que les Gaulois connaissaient plus que tout autre peuple⁴.

Ce n'était point sans danger pour les mœurs, le bon ordre et la paix publique. Il suffisait de peu de chose pour déterminer dans cette mer humaine des vagues de tempête. La plupart des mouvements contre les Chrétiens ont dû naître en ces jours de jeux et de foires. Il est du reste possible que les fidèles aient souvent provoqué la colère de la multitude par d'imprudentes prédications : de pareilles réunions d'hommes étaient si séduisantes pour un apôtre, désireux de lancer le bon grain dans les larges sillons de la foule ! les prédicateurs populaires, de tout temps, ont raffolé des heures de marché.

Ces heures attiraient sans doute aussi les fauteurs d'émeutes : car ne doutons pas que la Gaule romaine n'ait eu les siens, et plus souvent que ne le laisse entendre la formule de la [paix romaine](#). A Rome, les princes eurent toujours peur de la foule des grands jeux, et ils n'évitaient ses colères qu'en cédant à ses caprices. En Gaule, on peut croire qu'elle fut tout aussi gênante pour les magistrats des grandes villes ou les gouverneurs des métropoles. Bien des

¹ Peut-être aussi pour les armateurs d'Arles, en tout cas pour des gens de cette ville : C. I. L., XII, 1316-8. — Tessères d'invitation à des jeux locaux ? XIII, III, 10029, p. 768 et S.

² Eusèbe, V, 1, 47.

³ Tome VI, ch. VII.

⁴ Cf. César, *De b. G.*, IV, 5.

troubles qui ont désolé les cités ont pu commencer dans les amphithéâtres¹ ; et de la multitude tassée sur les champs de foires est parfois sorti l'élan qui a mis les armées en marche sur les grandes routes de l'Empire².

V. — LE CHARROI.

La route portait encore plus de marchandises que d'hommes. Je ne sais si le charroi fut jamais aussi actif en Gaule que dans les temps des premiers empereurs.

Qu'on songe aux convois de lourds matériaux qui se dirigeaient vers les villes à construire. Pierres à bâtir, dont certains blocs, comme aux Arènes de Mmes, pèsent jusqu'à huit tonnes³ ; énormes bois de charpente, pour tenir les échafaudages⁴ ; masses de marbres bruts, destinées au débit sur chantier ; chargements de briques, de moellons, de chaux et de sable ; bronzes pour la fonte des statues, saumons de plomb pour les conduites d'eau : on comprend que pour supporter de tels poids, il ait fallu d'abord des routes dures et solides comme le rochers⁵.

Puis ce fut, pour ne jamais s'arrêter sous l'Empire, le passage des messageries du commerce : charrettes chargées de tonneaux ou d'amphores, de sacs de blé, de ballots de draps, de caisses de conserves, de céramique, de quincaillerie ou de droguerie, de paniers de fruits ou de légumes, voitures closes pleines d'objets précieux⁶, un roulage incessant circulait sur le robuste pavé des routes romaines.

Pour beaucoup d'habitants de la Gaule, ce charroi était l'origine de leurs richesses ou de leurs plaisirs ; par lui venait l'objet souhaité ou le bénéfice attendu. Les espérances que tant d'hommes ont mises autrefois dans le voilier parti vers les Indes occidentales, les Gaulois de l'époque romaine les mettaient sur les longues files de colliers qui s'acheminaient lentement vers leurs granges ou leurs magasins. Aussi, que de fois les marchands d'alors ont fait sculpter sur leurs tombeaux la charrette et son chargement, souvenir à demi symbolique de leur laborieuse fortune⁷ !

Au milieu de ces lourds convois couraient les voitures plus légères des voyageurs, à cabriolet à deux roues pour les courses rapides⁸, la vulgaire

¹ Tacite, *Annales*, XIV, 17. Ou dans les théâtres, Suétone, *Tibère*, 37. De là, probablement, la surveillance exercée par l'État sur ces sortes d'édifices (*Digeste*, L, 10, 3).

² Cf. à Paris en 360, Ammien, XX, 9, 6-7 ; à Autun en 350, Zosime, II, 42, 6-7.

³ 8000 kilogr. ; Bazin, *Nîmes gallo-romain*, p. 102 ; les pierres de 2 à 3 mètres cubes y sont communément employées (Grangent, *Descr.*, p. 65).

⁴ Voyez à Bordeaux le bas-relief dit des dendrophores (Esp., n° 1096).

⁵ *Ne nutent sola*, dit Stace, IV, 3, 45.

⁶ *Carpenta*, Ammien, XV, 10, 4 ; etc. Très nombreuses figurations sur les monuments funéraires, et peut-être même est-ce la scène de la vie courante qui est le plus représentée (Espérandieu, n° 4, tombe d'un *mulio*, 618, 857, 3175, 3232, 3521, 3522 ; VI, p. 419, monument d'Igel ; etc.) : ce sont d'ordinaire des chars de transport à quatre roues, attelés de deux chevaux, mulets ou même bœufs, le conducteur tantôt debout à côté, tantôt assis sur le devant. — Comme type particulier, chariot de vendange à forme évasée (Esp., n° 1766).

⁷ Cf. note précédente.

⁸ Peut-être Esp., n° 4043, 4044, 4083, 4157, 4207 ; id., VI, p. 451 (Igel) ; etc. : toutes celles-ci, d'ordinaire à deux chevaux ; quelques-unes aux coffres paraissant en osier

jardinière à capote de toile, inséparable du paysan aux jours de marchés¹, la voiture de voyage ou de poste à deux² ou à quatre roues³ avec ses innombrables variétés d'attelage. Les Gaulois connaissaient d'ailleurs tous ces types de véhicules, ils n'apprirent rien des Romains en fait de carrosserie. Cela venait d'un très lointain passé et ira jusqu'à nos jours.

Puis, c'étaient toutes les espèces de bêtes de course ou de somme, plus nombreuses qu'elles ne furent jamais : chevaux de courriers⁴ voyageant en poste ou de soldats ménageant les étapes, mulets chargés de sacs tombant de l'échine, ânes portant leurs deux paniers en équilibre. Ceux-ci, ânes et mulets, ne sont point toujours isolés : on les voit parfois groupés en longues files, qui s'allongent sur les sentiers des montagnes⁵. Le charretier, le muletier sont, en temps ordinaire, les vrais maîtres de la route⁶.

Ajoutez enfin des transports d'objets extraordinaires ou formidables : les camions de victuailles destinées aux repas de Vitellius ; le service de table de l'empereur Galba ; les meubles que Caligula fait venir de Rome ou la trirème qu'il y expédie de Boulogne⁷ ; et, dans leurs cages, les bêtes, ours, sangliers ou taureaux, destinées aux amphithéâtres. La route subvenait et participait à toutes les folies de l'Empire, princières et populaires ; elle était le monstrueux couloir qui les laissait passer.

VI. — DES CONDITIONS DES VOYAGES : SÉCURITÉ ET VITESSE.

Les empereurs n'ont point fait de très grands frais pour assurer la police de ces routes : il leur importait d'abord qu'elles fussent ouvertes à leurs soldats, et contre voleurs ou brigands les soldats se défendaient eux-mêmes. Ils ne pensèrent jamais à les doter d'une garde spéciale, analogue à l'ancienne maréchaussée ou à la gendarmerie actuelle : les seules troupes de ce genre que nous trouvions en Gaule sont des corps de police rurale entretenus par les municipalités avec l'assentiment de l'État. Quand elles ne suffisaient pas à la protection des routes, celui-ci recourait à ses troupes de ligne, et établissait des camps ou des postes aux principaux carrefours⁸.

Dans l'ensemble, les routes de la Gaule étaient plus sûres que celles du reste de l'Empire. Il y avait bien de temps en temps, et plus souvent que nous ne

tressé, rappellent nos paniers. Ce sont des variétés de *cisium* (cf. les deux notes suivantes). — La plupart de ces représentations doivent s'expliquer par une allusion à la vie du défunt, fermier ou petit propriétaire faisant ses courses.

¹ Voyez les voitures de transport légères à deux roues et un cheval, n° 4031, 4041, 4321, 2770 (celle-ci avec double capote) ; lit aussi on trouve la forme du panier.

² Autre variété de *cisium* : n° 4102, deux roues et quatre chevaux ; *cisio trijugi*, à trois chevaux (Ausone, *Ép.*, 8, 6).

³ *Petorritum* traîné par des mules rapides ; Ausone, *Ép.*, 8, 5 : 14, 15-6. Cf. la *reda* des temps celtiques.

⁴ *Vel colaramn mannurn vel raptum tonga versadum* (Ausone, *Ép.*, 8, 7).

⁵ Ce qui précède est supposé d'après l'ensemble des renseignements sur l'Empire ; cf. *Dict. des Ant.*, *Malus*, p. 2020-1.

⁶ On trouve la réplique du fait sur les tombes.

⁷ L'obélisque d'Arles, 15 m. 26 de hauteur, a dû être transporté d'Égypte par eau.

⁸ Encore avons-nous remarqué que ces postes n'ont pas été permanents, et qu'il n'est pas prouvé qu'ils aient réellement fait fonction de police ou de gendarmerie ; le texte de Suétone, *Tibère*, 37, rend cependant la chose vraisemblable.

pensons¹, des coups d'audace, des attaques à main armée, des convois enlevés, des voyageurs laissés morts sur la place². Mais la Gaule romaine ne nous offre point de ces sinistres récits de brigands ou de *chauffeurs*³ analogues à ceux de la France d'autrefois. Remarquez qu'ils ne sont point rares dans l'Empire, en Afrique, en Grèce, en Italie même : la littérature d'imagination, romans et nouvelles, vivait alors en partie d'histoires de voleurs ou de bandits, filles enlevées ou voyageurs détroussés⁴, et, dans la réalité, des bandes opéraient parfois jusqu'aux portes de Rome, tenant tête aux prétoriens eux-mêmes⁵. L'Empire était un corps à la fois très puissant contre les ennemis du dehors et très faible contre ceux du dedans ; à côté d'une organisation très savante, il présentait d'extraordinaires négligences d'entretien. Ses armées commandaient au monde, et les bandits infestaient ses routes.

La Gaule, du moins à notre connaissance, demeura plus souvent indemne de ce fléau. Ce fut d'ailleurs le mérite du pays plutôt que du prince : la misère y était moins grande, les mœurs plus douces, le sol mieux cultivé, l'activité plus régulière que dans les autres provinces : les routes se garantissaient elles-mêmes par leur propre mouvement⁶.

D'anciennes entraves habituelles en disparurent sous le nouveau régime. On ne payait de droit de douane qu'aux frontières du pays, aux Alpes, aux Pyrénées ou dans les ports. A l'intérieur, sauf quelques péages inévitables, on ne rencontrait plus que les octrois municipaux, exigés aux limites des cités : mais, étant donné que ces cités avaient de très vastes territoires, d'ordinaire égaux ou supérieurs à nos départements, la perception de ces droits locaux n'arrêtait le voyageur qu'à de longs intervalles, une ou deux journées de marche⁷.

Faites de pierre et de mortier, les routes ignoraient les fondrières et les cassures imprévues ; bâties presque toujours sur haut terrain, l'inondation ne les atteignait pas, et si la poussière y devait être fort gênante⁸, elle n'était pas de nature, comme la boue, à alourdir la marche⁹.

Le principal retard y venait, on l'a vu, du passage des grands fleuves. Mais d'autres avantages compensaient ce retard et excitaient à la vitesse, et surtout l'avantage de la direction en droite ligne.

¹ Voyez les brigandages sous Commode, et peut-être aussi sous Marc-Aurèle et sous Antonin.

² Inscription de Lyon (XIII, 2282) : *a latronibus interfecto* ; autres morts de ce genre, XIII, 3689, 6129 ; même un soldat (Autun, XIII, 2667).

³ Sauf sous Commode, et sans parler des temps troublés du III^e siècle.

⁴ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 165.

⁵ Dion Cassius, LXXVI, 10 ; Suétone, *Tibère*, 37.

⁶ Je répète que tout cela a changé depuis Marc-Aurèle.

⁷ Sauf exceptions, la diagonale des territoires municipaux dépasse 25 milles, et de beaucoup. Je ne peux croire un seul instant que la question des droits à payer ait pu entraver la circulation. Dans certains cas, l'État permettait sans doute de ne dédouaner qu'au lieu de destination (à Lyon).

⁸ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 1 (sur la route de Bazas à Bordeaux, lorsque soufflait le vent du sud, *Bigerriens turbo*).

⁹ Ajoutez, pour protéger la route, les précautions extrêmement nombreuses prises par l'État contre les empiétements des particuliers, les dégradations du fait des riverains, etc. ; *Digeste*, XLIII, 7 et 3.

Sans doute, pour maintenir la ligne droite, les côtes étaient souvent fort pénibles, la pente atteignait parfois et dépassait même dix pour cent¹. Mais les hommes et les bêtes de ce temps n'avaient pas encore perdu l'habitude des plus rudes montées ; et grâce à ces ascensions franches des chemins de crête, aux rapides descentes qui s'ensuivaient, la voie romaine rachetait un peu plus d'effort par un bon gain de temps.

L'hiver n'empêchait pas les voyages, pas même par les cols des plus hautes Alpes : c'est en janvier ou février que l'armée de Vitellius traversa le mont Genève et le Grand Saint-Bernard². Il est vrai que tout était préparé, dans le voisinage des sommets, pour aider les voyageurs : temples qui servaient d'abris³, guides du pays⁴, attelages de renfort⁵, et, le long des chemins, de hauts poteaux qui, émergeant de la neige, marquaient la direction à suivre⁶.

De là, en dépit de tous les ennuis, des voyages d'une extrême rapidité, je parle de voyages à cheval, avec changements de monture à de nombreux relais. En 68, un courrier impérial mit sept jours pour aller de Rome à Clunia en Espagne, soit deux cent cinquante à trois cents kilomètres par vingt-quatre heures, plus de dix kilomètres à l'heure en vitesse commerciale. Et cet exemple et d'autres montrent que les routes romaines avaient été faites pour permettre à l'être vivant d'y développer son maximum de force et d'énergie : car, au delà de ces chiffres, rien n'est possible à l'homme ni à la bête.

Il faut cependant ajouter que ces chiffres furent près d'être atteints, sur ces mêmes routes, dès l'époque gauloise : César ou ses messagers y circulèrent presque aussi vite que les courriers des empereurs⁷. Tout en admirant l'œuvre romaine, n'oublions pas que la Gaule libre l'avait, par son travail, plus qu'à demi préparée.

VII. — LA NAVIGATION FLUVIALE.

On allait moins vite sur les voies fluviales, mais la sécurité était plus grande, et les transports moins coûteux. Aussi, en dépit de la concurrence des grandes routes, elles demeuraient fort recherchées par les messagers du commerce ; et les empereurs eux-mêmes ne les dédaignaient point dans les circonstances solennelles : car, autant qu'un chemin de terre, une rivière large et majestueuse se prêtait au déploiement des cortèges triomphaux⁸.

¹ Constatations faites sur la route du col de Roncevaux (Colas, p. 18-9) et ailleurs.

² Voyez le voyage de Sidoine (*Ép.*, 1, 5) : *facilis ascensus.... cavatis in callem nivibus*. Traversée des Alpes en mars. Ennodius, *Vita Epiphani*, p. 369, Hartel.

³ Au Grand Saint-Bernard, le temple de *Jupiter Poeninus*, *C. I. L.*, V, 6863 et s. ; cf. en dernier lieu l'article *Poeninus* dans le *Lexikon* de Roscher (Ihm). Au Petit Saint-Bernard, Pétrone, *Sat.*, 122, 146. Il est vrai qu'il n'est pas dit nettement que ces lieux sacrés pouvaient servir d'hôtels ou d'abris : mais cela me paraît aller de soi ; il fallait bien remiser les attelages et abriter les cantonniers chargés d'ouvrir les chemins de neige.

⁴ Ammien, XV, 10, 5, *locorum callidi*.

⁵ Attelages de bœufs pour ralentir la descente : *pleraque vehicula vastis funibus inligata pone cohibente virorum vel boum nisa valido* (Ammien, XV, 10, 4).

⁶ *Eminentes ligneos stilos per cautiora loca defigunt* (Ammien, XV, 10, 4).

⁷ Et peut-être même plus vite. Je parle des courriers à cheval, et non des crieurs de messages, qui envoyaient d'ailleurs les nouvelles à une vitesse, soit de 13 à 14 kil, par heure, soit même de près de 20 kil.

⁸ Claude en 43, d'Arles à Chalon ? ; Vitellius en 69, de Chalon à Lyon.

Comme sur les chaussées, c'était sur les rivières de l'Est que la vie était le plus active. Celles qui passaient par Lyon, la Saône et le Rhône, détenaient peut-être à elles seules la moitié du trafic fluvial de la Gaule entière¹. La domination romaine ne leur avait rien fait perdre de leurs hôtes, de leurs passagers et de leurs habitudes. Lourds chalands chargés de marchandises² que de vigoureux haleurs remorquaient en chantant³, vaisseaux à voiles que le vent secouait comme sur une mer⁴, barques énormes que manœuvraient de fortes équipes de matelots⁵, pirogues creusées dans des troncs d'arbres⁶, convois de transports remplis de troupes⁷, canots légers et rapides qui filaient à toute allure pour les estafettes⁸ ou les amateurs de sports⁹, bateaux¹⁰ ou bacs¹¹ de passage où

¹ Dion Cassius en rappelle l'importance, XLIV, 42, 4.

² Sans doute à fond plat (cf. note suivante). C'est à eux que je rapporte les *stlattæ* d'Ausone sur la Garonne et le Tarn (*Epist.*, 22, 31) et de la mosaïque d'Althiburus, et les *pontonia* d'Isidore (*Orig.*, XIX, I, 24) ; peut-être aussi les *planæ carinis* de Germanicus sur le Rhin (Tacite, *Ann.*, II, 6).

³ *Helciarrii*, sur la Seine à Lyon (Sidoine, *Epist.*, II, 10, 4) : sur la Moselle, Ausone, *Mos.*, 41-2, où je laisse *malorum* au lieu de la correction *mulorum* (si on l'acceptait, ce serait le halage par bêtes de somme, et non à bras d'hommes, ce qui était du reste aussi en usage : Horace, *Sat.*, I, 5, 19) ; monument de Cabrières-d'Aigues, halage sur la Durance vers Cavaillon (Bonnard, p. 241) ; monument d'Igel, sur la Moselle (Esp., VI, p. 455) ; autre, sur la Moselle (Esp., VI, p. 340 : voyez l'attache de la corde au mât). — Ausone (*Mos.*, 47) semble parler de chemins de halage pavés.

⁴ Ce sont les *pontones* de César (*De b. c.*, III, 29, 3), *quod est genus navum Gallicarum* ; César les appelle ailleurs *naves onerariæ* (*id.*, 40, 5). C'est également à ce genre que la mosaïque d'Althiburus applique le mot de *ponto*, dont le sens s'est déplacé plus tard. Cf. aussi les grands navires de transport pour hommes, chevaux et vivres, navires pontés, construits par Germanicus sur le Rhin, et, de même, les *naves angustæ pappi proraque et lato utero*, les uns et les autres destinés à naviguer aussi sur la mer (du Nord, Tacite, *Ann.*, II, 6), comme, je crois, ceux du Rhône dont parle Ammien. Sur le Rhône, *grandissimas naves, ventorum difflata jactati sæpius adsuetas*, Ammien, XV, II, 18. Espérandieu, n° 5261 (sur la Moselle ?).

⁵ Monument de Blussus à Mayence, sur le Rhin (Bonnard, p. 147 ; *C. I. L.*, XIII, 7067) ; barques de Neumagen, chargées de barriques, sur la Moselle (Esp., n° 5184, 5193, 5195) ; etc. Il ne serait pas impossible qu'elles eussent un mât et pussent aller aussi à la voile. C'est à ce groupe qu'Ausone semble appliquer (en Garonne) le mot *acatus* (var. *acatia, acatium* ; *Epist.*, 21, 31).

⁶ *Lembus caudiceus*, Ausone, *Mos.*, 197 ; cf. Tite-Live, XXI, 20, 9 (sur le bas Rhône). Peut-être le bateau à pagaie, Bonnard, p. 143 ; Déchelette, *Manuel*, I, p. 542-3 (beaucoup de pirogues citées peuvent être romaines).

⁷ Il est certain qu'on embarquait souvent des troupes à Chalon, par exemple lors de l'expédition de Constantin contre Maximien en 308 : l'armée se rend du Rhin à Chalon, et s'y embarque pour Arles (*Panegyrique de Constantin*, *Pan. Lat.*, VII (VI), 18). Cf., sur le Rhin, les vaisseaux de transport, sans doute de troupes, à deux gouvernails ; Tacite, *Ann.*, II, 6. — Les *phaseli* d'Ausone doivent être de légers vaisseaux de transport pour marchandises (*Epist.*, 22, 31).

⁸ *Cursoria* au féminin ; Sidoine, *Ép.*, I, 5 (sur le Pô) ; Ausone, *Ép.*, 2, 5-10 (sur la Moselle). Cf. les *vegetiæ* (mot rectifié : Aulu-Gelle, X, 25, 5 ; mosaïque d'Althiburus) ; *vegetorum, genus fluvialium navium apud Gallos*, *C. gl. L.*, IV, p. 191 ; V, p. 518, 613.

⁹ Exercices de canotage sur la Moselle, Ausone, *Mos.*, 200 et s. (*lembi remipedes*).

¹⁰ Les *listres* sont des barques ordinaires servant aux transports à petite distance, ou aux passages ; Ausone, *Ép.*, 22, 31 (Garonne) ; César, *De b. G.*, VII, 60, 4 (Paris) ; I, 12, 1 (Mâcon).

¹¹ Je me demande si le mot *geseoreta* chez Aulu-Gelle (X, 25, 5) n'est pas le nom gaulois d'un bateau de passage, le radical de ce mot se retrouvant dans les noms de deux ports de la Gaule, *Gesoriacum*, Boulogne, et *Gesocribate*.

s'entassaient voyageurs, bêtes et véhicules, nageurs appuyés sur des outres qui traversaient à meilleur compte, trains de radeaux à lenteurs éternelles¹, navires de plaisance aux tentes de pourpre destinés aux voyageurs de distinction², un monde toujours étrange d'êtres et de choses se mouvait sur ces eaux : c'était, entre Arles et Chalon, le plus pittoresque et le plus bruyant des chemins fluviaux de l'Occident, et sans doute, dans le monde entier, n'y avait-il rien qui lui fût alors comparable, sauf le Nil au-dessous des cataractes. Encore n'était-ce point à son fleuve que l'Égypte devait sa capitale d'Alexandrie, tandis que la métropole de la Gaule romaine, Lyon, trônait au milieu même du chemin de ses rivières.

Des deux côtés de cette voie maîtresse, la vie gagnait les moindres affluents. A la différence d'aujourd'hui, la Durance, que ses riverains ne captaient pas encore, avait ses bateliers et ses passeurs. On naviguait ou on faisait flotter sur l'Isère, sur l'Ardèche et peut-être sur l'Ouvèze même, la rivière de Vaison. Genève possédait, sur le lac, sa flottille de bateaux et de radeaux³.

Le mouvement devait être aussi très intense sur le Rhin, bordé de villes et de camps⁴. Mais je ne crois pas qu'il eût la variété pittoresque du trafic rhodanien : tout, sur cette voie frontière, se subordonnait aux règlements militaires, et les escadrilles de guerre qui stationnaient à Mayence⁵, à Andernach⁶, à Cologne⁷ et à Nimègue⁸, surveillaient et entravaient le va-et-vient d'une ville ou d'une rive à l'autre.

Mais sur la Moselle, de Coblentz à Metz, la vie civile reprenait ses droits, stimulée plutôt que gênée par l'approche des garnisons : le long de ses eaux claires, au pied des coteaux verdoyants qui se miraient en elles, s'affairaient sans relâche les gabares chargées de tonneaux, les barques de pêche, les canots de la jeunesse désœuvrée⁹. Il semblait que la nature aurait voulu, par delà les Faucilles, continuer en Moselle la route vivante de la Saône et du Rhône, et faire sur toutes ces eaux une même ligne de travail et de gaieté, depuis Arles filleule de la Méditerranée jusqu'à Trèves voisine du Rhin. Comme l'on comprend qu'un audacieux légat ait rêvé un jour de réunir toutes ces rivières, pour ouvrir avec elles, au milieu même de la Gaule, la plus belle route du monde entier !

Sur les trois grands fleuves de l'Atlantique, au contraire, nous n'avons pas la même impression d'énergies qui s'activent et de marchandises qui se pressent.

¹ *Ratis*, sur la Garonne et le Tarn ; Ausone, *Ép.*, 22, 31.

² Cf. Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 5. Il faut rappeler à ce propos le goût des Gallo-romains pour les villas riveraines des cours d'eau.

³ *Ratis* peut d'ailleurs signifier aussi un bac ou bateau plat à rames pour eaux très peu profondes.

⁴ Cf. le monument de Blussus. — La batellerie remontait l'Aar et les lacs suisses.

⁵ *C.*, XIII, 6712, 6714 (*navalia*). — Il y a peut-être une flottille sur le lac de Constance avant 300. — Le port et la station militaires d'Altripp près de Spire ne sont mentionnés que sous le Bas Empire (*C. I. L.*, XIII, II, p. 175 ; Böcking, *Not.*, p. 966).

⁶ Point certain (XIII, II, 7681 ; cf. *ibid.*, p. 489). — On a tort de placer une station à Brohl : les soldats de la flotte n'y sont venus que pour y travailler aux carrières.

⁷ A Alteburg près de Cologne : c'est, je crois, le vrai centre de la *classis Germanica* (XIII, II, p. 506). — Il n'est pas sûr que le camp naval de Bonn ait été maintenu.

⁸ Douteux ; cependant l'importance des constructions (*navalia* ?) donne le droit de supposer une station navale à Nimègue. — Stations terminales vers la mer : à Voorburg près de La Haye, sur le canal de Corbulon (XIII, II, p. 637), à Katwyk sur la mer, port du Vieux Rhin (XIII, II, p. 641), au grand port commercial de Vechten.

⁹ *Nautæ Mosallici* à Metz, XIII, 4335.

On s'explique aisément pourquoi. La voie de terre, de ce côté, a été victorieuse de la rivière. Seine, Loire et Garonne servaient jadis aux transports vers le nord ou vers le sud, entre la Gaule et la Bretagne à ceux-ci prennent maintenant la route de Boulogne, directe et rapide. Quant au commerce dans la direction de l'est ou de l'ouest, entre l'Espagne, la Gaule et l'armée du Rhin, il n'a pas le moindre besoin des fleuves. Ils se trouvèrent donc réduits à un service intérieur, et encore les courbes allongeaient tellement les distances et les temps, qu'on ne résistait pas à la tentation, entre Roanne et Nantes, Sens et Rouen, et même Toulouse et Bordeaux, de prendre la route de terre : il en allait autrement entre Arles et Chalon, sur le Rhône et la Saône, ligne aussi droite que celle d'une voie romaine.

De ces trois fleuves océaniques, c'est encore la Seine qui résista le plus à la concurrence, sans doute à cause de la forme régulière de son bassin, des chemins convergents et rapprochés qu'étaient tous ses cours d'eaux. Entre eux, Paris et les abris de son île se présentaient comme un centre et un refuge naturels. Aussi la cité garda-t-elle sous les empereurs ses **nautes** ou **marchands de l'eau**, corporation hardie dont les membres demeurèrent pendant longtemps armés et équipés à la gauloise ; et dans la plus belle ruine qu'elle nous a laissée de ce temps, la grande salle de l'édifice mystérieux de Cluny, on peut voir encore, sculpté en la forme d'une console, un avant de navire chargé d'armes, symbole peut-être de la puissance que la nature assignait à Paris¹.

Ni sur la Loire² ni sur la Garonne nous n'avons remarqué jusqu'ici rien de pareil. Il y a un port à Nantes³ et à Bordeaux, et il fallait en ces deux villes un nombre imposant de barques et de gabares pour la traversée des fleuves et le transport des pierres ou des barriques⁴. Mais le trafic fluvial nous paraît limité aux besoins immédiats de la cité. A Bordeaux, les commerçants forment une partie notable de la population : tout porte à croire que leurs marchandises allaient par les routes de terre, surtout par celles du Centre et du Nord. De son activité d'alors, il nous reste des images innombrables : aucune ne rappelle la vie de son fleuve⁵.

VIII. — LA NAVIGATION MARITIME.

Sur la mer, c'est trop souvent une demi-solitude.

Dès qu'on approche des rivages de l'Océan, inscriptions, tombes et sculptures se font plus rares. Alors qu'en Saintonge tant de bourgades intérieures montrent leurs thermes, leurs mosaïques ou leurs théâtres, nous cherchons vainement où

¹ *C. I. L.*, XIII, 3026.

² Il n'est pas inutile de rappeler que César signale des embarcations sur la Loire à Nevers (VII, 55, 8).

³ Le port, *vicus Portus* (*C. I. L.*, XIII, 3105-7), me paraît être le quartier du port, en aval de la ligne du Canal (Mattre, *Géogr.... de la Loire-Inf.*, 1893, p. 381, préfère en amont, au port Maillard ou à Richebourg), la ville de Nantes proprement dite restant bâtie sur la partie haute, là où s'élèvera la ville murée du Bas Empire, au confluent de l'Erdre, et sous le nom de *Condeviens* = *vicus du confluent* (Ptolémée, II, 8, 8). *Portu(s) Naamnetu(m)*, *Table*, 1, 2, désigne Nantes.

⁴ A Nantes, *nautæ Ligerici*, associés au *vicus* du port dans une dédicace religieuse (XIII, 3103).

⁵ Les scènes où interviennent des embarcations paraissent purement mythologiques (Esp., n° 1103, 1100), très différentes des représentations réalistes que nous avons trouvées en si grand nombre sur la Moselle.

sont les ports de la province. Le long de l'Océan gascon, ni à Port-d'Albret, ni à Capbreton, ni à Bayonne, et nulle part sur la côte basque, on ne perçoit un indice précurseur de la vie profonde qui 'agita ces rivages dans les temps féodaux¹. Certes, les ruines ne manquent pas sur les côtes d'Armorique : mais elles ressemblent à celles de l'intérieur, elles font songer moins souvent à des travailleurs de la mer qu'à des exploitations rurales, forestières ou industrielles, à de riches propriétaires de villas maritimes, épris de bains de mer, de parties de pêche, de beaux coups d'œil et de vastes horizons² : rien ne rappelle la puissance de la marine vénète ou des bâtisseurs de mégalithes, aucune inscription n'est consacrée aux divinités de l'Océan³, et nous connaissons mieux les pêcheurs à la ligne de la Moselle que les mariniers de l'Armor. On dirait que César, après avoir détruit les vaisseaux des hommes du Morbihan, leur a interdit d'en construire de nouveaux et de s'approcher de la nier : c'est la punition que d'autres proconsuls avaient infligée aux Dalmates de l'Adriatique et aux Ligures de Provence. L'Empire a dû lever ces défenses : mais le mal était fait, et les peuples avaient pris d'autres habitudes.

Sur la Manche, la circulation est plus forte à mesure qu'on approche du Canal. Entre Boulogne et Douvres⁴ elle atteint son maximum d'intensité. Ici c'est alors, comme sur terre entre Lyon et Langres ou entre Rome et Pouzzoles, ou sur la mer Intérieure entre Antioche et Alexandrie, c'est la pleine frénésie du mouvement mondial ; et l'on voit passer les services publics, les soldats, la poste, les empereurs, et toutes les marchandises et toutes les troupes d'hommes que les chefs et les armées de l'Empire entraînent à leur suite ; le commerce libre suit à son tour les mêmes sillages, pour profiter des avantages de mille sortes que l'État a ménagés sur son chemin favori. Il est même possible que les empereurs aient invité ou parfois obligé les voyageurs ou les transports à passer par Boulogne : il était assez dans leur pratique de concentrer le mouvement sur quelques points, pour le protéger ou le contrôler davantage⁵.

Sur la Méditerranée occidentale, les temps ont bien changé depuis les luttes entre Carthage et Marseille. La paix romaine amena sur ses rives et sur ses eaux plus de silence que de travail. Arles et Narbonne centralisaient tout le trafic maritime, Fréjus fut un port de guerre, à l'existence d'ailleurs médiocre et courte. Quant à la colonie de Phocée, César lui a fait subir le même châtement qu'aux cités d'Armorique, et la mer, sans lui être fermée, lui est devenue

¹ Port-d'Albret est aujourd'hui Vieux-Boucau.

² Cf. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, p. 84 et s., p. 150 et s.

³ Voyez la pauvreté de l'Armorique, de la Normandie, et en général de tout le rivage de l'Océan, en sculptures, ex-voto, dédicaces religieuses, etc. (Espérandieu, IV, p. 153 et s.).

⁴ Je dis Douvres (*Dubra* au pluriel), mais le grand port militaire et sans doute commercial de la Bretagne fut longtemps *Rutupiæ*, l'ancêtre de Sandwich. Les itinéraires disent a *Gessorieco... Ritupis*, et comptent assez exactement 430 stades (56 milles 1/4, soit un peu plus de 84 kilomètres). L'importance de ce port était telle que tout ce rivage breton porta le nom de *littora Rutupina* (Lucaïn, VI, 67 ; Juvénal, IV, 141). Le port de *Rutupiæ* servait aussi aux voyageurs d'Espagne : *Excipit ex Gallia vel Hispaniis navigantes* (*Comm. Bern.*, p. 193, Usener) : ce qui montre que Sandwich a dû être fixé comme Boulogne pour port de débarquement. Le port de Sandwich a dû être préféré comme plus à proximité des ports du Rhin.

⁵ Du moins dans certaines circonstances, ce qu'on peut supposer à la rigueur d'après Ammien, XX, 9, 9 (à Boulogne, *ne quisquam fretum transire permetteretur*).

indifférente¹. Si l'on veut mesurer exactement ce que Rome a donné et ce qu'elle a enlevé au monde ou à la Gaule, qu'on regarde, sur le golfe du Lion, Marseille inutile comme port, et c'était le plus merveilleux de l'Occident², et toute la vie maritime drainée vers les sites médiocres ou les bassins insuffisants d'Arles et de Narbonne³.

Peu à peu, la Méditerranée oubliait les rapides élans et les glorieuses aventures des marines anciennes. D'Italie en Gaule et en Espagne, des voyageurs préfèrent maintenant les routes de terre ; il est rare que les empereurs prennent la mer pour venir au delà des Alpes : Claude l'a fait, mais il ne faisait rien comme les autres. La route de la Corniche et du Portus était devenue si commode qu'il fallait beaucoup de courage pour affronter le Mistral et le mal de mer. On laissait l'usage de la Méditerranée aux transports de marchandises, surtout à celles qui étaient destinées à Rome et pour lesquelles on n'exigeait aucune vitesse⁴. Car les habitudes de cabotage reprenaient, avec d'insupportables arrêts⁵. Certaines navigations se faisaient en une lenteur extraordinaire. Saint Paul, d'Asie à Rome, mit quatre mois au voyage, dont trois mois d'escale forcée dans l'île de Malte⁶ : c'était le temps qu'il avait fallu jadis au Grec Pythéas pour se rendre de Marseille en Norvège⁷.

¹ Claude, cependant, a débarqué à Marseille.

² L'itinéraire maritime, parti de Rome, aboutit à Arles et non à Marseille (p. 507, W.). Un navire de charge, parti d'Alexandrie à destination de Narbonne, fait escale à Marseille où il arrive après 30 jours ; Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 1, 3.

³ A nous en tenir aux textes relatifs à la navigation, on dirait qu'Arles concentrait surtout le fret avec l'Italie, en particulier celui qui résultait de l'annone, tandis que Narbonne avait des relations plus étendues avec l'Afrique, l'Égypte, la Sicile, également du reste avec l'Italie (on vient de découvrir à Ostie la mosaïque de la *schola* (?) des *Narbonenses*, sans aucun doute les *navicularii* ; *Notizie degli scavi*, 1916, p. 327). Il est d'ailleurs possible qu'il n'y ait là qu'une apparence. Les textes du Bas Empire décrivent dans les mêmes termes le commerce maritime universel de Narbonne (Afrique, Sicile, Espagne et Orient ; Ausone, *Urbes*, 123-6) et d'Arles (Orient, Assyrie, Arabie, Afrique, Espagne ; constitution de 418, *Corpus legum*, Hænel, p. 238 ; *Expositio*, dans les *Geogr. Lat. minores*, p. 122, Riese ; *Lettres du pape Léon*, 65, 3, Migne, P. L., LIV, c. 882). Mais pour Narbonne comme pour Arles, ce sont alors des développements tout faits.

⁴ Les blés ou huiles embarqués à Arles ou à Narbonne.

⁵ Voyez les *Actes* (note suivante), en particulier 28, 12 et s. : remarquez qu'il s'agit d'un transport à demi public, de 276 personnes, avec cargaison de blé et prisonniers d'Etat sous la garde d'un centurion (27, 1 ; 28, 16). Il faut 30 jours d'Alexandrie à Narbonne. De Narbonne, un navire de commerce va en 4 ou 5 jours droit en Afrique [il ne s'agit pas de Carthage, mais probablement de Bizerte, *Hippo Diarrhytus*, ou même de Bône, *Hippo Regius*], mais s'y arrête, semble-t-il, 15 jours, et repart pour arriver à Alexandrie après avoir mis 7 jours depuis la Cyrénaïque (Sulpice Sévère, *Dial.*, I, 3, 1). Cette lenteur fait comprendre que l'itinéraire maritime, de Rome à Arles, compte les distances entre les plus petits ports, au total 59 traites, dont quelques-unes n'ont pas 4 milles (p. 503 et s., W.). — Toutefois, on savait, le cas échéant, accomplir à la voile de très rapides traversées, et rappelant les prouesses maritimes des anciens Grecs, par exemple aller en 3 jours d'Ostie en Provence, 4 d'Ostie en Espagne, 2 d'Ostie en Afrique (Pline, XIX, 4). Encore au IV^e siècle, on ne parle que de 4 à 5 jours de Narbonne en Tunisie, il est vrai *adeo prospera navigatio*. Tous ces chiffres représentent une vitesse de 123 à 150 milles, 1000 à 1200 stades, par 24 heures, laquelle correspond à la vitesse des anciennes navigations helléniques.

⁶ On ne navigue pas pendant l'hiver et on cherche un bon port pour y passer la mauvaise saison, *Actes*, 27-28, en particulier 27, 12 ; 28, 11.

⁷ Y compris le périple de la Bretagne.

IX. — DES TRANSPORTS EN COMMUN.

L'Empire romain, en dépit de ses habitudes administratives, et peut-être précisément à cause d'elles, ignora l'art d'expédier les affaires. Les régions diverses du monde méditerranéen avaient beau ne plus former qu'un seul État : le cours de la vie générale et le règlement des intérêts naturels souffraient de lenteurs incroyables, qu'aurait aisément évitées une autorité plus réfléchie, moins routinière, moins encombrée de bureaux, moins absorbée en la jouissance de ses propres droits.

Ce qui manquait à ces routes de mer, de rivière et de terre, c'était un système de transports en commun, pour les hommes et pour les marchandises, avec départs périodiques et prix convenus. Une pareille chose nous paraît fort simple¹, et on a le droit de s'étonner que la pensée n'en ait point surgi dans cet immense Empire, où les besoins et les richesses des hommes dépendaient à demi de voyages et de trafics, où un réseau de routes parfaites, contrôlées par une loi unique et souveraine, se prêtait à merveille à des mouvements réguliers d'échanges et de correspondances.

Les empereurs installèrent bien une poste à chevaux, avec cavalerie de relais, bêtes de renfort, voitures, postillons et courriers. Ce fut une administration fort compliquée, avant bureaux centraux dans les métropoles de provinces, et partout chefs de services et employés de tout rang. Mais l'usage de cette poste était réservé aux fonctionnaires et aux messagers du prince².

Les particuliers n'attendaient rien, sur les routes, que de leur initiative ou d'un hasard heureux. Il arrivait souvent que l'État devait faire comme eux, guetter une occasion pour transporter ses hommes : quand il s'agit d'envoyer à Rome saint Paul, qui en avait appelé au tribunal de l'empereur, on profita du passage d'un navire alexandrin pour l'embarquer, lui et quelques codétenus, sous la garde d'un centurion³. Chacun s'ingéniait de son mieux pour organiser un voyage. Les plus riches trouvaient sans peine au départ voitures et chevaux, et des entreprises privées leur fournissaient en cours de route les relais utiles⁴. Les plus pauvres allaient à pied ou étaient pris en surcharge par un voiturier obligeant⁵. Beaucoup s'entendaient et louaient en commun les véhicules nécessaires⁶. Pour les marchandises, on procédait par groupages sur charrettes ou sur navires⁷. Pour les lettres, on s'en remettait à des complaisances, à moins

¹ Songeons que les Marseillais la connurent au temps des Croisades et qu'ils avaient imaginé de véritables paquebots à transporter les pèlerins en Terre Sainte, avec prix fixes et quatre classes de passagers (de La Roncière, *Hist. de la marine française*, 2e éd., I, 1909, p. 276 et s.).

² Peut-être aussi, sur autorisation, à des délégués des conseils provinciaux ou des sénats de cités.

³ *Actes*, 27, 6 ; 28, 11. C'est surtout la flotte commerciale d'Alexandrie qui rendait ces services. Il devait y avoir un droit de réquisition de l'État.

⁴ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 148 ; Friedlænder, II, p. 36 et s.

⁵ Supposé d'après ce qui s'est toujours fait.

⁶ Supposé d'après les usages de l'ancienne France.

⁷ Le groupage semble résulter de l'existence d'un collège lyonnais dit de *negiatores Cisalpini et Transalpini*, lesquels devaient réunir des marchandises de toutes sortes pour divers clients ; *C. I. L.*, XIII, 2029, V, 5911.

qu'on ne pût se payer le luxe de messagers spéciaux ce qui était le cas des cités importantes, qui avaient leurs équipes de courriers¹.

L'existence de grandes confréries marchandes, de corporations de bateliers et de camionneurs, de puissantes maisons d'armement, remédiait dans une forte mesure au manque de services publics². A Arles, les collèges des [nautes de la mer](#)³ organisaient les échanges sur la Méditerranée ; à Lyon, ceux des [nautes de la Saône et du Rhône](#) se partageaient les transports sur les deux rivières ; les [nautes parisiens](#) de Lutèce s'occupaient de la Seine et sans doute aussi de ses affluents

Car ces différentes sociétés s'étaient réparti entre elles les grandes routes de la Gaule, routes de terre comme de rivières, de façon à ne point se faire concurrence et à assurer plus rapidement, d'une province à l'autre, le transit des marchandises. Ce vocable de [nautes](#) n'indique en réalité qu'une partie de leur activité. Les nautes se chargeaient, le cas échéant, des transports par terre : ceux de la Saône, par exemple, avaient dans leurs attributions un service de charroi ou de portage par les seuils de la Bourgogne, entre les ports de la rivière et ceux de la Loire ou de la Seine.

Très riches, possédant des immeubles, des navires et des entrepôts, composées de noms connus et estimés, ces sociétés ou ces maisons offraient au commerce les garanties désirables d'exactitude et de sûreté. L'État et les villes leur accordaient certains privilèges. En échange, les administrations s'adressaient à elles pour le transport des matériaux ou des marchandises destinés aux services publics. Les nautes, à Lyon et à Arles, sont de vraies puissances, à peine inférieures aux corps municipaux, ce qui est aujourd'hui la situation des chambres de commerce à Lyon, à Bordeaux ou à Marseille ; et l'empereur Tibère lui-même ne dédaigna pas d'admettre un jour en sa présence les délégués des nautes de Paris⁴. Les routes de la Gaule avaient en eux, au-dessous de l'empereur, leurs maîtres locaux ; et telle fut l'importance de ces routes, l'activité de leur vie, que ces maîtres, patrons de rouliers ou armateurs de navires, devinrent, dans les villes et les campagnes, des manières de grands seigneurs. On leur dressait des statues, ils distribuaient des présents au peuple⁵. Ils étaient,

¹ *Tabellarius coloniae Sequanorum*, C. I. L., V, 6887 ; *tabellarius* à Narbonne, XII, 4512 ; à Lyon, XIII, 1989 ; à Metz, XIII, 4313. II est possible que les plus riches familles aient eu leurs *tabellarii* : Labienus avait les siens pendant les campagnes des Gaules (Cicéron, *Ad Quintum*, III, 8). S. Cf. Hirschfeld, *Verw.*, 2e éd., p. 200 et s.

² A Narbonne, il n'y a pas trace, jusqu'ici, de sociétés de *navicularii* maritimes, ce qui n'empêche pas les *navicularii* de Narbonne, *Narbonenses*, d'avoir en fait à Ostie leur lieu de réunion ou leur local d'affaires. De toutes manières, un *navicularius* de Narbonne n'en est pas moins un très grand personnage. Héron de Villefosse a montré (*Deux armateurs*, etc., dans *Mém. Ant. Fr.*, 1914, LXXIV) que les Narbonnais P. Olitius Apollonius, *navicularius* (XII, 4400), et Sex. Fadius Secundus (XII, 4393), auxquels on élève des monuments, expédiaient à Rome des amphores d'huile marquées à leurs noms (XV, 3974-5, 3863-73), huile sans doute achetée par eux chez le producteur. Ils étaient donc à la fois négociants, expéditionnaires et armateurs. — Autres possibles, de Villefosse, *ibid.*, p. 176 et s.

³ Bien que la langue officielle réservât l'expression de *nautæ* pour les armateurs et patrons fluviaux, de *navicularii* pour les armateurs maritimes, je ne crois pas à la moindre différence de rang ou de condition entre les uns et les autres.

⁴ Monument des *nautæ Parisiaci*, XIII, 3026.

⁵ C. I. L., XIII, 1954, 1911 ; XII, 4406, 4393.

en Occident, les images réduites de ces riches citoyens de Palmyre, chefs de caravanes au désert, qui firent en Orient figure et fonction de rois¹.

¹ Cf. Mommsen, *Rœm. G.*, V, p. 428-9 et 434.

CHAPITRE V. — L'EXPLOITATION DU SOL.

I. — CONDITIONS NOUVELLES DE LA VIE AGRICOLE.

La Gaule, ont dit les contemporains d'Auguste, reçut des Romains deux inestimables bienfaits : ils ont construit des routes, et ils ont fait mettre le sol en culture¹. — C'était pousser bien au delà des limites de la vérité l'admiration nécessaire de la gloire impériale les Romains n'ont souvent fait que consolider de vieux chemins ; et, sur le fait de l'agriculture, ils eurent autant de leçons à prendre qu'à donner.

Riche ou pauvre, le Gaulois n'avait jamais détesté le travail des champs ; les paysans abondaient sur les terres, toujours pareils aux âpres laboureurs qu'avaient été les Ligures leurs ancêtres ; un grand seigneur de la Celtique ou de la Belgique ne dédaignait pas de vivre sur ses domaines et de les exploiter en bon père de famille. Le service que l'Empire leur rendit à tous, ce fut de les éloigner des camps, de les renvoyer à la terre². Ils purent, à la faveur de la paix, tirer un meilleur emploi de leurs facultés rurales : mais ce n'est point Rome qui les leur a données

Les conditions nouvelles de la vie sociale rendirent plus facile le travail des champs. Nul décret de conscription ne venait arracher à son labeur l'ouvrier agricole³. Les bras ne manquaient plus à la terre : à défaut de domestiques ou de bordiers libres, on avait des esclaves à foison. Des lois sévères réglaient les pratiques du bail à ferme ou du métayage⁴. La petite propriété, dont l'existence avait été si précaire sous le régime aristocratique de l'indépendance, reprit vigueur au temps des premiers Césars, et les gouverneurs de provinces eurent entre autres devoirs celui de la protéger contre les empiétements des grands.

Le sol croissait en richesse : non pas que les épis fussent plus drus et la glèbe plus féconde, mais bien des plantes qu'il avait ignorées jusque-là furent révélées par les hommes du Midi, vigne, olivier, légumes et arbres fruitiers. Et comme il se trouva merveilleusement propre à ces cultures étrangères, plus de terres reçurent leur emploi, plus d'hommes s'y occupèrent, et les agriculteurs varièrent davantage leurs moyens de travail et leurs sources de fortune.

Grâce aux routes, aux grandes villes et à la suppression de frontières, de nouveaux marchés s'ouvrirent aux grains, aux vins, au bétail. La Gaule acquit des clientèles dont les demandes étaient insatiables, par exemple le peuple de Rome et ses empereurs. Aucun droit prohibitif n'entravait la libre circulation des produits du sol⁵, et ce qu'ils payaient à la douane de Gaule, deux et demi pour cent sur la valeur, n'était qu'un impôt de passage, sans portée économique.

Je ne crois pas, en revanche, que les procédés et l'outillage agricoles se soient perfectionnés sous la domination romaine. Les Gaulois, en cette affaire, étaient déjà en avance sur les Méditerranéens. Ils gardèrent les bénéfices du passé. La

¹ Pour les routes, ch. III ; pour les champs, Strabon, IV, I, 2 ; IV, 1, 5 ; pour l'un et l'autre, Dion, XLIV, 42, 4 et 5 ; de même, Josèphe, *De bello Judaico*, II, 16, 4.

² Strabon, IV, 1, 2 et 5.

³ Sauf exceptions.

⁴ Fustel de Coulanges, *Recherches*, p. 9 et s. (*Le Colonat romain*).

⁵ Il faut cependant rappeler ici les mesures contre les vignes.

seule chose peut-être qu'aient développée les Romains, fut le système de l'irrigation pour les prairies et les cultures maraîchères. Ces innombrables aqueducs qu'on bâtit en Gaule ne demeuraient point inutiles aux domaines qu'ils traversaient : des prises d'eau habilement calculées permettaient aux propriétaires riverains d'en tirer parti pour leurs champs, et d'assurer à certaines portions du sol une fertilité plus régulière, moins soumise aux caprices du ciel¹.

II. — MARÉCAGES ET FORÊTS.

Tous ces avantages firent que le Gaulois échangea avec moins de regret l'épée contre la charrue. Il pouvait d'ailleurs livrer d'autres batailles, conquérir du terrain sur la forêt ou le marécage.

C'est le marécage qui fut le plus souvent attaqué. Aux approches des villes, il cédait peu à peu au sol envahisseur des maisons, des villas et des jardins². Les îlots palustres qui avoisinaient les estuaires de l'Océan³, ceux qui émergeaient des terres basses de la Saintonge, de la Vendée⁴ ou de la Flandre⁵, étaient devenus chacun le centre d'un grand domaine ; autour du noyau solide qui portait les bâtisses du maître ou de ses fermiers, la boue disparaissait pour faire place à de bon terrain⁶, et si le propriétaire ne supprimait pas sur toute leur étendue les marécages voisins, il savait cependant obtenir d'eux d'utiles services, de la tourbe pour engrais ou combustible⁷, et les produits des aunaies, des

¹ L'enquête, très difficile, sur le rôle agricole des aqueducs en Gaule n'a pas été faite. J'incline cependant à croire à ce rôle, étant donné que nous avons en Gaule trop d'aqueducs dans les petites localités, *vici* ou *villæ*, pour qu'ils n'aient pas servi aux champs autant qu'aux hommes. Cf. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs de Lyon*, p. 346-9. — L'aménagement des torrents par des prises latérales, des terres marécageuses par des fossés d'écoulement ou de drainage, doit être de beaucoup antérieur aux Romains. — Peut-être certains travaux de barrage, qu'on leur a attribués sur quelques rivières, ont-ils eu pour but des canaux d'irrigation ; la région de la basse Durance et le Vaucluse seraient à étudier particulièrement à ce point de vue.

² Voyez les découvertes faites à Bordeaux dans les marais de l'Archevêché (*Inscr. rom.*, I, p. 438). — Toutefois, l'extension principale du Bordeaux romain paraît se porter vers les hauteurs de Saint-Seurin, en dehors de la zone marécageuse (*id.*, II, p. 553 et s.). Même remarque pour Lyon (Allmer, *Musée*, II, p. 332-3). Et également pour Paris (de Pachtère, p. 36-8). L'effort contre les marécages suburbains, qui devait être si intense au Moyen Age et surtout depuis le XVII^e siècle, fut donc faiblement poussé par les Romains. Et cependant aucune œuvre n'était plus utile. Ce que dit Vitruve des marécages urbains (I, 4, 11 et s.) montre tout à la fois qu'on en comprenait le danger et qu'on ne prenait pas contre eux de très énergiques mesures.

³ D'après les noms donnés aux communes voisines de la Gironde, Pauillac (cf. Ausone, *Ép.*, 5, 16), Soulac, Dignac dans l'île de Jau, Valeyrac, etc., noms qui remontent tous à des villas gallo-romaines.

⁴ Voyez l'excellente carte de Clouzot, *Les Marais de la Sèvre Niortaise*, 1904. On pourrait peut-être retrouver la trace des habitats en s'aidant des amas d'huîtres, comme ceux des Chauds près de Saint-Michel-en-l'Île, ou des amas de cendres végétales, comme ceux de l'Îlot-les-Vases près de Nalliers, du Langon, de Marans, etc.

⁵ Cumont, *Comment la Belgique*, etc., p. 34, qui rappelle les beaux ou les nombreux objets trouvés dans les tourbières.

⁶ Cf. les plaintes des soldats romains, *uligines paludum... accipiant* (Tacite, *Ann.*, I, 17).

⁷ Ajoutez l'usage auquel ont pu servir les énigmatiques amas de cendres de Vendée.

roselaies, des jonchères, des saussaies et des oseraies, dont d'industriels ouvriers tiraient mille emplois différents¹.

La forêt résistait mieux, ou, plutôt, subissait de moindres attaques. Demeurés grands chasseurs, les Gaulois aimaient follement les bois de leurs Ardennes², de leurs Guises³ ou de leurs Layes⁴. Pour bâtir ses villes et ses navires, la Gaule romaine avait besoin de ne point frapper à mort les futaies de ses provinces. Beaucoup faisaient peut-être partie du domaine impérial⁵, et les intendants du prince en imposaient le respect. Les forêts du Bas Languedoc, où s'approvisionnaient les armateurs d'Arles, n'ont point perdu de leur importance⁶. Landes et Médoc sont couverts de leurs pinèdes, où l'industrie des résiniers découvre déjà presque autant de profit que de nos jours⁷. Les splendides forêts de l'Île-de-France se retrouveront intactes au début du Moyen Âge⁸ ; et les voleurs de grand chemin se cacheront, pour détrousser les pèlerins, aux mêmes endroits qui avaient abrité les embuscades des Belges contre Jules César⁹. Quantité de noms de lieux d'origine latine, les Luc, les Sauve, les Silve ou les Selve, rappellent des bois, aujourd'hui disparus, encore debout à l'époque romaine¹⁰.

Evidemment, il y eut çà et là dans les forêts d'énormes entailles. Des villas¹¹ et des sanctuaires¹² nouveaux se bâtirent à l'orée des bois, ou même, près d'une source, dans des clairières intérieures ; et une bâtisse de ce genre, qui étend sans relâche ses communs, ses parcs, ses prairies, ses vergers et ses potagers, est une cause de ruine pour les taillis environnants. Mais si profondes que fussent ses blessures, la forêt n'en mourait point, et le maître lui-même de la villa n'avait garde de la supprimer : car c'était d'ordinaire la fraîcheur, le calme et le gibier du voisinage qui l'avaient attiré en ces lieux¹³.

¹ Caton, *De agri cultura*, 9 ; 33, 5 ; etc.

² Je rappelle que c'est un nom commun.

³ Ancien nom (*Cotia*, Cuise, Guise) de la forêt de Compiègne, nom qui semble avoir été commun à d'autres forêts.

⁴ Ancien nom (*Lida*, Laye) de la forêt de Saint-Germain, que je crois aussi un nom commun.

⁵ Hypothétique.

⁶ Supposé d'après l'importance des constructions navales à Arles.

⁷ Rappelons-nous aussi le rôle joué par les forêts dans les deux industries, importantes en Gaule, de la savonnerie et de la verrerie : ce sont leurs bois qui fournissaient les potasses ou, comme on disait autrefois, les *cendres* ou *salins* : je crois que c'est cela que signifie le mot de Varron (*Res. r.*, I, 7, 9), *ex quibusdam lignis combustis carbonibus salsis*.

⁸ La forêt de Compiègne, *silva Cotia* ; Greg. de Tours, *H. Fr.*, IV, 21 ; V, 39 ; etc.

⁹ Pour se rendre de Bingen à Trêves, Ausone traversera, près de Bingen, une vaste région désertique et forestière (*Mos.*, 5-6) qu'on retrouve exactement aujourd'hui.

¹⁰ Voir à ces mots le *Dictionnaire des Postes*, 4^e éd., 1905.

¹¹ La villa gallo-romaine est toujours inséparable de son horizon de bois (*sub radicibus montis silvestris*, Varron, *R. r.*, I, 12, 1) ; et c'est pour cela que la majorité de nos anciennes communes ou paroisses rurales, héritières de villas gallo-romaines, sont encadrées de bois ou de forêts.

¹² Le sanctuaire rural étant une manière de domaine, on peut en dire autant que des villas. Voyez la situation de l'habitat sacré de Champlieu à quelques mètres de la forêt de Compiègne, celle des *fana* normands décrits par de Vesly (*Les Fana*, p. 15, 21, 73, 78, 84, etc.), etc.

¹³ La conquête de la Gaule a dû y introduire de nouvelles essences forestières. La principale fut sans nul doute le platane, recherché du reste uniquement pour son ombre,

Rome transmet donc au Moyen Age, à peu près entier, l'héritage de forêts que lui avait laissé la Gaule celtique¹. Si, sur quelques points, les brèches étaient sensibles, elles seront vite réparées lorsque les invasions auront détruit tant de villes, de châteaux et de cultures². On verra alors la forêt revenir à la charge contre l'homme, et les ombrages de ses hêtres ou de ses chênes recouvriront en maint endroit les ruines de chapelles ou de villas romaines³.

Le marécage, lui aussi, prendra alors sa revanche. Dès le troisième siècle, lorsque les cités se seront resserrées dans leurs nouvelles enceintes, il réoccupera autour d'elles ses antiques positions, au pied des fossés qui bordent les murailles. Le Marais à Paris⁴, les eaux croupissantes de Paludate, des Chartrons et de Pont-Long à Bordeaux⁵, menacent ou investissent les vieilles villes. Dans les campagnes, les îlots palustres sont revenus à leur misère isolée⁶. Il faudra, pour revoir la lutte victorieuse contre la forêt et le marécage, les efforts patients des moines, l'énergique volonté des ingénieurs royaux. Rome, du reste, même dans les temps de sa plus grande prospérité, n'a rien tenté en Gaule qui soit comparable à ce que feront ces hommes, n'a rien laissé sur notre sol qui soit il mettre en regard de l'œuvre française des dix derniers siècles.

III. — CÉRÉALES, LIN, CHANVRE, OLIVIER.

Le blé était devenu la principale richesse de la Gaule. Elle en produisait assez pour nourrir les siens, et, s'il le fallait, pour aider à la subsistance des pays voisins⁷ ; et, comme elle s'était appauvrie en métal précieux, sa fortune et sa gloire venaient alors de la fécondité de son sol, de biens naturels plus constants et plus nobles que l'or et l'argent. Désormais, sa renommée agricole ne cessera de croître et laissera de plus en plus dans l'ombre le renom de ses ressources minières⁸.

et qui se répandit jusque dans le Nord à Boulogne ; on le planta en assez grande quantité pour que les pieds en fussent recensés pour l'impôt foncier : *ad Morinos osque pervecta.... ut gentes vectigal pro umbra pendant* (Pline, XII, 6).

¹ Il est de mon devoir de dire que cette opinion, que cent faits justifient, est absolument contraire à l'opinion courante.

² J'entends dès les invasions du III^e siècle, et peut-être cela commence-t-il dès le temps de Marc-Aurèle.

³ De Vesly, *Les Fana*, p. 84 : au village des Essarts dans la forêt de Rouvray, *les ronces croissent sur les ruines*. Orose (VII, 15, 5) signale le fait en Italie dès le temps de Marc-Aurèle, *oppida in ruinas silvasque*.

⁴ Grégoire de Tours, *H. Fr.*, VI, 23 ; cf. de Pachtère, p. 17, 145.

⁵ Drouyn, *Bordeaux*, p. 131, 119, 137, etc. ; les marais versaient, du côté de Pont-Long (rue d'Arès), jusqu'à la Cathédrale (*Revue des Ét. anc.*, 1899, p. 241).

⁶ Supposé d'après l'ensemble des faits, et d'après ce que le panégyriste de Constantin dit du pays de Beaune, dont les terres basses, jadis recouvertes *continua cultura*, sont maintenant transformées *in voragines et stagna* (*Pan.*, VIII [V], 6).

⁷ L'exportation de blé de Gaule en Italie est attestée en particulier pour Arles, et, dans l'ensemble, par des inscriptions et des textes (*Romam invehuntur*, Pline, XVIII, 66). — L'exportation en Espagne est attestée pour les derniers temps de la République.

⁸ Cf. Pline. XXXVII, 203 ; Mela, III, 17 : *Terra est frumenti præcipue ac pabuli ferax*.

Limagne¹, Beauce² et Bourgogne³ au centre, Brie⁴ et Soissonnais⁵ en Belgique, Comtat⁶ et Toulousain⁷ dans le Midi, étaient, comme autrefois, les régions de la France qui montraient les plus vastes emblavures. Les domaines, là et ailleurs, valaient surtout par la masse de grains qu'on y engrangeait, par le nombre de sacs qui sortaient des moulins⁸. Je cherche ce que les empereurs ont pu, à cet égard, apporter de nouveau dans les Gaules, et je ne trouve rien⁹ lorsque les géographes de l'Empire voulaient décrire les richesses fromentières de la Gaule, ils se servaient de traits fournis par les voyageurs contemporains de la conquête¹⁰.

Au-dessous du blé, la principale culture était celle du lin, elle aussi bien antérieure à la vie romaine et au nom celtique. De celle-ci du moins, il est probable que l'Empire a développé l'importance : car c'était une culture

¹ Peut-être Ammien, XVII, 8, 1 (*ex Aquitania anima*) ; en tout cas Sidoine, *Ép.*, IV, 21, 5 (*æquor agrorum*, etc.) ; *Carm.*, 7, 41 et s. ; et Salvien, *De gub. Dei*, VI I, 2, 8 (*crinita messibus*, etc.).

² Aucun texte en dehors de l'époque celtique (choix d'Orléans, par César, connue centre du ravitaillement en blé de son armée, *De b. G.*, VII, 3, I).

³ Claudien, *De cons. Stil.*, III, 94 (*comere Lingonico*, sans doute du pays de Dijon). La richesse en blé du terroir de Dijon est longuement décrite par Grégoire, *Hist. Franc.*, III, 19.

⁴ Moins célébrée que la Limagne, mais déjà, je crois, excellente terre à blé, si j'en juge par l'abondance, sur ces plateaux, de villas romaines, toutes aux mêmes points que les communes actuelles. Il serait possible que la richesse de la Brie datât seulement des temps romains. Peut-être y trouve-t-on une allusion dans les *Panég.*, VIII, 6 (à propos des Rèmes) et chez Claudien (*l. c.*, III, 92, *ligones Senonum*, le pays de Melun appartenant aux Sénons), Toutefois le pays de Brie proprement dit était sans doute partagé entre la cité de Meaux et celle de Soissons (à qui appartenait le *pagus Otmensis*, ou de Château-Thierry).

⁵ Fortunat, *Carm.*, VII, 4, 14 (*seges* des bords de l'Aisne). — Sans doute aussi sur les plateaux du Hainaut (Nerviens) et de la Hesbaye (Tongres).

⁶ Décidément, je crois que Pline (XVIII, 85) parle des *Mem[in]i*, ou du pays de Carpentras. Car il indique dans un passage que l'espèce supérieure de froment, *siligo* (*triticum hibernum*, gros blé blanc), ne peut convenir qu'aux terres humides de la *Gallia Comata* [les Trois Gaules] et qu'à celles *trans Alpes* [la Narbonnaise ou la Transalpine primitive, expressions désuètes qui s'expliquent parce que Pline copie une source ancienne, Varron ?] des Allobroges [Grésivaudan, Valloire] et des *Memini* [Carpentras] (et ce sont en effet des terres fort arrosées) : partout ailleurs, dit-il, *ibi* [les terres plus sèches du reste de la Narbonnaise], il dégénère au bout de deux ans en froment ordinaire.

⁷ Je pense que les blés expédiés de la Narbonnaise venaient de là. Cf. la note suivante.

⁸ Dans la grande villa de Chiragan, dans la Haute-Garonne (Joulin, p. 153), on a pu supposer un grenier à blé pour 4.000 hectolitres. Chaque domaine avait, outre ses granges, ses moulins propres (*Digeste*, XXXIII, 7, 18, 5).

⁹ Mentionnons ce fait de fécondité du sol cité par Pline (XVIII, 183) chez les Trévires : il y a 3 ans [en 74 ?], dit-il, *cum hieme prægelida capta segetes essent, reseverunt etiam campos mense Martio uberrimasque messes habuerunt*. Il s'agit de l'utilisation pour blés de printemps de terres où le blé d'hiver, semé peut-être trop tôt, avait été détruit par la gelée.

¹⁰ Aussi, pour les différentes espèces de céréales, n'aurions-nous qu'à répéter ici ce que nous avons dit aux temps gaulois. — C'est évidemment une question à résoudre, si les Romains n'ont pas introduit en Gaule de nouvelles variétés de blé : mais je ne vois pas encore la manière d'en faire l'étude ; J. et Ch. Cotte (*Étude sur les blés de l'Antiquité classique*, 1912, p. 34) font justement remarquer la difficulté qu'il y a à serrer la question de près.

industrielle, on en tirait des toiles à voiles, des tissus de tout genre, qui pouvaient s'exporter dans le monde entier ; et pour satisfaire à une clientèle grandissante, la Gaule accrut le nombre de ses linières. Chaque cité, chaque grande ferme devait avoir les siennes. Les plus anciennes, les plus fameuses, étaient au Midi, dans les bonnes terres du Quercy. Mais le Nord se laissa rapidement entraîner à ce genre de culture, facile en ces terres humides et largement rémunérateur, et, dès le premier siècle de l'Empire, la Flandre et l'Artois s'étaient en partie transformés pour le recevoir¹.

D'autres cultures, moins importantes pour l'ensemble, prenaient le premier rang dans certaines régions : l'orge, surtout en Belgique, restée fidèle à la bière² ; le chanvre, grosse richesse pour les nations de tisserands, telles que celles du Quercy et du Dauphiné ; le millet, toujours populaire en Gascogne ; l'olivier enfin, celui-ci à peine arrivé en Gaule, mais qui avait aussitôt atteint, vers Valence et vers Carcassonne, les limites assignées par la nature, et qui, grâce à la popularité de l'huile dans les usages romains, devait devenir pour nos agriculteurs de Provence et de Languedoc une source de revenus à jamais intarissable³.

IV. — LA VIGNE⁴.

Il faut s'occuper à part de la vigne : car, seule de toutes les cultures de la Gaule, celle de la vigne fut soumise à un régime d'exception, et nous ne reconnâtrons plus, en faisant son histoire, le libéralisme économique de l'Empire romain⁶.

La conquête du Midi, sous le proconsul Domitius, avait fait connaître la vigne à toutes les terres du Languedoc et du Dauphiné⁵ ; et comme elle y réussissait fort

¹ Pour tout ceci, Pline, XIX, 8 : *Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges ultimique hominum existimati Mirini vero Galliae univerae vela texunt*. De la Gaule, la culture gagna la Germanie, *jam quidem et Transrhenani hostes*. Le recensement des linières entraînait dans l'impôt foncier des Gaules, *Galliae censentur hoc reditu*.

² *Forum hordiarium* à Cologne.

³ Je crois qu'il y avait trois centres de culture : autour de Narbonne, autour d'Aix, autour de Nice et d'Antibes (*C. I. L.*, V. 7905, 7920 ; etc.), peut-être autour de Riez (cf. XII, 372), d'Orange (cf. XII, 1236) et d'Arles (*Digeste*, XIV. 3, 13, s'il ne s'agit pas d'huile importée). Il nous manque un répertoire et une étude archéologique des moulins et pressoirs à huile de la Gaule (cf. *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, 1910, p. 376 et s., et ailleurs). — La restriction que la République apporta à la culture de l'olivier, ne put sans doute tenir devant les besoins énormes de l'Empire.

⁴ Curtel, *La Vigne et le Vin chez les Romains*, 1903 (très sagace) ; Billiard, *La Vigne dans l'Antiquité*, Lyon, 1913. A titre de comparaison, le livre d'A. Jullien, *Topographie de tous les vignobles connus*, 3e éd., 1832.

⁵ Il est d'ailleurs fort possible que les Marseillais aient fini par la propager aux abords de leurs colonies. Ils l'avaient plantée, disait-on, près d'Aix, Plutarque, *Marius*, 21. — J'ai eu peut-être tort d'insister sur le peu d'étendue des vignobles marseillais. Jusque dans le cours du XIXe siècle le vin du pays était une fortune pour le terroir de Marseille : « les environs de cette ville contiennent de nombreux vignobles » et presque tous les villages de son territoire actuel produisaient leurs vins, vins rouges ou blancs, dont on expédiait à Paris, même en Allemagne, en Hollande, en Russie (A. Jullien, *Topographie*, p. 251-3). Et les statuts municipaux montrent qu'il en a été ainsi durant tout le Moyen Age. Pour Marseille comme pour Paris, les choses ont changé depuis un siècle, par suite du développement de la vie industrielle, des bâtisses urbaines, des propriétés d'agrément. — Outre les vignobles des terroirs de Marseille et d'Aix, on doit citer, comme datant peut-être de la colonisation marseillaise, ceux des Alpes Maritimes, dont le cépage,

bien et que les Gaulois ne pouvaient se passer de vin, ce fut l'espoir de fortunes nouvelles pour les cultivateurs de Narbonnaise, indigènes ou colons. Mais ce qu'ils gagnaient, les marchands et les vigneron d'Italie le perdirent. Ceux-ci se plaignirent, et un décret du sénat interdit aux Transalpins de constituer des vignobles¹. César ou Auguste abrogèrent ou laissèrent périr le décret². Alors, la vigne conquit la Gaule entière.

Dans le Midi elle s'étala sans mesure sur la plaine du Languedoc, et aussitôt elle y prit Béziers pour capitale³. En même temps, elle remontait le Rhône sur ses deux rives, mieux accueillie d'ailleurs par les côtes *rôties* du bord occidental, et elle s'installa pour l'éternité sur les flancs des coteaux dauphinois⁴ et sur les terrasses du Vivarais⁵. La Bourgogne fut envahie à son tour, et là aussi la vigne

appelé dans le pays la vigne *rétiq*, *Rætica*, donnait de très mauvais vin, mais de l'excellent raisin de table (Pline, XIV, 41).

¹ Il est possible que l'interdiction ne vise que les indigènes.

² Cela résulte de l'abondance de textes que le premier siècle nous a laissés sur les vins de la Gaule.

³ *Beterrarum inter Gallias consistit auctoritas*, Pline, XIV, 68 [il y a inter et non infra, Pline parle peut-être de la réputation de Béziers hors de Gaule aussi bien qu'en Gaule]. Aujourd'hui encore Béziers est le marché régulateur des vins. — Nous ignorons les cépages qui furent utilisés à l'origine dans cette région. Ils sont arrivés peut-être par la colonie grecque d'Agde.

⁴ Le cépage dit *allobrogique* était à grains noirs et convenait aux terres froides, *Allobrogica frigidis gela maturescens* (Pline, XIV, 26 et 18), et il devait se rencontrer en Dauphiné, rive gauche. Mais je crois que ce n'était pas exactement celui qu'un avait fini par cultiver sur les *côtes du Rhône*, rive droite. Il rendait beaucoup, *copiam præstant*. Le cépage allobrogique, sans doute de première catégorie, ne réussissait pas au dehors (Columelle, III, 2, 10 ; Pline, XIX, 26). — Les plus célèbres plantations devaient être sur la rive droite, à la Côte Rôtie (Billiard, p. 82), laquelle dépendait du territoire de Vienne. C'est sans doute de ces vignobles qu'il est question chez Pline (XIV, 18) : *Viennensem agrum nobilitans Taburno* [var. *Aburno*], *Sotanoque et Ellinco generibus non pridem hæc illustrata* [les corrections *Arverno*, *Sequano*, *Helvico*, semblent contraires à l'ensemble du texte, il s'agit de crus ou de localités chez les Viennois]. — C'est le plant qui donnait, sur place, le *vin de Vienne*, *vinera picatum* ; Pline, XIV, 18 et 26 ; Martial, XIII, 107 ; Plutarque, *Qu. conv.*, V, 3, 1 ; Columelle, III, 2, 10 ; XII, 23. — A ce plant devaient se rattacher les vignobles des Voconces dans la Drôme (Pline, XIV, 83) et du Lyonnais (vignobles célèbres du vicus ou pagus Antonins (Sidoine, *Carm.*, 17, 17-8).

⁵ L'attribution d'un cépage distinct et de vignobles importants aux Helviens du Vivarais résulte, sans certitude absolue, de mentions chez Pline : 1° d'un cépage, sans doute de seconde catégorie, découvert, il y avait sept ans (sous Néron), *Alba Helvia* [les manuscrits ont *Albo Olvia* ou *Oliva, Olivia*] (XIV, 43), c'est-à-dire à Aps, cépage à floraison très rapide, *uno die deflorescens, ob id tutissima*, et qu'on répandit pour cela dans toute la Narbonnaise et ailleurs ; on l'appelait (*vitis*) *carbunica* ; 2° d'un vin qui avait naturellement goût de poix et qui portait à la tête, fabriqué *Helvenc[o] in pago* (XXIII, 47) : mais il peut s'agir ici de l'*Ellinco* du terroir viennois mentionné XIV, 18 ; 3° il est vrai que dans ce dernier passage il peut s'agir de cépages helviens cultivés en Viennois ; 4° de l'existence d'un cépage de troisième catégorie, appelé *Helvennaica, Helvennaca, Helvenacia* (Pline, XIV, 32-3 ; Columelle, III, 2, 25 et 20, d'après Celsus ; V, 5, 16) ; on en citait trois variétés (appelées, l'une en celtique *marcum* ou *marcus, emarcum*, une autre, *longa* ou *cava*), cépage convenant aux sols maigres, aux terroirs maritimes, donnant du vin très abondant, médiocre et ne se gardant pas ; 5° de l'inscription (texte très douteux) *Helvior*, sur une amphore à Vechten (XIII, 10004, 8) ; 6° de l'importance de la tonnellerie sur les bords du Rhône, à Rochemaure. — C'est du reste aux abords du fleuve que devaient se trouver ces vignobles. — Le cépage helvien était sans doute quelques-unes des espèces cultivées aujourd'hui dans nos provinces

préféra les terres du couchant, la Côte d'Or désormais fameuse¹. De Béziers à Dijon, un monde nouveau s'agita sur la grande route de l'Est : vigneron, vendangeurs, courtiers, amphores et barriques donnèrent au vieux chemin une physionomie imprévue.

Mais la vigne, en quelque sorte appelée par la terre de Gaule, ne se contenta pas du versant méditerranéen.

Par delà les montagnes centrales, elle descendit dans toutes les vallées de l'Océan. Trois d'entre elles lui furent surtout favorables : celle de la Garonne, où elle affectionna à la fin les graves blanches ou dorées du bas pays, Médoc et Bordelais² ; celle de la Seine, où elle recouvrit les revers ensoleillés des plateaux parisiens, à Suresnes, Argenteuil ou Chanteloup³ ; plus au nord, celle de la Moselle, sur les coteaux des deux rives, réchauffés du soleil et abrités contre la brise⁴. Trois cités, chacune dans sa vallée, allaient devenir des reines de vins, Trèves, Paris et Bordeaux. L'orge et la bière reculèrent devant Bacchus, ainsi que chantera plus tard le César Julien, qui fut empereur à Paris et en célébra les vignobles⁵.

centrales (Curtel, p. 77) : mais j'imagine que les Helviens avaient dû implanter sur leurs terres des bords du Rhône le bon cépage allobroïque. — J'ai à peine besoin de rappeler les vins célèbres du Vivarais, Cornas, Mauves, Limony, Saint-Péray (vins blancs) ; mais il serait possible que dans l'Antiquité cette région ait dépendu de Valence.

¹ Chez les Eduens : *Panég.*, VI [V], 6 : vignobles sans doute sur les coteaux [la correction *infinio loco* est absurde] du *pagus Arebrignus* (pays de Beaune et de Nuits ; cf. le dieu au tonneau de Cussy-le-Châtel, Esp., n° 2025). Chez les Lingons, à Dijon : Grégoire de Tours, *H. Fr.*, III, 19 : *Occidentes montes sunt uberimi viniisque repleti, qui tam nobile incolis Falernum porregunt* ; cf. Espérandieu, n° 3253 (Langres), 3469 (Dijon), 3608 (Thil-Châtel), avec cette réserve qu'il peut s'agir, dans ces figures, de vins importés (j'en doute fort cependant) ; le dieu au tonneau de Mâlain (n° 3168).

² Outre les textes d'Ausone et de Pantin de Pella, on peut, je ne dis pas on doit, rapporter au Bordelais le fameux cépage, recherché de très bonne heure, que les Italiens appelaient (*vitis*) *Biturica*, *Biturigiaca*, *Bituriaca*, car il paraît bien difficile de l'attribuer aux Bituriges de Bourges. C'était un excellent cépage, et peut-être le meilleur de seconde catégorie, dont les qualités dominantes étaient : grains moins serrés, fleurs non sujettes à couler, précocité, résistance à la pluie et au vent, convenance aux terrains froids et humides, un grand rendement, vin se conservant longtemps ; Plin., XIV, 27-8 ; Isidore, *Orig.*, XVII, 5, 22 ; Columelle, III, 2, 19 et 28 ; 7, 1 ; 9, 1 et 3 ; 21, 3. Tonnelier à Bordeaux (Esp., n° 1112). — Vignes en Limagne (Sidoine Apollinaire, *Ép.*, IV, 21, 5) ; dieu au tonneau à Gannat (Esp., n° 1620), à Vichy (n° 2750) : remarquez que ce dieu se rencontre surfont dans les pays à vignobles. — Tonneliers à Nantes (*C. I. L.*, XIII, 3104) : on peut douter ici qu'il s'agisse de vins, à moins qu'on ne pense aux vins blancs communs du pays ou à ceux d'Anjou et de Touraine.

³ Plin. n'en parlant pas, l'introduction du vin dans la vallée de la Seine fut peut-être postérieure. — Jusqu'à nouvel ordre, aucun document des temps romains pour le vin de Champagne, mais il y en a de l'époque mérovingienne, je ne parle pas d'ailleurs du vin mousseux, qui est très récent.

⁴ Ausone, *Mos.*, 21. Plin., qui a été dans le pays, n'en parle pas, mais les monuments funéraires (Neumagen ; Esp., n° 5184, 5193, 5198) représentent souvent, bien avant Probus, des transports de barriques : il est vrai que ce peut être (j'en doute cependant) du vin importé. Découverte de serpettes de vigneron et d'essettes de tonneliers dans une nécropole en amont de Coblenz, du II^e siècle ? (Weise, *Beiträge*, Hambourg, 1901, p. 31 et s.).

⁵ Julien, *Epigr.*, I, p. 611, Hertlein.

De nombreuses causes décidaient partout les propriétaires à substituer la vigne au blé traditionnel. Ses produits apportaient des gains plus considérables : denrée de luxe et d'exportation, le vin atteignait des prix qui étaient interdits au blé¹. La conquête de la Bretagne, de bonnes relations avec la Germanie, assuraient de nouveaux débouchés. Il fallait du vin pour la grande armée installée à la frontière, officiers et soldats. Les gourmets de Rome demandaient aux crus gaulois de leur révéler des sensations inconnues². On ne sépara plus l'usage du vin d'un certain confort dans la vie : il n'avait été jadis accessible qu'aux plus riches, chacun maintenant put avoir son vin à sa table, sa vigne dans son champ, les morts eux-mêmes voulurent leur vignoble à côté de leurs tombes, et les libations de vin à leurs anniversaires. Des tavernes s'ouvrirent partout, dans les villes et sur les routes, et le populaire s'y empressa, demandant à grand cri du **béziers** ou du **vienne**³ à l'hôtelier affairé.

Il arriva donc à notre pays ce qui lui est advenu à toutes les époques où de grands marchés se sont ouverts dans le monde, où les progrès du bien-être ont fait désirer à tous la boisson joyeuse : ce fut une fureur de planter des vignes, comparable à celle du temps de Louis XV ou du lendemain du Second Empire. Mais il en résulta aussi un double inconvénient : l'un qui n'intéressait pas la Gaule, de léser les importateurs d'Italie et d'Orient ; l'autre, de réduire la culture du blé, indispensable tout à la fois à la nourriture du pays⁴ et à l'approvisionnement de Rome.

Les empereurs finirent par s'inquiéter, et, comme les intendants de Louis XV, prirent une mesure énergique. On remit en vigueur l'ancien décret : défense fut faite aux Gaulois, sous Domitien, de planter de nouvelles vignes, et ordre fut donné d'arracher une partie des anciens vignobles⁵.

Jusqu'à quel point ce redoutable édit fut-il appliqué, nous ne le savons pas. D'un côté, j'ai peine à croire que les empereurs aient privé la Gaule de tous ses vignobles⁶ : trop d'intérêts étaient désormais liés à la vigne pour qu'une proscription absolue fût possible⁷, et les mesures les plus despotiques, dans cet

¹ Voyez les remarques de Pline (XIV, 46 et s.). Pline (XIV, 57) rappelle que les Viennois ont vendu **entre eux, par amour-propre national, amore proprio**, leurs vins à plus de mille sesterces l'amphore (210 francs les 26 litres), ce qui met le tonneau [4 barriques de 228 litres] à plus de 7.000 francs, prix des premiers grands crus bordelais des très bonnes années.

² Pour le vin de Vienne, Martial, XIII, 107 ; Pline, XIV, 18, 26, 57 ; pour celui de Marseille, Pline, XIV, 68.

³ *C. I. L.*, XIII, 10018, 135 : *Parce picatum, da Amineum* : ce buveur ne veut pas du vin du Midi gaulois, mais de l'italien supérieur, du falerne ; il est d'ailleurs probable, puisque la Gaule importait des cépages d'Italie, qu'on fabriquait, par exemple dans le Bordelais ou plutôt en Bourgogne, du faux aminéen. — Mais beaucoup de ces inscriptions dites bachiques peuvent être postérieures à Probus.

⁴ Stace (à propos de l'édit de Domitien), IV, 3, 11-2 ; cf. S. Reinach, *Cultes*, II, p. 364.

⁵ En 92 ?

⁶ Ce qui eût été le cas, si on n'avait plus replanté.

⁷ Outre les intérêts matériels, les intérêts religieux, puisque l'usage se répandait d'installer près des mausolées un arpent de vignes, dont les produits servaient aux libations funéraires : je ne pense pas que l'édit ait rien changé à cet égard (*C. I. L.*, XII, 1657, Die chez les Voconces ; 3637, Nîmes ; XIII, 2165 et 2494, Briord et Gélignieux dans le pays de Belley).

Empire très vaste et difficile à surveiller, comportaient toujours mille tolérances¹ et des négligences plus nombreuses encore. D'autre part, cependant, en regardant les innombrables bas-reliefs où les Gaulois ont sculpté les détails de leur vie populaire, je suis frappé d'en voir un si petit nombre consacrés aux besoins de la vigne et du vin : vendanges, pressurages, écoupages, mises en fût, tonnellerie ou dégustation, j'aperçois rarement l'image d'un de ces actes, dont vivent aujourd'hui en France des centaines de milliers d'hommes². Et si la mention du vin et de ses marchands reste si constante dans nos inscriptions, rien ne nous dit qu'il ne s'agisse pas de vins importés.

La mesure prise par Domitien et observée par ses successeurs ne détruisit donc pas le vignoble gaulois : mais elle eut en tout cas sur lui des effets désastreux³. On vit en revanche le blé revenir à sa place traditionnelle, et les champs de la Gaule reprirent l'aspect un peu monotone que donne une culture dominante.

Les malheurs du pays au troisième siècle provoquèrent une politique plus libérale. Afin de réparer les maux causés par l'invasion germanique, l'empereur Probus abrogea l'édit de Domitien, et les vins de Trèves, de Paris et de Bordeaux commencèrent de nouvelles destinées⁴.

Les vigneron gaulois retrouvèrent d'ailleurs sans peine le souvenir des excellentes leçons que leur avaient données leurs maîtres d'Italie. Car rien n'était laissé au hasard dans cette culture de la vigne, qui exige parfois les mêmes soins minutieux, la même application savante et attentive que la production d'une œuvre d'art. On reconnut ou on créa une grande variété de plants ou de cépages, les uns pour terres froides, les autres pour sol humide, d'autres pour terrains secs⁵ ; on propagea de préférence ceux dont la floraison s'achève très

¹ Il est possible que certaines cités, comme peut-être les Trévires, les Lingons, les Allobroges, aient été privilégiées à cet égard, d'autres, au contraire, sacrifiées, comme peut-être celle de Bordeaux. Le texte si difficile des Pan. Lut., VIII [V], 6, sur les vignes du *pagus Arcgrignus* dans la cité d'Autun, peut s'expliquer par le fait que ce pagus avait conservé le droit d'avoir des vignobles *in uno loco* [*in uno* dissimule peut-être un nom de lieu, *Belino*, Beaune ?] : en tout cas les vignes dont il est ici question sont décrites comme extraordinairement vieilles, bien antérieures à Probus. — Il est encore possible qu'on ait autorisé un arpent de vigne par concession funéraire (cf. ici, n. précédente) : car je crois que le vin destiné aux libations funéraires ne pouvait être que du vin pur et authentique de vin tenant lieu de sang ; cf. Kircher, *Die sakrale Bedeutung des Weines*, Giessen, 1910, p. 86), et que ces plantations de vignes près des tombes étaient faites à cette intention. Peut-être, également à cet effet, eut-on des vignes de serre jusqu'en Belgique.

² Les figurations les plus importantes sont les bas-reliefs funéraires représentant des transports de tonneaux chez les Lingons et chez les Trévires, les mosaïques représentant des scènes de vinification à Saint-Romain-en-Gal dans le voisinage des fameux crus des Allobroges. A Bordeaux, les inscriptions et représentations relatives au vin sont au contraire très rares.

³ Il faut d'ailleurs bien l'admettre, puisqu'on fit à Probus un mérite de l'avoir abrogé.

⁴ Il est certain que l'édit de Probus a eu de fortes conséquences pour le commerce des vins. C'est après son règne que se placent, dit-on, les vases à inscriptions bachiques si nombreux dans le Nord-Est (*C. I. L.*, XIII, III, p. 532 et s.). Mais je ne sais si l'affirmation peut être absolue.

⁵ Voyez les trois principales catégories de cépages gaulois, l'*allobrogique* dans la première classe des cépages connus, le *biturige* en tête de la seconde, le cépage d'Aps ou *carbunica* dans la seconde, l'*helvennaque* ordinaire dans la troisième, bien hiérarchisées. Ce besoin de hiérarchie dans les choses de la vigne et du vin existait donc dès l'Antiquité. — L'existence de ces cépages, bien définis et bien classés dès les

vite, ce qui est une garantie contre la coulure et pour des grains plus stables ; on essaya en Gaule des plants d'Italie¹ et en Italie des plants de Gaule². Dans certaines localités on laissait grossir le bois de la vigne jusqu'à pouvoir y tailler une coupe³. Ailleurs, on permettait aux sarments de ramper sur le sol pour s'abriter contre le vent⁴. Un travail incessant d'observations et d'expériences s'imposait aux viticulteurs. Souvent, la maladie menaçait ces corps d'arbustes, délicats comme des êtres humains. Il fallait alors les surveiller d'instant en instant⁵. Le vignoble faisait de son maître un véritable combattant. Aucune culture n'était moins vulgaire, ne développait davantage les facultés de l'esprit⁶.

V. — FRUITS, LÉGUMES ET FLEURS.

Au prix de ces grandes cultures d'intérêt vital, les autres n'étaient que des hors-d'œuvre dans la vie générale du pays. Pourtant, elles n'étaient point à dédaigner,

premiers temps de l'Empire, soulève un problème très difficile à résoudre : comment se sont-ils constitués ? est-ce par importation de plants grecs ou de plants italiens ? et ensuite par influence graduelle du sol ? est-ce par greffage ou travail sur plants sauvages indigènes ?

¹ Pline, XIV, 39 : *Trans Alpes vero Piceam* : il s'agit de plants venus des bords de l'Adriatique et en particulier des environs d'Ancône (Pline, XIV, 37, 63 ; édit de Dioclétien, 2, 1). Je crois cependant possible que la viticulture et la vinification bordelaises et bourguignonnes, cépages et vins, soient d'origine ou d'imitation, non pas adriatique, mais campanienne ou aminéenne.

² Pline, XIV, 39 : *In Italia Gallicam placere* : je n'hésite pas à croire que, des trois principaux cépages gaulois, ce fut le *biturige* qu'on planta le plus en Italie : cela résulte de tous les renseignements que les agronomes ont fournis sur lui, et de ce qu'on essaya vainement d'y acclimater l'*helvénnaque*, *nulla vitium minus Italiam amat* (XIV, 33) et l'*allobroïque*.

³ On montrait à Marseille une *patera* faite d'un bois de vigne (Pline, XIV, 11) : mais s'agissait-il d'une vigne du pays ?

⁴ Col., V. 5. 16-17 ; etc. C'est ce qu'on appelle une *conduite ultra-basse*, (Cartel, p. 51 : Billiard, p. 357), *peu recommandable et n'est guère admissible que dans les climats chauds et secs* (Cartel). — Une variété de vigne ainsi rampante était celle (cépages de l'*Helvénna*) dont les sarments étaient d'abord enterrés, et ensuite redressés le long de roseaux : ces sortes de sarments étaient appelés, d'un mot celtique, *candosocci* (= ? — *souches* ?) ; Col., V, 5, 16. Lorsque Pline parle de plants helvénnaques dont les sarments étaient soutenus par des fourches (Pline, XIV, 32), il doit faire allusion aux *candosocci*. — Il n'est question, à propos de la Gaule, que de vignes rampantes ou courantes. Mais il est bien probable que l'on connaissait toutes les autres espèces de conduites et de tailles, car précisément ces façons rampantes ne conviennent guère aux climats humides.

⁵ Paulin de Pella, parlant de la maladie et de la réfection de ses vignes bordelaises au début du Ve siècle (*Euchar.*, vers 193 et s.) : *Protinus et culturam agris adhibere refectis et fessis ceteram properari impendere curam vinelis, comperta mihi ratione novandis*.

⁶ Je dis dès les temps anciens : *il n'est guère de conseil, d'enseignement donnés par les agronomes latins qu'on ne puisse répéter aujourd'hui* ; Curtel, p. 77. — Et ce caractère de la viticulture se continuera dans la vinification. — II est un autre caractère de la viticulture et de la vinification qu'on ne retrouve, du moins au même degré, pour aucun des produits agricoles ou industriels de la Gaule, c'est le caractère municipal (qu'on reverra au Moyen Age), je veux dire par là que les cités mettaient leur amour-propre et leur gloire dans l'excellence de leur vin : de là, les noms municipaux qu'on donnait aux cépages ; de là, les réclames que les habitants faisaient aux prix marchands de leurs vins ; de là, peut-être, une législation spéciale pour les vignobles des différentes cités ; cf. Ausone, *Urb.*, 129, *insignem Baccho* (Bordeaux).

elles apportaient leur part à la richesse de la terre et au bien-être des hommes¹. Fruits de dessert, légumes de table, fleurs de parure, tout cela avait sa valeur humaine, donnait de lions profits au travailleur, mettait plus de variété et de gaieté dans les heures du jour.

Les pommes² et les noisettes³ étaient, depuis les temps les plus lointains, les fruits les plus aimés de la Gaule. Elles le demeurèrent, et, malgré cent découvertes nouvelles, le peuple vit toujours en elles son dessert préféré. Aucun verger ne pouvait se passer de pommiers, et, dans tous les taillis qui avoisinaient les villages, des noisetiers abaissaient leurs fruits à la portée des enfants⁴.

La conquête romaine ajouta d'abord la cerise, qui devint tout de suite aussi populaire, on peut presque dire aussi familière et aussi familiale, que ses deux devancières, la joie des petits, la compagne des beaux jours du printemps⁵. Puis on eut la pêche, à la culture plus délicate, aux allures plus aristocratiques⁶. La poire multiplia ses variétés orgueilleuses et savantes⁷, pendant que figuiers⁸ et

¹ La variété des productions de la Gaule est reconnue sous l'Empire, et n'apparaît pas dans les textes contemporains de la conquête (Mela, III, 16, source ancienne).

² Pline en parle très peu pour la Gaule, mais les bas-reliefs prouvent surabondamment l'importance de la pomme dans la vie de ce temps : Esp., n° 616, marchand de pommes (on a supposé, à tort ce me semble, des grenades) à Narbonne, avec l'inscription *mala, mulieras mea* : n° 10 (dans une sculpture funéraire, la mère tient une pouline, la fille des épis), 107, 2185, etc. ; n° 360 (motif de décoration monumentale). Espèces mentionnées par Charlemagne : *Malorum nomina : gozmaringa, geroldinga, crevedella, spirauca, dulcia, acriores, omnia servatoria : et subito comessura ; primitiva*.

³ On a trouvé des noisettes dans les tombes, par exemple aux fouilles de Martres-de-Veyre. — Amandes ? Esp., n° 2349.

⁴ Tout cela, d'après ce qu'on a toujours constaté en France. — Noix et noisettes, Esp., n° 5151. — On peut ajouter les prunelles, *prunella, pruna nigella* (Fortunat, *Carm.*, XI, 18).

⁵ D'après Pline, XV, 103-4, et les monuments. Pline : *In Belgica* [la Belgique de Pline peut aller jusqu'au Rhin] (*principales*) *Lusitanis* [plants importés du Portugal], *in ripis etiam Rheni ternis* [à trois couleurs ? texte très corrompu] : *iis colos e nigro ac rabenti viridique si nilis maturescentibus semper* [merises ou cerises à kirsch d'Alsace ?] ; on les faisait souvent sécher ou confire : *septentrione frigidisque gaudet, siccatur etiam conditurque ut oliva cadis. Ceresarios diversi generis*, dit Charlemagne.

⁶ Pline, XV, 30 : *Persicorum palma duracinis. Nationunt habent cognomen Gallica et Asiatica*. Les *duracina* de Gaule sont les pêches alberges, aux noyaux adhérents ; Olivier de Serres (éd. de 1646, p. 618) semble les identifier avec les alberges si prisées, à *teinte jaune dorée*. Je crois qu'on en faisait dès lors des conserves (XIII, 10008, 50, *persica*, sur un vase trouvé à Saintes).

⁷ Hypothétique : d'après ce que dit Pline dans l'ensemble (*in piris superbæ*, XV, 53 et s.), et la présence de poires dans les représentations figurées (Esp., n° 2349, 515t). J'imagine qu'on devait connaître dès lors les espèces citées par Charlemagne : *Perariciis servatoria triam et quartum genus* [?], *dulciores et cocciore et serotina*. Mais je ne vois dans les textes anciens aucune variété qui puisse s'appliquer à la Gaule.

⁸ Strabon (IV, 1, 2) fait encore finir le figuier aux Cévennes : mais il écrit d'après une source antérieure à Auguste ; Julien (*Mis.*, p. 351, Sp.) signale la culture du figuier à Paris, les arbres étant enveloppés de paille pendant l'hiver. — Cf. l'article *Feige* dans la *Real-Enc.* (Olck).

châtaigniers¹, les arbres plébéiens de l'Italie primitive, s'installaient sur les sols à la suite des colons et des soldats du Midi².

Des légumes, la maîtrise ne put être enlevée à l'ail et à l'oignon, qui l'avaient sans doute reçue dans des siècles très reculés : c'étaient eux qui valaient alors à la Champagne son principal renom alimentaire, car le vin ne l'avait pas encore ennoblie³. Mais ils ont eu à résister à la concurrence des choux, des courges et surtout des fèves, les légumes essentiels de l'Italie, dont l'usage a dû se vulgariser dans les Gaules au lendemain de la conquête⁴. Au-dessous, ce n'étaient plus que ressources secondaires, vogues locales ou produits spéciaux⁵, comme cette absinthe de Saintonge que les médecins gréco-romains finirent par imposer à l'univers entier.

Parmi les fleurs qui ornaient les statues des dieux⁶ ou les jardins des thermes, des villas et des tombes, le premier rang était aux roses, et le second aux violettes⁷ : et je ne saurais dire encore si ce fut une mode importée d'Italie, ou si ce n'était pas plutôt un héritage venu des plus anciens peuples de l'Europe⁸.

Les Anciens, du reste, nous ont assez peu parlé des fruits et des fleurs de la Gaule : c'étaient de minces détails, étrangers à l'ordonnance des grands faits historiques, et on croirait volontiers, à lire les vieux historiens, qu'elle ignorait ces agréments de la vie quotidienne. Les tombes et les autels, les images des

¹ Hypothétique ; mais la châtaigne étant un fruit cher au populaire italien, je doute que l'arbre ne se soit pas très vite acclimaté en Gaule, où il trouve des terrains si propices. En outre, il semble que la tonnellerie gauloise utilisât le bois de châtaignier.

² On trouvera, je crois, un tableau des fruits essentiels de la Gaule dans le capitulaire de *villis* de Charlemagne (§ 70, p. 90, Boretius) : car je ne suppose pas qu'une acclimatation de nouvelles espèces se soit produite après la chute de l'Empire. Ce tableau correspond à peu près complètement à l'état actuel.

³ Pline, XIX, 97 : *Bulbi... nascuntur sine modo etiam in Remorum arvis* ; XIX, 105 : *Genera (cepæ)... Gallica*. Peut-être le *bulbus* des Rèmes, qui mérita d'être connu même à Rome, a-t-il quelque rapport avec l'ail de Gandelu (dép. de l'Aisne), vanté dans les proverbes du Moyen Age (Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée*, I, éd. de 1815, p. 174). — On parlait couramment dans l'Empire de l'ail gaulois, *alium* ou *alum Gallicum* (Scribonius Largus, 83 ; Marcellus, X, 6S ; XX, 91 ; XXVI, 18 ; XXXI, 29 ; etc. ; cf. le Thesaurus, à ces mots) : mais s'agissait-il d'une espèce particulière ?

⁴ Cf. la représentation de la culture des fèves dans les mosaïques de Saint-Romain-en-Gal (*Inv.*, n° 256 : Lafaye, *Rev. arch.*, 1892, I, p. 329) ; *fabarius* à Narbonne (*C. I. L.*, XII, 4472), où il est fort possible qu'il s'agisse d'un marchand de toutes sortes de légumes. Ajoutez sans doute lentilles, haricots, pois, laitues, car l'Antiquité a connu à peu près tous nos légumes, mais ces derniers me paraissent alors moins populaires ; cf. l'édit de Dioclétien, 1 et 6. L'abondance de légumes en Gaule résulte de l'existence de corporations de maraîchers (à Metz, XIII, 4332, *holitores*).

⁵ Asperges, panais, chervis comme légumes ; plantes d'assaisonnement ; plantes médicinales ; plantes industrielles (surtout le pastel). Le grand raifort de Germanie, qui atteignait, dit-on, *infantiam puerorum magnitudinum* (Pline, XIX, 83), peut-être la betterave, et je ne sais si ce n'est pas à tort qu'on a cru celle-ci arrivée d'Italie (Olivier de Serres, p. 483, éd. de 1640).

⁶ *Novo tempore veris floribus intextis refovent simulacra deorum* (XII, 533).

⁷ *Rosaria* auprès d'un mausolée, XII, 3537 ; convives couronnés de roses aux repas funéraires, V, 7906 ; roses, violettes, narcisses et marjolaines. XII, 4015. L'usage funéraire des roses doit s'expliquer, comme pour le vin, par le désir de fournir aux morts l'équivalent du sang.

⁸ La même question se pose pour les fameuses *Rusalkas* ou *rosaria* des Slaves (Leger, *La Mythologie slave*, p. 177 et s.).

dieux et des défunts, nous permettent de rendre au tableau de cette vie ses traits les plus aimables¹. Fleurs et fruits avaient, dans les joies d'une famille, une place privilégiée. Aux déesses protectrices des champs, des sources et des foyers, on donnait pour attributs des corbeilles de pommes ou des grappes de raisins². Pour égayer les pauvres petits-enfants, morts trop tôt, pour les distraire dans leur vie d'outre-tombe, on enterrait avec eux une bonne provision de noisettes. Une femme ou une jeune fille se faisaient figurer tenant à la main un fruit ou une fleur, afin de rappeler en un gracieux symbole leur rôle prédestiné sur cette terre³. Aux anniversaires des défunts, parents et amis ornaient les tombes et se couronnaient eux-mêmes de guirlandes de roses et de violettes⁴, et ces deux fleurs exerçaient dès lors sur les âmes humaines le mystérieux prestige de leur parfum et de leur éclat.

VI. — ÉLEVAGE, PÊCHE ET CHASSE.

L'élevage continuait à progresser⁵, sans que rien fût changé aux habitudes gauloises. Aucune espèce nouvelle ne fut acclimatée⁶. Nous nous trouvons en présence du même bétail, mais peut-être plus abondant⁷, et en tout cas d'un rendement plus sûr.

Car, maintenant, c'est l'Occident tout entier, et Rome surtout, qui réclament de la Gaule ses cuirs, ses chevaux de guerre⁸, ses chiens de chasse, les oies de Flandre ou d'Artois⁹, les mulets de Dauphiné, et puis les lainages de Bourgogne, de Champagne, de Flandre, de Berry et de Saintonge, et encore les conserves de porc de Provence, de Franche-Comté, de Flandre et d'Alsace, les fromages de Lozère et de Savoie, et peut-être aussi le miel de Narbonne ou du Mans. Il faut, pour satisfaire aux exigences croissantes du commerce international, des pâturages plus étendus¹⁰, des éleveurs et des nourrisseurs plus attentifs, des règlements plus précis sur les usages de pâture, et de transhumance.

¹ Remarquez la présence ordinaire des fruits comme caractéristique des repas funéraires ; Espérandieu, n° 5154, etc.

² Tome VI, ch. I.

³ Tome VI, ch. III.

⁴ D'après ce qui est constaté à Rome et dans tout l'Empire.

⁵ Mela, III, 17 : *Terra est frumenti præcipue ac pabuli ferax.*

⁶ Du moins à notre connaissance.

⁷ Sans pouvoir l'affirmer, je crois que l'élevage du bétail, bœufs et surtout hèles à laine, a dû se développer dans d'assez fortes proportions en Gaule, vu l'extraordinaire vogue des lainages et cuirs du pays. Remarquez que l'on caractérisait parfois le pays moins par ses blés que par ses troupeaux, *pecuaria Gallus* (Sid. Apoll., *Carm.*, 5, 45).

⁸ Nous n'avons aucun renseignement sur les haras et l'élève des chevaux dans la Gaule romaine, sauf ceux qu'on peut tirer de l'abondance des images d'Épona, la déesse des chevaux et de la vogue des esclaves palefreniers de la Gaule. On peut, sans qu'il y ait beaucoup à en tirer, étudier les figurations des chevaux attelés. Je ne sais que penser des juments hermaphrodites découvertes *in agro Treverico* et envoyées à Néron (Pline, XI, 262).

⁹ Recherchées, non seulement à cause de leurs foies, mais aussi de leurs duvets : celles du Boulonnais et de l'Artois préférables au premier point de vue, celles de la Germanie [romaine] au second (Pline, X, 53).

¹⁰ Je ne peux l'affirmer : les inscriptions et monuments funéraires relatifs à l'élevage du bétail sont en Gaule d'une extrême rareté.

Il ne semble pas d'ailleurs que ces usages aient été transformés. La vie de la terre suivait toujours les règles que lui imposaient la nature et de très anciennes coutumes humaines. Chaque domaine devait avoir ses troupeaux, qu'on surveillait de près pendant, hiver et qui partaient l'été pour la montagne sous la garde d'un maître berger¹. Je parle du bétail au pied fourchu : les porcs ne s'éloignaient pas de la ferme et des sous-bois voisins².

Où le progrès fut plus grand, c'est dans l'exploitation des eaux. On y atteignit le dernier degré de la perfection ; et cette fois, il y eut bien des leçons données à la Gaule par les Romains, passés maîtres dans le fait des pêcheries, parcs, viviers et barrages³. Car ceux-ci se montrèrent, au delà même des bornes de la dignité humaine, d'extraordinaires gourmets en matière de coquillages et de poissons : si on eût laissé faire les plus riches, ils auraient transformé les eaux de la Gaule en un immense réservoir au service de leurs tables⁴.

C'est alors que se développa sur nos rivages la culture de l'huître alimentaire⁵, autour de Marseille⁶, en Languedoc, en Roussillon⁷, à l'embouchure de la Gironde⁸, en Saintonge, en Vendée, en Armorique⁹, c'est-à-dire partout où faire

¹ Tel est peut-être le *pecuarius*, affranchi d'un M. Terentius, qui a été assassiné par son esclave à Mayence (le tombeau le représente avec un fouet, un chien et un troupeau de moutons, XLII, 7070). — Il est probable que les petits propriétaires s'associaient pour envoyer leurs bêtes ensemble au pacage après les avoir marquées. On possède des fers à marquer le bétail, lesquels indiquent des noms de familles ou d'individus (*Aproniorum*, *Ocusiorum*, XIII, 10023, 3 et 12 ; etc.).

² Il est cependant possible que, dans les vastes espaces longtemps déserts des Champs Décumates, il se soit formé, sur des concessions de l'État, de grandes entreprises d'élevage, à allure industrielle, en dehors de la vie domaniale. Et il est également possible que la chose ait existé en Gaule sur des terres confisquées aux cités. Mais jusqu'ici, il n'y a pas de traces bien nettes de ces entreprises. A côté d'elles, on doit rappeler les pâturages, troupeaux et *pecuarii* des armées du Rhin (cf. Tacite, *Ann.*, XIII, 51-5, *agros vacuos et militum usui sepositos.... pecora et armenta militum*).

³ C'est bien là, en effet, une initiative romaine ; Pline, IX, 168 et s. Viviers pour les muges en Languedoc, Pline, IX, 59. *Lapsus*, canal ou poche de dérivation naturel ou préparé pour la prise des poissons dans les rivières ; Grégoire de Tours, *H. Fr.*, VIII, 10 ; *V. patr.*, 17, 4 ; *In gl. conf.*, 5. — Une recherche archéologique s'impose à ce sujet.

⁴ C'est ce que reconnaît Pline, *invasit singulorum piscium amor*, etc., IX, 172.

⁵ La consommation des Gallo-romains en fut prodigieuse. On trouve des écailles, et en nombre considérable, dans n'importe quelle ruine du pays. Une étude s'en impose au point de vue des espèces.

⁶ Ausone, *Epist.*, 9, 27. Peut-être s'agit-il de celles de l'étang de Berre.

⁷ Ausone, *Ép.*, 9, 27-8 : *Portum quæ Narbo ad Veneris nutrit* : c'est Port-Vendres en Narbonnaise. Mais on ne peut exclure (communication de Rouzaud) l'élevage des huîtres dans l'étang de Vendres.

⁸ Ausone (*Ép.*, 9, 18 et s.) les appelle *nourrissons de l'Océan médocain* (*Medulorum*) ; de même, Sidoine, VIII, 12, 7 : le centre de culture devait être à La Grave. Ausone vante leur chair, tendre, grasse et blanche, leur saveur douce relevée d'un goût de mer : c'est cette *suavitas* que signale aussi Pline (d'après Mucien, XXXII, 62). En sa qualité de Bordelais, il leur accorde le premier rang : mais le texte de Pline montre que dès le premier siècle quelques-uns pensaient déjà ainsi. Les textes indiquent qu'on les appelait tantôt *huîtres de Médoc*, tantôt *huîtres de Bordeaux*.

⁹ Ausone, *Ép.*, 9, vers 31. 35, 39. Pour la Vendée, qu'on songe aux énormes amas (plusieurs milliards d'écailles) des Chauds près de Saint-Michel-en-l'Herm (Bégouen, *Institut français d'arch.*, 1913, p. 206 et s.). — On a récemment supposé que ces dépôts avaient une origine culturelle (Baudouin, *Bull. de la Soc. préhist.*, 1916). De toute

se pouvait. Il n'importait que la clientèle habitât très loin, à plusieurs journées de transport des parcs producteurs¹ : les ostréiculteurs de la Gaule devaient connaître, aussi bien que les nôtres, l'art d'entraîner les huîtres à vivre hors de l'eau et à conserver leur fraîcheur².

Les peuples ne se battaient plus, comme autrefois, pour la possession des pêcheries méditerranéennes : mais ils profitaient de la paix pour les exploiter avec une intensité inlassable : les madragues de la Provence livraient leurs thons énormes³ les étangs du Languedoc engraisaient des myriades de muges, les barques de Marseille ou de Fréjus lançaient leurs filets à la recherche des rougets⁴ ou des loups⁵, devenus les délices rivales des cuisines méridionales⁶. Sur l'Océan, de grandes entreprises explorèrent la mer du Nord, et, de même qu'à l'époque de Cadix et de Carthage, les témoignages les plus audacieux, les preuves les plus lointaines de l'activité des hommes, nous sont fournis par des randonnées de pêche sur les rivages de la Frise⁷. Je dis sur les rivages : car, malgré la hardiesse habituelle aux pêcheurs, ils ne paraissent pas avoir eu, dans les siècles romains, l'envie ou le courage de poursuivre au loin sur l'Océan les

manière, ce sont des dépôts faits de main d'homme, de coquilles d'huîtres ayant servi ou pu servir d'aliments, et, pour une bonne part, de l'époque romaine (Bégouen, p. 211).

¹ Les huîtres du Médoc allaient jusqu'à la table des Césars, à Trèves ou en Italie (Ausone, *Ép.*, 9, 20). A l'endroit de la Gaule le plus éloigné des centres ostréicoles de la Gaule, à Clermont, on découvrit [une couche d'huîtres de 10 à 12 centimètres d'épaisseur, sur une surface d'environ 80 mètres carrés](#) (Mathieu, *Des colonies... en Auvergne*, Clermont, 1857, p. 194). Comme ces amas ont été trouvés, semble-t-il, dans les vestiges du principal temple, je me demande parfois, comme on l'a supposé pour les aillas de Vendée (ici, n. précédente), s'il n'y avait pas quelque acte cultuel dans le dépôt de coquilles d'huîtres.

² On les élevait, comme aujourd'hui, sur des tuiles (très intéressantes observations de Lafaye, *Bull. des Antiquaires*, 1915, p. 218-221).

³ Comme centre de pêche, on ne citait alors qu'Antibes (Martial, XIII, 103 ; IV, 88, 5), mais il devait y en avoir bien d'autres. Les textes de Pline (XXXI, 194) et de Martial nous montrent que les Grecs d'Antibes tiraient du thon une espèce de saumure, qui était assez recherchée à Rome, sans faire cependant une concurrence sérieuse au *garum* d'Espagne.

⁴ Je pense au mot de Milon exilé à Marseille (Dion, XL, 54, 3). Le rouget marseillais est le *mullus barbatus*, et c'est probablement cette espèce de rouget que désignent le plus souvent les textes anciens.

⁵ Autrement dit le bars (*labrax lupus* ; voyez les textes réunis par Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, II, 1828, p. 41 et s.). On en préparait à Fréjus une saumure (*allex*), qui n'était pas d'ailleurs d'espèce supérieure (Pline, XXXI, 95).

⁶ Le loup et le rouget semblent bien avoir été les poissons de mer qui aient atteint autrefois les plus hauts prix : ce que l'on constate aujourd'hui encore sur nos marchés.

⁷ Inscription des *conductores piscatus* trouvée près de Leeuwarden (XIII, 8830), l'inscription la plus septentrionale connue. Il est bien difficile de savoir quelle pêche provoquait ces entreprises. Pline, indépendamment du saumon, qu'on devait pêcher surtout dans les fleuves, ne parle (IX, 64) que du surmulet ou rouget de l'Océan, et il est certain que les Romains l'ont particulièrement recherché : il doit s'agir chez Pline de celui de la Normandie et de la Bretagne française (*septentrionalis tantum hos et proxima occidentis parte gignit Oceanus*). Et il est également à noter que c'est le seul poisson de mer cité par Ausone (*punicei mulli*, *Mos.*, 117). Cf. Cuvier, *H. nat. des poissons*, III, p. 319. — Il est cependant difficile de penser que les pêcheurs de Frise ne ramassassent pas des poissons plus médiocres, harengs et autres.

troupeaux de cachalots qui se montraient parfois en Tuedes côtes atlantiques¹. Les temps des plus grandes pêches n'étaient point encore venus.

Sur les fleuves, au contraire, où tout était sécurité et profit, les Romains s'en donnèrent à cœur joie². La lotte de la Saône alimenta sans doute les marchés de Lyon³, le muge de la Gironde ceux de Bordeaux⁴, et l'esturgeon du Rhin ceux de Mayence et de Cologne. Il y avait à Rayonne la foire aux langoustes de Marennes⁵, et les gourmets de Trèves faisaient leur choix entre les quinze espèces de poissons⁶ que ramassaient dans la Moselle les lignes ou les filets de pêcheurs innombrables⁷. Car c'était alors le bon temps pour eux : nos rivières n'avaient rien perdu de leurs richesses poissonneuses⁸, Bordeaux conservait

¹ Pline (IX, 8-10) mentionne sur l'Océan gaulois : 1° les cachalots, *in Gallico Oceano physeter, ingentis columnæ modo se attollens altiorque nervium velio diluviem quamdam eruetans* ; 2° les néréides, *complures in litore apparere exanimis nereidas* (sous Auguste, bêtes dont il est impossible de rien supposer) ; 3° sur une île d'Armorique, *trecentas belluas, miræ varietatis et magnitudinis*, abandonnées par l'Océan : 4° de même, sur le rivage de Saintonge, néréides et autres, *elephantos, arietes ; candore tantum cornibus ad simulatis* : Cuvier supposait que éléphant était le morse, tout en doutant qu'on ait pu le voir sur nos côtes, et que le bélier pouvait être cette espèce de dauphin qui a sur l'œil une tache blanche. Pline signale l'arrivée de baleines en Méditerranée (IX, 14). — Il est cependant possible, si le texte de Pétrone est exact (*balænaccam tenens virgam, Sat., 21*), qu'on devait déjà rechercher la baleine pour des usages industriels ; de même, on a trouvé une vertèbre de baleine [?] travaillée dans une villa de Carnac (Miln, *Fouilles faites à Carnac*, p. 84).

² Ausone parle de trois espèces de pêches en Moselle : la pêche au filet en eau profonde (243-4), la pêche au filet de surface retenu par des flotteurs de liège (245-6), la pêche à la ligne (247 et s.), qui paraît avoir été chère aux riverains de la Moselle (Metz, *Esp.*, n° 4313). Piscator à Trèves (XIII, 3613).

³ La lotte du lac de Constance, renommée pour son foie, devait s'exporter pour les gourmets de Rome.

⁴ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 7 (*Garunnis mugilibus*).

⁵ Sidoine, *Ép.*, VIII, 12, 7 : *Copias Lapardensium lucustarum*. Il peut s'agir de Bayonne, *Lapurdam*, où l'on aurait concentré le marché des langoustes ; il peut aussi s'agir du pays de Labourd, dont la côte, de Biarritz à Hendaye, est assez riche en langoustes. Aujourd'hui, la pêche la plus importante est à Capbreton. — Sidoine oppose aux langoustes les crabes à bon marché ; et on en peut toujours dire ainsi.

⁶ Jusqu'à quel point les gourmets et, pour leur compte, les pêcheurs et les rédacteurs de traités culinaires avaient étudié et classé les poissons de rivières, on peut le voir par la *Mosella*, où Ausone décrit (v. 85 et s.), sans doute d'après un manuel de spécialiste, les quinze espèces de poissons de cette rivière : le meunier ou la chevaine (ou chevanne), *capito*, à la chair très tendre, et qu'il faut servir moins de six heures après ; la truite, *salar* ; la loche, *rhedo* ; l'ombre, *umbra* ; le barbeau, *barbus*, à manger vieux ; le saumon, *salmo*, qui peut se conserver ; la lotte, *mustela* ; la perche, *perca*, au goût relevé et à la chair ferme, le lucius des auberges populaires, ou le brochet ; la tanche, *tinea*, consolation des cuisines pauvres ; l'ablette, *alburnus* ; l'alose, *alausea*, ces trois dernières également de goût populaire des choses ont changé pour l'alose, du moins en Gironde (nous reviendrons là-dessus, t. VI, ch. VI, Bordeaux) ; *sario* ou truite saumonée ; le goujon, *gobio* ; et enfin l'énorme *silurus* (le silure plutôt que l'esturgeon ? voyez les objections au silure chez Cuvier, *Hist. nat. des poissons*, XIV, p. 252). Sur les variétés d'identification, de La Ville de Mirmont, p. 60 et s. de son édition de la Moselle, 1889 (riche bibliographie).

⁷ Voyez les passages de la Moselle. Les pêches *miraculeuses* de la Moselle reviennent chez les écrivains chrétiens (Grégoire, *V. patrum*, 17, 4 ; etc.).

⁸ Si le mot de *esox* désigne dans ces passages l'esturgeon, on le pêchait dans la Loire près de Tours (au filet, Sulpice, *Dial.*, II [III], 10, 3-4) et dans l'Allier (Grégoire de Tours,

encore ses esturgeons¹, et la clientèle ne faisait jamais défaut. Il faut même supposer qu'on ramassait déjà les colimaçons de Provence, qu'on engraisait déjà les escargots de Bourgogne² : les Romains connaissaient en effet l'usage des parcs à coquillages³, et on raconta qu'ils purent en certains endroits de l'Empire produire des escargots aussi gros que des citrouilles⁴.

Je ne rapporte point cela comme un détail anecdotique, mais comme un exemple de ce que les Romains purent faire quand ils voulurent s'appliquer, comme un exemple aussi des objets où ils consacrèrent leur application. Eux qui ne firent aucune découverte en matière de sciences⁵, qui ne dotèrent les beaux-arts d'aucune forme nouvelle⁶, arrivèrent à créer des prodiges pour amuser les caprices de leur luxe ou les appétits de leur gourmandise. Et ceux des Italiens que n'aveuglait pas le spectacle du monstrueux Empire, s'affligeaient de voir tant d'efforts humains aboutir à quelques misérables jouissances de sénateurs en délire⁷.

La chasse ne provoquait pas autant de colères chez les moralistes, encore qu'elle entraîna de singulières fantaisies.

Les forêts du Nord et des Alpes renfermaient toujours une extraordinaire variété de gibier, depuis l'aurochs gigantesque⁸ jusqu'à l'élégante perdrix de neige. Ainsi que les rivières, les bois n'avaient point vu diminuer leur richesse originelle. Les chasseurs de tout pays y trouvaient la matière d'exploits nouveaux, de récits sans fin, d'une gloriole inespérée. De Rome et d'Italie, sans parler de la Gaule, on s'en venait vers les forêts celtiques pour chasser la bête rare aux cornes mystérieuses, le bel oiseau aux couleurs éclatantes⁹.

Les genres de chasse les plus variés étaient connus, à l'arc, à la fronde, au piège, à courre, sans doute même au faucon¹⁰. On avait des meutes bien

In gl. confess., 5). Toutefois, il est fort possible que dans ces passages *esox* désigne déjà le saumon : car il ne me paraît maintenant plus faire de doute que le mot, après l'époque romaine, soit passé de l'esturgeon (*acipenser sturio*) au saumon, sur lequel il est resté. — Sidoine rappelle les poissons de l'Adour (*Ép.*, VIII, 12, 7).

¹ La pêche en dura jusqu'au XVII^e siècle ; elle se faisait aussi en Dordogne près de Libourne (cf. Bémont, *Recueil d'actes*, p. 12, où *creacus* signifie *creat*, mot méridional qui désigne l'esturgeon). — On préparait avec l'esturgeon ce qu'on appelait *isicia* (*esocia*), c'est-à-dire le caviar (Isidore, XX, 2, 30).

² Les débris de cuisine des ruines gallo-romaines devraient être étudiés à ce point de vue.

³ *Cochlearum vivaria*, *cochlearia* : il semble bien qu'il y en eut dans la réserve de chasse de T. Pompeius.

⁴ Ce sont les *solitannæ* d'Afrique, dont certaines atteignirent, dit-on, 80 quarts de setier, soit 11 litres (Varron, III, 14, 4 ; Pline, IX, 173-4).

⁵ Cf. t. VI, ch. II et VIII.

⁶ Cf. t. VI, ch. III et VIII.

⁷ Pline, IX, 101-5 : *Populatio morum atque luxuria... e concharum genere.... Ex tota rerum natura damnosissimum ventii mare est tot modis, tot mensis, tot piscium saporibus.... Parum fuerat in gulas condi maria*, etc.

⁸ Chasseur d'élan à Langres, *C. I. L.*, XIII, 5708 (il mentionne dans son testament *stellas omnes ex cornibus alcinis*, trophées de chasse en forme d'étoiles).

⁹ Pline, qui nous donne tant de détails sur le gibier à poil et à plume des Alpes, doit les tenir de quelque préfet, sans doute grand chasseur (Egnatius Calvinus ?).

¹⁰ Ou à l'épervier ; *speciosus accipiter* à Bordeaux au Ve siècle (Pantin de Pella, *Euch.*, vers 144-5).

dressées avec des chiens de toute aptitude¹, des arsenaux remplis d'armes et d'engins de cent sortes². Pour se mettre en garde contre les braconniers, les plus riches faisaient enclorre d'immenses portions de forêts, les enfermaient derrière des murs impénétrables de pierre, de terre ou de brique : et c'étaient, à l'intérieur, des réserves ou des parcs grands comme des domaines, où le maître était bien chez soi, lui, ses gens et ses bêtes.

A dire vrai, l'existence de ces parcs transformait les jeux dramatiques de la chasse en une besogne de garde-ménageries. Car il y avait là, en plus du gibier à poil et du gibier à plume, des volailles soumises à un engraissement méthodique³, des escargots dans des abris spéciaux, des ruches artificielles, des tonneaux où l'on nourrissait des loirs, tout ce qui pouvait livrer aussitôt, sur demande du seigneur, une nourriture fraîche, extraordinaire et sans défaut⁴.

Outre les chasseurs et les quêteurs de provende, la forêt recevait la visite des pourvoyeurs de spectacles populaires. Elle leur livrait ses ours⁵, ses cerfs et ses

¹ Nous n'avons pas à revenir sur les genres de chasse et les chiens de Gaule, les choses n'ayant pas changé sous la domination romaine, et aucune trace ne s'étant rencontrée, à notre connaissance, de l'introduction d'espèces nouvelles.

² Testament du Lingon (*C. I. L.*, XIII, 3708) : *Omne instrumentum meum, quod ad venandum et aucupandum paravit, mecum cremari cum lanceis, glandiis, cultris, retibus, plagis, laqueis, kalamis* [roseaux enduits de glu], *tabernaculis* [pièges en forme de tente, ou postes portatifs où se dissimulait le chasseur pour guetter l'oiseau], *formidinibus* [appareils pour effrayer le gibier], *balnearibus* [pièges en forme d'auge ou de baignoire où sans doute on faisait tomber le gibier], *lecticis* [je crois qu'il s'agit également de postes de chasse, ou de pièges en forme de litière ou de nid à ponte] ; ce n'est qu'ensuite que le chasseur indique ses véhicules de chasse : *sella gestatoria et omni medicamento* [dans le sens de drogue ou préservatif de chasse : cf. *C.*, XII, 533 : *Sæpe feras lusi, medicus tamen (h)is quoque vixi*] *instrumento illius studi et navem liburnam et scurfo* [on a corrigé en *ex scirpo* ; il s'agit en tout cas de barque ou d'appareil destiné à la chasse sur étang ou marais].

³ L'élevage de la volaille a dû se développer grandement sous la domination romaine, surtout dans le Nord-Est. Nous avons parlé des oies des Morins. Fortunat, dans une propriété d'élevage sur la Meuse (près de Verdun ?), cite *gras, ganta, anser olarque* (*Carm.*, VII, 6, 11) : on élevait la grue pour la manger, *ganta* est l'oie blanche du Nord (*anser segetum*), *anser* l'oie grise ordinaire (*anser cinereus*). Remarquez dans ces mêmes régions la très fréquente représentation de volailles cuites servies aux repas et en particulier aux repas funéraires (à Metz, Esp., n° 4313 ; à Neumagen chez les Trévires, n° 5155, etc.) : je crois bien que l'élevage des volailles était dès lors une des spécialités des pays lorrains.

⁴ Varron, *R. r.*, III, 12, et en particulier § 2 : *sæptum venationis* de T. Pompeius en Gaule Transalpine, 4000 pas de pourtour, 200 hectares. De même, si le chasseur lingon s'occupe autant à capturer qu'à chasser les bêtes, c'est sans doute à destination d'un parc de ce genre. Sur ce sujet aussi, on doit désirer une enquête archéologique. Cf. le vivier de la Langmauer dans la région rhénane (attribution supposée ; cf. *Bonner Jahrb.*, LXXVIII, 1884, p. 19 et s.).

⁵ C'était de beaucoup la bête la plus demandée, puisque l'expression de *ursarius* avait fini par désigner, soit les chasseurs de bêtes sauvages, soit les combattants libres de l'arène (à Aix, *C. I. L.*, XII, 5 : 13 ; à Zurich, XIII, 5243 ; ici, n. suivante). L'ours était du reste infiniment plus abondant que de nos jours, sa vogue populaire ayant amené en partie sa disparition ; *C. I. L.*, XIII, 5160, inscription à Berne *Artioni, à la déesse des ours, à la Diane de la chasse aux ours* [?] ; chez les Trévires, *Artioni Biber*, XIII, 4113 ; tris nombreuses représentations dans tous les pays de Gaule (Esp., n° 43, 44, 362, 404, 411, etc.) ; à Cologne, un centurion se vante d'avoir capturé 50 ours en 6 mois (Riese, 556) ; etc. Il servait à des combats ou à des chasses dans les amphithéâtres, mais aussi,

sangliers. Pour les capturer, le prince prêtait souvent ses soldats de la frontière¹ : car il s'agissait de satisfaire aux plaisirs impériaux de l'univers. Si l'on s'emparait de bêtes plus rares, par exemple d'élans, on les réservait à la plèbe romaine². Les riches et la populace de l'Empire trouvaient également leur compte dans l'exploitation des forêts de la Gaule.

VII. — MINES ET SALINES.

En revanche, le sous-sol minier de la Gaule infligea aux Romains un bon nombre de déceptions.

La richesse métallique du pays avait été célébrée par leurs écrivains ; elle fut un des motifs principaux de la conquête³. Derrière les légions⁴ s'installèrent les prospecteurs de mines et les acquéreurs de gîtes. On introduisit dans l'industrie extractive les procédés scientifiques en usage chez les Grecs⁵ : puits profonds⁶, longues galeries suivant le filon pas à pas aérées et bien soutenues⁷, emploi judicieux de l'hydraulique⁸, broyages et lavages perfectionnés⁹, coupellation du minerai¹⁰, fours à chaleur intensive¹, les Manières rapides et sûres d'atteindre et

comme dans nos foires, à des jeux de baladins, *ursos mimum agentes* (*H. Aug., Car.*, 19, 2) : un commentaire très exact de ce dernier texte nous est fourni par une tablette gravée de Narbonne (Esp., n° 609), où sont représentés la lutte d'un ours avec un bateleur assis dans une cuve pleine d'eau, un autre bateleur faisant rouler un tonneau par un ours, un arbre où on fait grimper l'animal, etc.

¹ N. précédente. L'*ursarius* d'une légion est plutôt un chasseur de forêts qu'un combattant de jeux (*C. I. L.*, XIII, 8639). — A Cologne, les soldats construisent un vivarium, dépôt de bêtes capturées (8174).

² Dix élans expédiés à Rome sous Gordien pour son triomphe sur les Perses en 244 ; *Gord.*, 33, I. On conduisit des élans dans la procession triomphale d'Aurélien en 273, *Aurel.*, 33, 4. Cf. Calpurnius, VII, 59.

³ On trouvera d'utiles renseignements dans le recueil de Gobet, *Les anciens Minéralogistes du royaume de France*, 2 v., 1779.

⁴ Et quelquefois avec les légions mêmes, puisqu'on occupait les soldats à ouvrir des milles (*Tacite, Ann.*, XI, 20).

⁵ Ceci et ce qui suit est très probable, sans pouvoir être encore définitivement prouvé, faute d'une étude minutieuse, d'ailleurs très difficile, des galeries, ruines et déchets de l'époque gallo-romaine. Attribuer telle mine, telle exploitation aux temps impériaux plutôt qu'aux Gaulois ou au Moyen Age est toujours sujet à caution. Cf. A. Leger, *Les Travaux publics aux temps des Romains*, p. 687 et s. (médiocre) ; Blümner, *Terminologie*, IV, p. 1 et s. ; Ardaillon, *Dict. des Ant.*, VI, p. 1856 et s. (l'article a paru en 1903).

⁶ Cf. la cinquième note ci-dessous. En outre, l'extraction par tranchées à ciel ouvert, par exemple pour l'étain du massif Central, mais il s'agit, semble-t-il, d'une mine préromaine (de Launay, *La Nature*, XXIX, 1901, II, p. 44).

⁷ *Rivos... infra hunium* (*Tacite, Ann.*, XI, 20 ; il s'agit de mines d'argent dans le Nassau, creusées par les légionnaires en 47). Voir les galeries d'Alloue en Charente (plomb argentifère) avec piliers de soutènement (*Annales des Mines*, IIe s., VII, 1830, p. 174-5, pl. 4) ; traces de boisage hors de Gaule (*id.*, Ve s., XIV, 1858, p. 569). Voyez aussi les chambres d'extraction aux mines de plomb argentifère de Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme (*Annales des Mines*, IXe s., I, 1892, p. 442, pl. 19).

⁸ Il serait intéressant de rechercher si quelques-uns des aqueducs de la Gaule n'ont pas servi à l'exploitation de mines. — On attaquait aussi les roches par le feu.

⁹ Voyez par exemple la table de lavage, en charpente de chêne, de Seix dans l'Ariège (Daubrée, *Rev. arch.*, 1881, I, p. 269).

¹⁰ Pline se plaint cependant de la manière dont on fondait le cuivre en Gaule : si on procédait à une Seconde fusion en y mêlant du plomb, la proportion était trop faible, 8

et d'isoler le métal furent mises en pratique par les ingénieurs venus d'Italie ou d'Orient. La méthode succéda à l'empirisme². Et ce furent cependant de multiples déconvenues.

C'est dans les mines d'or qu'elles furent le plus nombreuses et le plus cuisantes. La Gaule, lorsque les Romains la prirent, passait pour la terre nourricière du précieux métal, et ce qu'on avait ramassé de lingots dans les trésors sacrés ou royaux justifia d'abord ce renom légendaire. Mais il est probable que, dès le temps de César, les mineurs et les orpailleurs³ de la Gaule touchaient, déjà au terme des recherches productives. Ils n'abandonnèrent pourtant pas la place à l'époque impériale : en Limousin, en Auvergne, en Dauphiné, dans les Pyrénées, dans les Cévennes, on continua à travailler les vieilles mines⁴. Mais il est visible qu'elles rendent peu de chose⁵. La Gaule ne donne pas les filons qu'elle a promis : monnaies et bijoux d'or deviennent plus rares⁶, et aucune inscription ne mentionne un travailleur de terrains aurifères. Il faudra donc que les empereurs cherchent ailleurs en Occident les ressources métalliques que la Gaule leur refuse : Auguste les trouvera en Norique et en Dalmatie, Trajan en Dacie ; la conquête des pays du Danube est venue au bon moment compenser les échecs de Gaule⁷.

La surprise fut aussi pénible en ce qui concerne le cuivre : car le monde d'autrefois, pareil d'ailleurs au nôtre, eut besoin de lui autant que de l'or : c'était fortune faite, pour un grand de Rome, que d'acheter un riche gisement de ce métal⁸. La Gaule, là-dessus, donna un instant de belles espérances : la famille Livie, la femme d'Auguste, acquit une mine de cuivre au delà des Alpes⁹, je ne sais où ; celle du proconsul Salluste en acquit une autre en Tarentaise¹⁰ ; et l'on

au lieu de 10 p. 100 ; on avait en outre le tort, au lieu de répéter l'opération, de s'en tenir à cette seconde fusion ; et enfin, de la faire au charbon (et non au bois) entre des pierres rougies au feu : le cuivre en sortait noirci et cassant (XXXIV, 95-6). Le meilleur procédé pour traiter le cuivre était en Campanie : d'où la supériorité de la chaudronnerie de ce pays. — Le texte de Pline n'en montre pas moins que la Gaule conservait une certaine importance et des habitudes propres dans ce genre de travail. Et il est possible qu'elle se soit mise plus tard aux bonnes pratiques de la métallurgie campanienne.

¹ Cf. n. précédente. Sur les améliorations successives apportées aux fourneaux, surtout exhaussement des bords du creuset, Quiquerez, *De l'âge du fer, recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, Porrentruy, 1866, p. 33 et s. ; voir aussi Mahieu, *De la fabrication du fer à l'époque romaine, Ann. de la Soc. de Namur*, XXI, 1895. Je crois qu'il faut voir une allusion à des puits ou des galeries plutôt qu'à des cheminées dans Rutilius (I, 353) : *Biturix largo potior strictura camino*. — On a cru constater l'existence de briques réfractaires pour usages métallurgiques.

² Dans la mesure où l'on accepte que les Gaulois n'avaient point fait de recherches scientifiques, ce qui reste toujours à prouver.

³ Ausone parle du Tarn *aurifer* (*Mos.*, 465) : car il va de soi que l'orpaillage continuait dans nos rivières du Midi.

⁴ Ceci, plutôt supposé que prouvé directement.

⁵ Remarquez le contraste, à propos des mines d'or de la Gaule, entre le silence de Pline et les dithyrambes des plus anciens écrivains.

⁶ C'est l'impression qui me paraît résulter de la comparaison entre l'époque romaine et l'époque antérieure. — Toutefois, la Monnaie de Lyon a frappé des pièces d'or (Strabon, IV, 3, 2) ; de même, au III^e siècle, celle de Trèves.

⁷ Ardaillon, p. 1869.

⁸ Cela résulte des allusions de Pline, XXXIV, 3.

⁹ *Livianum in Gallia*, Pline, XXXIV, 3 : je crois bien que c'est dans la région des Alpes.

¹⁰ *Sallustianum in Ceutronam Alpium tractu*, Pline, XXXIV, 3.

parla beaucoup de toutes deux, l'on rêva même un instant qu'elles remplaceraient les fameux gisements de Chypre. Mais elles se ressemblèrent en ceci, qu'elles cessèrent bientôt de valoir quelque chose¹. D'autres tentatives furent faites ailleurs, en particulier du côté de la Lorraine² : je doute qu'elles aient réussi davantage³ et il fallut en fin de compte s'adresser à l'Espagne⁴. Pour le cuivre ainsi que pour l'or, la Gaule ne compta pas dans l'Empire.

On y fut plus heureux avec l'argent : d'abord, parce que les mines d'argent étaient en Gaule fort nombreuses et fort disséminées ; ensuite, parce que le minerai étant très difficile à atteindre, les Gaulois avaient dû reculer devant des problèmes d'extraction dont se tirait plus aisément un ingénieur romain⁵. Les argentières iront donc se multipliant dans les Gaules, et il est même possible que chaque cité ait fini par avoir la sienne⁶.

On citait, parmi les plus importantes, celles des Cévennes et en particulier du Rouergue. Ces dernières appartenaient à l'empereur, qui s'était réservé la propriété des principales exploitations minières du monde romain : le bureau central était près de Villefranche, sous la direction d'un régisseur, affranchi du prince⁷.

Malgré cela, ne croyons pas que l'argent de Gaule ait jamais été pour l'Empire et pour le pays même l'origine de grandes fortunes. Une sorte de discrédit y frappa toujours ce genre d'exploitation, et je ne sais s'il n'a point persisté jusqu'à nos jours. Les argentières de la Gaule souffraient de voisinages trop célèbres : qui pouvait s'occuper d'elles, à côté des prestigieuses richesses de l'Espagne, de ces

¹ *Non longi et ipsum ævi... velocis defectus quoque*, Pline, XXXIV, 3.

² Voyez l'inscription de Vaudrevange (XIII, 4238), où il s'agit d'une exploitation de cuivre (Daubrée, *Rev. arch.*, 1868, I, p. 304). Les textes de Pline (XXXIV, 3) semblent indiquer des gisements plus nombreux, peut-être ceux de Gascogne et des Pyrénées (cf. n. suivante). Il est possible que la présence d'*ærarii* à Entrains (XIII, 2901), de *loricarii* à Monceaux-le-Comte ou plutôt à Brèves (XIII, 2828), permette de supposer l'existence de mines de cuivre dans la Nièvre. On signale aussi des débris ou des souvenirs romains dans des mines de cuivre de Cabrières (Hérault), Le Coffre (commune de Cadarcet, Ariège), Chessy-les-Mines (Rhône), Rosières près de Carmaux, etc. : mais il faudrait absolument reprendre l'examen de ces gisements au point de vue de la date de leur exploitation. La science de nos antiquités, en cet ordre de faits, n'en est qu'à ses débuts.

³ S'il est vrai qu'on n'ait trouvé dans les mines de Baigorry (Meuron de Châteauneuf chez Gobet, I, p. 219) que des monnaies antérieures à Auguste, elles auraient été abandonnées de bonne heure. Et il semble bien que ce qui domina alors pour le cuivre, ce fut le nombre et le peu de durée des essais. — Il est certain que l'Empire fit tout pour en trouver en Gaule ; Pline (XXXIV, 2) rapporte le bruit qu'on venait de découvrir (sous Vespasien) des mines de *cadmea*, *lapis ærosus*, dans la Germanie romaine. Il doit s'agir ici de calamine (oxyde de zinc carbonaté natif) et des mines de Gressenich près de Stolberg, (hypothèse de Willers, *Neue Untersuchungen über die Röm. Bronzeindustrie*, 1007, p. 39).

⁴ Pline, XXXIV, 4.

⁵ Construction dans le Nassau de galeries souterraines, *vici quærendis venis argenti* (Tacite, *Ann.*, XI, 20). Les difficultés n'en demeuraient pas moins très grandes, et Pline y fait allusion à propos du plomb, *laboriosius cruto totas per Gallias* (XXXIV, 164).

⁶ *Totas per Gallias*, dit Pline à propos du plomb (XXXIV, 164). — Je suis étonné du peu d'importance, dans les documents, des mines de plomb argentifère de Melle, si fameuses sous les Mérovingiens : il n'y a pas de doute d'ailleurs qu'elles n'aient été exploitées sous les Romains ; *Annales des Mines*, IIe s., VII, 1830, p. 176 et s.

⁷ *C. I. L.*, XIII, 1550, à La Bastide-l'Évêque : la région mériterait d'être étudiée de près à cet égard.

mines de Tartessus ou de Carthagène pour lesquelles Rome avait lutté vingt ans contre les Barcas¹ ?

Sans doute les mines d'argent donnaient un double bénéfice, puisque le métal v est d'ordinaire fortement amalgamé avec le plomb, et que l'industrie gallo-romaine réclamait de ce dernier métal pour de nombreux usages. Mais la malchance voulut que Claude conquît la Bretagne, où les empereurs rencontrèrent aussitôt les plus riches mines de plomb de l'Occident : et on exploita ces dernières d'une façon si intense, et sans doute à si bon compte, que la concurrence fut impossible aux plombs argentifères de la Gaule². Argentières et plombières de nos pays ne pouvaient avoir qu'un mince débit, à l'usage d'une petite clientèle municipale³. Les grands entrepreneurs et les régisseurs des bâtiments publics avaient tout profit à s'adresser aux mines impériales de l'île voisine⁴.

C'est cette île, également, qui fournit à la Gaule presque tout son étain. Si l'on en retire encore du Morbihan ou du Limousin, c'est fort peu, de quoi satisfaire à peine les étameurs de carrefours⁵. À côté de l'Espagne et de l'Angleterre, exploitées maintenant à fond par les ingénieurs romains, la Gaule n'est plus qu'une terre minière de second ordre⁶.

Ce qui la préservait d'un moindre rang, c'étaient ses mines de fer. En cette matière, il y a progrès depuis la conquête. Aux antiques mines du Berry⁷, du Périgord, du Condomois, il s'en est ajouté bien d'autres. Des inscriptions nous font maintenant connaître aussi⁸ celles du Bigorre⁹ et des Corbières¹⁰ dans les Pyrénées, celles du Velay¹¹ et celles des Cévennes nîmoises¹². Les ferrières sont devenues si nombreuses en Gaule qu'elles y constituent, au même titre que des vignes ou des terres à blé, une source de revenus nécessaire et universelle. L'État a les siennes, sous la direction d'un intendant impérial, dont les bureaux sont à Lyon. Mais les villes ont également les leurs, et aussi le conseil provincial

¹ *In Hispania pulcherrimum*, dit Pline (XXXIII, 96), qui n'a pas un mot à ce sujet sur la Gaule.

² La surproduction fut telle en Angleterre, qu'on dut la limiter par une loi ; Pline, XXXIV, 164.

³ Voyez le mot de Pline pour le plomb de Gaule, XXIV, 164. J'insiste sur le caractère municipal de toutes ces exploitations : car je crois de plus en plus à une étroite solidarité entre la production économique d'une cité et sa vie municipale.

⁴ La seule trace d'une exploitation un peu intensive de plomb en Gaule est un lingot de 49 kilos, originaire du Forez et trouvé en Vaucluse, marqué *Segusiavie(a)* ; XII, 5700, 1 : les gisements étaient peut-être du côté de Boën et de Saint-Germain-Laval, où existent des hameaux appelés L'Argentière et Argentière.

⁵ *Stannatores, stagnatores*.

⁶ Cf. Pline, XXXVII, 203.

⁷ Celles-ci paraissent avoir conservé dans l'Empire une célébrité à demi légendaire.

⁸ Il reste toujours possible, comme celles de l'Armorique et de toutes les régions, qu'elles datent en principe des temps gaulois.

⁹ Inscription rapportée par Oihenart (*Not. utr. Vasc.*, dans la 2e édit. seulement, 1656, p. 507 ; *C. I. L.*, XIII, 384, *pagani ferrarienses*) et qui aurait été trouvée à Asque : je l'y ai vainement cherchée, et je crois plutôt qu'elle aurait été à Asté près de Bagnères-de-Bigorre.

¹⁰ *Ripa dextra* de l'Aude (XII, 4398). On a supposé le Vivarais et la rive droite du Rhône : mais le personnage est un Narbonnais, *conductor* de *ferrariæ* municipales.

¹¹ XIII, 1576-7 ; hypothétique.

¹² *Servus ferrariarum* de Nîmes, XII, 3336.

des Gaules et encore les simples particuliers¹. On dirait même, à voir les innombrables amas de scories laissés sur notre sol par l'époque romaine (dans certains pays il y en a presque un par commune), on dirait que chaque domaine possédait sa petite exploitation locale, et qu'une villa bien organisée devait trouver sur place son minerai pour alimenter sa forge, comme elle récoltait ses blés pour nourrir ses hommes, et filait ses laines pour les vêtir².

La Gaule conservait enfin ses puissantes mines de sel de l'intérieur, qui depuis tant de siècles attiraient et groupaient les hommes. Trois nations surtout leur devaient leur gloire, les Séquanes de Franche-Comté, avec les gisements de Salins et du Jura³, les Médiomatrices de Lorraine, avec ceux de la Seille, la rivière du sel⁴, les Tarbelles de Dax, avec ceux de la Chalosse⁵. Mais en cela, je pense, l'exploitation industrielle des rivages fit alors concurrence aux pratiques traditionnelles des sauniers de l'intérieur. Les salines les plus actives furent celles de la mer : on eut d'abord celles qui s'installèrent dans les parages des étangs du Languedoc, si propices à une industrie de ce genre⁶ : puis, on en vit le long des côtes⁷ atlantiques, jusqu'à Boulogne, jusqu'en Flandre, où de puissantes

¹ Outre la note suivante, voyez *C. I. L.*, XIII, 1811, inscription mentionnant le *splendidissimum vectigal massæ ferrariarum* de Memmia Sosandris, *vectigal* affermé à une *societas*. On a supposé (Hirschfeld, *Verw.*, 2e ed., p. 158) que c'était une parente des Sévères ; il est possible que *massa ferrariarum* désignât un ensemble de ferrières possédées par cette très riche propriétaire dans tout l'Empire.

² Tout ceci, 1° d'après de nombreux relevés des dépôts de scories constatés par toute la Gaule, dépôts qui atteignent parfois d'extraordinaires proportions ; on en cite en Belgique qui représentent 8500 mètres cubes de scories (Talion, *Les Origines de la métallurgie au pays d'entre Sambre-et-Meuse*, *Revue universelle des Mines*, XXI, 1887, p. 296), et il y en a sans aucun doute de bien plus considérables ; de Tryon-Montalembert m'écrit à ce sujet que, dans l'Yonne (région d'Otite, de Touer, etc.), les ferriers de 20.000 tonnes et au-dessus sont très fréquents, et les gisements de Tonnerre-en-Puisaye, par exemple, doivent être évalués par centaines de milliers de tonnes ; 2° d'après l'abondance des lieux-dits dénommés La Ferrière ou Ferrières : il y en a à peu près dans chaque département. Voyez par exemple en Armorique l'extraordinaire fréquence des habitats servant à la métallurgie du fer, pour lesquels on a du reste proposé une origine gauloise (Kerviler, *Bull. arch. de l'Assoc. bretonne, Congrès de Châteaubriant*, 1882, p. 55 et s.). On peut faire des remarques semblables pour le Jura bernois (200 forges relevées par Quiquerez), la Lorraine, le Périgord, la Belgique, et, je crois bien, pour presque toute la Gaule.

³ En dernier lieu, *Congrès préhistorique de France*, tenu à Lons-le-Saunier en 1913, p. 630 et s. (excellentes remarques de Piroutet).

⁴ Fortunat, VII, 4, 16 ; traces très connues des sauneries dans les fameux briquetages de la Seille. Le centre de vente ou d'entrepôt devait être à Marsal, *vicani Marosallenses* (XIII, 4565, *Marosollum* = *magnæ salinæ* ?), les principaux vestiges sont aux sources salées de Vic et de Burthecourt. L'exploitation en remonte d'ailleurs certainement aux temps ligures. Le sel s'obtenait, croit-on, en faisant évacuer l'eau sur des bâtonnets d'argile chauffés à très haute température. En dernier lieu, Déchelette, II, p. 715-6 ; dans l'ancienne littérature, de La Sauvagere, *Recueil*, p. 1.81 et s. (travail datant de 1740).

⁵ Probable plutôt que prouvé. — II devait y avoir en Gaule, comme on peut s'en rendre compte par les noms de lieux, bien d'autres exploitations de sel, par exemple à *Salinæ*, Castellane, dans les Alpes Maritimes.

⁶ *C. I. L.*, XII, 5360 (à Peyriac-de-Mer sur l'étang de Sigean) ; cf. XII, 1506. L'étang de Salces, Strabon, IV, 1, 6 ; Mela, III, 82.

⁷ Les énormes amas de cendres de Vendée (dues surtout à des bois légers, aulnes, peupliers, trembles), à Nalliers, etc., paraissent se rapporter, dit-on, plutôt à des marais

sociétés de saunage¹ partageaient avec les entrepreneurs de pêche la maîtrise des bas pays.

VIII. — CARRIÈRES.

Rien de cela, ni salines ni ferrières, n'était chose nouvelle. Ce qui le fut, ce que les Romains apprirent vraiment à la Gaule, ce fut l'art d'extraire des matériaux à bâtir. Vignobles et carrières, voilà les nouveautés qui s'offrent à notre pays. Se transformer à la romaine, pour lui, c'était se couvrir de bâtisses : la route, la ville, la ferme, le temple, la tombe et l'image, on va les demander à la terre et à la pierre². Jamais, sauf depuis cent ans, les ressources intérieures du sol n'ont été plus exploitées, et avec une science plus consommée³.

La terre était destinée aux briques, aux figurines, aux poteries. Depuis les plus grossières jusqu'aux plus fines⁴, on utilisa tous les grands gisements d'argiles plastiques : la terre blanche de la Limagne ou des plaines arvernes⁵, la terre rouge du Gévaudan et du Rouergue⁶, la terre grise du Grésivaudan allobroge, reçurent chacune son emploi. Mais toute cité eut ses tuileries et ses poteries propres, ne fût-ce que pour les briques à bâtir et les ustensiles les plus ordinaires, et elle s'arrangea de manière à s'approvisionner sur place de matières premières⁷. Puis, on eut la découverte de carrières de marbre⁸. L'une après l'autre, chacune des grandes vallées des Pyrénées révéla les siennes⁹. Aucune

salants qu'à des fabrications de potasse pour verres ou savons : on y a trouvé en effet des briquetages assez semblables à ceux de la Seille (cf. Fillon, *Nalliers*, Fontenay-le-Comte, 1865). J'hésite beaucoup à accepter cette hypothèse.

¹ Inscriptions des *salinatores* des cités des Morins et des Ménapes (*C. I. L.*, 390-1). Il peut évidemment s'agir de fermiers d'un monopole d'État. Mais je crois plutôt que ce sont des corporations de trafiquants libres, indigènes et romains. Il n'est nullement prouvé que le fisc se fût réservé toutes les exploitations de sel.

² Tome V, ch. II et III ; tome VI, ch. I et III.

³ Il a dû se passer alors quelque chose de semblable à la recherche et à la mise en valeur de nos gisements houillers après 1815.

⁴ Il semble cependant que l'on se soit plus inquiété de l'abondance des gisements que de la finesse ou de la pureté de l'argile. Je doute que le kaolin limousin ait été exploité : c'est cependant possible, vu que les Anciens ont abordé les gîtes d'étain adhérents aux dépôts de kaolin.

⁵ Sorte de terre de pipe fine, d'un blanc terne, tirant sur le jaune clair ; Déchelette, *Vases*, I, p. 49. Par exemple à Vichy, Gannat, Saint-Rémy-en-Rollat, pour les vases ; près de Moulins pour les figurines (puits des Segauds signalés par Tudot, *Figurines*, p. 58 et 76).

⁶ Par exemple à La Graufesenque chez les Rutènes (Aveyron), à Banassac chez les Gabales (Lozère), à Montans chez les Rutènes albigeois (Tarn). Et, aussi, pâte rouge de Lezoux chez les Arvernes, etc.

⁷ En ce qui concerne en particulier les amphores et gros récipients à terre commune, dont les marques paraissent le plus souvent locales. Mais même pour les faux arrétins en terre rougeâtre, je crois bien que chaque cité a eu ses *figlinæ* locales.

⁸ Il nous manque une étude d'ensemble sur les marbres romains de la Gaule. Il n'y a que des indications éparses dans nombre de travaux, depuis le Rapport d'Héricart de Thury (*Annales des Mines*, VIII, 1823) jusqu'à la thèse de Ch. Dubois (*Ét. sur l'administration des carrières*, etc., 1908, p. 21 et s.). — Le texte d'Ulpian (*Digeste*, XXIV, 3, 7, 14) semble une allusion à une richesse presque légendaire des carrières de marbre de la Gaule, *ut lapis ibi venaseatur*.

⁹ Outre Saint-Béat (n. suivante), les marbres de Sarrancolin dans la vallée de la Neste d'Aure, ceux de Campan en Bigorre, toutes les variétés des marbres de l'Ariège, très

n'en montra de plus riches que la haute vallée de la Garonne, avec ses bancs inépuisables de Saint-Béat ; et ce fut un événement dans la Gaule, lorsque les ingénieurs romains parvinrent à détacher du flanc de la montagne un bloc énorme de vingt pieds, d'où l'on fit sortir une colonne d'un seul jet, prête pour un péristyle de temple : de quoi l'on remercia les dieux ainsi que d'une victoire¹. Mais les Pyrénées ne suffirent pas aux exigences des marbriers que le luxe des édifices municipaux faisait pulluler dans les villes. Ils exploitèrent à fond toutes les Alpes², ils explorèrent en détail toutes les Ardennes³, et ils arrivèrent à de tels succès qu'ils purent réaliser en marbre de Gaule les cent couleurs de la nature.

D'autres pierres, moins belles mais aussi curieuses, attirèrent certains spéculateurs. On utilisa la stéatite et la serpentine⁴, le schiste noir⁵, l'ardoise⁶, la pierre tendre de Maëstricht, qui se découpait en fines lamelles pareilles à des plaques de métal⁷. Mais on eut sans doute le regret de constater la pauvreté de la Gaule en pierres dures et précieuses, si recherchées des artistes et des

répandus dans l'Aquitaine, en particulier à Bordeaux. Dans les ruines de Chiragan, Joulin (p. 58-60) a reconnu les marbres gris de Saint-Béat, ceux de Sarrancolin, ceux de Caunes en Languedoc et, entre autres variétés ariégeoises, les griottes rouges, vertes et isabelle de Seix. Les *fulmenta Aquitanica* (Sidoine, *Ép.*, II, 10, 4) doivent être des marbres des Pyrénées.

¹ *C. I. L.*, XIII, 38 (inscription près de Saint-Béat) : *Silvano deo et Montibus Numidis [= sanctis ?] Q. Jul. Julianus et Publicius Crescentinus* [ce sont des Italiens ?] *qui primi hinc columnas vicenarias calaverunt et exportarverunt*. On a cru reconnaître les traces de l'exploitation gallo-romaine dans de profondes excavations creusées verticalement dans le roc vif ; Barry, *Bull. de l'Institut de Corresp. archéol.*, 1862, p.112. — *Marmorarias* mentionné à Ardiège dans la même région (XIII, 122).

² *Cæduntur in mille genera marmorunt*, dit Pline (XXXVI, 2). Et on put en dire de même du Jura et des Vosges. — Paul le Silencieux (vers 637 et s.) mentionne à Sainte-Sophie de Constantinople du marbre des montagnes celtiques, noir avec des veines blanches courant çà et là. L'expression grecque fait aussitôt penser aux Alpes (Caryophilus, *De antiquis marmoribus*, 1738, p. 131) : mais il n'y a pas de marbre de ce genre dans les Alpes. S'agit-il des Ardennes avec leur célèbre marbre de Sainte-Anne ? ou bien plutôt, des Pyrénées, avec leur marbre grand deuil, de style admirable, d'Aubert en Ariège, qu'on retrouve à Hume et à Saint-Marc de Venise (Frossard, *Mém. sur les marbres des Pyrénées*, 2e éd., 1896, p. 19) ?

³ Dans les villas de Belgique on a reconnu notamment le marbre rouge du pays entre la Sambre et la Meuse, et je doute fort qu'on n'ait pas utilisé le marbre noir des Ardennes. — Ausone parle des marbres des bords de la Ruwer près de Trèves (*Mos.*, 359 et s., *marmore clarus Erubris*). Je ne sais si on les a retrouvés (on a supposé qu'Ausone voulait parler, ou des scieries de marbre importé, ou des ardoisières du pays).

⁴ En particulier pour les cachets d'oculististes (cf. Espérandieu, *C. I. L.*, XIII, III, p. 590 et s.). Je ne sais s'il est possible de retrouver l'origine locale de la matière de ces cachets.

⁵ Comme cubes de mosaïques (Blanchet, *Décoration*, p. 131), cachets d'oculististes (n. précédente), plaques sculptées (Blanchet, p. 16-7).

⁶ Comme dallages, en particulier du côté d'Arradon en Morbihan (Blanchet, p. 72-1) ; comme toitures, sans nul doute en Belgique et bien ailleurs. C'est sans doute aux ardoises que songe Pline, XXXVI, 159 : *Mollitiæ trons Alpīs præcipua sunt exempta*. Je ne sais si l'on a étudié de près l'histoire ancienne des ardoisières de Renazé ou d'Angers et des Ardennes.

⁷ Pline, XXXVI, 159.

amateurs de Rome : ce dont le cristal de roche¹ et le grenat almandin des Alpes et des Maures ne purent suffire à les consoler².

En revanche, le travail sur matières communes fut inimaginable. Pendant trois siècles, on ne cessa de ramasser par tombereaux les produits ordinaires du sol, la pierre à chaux, le sable et le plâtre, destinés à ce mortier de muraille ou à ces bétons d'aires dont les Romains faisaient une prodigieuse consommation pour leurs édifices ou leurs voies³, le gravier et les cailloux, qu'on entassait également dans le sous-sol des routes, la marne, qui était en ce temps le principal engrais et dont on fit un ample et intelligent usage pour l'entretien des cultures⁴.

Enfin, et plus importante encore que le reste pour l'histoire du sol gaulois, ce fut l'ouverture des carrières de pierre à bâtir. Songeons à ce qu'il fallut de tonnes de blocs pour construire les Arènes de Nîmes : on les trouva dans les carrières voisines de Barutel, où l'on peut, dit-on, voir la brèche de géant qu'ont taillée les empereurs⁵. Bordeaux demanda les assises de ses monuments aux calcaires de Bourg, et surtout à ceux de Saintonge, ces belles pierres d'une blancheur éblouissante qui finirent par devenir les plus estimées de la France entière⁶. Dans l'Est, on travaillait déjà les bancs de Sampans en Franche-Comté⁷, de Seyssel et de Villebois aux bords du Rhône⁸. Paris savait le moyen de tirer le calcaire de son sous-sol⁹. D'ailleurs, la France était constituée de telle manière, que toute ville qui se bâtissait avait à sa portée les matériaux de ses gros œuvres.

Jamais, dans le cours de sa vie, cette terre de France n'a été plus fouillée, étudiée, analysée que dans les siècles de l'Empire romain. Rien n'était laissé au hasard. Construisait-on un grand édifice, on utilisait différentes carrières,

¹ Pline signale le cristal de roche dans les Alpes, où on allait le chercher à flanc de rocher à l'aide de cordes (XXXVII, 24 et 27).

² Pline semble aussi parler des pierres à aiguiser de la Gaule, *passernices* ; XXXVI, 165. S'il s'agit des pierres à aiguiser les rasoirs, il doit penser aux fameux gisements de Viel-Salm en Belgique. Pour les outils communs, on a dit utiliser entre autres les grès des Vosges.

³ On allait parfois les chercher très loin : à Fréjus, les pierres à chaux venaient du côté de Fayence, à 20 kilomètres de là (Texier, 3e mém., p. 251).

⁴ Dès l'époque gauloise.

⁵ On les montrait déjà au Moyen Age : *A Lavardi* [dissimule Barutel], *où la pierre fu trête dont les tores de Nymes furent fêtes* (*Charroi de Nymes*, éd. Jonekbløet, *Guill. d'Orange*, I, 1854, v. 1037-8). Voyez les recherches de Mazauric, *Recherches*, année 1909, p. 10 et s.

⁶ *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 492-3.

⁷ Renseignements de J. Feuvrier. Le *sampans*, qui a fourni des matériaux aux façades de l'Opéra et du Trocadéro, s'exporte jusqu'en Amérique et en Orient.

⁸ Remarque d'Allmer et Dissard, *Musée*, III, p. 28 : les plus anciennes inscriptions sont sur pierre de Seyssel, *d'un grain fin favorable à la sculpture, mais que son manque de résistance aux injures de l'air a fait abandonner de bonne heure pour le calcaire de choin de [du ?] Fay, plus grossier et beaucoup plus dure* ; il doit s'agir des carrières de Villebois dans l'Ain.

⁹ Toutes les inscriptions parisiennes sont gravées sur calcaire grossier, la pierre parisienne par excellence (de Pachtère, p. 98).

chacune pour un rôle spécial : celle-ci fournissait les pierres de façade, celle-là la maçonnerie des voûtes, une autre le blocage intérieur¹.

Pendant trois siècles, le pic du carrier ne cessa de se faire entendre d'un bout à l'autre de la Gaule. Avec les rouliers, les maçons étaient les maîtres du sol. A défaut d'ouvriers civils, on recourait à l'armée. Les soldats ouvrirent les carrières de Norroy en Lorraine et de Brohl sur le Rhin. Ils ne manquaient pas, au milieu de leur besogne, d'honorer l'Hercule patron des tailleurs de pierre².

La Gaule celtique, assurément, n'avait pas ignoré le bénéfice qu'on peut tirer de l'argile et de la pierre. Mais, mettant ailleurs son idéal, elle s'était intéressée médiocrement à ce genre de ressources et aux œuvres qui en sont formées. Au temps des Césars, la pierre retrouva l'empire qu'elle avait exercé sur le monde dans les siècles des menhirs et des dolmens.

¹ Pour les Arènes de Nîmes, les pierres de Barutel (à 7 kil., sur la route d'Alais), belles d'aspect et d'un grain fin, ont servi au gros œuvre extérieur ; on a utilisé celles de Mauvalat (Sommières) pour la maçonnerie des voûtes, celles de Roquemaillère (commune de Nîmes) pour les parties moins en vue (voyez des relevés un peu différents chez Grangent, etc.. *Descr. des mon. antiques*, p. 63-4). Les pierres de la Maison Carrée auraient été extraites des carrières de la montagne des Lens dans Moulézan. — A Autun, on a relevé (de Fontenay, p. 83-4), comme pierre de taille, le grès de Prodhun (Antully), le calcaire oolithique de Mont-Saint-Jean et de Bar-le-Régulier ; comme moellons, le gneiss des environs immédiats d'Autun ; pour les entablements et chapiteaux, la pierre blanche de Germolles (Méconnais) et de Tonnerre. — Parfois, pour produire un effet artistique à l'aide de pierres à nuances diverses, on recourait pour un même monument à des carrières très différentes, voire très éloignées (cf. les remarques de Germain de Montauzan, *Aqueducs*, p. 279). — Même intelligence dans le choix des petits matériaux : à Fréjus, ils ont préféré au sable boueux de l'Argens, [le sable du Rayran, formé par les débris de roches très dures, et fort estimé pour les mortiers](#) (Texier, 3e mem., p. 250). — Tout cela suppose de nombreuses comparaisons et des organisations industrielles assez compliquées.

² *Herculi Saxsano*, *C. I. L.*, XIII, 4623-5 (carrières de Norroy), 7692 et s. (carrières de Brohl). C'est tout à fait à tort que l'on a considéré cet hercule comme un dieu germanique : on l'adorait à Tibur (XIV, 3543), ville qui avait d'importantes carrières, et peut-être était-ce là le centre de son culte.

CHAPITRE VI. — LA FABRICATION¹.

I. — LA CONSTRUCTION EN PIERRE².

Entre les innombrables industries qui prospéraient alors dans les Gaules, la plus active était celle du bâtiment³, et c'était également la plus récente, ou, du moins, celle que les Romains avaient le plus complètement transformée.

On a pu pressentir ce fait en constatant le grand nombre de carrières qui furent ouvertes sur le sol gaulois et que les temps antérieurs n'avaient presque pas effleurées. Toutes ont dû livrer des milliers de tonnes de matériaux, toutes étaient de très bonne pierre, et les entrepreneurs y surent trouver pour chaque emploi le gisement ou le banc qui convenait. Nous n'aurons jamais mieux, pour le pavé des rues, que la lave ou le porphyre de l'Estérel⁴, ni, pour la façade des grands édifices, que le calcaire de Saintonge, et les Gallo-romains le savaient aussi bien que nous⁵. On dirait même qu'ils ont évité, dans le choix des matériaux, ces écoles ou ces méprises qui ne sont pas épargnées aux constructeurs d'aujourd'hui. Du premier coup, ceux d'autrefois s'arrêtaient où il fallait⁶. Et ce flair, cette sorte d'instinct, ou, si l'on veut, cette sûreté d'expérience dans la découverte et le choix de la matière première, est un des traits dominants de l'industrie romaine. Elle fut, au moins à son origine, entre les mains de techniciens admirables.

¹ Comme bibliographie générale : Blümner, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, 1re éd., 4 v., 1875-87 ; 2e éd., I, 1912 ; Cagnat et Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917.

² Choisy, *L'Art de bâtir chez les Romains*, 1873 ; le même, *Vitruve*, I, 1909 ; Léger, *Les travaux publics... aux temps des Romains*, 1875 ; d'utiles renseignements techniques chez Grangent. Durand et Durant, *Descr. des monuments antiques du Midi*, 1819 [limitée au département du Gard].

³ On disait *structores* pour les ouvriers de la construction. — Sur les outils, Héron de Villefosse, *Outils d'artisans romains*, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, de 1901 et 1902, LXII et LXIII ; en outre, *Esp.*, n° 730, 781, 1501, 1509, 1612, 1615, 1881, 5226, 5227, etc. Je ne crois cependant pas que les représentations funéraires d'outils de maçons (triangle ou niveau, équerre, règle, ciseau, etc.) se rapportent nécessairement à la profession du défunt ; ils peuvent se rattacher, comme l'ascia, à quelque rite relatif à la construction du tombeau.

⁴ Employés en particulier pour les pavés dans les rues de Fréjus romain (Texier, 3e mém., p. 240).

⁵ Voyez, au chapitre précédent, les enquêtes de Texier et de Harold de Fontenay, enquêtes qui sont des modèles.

⁶ Il y a cependant trace d'essais successifs en matière de pierre à sculpter.

Sur l'extraction des blocs¹, leur transport et leur débitage², nous n'avons aucun renseignement particulier à la Gaule. Mais il suffit de voir, sur les façades de nos édifices romains, la grandeur de certains blocs aux Arènes de Nîmes la régularité des milliers de cubes de pierre dont sont faites les murailles de Fréjus³, et, partout, la rectitude des lignes, la netteté des arêtes et des angles, le poli des surfaces, le resserrement des joints⁴, pour constater l'extrême habileté du travail chez les tailleurs de pierre de ce temps. Je ne sais s'ils allaient vite en besogne et si la discipline des journées était rude. Mais, contrainte ou volontaire, la dignité professionnelle, l'aspiration à la, tâche bien faite fut la loi chez les ouvriers du bâtiment : et c'est là une autre qualité que nous aurons souvent à signaler dans l'industrie romaine⁵.

Pour monter et appareiller les pierres, on se servait, comme aujourd'hui, de crics ou de treuils⁶ et d'échafaudages¹. Le détail nous échappe, mais le résultat est

¹ Le porphyre qui a servi à Fréjus et dont on a retrouvé les carrières romaines (à mi-côte de la montagne du Grand Défens), était exploité par banquettes et à la trace ; on remarque, dans le roc taillé à pic, les rainures pratiquées pour enlever le bloc. Elles se traçaient à la masse et au poinçon, suivant une pente de 50 degrés ; lorsque l'ouvrier était arrivé au bas de la roche, il reprenait dans un sens opposé, ce qui formait sur la pierre de grandes hachures en épi ; Texier, 3e mém., p. 205. — On a supposé (Bazin d'après Aurès, *Nîmes*, p. 104) que les gros blocs des Arènes avaient été taillés sur place et non pas amenés tout taillés de la carrière. Je ne crois pas cependant que ce fut l'habitude des Romains ; cf. l'inscription des marbriers de Saint-Béat, les remarques très précises d'Ardaillon, *Dict. des Ant.*, VI, p. 1801, les constatations de Texier (*l. c.*), qui a reconnu aux carrières des blocs paraissant avoir été préparés pour des fins de colonnes.

² À l'aide, pour les pierres dures, d'une scie linéaire, longue tige de métal sans dents, qui jouait sur du sable humide (Pline, XXXVI, 51 ; von Cohausen et Wierner, *Rœm. Steinbrüche auf dem Felsberg*, Darmstadt, 1876, p. 31, fig. 11-16). Ausone rapporte que, pour tailler les marbres sur l'*Erubris* (Ruwer, affluent de la Moselle), on faisait actionner la scie par les eaux de la rivière, *stridensque trahens per levia marmora serras* (*Mos.*, 363). — Les pierres très tendres de la Belgique étaient débitées par la même serra qua lignant (Pline, XXXVI, 150 ; cf. Vitruve, II, 7, 1).

³ A Fréjus, la dureté des matériaux n'a pas empêché les constructeurs de former un appareil très régulier ; Texier, 1er mém., p. 181.

⁴ A Autun, dans les constructions du temps d'Auguste, les joints des blocs de calcaire sont tellement serrés que la plupart sont presque invisibles au premier abord ; de Fontenay, p. 38. On arrivait à ce procédé en introduisant dans un trou de la pierre un levier, et, à l'aide de ce levier, en imprimant à la pierre un mouvement qui usait sa surface d'appui et resserrait les joints. — On a remarqué, aux Arènes de Nîmes, que les Romains apportaient tous leurs soins dans la taille des lits, tandis qu'ils négligeaient un peu celle des parements (Grangent, p. 65). — Les blocs pouvaient être en outre reliés par des clés de mortier introduites dans des vides ménagés au centre. Quant aux différentes agrafes de scellement en métal, ou même en bois ou en marbre, voir Choisy, *Art de bâtir*, p. 115-6.

⁵ Au moins au Ier siècle. — On a relevé des malfaçons dans les joints verticaux des Arènes de Nîmes, qui laissent souvent des jours entre eux (Aurès *ap.* Bazin, p. 104) ; mais je ne sais si ces jours existaient à l'époque romaine. Négligences dans les surfaces des parements, n. précédente. — Il ne faut pas cependant nier qu'il ait pu y avoir des édifices mal construits et qui n'ont pas eu la vie très longue. D'assez nombreuses inscriptions mentionnent des *œdificia vetustate conlapsa* (en bien moins de deux siècles, XIII, 939 ; 7566 a, etc.).

⁶ Espérandieu, n° 2779 ? (Sens) ; Vitruve, X, 2 (*trocleæ*) ; cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 117-8 ; Germain de Montauzan, *Essai sur la science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'Empire*, 1908, p. 82 et s.

encore visible, au Pont-du-Gard et ailleurs. C'est, en tant qu'ajustage, un merveilleux travail. Les joints sont si adhérents que, le temps aidant, certains blocs appareillés paraissent former une seule masse². Nulle part la solidité n'excluait une certaine recherche esthétique. Le plus souvent, les joints verticaux formés par les arêtes se succédaient à assise passée : je veux dire que les arêtes verticales d'un bloc de pierre arrivaient au milieu des arêtes horizontales des blocs qu'ils soutenaient³.

Cette parfaite symétrie, qui donnait aux plus rudes murailles l'aspect d'un élégant damier, demeura si impérieuse pour les architectes romains qu'ils hésitèrent toujours à y renoncer. Dans les constructions en pierres de taille, de gros ou de moyen appareil⁴, il fut évidemment difficile de l'observer absolument : elle en disparaissait souvent, et je doute qu'on l'y rencontre après le premier siècle⁵. Mais elle se maintint pour les bâtisses maçonnées en petit appareil⁶ jusqu'à la veille des invasions⁷ ; et dans les campagnes mêmes, on peut constater, sur les mitrailles romaines, les efforts gauches et naïfs faits par les maçons de village pour assurer la disposition harmonieuse de leurs assises de pierres⁸. — Il y avait en cela une sorte de superstition d'artisan qui, par pouvait

¹ En particulier des échafaudages volants, portés en surplomb sur des corbeaux, et se déplaçant à mesure que la construction s'élève ; Choisy, p. 118 (Pont-du-Gard).

² L'ensemble de la maçonnerie prend l'aspect d'une seule masse ; de Fontenay, p. 38 (porte d'Arroux à Autun).

³ En cas, bien entendu, de posement des blocs à plat. — Mais dans le petit appareil dit réticulé ou en filet (*opus reticulatum*), où les cubes de pierre sont posés sur l'arête, la recherche esthétique est plus grande encore, puisque l'ensemble forme un réseau complet de losanges réguliers. Le type le plus parfait, en Gaule, de cet appareil réticulé est l'aqueduc du Gier à Lyon, où le caractère déjà un peu mièvre du parement en réseau est encore complété par l'alternance des deux couleurs, blanc et gris bleuté (grès calcaire et gneiss). Comme ce parement offrait moins de garanties de stabilité que le parement à plat, il est assez rare en Gaule. Cf. les excellentes remarques de Germain de Montauzan (*Aqueducs*, p. 236-241), qui croit cet aqueduc contemporain d'Hadrien.

⁴ Le gros appareil comporte généralement, pour un bloc, deux pieds en hauteur d'assise, autant et bien davantage en longueur de parement. Le moyen appareil ne dépassait pas un pied par dimension de bloc. Les deux forment également ce qu'on appelle l'*opus quadratum*.

⁵ Je ne parle que de la Gaule.

⁶ Les cubes de pierre du petit appareil maçonné sont de dimensions assez variables, d'abord plus ou moins carrés sur la face visible, puis plus ou moins allongés. A Fréjus, sous Auguste, ils ont, sur tous les édifices, les mêmes dimensions, de 150 millimètres sur les deux côtés de la face, 300 en profondeur (c'est bien de l'*isodomum*) ; Texier, 1er mém., p. 181. La régularité disparaît d'ailleurs peu à peu avec le temps, et les cubes tendent à s'allonger : au Palais Galien de Bordeaux, Brutails me signale le fait avec grande netteté (cf. *pseudisodomum*). On dirait parfois que le petit appareil de pierre tend à se rapprocher de l'opus en briques : aux murs de Bayonne (IVe siècle), les dalles de brique ont été parfois remplacées par les dalles de pierre de Bidache de mêmes dimensions (*Revue des Ét. anc.*, 1905, p. 153). — Ces petits appareils se rattachent à l'*opus caementicium*, et mériteraient une étude spéciale de mensuration.

⁷ Voyez les remparts bâtis à partir d'Aurélien, où les parties supérieures, en petit appareil, offrent des assises de blocs parfois très régulièrement disposées, au lieu que les soubassements, faits de gros blocs empruntés à d'anciens édifices, sont au contraire de disposition informe.

⁸ Voyez par exemple les monuments de Champlieu et les Arènes de Senlis, en petit appareil à demi régulier (*pseudisodomum*).

venir de l'ouvrier grec, si passionné pour le dessin élégant de ses œuvres¹. Mais rappelons-nous aussi que les Gaulois n'étaient pas de purs manœuvres, et que, sur les remparts de pierre et de bois qui marquèrent leurs débuts dans l'industrie du bâtiment. ils ont également dessiné des façades agréables à voir².

Comme éléments des grandes constructions, je n'en rencontre aucun qui paraisse propre à la Gaule. Arc cintré ou porte à linteau pour les ouvertures de façades, plafond charpenté ou voûté pour les couvertures de salles³, fronton et toits en arête pour les couronnements d'édifices⁴ : — le corps du bâtiment s'inspira de Rome ou, par son intermédiaire, d'ateliers helléniques⁵. Et je ne saisis pas davantage une influence indigène dans les annexes de l'œuvre principal. Cloisons de maçonnerie, de briques ou de bois, plafonds de briques ou de Foutres, escaliers droits, tournants, à paliers ou à vis⁶, chauffage central par calorifère et double plancher ou double muraille⁷, caves voûtées⁸, portes et fenêtres, se retrouvent, et partout pareils, dans l'Empire romain en son entier. Parler longuement de ces procédés de bâtisse, ce serait faire l'histoire du monde antique et non celle de la Gaule. Peut-être le détail le plus original dans une bâtisse gallo-romaine, le seul qui remontât à la grande ferme celtique des vieux temps, était-il l'énorme cheminée qui tenait le fond des chambres, avec son

¹ C'est ce que semble dire Vitruve à propos du petit appareil régulier (*Græcorum structura*, II, 8, 5, *isodomum*), quoiqu'il ne parle ici que de la solidité.

² Il reste possible que cette recherche de la symétrie vienne, même pour ces temps de l'indépendance, de l'influence grecque.

³ Voûtes en berceau, d'arête, sur plan circulaire ; le plus souvent maçonnées ; cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 31 et s. — Voyez surtout, pour le second type, la grande salle de Cluny, où la voûte a 0 m. 65 d'épaisseur à la clé, et était assez solide pour porter un jardin (de Pachtère, p. 87).

⁴ Cf. Choisy, *Art de bâtir*, p. 143 et s. — Les variétés dépendent de l'inclinaison et des matériaux de couverture. La domination romaine relégua aux habitations populaires les chaumes, roseaux ou bardeaux, qui permettent plus d'inclinaison, s'accommodent des toits en cône ou en pyramide.

⁵ Sans tenir toujours compte des différences de climat : La faible inclinaison des toits, en usage en Italie, fut appliquée dans nos contrées du Nord pour lesquelles elle n'était point faite.... On en vint à couvrir les salles non voûtées... de Cluny comme on aurait couvert un temple ou une basilique à Naples ; Choisy, p. 151.

⁶ Les marches, d'ordinaire plus hautes et parfois plus étroites et moins profondes que de notre temps. — Communication de Mazauric : à la maison Carrée de Nîmes, les marches antiques devaient être de 0 m. 24 de hauteur, alors qu'on a donné aux marches modernes de l'escalier restauré 0 m. 21 ; la profondeur antique devait être inférieure de 2 à 3 centimètres à celle, 0 m. 32, qu'on a donnée aux marches actuelles, et serait par conséquent d'environ un pied romain.

⁷ Ou par conduites à l'intérieur de la muraille. Je pense ici aux thermes publics ou aux villas les plus riches : cf. Cagnat et Chapot, p. 298-9, 219 et s., et (toujours à consulter) Morin, *Note sur les appareils de chauffage*, etc., dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des Inscr.*, 1re s., VIII, 1869, IIe p.

⁸ On a cru constater qu'elles ont été plus répandues en Gaule qu'en Italie. Voyez en particulier les sous-sols des habitations d'Alésia, bétonnés, avec escalier et soupirail. On en a signalé de semblables en Belgique et ailleurs. Les plus remarquables peut-être de la Gaule sont les soixante caves découvertes dans la forêt de Compiègne : elles devaient être recouvertes d'un plancher établi en maçonnerie supporté par de fortes solives en bois ; parfois, le sol est bétonné et des trous circulaires sont ménagés dans le béton de manière à recevoir des amphores (Cauchemé, *Descr. des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne*, IIe p., 1902).

conduit montant jusqu'au faite de la maison¹. A part cela — et encore, sur ce point, on peut douter² —, la Gaule n'a pas bâti autrement que le reste de l'Empire³.

Elle n'a pas, non plus, bâti plus timidement. Ni l'ampleur des voûtes n'a effrayé ses architectes dans la grande salle de Cluny à Paris⁴, ni la hauteur des murailles aux Arènes de Nîmes⁵ ou au phare de Boulogne⁶, ni la longueur des arcades à l'aqueduc de Metz⁷, ni la combinaison de toutes ces hardiesses au Pont-du-Gard, long de deux cent soixante-neuf mètres⁸, haut de près de cinquante⁹, et dont les voûtes d'arcade s'élèvent parfois, sur un écartement de près de vingt-cinq mètres, à plus de vingt mètres sur la route¹⁰. Il n'est aucun des progrès réalisés hors de Gaule par l'art du constructeur¹¹, qui n'ait aussitôt cherché son emploi au delà des Alpes, et on n'y fit jamais autre chose, en ce domaine, que suivre fidèlement des leçons gréco-romaines.

II. — MAÇONNERIE¹² ET ANNEXES DU BÂTIMENT.

Pour achever un bâtiment de pierre, il fallait bien d'autres corps de métiers que les charpentiers de ses échafaudages, les monteurs et les ajusteurs de son gros œuvre. Il fallait les cimentiers pour assurer la cohésion des moindres matériaux¹,

¹ Sidoine, *Epist.*, II, 2, 11 (la villa d'*Avitacum* en Auvergne) ; Sidoine, *Carmina*, 22, 189 et s. (dans la villa de Bourg sur Dordogne) ; Julien, *Mis.*, p. 341, Sp. (dans son palais de Paris). Il s'agit dans ces trois cas de pièces.

² Les textes qui nous le font connaître sont du Bas Empire, et il est possible que ce vieux système de chauffage ait disparu presque partout chez les riches (comme de notre temps) devant le chauffage central. — On sait les innombrables discussions que la question des cheminées a provoquées chez les archéologues de tous les temps.

³ Voyez les remarques de Choisy (p. 151), et celles de Grenier, *Habitations*, p. 87-8 : **Le plan général est conforme à celui de la villa classique. L'atrium avec ses galeries ouvertes, par exemple, qui était un véritable contresens sous le climat rigoureux de la Belgique, y fut adopté, ce qui révèle une application sans critique et routinière du plan traditionnel en Italie.** Ceci est très juste.

⁴ Longueur de la salle, 21 m. 24 ; largeur, 11 m. 64 ; hauteur, 14 m. 52 (environ 50 pieds).

⁵ A Nîmes, 21 m. 41, d'après Mazauric (environ 72 pieds).

⁶ 200 pieds, 66 mètres.

⁷ Sans doute le plus long pont-aqueduc de la Gaule, sur la Moselle, environ 1120 mètres de longueur, 118 arches (on a dit aussi 114). Voyez sur lui les judicieuses remarques de de Montfaucon, *Suppl.*, IV, p. 105 et s.

⁸ Au niveau de la cimaise du second étage ; Mazauric donne 273 m. en tout.

⁹ 48 m. 77, soit 20 m. 12 pour chacun des deux premiers étages, 8 m. 53 pour le troisième.

¹⁰ Le grand arc mesure 24 m. 52, et, pour comble de hardiesse, l'épaisseur des piles (4 m. 80) paraît inférieure à l'épaisseur que les architectes jugeraient aujourd'hui nécessaire (5 m. 25). Cette ouverture d'arche ne paraît pas avoir été dépassée en Gaule. Cf. Léger, p. 338 (tableau), 570-1.

¹¹ Ajoutez l'épaisseur des murailles. Au temple de Vassogalate, que je crois à Clermont, la muraille était de 30 pieds, à l'extérieur de grand ou moyen appareil (*quadris sculptis*), à l'intérieur de petit appareil (*minuto lapide*) : ce qui me paraît annoncer une construction en mur double fort curieuse, antérieure à Marc-Aurèle, et des beaux temps de l'Empire (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32).

¹² Sur les cimentiers, en dernier lieu : Choisy, *Vitruve*, I, 1909, p. 12 et s. ; Germain de Montauzan, *Aqueducs*, p. 256 et s. (particulièrement utile).

matériaux¹, les stucateurs pour décorer les parois intérieures, les couvreurs pour installer la toiture. Dans ces différents ordres de travail, la perfection fut presque atteinte.

Le ciment ou plutôt le mortier, dont la formule fut importée d'Italie², était devenu, sous la main des maçons du Midi, une chose extraordinaire³. On l'a souvent analysé, et on n'y a jamais trouvé d'élément bien original : de la chaux,

¹ Je dis *moindres* parce qu'en principe il y avait antinomie entre l'emploi du mortier et celui des pierres de taille (grand et moyen appareil) : *lors même que les pierres de taille devaient se liasonner avec des massifs maçonnés, elles étaient toujours posées à sec* ; le mortier n'avait qu'une fonction essentielle, *celle d'une gangue plastique propre à réunir des cailloux en une agglomération artificielle* ; Choisy, *Art de bâtir*, p. 115. — Mais il est d'autre part à bien remarquer, que l'usage du ciment, qui évite les frais et les soins de l'appareillage, ne cessa de croître avec la décadence de l'Empire. Par exemple, dans les lignes de briques, le lit de ciment formant liaison est, au Ier siècle, extrêmement mince, et arrive, au IIIe, à avoir l'épaisseur de la brique même. On a même essayé, ce que je crois prématuré, d'établir une chronologie des édifices maçonnés suivant le degré d'épaisseur des lits de ciment (en dernier lieu Esther Boise Van Deman, *American Journal of Archæology*, XVI, 1012, p. 387 et s.).

² Je n'ai jamais entendu parler de l'emploi de mortier par les Gaulois. A la rigueur, l'argile battue leur en tenait lieu.

³ *Mortarium* en latin. *Cæmentum, materies cæmenticia*, etc., signifie la maçonnerie proprement dite, faite de matériaux autres que la pierre de taille, d'éclats de rochers, déchets de carrières, cailloux, pierrailles et caillasses de tout genre, agglutinés en une sorte de béton par un bain de mortier [j'emploie l'expression de béton, tout en remarquant qu'il ne s'agit pas, dans ces sortes de murailles, de béton préparé d'avance, comme le nôtre]. Les Romains, de ce bétonnage, firent un emploi extraordinairement fréquent, et qui n'est comparable qu'à ce que les temps actuels ont imaginé en ciment ou en béton armé. Ils sont employé : 1° par compression ou pilonnage, au sous-sol des routes, des édifices, au remplissage des fondations (cf. Vitruve, VIII, 6, 14), au noyau intérieur des murs à parements de pierres de taille ; 2° sans compression, à la construction de murs entiers, avec, le plus souvent, un revêtement de briques ou de moellons de petit appareil.

Ces murs de mortier, à revêtement de petites pierres ou de briques, ont été employés, non seulement pour les maisons, mais aussi pour les plus grands édifices, comme les remparts de Fréjus, l'édifice parisien de Cluny, la presque totalité des arcades d'aqueducs. Et cela, je le répète, est la merveille de la maçonnerie romaine, et peut-être celle de tous les temps ; et c'est de l'excellence du mortier qu'elle résulte. Le revêtement, qui nous frappe surtout aujourd'hui, n'a qu'une importance secondaire dans la construction, qui tient sans lui ; tout au plus peut-il la protéger contre la pluie (Choisy, *Art de bâtir*, p. 21). Mais il sert surtout à l'effet décoratif. — C'est d'après l'apparence de ce revêtement qu'on distinguait les différents systèmes d'*opera* : 1° *en filet, opus reticulatum* ; 2° le même avec intercalation de lignes de briques ; 3° l'appareil en moellons disposés à plat, de beaucoup prépondérant en Gaule ; 4° le même, avec intercalation de lignes de briques (constant depuis Hadrien ?) ; 5° appareil en assises de briques seulement ; 6° opus incertain, revêtement en pierres irrégulières sans aucun dispositif artistique, mais où l'emboîtement des pierres rend le parement plus solide.

Les lignes de briques dont nous avons parlé ne formaient pas seulement décor, Elles servaient aussi, et surtout, à assujettir au blocage les pierres de revêtement, à les relier entre elles, à maintenir les différentes couches du mortier intérieur, à y éviter des poussées ou des déplacements ; elles sont les analogues de ces parpaings en bois que recommande Vitruve pour les murs des villes (I, 5, 3) ; cf. Choisy, *Art*, p. 26-7. Car, en principe, ces lignes traversaient tout le massif du blocage intérieur, formant des espèces de planchers d'une face à l'autre. Tout cela était fort bien compris.

du sable, du poussier de tuileaux¹, rien qui nous empêche d'en préparer de pareil. Et cependant, quoi qu'on ait dit², il nous serait difficile de produire un pareil ciment, compact, prenant, imperméable, résistant à l'écrasement³, que le temps durcit toujours⁴ et soude davantage aux pierres qu'il relie. Cela finit, pierres et ciment, par former un même bloc, un vrai rocher, si bien que pendant le Moyen Age les habitants de nos villes avaient pu se tailler des demeures et bâtir des escaliers à l'intérieur des maçonneries romaines, ainsi qu'ils l'eussent fait dans le flanc d'une colline⁵. Comparez à cet égard la ruine maçonnée des temps voisins de nous et celle de l'ère des Antonins : celle-là s'effrite et se disloque, celle-ci se consolide souvent, comme pour s'incorporer au sol. Le cimentier italien avait peut-être une formule qui nous échappe⁶, et très certainement un tour de main, des habitudes, une patience et une conscience professionnelles que nous ne retrouvons plus⁷.

Les stucateurs⁸ étaient, par rapport aux marbriers, les décorateurs des murs à meilleur compte⁹. Eux aussi ont reçu d'Italie leurs pratiques de métier. Ce qu'ils ont fait nous frappe assez peu aujourd'hui, parce que la trace en a disparu avec les pièces intérieures des édifices. Pourtant, chez eux aussi, la besogne était bien

¹ Il est possible qu'on choisît de la brique très cuite.

² Il y a, depuis un demi-siècle, une tendance à rabaisser la réputation du ciment romain, à railler les expressions enthousiastes qu'il a provoquées chez nos devanciers (*ciment dur connue le fer, on reconnoît le siècle des Romains*, de La Sauvagere, *Recueil*, p. 169). J'ai peur qu'on aille trop loin dans cette réaction. On a dit que le mauvais ciment romain a disparu, que le bon est resté : usais il faut avouer qu'il en est resté du bon en quantité considérable, et dans les moindres endroits. On a dit que le temps a contribué surtout à cette dureté : mais est-il sûr que les Romains n'aient point prévu cet accroissement graduel de solidité ? Le ciment romain a trop frappé les observateurs, dès le Moyen Age, pour que sa gloire soit simplement le résultat d'un engouement. Et voyez la note suivante.

³ Des précieuses expériences provoquées par Germain de Montauzan il résulte *que non seulement les mortiers romains atteignaient à de très hautes résistances* [110 et 120 kilogrammes par centimètre carré], *mais encore qu'on ne descendait pas au-dessous de résistances bien plus que moyennes* ; la résistance moyenne de nos meilleurs mortiers ordinaires est de 30 à 35 kilogrammes (Debauve, *Procédés et Matériaux de construction*, III, 1894, p. 356).

⁴ On le répète du moins : Choisy, Vitruve, I, p. 14, dit *peut-être* ; Germain de Montauzan, p. 208, *sans doute*.

⁵ A Bordeaux dans la muraille du Bas Empire, cf. *Inscr. rom. de Bord.*, II, p. 286. A Fréjus, les murailles d'Auguste ayant perdu leur parement de moellons, le mortier demeure intact et présente des alvéoles aux rebords aussi fermes que le roc (Texier, 1er mém., p. 181-2). On a même pu prononcer le mot de *sorte de monolithe*. De même, le béton des routes.

⁶ Ils durent exceller dans le choix de la matière première et dans l'étude des proportions des mélanges (Vitruve, VIII, 6, 14), et réduire l'emploi de l'eau au strict nécessaire : voyez là-dessus les excellentes remarques de Chanoine, *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, 1851. p. 1 et s., et de Courau, *Soc. arch. de Bord.*, I, 1874, p. 49-53.

⁷ *Ce qui ne manque que trop souvent à nos maçons, c'est de savoir bien faire* (Germain de Montauzan, p. 258).

⁸ *Artifices tectores* ; voyez aussi *gypsarius, plâtrier*, à Narbonne (XII, 4479). *Opus tectorium*, C., XII, 2391-2. Bas-relief de Sens représentant le manœuvre préparant l'enduit, le stucateur l'appliquant et le polissant à l'aide de la taloche, le peintre palette et pinceau en mains (Esp., n° 2767).

⁹ Sauf la valeur artistique qu'on put demander aux peintures ou aux moulages.

faite¹. Ces enduits, d'ordinaire épais d'un à deux pouces, consistant en de bon mortier et une forte couche de chaux très fine et de poussière de marbre, tenaient très solidement aux murailles, grâce aux clous à larges têtes qui en reliaient et fixaient les éléments ; et quand les murailles se sont écroulées, d'énormes morceaux de stucs sont restés adhérents aux ruines gisant à terre ; encore intacts dans leur épaisseur : rien de pareil au plâtre de nos plafonds, qui s'écaille si vite et tombe si aisément. A leur surface, les enduits, aplanis et lissés, étaient préparés pour recevoir, s'il y avait lieu, les moulures ou les peintures nécessaires à la décoration intérieure des chambres et des salles².

Les marbriers³ étaient surtout chargés du revêtement ou de l'ornement des bâtiments publics et des plus riches demeures. Il y en eut beaucoup dans les Gaules, car elles firent une effrayante consommation de marbres, copiant en cela tout l'Empire, esclaves comme lui de l'exemple hellénique. Aucune retenue ne fut gardée dans les monuments municipaux⁴ : quand on construisit la basilique de Nîmes, l'entreprise des marbres eut autant d'importance que celle des pierres⁵ ; dans les ruines de Trèves, on a signalé la présence de quarante espèces différentes⁶. Les particuliers se laissaient gagner par la folie : une villa quelque peu élégante demandait ses marbres à l'Italie, à la Grèce, à l'Égypte, à l'Afrique, aussi bien qu'aux Pyrénées ou aux Alpes⁷ ; le luxe consistait autant dans la variété que dans l'abondance. — Ces marbres de revêtement (je ne parle pas des morceaux formant colonnes) étaient débités en plaques épaisses de près d'un pouce⁸, que de larges clous insérés par le revers fixaient à l'extérieur des murailles. Injures du temps et dévastations des hommes ont fait disparaître ces plaques d'ornement, arrachées aux murs ou aux ruines : il faut que notre pensée se détache de la grisaille monotone de ces ruines, qu'elle rende aux édifices anciens leur parement de marbre⁹, pour que nous comprenions l'éclat primitif des façades, leurs couleurs et leurs reflets.

C'est une même variété dans les pavements que sur les murailles. En sous-sol d'une maison, il y a d'abord l'aire de ciment, inévitable partout, formant roc, qui

¹ Il serait bon de rechercher si l'on retrouve dans les restes de stuc gallo-romain les prescriptions de Vitruve (VII, 3, 5-7) : une couche de mortier fin, trois couches de poussière de marbre, chacune plus fine que l'autre (*graneum*, *marmor graneum*). Les excellentes recherches de Bulard sur les stucs de Délos (*Fondation Piot*, XIV, 1908) ont montré l'origine grecque de ces procédés.

² Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913, p. 14-5, 52 et s. Voyez dans ce livre, p. 57-60, le résumé des discussions auxquelles ont donné lieu les manières d'appliquer la peinture, fresque (plus probable, *udo tectorio*, Vitruve, VII, 3. 7) ou encaustique. — Exceptionnellement, on fabriquait des tuyaux en chaux et sable (*C. I. L.*, XIII, 3097).

³ Les *marmorarii* (Agen, XIII, 915) sont sans doute souvent des entrepositaires et travailleurs plutôt que des extracteurs.

⁴ Même dans les édifices à destination vulgaire, comme l'amphithéâtre de Fréjus, on constate au podium un revêtement de marbre en dalle de 15 centimètres (Texier, 3e mém., p. 253).

⁵ *Exactor operi basilicæ marmorari et lapidari*, XII, 3070 : basilique de Plotine ? Cf. *ad marmorandum balneum*, XIII, 5416 : temple *marmore variatum*, Grégoire, *Hist. Fr.*, I, 32.

⁶ *Bulletin monumental*, IIe s., XII, 1836, p. 337.

⁷ Blanchet, p. 10 et s. Cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 136-141.

⁸ Sans parler des grandes dalles, épaisses parfois de 15 centimètres, plus de 3 pouces, qui servaient surtout aux édifices publics.

⁹ Ou parfois de mosaïque ; Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 32.

faisait ressembler le sol d'une demeure à celui d'une rue¹. Au-dessus, dans les pièces sans apprêt, voici le pavage en briques, posées de champ, arrangées en épis ou en rectangles, ou encore le pavage en ardoise, en schiste, en grès, en calcaire² ; dans les pièces d'apparat, voici l'enduit paré de peinture³, le revêtement de marbre⁴, et le plus souvent la mosaïque multicolore, où le verre, la pierre et le marbre s'entrecroisent en mille cubes de teintes diverses pour multiplier dans les demeures la poésie de l'image et la gaieté des coloris⁵.

Les couvertures, elles aussi, présentaient une diversité infinie, suivant la richesse et la grandeur de l'édifice. On peut retrouver la gradation : le chaume, dont l'usage se conservait même dans les plus belles villes du Midi, telles que Marseille ; la brique rouge, qui fournissait des ornements faitiers d'une certaine élégance⁶ ; les plaques d'ardoise noire ou de pierre blanche, fréquentes surtout dans le Nord ; et les tuiles de Métal, en plomb⁷, en bronze, même en bronze doré, qui faisaient scintiller mille feux aux toits des grands sanctuaires⁸. Vue d'en haut, une cité romaine, avec ses toitures bigarrées, n'était pas moins pittoresque que sur les lignes de ses façades.

III. — CHARPENTERIE.

Charpente, construction et maçonnerie étaient inséparables autrefois comme aujourd'hui. Pour dresser ces murailles de pierre ou de mortier, il fallait les diriger à l'aide d'échafaudages faits de mâts, de supports, de poutres, de poutrelles et de planches⁹. Pour assurer à ces lignes de blocs, de briques ou de béton la concavité régulière d'une voûte surplombante, il fallait les asseoir sur le plancher bombé d'un berceau de charpente¹⁰.

consistant en fresques à dessins géométriques rouges, bleus, verts, jaunes, blancs, ornés de petits coquillages incrustés dans le ciment ; l'ensemble est d'un effet très criard et très bigarré ; voyez images et restitutions, chez Miln, Fouilles faites à Carnac, 1877, p. 115 et s. Le fait n'est point d'ailleurs unique. Toits¹¹,

¹ Les éléments y sont les mêmes.

² *Pavimentum ædis marmore stratum*, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32 ; Blanchet, p. 72-3. Je ne trouve aucune trace de pavage en bois, et je laisse de côté le sol en terre battue des maisons rustiques.

³ Cf. Blanchet, p. 73.

⁴ Supposé presque à coup sûr pour la Gaule ; *marmore variatum* (Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32).

⁵ Sur la composition des cubes de mosaïque, Blanchet, p. 134 et s. — Il faut accorder une attention particulière au plafond de la villa de Carnac (salle de bain).

⁶ Je songe surtout aux antéfixes ; cf. les *pænulæ*, *C. I. L.*, XII, 2301-2. J'hésite à voir des ornements faitiers dans les *carpusculi*, XII, 1904.

⁷ Au temple arverne de Vassogalate, Grégoire de Tours, *H. Fr.*, I, 32 (*plumbo tectum*).

⁸ *Tegulæ æneæ auratæ*, XII, 1904. Même dans les villas (Sidoine, *Carmina*, 22, 146-9).

⁹ Cf. le petit échafaudage des maçons de Sens. Scieurs de long, Espérandieu, n° 3695.

¹⁰ Voir surtout les études de Choisy, *Art de bâtir*, p. 40 et s., p. 128 et s. (remarques particulières sur les charpentes du Pont-du-Gard, des Arènes de Nîmes et d'Arles, du Temple de Diane à Nîmes) : les Romains sont parvenus, croit-il, à économiser le plancher cintré de la charpente par l'emploi de fermes déliaisonnées, ce que permit l'excellence de la pierre employée, aux blocs puissants et homogènes. Dans ces cas, les progrès du carrier ont simplifié la tâche du charpentier.

¹¹ C'est en cela que la charpente mettait sa plus grande part dans les constructions destinées à durer, et en particulier les temples ; Choisy, p. 143 et s. Ce qu'il dit de

plafonds et planchers¹, parois², linteaux et chambranles³, à chaque instant la pierre ou le ciment s'étayait sur le bois ou servait à le porter. Une solidarité constante unissait ces deux matières⁴ : le monde romain n'avait pu rompre avec les temps anciens, où Celtes et Ligures mettaient la charpente au premier rang dans l'art de bâtir. Sans doute le charpentier n'est plus maintenant, dans ces grands édifices dont nous venons de parler, que l'auxiliaire du maçon ou de l'appareilleur. Mais il y conservait encore de beaux vestiges de son antique prééminence.

Ni en ville ni à la campagne on ne renonça aux maisons de bois. Ne nous laissons pas induire en erreur par les ruines des bâtiments de pierre, auxquelles leurs matériaux ont assuré une sorte d'éternité. Il se dressa en Gaule tout autant de constructions en charpente. Telles étaient la plupart des fermes, les granges, les écuries, les étables et, autres dépendances de la vie rurale⁵. Pierre et mortier n'avaient pas pris la souveraineté exclusive que notre siècle tend à leur donner.

Ces bâtisses communes n'étaient d'ailleurs pour le charpentier que de la besogne courante et facile. Mais on lui demanda aussi, du moins dans les premiers temps de l'Empire, des entreprises tout autrement vastes et compliquées. Les amphithéâtres et les théâtres les plus anciens de la Gaule furent d'immenses estrades de bois, et pendant trois ou quatre générations beaucoup de cités celtiques s'en contentèrent⁶. Pour les cirques mêmes, on ne paraît jamais avoir renoncé à des dispositifs de ce genre⁷. Or, de tels échafaudages devaient porter des multitudes, dix mille hommes et davantage, agités, désordonnés, trépidants et trépignant comme il arrive aux heures de spectacles. Pour éviter toute crainte d'effondrement, on devine l'extrême habileté qu'il fallait aux entrepreneurs chargés de dresser, arc-bouter et planchier ces colossales charpentes.

Il est vrai que les Gaulois n'avaient pas été des charpentiers maladroits ; il est tout aussi vrai que les Romains étaient en cette matière des ouvriers incomparables, et qui ne seront point égalés : rappelons-nous ce que César leur a fait faire entre les deux rives du Rhin. Ces qualités des maîtres et des indigènes se trouvèrent concerter pour valoir à la charpenterie les plus beaux temps qu'elle ait connus en France. — Il est du reste possible que, dès la fin du premier siècle, ses efforts aient été enrayés dans le bâtiment par la concurrence heureuse des carriers et des cimentiers, et qu'elle n'ait pu garder l'empire qu'en architecture navale.

l'importance des avant-toits (cf. Vitruve, IV, 7, 5) peut, je crois, être généralisé pour toutes les Gaules (t. VI, ch. III), et il serait bon d'en tenir compte en particulier dans la reconstitution des lieux de culte gallo-romains.

¹ Pour les étages supérieurs des maisons ; cf. Vitruve, VII, 3, 1 et s.

² Sans doute exceptionnellement, la règle étant *parietes omnes calce et cæmentis* (Caton, *De agri cultura*, 14).

³ Caton, *De agri cultura*, 14.

⁴ Remarque de Vitruve, II, 8, 17 : *Purielibus exmenticiis altitudines exstructæ et contignationibus crebris coaxatæ* (dans les maisons).

⁵ Caton, *De agri cultura*, 14.

⁶ Dans beaucoup de théâtres, certains éléments de la construction restèrent toujours en bois : cf. t. VI, ch. III.

⁷ Cf. t. VI, ch. IV. — Ajoutez les ponts en bois, toujours très fréquents, les pilotis pour construction de routes, ou de caves.

La Gaule, comme autrefois¹, avait ses ateliers de constructions navales. Seulement, ils s'étaient déplacés.

Sur la Méditerranée, les plus importants étaient ceux d'Arles², qui dataient des temps où César déclara la guerre à Marseille³ ; d'autres sans doute s'étaient installés à Narbonne⁴, à Lyon⁵ et à Fréjus. L'Océan était desservi par les chantiers de Nantes, eux aussi héritiers de ceux que César avait organisés sur la Loire pour ruiner la marine des Vénètes⁶ ; Boulogne⁷ avait également les siens, et peut-être aussi Bordeaux⁸ et Paris⁹. — Mais, tout compris, le travail qu'on y faisait n'était point comparable à celui qu'avaient provoqué, sur l'une et l'autre mer, la domination de Marseille et l'empire des Vénètes. Arles et Nantes avaient supplanté les vieilles marines sans pouvoir les égaler.

Il est probable qu'à Fréjus et à Boulogne on construisait surtout des trirèmes de guerre, suivant le type léger et rapide en usage alors dans la marine romaine¹⁰. Ailleurs on mettait sur chantier, outre les barques, des vaisseaux de commerce ou de transport, gros, lourds et lents. Je ne sais si l'armement gaulois n'a pas adopté en partie les modèles classiques du monde méditerranéen. Mais il est en tout cas demeuré fidèle au vieux type de navire indigène qu'on appelait *ponton*, *ponto*, et qui devait être un navire de charge pour la mer et les grandes rivières, à fond massif, à coque large et ramassée : et ce type, sans grands changements, est arrivé jusqu'à nous par nos gabares de Gironde¹¹.

Grâce à la tonnellerie¹², les charpentiers de Gaule reprenaient avantage dans la vie industrielle de l'Empire. Cette fois, nous sommes en présence d'une

¹ Gaulois et Grecs compris.

² Coelius, *architectus navalis* à Arles (XII, 723), et importance des *fabri navales*.

³ Mais on y fabriquait peut-être des barques dès les temps celtiques.

⁴ La présence de chantiers à Narbonne peut être tirée du rôle très important qu'y jouent les *navicularii* et du très grand nombre de monuments funéraires qui y représentent des navires : aucune ville de la Gaule, à beaucoup près, ne peut être comparée à Narbonne à cet égard ; Esp., n° 678. 6S3, 685-7, 690, etc.

⁵ *Negotiator artis ratiariae* (XIII, 2035) ; *ratis* peut signifier ou radeau ou barque.

⁶ Aucune trace des anciens chantiers de Saintonge et de Vendée.

⁷ Je laisse de côté les ateliers de construction pour la flotte militaire du Rhin, en particulier à Mayence (*naupeagus* à Mayence. Riese, 2148) et à Nimègue. C'est aux ateliers de construction de Boulogne que Pline a pu constater l'usage de calfater les navires avec des panouilles de roseaux (XVI, 158).

⁸ A cause des besoins du passage.

⁹ A cause de la présence des nautes et du culte de Vulcain (XIII, 3105-7). — Peut-être aussi à Metz, Trèves, Chalon.

¹⁰ Aucune trace appréciable de ces navires dans ces deux ports, sauf : 1° à Fréjus, la mention de *liburnicae* (Tacite, *Hist.*, IV, 43) : c'étaient, en principe, des vaisseaux de guerre très légers, effilés à la poupe et à la proue, des sortes de croiseurs (cf. Tacite, *Ann.*, II, 6, sur le Rhin) ; 2° à Boulogne, l'ex-voto de la *triremis Radians* (XIII, 3564 = Esp., n° 3964) : le tonnage d'une trirème est évalué à 75 tonnes.

¹¹ Entre 200 et 300 tonnes ? Les gabares n'ont guère que le tiers de ce tonnage. Lepaute de la mosaïque d'Althiburus, avec sa barque à la filière, son grand mât, son mât de misaine, son gréement complet de voiles et de cordages, me rappelle bien nos transports de rivières. Ce doit être aussi le type des navires de charge figurés à Narbonne et sur la mosaïque des *Narbonenses* à Ostie.

¹² *Cuparii*, mentionnés en Vivarais et à Nantes (C., 5111, 3104). Un *cuparius*, à Trèves, est en même temps *saccarius* (C., XIII, 3700), fabricant de sacs à filtrer le vin (*sacci vinarii*) : c'est ainsi que nos tonneliers vendent toutes sortes de fournitures pour l'entretien des caves.

fabrication originaire du pays et qui y fixa ses habitudes. Foudres, tonneaux, barriques et tonnelets¹, étaient dans la contrée, bien avant César, nécessaires à la manipulation du vin, de la bière et du cidre². Avec les progrès du vignoble, la tonnellerie se développa partout. D'habiles ouvriers y apportèrent d'utiles perfectionnements : ils reconnurent l'excellence du châtaignier pour les douves³ et du bouleau pour les cercles⁴. Les bas-reliefs funéraires nous montrent parfois ces ouvriers, leurs instruments et leurs futailles : un maître de chai d'aujourd'hui y reconnaîtrait ses outils et ses pratiques⁵. Ses principes une fois établis, la tonnellerie fut un des corps de métiers qui prit et garda le plus de traditions⁶.

Les moins heureuses alors, parmi les industries de la charpente, furent celles qui s'occupent de l'aménagement intérieur des maisons et des édifices, autrement dit de la boiserie et de la parqueterie. Un Romain n'aimait guère ces pans de bois, ces placages à teinte sombre ou monotone⁷ que nous recherchons aujourd'hui pour les parements ou les planchers à l'intérieur des demeures, et dont nos bâtiments publics ont fait, dans ces dernières années, un si lamentable abus. Il préférait les couleurs claires et variées des stucs, des peintures, des marbres et des mosaïques. Et le Gaulois ne demandait pas mieux que de le suivre dans son goût.

IV. — MENUISERIE.

De tous les problèmes que suggère l'industrie gallo-romaine, le plus embarrassant est celui de la menuiserie fine ou, comme nous disons de nos jours, de l'ébénisterie. En matière d'ameublement, presque tout était à faire chez les Gaulois : un grand coffre, de beaux tapis, de bons matelas, quelques sièges rudimentaires, voilà tout le mobilier que les Anciens avaient remarqué dans les

¹ Je crois qu'on peut reconnaître ces quatre espèces de récipients. Nombreux bas-reliefs ; Esp., n° 1112, 1621, 1813, 1882, 3232 (foudre, à Langres), 3253, 4072, 4080, 4161, 4221, 4327, 5184, 5193, 5198, etc.

² Il faut ajouter les différentes espèces de cuves, cuiviers, baquets, boisseaux, pour les manipulations des liquides ou des grains ; cf. Esp., n° 2215 (divinité de métier), 2852, 4125, 4892-3 (la déesse des savonniers).

³ Cf. le tonneau du Musée de Mayence, Billiard, p. 481 ; je sais qu'on en a découvert un certain nombre d'autres sur le Rhin inférieur. Il y eut des fers à marquer les tonneaux.

⁴ Pline, XVI, 75. Je ne sais rien sur l'usage de cercles en métal.

⁵ On retrouve (Esp., n° 1112 ; cf. n° 1882 ?) le tablier de cuir et l'essette des tonneliers. Autres instruments de tonnellerie ? n° 4221.

⁶ Une étude approfondie est encore à désirer pour ces formes de tonneaux antiques. Quelques-uns m'ont paru plus allongés que les barriques bordelaises de nos jours (la futaille métrique officielle, d'ailleurs assez peu observée, comporte 21 parties en longueur, 16 en diamètre de fond, 18 en diamètre au bouge), plus voisines des anciennes barriques bordelaises (au XVIII^e s., 0 m. 9271 de longueur, 0 m. 6046 de diamètre de fond, 0 m. 6918 de diamètre au bouge : Brutails). Beaucoup ont, semble-t-il, les douves plus étroites et les cercles plus rapprochés. Il faudrait aussi examiner à ce point de vue les barillets de verre de Frontin, qui m'ont paru reproduire assez fidèlement, en miniature, les types réels (j'ai pris les mesures, par exemple, de 0 m. 123, 0 m. 07, 0 m. 085, pour les trois dimensions réglementaires du tonneau). Dans l'ensemble, l'impression est celle d'excellent ouvrage, et les ressemblances avec les futailles courantes de France sont infiniment plus nombreuses que les différences.

⁷ Choisy (*Vitruve*, I, p. 56-7) remarque le peu d'importance des menuiseries dans l'ouvrage de l'auteur.

demeures des plus riches¹ ; elles ressemblaient bien plus à quelque sérail d'Orient qu'à la maison romaine, toute pleine de meubles variés. Qu'advint-il après la conquête ? la Gaule conserva-t-elle ses habitudes ? ou réussit-elle à créer à son usage un mobilier de style original, approprié à ses traditions et à son climat ? ou se laissa-t-elle envahir par les placiers d'Italie, comme l'Algérie l'a été par les modèles courants des ébénistes du faubourg Saint-Antoine ?

Il ne semble par malheur que, de ces trois solutions, la moins hasardée est la dernière, la plus défavorable au maintien des traditions nationales. La maison gauloise s'ouvrit largement aux meubles du Midi, et quand ils n'arrivèrent point tout faits des ateliers de Rome, ils furent copiés sur les types- que la capitale adressa aux menuisiers du pays². Le Gaulois et ses dieux vont renoncer à la position accroupie, au contact direct avec le sol. Même les divinités qui hésitent à quitter cette habitude, recourent à des tabourets ou à de hauts coussins³ ; et à mesure que les temps romains se prolongent, on voit les sièges des dieux et ceux des hommes s'exhausser davantage. A un Gaulois de l'Empire ou aux déesses qu'il adore, il faut des sièges élevés, chaises ou fauteuils, puisque à lui-même il faut la toge et les trois noms romains.

Il arriva même ceci (en quoi peut-être la Gaule prit ses usages propres), il arriva que, une fois goûté le charme de la position assise, elle s'y livra plus que ne le faisaient alors ses maîtres eux-mêmes, qui se laissaient peu à peu gagner par l'usage amollissant des canapés et divans de repas ou de sieste. On mangeait le plus souvent assis, même dans les agapes solennelles des funérailles, on préférait ce dispositif plus gracieux et plus familier, des chaises autour d'une table ronde, aux grands lits allongés que les Romains avaient adoptés pour le service de leurs banquets⁴. Il avait été en pratique dans la bonne Italie de l'ancien temps⁵ : la Gaule impériale le remettait en honneur.

Elle connut par suite toutes les variétés de sièges, bancs⁶, escabeaux, tabourets⁷, chaises¹, lits de repos², fauteuils à dossiers, à bras ou à accoudoirs³.

¹ Et cela explique la position accroupie qu'ils ont si souvent donnée à leurs dieux (t. VI, ch. I) et qu'ils affectionnaient pour eux-mêmes.

² Il est à remarquer que nous avons assez peu d'inscriptions ou de bas-reliefs funéraires qui les représentent : *armariarius* ?, *C. I. L.*, XII, 4463 ; *clavarius materiarius* ?, 4467 ; *materiarius* ?, Riese, 3622 : ces deux derniers noms pouvant désigner des charpentiers. Il ne faut pas oublier que dans l'Antiquité comme de nos jours (cf. luthier, ébéniste, cordonnier, bonnetier, tapissier, etc.), le nom d'un métier n'est jamais resté absolument conforme au travail effectué.

³ Cf. t. VI, ch. I.

⁴ La majorité des représentations de repas funéraires sur les tombes de Belgique (chez les Trévires, Esp., n° 4962, 4063, 4097, 4104, 4184, 5146, 5154, 5155, etc.). Les personnages couchés sont plus rares, et parfois ils sont associés, autour de la même table, à des personnages assis (n° 4156, 4158 : le personnage couché représentant le mort ?). Le testament du Lingon (*C. I. L.*, XIII, 5708) prévoit sa statue assise (*statua sedens*) et, pour les repas funéraires, une litière (*lectica*), peut-être pour son image, et, des deux côtés, des bancs de marbre (*subsellia*), avec couvertures et coussins, pour les autres convives.

⁵ Cf. Marquardt, *Privatleben*, p. 291-2.

⁶ De pierre ou de bois.

⁷ Pour la forme, il y a des tabourets ou des escabeaux ronds ou carrés ; pour l'emploi, les uns servent à s'asseoir, et les autres à appuyer les pieds. Esp., n° 4097, 4101, 4295, et VI, p. 323, 329, 363, etc. Escabeaux rustiques à trois pieds, appelés en Gaule *tripecciae* (Sulpice Sévère, *Dial.*, I[II], 1, 4).

accoudoirs³. Rome sans doute lui en fournit l'image. Pourtant l'un de ces objets est demeuré, sinon spécial à la Gaule, du moins plus habituel à ses maisons : c'est le grand fauteuil en osier tressé, droit, au dossier et aux accoudoirs larges et pleins. Elle y plaça les plus chères de ses déesses, les Mères portant leurs nourrissons ; mais elle l'adopta aussi pour les heures de la vie humaine où l'on voulait s'installer à son aise, pour les longs repas ou pour les apprêts d'une toilette féminine. Il était devenu le meuble à la fois solennel et familial⁴.

J'ai dit qu'il était en osier. Car la vannerie⁵ travaillait pour la maison au même titre que la menuiserie. Elle lui procurait, outre des meubles d'appartement, les paniers et les corbeilles des usages domestiques⁶. Très experts de leurs doigts, bien pourvus de matière première par les riches oseraies du pays, les vanniers de Gaule représentaient, dans les industries du mobilier, les vieux ateliers du travail indigène, essayant de lutter contre la menuiserie du bois, importée d'Italie.

Il va sans dire que celle-ci triompha : car elle se prêtait seule à tous les caprices du luxe, à toutes les fantaisies de l'art, et, seule également, à la production des plus gros meubles d'intérieur, de magasin et d'atelier. Coffres massifs ou coffrets élégants⁷, tables rondes et basses aux tours gracieux et aux fins ornements⁸ ou tables de cuisine énormes et compactes⁹, armoires de toutes tailles¹⁰, lits de

¹ Il est assez rare de trouver des chaises à dossiers analogues aux nôtres (Esp., n° 5156). Les vraies chaises (par exemple celles des magistrats municipaux ; Esp., n° 119, 680) sont en réalité de hauts tabourets, mais à pieds croisés et ornés, et avec coussins.

² Esp., n° 4095.

³ C'est le type de siège le plus répandu. Le modèle en bois comporte, tantôt un dossier droit et des bras ajourés (Esp., VI, p. 446), tantôt, à ce qu'il semble, un dossier plein et recourbé faisant corps avec des accoudoirs de même nature (n° 4062-3, 4098, 5155, 5150) : il y a du reste bien d'autres combinaisons. — *Sella gestatoria*, C. I. L., XIII, 5708. — On trouve des cercueils en bois, en particulier de noyer.

⁴ Esp., n° 2788-9 et VI, p. 323 (les détails du tressage montrent une absolue similitude avec les fauteuils d'osier actuels), 331, etc. ; Blanchet, *Figurines*, p. 117.

⁵ *Viminarius* à Narbonne (XII, 4522).

⁶ Remarquez des paniers d'osier pour récipients de verre (Esp., VI, p. 360) ; autres objets, paniers, corbeilles, etc., n° 2778, 2852, etc. Petites voitures ou charrettes avec caisses en osier. Utilisation de la vannerie pour la fabrication de petites barques ; cf. *navem liburnam ex scirpo* [?], XIII, 5708.

⁷ Deux catégories principales : coffres d'appartement et coffrets ou cassettes à main : Esp., n° 2789, 2798, 2817, 2852, etc. Les principales différences venaient des sculptures et surtout de l'ornementation en métal. — Une espèce à part, très répandue, et à laquelle on attachait peut-être un sens solennel ou mystique, était le coffre cylindrique, haut et profond, *cista* ou *capsa*, où l'on déposait rouleaux, livres ou documents : cf. Espérandieu, n° 1084, 1095, etc. C'était sans doute ce qui tenait lieu de meuble d'archives à une famille.

⁸ C'est, au moins dans le Nord-Est, le type consacré pour les repas sacrés ou funéraires : elles sont à trois pieds, souvent réunis par des traverses ou des barreaux de bois ; Esp., n° 4062-3, 4097, 5156, etc. ; et je crois bien qu'elles rappellent le type gréco-romain de la *delphica*, imitée du trépied de Delphes.

⁹ Esp., n° 5154. — Mais les tables de pierre continuaient à leur faire concurrence ; voyez la table de pierre trouvée à Alésia. De même ? Esp., n° 1547. Et les tables des marchés étaient souvent en pierre.

¹⁰ Esp., n° 2778 ? Les panneaux semblent présenter parfois des motifs de décoration en saillie très prononcée (rosaces surtout ?).

tous prix, étagères, bancs et banques, comptoirs, étaux et établis¹, la menuiserie fournit à la Gaule tout ce qu'elle fournit au reste du monde, et ce sont toujours objets ou modèles de commerce, sans apparence d'initiative locale ou de style indigène².

Quant aux menuiseries spéciales, pour voitures, instruments de musique ou de science, elles se partageaient entre les influences nouvelles et les traditions celtiques. Celles-là dominaient sans conteste partout où il fallait appliquer quelque progrès scientifique, par exemple en lutherie et en hydraulique³. La carrosserie, au contraire, où tout était affaire de pratique et d'expérience, restait tributaire des leçons du passé, de ces maîtres charrons de l'ancienne Gaule qui avaient su réaliser, pour les routes de leur pays, les types parfaits de véhicules, aussi bien de charge et de résistance que de vitesse et de légèreté⁴.

Ce qui, de l'ancien temps celtique, méritait le plus de survivre dans l'ameublement des demeures gauloises, c'étaient leurs tapis de laine, aux couleurs éclatantes et variées⁵, leurs matelas en bourre de laine et toile de chanvre, si résistants et si moelleux. Mais si la conquête enrichit les fabricants de matelas, assaillis aussitôt de demandes par tous les bourgeois d'Italie, elle ruina les tapissiers gaulois⁶, qui ne purent résister à la concurrence des mosaïstes. Et ce fut grand dommage pour le pays : car il perdit une de ses industries nationales, antique et glorieuse, et il ne trouva plus dans ses demeures, envahies par le froid pavé de la mosaïque, la tiède chaleur de ses tapis d'étoffe.

Mais à part la tapisserie, les industries du tissage et du vestiaire avaient toutes singulièrement grandi.

V. — TISSAGE.

La conquête eut en effet ce résultat que jamais vestiaire plus varié ne s'est offert aux populations de la Gaule. Rome leur révéla sa grande toge aux plis harmonieux disposés sur le corps, ses amples manteaux aux pans tombant jusqu'à la cheville, ses chapes légères rejetées sur l'épaule, vêtements à demi flottants, presque indépendants des membres humains, auxquels la fantaisie de chacun pouvait donner à tout instant une allure et comme un langage particulier. Mais la Gaule n'eut garde d'oublier son habillement national, moins élégant et

¹ Pour ces accessoires de magasins et de boutiques, Espérandieu, 2780-11, 2790, 3007, 360S, 4098, 4161, 4295, etc. — Cages à oiseaux, Esp., n° 2775.

² Du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

³ Cf. t. VI, ch. III, les instruments de musique.

⁴ Nous avons indiqué des figurations de véhicules. A noter en particulier (Espérandieu, n° 203) le char (funéraire ? religieux ?) avec des panneaux de bois sculptés. — Ajoutez les instruments aratoires, et notamment les charrues ; Esp., n° 4092, etc.

⁵ Les textes où Pline parle des tapis de la Gaule (VIII, 191 et 196), semblent montrer que l'industrie n'en souffrit pas tout d'abord de la conquête. Il me paraît cependant nécessaire que l'usage des mosaïques ait restreint celui des tapis ; en outre, inscriptions et sculptures ne mentionnent jamais ces derniers. Voyez les remarques de Besnier. Dict. des Ant.. IX, p. 46.

⁶ La tapisserie à couleurs, dessins et images, pour murailles ou tentures, exista toujours dans la Gaule romaine ; mais nous n'arrivons pas à démêler si c'est par une survivance celtique ou sous une influence orientale. Elle devait en tout cas, je crois, se développer particulièrement à partir du III^e siècle, et alors, sans doute, par l'effet des Syriens ; cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 192 et s.

moins varié sans doute, mais si commode, si peu absorbant dans la vie courante, étant ajusté au corps et en acceptant sans tension les moindres mouvements : la fine chemise de lin, la tunique¹ et la saie ou casaque² de laine, toutes trois à manches courtes ou longues, les braies ou pantalons, la cagoule ou manteau à capuchon. Je n'insiste pas sur les pelisses en peau de bête et à longs poils, qui sont de tous les temps et de tous les pays³, ni sur les longues tuniques et les robes⁴ de femmes, qui n'offraient pas, en Gaule et à Rome, de notables différences.

De ces deux vestiaires qui se firent concurrence, la mode latine finit par être la moins forte. D'abord, nul autre que les citoyens romains n'avait le droit de prendre la toge⁵. Cela faisait d'elle un vêtement d'apparat. Elle le demeura, même après que tous les Gaulois eurent été déclarés citoyens romains. Ils hésitèrent toujours à s'en servir : c'était chose si difficile que de se bien draper dans la toge, et on y était si mal à l'aise pour les besognes du métier quotidien ! Même au delà du tombeau, le Gaulois ne put s'y habituer : sur ses images funéraires, il veut qu'on le montre, pareil à ses ancêtres, sous la tunique et le manteau à capuchon⁶.

Il arriva même ceci, que les Romains trouvèrent plus d'avantages à se vêtir à la gauloise⁷. Déjà, avant l'Empire, ils importaient des pays transalpins une quantité notable de saies et de cagoules⁸ ; le mouvement s'accrut après César⁹ ; et la Gaule devint, dans la draperie, le plus gros producteur du monde¹⁰. *C'est elle qui nous habille, nous autres gens du commun*, disait un poète de la capitale¹.

¹ Voyez la tunique à couleur marron foncé trouvée dans la nécropole de Martres-de-Veyre (au Musée de Clermont).

² Peut-être sont-ce des saies que les *habits de Bigorre*, *Bigerrica vestis, brevis atque hispida* (Sulpice Sévère, *Dial.*, I[II], 1, 8), *minora Aquitanica pallia* (Grégoire le Grand, *Epist.*, VII, 15, 40, P. L., c. 900). — Tout différents sont les *abottæ* ou manteaux de cérémonie (peut-être de lin) en usage dans les repas funéraires (XIII, 5708).

³ *Pellio, fourreur ?*, à Narbonne ; XII, 4500.

⁴ Je traduis par là la *tunica* ordinaire et la *stola* de cérémonie. Le court manteau qui encapuchonne la tête des femmes gauloises sur certains monuments (surtout à Paris ? Esp., n° 3176, 3179), est évidemment l'équivalent féminin de la cagoule : mais il se rencontre aussi chez les Grecs. Ce n'est qu'exceptionnellement que les femmes portent un manteau long à collet (n° 2818) ou à capuchon (n° 2837 ?).

⁵ Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 218 et s. Voyez le rêve de Claude, *omnes Gallos togatos videre*.

⁶ Exemples, sur les tombes, de citoyens romains habillés à la gauloise ; Esp., n° 1129, 1134.

⁷ Cf. l'exemple du légat Cécina ; celui peut-être des Tetricus.

⁸ Ou de draps pour les faire.

⁹ L'expression, à radical celtique, de *sagarius* (avec *vestiarius* pour synonyme : il serait possible qu'en principe *vestiarius* désignât le fabricant ou vendeur de tuniques), l'expression de *sagarius* finit par s'étendre dans tout l'Empire à tous les marchands d'étoffes de laine ou d'habits de dessus (cf. notre mot *drapier*), par opposition au *lintearius*, marchand d'étoffes de lin ou de dessous (cf. notre mot *chemisier*) ; *Digeste*, XIV, 3, 5, 4 : I, 5, 15.

¹⁰ *Sagarii* à Lyon (XII, 1898 ; XIII, 2005, d'origine rémoise) ; chez les Viennois (XII, 1925, 1930, 2619) ; à Narbonne (XII, 4509) ; *negotiator sagarius* d'origine carnute établi à Lyon (XIII, 2010) : *vestiarius Italicus*, Nîmois importateur d'habits en Italie (XII, 3202) ; Viennois, *sagarius Romanensis*, importateur d'habits à Rome (XII, 1925) : *vestiarius médiomatricus* (XIII, 4561) : *sagarius* médiomatricus à Milan (V, 5929) ; *Genio*

L'industrie drapière s'organisa, semble-t-il, avec assez de méthode. Des corps de métiers et des centres différents se partagèrent la production, l'apprêt et la vente. Ici on ne fabriquait ou on ne vendait que des casaques² et là que des cagoules³. L'Artois⁴ et le Hainaut⁵ se réservaient les saies de couleur sombre, dont l'armée faisait une grande consommation⁶. On vantait les rudes et fortes cagoules de Saintonge⁷ et du pays de Langres⁸, imperméables au froid et à la pluie⁹. Reims¹⁰, Nîmes¹¹, Rouen¹², Amiens, Bourges¹³, étaient dès lors de bonnes villes drapières. Partout, on voyait tisserands et foulons occupés à tour de rôle à la préparation de l'étoffe, avant qu'elle ne fût livrée aux ouvriers de la confection.

De ces trois corps de métiers, c'est celui du foulon qui se tenait au premier rang. Le tissage se faisait souvent en famille, dans des ateliers domestiques ou dans

negotiatorum pannariorum à Mayence, XIII, 6714 (ceux-ci ne vendaient que des pièces de drap). Tous ces gens, je pense, sont des marchands en gros et non des fabricants.

¹ Martial, VI, 11, 7 : *Me pinguis Gallia restit*.

² Les *sagarii*, sauf la réserve sur le sens général que le mot de *sagarius* a pu prendre. *Negotiator pænularius*. XIII, 6360.

³ Espérandieu, n° 2751. — Remarquez qu'on ne parle pas de marchands particulier, pour les tuniques et les braies : elles n'entraient sans doute pas dans la confection toute faite. Les *bracarii* ou *braccarii* des textes sont des tailleurs sur mesure, qui d'ailleurs peuvent faire toutes sortes de vêtements et de réparations.

⁴ *Atrabatica saga* (*Hist. Aug., Gall.*, 6, 6) ; *birri ab Atrabatis petiti* (*Car.*, 20, 6) ; édit de Dioclétien, 25. 9. Blümner : Jérôme, *Adv. Jovinianum*, II, 21. Migne, *P. L.*, XXIII, c. 315 : *Atrebatum ac Laodiceæ indumentis* [on fabriquait d'ailleurs à Laodicée des imitations de lainages belges, édit. 19, 27]. Lydus, *De magistr.*, I, 17 ; Suidas, au mot Βιρρος Νερβικός.

⁵ Βιρρος Νερβικός (édit de Diocl., 19. 27 et 32 : 22, 21) : un Nervien établi à Saintes, *manupretarius burriarius* (*C.*, XIII, 1056), plutôt vendeur au détail que fabricant. — Draps atrébatés et nerviens correspondent à nos draps de Flandre.

⁶ Cf. les deux notes précédentes.

⁷ Saies à capuchons, sans doute de longueur très variable : Martial, XIV, 125 : *Santonico bardocucullo* : Juvénal, VIII, 145.

⁸ Même remarque. Martial, I, 53, 1-5 : *Lingonicus bardocucullus interpositus villo uncto* [allusion à la préparation des cagoules de bure : il semble, si on leur applique le texte de Pline, VIII, 192, qu'on y ajoutait une préparation au vinaigre, ce qui les rendait aussi imperméables que du feutre : à moins qu'il ne s'agisse dans ce texte du feutre même]. Le pays fournissait sans doute toute espèce de saies : *Leuconicis* [à corriger, je crois, en *Lingonicis*] *sagis*, Martial, XIV, 139, 2. — C'est une variété de manteau grossier que l'*endromis* [le mot est grec] de Franche-Comté (*Sequanica tatrix*, Martial, IV, 19).

⁹ Je n'arrive pas à comprendre *bardocucullus* (*Hist. Aug., Cl.*, 17, 6) ; bardo- me paraît cependant désigner moins les bardes ou poètes gaulois de jadis qu'une teinte, peut-être le roux, *barrus*, habituel à ces sortes d'étoffes, ou encore une préparation spéciale des poils, car je ne crois pas que les *bardorticulles* fussent à drap entièrement rasé : il est probable qu'on ne les soumettait qu'à une seule tonte.

¹⁰ Un Rème, *sagarius*, à Lyon (XIII, 2008) ; *vestiarius* à Reims, XIII, 3263.

¹¹ Peut-être aussi Chartres ou Orléans, Vienne, Narbonne (*sagarius et vestiarius*, XII, 4509, 4520-1), Évreux.

¹² Moins, je crois, pour la draperie que pour la chemiserie, la *rouennerie* primitive.

¹³ Pour ces deux localités, voyez l'édit de Dioclétien, 19, 60. — Les ateliers de confections militaires sous le Bas Empire sont à Arles, Lyon, Reims, Tournai, Trèves, Autun (celui-ci, supprimé plus tard), Metz (*Not. dignit., Occ.*, II). Et cela correspond assez bien à l'état antérieur. — Inexplicables sont les vêtements de laine que l'édit de Dioclétien (19, 45, 46, 45) appelle βάνατα Γαλλική, βέδοξ Γαλλικός, σινγιλίων Γαλλικός.

les fermes attachées aux grands domaines¹ ; et c'est là également, sous la direction de la maîtresse de maison ou des intendants du seigneur, que se taillaient et se cousaient les habits, tuniques, pantalons ou manteaux. Tisserands et confectionneurs de profession, ayant atelier ou boutique sur rue, c'étaient, en dehors des grandes villes, gens aussi rares que moissonneurs libres ou que boulangers patentés². — Mais entre tissage et confection se plaçait l'apprêt, et alors intervenait le foulon³.

C'était le foulon qui donnait à la pièce tissée sa forme marchande et sa valeur utile. Son métier avait une telle importance, exigeait une installation si compliquée et des soins si minutieux, que, sauf de très grands domaines, aucune maison ne pouvait posséder son foulon à elle seule, comme elle avait ses tisserands et ses tailleurs⁴ ; presque tout le monde des producteurs devait s'adresser, pour apprêter les draps, à des artisans professionnels, gardant leurs usages et leur indépendance⁵.

Les foulons devinrent donc, dans un certain sens, les maîtres de la draperie⁶, tels que furent les tisserands au Moyen Age. Un quartier leur était réservé dans les bourgades, près de quelque ruisseau limpide, avec les eaux, les cuves, les étendoirs, les calandres et les presses nécessaires⁷. A la campagne même, un

¹ Voyez les innombrables poids de tisserands trouvés dans les ruines des maisons particulières. — Quelques observations techniques sur le tissage ont été faites, à l'aide de tissus gallo-romains, par Coyon, *Trav. de l'Ac. de Reims*, CXIII, 1902-3, p. 19S et s., et par von Cohausen, *Annalen des Vereins für Nassanische Alterthumskunde*, XV, 1879, p. 23 et s.

² *Servi textores et sarcinatores*. — La confection, la préparation de vêtements tout faits, parmi lesquels choisissait le client, fut cependant beaucoup plus développée qu'on ne croit. Dans les villes, des boutiques vendaient des cagoules ou des vestes toutes prêtes (Esp., n° 2781 ; Sulpice Sévère, *Dial.*, 11, 8) : il est vrai que c'était la pièce du vestiaire qui exigeait le moins de mesures préalables. Marchand de tuniques ? n° 2786. Les marchands drapiers vendaient, le plus souvent, les pièces de drap (Esp., n° 1342, 3755, 4043, 5176 ; *pannarii*), dont on faisait confectionner les habits, soit chez soi, soit chez un tailleur de boutique. — Mais d'autre part, les inscriptions mentionnent si souvent des commissionnaires en vêtements (*vestiarii, sagarii*), qu'on se demande s'ils n'exportaient pas en nombre des habits tout faits, préparés, soit dans de grands ateliers de coupe, soit dans des lingerie familiales (*servi sarcinatores*). Toutefois, il est bon de ne pas se fier absolument, dans les choses de métier, au sens apparent des titres.

³ Il faut sans doute comprendre, sous le nom de foulons, également les laineurs ou pareurs, chargés de broser le drap sorti de la cuve, et les tondeurs ou coupeurs, chargés d'égaliser le tissu, peut-être aussi les teinturiers. Cf., sur ces procédés au Moyen Age (qui doivent rappeler les temps anciens), en dernier lieu Geneviève Aclocque, *Les Corporations à Chartres*, 1917, p. 115-116.

⁴ Quelques-unes en avaient cependant (*servi fullones* ; *Digeste*, XIV, 4, 1, 1 ; XXXIV, 5, 28) : mais il s'agit de domaines qui devaient comporter de véritables exploitations industrielles.

⁵ Cf. Varron, *Res r.*, I, 16, 4, où l'opposition entre les deux systèmes est très nette : *Potius anniversarios habent vicinos, follones, etc., quam in villa suos habeant*.

⁶ Des métiers de la draperie, les représentations de foulons paraissent parmi les plus nombreuses (Espérandieu, n° 2768, 4136). A Évreux, qui n'est qu'une petite ville, il y a une société de *fullones* (*C. I. L.*, XIII, 3202, concession d'une *piscina* à leur usage). *Magister artis fulloniæ* à Cologne (XIII, 8345). — Le foulon était sans doute aussi chargé de la tonte du drap, opération assez souvent figurée dans ces bas-reliefs.

⁷ Cf., par exemple, *Sainte-Marie de Fullonibus*, Notre-Dame de Fouilhou dans Montmaur, Aude (*Histoire générale de Languedoc*, n. éd., V. c. 1577) ; *forum*

atelier de foulon formait un petit hameau, auquel il laissera parfois son nom¹. De la ferme ou du château voisin on venait lui confier l'étoffe de laine, et elle s'en retournait ensuite, prête à se transformer en vêtement, soit dans les logis familiaux², soit dans les ateliers des commissionnaires³. Le foulon fut pour le drap ce que le meunier fut pour le grain.

Tout ainsi qu'à l'époque gauloise, les matières premières de la draperie étaient la laine, le lin et le chanvre. La laine gardait, plus que jamais, la préséance⁴. On en tirait les vêtements de dessus, des tapis⁵, des couvertures⁶, des rideaux⁷, des réticules⁸, l'enveloppe et l'intérieur des matelas et des coussins⁹ : n'oublions pas les larges cravates ou les cache-nez, dont les Gaulois frileux s'enveloppaient volontiers le cou et la gorge¹⁰. Le lin¹¹ servait aux vêtements de dessous¹² et aux voiles de femmes¹³, aux draps de lits¹⁴, aux nappes¹, serviettes et

Fullonichas, fluvium Fullonicas, Saint-Martin-de-Fenouilla près du Boulon (*id.*, II, Preuves, c. 380, 348).

¹ Note précédente.

² Cf. Varron, *Res. r.*, I, 16, 4.

³ En repassant sans doute souvent par le domaine qui le vendait out apprêté : esclaves chargés de la vente des draps dans les grands domaines, *servi venaliciarii* (*Digeste*, XIV, 4, 1, 1).

⁴ Les *lanarii* de Narbonne (XII, 4480-1) sont peut-être des cardeurs de laine, brosseurs ou laineurs, ou encore des matelassiers, plutôt que des tisserands, tailleurs ou confectionneurs. De même, le *coactiliarius* de Luxeuil (XIII, 5414) peut être un matelassier (Luxeuil est voisin des Lingons, célèbres par leurs matelas ; cf. Pline, VIII, 191-2) ; mais on interprète d'ordinaire l'expression ou celle de *lanarius coactiliarius* par feutrier.

⁵ Tapis de planchers, de tables (Esp., n° 1547 ?, bordé de lambrequins), tapisseries pour tentures ou ornements.

⁶ Couvertures de lits ou *lodices* (*C. I. L.*, XIII, 5708 ; je ne crois pas qu'on doive traduire le mot par draps de lits).

⁷ Esp., n° 5123, 4031.

⁸ Cf. Coyon, *Travaux de l'Acad. de Reims*, CXIII, 1902-3, p. 199 : il semble qu'on ait trouvé près de Reims l'équivalent de nos réticules ou sacs à main, avec face étoilée de filé d'or laminé appliqué sur les fils de chaîne.

⁹ Soit de coussins d'appui, *cervicalia cenatoria*, longs coussins d'appui pour bancs de tables à repas (XIII, 5708), soit de coussins de sièges (car il ne faut pas oublier que, si le corps des sièges était en bois, il portait d'ordinaire des coussins ; Esp., n° 5156, etc.), soit de coussins comme appuis de pieds.

¹⁰ Esp., n° 1146, 3127 ; cf. *Revue des Ét. anc.*, 1908, p. 76-7. — Peut-être aussi des tricots, ou tout au moins des manches (n° 1128), ou même des mitaines. — Sans doute aussi des écharpes ou des ceintures, et même des bas (nécropole de Martres-de-Veyre). — Les housses ou écharpes à franges que portent sur l'épaule certains cochers (n° 1149, 1141), doivent être des récompenses de cirque.

¹¹ *Ars lintiaria* à Lyon, XIII, 1995 ; *lintearius* ou *lintiarius* à Nîmes, XII, 3340 ; à Narbonne, 4484 ; *lintiarius ex civitate Veliocassium* (Rouen) à Lyon, XIII, 1998 ; *linarius* à Bordeaux, XIII, 639 ; plus tard, *linificium* (ou *linyfium*) d'État à Vienne, *Not. dign., Occ.*, 11, 62.

¹² *Camisia*, chemise (la seconde tunique qui apparaît dans les images masculines ou féminines pourrait parfois être la chemise). *Femorales* ou *feminatio*, caleçons d'hommes ou pantalons de femmes (le plus souvent, au début, sous forme de *fasciæ* enroulées) ; cf. Jérôme, *Epist.*, LXIV, 10, P. L., XXII, c. 613.

¹³ Ils peuvent, sur les représentations funéraires, se confondre avec les manteaux qui enveloppent la tête ; cf. Esp., n° 1489, etc. — Ajoutez les bonnets ou coiffes de femmes.

¹⁴ En tout cas aux enveloppes de matelas.

mouchoirs² : car de cela, les Anciens firent aussi bon usage que nous-mêmes. Le mouchoir, par exemple, fut un accessoire indispensable à la toilette des jours solennels ; et les hommes eux-mêmes, sur leurs monuments funéraires, se faisaient représenter le tenant à la main, ce que d'ailleurs j'ai peine à comprendre³. Avec le chanvre, on fabriquait sans doute les mêmes objets qu'avec le lin, mais en étoffe plus rude⁴.

Lin et chanvre trouvaient d'autres emplois industriels, aussi importants que ceux du vestiaire : toiles à voiles pour les navires, à quoi excellèrent les gens de Normandie et d'Artois : toiles et bourre pour les matelas, lesquels on exportait jusqu'à Rome ; besaces et sacs de tout genre⁵, toiles à tentes, bûches de voitures et de magasins⁶, ce dont le commerce et le camionnage de ce temps eurent amplement besoin. Enfin, on en tissait à la main des cordages⁷, et j'imagine qu'aux abords de toutes les villes de la Gaule, grandes et petites, nous pouvons nous figurer déjà les corderies, allongées et bourdonnantes, sur les lices des remparts ou les accotements des routes⁸.

La teinturerie par les couleurs végétales avait été une des gloires industrielles de la Gaule indépendante. Je ne puis affirmer que la Gaule romaine ait longtemps conservé ce renom, et la formule des mystérieuses préparations qui le lui avaient procuré⁹. Les teintures à base animale, et en particulier la pourpre et ses nuances innombrables, firent concurrence aux anciens procédés¹⁰, et de ceux-ci,

¹ Hypothétique (les objets pourraient être des tapis de laine pour tables) : Esp. N° 5151.

² Jusqu'à quel point les draps ou serviettes de la Gaule étaient célèbres dans l'Empire, c'est ce que montre la mention dans l'édit de Dioclétien de *sabana Gallica* (28, 57), linges spéciaux utilisés sans doute surtout pour les bains. Et il est possible qu'il y eût un lien entre ce linge de bain propre aux Gaulois et leur savon (p. 262-263). — *Linteum*, *mantele* ou *mappa* dans les textes classiques. Figures chez Esp., n° 3951, 3696, etc. je suppose qu'il s'agit, dans ces représentations, qui sont funéraires, d'un linge à main, à caractère rituel, dont le mort était censé se servir dans la vie d'outre-tombe, par exemple lors des repas ou libations d'anniversaires. — Du même genre, je crois, en tout cas à sens funéraire ou culturel, les draps frangés, Esp., n° 1510, 1879, 5123.

³ Note précédente.

⁴ Aucun renseignement précis pour la Gaule romaine ; mais de nombreuses figurations de cordages, soit sur des navires, soit autour de ballots (Esp. N° 4131).

⁵ *Manticularii negociatores*, marchands de besaces ou musettes pour voyageurs ou soldats, et peut-être de sacs et bourses en tout genre (*C. I. L.*, XIII, 6797, 7222 : Riese, 2146). Sacs à filtrer le vin.

⁶ Je crois que ces objets entrent dans la catégorie des cerdanes, qui ont servi à qualifier les confréries des *centonarii*. Tout cela se faisait sans doute aussi en cuir.

⁷ Surtout avec le chanvre.

⁸ Peut-être à Marseille.

⁹ Le bleu de pastel, en tout cas, a été trop populaire en France dès le début du Moyen Age, pour que l'idée s'en soit absolument perdue : mais il est curieux que nous n'eussions trouvés d'autre trace à l'époque romaine que la mention du *glastum* de Gaule chez Pline (XXII, 2). Beynier (p. 319) rappelle, à propos du pastel de la Gaule, la falsification de l'indigo indien à l'aide de cette plante (cf. Vitruve, VII, 14, 2 ; Pline, XXXV, 46).

¹⁰ *Purpurarius* à Narbonne, *C. I. L.*, XII, 4507-8. A Toulon ? Sous le Bas Empire, teintureries d'État à Toulon et à Narbonne (*Not. Occ.*, II, 72-3).

à la fin, l'expérience finit par se perdre : une fois de plus, l'industrie de l'Occident dut céder le terrain aux pratiques orientales¹.

Enfin, sous l'influence des mœurs romaines et des marchands syriens, la Gaule ajouta bien des détails d'élégance à son vestiaire traditionnel. Elle aima les tuniques et les draps à franges² ; elle connut toutes les variétés du ruban et de la passementerie³ ; elle fonda des fabriques de velours⁴ et de broderies⁵ ; ou lui apprit à tisser des brocarts d'or et d'argent⁶, on forma ses ateliers à ce genre de travail mièvre et minutieux qui ciselaient ou dessinaient une pièce de vêtement comme un bijou de métal. Rien de cela n'était pour lui déplaire : elle avait aimé les choses éclatantes⁷ ; et ce fut sans peine que Lyon sa capitale inaugura en Occident une maîtrise dans les tissus de luxe⁸.

Et cependant, il ne semble que la Gaule a perdu, en matière de tissu et de vêtement, ce qui était autrefois son charme et son originalité. Toges, tuniques et manteaux, costume habituel de ses peuples, sont de teinte uniforme, blanche, grise, rousse ou brune. L'usage des habits aux couleurs voyantes ou aux étoffes bariolées, si fréquent dans les temps de l'indépendance, a disparu peu à peu devant la monotonie des habitudes classiques ; il n'est guère que les chefs militaires ou les Barbares du Rhin qui se permettent sur leurs corps le luxe des couleurs franches et éclatantes, casaque écarlate ou tunique verte⁹. Ce qui propage maintenant le renom de l'industrie drapière gauloise, ce sont ses manteaux à capuchon, aux tons roux et sombres, et ces tons viennent simplement de la laine naturelle¹⁰. Le besoin de la couleur s'éloignait de l'habillement¹¹, tandis qu'il envahissait, par le marbre, la peinture et la mosaïque, les parois et les parquets des demeures.

¹ J'ai déjà dit que les Romains reprochaient aux teintures gauloises de ne pas tenir à l'usage (Pline, XXII, 4, *culpant ablui usu*), mais que je croyais plutôt que la recette des fixatifs s'était perdue. — *Offector*, teinturier, XIII, 7553.

² Pour les tuniques, Esp., n° 2824, 2833, etc. ; pour les nappes ou couvertures de tables, n° 5151 ; pour les serviettes ou mouchoirs, n° 5123 ; écharpe trouvée à la nécropole de Martres-de-Veyre (Musée de Clermont).

³ Je ne sais rien au sujet de la dentelle.

⁴ C'est ainsi que j'interprète le *negotiator artis prossariæ* (à Lyon, VIII, 2023 ; d'origine séquane), lequel est en tout cas un peigneur ou brasseur d'étoffes de luxe.

⁵ D'après ce que nous savons pour le reste de l'Empire.

⁶ A Lyon, un Oriental, *homo artis barbaricariæ*, XIII, 1945. Ateliers officiels, sous le Bas Empire, à Arles, Trèves, Reims (*barbaricarii sive argentarii* ; *Not. Occ.*, II).

⁷ Les Gaulois ont pu du reste avoir d'eux-mêmes l'idée du tréfilage de l'or. L'usage des brocarts était tout aussi bien germanique qu'oriental ; Hérodien, IV, 7, 3.

⁸ Encore que la soie ait pu entrer dans ces tissus de luxe, il n'en est point question jusqu'ici à propos de la Gaule.

⁹ Cf. Hérodien, IV, 7, 3, qui attribue aux Germains cette passion des couleurs voyantes qu'on remarquait jadis chez les Celtes ; allusion chez Tacite aux *sagula versicolora* des Bataves (*Hist.*, V, 23).

¹⁰ Je songe aux cagoules et aux saies des Nerviens et des Atrébates. Ces dernières étaient dites *xerampetina*, c'est-à-dire couleur de vigne sèche (Suidas, au mot Ἀτραβατεκάς). Je doute que cela signifie noir ; il s'agit plutôt de quelque nuance de roux ou de brun, celle que gardait la laine non blanchie : *Vestitur Gallia rufis, et placet hic pueris militibusque color* (Martial, XIV, 129), où il faut voir une allusion aux cagoules.

¹¹ Voyez la description d'une fête chez Calpurnius (VII, 2G-9), la plèbe est *pulla, sordida veste*, et les chefs sont en blanc, *nivei tribuni*.

VI. — CUIR ET INDUSTRIES SIMILAIRES.

Les industries du tissage et du vêtement avaient pour auxiliaires celles de la chaussure et de la coiffure, en particulier la préparation du cuir, très florissante chez les Gallo-romains¹.

Il est malaisé de se figurer la manière dont les indigènes, hommes ou femmes, se couvraient habituellement la tête. Nous possédons plusieurs milliers de portraits de ce temps, et tous sont tête nue² : ce qui était chez les Romains l'usage cérémonial, que les Gaulois leur ont emprunté³. Mais il n'est pas possible que dans les voyages, à la campagne, pour certains travaux de métier, les hommes et les femmes n'aient pas gardé quelque coiffure traditionnelle : le capuchon de la cagoule n'est bon qu'en hiver ou contre la pluie. Cette coiffure, c'est sans doute celle dont les artistes ruraux affublent la tête des divinités champêtres, un énorme chapeau formé d'une simple calotte et de bords démesurément larges⁴. Là-dessous, on était à l'abri l'hiver de l'eau et l'été du soleil : car on peut croire qu'il était en feutre et non en paille. Les femmes devaient le porter aussi bien que les hommes. Et j'imagine que les chapeaux de nos débardeurs, que ceux des paysans et des paysannes de la France centrale ou de notre Bretagne, parfois si semblables aux coiffures monumentales des déesses gauloises, n'en sont que les copies, fidèlement transmises d'âge en âge⁵.

¹ C'est ainsi qu'à Saintes (XIII, 1052) les *lorarii* auraient été assez importants pour avoir leur place réservée à l'amphithéâtre. Je crois que *lorarii* signifie, non pas spécialement les fabricants et vendeurs de courroies, selliers ou bourreliers, mais, dans le même sens que *corarii*, les corroyeurs et les tanneurs. Une autre preuve de l'importance de cette industrie en Gaule est dans le fait rapporté par Pline, d'un chargement de cuirs de Gaule [du Dauphiné ?] ayant fait naufrage près d'Ostie, *tergorurn advectorum e Gallia* (IX, 14). — Je ne sais si l'on n'a pas trouvé en Gaule trace de tanneries gallo-romaines, aux abords des ruisseaux de villes.

² Sauf parfois des têtes de femmes, voilées ou encapuchonnées.

³ Il est cependant à remarquer que, même figuré en tenue d'atelier, le Gaulois est tête nue : peut-être était-ce de rigueur dans une sculpture funéraire. Et je crois que, coïncidence à noter, les tombes ont livré beaucoup plus de débris de chaussures que de coiffures.

⁴ Cf. *Dict. des Ant.*, VI, fig. 4850 ; *Bonner Jahrb.*, LXXXIII, 1897, p. 38, 45, pl. 2-3. Je dois dire que cette interprétation n'est pas généralement admise, et qu'on a songé à un turban, à un diadème, même à une auréole, et l'on peut également songer à un large bonnet relevé, en toile apprêtée, comme les coiffures de religieuses ou de paysannes endimanchées. Car il semble bien que les femmes de Gaule aient porté dès lors des *emures* de toile analogues à celles de nos paysannes, et sans doute avec quantité de variétés locales ; cf. le bonnet de femme de Virecourt, à larges plis ou godrons relevés (Espérandieu, n° 4701, j'incline vers l'authenticité du monument). Voyez aussi Blanchet. *Fig.*, planches, n° 13 ; Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 116. — Ces chapeaux, si mon interprétation est juste, seraient l'équivalent celtique du pétale ou de la *causia* des peuples du Midi.

⁵ Autres formes de coiffures (sans bords) chez les Gallo-romains : bonnet pour Immune en forme de turban, d'origine celtique (Esp., n° 3132) ; bonnet cylindrique ou pointu de l'affranchissement, *pileus* (n° 469, 682), ou de la prêtrise (culte de la Mère ; n° 1071, 1207), d'origine romaine ou orientale ; bonnet ou coiffe de femme, d'origine indigène (n. précédente) ; bourrelets pour enfants (Esp., 110 1127). — Rappelons ici le commerce des cheveux, pour tresses ou chignons de femmes, et même pour perruques d'hommes, achetés surtout en Germanie afin d'avoir la couleur blonde ou rousse (Martial, XIV, 26 ; Hérodien, IV, 7, 3).

La chaussure¹ offrait beaucoup plus de variétés, peut-être parce que les Anciens lui avaient assigné le rôle de marquer parfois les distinctions sociales, rôle qui, beaucoup plus tard, reviendra à la coiffure. Les Gallo-romains ont dix à douze manières de se chauffer, et, pour chacune, quantité de formes : l'espadrille, sandale indigène à semelle de corde et à dessus de toile, qui enveloppait et tenait bien mieux le pied que la sandale classique² ; le sabot de bois, dont on faisait dès lors une grande consommation³ ; le gros soulier de cuir, bas, dur à la fatigue, avec forte semelle garnie de clous⁴ ; et puis, le chausson fourrés⁵, la bottine à courroies⁶, la bottine élégante ou le soulier de fantaisie, tantôt à la pointe allongée et retournée. tantôt aux oreilles retombant sur les côtés⁷ : et enfin, pour les chasses ou les travaux des champs, les guêtres, les jambières, les bandes molletières, et surtout les grandes bottes, solides et imperméables⁸. Et toutes ces manières, et d'autres encore, sont arrivées jusqu'à nous.

La préparation du cuir livrait également un nombre extraordinaire d'objets d'équipement et de harnachement : tabliers d'artisans, fourreaux et ceintures de soldats⁹, harnais, brides et selles pour cavaliers ou voituriers¹⁰, bourses, sacs et sacoches pour tout le monde¹¹, sans parler des outres en peau de bouc ou de chèvre, qui servaient aux usages les plus divers, à conserver et à transporter le vin, à soutenir les nageurs au passage des rivières¹². Dans cette vieille industrie du cuir, la plus ancienne peut-être de l'Occident, les Gaulois continuaient à trouver l'emploi des moindres choses.

¹ On trouve *calcearius* dans les épitaphes. Figuration d'un cordonnier ? Esp., n° 1878. — Voyez, par exemple, les variétés de chaussures trouvées à Martres-de-Veyre (Musée de Clermont : Audollent, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1912, p. 79).

² La *gallica* des textes, mais le mot a pu passer aux sandales classiques. Trois espèces dans l'édit de Dioclétien (9, 12-4), *gallicæ viriles monsoles*, *viriles rusticanae bisoles*, *curs triæ*. Il devait du reste s'en trouver avec des semelles en bois. — La *caliga* est, en principe, la sandale du soldat, à semelles à clous de fer.

³ Sabotier au travail, avec tous ses outils : Esp., n° 2783, 3685.

⁴ Esp., n° 5156 (à lacets).

⁵ Ou en feutre. C'est, je crois, le genre de chaussure que l'imagerie gallo-romaine assigne aux dieux indigènes (j'ignore pourquoi), et qui me paraît correspondre aux *udones* et *pedocuculti* des textes.

⁶ Esp., n° 2811. En particulier le *calceus* d'apparat des sénateurs.

⁷ Durand, *Fouilles de Vésone, C. r. de 1910-1911*, planche 6. Peut-être Musée de Saint-Germain, *Cat.*, p. 196 = Esp., n° 3517. C'est le *calceus repandus*, dont les Anciens faisaient un des insignes de *Juno Sospila*. — Ornaments de souliers.

⁸ *Perones* (mot qui désigne peut-être aussi les souliers de fatigue), *ocreae*, etc.

⁹ Très nombreuses figurations sur les tombes.

¹⁰ Même remarque ; cf. notamment Esp., I, p. 191 (selle en cuir gaufré et à pommeaux saillants), n° 2771. Le *sapistearius* (*C.*, XII, 4166), en principe fabricant de harnais de tête, est l'équivalent de notre sellier-bourrelier. Voyez le harnachement des chevaux attelés, et en particulier celui du char (funéraire ?). Espérandieu, n° 293.

¹¹ Voir un peu partout dans le *Recueil* d'Espérandieu. — Ajoutez de grands portefeuilles analogues aux nôtres (n° 2778).

¹² Dans la mesure où ce dernier usage s'est conservé. — Je rappelle que les *utricularii*, quoique conservant une outre comme arme parlante (*Dict. des Ant.*, fig. 7241), n'ont sans doute plus rien à voir avec le commerce ou l'usage des outres ; Chapot, *Dict. des Ant.*, IX, aux mots *Uter* et *Utricularii*, 1914. — On devait fabriquer aussi des barques d'osier, recouvertes de peaux cousues, sur l'Océan du côté de la Bretagne (Pline, VII, 200, *vitiles corio circumsutæ*).

VII. — ALIMENTATION.

Le premier rang parmi les industries de l'alimentation appartenait encore à la plus ancienne, celle du pain ; mais immédiatement après elle se présentait la plus récente, celle du vin.

Le grain récolté était moulu dans des meules manœuvrées au moyen d'êtres vivants, esclaves ou bêtes : le moulin mécanique n'a pas encore pris possession des sommets de nos collines¹ ou des berges de nos rivières². Il en résulte que le travail de meunerie ne peut pas se concentrer, ainsi qu'au Moyen Age ou de nos jours, dans de grands édifices dominant les hauteurs ou barrant les cours d'eau : le moulin, bâtisse isolée, joyeuse, bruyante et pittoresque, présidant à la vie d'un coin de terre, est chose inconnue à l'ancienne Gaule. L'œuvre de meunerie, comme celle de tissage, est dispersée entre des milliers de villas et de villages, et le moulin n'est qu'un atelier de plus installé dans les grandes fermes³. Et il en alla ainsi du four : chaque famille, aisée ou riche, pétrissait sa farine et cuisait son pain ; et la seule différence était en ceci, que les unes faisaient travailler leurs esclaves⁴, et que pour les autres les maîtres eux-mêmes mettaient la main à la pâte et au fourgon.

En cette affaire pourtant, quelque chose de nouveau vient d'apparaître en Gaule sous les empereurs : c'est la boulangerie commerciale, avec ses meules, son four, sa boutique de vente, son patron et ses clients. Dans les villes qui se fondent, les petites gens n'ont ni le temps ni les moyens de conserver leurs grains, de les porter au moulin et au four la farine ; et, les riches eux-mêmes ont bien d'autres emplois à réserver à leurs esclaves. Il s'y est clone établi des entrepreneurs qui font cette besogne, pour le compte de chacun et à leur profit personnel ; et nous voyons s'affairer, en divers lieux, des négociants en grains qui approvisionnent ces industries⁵, des boulangers en gros⁶ et en détail⁷ qui en écoulent les produits, et peut-être même des commissionnaires en céréales pour les fournitures publiques.

¹ Le moulin à vent est d'invention beaucoup plus récente.

² Sauf exceptions. Car le moulin à eau fut connu des Anciens. Ausone en signale (de même que des scieries mécaniques de pierre) sur la Ruwer, affluent de la Moselle (*Mos.*, 362) : *Præcipiti torquens cercalia saxo rotatu* ; de même, Venance Fortunat, également sur le Moselle, *Carm.*, III, 12. 37-8 : *Ducitur inriguis sinuosa canalibus unda, ex qua fert populo hic mola rapta cibum*. Je doute que ce fût autre chose que des meules ordinaires, actionnées par l'eau, et à l'usage des propriétaires riverains ou des boulangers de la grande ville voisine. Cf. Blümner, I, 2e éd., p. 47-8.

³ Cela explique la très grande quantité de meules (*molæ*) découvertes en Gaule, partout où subsistent des vestiges d'habitations antiques : quelques-unes, au reste, sont parmi les plus intéressantes du monde antique (celle, au Musée de Nantes, en grés vert, *Dict. des Ant.*, VI, *Mola*, f. 5103 ; ailleurs, en lave du Cantal) ; le principe de ces meules est le même qu'en Italie ; mais il y a moins de connexité entre les deux parties des meules gallo-romaines, la partie supérieure et mobile ou *catillus* ayant sa cavité d'en bas moins profonde, la partie inférieure et fixe ou *meta* ayant une saillie moins prononcée ; A. Baudrillart, *l. c.* ; cf. Déchelette, II, p. 1389. — Je ne peux me prononcer sur les meules tournant sur galets, ni sur leur tige ni sur leur destination.

⁴ C'est sans doute le cas des boulangers figurés sur le mausolée d'Igel (*Esp.*, VI, p. 442).

⁵ Nervien établi à Nimègue comme *negotiator fragmentarius*, XIII, 8725. Un autre négociant de ce genre à Aix-la-Chapelle, XIII, 7836.

⁶ Autre Nervien établi à Cologne comme *negotiator pistorius*, XIII, 8338.

⁷ *Collegium pisstricorum*, XIII, 8255 (à Cologne). Il est toutefois à remarquer que les représentations funéraires de boulangers sont fort rares.

Ce qu'on débite dans ces boulangeries, ce qu'on sert sur les tables gauloises, c'est toujours le pain blanc du pays¹, sous toutes les formes que pouvaient présenter les usages locaux : mais le type le plus répandu est maintenant la grande miche ronde, classique chez tous les peuples méditerranéens². On vantait surtout le pain fait avec la farine du gros blé blanc du Dauphine et du Comtat³ : mais soyons assurés que bien d'autres farines valaient ces deux renommées méridionales⁴.

Si le luxe de table (ce qui est fort croyable) a fait pénétrer chez les Gaulois les fantaisies de la cuisine romaine, il est probable que ces boulangers fabriquaient et débitaient aussi mille sortes de pâtisseries, de toute saveur et de toute forme, pour la joie des enfants et la distraction des jours de fêtes : nos bonshommes en pain d'épice ont eu leurs équivalents à l'époque romaine⁵. Le pain et la bouillie de mil, toutes ces variétés de millade chères encore aux tables gasconnes, étaient sans doute abandonnés aux pauvres gens, aux paysans, aux cultivateurs des terrains maigres.

A la différence de la boulangerie, l'industrie vinicole eut à subir de longues années de marasme dans le cours de ses destinées gauloises. Cela ne veut pas dire qu'on cessa de boire du vin : mais on le paya plus cher, et on en importa davantage d'Italie. Mais dans l'ensemble, la gloire du vin de Gaule ne fut pas atteinte, et les bons procédés de fabrication ne se perdirent point⁶.

On distinguait une douzaine de types de vins, correspondant à peu près à nos grandes régions viticoles d'aujourd'hui⁷, et chacun de ces types se classait sans

¹ *Pistor candidarius* (à Narbonne, XII, 4502) peut signifier boulanger en pains fins et gâteaux. On interprète *pistor Romaniensis* (à Narbonne, XII, 1503), boulanger en pains façon romaine : ce n'est pas absolument certain.

² Voyez les représentations, en particulier Esp., n° 1553 ; le dessus du pain est découpé en quatre segments latéraux et un carré central à l'aide d'un losange formé sans doute de saillies de croûte. Autres dessins sur miches rondes, Esp., VI, p. 442. Cf. Hœfler, *Gebildbrote aus Gallo-Römischer Zeit*, dans *Archiv für Anthropologie*, n. s., XI, 1912.

³ Pline, XVIII, 83 : comparez la fouace du Dauphiné et les croissants d'Avignon.

⁴ Cela résulte du texte même de Pline.

⁵ Cf. Esp., n° 4295 ? Si les moules de La Guerche sont authentiques, ce que je crois (Saint-Germain, salle XV, *Cat. somm.*, p. 128), ne peuvent être (hypothèse de S. Reinach) des moules à pâtisseries : je ne sais cependant si dans ce cas ils auraient cette forme. Moule en pierre pour petit pain ? (Esp., n° 3585). Sur ces pains moulés ou à forme particulière, voyez les curieuses recherches de *Kleine Schriften*, I, 1837 (écrit en 1793) p. 349 et s., et de Lobock, *Agloaphamus*, II, 1829, p. 1060 et s. Beaucoup de ces pâtisseries avaient du reste primitivement une destination religieuse et un sens mystique : le pain en forme de croissant, par exemple, dont l'usage paraît très ancien, doit se rattacher au culte lunaire ; etc.

⁶ Sacs à filtrer le vin : on sait l'importance du filtrage et la variété de filtres dans la vinification antique (Curtel, p. 150-7).

⁷ A cela près qu'un ne trouve pas le champagne (j'entends, bien entendu, le champagne naturel, non mousseux) et qu'on trouve le marseillais ; en outre : Béziers (sans doute servant à désigner tout le Languedoc), Helviens (en Vivarais), Vienne ou Allobroges (sans doute surtout la région à l'ouest du Rhône), Voconces (Drôme), Beaune, Dijon, Moselle, Limagne, Bordeaux, Paris. — Il est probable qu'on mélangeait ou coupait ces différentes espèces. Le pays de Marseille produisait deux espèces de vins, dont l'une, plus grasse, plus épaisse, la variété liqueuse, *sucosum*, servait *condiendis aliis* (Pline, XIV, 68) : je pense qu'il s'agit du coupage de vins d'autres pays ; mais il peut s'agir aussi du coupage entre les deux qualités marseillaises, commune et supérieure, qui s'est pratiqué de tout temps dans cette ville pour ses vins d'exportation (A. Jullien. p. 252).— Les trois

doute, ainsi qu'aujourd'hui, en différents crus de premier, de second ou de dernier rang¹. Mais les préférences n'allaient pas aux mêmes vins : en cette matière le palais a toujours eu ses modes et le goût ses caprices.

Le grand vin de Gaule, en ce temps-là, c'est ce que nous regardons plutôt comme du gros vin, le vin de Béziers² ou du Midi, lourd et épais, surchargé encore par je ne sais quelle préparation à la poix qui lui donnait une saveur étrange, l'arrière-goût d'une tisane aux bourgeons de sapin³. Il n'empêche que le **béziers** s'exportait à Rome, qu'on en raffolait, et qu'on en gardait précieusement les bonnes années⁴. Après tout, il était peut-être meilleur qu'il nous semble, et nous n'avons pas le droit de condamner un vin que nous ne pouvons juger.

Ces préparations à la poix étaient courantes dans les vins de Gaules⁵. Les Viennois eux-mêmes y recouraient pour les leurs⁶, qui furent peut-être pendant quelque temps les plus cotés du monde. Il est d'ailleurs probable que le goût s'y était fait⁷, ainsi que nous nous faisons nous-mêmes, dans notre cuisine, à tant d'ingrédients bizarres⁸.

Mais il faut ajouter que certains palais, plus fins et plus sensibles, ne voulaient pas de vin **poissé**⁹. Peu à peu, les habitudes de l'Antiquité se sont, en cela aussi,

principaux vins d'exportation, en particulier pour Rome, étaient ceux de Vienne (Plutarque, *Qu. c.*, V, 3, I), Béziers et Marseille. — Ne nous étonnons pas qu'on exportât du vin de Marseille ; des deux espèces du terroir marseillais, encore au début du XIXe siècle, on exportait et des vins rouges, **très colorés, corsés, spiritueux, solides**, et des vins blancs, surtout les vins célèbres de Cassis, **liquoreux, corsés et spiritueux** (cf. A. Jullien, Topographie de tous les vignobles, p. 251-3).

¹ Un texte de Pline semble indiquer trois crus allobroges de premier rang.

² Sur des amphores trouvées à Rome : *Sum vetus V Bæterrense L. Marti Satulli*, vin de cinq ans ; *C. I. L.*, XV, 4512 ; 4543 : *Bæterrense album*. Il y avait donc du **béziers blanc** et du **béziers rouge**.

³ Billiard, p. 505.

⁴ Cantarelli suppose l'importation des vins gaulois à Rome postérieure au Ier siècle (*Bull. della Commissione*, 1915, XLIII, p. 41-6, *Il Monte Testaccio e la Gallia*) : on peut dans ce cas accepter la traduction du texte de Pline par **la réputation du vin de Béziers reste fixée, consistit, à la Gaule**. J'avoue pencher cependant pour la traduction : **la réputation de Béziers parmi les Gaules** [dans le sens de parmi les vins de Gaule ; cf. Pline, XI, 241] **se maintient**.

⁵ Elle est décrite par Columelle, XII, 23, I. Et il est possible qu'elle se soit développée d'abord en Dauphiné, non pas sous l'influence des viticulteurs italiens, qui ne paraissent pas l'avoir pratiquée à l'origine, mais sous celle des Grecs de Marseille. Plutarque remarque qu'elle est en usage, outre les Grecs, surtout chez les Italiens du Pô, descendants de Gaulois. Il y a donc là une pratique devenue spécifiquement celtique.

⁶ *Pix corticata appellatur, qua utuntur ad condituras Allobroges* (Col., *ibid.*) ; *picata Viennensia* ou *Allobrogica*, Pline, XIV, 57 et 26 ; Martial, XIII, 107 ; Plutarque, *Qu. conc.*, V, 3, 1 (la poix vieillirait le vin et le corserait en lui enlevant les éléments **humides** ; Dioscoride, V, 43. XXV, p. 720, Kühn attribue le fait à ce que, le raisin ne pouvant mûrir dans ces pays froids, le vin s'aigrirait sans l'emploi de la résine [?]).

⁷ Plutarque (*Qu. conc.*, V, 3, 1) paraît bien croire qu'on en sentait le goût, lorsqu'il dit que la préparation ajoutait au vin odeur et saveur agréables.

⁸ Cf. Curtel, p. 173. — Dans l'ensemble, on dirait que le **poissage** des vins était considéré, suivant les cas, comme un procédé de chauffage, de conservation des moûts, ou comme une manière de nuancer le goût du vin.

⁹ Voyez l'inscription si curieuse, qui ne paraît pas antérieure au IIIe siècle : *Parce picatum, da Amineum* (XIII, 10015, 135).

rapprochées des nôtres, et je ne serais pas étonné que les préférences des gourmets aient fini par lâcher le [béziers](#) pour aller au [bourgogne](#) ou au [côte-rôtie chauds](#) et lumineux, ou au [bordeaux](#) savoureux et délicat¹.

Le malheur pour la Gaule fut qu'elle ne s'en tenait pas au bon vin, sain et généreux. Elle apprit, des gourmets ou des maniaques d'Italie, l'art d'y ajouter les ingrédients les plus imprévus, d'en tirer les sensations les plus morbides. Non contente de le fumer pour le colorer ou le faire vieillir², elle y mêla des herbes ou de l'aloès pour en varier le goût³, elle fit du vin doux avec des raisins secs⁴, et elle arriva jusqu'à connaître le vin d'absinthe aux pernicieux effets⁵. Rien n'entrava plus le penchant à l'ivresse, auquel les Gaulois n'avaient jamais su résister : ils connurent toutes les formes du vice⁶, jusqu'au délire de l'absinthisme⁷.

La bière d'orge n'avait rien perdu de sa popularité dans le Nord, où les brasseurs de Metz et de Trèves réussissaient à faire concurrence aux vignobles de la Moselle⁸, où les taverniers de Paris continuaient à débiter de la cervoise en vue

¹ L'*Aminæum* qu'on réclamait était sans doute du vin gaulois, façon aminéenne ; et je crois que le goût s'en rapprochait du bourgogne. Remarquez que les Allobroges eux-mêmes s'arrangeaient, sans doute pour leurs grands vins, *ne gustus picati vini possit intelligi* (Col., XII, 23, 2).

² Le vin fumé était une spécialité de Marseille (Martial, X, 36). Mais on en faisait sans doute ailleurs dans la Narbonnaise (Pline, XIV, 68). — En principe d'ailleurs, le fumage n'était qu'une variété de chauffage, et ce procédé était nécessaire pour conserver les vins des Anciens (Curtel, p. 161). Nous sommes trop tentés de disqualifier leur vinification.

³ Cela est reproché nettement aux négociants du Midi de la Gaule, qui avaient obtenu une fâcheuse réputation à cet égard (Pline, XIV, 68). Remarquez que, dans les inscriptions bachiques, les buveurs réclament tantôt du vin pur, *merum*, tantôt du vin aromatisé, *conditum* (XIII, 10018, 7, 17, 131, 157).

⁴ Par exemple chez les Voconces (Pline, XIV, 53-4), dont Pline décrit longuement les pratiques à cet égard, le raisin étant séché, tantôt sur pied, tantôt sur des claies de paille, tantôt même dans des étuves, etc. Le nom que l'on donnait à l'un de ces vins de liqueur, *diachyton, optimi odoris saporisque*, et le fait qu'il provenait d'ordinaire de cépages [helvénnaques](#) prouvent sans doute que les Gaulois en ont pris l'idée aux Grecs de Marseille.

⁵ Il ne me paraît pas y avoir de doute à ce sujet, d'autant plus que l'absinthe de Gaule était fort célèbre. La préparation du vin d'absinthe (Col., XII, 35) comportait, comme le remarque Curtel (p. 170), d'assez fortes proportions d'absinthe (une livre [327 gr. 45] dans 4 setiers de mout [2 l. 188], cuit jusqu'à réduction d'un quart, le tout versé dans une urne [13 l. 13] de moût d'aminéen). — Cf., sur les ingrédients mêlés au vin, Capitan, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1916, p. 77-83.

⁶ Ceci apparaît très nettement chez Ammien (XV, 12, 4), qui parle moins de l'ivresse du vin que de celle des préparations végétales. Remarquez la similitude des expressions chez Pline (XIV, 140).

⁷ Comme le remarque justement Curtel (p. 170), Pline (XIV, 142) décrit, non pas l'ivresse du vin, mais celle de l'absinthe, [l'intoxication par les essences végétales](#). — Pour tous ces détails, Curtel (p. 177-8) conclut justement qu'en matière de vinification ainsi que de viticulture les pratiques des Anciens ne différaient pas sensiblement des nôtres.

⁸ *Cervesarius* à Metz (XIII, 597*, authentique), et à Trèves (*Rœm.-Germ. Korr.*, 1913, p. 74). Il a pu du reste y avoir des *cervesarii* un peu partout (XIII, 10012, 7, ici dans le sens de buveurs de bière) ; on a signalé traces de fabrication de bière dans la villa d'Anthée (*Soc. arch. de Namur*, XV, p. 36), une brasserie de villa à Ronchinne (*id.*, XXI, p. 198 et s.), etc. ; à Cologne. Mais le nombre des *cervesarii* n'approche pas à beaucoup près de celui des *vinarii*, et la brasserie est un des métiers les moins figurés sur les tombes.

des pampres de Suresnes et d'Argenteuil¹. Mais malgré tout le vin restait le plus fort : les buveurs de bière étaient dans les cabarets moins nombreux que les amateurs de pur ou de piquette², et si la bière n'était pas exclue des banquets funéraires ou des cérémonies rituelles³, il était bien certain que les morts et les dieux préféraient, à l'instar des vivants, se conformer aux usages de la Grèce et de Rome, et que le vin passait pour la boisson sainte par excellence.

Aucun texte ne nous parle d'hydromel ou de cidre. Nous ne pouvons croire cependant que la Gaule s'en soit tenue, pour sa boisson courante, au vin et à la bière. Elle recherchait, comme le lui reprochaient les Romains, toutes les manières de boire, et le pays était propice à la fois à l'élève des abeilles et à la culture du pommier. Remarquons que la pomme, au même titre que la grappe de raisin, est parvenue chez les Celtes au rang d'emblème religieux et familial : cela serait-il arrivé, si elle n'avait été qu'un fruit de dessert⁴ ?

C'est en Provence et en Languedoc, et notamment autour d'Aix⁵ et de Narbonne⁶, que se concentrait la fabrication de l'huile. On la réussissait si bien, que les producteurs du Midi pouvaient supplanter même sur les marchés de Rome leurs rivaux d'Espagne et d'Italie⁷ : il est possible que le fruit de France eût une saveur moins forte, plus fine. Mais d'autre part, la Gaule devait importer de l'huile plus encore qu'elle n'en expédiait : car depuis l'annexion à Rome, elle en faisait une consommation extraordinaire, pour la cuisine ou pour les jeux⁸. Grâce au patronage des maîtres du jour, le beurre reculait devant elle, de même que la bière devant le vin⁹.

Voici encore qui est nouveau dans les Gaules : le trafic et le débit des viandes de boucherie y donnaient lieu, surtout dans les grandes villes, à un important mouvement d'affaires ; elles avaient leurs abattoirs¹⁰, leurs marchés aux viandes¹¹, leurs bouchers en gros¹² et en détail¹. Dès le temps de Tibère on

¹ Inscription de la gourde de Paris (XIII, 10018, 7, *ospila reple lagona cervesa*) : inscription sur peson de fuseau (*curmi da* ; Loth, *Ac. des Inscr.*, C. r., 1916, p. 169) inscriptions isolées au milieu de beaucoup d'inscriptions bachiques, acclamant *merum* ou *conditum*.

² Note précédente.

³ Hypothèse. On signale, sans certitude, des distributions de bière au peuple à Riez (XII, 372).

⁴ On a cru reconnaître des appareils pour la fabrication du cidre dans un bas-relief de Sens (Esp., n° 2852). Tonneliers pour cidre à Nantes ?

⁵ Épitaphe à Rome d'un *olearius* d'Aix, VI, 9711 (cf. Clerc, *Ann. de la Société d'Etudes provençales*, 1906, p. 283 et s.).

⁶ XII, 4199 ; Esp., n° 621 ; marques de négociants narbonnais relevées à Rome au mont Testaccio (Héron de Villefosse, *Deux armateurs*, etc., *Mém. des Antiquaires*, LXXIV, 1915, p. 172 et s.).

⁷ Cf. les deux notes précédentes.

⁸ Distribution d'huile au populaire à Riez (XII, 3721, dans le Comtat (XII, 1236), à Cimiez (V, 7905, 7920 ; Pais, 1046), sans doute d'huile du pays.

⁹ Sur le conflit entre la bière et le vin, cf. l'épigramme de Julien (*εἰς οἶνον ἀπὸ κριθῆς*, p. 611, Hertlein).

¹⁰ En tout cas leurs lieux d'abatage, car je présume que les bouchers n'abattaient pas chacun en sa boutique.

¹¹ *Macella*, où l'on pouvait sans doute vendre aussi volailles, gibier et poisson.

¹² *Negotiator artis macellariæ, civis Tribocus*, à Lyon : il a pu trafiquer de la charcuterie de Strasbourg (XIII, 2018).

aperçoit ces derniers groupés en confréries, glorieuses et importantes² ; et voilà qui annonce déjà un lointain avenir, la puissance des boucliers dans les cités médiévales.

Mais rien n’approchait, en fait d’affaires de viande, de la vogue que s’étaient acquise les porcheries gauloises. Jambons de Flandre. de Franche-Comté et des Pyrénées³, charcuterie d’Alsace⁴, jambons ou saucissons de Provence, d’Avignon ou de Tarascon⁵, lard de Narbonne⁶, et sans doute bien d’autres produits de même origine enrichissaient paysans et commissionnaires ; et les conserves qu’on en pouvait faire étaient aussi recherchées à Rome que les saumures d’Espagne. Car chaque province de l’Empire se présentait devant la Ville Éternelle avec les gloires Culinaires qui lui étaient propres⁷.

Après le pain, le vin et les jambons, le dernier des produits alimentaires de la Gaule qui arriva à une célébrité mondiale, fut le fromage, j’ai déjà dit que l’on appréciait surtout celui des Alpes et celui de Lozère, lesquels paraissent les prototypes, celui-là du gruyère et celui-ci du cantal. Il n’est encore question ni du roquefort⁸ ni des fromages de Brie ou de Normandie. Ne tirons pas de ce silence un argument contre leur antiquité. C’est le hasard⁹ seul qui nous a fourni ces renseignements sur la richesse économique de l’ancienne Gaule, et tout ce que nous avons appris sur cette richesse nous y a fait retrouver les éléments de la nôtre.

VIII. — ÉPICERIE ET DROGUERIE.

A côté de la grande industrie alimentaire, l’épicerie et la droguerie se firent une place honorable dans le travail des Gallo-Romains. — Qu’on ne s’étonne pas de nous voir inscrire ici ces deux mots, qui paraissent détonner dans la vie antique :

¹ *Laniones* de Périgueux, élevant un monument à Tibère, XIII, 941 ; à Dijon, Esp., n° 3454 ; à Narbonne, *lanius*, XII, 4482 ; etc.

² Note précédente.

³ Ménapes, Séquanés, Cérétans de Cerdagne. L’édit de Dioclétien (4, 8) mentionne encore, mais mentionne seulement *pernae optimae sine petasonis Menapicae et Cerritanæ* : c’est tout à fait à tort qu’on assimile ces derniers jambons à ceux de Bayonne.

⁴ Hypothétique ; d’après XIII, 2018.

⁵ Comanes (terroir de Marseille) et Cavares.

⁶ *Lardarius* à Narbonne, XII, 4483 ; *L’Année épigr.*, 1912, 25 ; peut-être à Bordeaux, XIII, 851 ; à Cologne, XIII, 8390. Le lard de la Gaule Cisalpine, *taxea* de son nom celtique, était renommé dès les temps de la République (cf. Isidore, XX, 2, 24). — Dans un monument de Thil-Châtel (Esp., n° 3608) on a cru voir une boutique de charcutier, avec étalage de boudins, têtes de porcs, quartiers de lard, baquet de saindoux ; dans un autre, de Dijon (n° 3169), jambon suspendu.

⁷ C’est le mot de Pline à propos des fromages (XI, 240) : *Laus casco Romae, ubi omnium gentium bona comminus judicantur*.

⁸ Il serait cependant possible que Pline fit allusion au roquefort et à son persillage en parlant d’un fromage (de chèvre ?) gaulois à goût de médicament (*Galliarum saporis medicamenti vim optinet*, XI, 241). Reynier (p. 497) songe plutôt, à propos de ce texte, à la préparation du *schapziger* dans le canton de Glaris [en Rétie] ; il s’agit du *schapzieger* ou *fromage d’herbes*, que les gens de Glaris peuvent exporter assez loin.

⁹ C’est en particulier une affaire de hasard si Martial nous parle du fromage de Toulouse, du reste comme d’une nourriture vulgaire (*nec quadra decrat casei Tolosatis*, XII, 32, 18) : et ce ne doit être que quelque fromage commun du pays, peut-être le fromage sec, de vache, genre hollandaise, qu’on fabrique dans le haut pays et qui se conserve assez longtemps.

on constatera bientôt qu'aucune des denrées dont ils suggèrent la pensée ne fut ignorée de la Gaule, telle du moins que Rome la transforma.

Qui dit épices et drogues dit condiments de la nourriture ou préparations de pharmacie : nous avons déjà parlé du sel, de l'huile et du beurre, on ajoutera la graisse et le vinaigre, et, dans un ordre plus relevé, l'anis et le cumin, qui rivalisaient l'un avec l'autre pour relever la cuisine ou varier la pharmacopée¹ ; mais il faut insister sur le miel, un des produits les plus chers au monde antique, chez les Gréco-romains ainsi que chez les fils des Celto-Ligures².

Le miel était, pour les uns et les autres, le stimulant de toute friandise et un remède universel, comme le fut longtemps le sucre, qui hérita de lui. On le mêlait à l'eau pour avoir de l'hydromel, on en sucrant les entremets, on en faisait mille sortes de confitures³. En tant que panacée, il servait tantôt à l'usage interne, amalgamé avec les drogues les plus diverses, tantôt à l'usage externe, par exemple à l'état de collyre dans certaines maladies d'yeux⁴.

Entre toutes les denrées végétales que vendaient pharmaciens et droguistes de l'Ancien Monde, l'une des plus populaires venait précisément de la Gaule : c'était l'absinthe de Saintonge⁵. Les Celtes la révélèrent aux Romains, à titre de remède spécifique contre les vers intestinaux, ces vers auxquels les médecins d'autrefois et les empiriques d'aujourd'hui attribuent tant de méfaits dans l'organisme humain. Elle entra, pour n'en plus sortir, dans le codex traditionnel. Dioscoride, Galien et leurs disciples la préconisèrent comme le meilleur des vermifuges ; sa célébrité devint universelle, et elle l'a retenue jusqu'à nos jours sous le nom inaltéré de santonine.

Il est probable qu'on finit par débiter, sous ce nom, bien d'autres absinthes que celle de Saintonge. Mais à l'époque romaine ce pays réussit à prendre le monopole de l'herbe vermifuge même sur les marchés de l'Orient : de là, une assez bonne source de richesses pour les jardiniers des Charentes. — Ce pays de Saintes, aux cultures si denses, au sol si varié, était pour les herboristes, les droguistes, les cueilleurs de simples, une vraie terre d'élection. Aucune région gauloise n'a livré de plus bizarres récipients, dont l'extérieur indique, en inscriptions aujourd'hui mystérieuses, les formules des drogues qu'ils renfermaient, liqueurs, remèdes ou parfums⁶.

Dans l'effroyable pharmacopée qui sévissait alors sur la Gaule, — vestiges des temps celtiques et des siècles d'au delà, recettes apportées par les prêtres d'Orient ou par les devins de Campanie, préparations à peine plus sérieuses

¹ *Omnibus desideratum*, dit Pline de l'anis (XII, 185), et de même du cumin, *condimentarum amicissimum* (XIX, 160).

² XIII, 10008, 43 (Saintes) ; 44 (Trèves) ; Pline, XI, 33 (il vit en Germanie, sans doute sur la rive gauche du Rhin inférieur, un rayon parvenu à la longueur de huit pieds). On ne comprendra l'importance des abeilles et du miel dans la Gaule qu'en songeant au rôle actuel du sucre. N'oublions pas l'étendue de l'apiculture dans l'ancienne France, rôle si malheureusement réduit de nos jours (le nombre de ruches a baissé de 2 millions et demi en 1862 rapportant 25 millions de francs à 1.600.000 en 1897 rapportant 14 millions).

³ Audollent a cru retrouver traces de confitures dans la nécropole de Martres-de-Veyre.

⁴ Pline, XXII, 107 et s. ; *C. I. L.*, XIII, III, p. 606.

⁵ Pour tout ce qui suit, les textes de Marcellus, XV, 86 (*absinthium Gallicum*), XXVIII, 31 et 35 (*absinthium Santonicum*), XXVIII, 2 (*Santonica herba*).

⁶ *C.*, XIII, 10008, 3, 4, 6, 16, 17, 22, 33, 37, 39, 40, 43, 44, 45 (*ebulum recens*, racine d'hièble fraîche [cf. Marcellus, XXIII, 35 ; XXVI, 15]), 49, 50, 52, 50, 72, 79.

imaginées par les médecins grecs, — dans ce formulaire chaotique et extravagant, herbes, miel, graisse, sang, métaux, pierres ou cendres, les produits des trois règnes et jusqu'aux déchets de l'industrie humaine s'entremêlaient en dix mille combinaisons pour former autant de spécifiques¹. Mais ces éléments, dont quelques-uns étaient des plantes très rares, des pierres précieuses, des produits presque introuvables, — il ne devait pas être facile d'avoir de la graisse de léopard², — comment arrivait-on à les recueillir et à les préparer ? De telles recettes médicales supposent une industrie de droguerie bien organisée, ayant dans les divers pays du monde ses acheteurs, ses courtiers et ses placiers³.

La parfumerie ne restait pas en arrière. Les Gréco-romains raffolaient d'essences et d'odeurs, et la Gaule se laissa prendre à ce raffinement. Elle vit s'ouvrir dans ses villes des boutiques accueillantes où des étagères alignaient leurs vases à parfums et leurs pots de cosmétiques⁴ ; et à voir les images funéraires de certaines Gauloises, gardant à la main la fiole élégante à senteur subtile, on s'aperçoit de la place qu'elle avait occupée dans leur vie⁵. Cela, je pense, ne venait pas de la tradition celtique⁶.

Ce qui en venait certainement, c'était l'usage du savon. Les Gaulois en connaissaient de longue date la fabrication, bien entendu à la potasse⁷ et à la graisse : car je ne sais s'ils avaient déjà eu l'idée, à Marseille ou à Lyon, d'appliquer l'huile à cette industrie⁸. Elle n'en était pas moins fort populaire dans toute la contrée, l'Italie elle-même s'en fit la cliente, et des placiers en savon

¹ Voyez en particulier les remèdes d'oculistes, connus par leurs cachets, *C. I. L.*, XIII, III, p. 604 et s., et les recettes de Marcellus Empiricus, à la table de l'édition Niedermann, p. 320 et s. (*index specierum*).

² Marcellus Empiricus, XXXVI, 5.

³ C'est ici qu'intervenaient sans doute les *seplasiarii* ou droguistes proprement dits (à Narbonne, XII, 5074 ; à Cologne, XIII, 8354 ; dans le pays de Reims, *L'Année épigraphique*, 1910, 57).

⁴ *Unguentarius*, XIII, 2002, à Lyon sans doute ; *unguentarius Lugdunensis*, VI, 9098 ; *unguentaria*, XII, 1594, à Die ; voyez les inscriptions des *vasa unguentaria*, XIII, 10025, 15-31. *Turarius* à Narbonne (XII, 4518).

⁵ Très nombreuses représentations dans le *Recueil d'Espérandieu*.

⁶ Pour les couleurs de teinture, voir plus haut. — Pour la peinture, on a reconnu surtout des couleurs à base minérale (poudre de craie pour le blanc ; ocre ou mélange d'argile et de protoxyde de fer pour le jaune, le rouge et le brun ; silicate de fer et de magnésie pour le vert ; bleu égyptien), et, en proportions bien moindres, à base végétale (cendres de matières résineuses pour le noir) ou animale (cire et pourpre pour l'écarlate ?) ; Henry de Fontenay, *Note sur les couleurs antiques trouvées à Autun*, *Soc. Ed.*, n. s., III, 1874 (très utile). Huybrigts, *Tongres et ses environs*, 1901, p. 45 et s., signale la découverte, dans une villa, d'une centaine de briquettes et tablettes de couleurs et d'une vingtaine de godets avec couleurs. Mais peut-être la plus curieuse découverte, en cet ordre de choses, est-elle celle de Saint-Médard en Vendée, d'une boîte à couleurs, d'une palette en basalte, etc., avec quantité de couleurs, bleu égyptien, terre de Vérone, vert-de-gris, protoxyde de fer, poudre d'or mélangée avec une substance gommeuse, résine, cire et matières grasses pour vernis (analyses de Chevreul ; Fillon et de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, I, 1861-4, Fontenay-le-Comte, p. 128 et s.).

⁷ Je ne peux pas exclure l'hypothèse de la connaissance, par les Gaulois, de la fabrication de la soude à l'aide des varechs. Il faudrait analyser, au point de vue de cette fabrication et de celle de la potasse, les cendres de Vendée.

⁸ Cela est d'autant plus possible que Dioscoride signale des mélanges de cendres avec l'huile aussi bien qu'avec la graisse (*De mat. med.*, V, 131, 132, 134, XXV, p. 799-861).

parcouraient le monde, offrant au choix du public, soit la fine pâte à laver et colorer, si précieuse pour la chevelure, soit les gros pains ronds recherchés des ménagères¹.

Enfin, la Gaule sut tirer également profit de la cire de ses abeilles et de la résine de ses arbres. — Car les arbres résineux du pays, pins des Landes ou sapins des montagnes, étaient en ces temps-là aussi exploités, aussi riches en revenus qu'ils le sont devenus de nos jours² : la résine fournissait la matière des torches³ et de remèdes sans nombre⁴ ; la poix servait elle aussi à la pharmacie⁵ et, en outre, au calfatage des navires⁶, à la fabrication de certaines couleurs⁷, au nettoyage des amphores⁸ et à la préparation des vins. — Et bien plus que de nos jours, la cire des ruchers gaulois s'offrait à tous les emplois : on en tirait des moules à poteries, des enduits de tablettes à écrire⁹, des produits colorants, des figurines magiques¹⁰, des empreintes de sceaux¹¹, des chandelles et des torches¹². Tous ces effets, sauf les derniers, avaient été révélés à la Gaule par les conquérants gallo-romains. Mais la Gaule était alors assez riche en abeilles

¹ *Negotiator artis saponariæ* à Lyon, XIII, 2030 ; le bas-relief d'Épinal (Espérandieu, n° 4892), très curieuse représentation de la déesse patronne du métier, figurée au milieu de cuves et autres appareils. — Le mot *sapo*, qui est d'origine celtique, s'appliquait : 1° à une pommade plus ou moins liquide pour teindre les cheveux en blond, pommade qui se fabriquait peut-être à l'origine en Germanie, plus particulièrement chez les Chattes de Nassau et leurs descendants les Bataves, *spuma Chattica* ou *Batava* (Martial, XIV, 26 ; VIII, 33, 20) ; 2° une matière de même origine et de même destination, mais fabriquée en pains ronds, *Mattiacæ pilæ* (Martial, XIV, 27) : l'une et l'autre espèces forment le *sapo* primitif des Gaulois et des Germains dont parle Pline, constitué avec du suif et de la potasse ; voyez aussi les gros pains ronds du bas-relief d'Épinal ; 3° une matière à laver le linge et le corps, préparée également en boules (Arétée de Cappadoce, *De cur. morb.*, II, 13 = XXIV, p. 343-4, Kühn ; Galien, *De morb. san.*, VIII, 4 = X, p. 569, Kühn ; Sérénius Sammonicus, XI, vers 155) ; 4° un onguent médical dit également savon gaulois (Marcellus, VII, 1 ; etc.) ; 5° un onguent à parfumer. — Il est possible que les Gallo-romains connussent aussi une sorte d'empois pour apprêter le linge ou les bonnets.

² Ou tout au moins tels qu'ils l'étaient avant les derniers progrès faits par l'utilisation industrielle des résines.

³ Ausone, *Epist.*, 4, 7 (Médoc) ; Paulin de Nole, *Carm.*, X, 211 (pays de Buch).

⁴ Nombreux exemples chez Pline et Marcellus Empiricus.

⁵ Même remarque.

⁶ Pline, XVI, 158. Il est possible qu'on s'en servit aussi dans certains pays pour calfeutrer les murailles et les toits des maisons (Pline, XXXVI, 166).

⁷ Pline, XXXV, 41.

⁸ Pline, XIV, 127.

⁹ De là le nom de *ceræ, tabulæ ceratæ* pour ces tablettes ; *C. I. L.*, XIII, 10033, 7-9.

¹⁰ Probablement aussi des figurines et bas-reliefs de toutes sortes, images de défunts, etc. La connaissance exacte de l'archéologie de la cire a, cela va sans dire, considérablement souffert de la nature périssable de la matière.

¹¹ Voyez les innombrables sceaux trouvés en Gaule, XIII, 10022-24, etc. ; XII, 5690, 5693.

¹² Ausone (*Ep.*, 4, 19 et s.) écrit à un ami du Bas Médoc qui achète, pour revendre, *albertis sevi globulos* [suif pour éclairage] *et pinguis ceræ pondera Naryciamque picem* [il ne peut s'agir que de la poix du pays, à laquelle Ausone, selon son habitude, aura appliqué un vocable fameux ; cf. Virg., *Géorg.*, II, 438] *scissamque papyram* [mèches à chandelles faites avec des filaments, non de papyrus, mais de quelque plante du Médoc, sans doute le jonc des chaisiers, *scirpus lacustris*], *fumantesque olidum paganica lumina tædas* : le correspondant d'Ausone est un courtier, acheteur et vendeur de produits pour éclairage.

pour satisfaire à toutes les demandes¹. — C'est toujours ainsi que la vie industrielle se présente sur ses terres : ou bien elle date d'avant la conquête, et les Romains l'ont rendue plus intense ; ou bien elle s'est formée par les leçons des maîtres du Midi, et elle s'est aussitôt alimentée au trésor de matières premières le plus abondant, le mieux choisi, que puisse offrir l'Occident.

IX. — TERRE CUITE : VASES ET VAISSELLE².

Cela fut vrai plus encore de l'industrie de la terre cuite, la plus importante et la plus variée, avec celle du bâtiment, qui ait grandi dans la Gaule romaine³. La passion de la céramique, autant que l'amour de la bâtisse, fut pour les Gaulois une manière de devenir latins, de s'imprégner de ces habitudes classiques où une si belle place était faite à la terre du potier et à l'art du modelleur. Jamais l'argile de France ne s'est adaptée à plus d'usages. — En voici les principaux.

1^o Les grands récipients en terre cuite étaient depuis long temps connus du monde occidental : c'est par eux que la céramique avait débuté en Gaule dans les temps de la pierre polie, et, à la veille de la conquête romaine, c'est à ce genre d'ustensiles que se consacraient surtout les potiers belges ou celtes. A force d'application, quelques-uns étaient arrivés à d'excellents résultats, tels que ces grands vases à la taille svelte, aux flancs élancés et saillants comme des carènes de vaisseaux, aux teintes d'un noir uni et profond, ou parfois au contraire claires et bariolées, rouges, blanches ou violettes, trouvées peut-être en un effort d'emprunt au jeu de l'arc-en-ciel⁴.

Ce mouvement qui entraînait les Gaulois, à la suite des Grecs⁵, vers la grande poterie élégante et fine ou vers la céramique colorée, la domination romaine l'enraya assez vite. Ils conservèrent encore quelque temps le goût des vases à couleurs appliquées, à fond clair et blanc, portant de larges ornements rouges ou bruns⁶. Puis, partout, dès le milieu du premier siècle après notre ère¹, ces essais

¹ Jusqu'à quel point on consommait de la cire dans l'Empire, c'est ce que montre le tribut de 200.000 livres de cette matière imposé à la Corse, pays grand éleveur d'abeilles (Tite-Live, XLII, 7).

² Pour la partie technique des § 9 et 10, Brongniart, *Traité des arts céramiques*, 3e édit., 1877 [l'ouvrage a paru en 1844].

³ *Ars cretaria*. Il est à remarquer que le potier, *figulus, fietor*, qui est l'ouvrier ayant peut-être le plus produit en Gaule, est celui qui est le moins représenté en épigraphie et sculpture funéraires ou autres (*C. I. L.*, XII, 4478 ?, à Narbonne *magister figulorum* du côté de Nimègue, XIII, 5729 ; *fictiliarius* à Metz, XIII, 590*, authentique). En revanche, de tous les commerces, celui qui a fourni le plus d'inscriptions, est celui de la terre cuite : *negotiatores artis cretariæ* ou *cretarius* (XIII, 1906, 2033, Lyon ; 4336, Metz ; 6366, 6524, 7588, Germanie transrhénane ; 8224, 8350, Cologne ; 7228, Mayence ; etc.). Cela tient sans nul doute à l'organisation du travail en vastes ateliers, qui devaient être souvent des ateliers de domaines, et à celle de la vente, qui devait être concentrée entre les mains de gros dépositaires et commissionnaires, les *negotiatores* en question, achetant dans ces domaines. Mais on ne peut généraliser ces conclusions.

⁴ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1458 et s.

⁵ L'imitation des produits grecs est de plus en plus probable. Mais le prototype des vases celtiques doit toujours être cherché dans des espèces grecques archaïques. — Il n'en est pas moins à rappeler que la Gaule a dû être portée d'elle-même, par ses propres goûts vers la céramique polychrome.

⁶ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1488 et s. : un centre de fabrication à Roanne ou environs (chez les Sergusiaves ; à Saint-Marcel de Félines [*de Figlinis*] ?) ; peut-être à Lezoux

d'une céramique originale disparurent sous un effrayant déballage de produits commerciaux : — terrines, jattes, bassines ou bassins à demi plats et d'une épaisseur double² ; amphores allongées, à anses arquées ou anguleuses³ ; vases pansus au col étroit⁴ ; cruches, pots ou pichets à goulot ou à bec⁵ ; jarres ou tonneaux au ventre énorme, à la taille monumentale, assez gros pour cacher un homme⁶ ; — tout cela de matière à peu près pareille, en terre à teinte grise ou brune, à cuisson souvent médiocre, à pâte mal triée et parfois mêlée de gravier, sans couleur, sans ornement, d'ordinaire sans vernis, vases de cuisine, de cave ou de ménage fabriqués à la grosse par les industriels de Lyon, de Vienne ou du Hainaut⁷, ou par les innombrables potiers de campagne qui s'installèrent alors chez tous les peuples de la Gaule⁸.

chez les Arvernes (variété à fond jaune naturel recouvert de peintures blanches ou de ton de terre d'ombre) ; peut-être à Montans (Butènes d'Albi). Il faut du reste, en étudiant les teintes et engobes de ces vases, tenir compte de l'action du temps et des éléments, plus forte sur les vases gaulois que sur la poterie genre arrétin.

¹ Cf. Déchelette, *id.*, p. 1493. La date de leur disparition complète est reculée jusqu'au siècle par Marteaux, *Boutæ*, p. 414-419.

² *Pelves*. Marques, C., XIII, 10006 ; XII, 5685. Principales fabriques à exportation internationale : les *Atisii*, allobroges plutôt que lyonnais (j'ai autrefois identifié cette fabrique avec la *Lugdunensis*), exportant, non seulement dans toute la Gaule, mais peut-être jusqu'à Herculanium (X, 8048, 2) ; la fabrique dite *lyonnaise*, exportant en Bretagne (VII, 1334, 1 et 14).

³ *Amphoræ*, XII, 5683 ; XIII, 10002-4. Il y en a deux catégories, reconnaissables aux marques imprimées dans la pale : l'une, de fabrication étrangère, importées avec l'huile ou le vin qu'elles renfermaient, venant surtout d'Italie et d'Espagne ; l'autre, de fabrication locale. Une étude approfondie de toutes ces marques s'impose : il ne faudrait pas croire, en effet, que celles qui se retrouvent en Gaule et à l'étranger (*C. I. L.*, XV, p. 491 et s.) ne puissent pas être d'origine gauloise ; beaucoup de ces amphores ont pu être importées en Italie avec l'huile du Midi ou les vins de Marseille, Vienne et Béziers (p. 257 et 253-4 ; *C. I. L.*, XII, p. 700). La présence de noms gaulois (remarquez *Bituriæ*, XIII, 10002, 129), indique par exemple une origine celtique. A la différence des *pelves* (n. précédente), les amphores, en dehors de leurs contenus, ne sont pas un objet d'exportation ou de commerce.

⁴ *Urcei*. Hauts d'un pied en moyenne, flanqués d'ordinaire de deux petites anses ; en particulier pour garder le miel, XIII, 10008, 43 et 41.

⁵ *Lagonæ*, à peu près de même dimension, mais à une seule anse : c'est la cruche à verser. Nombreuses figurations sur les tombeaux, soit elles sont placées dans la main du mort. XIII, 10008, 4 et 6. — Variété en forme de gourde, à deux anses, mais en terre rouge vernissée, pas antérieure au III^e siècle : XIII, 10018, 7 (c'est la fameuse gourde de Paris) ; cf. Esp., n° 4211, représentation de gourde dans un repas funéraire.

⁶ *Dolia*. Il y en a de plus de 2 mètres de haut : c'étaient des récipients à garder le vin, l'huile, les fruits secs, etc. XII, 5684 ; XIII, 10605. Les deux beaux *dolia* du Musée de Metz, fabriqués sans doute dans le pays, cubent 14 et 18 hectolitres (Mazauric). Dans une villa gallo-romaine des environs de Gap, on découvrit en 1838 quatorze jarres de plus de 2 m. 30, dont quelques-unes étaient raccommodées avec des liens de plomb (Brongniart, I, p. 408). — Ces récipients, jarres, Puons ou amphores, pouvaient servir de tombeaux.

⁷ *Brariatus* et son fils, peut-être de Bavai (XIII, 10006, 18 et 95 : jattes ; 10003, 25 : tonneaux).

⁸ *Figlinæ* indiquées par les inscriptions (à Aix-en-Savoie chez les Allobroges, XII, 2461, par les textes (*Figlinæ* entre Vienne et Tain chez les Allobroges, Table de Peutinger), par la toponymie (localités dites Félines, etc.), par les ruines et débris. — Il arrivait souvent que les grands propriétaires (de vignes, d'oliviers) fissent fabriquer les amphores destinées à recevoir et à exporter leurs produits, et sans doute les fissent marquer à leur

2° La vaisselle de table¹, celle-ci toujours vernissée et souvent décorée, devint la grande affaire de la céramique des Gallo-romains, disons plus, de toute leur industrie, sans réserve d'aucune sorte. Ce qui fut fait alors chez nous en ce genre de travail est prodigieux et dépasse ce que la France a jamais vu en fait de manufacture, je parle de quantité et non de qualité. Le fond d'une ruine romaine en Gaule, c'est un amas de vaisselle. C'est à la pelle que dans le sous-sol de nos villes on ramasse les tessons d'assiettes et de bols antiques. Il faut de nombreux volumes pour en dresser l'inventaire, et, dans quelques dizaines d'années, le goût du détail aidant, l'histoire de la vaisselle gallo-romaine occupera l'étendue d'une bibliothèque². Qu'on songe seulement à ceci : la plupart de ces débris portent des marques de fabriques, ces marques nous apprennent l'existence de plusieurs milliers d'ateliers³, et il sera possible un jour, pour chacun de ces ateliers, de retrouver son origine, son local, ses destinées, le type de ses produits et l'extension de ses affaires.

La vaisselle de terre cuite supplanta donc partout et chez tous les gobelets et les assiettes de bois de l'ancien temps⁴, de même que la faïence, il y a quelques générations, mit fin à la poterie d'étain et aux derniers efforts de la boissellerie rustique. Elle a régné dans les villes, elle a pénétré dans les campagnes les plus reculées ; forestiers, pêcheurs, bergers, s'en servirent pour leur usage courants⁵. La concurrence entre les grandes maisons, l'installation de moindres fabriques dans chaque cité, avilirent les prix⁶ jusqu'à les rendre accessibles aux plus humbles des hommes.

nom : *si figlinas haberet, in quibus ea vasa fierent, quibus fructus ejus fundi exportarentur* (Digeste, VIII, 3, 6).

¹ Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, 1904 (capital). Avant lui, surtout Dragendorff, *Terra sigillata*, dans les *Bonner Jahrbücher*, XCVI-VII (sobre et judicieux), 1895 : cf. XCIX, 1896 ; en outre, Kœnen, *Gefüßkunde*, Bonn, 1895, et Hœlder, *Die Formen der Rœm. Thongefüsse*, Stuttgart, 1897 ; après lui, surtout les monographies d'ateliers et de musées notées plus loin.

² Il y a deux catégories parmi ces publications : celles qui sont des inventaires de marques conservées dans des collections par exemple Watters, *Cat. of the Roman Pottery, British Museum*, 1908), ou trouvées dans un lieu déterminé (par exemple celles de Knorr, *Die verzierten Terra-Sigillata Gefässe von Cannslatt*, 1905, von Rottweit, 1907, von Rottenburg, 1910, *Südgallische T.-S. G. von Rottweit*, 1012 ; etc.) ; celles qui étudient des ateliers déterminés.

³ Aux anciens recueils de Frœhner (1858) et de Schuermans (1867), qui n'ont plus qu'une valeur de curiosité, au livre de Habert, *La Poterie antique parlante* (1893), il faut substituer aujourd'hui les relevés du *Corpus*, notamment XII, 5686 (où l'on a malheureusement mêlé les signatures des arrétins, des potiers de *Gallica* rouges et noirs), 5111, 10009 (*Arretina* trouvés dans les Trois Gaules), 10010 (*Gallica*, par malheur de toute espèce mêlés, noirs et rouges par exemple ; environ 3.000 noms semblant se référer à 3.000 *figuli* distincts). Ces relevés du *Corpus* ne peuvent du reste être que provisoires, ne fût-ce que parce que la transcription typographique ne permet pas de distinguer suffisamment les différentes marques.

⁴ Moins complètement, cependant, qu'on peut être tenté de le croire.

⁵ Cela résulte des lieux où il a été découvert de ces poteries.

⁶ Les prix de détail devaient être très bas, puisque les lampes ordinaires d'argile pouvaient se vendre à un as la pièce, *ab asse venales* (VIII, 10478, 1).

Au début, la Gaule importa d'Italie, et en particulier de Toscane¹. Il y avait à Arezzo de célèbres manufactures de vaisselle fine : très minces, très légères, à annoncer presque la porcelaine, enduites d'un beau vernis rouge à reflets mordorés et à glaçure inaltérable, relevées souvent par des figures et des scènes en très léger relief, de finesse et de grâce toute helléniques, les poteries arrétines firent fureur dans la Gaule des premiers empereurs². Et nous pouvons nous représenter aisément les placiens italiens parcourant le pays d'une mer à l'autre, jusqu'au seuil de l'Armorique ou aux marécages bataves³, et prenant dans chaque ville de fortes commandes⁴.

Mais le terrain, bientôt, manqua devant eux. Tout naturellement les Gaulois, qui connaissaient la richesse de leur sol en argile plastique, se mirent à fabriquer de là vaisselle pour leur propre compte, et les marques indigènes se substituèrent sur les marchés aux firmes arrétines⁵.

Du reste, les fabricants gaulois se gardèrent de heurter les habitudes prises par le pays. Il voulait de l'arrétin : on lui en donna en quantité. Les poteries de ce genre furent en imitation ou en contrefaçon des produits toscans : mêmes formes de bols ou de tasses⁶, même recherche de l'amincissement pour les parois, même surface d'un beau rouge foncé sous le lustre de son vernis, même usage de figures en relief connues motifs de décor. Mais ce n'est souvent que l'apparence. Il est très rare que la vaisselle gauloise atteigne à la finesse arrétine. Les reliefs d'ornement sont disposés sans art, en saillies trop uniformes ou trop marquées, en figures trop tassées, en contours trop péteux⁷. Quant au vernis italien, je doute que nos potiers en aient retrouvé l'exacte formule. Quelques Arvernes ont fait presque aussi bien, mais ce n'est jamais la même chose. Peut-être les contemporains s'y sont-ils trompés. Le temps a remis la vérité à sa place : aujourd'hui, le vernis des vaisselles gauloises nous apparaît de

¹ Outre les arrétins, on signale quelques vases de Pouzzoles, en particulier à Neuss et dans le Midi (Déchelette, I, p. 15), par exemple ceux de la maison *Nævia* (XIII, III, 10009, 171-4) ; et les vases à teinte claire du potier *Aco*, qu'on croit de la Cisalpine (Déchelette, I, p. 31 et s.).

² *C. I. L.*, XIII, III, p. 91 et s. ; Déchelette, *Vases*, I, p. 9 et s.

³ Je songe aux trouvailles faites à Nantes et à Vechten. — Voyez notamment la zone d'extension des produits de la maison (toscan ? d'Arezzo ?) *Cn. Ateius* (contemporaine d'Auguste ?), avec ses potiers *Crestus*, *Euryales*, *Euhodus*, *Hilarus*, *Mahes*, *Narcissus*, *Salvus*, *Xanthus*, *Zoilus*, maison qui, comme exportation, ne peut guère se comparer qu'au fabricant de lampes *Fortis*. Sur ce *Cn. Ateius*, Oxé, *Bonner Jahrb.*, CI, 1897. — Sur les arrétins en général, *C. I. L.*, XI, II, p. 1081 et s. ; Ihm, *Bonner Jahrbücher*, CII, 1898, *Die Arr. Töpfereien* ; en dernier lieu Chase, *Cat. of Arretin.* ; Pottery, *Museum of Fine Arts*, Boston, 1916.

⁴ J'ai cependant l'impression que la diffusion des vaisselles arrétines ne s'est point faite très avant dans les campagnes, à la différence de leurs concurrentes gauloises.

⁵ Sans doute vers le milieu du Ve siècle (Déchelette, I, p. 63 et s., p. 93 et s.), sous ce règne de Caligula et surtout sous celui de Claude qui amenèrent, peut-être en partie grâce à l'initiative des intendants du prince, le véritable éveil industriel de la Gaule. — Pareil fait de substitution, en matière de céramique, avait dû se produire sous la République chez les Gallo-romains de la Cisalpine : il n'y a pas été étudié, à ma connaissance.

⁶ En apparence, il y a souvent divergence entre les formes d'Arezzo et celles de la Gaule. Mais Déchelette (*Vases*, I, p. 68) a bien montré que la différenciation ne s'est produite qu'avec le temps, et qu'il a dû y avoir une période de transition où les potiers gaulois ont imité les formes italiennes comme le reste.

⁷ Déchelette, *Vases*, I, p. 240-1.

ton souvent mat et terne, parfois au contraire dur et vitreux, la teinte rouge de la poterie fatigue à la longue par sa monotonie brutale et crue ; et la terre arrétine est demeurée imperturbable dans l'éclat élégant et mesuré de son vernis, dans le charme adouci de son coloris, aussi puissante et aussi mystérieuse à sa manière que le ciment romain¹.

Deux catégories principales d'objets étaient livrés par les manufactures gauloises dans le genre arrétin : — la vaisselle de table proprement dite, c'est-à-dire des assiettes et des plats², plus ou moins creux, à bords plus ou moins relevés, allant des plus petites aux plus larges dimensions, depuis la mignonne soucoupe de dessert jusqu'au plat monumental pour gibier, poisson ou volaille, et aussi des bols et des tasses, également avec d'innombrables variétés de tailles et de formes³ ; — la vaisselle de buffet, ou, si l'on préfère, de décor et d'apparat, grands vases hauts et droits, imités des cistes de métal si chères aux Anciens⁴, potiches ventrues à couvercles⁵, urnes à anses⁶, flacons à verser⁷, majestueuses soupières surchargées d'ornements⁸. Et je passe, en fait de faux arrétins, quantité de types et d'espèces⁹.

¹ Cf. Déchelette, *Vases*, I, p. 12 et 17 ; il ne peut s'agir, bien entendu, que de l'arrétin de bonne époque. — Il faut du reste ajouter que la confection de la céramique gallo-romaine, elle aussi, est encore aujourd'hui à peu près impossible à réaliser. Analyses et remarques de Brongniart, I, p. 420 et s. : *La ressemblance... de ces poteries est une sorte d'énigme*. On a supposé que les Anciens, choisissant des argiles presque sans couleur, et propres à fournir une pâte fine et dense, leur donnaient la couleur rouge par des proportions appropriées d'ocre rouge introduite dans la pâte. L'application du vernis est également un problème : aucune trace du pinceau ; peut-être par immersion dans un liquide qui tenait le vernis en suspension. — Voyez aussi Keller, *Die roth Rœm. Töpfer-Waare mit bes. Rücksicht auf ihre Glasur*, Heidelberg, 1876.

² *Patera*, *patina*, *patella*, s'entendant surtout des assiettes ; *patella*, également de grands plats à servir : *paropsis*, surtout des grands plats (le *parasidus* des inscriptions, Déchelette, I, p. 57) ; *catinus*, *catillus* (*C. I. L.*, XII, 10017, 46, 48, 49, 50), des plats plus creux, se rapprochant des tasses ou des soupières (0 l. 09 et 0 l. 41 de contenance, suppose Déchelette).

³ Le plus petit est l'*acetabulum* (contenance, 0 l. 0684 ; XIII, 10017, 45 ; le *nanus* doit en être voisin), et on allait ainsi en passant par le *vinarium* ou bol à vin (*sextarius*, tenant un setier, 0 l. 517 ; *bisextialis*, deux setiers, équivalent de notre litre ; *senarius* doit être le vase, ou de 6 setiers, ou, plutôt, de 6 quarts de setiers, soit 0 l. 82 ; *rostratus*, espèce à bec, Déchelette, I, p. 86), jusqu'à la *penna* (XIII, 10017, 47) ou au *mortarius* (Déchelette, I, p. 88, qui les évalue assez justement à 4 setiers, 2 l. 18), qui peuvent être aussi des marmites de cuisine ou de dressoir. — Il n'y a pas à insister sur les espèces plus rares, telles que les passoires et les soi-disant *biberons* ou vases à petites tubulures latérales.

⁴ *Canna* ? (XIII, 10017, 45-6) : type 30.

⁵ *Otta* (mais il s'agit ici d'une urne noire : XIII, 10017, 51).

⁶ Types 56 et 59.

⁷ Types 60, 61, 62.

⁸ Types 29 et 37 ; voyez en particulier les vases à acclamations, de Banassac (forme 37). Nous avons noté dans la collection Plicque un fragment d'une capacité tout à fait anormale, dont le diamètre à la panse supérieure atteint 0 m. 45, tandis que d'ordinaire il ne dépasse guère 0 m. 20 ; Déchelette, I, p. 150.

⁹ Une classe tout à fait particulière de vases est celle des vases [rituels ?], en terre d'un brun rougeâtre, dont les parois figurent en relief les sept dieux planétaires (cf. t. VI, ch. I) : ces vases n'ont guère été fabriqués qu'en Belgique, chez les Nerviens ou les Tongres, et qu'à la fin du II^e siècle au plus tôt ; jusqu'ici on n'en connaît qu'un très petit nombre (cf. *Revue des Ét. anc.*, 1908).

Cependant, malgré la diversité de ses produits, la céramique gallo-romaine ne fut que la médiocre copiste de l'industrie italo-grecque. En dépit de ses efforts, elle échoua ou recula devant les vraies difficultés. A ses collections de modèles, il manque d'ordinaire la coupe, au pied fragile et à la courbe élégante, ou la fiole au type de l'amphore, avec la sveltesse de son col et le galbe de sa taille¹. On sent bien qu'elle travaillait pour le plus grand nombre, et que ceux-ci étaient fort indifférents aux délicatesses du potier hellénique.

La même conclusion s'impose quand on examine les figures moulées en relief sur les parois des plus grands vases. Les cistes ou les soupières dont nous venons de parler, et qui étaient sans doute disposées pour faire ornement sur les étagères des dressoirs ou les tables de repas, portaient à l'extérieur, pareilles en cela aux potiches ou aux jardinières de nos salons, des images de tout genre, rinceaux, arabesques, scènes de chasse, de mythologie ou de jeux, portraits de dieux, d'animaux ou de gladiateurs², de quoi retenir de temps à autre l'attention de visiteurs ou de convives désœuvrés. Or, je ne trouve rien, dans le monde gallo-romain, qui soit plus banal comme motif, plus faible comme dessin, plus médiocre comme facture : le relief, lourd, grumeleux, mal proportionné, suffit à indiquer que toutes ces figures se fabriquaient en nombre, dans une production aussi régulière, aussi intense, aussi peu personnelle et aussi envahissante que de nos jours celle des bronzes de Vienne ou des pendules de la Forêt-Noire³.

Cette grossièreté des figures s'explique en partie par la manière dont elles étaient obtenues. — Chacune était d'abord modelée à la main, isolément, par un sculpteur ornemaniste : et il est possible que cet homme ait été parfois un artiste de mérite, et que son dessin lui ait été bien payé par un patron de fabrique⁴. Ce modèle formait une sorte de poinçon en relief, d'ailleurs en terre cuite⁵. — Puis, on préparait, toujours avec de l'argile, le moule du vase à faire, ou du moins le

¹ Sauf quelques exceptions.

² Il y a, au point de vue de la fabrication, deux systèmes d'ornementation. Ou bien les ornements étaient préparés en creux, par empreintes, sur le moule de l'ensemble du vase, et, par suite, moulés avec le vase même. Ou bien, le vase étant d'abord achevé, les ornements étaient préparés en relief à l'aide de moules distincts, et ensuite appliqués sur le vase à l'aide de barbotine. Le premier système caractérise surtout la poterie antérieure aux Sévères (vases à reliefs provenant de moules estampés) ; le second, surtout la poterie postérieure à Marc-Aurèle (vases à reliefs d'applique). Cette seconde catégorie, d'ailleurs, renferme moins de la vaisselle d'usage domestique que des vases d'ornement, et beaucoup d'images de cette catégorie devaient commémorer quelque fête, où le vase était acheté comme Souvenir. Cf. Déchelette, *Vases*, surtout II, p.167 et s.

³ Cf. Déchelette, I, p. 240-1.

⁴ Je crois d'ailleurs qu'il se bornait à copier des sujets de l'imagerie courante. L'effort d'invention paraît très rare. — Les signatures qui, dans la fabrication des vases moulés, accompagnaient les pointons (XIII, 10011, 1-25), et qui par suite se retrouvent sur les moules estampés (*id.*, 26-139) et ensuite sur les reliefs des vases (*id.*, 140 et s.), ces signatures paraissent la plupart du temps des signatures commerciales, c'est-à-dire celles du fabricant du vase et non du modelleur de l'image. Mais il y a encore bien des problèmes à résoudre au sujet de ces signatures (*Corpus*, XIII, III, p. 433). — Dans les vases à reliefs d'applique, au contraire, l'artiste signait parfois son œuvre, soit à la pointe sur les moules d'argile (en Auvergne ; Déchelette, II, p. 173 ; *C.*, XIII, 10014), soit en relief sur la maquette de cire (dans la vallée du Rhône, Allobroges ?, *cera* d'un tel, Déchelette, II, p. 213 ; XII, 5687).

⁵ Ou en cire pour les reliefs d'applique de la vallée du Rhône (n. précédente).

moule de ses parois extérieures¹ : et sur ce moule, à l'aide des poinçons sculptés dont nous venons de parler, on imprimait, on estampait en creux les images à reproduire. — La forme ainsi prête, on l'appliquait sur la terre molle qui devait constituer le contour du vase² : et le vase sortait enfin de cette empreinte, avec ses parois achevées et ses dessins en relief. — Il avait donc fallu, pour le faire, une triple opération, compliquée encore par la cuisson de la terre ; et à chaque stade du travail, l'image perdait de sa finesse initiale. Mais ce que cette poterie perdait en valeur artistique, elle le gagnait en pouvoir commercial.

On voulut en fabriquer partout. Ainsi que dans les beaux temps de la faïencerie française, il se constitua entre le Rhin et les Pyrénées de véritables provinces ou écoles céramiques, ayant chacune ses formes et ses procédés préférés³. Les trois plus importantes de la Gaule Chevelue se trouvaient groupées autour du massif Central : l'école des Arvernes montrait ses anciennes fabriques de Lezoux, datant du temps gaulois, mais curieuses de toutes nouveautés, sachant s'adapter aux goûts du moment⁴, et qui avaient fait du village la plus grande bourgade céramique de la Gaule⁵ ; l'école des Rutènes au Rouergue, où travaillaient les manufactures de Montans⁶ et de La Graufesenque⁷, celles-là héritières de vieilles maisons celtiques, celles-ci actives et entreprenantes comme pas une dans le monde entier ; l'école des Gabales au Gévaudan, un instant célèbre par ses vases de Banassac⁸. En Narbonnaise, les Allobroges avaient su créer autant de

¹ Ou, dans le cas des reliefs d'applique, la plaque de terre destinée à mouler le relief.

² Ou, en cas de relief d'applique, on moulait ce relief avant de le fixer sur un vase.

³ J'ai déjà dit que la comparaison des marques, formes, vernis, que l'étude de la zone d'extension des produits, permettront de retrouver le lieu d'origine des différents potiers, et les caractéristiques de leurs spécialités. Par exemple, Bordeaux fut la cliente de *C. C. O.* = *Calas Cornelius O...* (XIII, 10010, 643), *Fam.* (881), *Nepos* (1416), aux produits très faciles à distinguer : si les fabriques ne sont pas locales, elles sont de Montans.

⁴ Lezoux (*Ledosus*) a fabriqué dès l'époque celtique des vases peints à engobe blanche ou autre : le travail romain n'a donc fait qu'y continuer une tradition indigène. Et ceci est une remarque très importante. — C'est Lezoux qui, dans la Gaule Chevelue, a la principale spécialité des grands produits de vases moulés, puis des vases à reliefs d'applique, mais on y fabriqua aussi des vases unis, barbotines, incisés, et bien d'autres choses en argile cuite. Le plus important et le plus distingué des nombreux céramistes de Lezoux est *Libertus*, qui paraît contemporain de Trajan. A près lui, en date et en importance, vient Paternus. — Voyez les travaux de Plicque (fouilles et écrits de 1879 à 1894) ; cf. Déchelette, *Vases*, I, p. 138 et s., II, p. 169 et s.

⁵ Plicque releva les substructions de 160 fours (*Congrès arch.* de 1885, Montbrison, p. 283). D'autres fours ont été retrouvés depuis.

⁶ Près de Gaillac dans le Tarn, cité des Butènes d'Albi. Là encore la fabrication des faux arrétins a succédé à une industrie indigène (cruches à couverte blanche avec dessins géométriques noirs et rouges). — Montans était sans doute le grand fournisseur de vaisselle de table en Aquitaine. Je crois que les ateliers du Sud-Ouest se sont inspirés de lui. — Fouilles et travaux de Rossignol (*Bulletin monumental*, 1859, 1861, 1862) ; cf. Déchelette, I, p. 129 et s.

⁷ Près de Millau, à 2 k. à l'est, dans la cité des Rutènes de Rodez ; peut-être le *Condatomagus* des itinéraires. C'est là qu'a travaillé le potier *Mommo*, le plus actif du pays et peut-être de la Gaule, dont nous retrouvons le nom dans des bordereaux de vente ou de fabrication : sur un de ces bordereaux (Déchelette, I, p. 87) il est inscrit pour 9.000 pièces : il fabriquait surtout des *catilli* et des *parasidi*. — Fouilles et travaux de Cérés (cf. Vialettes, *Mémoires de la Soc. des Lettres de l'Aveyron*, 1891-99, XV) ; cf. Déchelette, I, p. 64 et s.

⁸ La fabrication et surtout le relief sont ici plus médiocres. Mais la spécialité de Banassac est dans de très grands bols ornés d'inscriptions en relief, saluts à des habitants de cités

poteries avec l'argile de leurs vallons que de bons crus avec les vignobles de leurs coteaux¹. Sur les bords du Rhin, il n'y eut aucune céramique plus populaire que celle de Rheinzabern près de Spire, pourvoyeuse de la Gaule en fait de grands bols à reliefs². — Mais n'insistons pas sur ce rapprochement avec la faïencerie du dix-huitième siècle. Cette dernière garda un caractère aristocratique qui manqua aux ateliers d'Auvergne ou de Germanie. Une maison de faïence, à Moustiers ou à Saint-Jean-du-Désert, était un asile de travail artistique, passionné et silencieux³. On ne trouvait rien de pareil dans ces immenses officines de Lezoux ou de La Graufesenque, où tout était sacrifié à la quantité et à la vente : et nous aurons bien mieux l'image des fabriques gauloises en regardant près de Marseille les villages céramiques de L'Estaque et de Saint-Henry, qui entassent tout ensemble leurs dépôts de glaise, leurs fours fumeux, leurs murailles de briques rouges, leurs multitudes d'ouvriers bruyants et indociles⁴.

(*Lingonis, Remis, Sequanis, Gabulibus*, à des groupes de buveurs, *cercesariis*, etc., *feliciter*), appels aux buveurs (*bibe, feliciter*, etc.) ; XIII, 10012 J'hésite à placer la plupart de ces vases avant le second siècle (contra, Déchelette, I, p. 124).

¹ Outre les vases noirs, sans doute les vases rouges à reliefs d'applique. Ces derniers sont sans nom de fabricant, souvent avec le nom du mouleur en cire, et à inscriptions explicatives (par exemple, XII, 5637, 4, image d'Hercule avec la devise *virtus nusquam terredi potest*).

² *Tabernæ* chez les Némètes ; cf. C. I. L., XIII, II, p. 161. *Cerialis, Cobnertus* [nom gaulois], *Comitiatis*, parmi les principaux potiers. Voyez Ludowici, quatre recueils parus sous différents titres, *Stempel-Namen, Stempel-Rilder, Urnen-Grüber, Rœm. Ziegel-Grüber*, Munich, de 1901 à 1912 ; aussi Günther Reubel, *Rœm. Töpfer in Rheinzabern, Spire*, 1912. — Les rapports entre la céramique des vases moulés de Rheinzabern et celle des produits similaires de Lezoux sont assez nets, et il peut se faire que les fabriques némètes doivent leur origine à des potiers arvernes. — Dans la dépendance de Rheinzabern peuvent être les potiers triboques d'Alsace (Heiligenberg-Dinsheim Ittenweiler) ; Forrer, *Die Rœm. Terrasigillata-Töpfereien... im Elsass*, Stuttgart, 1911. — Mlle Fœlzer (*Die Bilderschüsseln der Ostgallischen Sigillata-Manufakturen*, Bonn, 1913) a étudié les fabriques de la Moselle : Luxeuil, La Madeleine (dans Laneuveville près de Saint-Nicolas-du-Port ou de Nancy), Lavoye (Meuse ; cf. Meunier, *Bull. arch.*, 1005 et 1908), et surtout Trèves ; mais il reste bien des incertitudes. — Au III^e siècle, on a fabriqué des vases à reliefs d'applique, avec inscriptions descriptives, à Cologne et à Trèves (XIII, 10013, 1-3, dans le style de ceux du Rhône).

³ Cf. Requin, *Hist. de la faïence de Moustiers*, I, 1903, p. 219 et s. ; Arnaud d'Agnel, *La Faïence et la Porcelaine de Marseille*, [1911], p. 453 et s. L'organisation et la filiation respectives des faïenceries offrent d'ailleurs des problèmes et des faits que nous retrouvons dans les poteries gallo-romaines.

⁴ L'organisation de ces ateliers céramiques est encore très mystérieuse. J'ai peine à croire que *Mommo* et les autres potiers dont les noms figurent sur les bordereaux, fussent des patrons : je crois plutôt à des esclaves, affranchis ou employés d'une grande maison dont la raison sociale nous échappe, absolument comme le *Mascuricus* allobroge est un esclave de la gens *Furia*, le *Nanthus* des poteries arrétines est un affranchi des *Cn. Ateii* (10009, 317 et 54), chacun de ces signataires, *Mommo* par exemple ou *Nanthus*, devant être regardé comme un chef d'atelier ayant la signature commerciale, tout ainsi que les directeurs des verreries de Frontin. — Il y a trace, d'autre part, de dynasties de potiers : *Arverbus*, puis *Belsa, Arverni filius*, 10010, 175 et 287. — Trace aussi de potiers associés (XIII, III, p. 120). — Il y avait des *figlinæ* faisant partie des biens d'une commune. — Il a pu y avoir des potiers libres réunis en corporation : *magister figulorum* sur le terroir de Nimègue, XIII, 8729. — Tous les genres d'organisation ont pu se rencontrer : mais je crois cependant à la prédominance de l'organisation familiale, domaniale, esclaves et affranchis pour le compte d'un chef de maison, genre des *Cn.*

L'histoire de l'arrétin rouge soulève mi dernier problème, plus difficile encore que les autres, celui de sa rapide disparition. Après s'être montrée subitement, au lendemain de la conquête, après s'être imposée pendant deux siècles à toute la Gaule, cette poterie vernissée et moulée se fit oublier en quelques années¹, ne laissant derrière elle que les déchets innombrables de ses produits et quelques survivances industrielles, vestiges à peine sensibles d'une industrie qui avait gouverné le monde durant la paix des Césars et des Antonins². A ce fait, je ne connais aucune explication suffisante. Supposera-t-on que l'État, dans le désir de protéger le commerce italien, aura prononcé contre les fabriques de la Gaule le

Ateii déjà nommés. — On a émis l'hypothèse de fabricants de moules, et même de poinçons, distincts des fabricants de vases, et encore l'hypothèse de potiers ambulants transportant avec eux leurs moules et façonnant des vases sur place. Les dernières recherches me paraissent, au contraire, montrer la solidarité de fabrication des poinçons, des moules et des vases, la concentration du travail dans quelques grands centres (au moins pour les vases vernissés, car il devait se fabriquer partout de la vaisselle commune mate). Il est même de plus en plus vraisemblable qu'il n'y a pas eu un très grand nombre de potiers homonymes. Et la multiplicité extraordinaire des débris signés d'un même nom s'explique en dernière analyse par l'incroyable intensité de production d'un même atelier dans un espace de temps assez limité (voyez les 9.000 pièces de *Mommo*). On peut presque dire qu'une seule génération de potiers suffit à recouvrir la Gaule de faux arrétins. Tout cela a été bien mis en lumière par Déchelette, *Vases*, I, p. 75, 105-7, etc. — Le plus grosse difficulté provient de la présence, dans des ateliers céramiques très éloignés, de marques du même potier : par exemple l'atelier du Pont-des-Rèmes à Florent (Marne) a livré plus de 40 vases de Censoriaux, d'où l'on doit conclure qu'il y a travaillé ; et ce mime Censorinus est signalé à Lezoux, à Rheinzahern, et ailleurs (Chenet, *L'Atelier... du Pont des Rèmes*, Reims, 1913 ; Mlle Fœlzer, au contraire, croit à quatre ou cinq homonymes, p. 66-7). On a supposé qu'il avait quitté Lezoux pour porter successivement son métier en Champagne et sur le Rhin. Mais d'autre part, ce même atelier de Florent a livré des produits de potiers de Lezoux et de La Graufesenque tout ensemble : je ne me représente pas les fabricants de ces deux endroits allant travailler ensemble, ou envoyer leurs chefs d'ateliers travailler ensemble au Pont-des-Rèmes. Il y a dans cette histoire de la poterie *parlante* une série d'énigmes que je ne m'explique pas.

¹ Après le temps de Marc-Aurèle et de Commode ?

² Étant donné que les éléments constitutifs du faux arrétin ou de la *terra sigillata*, comme on dit, sont, 1° le vernis rouge, 2° l'emploi du poinçon modelé pour les moules et du moule pour les reliefs d'ornement, 3° la signature du potier, voici les survivances ou les disparitions que je constate pour ce genre de poteries : 1° la signature disparaît la première, et, à ma connaissance, avant le IIIe siècle ; 2° l'usage du relief se maintient, avec poinçon et moule, mais au vase moulé par ensemble se substitue le relief appliqué par la barbotine ; 3° mais en même temps se développe l'usage de façonner sur le vase le bas-relief, sans poinçon ni moule, par un modelage de barbotine à la main ; 4° l'usage du poinçon (avec lettres ou images) subsiste, et jusqu'à l'époque barbare, mais pour imprimer en creux sur les vases mêmes. Comme on le voit, il y a persistance mais décomposition des divers éléments de l'arrétin. — Les vases à reliefs barbotinés sont répandus surtout en Belgique et en Germanie Supérieure. Voyez notamment les vases gris ou jaunes à scènes de chasses ou de combats, dits de *Castor* (localité du comté de Northampton), autrefois *Durobrimi* en Bretagne, où l'on croit qu'était le centre de fabrication : ils me paraissent du IIIe siècle. — Les vases à décors imprimés directement sont plus grossiers. Ils représentent, je crois, des céramiques locales, fabriquées et utilisées sur place. Ils ont commencé au moins à la fin du second siècle, et par tout l'Empire (surtout encore en terre rouge), pour se continuer jusqu'à l'époque mérovingienne (surtout en terre noire et grise). Voyez en dernier lieu Haverfield, *Archæologia Cambrensis*, 1910, p. 228 et s. ; il faut écarter à leur sujet les conclusions de Déchelette, II, p. 327 et s.

même interdit que contre ses vignobles ? C'est fort douteux¹ : les poteries d'importation ne sont pas plus nombreuses au troisième siècle, tout au contraire. D'ailleurs, en Italie aussi, la fabrication des arrétins s'est également terminée². Je croirais plutôt à quelque changement dans le goût du jour, à une préférence plus forte pour la verrerie ou pour les vases polychromes³ ; et je croirais aussi à quelque lassitude industrielle, qui fit renoncer les fabricants aux multiples opérations exigées par le façonnage des vases moulés⁴.

Même pendant les deux siècles de sa prospérité, la céramique rouge à façon arrétine eut à lutter, en Gaule comme ailleurs, contre la concurrence de la vaisselle sombre, en poterie à teinte noire, elle aussi monochrome et à glaçure fine et bien adhérente⁵. Encore que ce type ne fia pets chez nous d'origine nettement indigène. et qu'il y ait subi des influences italo-grecques⁶, il s'est développé en Transalpine de meilleure heure que la poterie rouge, il y a pris plus d'indépendance, plus d'habitudes locales, il y a donné des produits de style plus personnel, et, somme toute, de facture plus délicate et mieux surveillée⁷. Toutefois, la poterie noire n'offrit jamais les mêmes variétés que sa rivale ; elle se borna à quelques types de vases, sobres et simples, elle évita les grands bols à images, massifs et compliqués. La fabrication en fut limitée à quelques maisons, installées surtout en Dauphiné⁸ et en Belgique⁹, maisons qu'on dirait soucieuses de très bien faire, et qui n'eurent sans doute pas les ambitions internationales des potiers de Lezoux et de La Graufesenque¹⁰. Du reste, cette

¹ Toutefois, il ne faudrait pas nier la possibilité d'une politique industrielle des empereurs. Outre les mesures contre la vigne, voyez celles pour limiter la production des mines, peut-être pour assurer le monopole du papyrus. — Il est eu outre possible que, sous les Sévères, il y ait eu des règlements sur les marques de fabriques qui aient gêné l'industrie gauloise : la législation de ces marques est d'ailleurs ce que nous ignorons le plus dans l'histoire de l'industrie romaine.

² Cf. Déchelette, I, p. 105.

³ Il est certain que l'avènement de Septime Sévère et de la dynastie syrienne, correspondant avec les progrès des cultes orientaux, a dû changer les habitudes industrielles et les goûts artistiques de l'Empire.

⁴ Les désastres du temps de Marc-Aurèle ont dû également raréfier la main-d'œuvre.

⁵ Le noir doit être en partie le résultat d'une fumigation.

⁶ Campanienne ? étrusque ? Il est cependant probable que des éléments ou, si l'on préfère, des habitudes indigènes s'y sont mêlés ; voyez les vases noirs de Champagne.

⁷ Voyez les observations de Dragendorff, *Terra sigillata*, p. 88 et s. ; du même, *Westdeutschland zur Römerzeit*, p. 62 ; celles de Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 435 : vases à côtes faits au tour, si bien faits qu'à première vue on les croit moulés.

⁸ Chez les Allobroges, et l'on a pu conjecturer que l'industrie a été acclimatée en Belgique par des potiers venus de là (Dragendorff, *T. s.*, p. 94). Principales maisons : *Martinus*, *Priscus*, *Seveo*, *Mascuricus* (esclave de *Q. Verrius Achillæus*, XII, 5686, n° 562 et 924). Leurs produits s'exportent d'ailleurs très peu hors du pays viennois. Ces vases ont été bien étudiés dans Marteaux et Le Roux, *Boutæ*, p. 431 et s. — De nature très différente, beaucoup plus grossière, sont les vases noirs en particulier des Éduens (10010, 93, 775, 1209, etc.) : mais ils étaient d'usage purement local, et se rattachent à la céramique commune des récipients de cuisine.

⁹ Surtout à Trèves (on en a douté), peut-être aussi à Tongres, Bavai, Reims. Les principales fabriques paraissent celles de *Lossa*, de *Meddicus*, de *Vocara* ou *Vocarus* et fils (10010, 1155, 1322-3, 2075-6, 1030), dont la zone d'extension paraît être dans la Belgique du Rhin et en Germanie.

¹⁰ Cf. les deux notes précédentes.

poterie noire devait, elle aussi, ne durer qu'un temps¹ ; et dès le second siècle, les bonnes fabriques en ont disparu².

D'autres groupes de produits, moins répandus ou moins soignés, alimentèrent pendant un temps les magasins de certaines provinces. En Belgique, par exemple, on eut un genre de poterie à teinte claire, orange ou jaunâtre, qui m'a paru du reste d'assez mauvais effet³ ; en Auvergne, des vases, de fabrication plus finie, à pâte blanche et à glaçure jaune⁴. Mais rien de cela ne réussit : le rouge monochrome des arrétins était encore le plus fort.

Quand il eut perdu sa vogue, au troisième siècle⁵, la Belgique, toujours entreprenante en matière industrielle, mit en circulation de nouveaux vases à boire, ronds, pansus, à vernis noir, gris ou rouge, avec des ornements ou des inscriptions modelés en barbotine blanche⁶. Je ne crois pas que ces vases aient beaucoup réussi au sud de la Seine⁷. Mais au nord on ne s'en priva nulle part, et les morts comme les vivants ne voulurent point s'en passer⁸.

L'avènement de cette poterie bigarrée était, dans une certaine mesure, le retour à la tradition gauloise, au goût pour les vases polychromes, moins monotones et pour ainsi dire plus vivants. Au cours du troisième siècle, il sembla que la Gaule se reprit de passion pour la variété, le jeu et l'éclat des couleurs⁹.

X. — TERRE CUITE : BRIQUES, OBJETS DE MOBILIER, FIGURINES.

Les autres industries de la terre cuite n'eurent pas, en Gaule, l'importance et la variété de l'industrie vaisselière. Elles n'en occupèrent pas moins, dans toutes les

¹ Sauf peut-être chez les Allobroges.

² Il semble bien, en rapprochant les dates, que la poterie noire a reculé, vers la fin du Ier siècle, devant le faux arrétin.

³ Il semble bien qu'il y ait des liens de forme, de temps et de lieu entre ces produits et ceux de la céramique noire. Mais ils sont plus grossiers, et je me demande si ce ne sont pas des tentatives locales et maladroites pour imiter l'arrétin. Je crois qu'un en trouverait de semblables en dehors de la Belgique.

⁴ Ici, la tendance vers l'arrétin est plus visible. Ateliers de Vichy, Gannat, Saint-Rémy-en-Rollat (Déchelette, I, p. 41 et s.). Les vases sont presque toujours anépigraphes. Ce type a dû disparaître avant la fin du Ier siècle.

⁵ On a supposé seulement à partir de Probus. Je doute qu'il ne faille pas remonter plus haut.

⁶ Et sur les vases plus grossiers et plus récents, tracés au pinceau. — Sur ces inscriptions, t. VI, ch. II.

⁷ Peut-être seulement parce que le commerce, après les désastres du temps de Marc-Aurèle, fut moins entreprenant.

⁸ *C. I. L.*, XIII, III, 10018. Comme centres de fabrication, sans doute surtout Trèves et Cologne.

⁹ Il ne faut pas croire, cependant, que les yeux des Gaulois et soient absolument résignés, en matière de poterie, à l'uniformité du rouge arrétin. Outre les essais des premiers temps, on trouve trace de vases vernissés, à teinte grise, jaune, marron ou verte assez éclatante, vases à parfums ou à liqueurs, affectant parfois des formes bizarres, de tête humaine ou d'animal par exemple, et qui font songer aux fantaisies de nos fabricants d'apéritifs ; cf. Déchelette, II, p. 322-5 ; Musée de Saint-Germain, salle XIV, 1 A et B, *Cat.*, p. 114. Des formes similaires se retrouvent en verrerie. Mais cela n'a pu être qu'une industrie d'occasion, comme chez nous.

cités du pays¹, fort grand nombre d'ouvriers, et quelques chefs de maisons leur durent certainement de sérieuses fortunes.

3° Des briqueteries ou des tuileries se fondèrent, dès l'heure de la conquête, sur tous les points du territoire² : car il est probable que la Gaule³ reçut en cela ses meilleures leçons, non pas des industriels italiens, mais des légionnaires eux-mêmes, aussi experts à façonner des briques qu'à tailler des chars pentes.

Plus encore que la pierre, la brique⁴ chassa le bois des constructions celtiques. On l'utilisa pour les planchers, les cloisons et les toitures des maisons⁵, pour l'installation des cheminées, des conduites d'eau et de chaleur, des différents appareils nécessaires aux entreprises industrielles et agricoles⁶. Elle sut remplacer la pierre dans les colonnes des péristyles⁷ et le métal dans les tuyaux de vidange⁸. Les pauvres purent, avec elle, se procurer des tombeaux à bon marché ; les propriétaires s'en servirent pour l'ornement des corniches ou des balustrades de leurs jardins ou de leurs villas⁹.

Car la terre continuait à se prêter aux formes les plus diverses. Elle fournit la grosse dalle plate, lourde, compacte, pouvant atteindre jusqu'à une coudée de côté, trois à quatre doigts d'épaisseur, excellente pour les ouvrages de maçonnerie¹⁰. Elle fournit aussi la faîtière légère, en demi-cylindre, aussi utile pour rejeter l'eau que pour la conduire¹¹, ou encore les tuiles à rebords qui, emboîtées l'une dans l'autre, présentaient une surface de toit continu, imperméable au vent et à la pluie¹². Voilà, pour les demeures, bien des éléments de solidité et de confort que la Gaule avait ignorés, et que lui procura la brique d'argile, faite à la façon romaine.

Dans certains pays même, où la pierre était plus rare, on bâtit de terre cuite des maisons entières¹³. Toulouse était déjà la ville aux murs de briques¹, ce qui la

¹ C'est à dessein que je dis toutes les cités.

² Il y en eut d'autant plus que, outre les briqueteries industrielles, bon nombre de propriétaires tirent fabriquer chez eux les briques nécessaires à la construction de leurs villas, *tegulae ad villam aedificandam* (*Digeste*, VIII, 3, 6). Certaines marques de briques peuvent donc donner les noms de propriétaires de domaines.

³ On place d'ordinaire à l'époque gauloise les briquetages de la Seille (briquettes carrées et cylindriques) : ce sont d'ailleurs des appareils fort primitifs. Il me paraît au surplus difficile que les Gaulois n'aient pas connu au moins l'usage des briques séchées à l'air. Ceux du Midi, d'autre part, n'ont pu rester insensibles à l'influence des briquetiers grecs d'Agde ou de Marseille.

⁴ Je parle de la brique cuite, *testa*.

⁵ Vitruve, II, 8, 16 et s.

⁶ Déchelette, II, p. 340.

⁷ Briques plates en forme de cercles ou de secteurs de cercles.

⁸ Briques creuses, cubiques ou cylindriques.

⁹ Blanchet, *Décoration*, p. 15-21.

¹⁰ *Later*. La coudée, ou le pied et demi, fait 0 m, 4436 (il s'agit ici de la brique *sesquipedalis*, qui est carrée ; c'est le type officiel, *leges publicae non patiuntur majores crassitudines quam sesquipedales constitui*, Vitruve, II, 8, 17) ; 3 à 5 doigts font de 55 à 73 millimètres. On pouvait aller jusqu'à 2 pieds de côté avec la brique *bipedalis*. Il y en avait un très grand nombre de variétés, suivant la nature du mur à bâtir.

¹¹ *Imbrex*. Elle servait à recouvrir les arêtes de toits, à former des rigoles.

¹² *Tegula*. Voyez les remarques de Vitruve, II, 8, 18-20.

¹³ *C. I. L.*, XIII, 6054, *attega tegulicia*, élevée à Mercure en Alsace. — La construction, toute en briques, la plus originale de la Gaule est la pile de Cinq-Mars près de Tours : briques larges de 0 m. 225 à 0 m. 24, longues de 0 m. 33 à 0 m. 34, épaisses de 0 m.

faisait ressembler davantage à la plus vieille Rome². Dès le milieu du second siècle, l'emploi monumental des dalles d'argile se généralisa partout : on n'éleva plus de grosses murailles, même pour les remparts des villes, sans intercaler entre les assises de petit appareil en pierre plusieurs couches de grandes briques posées à plat, qui coupaient la monotonie de la façade et qui servaient en même temps à tasser le blocage intérieur.

De ces tuiles ou de ces briques, il y en eut évidemment de toute facture. Au début de l'ère romaine, on en vit de bien mal faites³ : les ouvriers du pays ne connurent point tout de suite les recettes ou le tour de main des Italiens. Mais ils finirent par obtenir l'un et l'autre. Et on eut en Gaule des briques d'aussi bonne façon qu'en Italie, d'un grain très dur, un peu poreuses, mais légères et compactes⁴.

Malgré tout, on évitera d'affirmer que les tuileries aient eu de ce côté des Alpes la même importance que sur les bords du Tibre ou en Campanie. Il s'en installa un grand nombre, mais leur commerce ne s'étendit pas très loin, et leur chiffre d'affaires ne fut pas considérable. C'étaient de bonnes maisons d'utilité municipale, et rien de plus. La brique n'a point pris chez nous la popularité que lui donna l'Italie romaine⁵. — J'excepte quelques régions du Midi, plus complètement acquises aux pratiques latines et où il y eut des manufactures assez considérées⁶, et les pays de garnison, où les soldats romains continuaient à exercer leur traditionnel savoir-faire de briquetiers⁷.

035 à 0 m. 04. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les douze compartiments de mosaïques qui ornent les parties supérieures, exécutées avec des petits morceaux de terre cuite rouge incrustés dans le mortier, et figurant des carrés, des losanges, des chevrons brisés, des triangles, des quatre-feuilles, des imbrications, etc. Je ne crois pas la construction antérieure au III^e siècle.

¹ Ausone, *Urbes*, 99 : *Tolosam, coctilibus munis quam circuit ambitus ingens*.

² Cf. Cicéron, *De divinatione*, II, 47, 99.

³ D'après les observations que j'ai pu faire dans certaines ruines du début de l'Empire, où j'ai trouvé des briques moins fermes, moins compactes. Mêmes tâtonnements dans l'arrétin.

⁴ *Propter levitatem habent firmitatem* (Vitruve, II, 3, 1) : voyez chez Vitruve les extraordinaires précautions pour avoir de la bonne brique.

⁵ La quantité de briques n'est jamais, là où j'ai pu le constater, comparable à celle des poteries. A Lyon, le Musée renferme bien peu de briques d'origine locale. A Bordeaux, les deux principaux briquetiers qui desservent la construction sont *C. Octavius Catulus*, dont on n'a rencontré les briques jusqu'ici que dans la ville, et *Merula*, fils de *Toutissa, Cubus*, dont les briques se rencontrent aussi en Saintonge et en Poitou ; ce dernier doit être biturige de Bourges, mais peut-être installé à Bordeaux ; *Inscr. rom. de Bord.*, I, p. 445 et s. — Remarquez que l'on a importé, au moins dans le Midi, des briques d'Italie (*C.*, XII, p. 684, n° 3678).

⁶ Chez les Viennois, *officina Clariana Auli Decii Alpini* (XII, 5579, 19-26), dont les produits sont répandus dans une bonne partie de la Narbonnaise. Les autres fabriques limitent leurs débouchés, soit strictement à la cité, soit aux cités voisines.

⁷ Surtout, bien entendu, dans les deux Germanies, mais aussi assez loin dans l'intérieur, jusqu'à Viviers et Nérès. Les briques étaient marquées à l'estampille des corps, légions, troupes auxiliaires, flottés, détachements mixtes. Voyez, à titre d'exemple, le travail de Hamy, *Les Sigles figulins de la Flotte de Bretagne*, 1907 (*Bull. de la Soc. Acad.*) : il s'agit de la *classis Britannica* de Boulogne.

4° Divers objets ou pièces de mobilier étaient façonnés en terre cuite, par exemple les poids de tisserands¹ et les lampes d'intérieur. De ceux-là, on rencontre en Gaule une quantité inimaginable, lourds et insignifiants, tous, je crois, de fabrication locale. Les lampes, au contraire, sans être rares, bien loin de là, sont moins communes dans les Trois Gaules que dans certaines provinces de l'Empire, telles que l'Afrique ou l'Italie, peut-être parce que les Celtes, à la différence d'autres peuples, n'allumaient point de lumière à l'usage de leurs morts ou de leurs dieux².

Aussi la fabrication des lampes d'argile ne provoqua point chez eux une sérieuse activité : une seule maison notable s'y adonna, citez les Voconces de la Drôme³. Le monde romain possédait alors une manufacture fameuse de lampes en terre cuite, celle du potier Fortis près de Modène⁴, dont la marque fut peut-être la marque industrielle la plus connue dans l'univers entier. Ce qu'elle a livré de petites lampes moulées, ornées de reliefs et signées de ce nom, confond notre imagination⁵ : Fortis aurait suffi, s'il l'avait voulu, à la consommation de toute la Gaule⁶. La production indigène fut en partie étouffée par cette formidable concurrence⁷. Et cet exemple de Fortis, encombrant le monde de ses lampes toujours pareilles, banales d'ailleurs de forme et de décor, brisant sous leur nombre les initiatives locales, est peut-être le plus caractéristique de l'histoire économique de l'Empire. Une seule usine outillée pour la fabrication intensive d'un produit déterminé, le livrant à très bon marché, utilisant la paix romaine pour lancer sa marchandise dans tous les lieux de vente, réussit à enrayer ou à ruiner les maisons similaires, à tuer partout un peu de bon travail et d'effort indépendant. Car ce qui triomphait avec la lampe de Fortis, c'était la quantité et non la qualité, le type convenu répandu à des millions d'exemplaires, et non pas l'œuvre nouvelle d'un chercheur original. La copie l'emportait sur l'invention : c'était de la vie et de la beauté qui s'en allait dans cette victoire de l'impérialisme industriel.

¹ Ou de filets ; cf. *C. I. L.*, XIII, 10019. Il faut toujours consulter à ce sujet le célèbre mémoire de Ritschl, *Ueber antike Gewichtsteine*, écrit en 1866, *Opuscula*, IV. — Ajoutez de menus objets domestiques, pipes, tirelires, etc.

² Il ne faudrait cependant point généraliser : de Gérin-Ricard a trouvé, il est vrai en Narbonnaise, 15.000 lampes de toute origine au *châtelard* de Lardiers (Basses-Alpes) ; *Bull. arch.*, 1913, p. 196.

³ *L. Hos(idius ?) Cri(spūs ?)* ; XII, 5682, 57 ; XIII, 10001, 55. Je la crois d'origine postérieure à celle de *Fortis* ; le style est moins sobre. C'est une des très rares maisons de céramique (avec *Fortis* et très peu d'autres) qui ait établi dans ses produits des séries, marquées par des lettres et par des signes. — Toutefois, l'exportation des lampes de cette maison, si intense que fût sa production, demeura très faible hors de la Narbonnaise : et ceci est à noter.

⁴ L'origine modenaise de *Fortis*, *Communis*, *Strobilus*, est très probable, plutôt que certaine. On place leur activité, sans preuve décisive, pendant tout le siècle, *C. I. L.*, XV, II, p. 783. La forme des lettres, la sobriété du dessin des objets me font penser, pour *Fortis*, à des produits faits suivant un type voisin du temps d'Auguste.

⁵ Voyez (*C. I. L.*, XIII, 10001. 136, et XII, 5682, 50) la liste des localités qui ont fourni des lampes signées *Fortis*. Ce que nous disons de *Fortis* peut se dire, dans des proportions moindres, de quelques autres grandes fabriques modenaises ou italiennes, *Strobilus*, *Communis*, *C. Oppius Restitutus*, dont les produits accompagnent ceux de *Fortis* dans la Gaule (cf. n. précédente).

⁶ Notez les 9000 pièces indiquées sur un bordereau du potier *Mommo*.

⁷ Remarquez, à la différence de ce que nous constatons pour la vaisselle et les figurines, l'extraordinaire rareté de noms gaulois chez les potiers de lampes.

5° Les figurines de terre cuite¹, en revanche, sont de fabrication uniquement indigène. Que les Celtes aient emprunté aux Gréco-romains, et seulement après la conquête, l'idée de modeler en argile des images de divinités², d'êtres humains³, d'animaux⁴ ou d'objets⁵, et qu'ils aient le plus souvent copié pour ces figures des dessins classiques, la chose est fort vraisemblable⁶ : mais, à la différence des lampes, les statuettes de glaise ne vinrent jamais du dehors⁷. Elles étaient fabriquées en Gaule, souvent par des industriels locaux⁸, et en argile du terroir⁹. — Je me demande s'il n'y eut pas quelques motifs à cette habitude de rechercher des produits nationaux en ce genre d'articles. Peut-être, comme ces statuettes accompagnaient les défunts dans les tombes¹⁰, et comme elles représentaient des divinités familières et domestiques, répugnait-on à se servir de terre étrangère et à les recevoir toutes faites du dehors¹¹. Ou, encore, le bon marché fut tel, que la concurrence transalpine n'osa point se présenter.

Car ce sont, ces figurines, des objets à bon compte, ce qu'il y eut de plus populaire dans les boutiques des potiers. La pâte n'est point toujours très bonne ni très bien cuite ; et elles ne sont pas faites à la main, mais à l'aide de moules, qui en ont livré des douzaines de pareilles¹². Le dessin primitif, fourni par quelque image italienne ou grecque¹³, a pu être parfois au-dessus du médiocre : mais l'artiste indigène l'a vite défiguré, ainsi que les modeleurs de Provence ou

¹ Tudot, *Collection de figurines en argile*, 1860 (toujours important) ; Blanchet, *Étude sur les figurines*, etc., 1891 (*Mém. des Antiquaires*, LI) ; *id.*, *Suppl.*, 1901 (id. LX) ; Coutil, *Les Figurines en terre cuite des Éburovices*, etc., Evreux, 1899 ; *C. I. L.*, XIII, 10015 ; XII, 5689 : Musée de Saint-Germain, salle XIV, *Cat. sommaire*, p. 114 et s. (S. Reinach).

² C'est leur principal emploi, et, parmi ces divinités, Vénus et les Mères sont de beaucoup les plus répandues, sans doute parce que ces poteries servaient surtout à des cadeaux de naissance ou de mariage.

³ Surtout des enfants, en pied ou en buste (pour le motif indiqué n. 2) ; mais aussi quelques caricatures.

⁴ Surtout des colombes et des coqs (cf. le motif indiqué n. 2).

⁵ Surtout des œufs et des fruits.

⁶ Blanchet, *Suppl.*, p. 9 et s.

⁷ Le contraste entre ces deux catégories d'objets est absolu.

⁸ La majorité des noms de grands fabricants sont celtiques, *Pistillus*, *Rextugenos*, *Sacrillos*. Nous avons quelquefois les adresses des fabricants : à Cologne, *Vindex*, *Elius Manlianus et Lucius*, tous trois *ad Gantunas* (*Cantunas*) *Novus* (qui paraît avoir été le quartier des modeleurs), *Servandus, ad Forum Hordiarium* (XIII, 10915, 115, 98, 103, 108 : cf. Klinkenberg. p. 250 et s.

⁹ Surtout l'argile blanche (de là, l'extraordinaire production des ateliers de l'Allier, Toulon et autres), et il doit y avoir à ce choix, soit un motif coutumier ou religieux, soit un motif technique, peut-être la facilité d'appliquer des peintures (Blanchet, p. 16), et c'est cette facilité qui explique aujourd'hui encore le choix de l'argile blanche pour la fabrication des *santons* dans le Midi.

¹⁰ Blanchet, *Étude*, p. 79 et s., en particulier p. 82 et s., p. 84 et s.

¹¹ Qu'on songe au culte général de la terre du pays et aux nombreuses pratiques que ce culte a déterminées.

¹² On a même supposé un commerce de moules : mais le relevé des moules signés (XIII, 10013, 1-63) n'apporte pas une confirmation décisive à cette hypothèse.

¹³ Sauf, bien entendu, le cas de la figuration d'un type indigène, divin ou populaire : car, plus que lampes et vaisselle, celles-là entièrement tributaires de l'imagerie classique, la figurine fait une certaine part aux motifs tirés de la vie indigène. En particulier, elle accepte, ce que la vaisselle ne fait pas, de représenter les dieux indigènes (la Mère celtique ; autre variante, je crois, dans la déesse accroupie à l'oiseau, dite figurine de Quilly, Blanchet, *Suppl.*, p. 63 ; le dieu au maillet, *id.*, p. 61-62).

de Piémont déforment les belles images de saints dont ils s'inspirent pour les figurines vendues aux foires de **santons**.

Ces **santons** en terre, toujours chers aux Marseillais lors des fêtes de la Noël, ce sont après tout les derniers héritiers chrétiens des figurines gauloises. Celles-ci également, j'imagine, se donnaient en cadeau¹ dans le menu peuple, aux fêtes éternelles de décembre et de janvier, aux Saturnales et aux Étrennes². De même que pour les **santons** encore, il s'en façonna d'abord un peu partout, dans les villes et les villages, là où quelque artiste improvisé se sentit la vocation de créer une image de dieu avec un peu de terre, sur un modèle fourni par une statue étrangère.

Mais, tout autant que notre époque, le monde romain se laissait entraîner à la concentration industrielle, à la production par grandes masses dans les lieux principaux. Les humbles ateliers de figurines ne purent lutter contre ces puissantes maisons qui se mirent à fabriquer par milliers les images populaires : Allusa à Bordeaux, connu pour ses Mères³ ; l'Armoricain Rextugénos, pour ses Vénus à la rigidité hiératique⁴ ; Sacrillos l'Arverne, de Toulon-sur-Allier, grand fournisseur de colombes⁵ ; et surtout l'Eduen Pistillus, qui passa maître dans le genre familial, remplissant toute la Gaule de Mères pouponnières, d'enfants au berceau, de lits domestiques, de chiens gardiens du foyer⁶. — Qu'on ne se trompe pas d'ailleurs sur le mérite de Pistillus et de ses émules : ce sont de pauvres œuvres que leurs figurines, faites pour de pauvres ménages, et qui s'en allaient remplir les boutiques à quelques as ou qu'étaient les colporteurs aux heures de marché.

L'exemple de Pistillus et des imagiers ses confrères nous montre à nouveau ce penchant des industriels romains pour les besognes spéciales. Un potier qui fabriquait des lampes s'interdisait de mouler des statuettes. Il ne s'est point

¹ Le choix des sujets indique des cadeaux, sans doute en particulier pour les jours ou anniversaires de naissance ou de mariage. Mais il devait y avoir aussi dans ces terres cuites des poupées ou des pièces de jeux d'enfants.

² Rappelons-nous la fête romaine des *Sigillaria*, incorporée aux Saturnales.

³ XIII, 10015, 77.

⁴ XIII, 10015, 85 : *Rextugenos Sullias*. Ce dernier mot désigne peut-être le [*ad*] *Salim* de la Table de Peutinger, qui est une localité des Vénètes (Castennec) : *Sulis* devait être un sanctuaire de la grande divinité féminine des Celtes (dont on a fait une Minerve, t. VI, ch. I), et il serait possible que ce sanctuaire ait eu des potiers attachés à lui, fournissant de figurines le public dévot. Tout indique un des plus anciens ateliers de la Gaule, la signature en celtique (*avvot = fecit*), le type de la Vénus, avec ornements inspirés de la symbolique gauloise : c'est, je crois, le principal effort fait par ce genre d'artistes pour adapter la plastique de l'argile à la religion indigène : voyez la figurine du Musée de Rouen (= Saint-Germain, n° 17402 : Blanchet, *Ét.*, pl. I. 3). qui paraît appartenir à cet atelier, figurine où la Déesse Mère est représentée avec une taille surhumaine, flanquée d'un couple humain plus petit, et d'un enfant plus petit encore, ce qui n'est pas sans analogie avec les figures du chaudron de Gundestrup. Mais il ne semble pas que l'atelier ait eu la vie très longue.

⁵ XIII, 10013, 38 : *Sacrillos Carati (servus ?)*. Il y a eu à Toulon (comme ailleurs pour le faux arrétin) un véritable village de potiers en figurine blanche : la moitié des moules signés en proviennent. — Une autre localité à fabriquer de ce genre était, près de là, Saint-Pourcain-sur-Besbre. — L'une et l'autre localités étaient chez les Arvernes, mais à la frontière des Éduens ; voyez la carte de Bruel, *Mélanges historiques*, IV.

⁶ XIII, 10015, 84 et 34 : tous les moules signés de ce nom ont été trouvés à Autun. Toutefois, on a objecté que la terre n'est pas du pays : est-ce bien certain ?

créé, ni en Gaule ni ailleurs, d'immenses entreprises céramiques satisfaisant à toutes les tâches. Un tel effort fut impossible aux hommes de ce temps, qui voulaient le travail facile et rémunérateur, et qui le trouvaient dans l'exploitation à outrance d'une spécialité.

On vit cependant, à cet égard, une tentative curieuse, celle du maître potier arverne Nattus, qui voulut fabriquer des lampes comme Fortis de Modène, de la vaisselle comme les Toscans d'Arezzo, des figurines comme l'Éduen Pistillus¹. Il était installé au centre de la Gaule, en Auvergne², sur ce sol le plus riche en glaise de toute la contrée celtique, chez ce peuple industriel et entreprenant qui essaya sous l'Empire romain de compenser par la gloire du travail la perte de son principat politique³. — Mais la fabrique de Nattus ne dura pas, attaquée en même temps par la concurrence des potiers spécialistes de la Gaule et par l'importation des marchandises italiennes⁴.

6° Une place à part doit être faite, à côté des figurines, aux antéfixes et aux médaillons.

Les antéfixes sont, à proprement parler, des tuiles faîtières, destinées à couronner le sommet ou les angles, les frontons ou les façades des édifices. S'agissait-il d'un riche monument, on le surmontait de sculptures sur pierre ou sur marbre, faites exprès pour lui. Visait-on à l'économie, on recourait à des tuiles toutes prêtes, fabriquées au moule par les maîtres briquetiers, et dont les reliefs reproduisaient les modèles consacrés en décoration monumentale, sphinx, mascarons ou palmettes⁵.

C'étaient également des pièces de décoration que les médaillons en terre cuite qu'on suspendait aux murailles ou qu'on exposait dans les salons⁶. Par ces médaillons, le bas-relief à son tour entraît dans la céramique, comme la sculpture y était entrée par les figurines. On représentait⁷ de cette manière des scènes de mythologie, des combats, des chasses, des sujets pareils à ceux qu'on voyait sur les vases ou les potiches, et aussi quelques scènes historiques, telles que la fondation de Lyon⁸ ou les triomphes de Trajan¹. C'étaient au reste les

¹ *Nattus Avernus* ; C. I. L., XIII, 10001, 220 ; 10010, 1411 ; 10015, 32 et 82.

² Peut-être à Saint-Pourçain-sur-Besbre chez les Arvernes, aux frontières des pays arverne et éduen.

³ Cf. t. VI, ch. VI.

⁴ De même (Déchelette, I, p. 41 et s.), il faut constater le peu de durée (sous les premiers empereurs) de la fabrique de Saint Rémy (également chez les Arvernes), qui produisait des figurines, des vases, des médaillons. Sextus (10015, 13) a signé des Vénus, des bustes, des boucliers ou médaillons avec scènes mythologiques : on a supposé (Déchelette, I, p. 41) que c'était un modeleur vendant ses dessins aux fabricants de Toulon, Saint-Rémy et Saint-Pourçain : mais il est possible que ces trois fabriques aient dépendu d'un seul grand manufacturier arverne.

⁵ C. I. L., XII, p. 690 ; en particulier la fabrique du Viennois *Secandus Rufi filius* (XII, 580). Sur ce sujet, en dernier lieu Blanchet, *Décoration*, p. 18-20.

⁶ XIII, 10013 (où on a mêlé, semble-t-il, les boucliers et les reliefs d'applique). Et d'ailleurs la différence entre les uns et les autres est assez faible.

⁷ Pour les sujets de *clipei* aussi bien que de reliefs d'applique, cf. Déchelette, II, p. 167 et s.

⁸ Déchelette, II, p. 270 et s. ; XIII, 10013, 17 (reliefs d'applique). Je ne serais pas étonné que ces fameux reliefs, avec l'inscription *Genio amantissimo coloniae, habes propitium Caesarem*, fussent vendus en souvenir des fêtes et sacrifices anniversaires de la fondation de Lyon, peut-être de fêtes à l'occasion de son second centenaire vers 157.

mêmes images qui revenaient, et que, le moule aidant, on tirait à des centaines d'exemplaires. Rappelons-nous les graveurs sur pierre ou sur cuivre qui ont popularisé chez nous, pendant près d'un siècle, les guerres de l'Empire ou les épisodes de *Paul et Virginie*, et (sujets mis à part) nous comprendrons le rôle du médaillon en terre cuite.

Cette terre cuite était donc l'auxiliaire ou, plutôt, la remplaçante de tous les arts et de toutes les industries : la brique suppléait à la pierre et à la charpente, la figurine et le médaillon à la sculpture et au bas-relief de bronze ou de marbre, la vaisselle arrétine à la poterie de bois et de métal². Tous ces produits du potier, ce fut l'argile mettant à la portée du plus grand nombre les images de l'art et les modèles de l'industrie. De son premier à son dernier jour, la céramique gallo-romaine fit œuvre de vulgarisation. L'abus du moule tua en elle l'originalité. Ils sont infiniment rares, les objets d'argile qui ne sont point des copies, dont le dessin n'a été fait que pour eux, dont l'auteur a eu pour seul souci de laisser une belle œuvre. C'est en Gaule que nous apercevons le mieux la triste agonie du potier grec, la faillite morale de ses héritiers, tout il la fois enrichis et avilis par l'industrie romaine.

XI. — VERRERIE³.

Les destinées de la verrerie en Gaule répètent celles de la céramique, avec moins de variété d'emplois, mais plus d'effort chez les industriels, moins de vulgarité dans les formes.

Les Gaulois n'ignoraient pas le verre, mais ils ne voyaient en lui qu'une matière d'ornement, pour perles ou bracelets⁴ : et c'est des hommes du Midi⁵ qu'ils apprirent à en tirer des objets d'usage courant, vases, urnes ou flacons, cubes de

¹ Déchelette, II, p. 215-7 ; XIII, 10013, 19 (reliefs d'applique). Cette importance particulière de Trajan dans ces bas-reliefs de céramique s'explique peut-être par des fêtes données en l'honneur de ses victoires ou, lors du voyage d'Hadrien en Gaule, en l'honneur des événements de son règne et de son apothéose. Je rappelle que ce genre de relief, pour vase ou médaillon, devait, comme l'a indiqué Déchelette, être vendu en souvenir de fêtes et de jeux ainsi que, par exemple, les médailles commémoratives de nos concours d'orphéons.

² Cette substitution de la céramique au métal a amené la confection en terre cuite de certains ornements de vaisselle particulièrement délicats (Déchelette, II, p. 310 et s. ; *C. I. L.*, XIII, 10014), tels que manches de patères, anses de cruches, oreilles de plateaux, déversoirs de vases, ornements que l'on fit en forme de figures humaines ou autres : tout cela, façonné à l'aide de moules, où l'on copia des modèles créés par les argentiers ou les bronziers gréco-romains. — De cette même catégorie on rapprochera, pour leur faire une place à part, les têtes de chenets en argile (Déchelette, *Le Bélier consacré*, etc., *Rev. arch.*, 1898, II). — Ornaments de balustrades trouvés à Lezoux (Esp., n° 1604 et 1610). — Ces sortes d'objets, et en particulier les chenets, pouvaient être dorés.

³ Morin-Jean, *La Verrerie en Gaule sous l'Empire romain*, 1913 (capital) ; cf. aussi Frœhner, *La Verrerie antique*, Le Pecq, 1879, et Kisa, *Das Glas im Altertume*, 1908.

⁴ Cf. Déchelette, *Manuel*, II, p. 1314-27.

⁵ Surtout de Syrie, ou d'Afrique (verrier de Carthage établi à Lyon). Vases de Sidon importés à Lillebonne et à Cologne (XIII, 10025, 1). C'est à cette éducation récente des verriers de la Gaule que fait allusion Pline (XXXVI, 194) : *Jam vero et per Gallias Hispaniasque simili modo harena temperatur.*

mosaïque, plaques pour miroirs¹ ou pour vitrages². Grâce à lui, on put multiplier les petits récipients pour les matières délicates, auxquelles la terre cuite ne convenait point toujours, remèdes, conserves, parfums, drogues et liqueurs³. Et on put également étaler sur les tables luxueuses une série élégante et variée de verres à boire⁴, de flacons à verser⁵, de potiches d'ornement⁶, de coupes à fleurs et à fruits⁷.

Mais si diverses que furent ces formes d'objets — car le verre se prêta mieux encore que la céramique à toutes les souplesses du façonnage⁸ —, la plupart ne furent point d'abord originales⁹. Avec lui également, la Gaule se hâta de copier. Le verre fut, dans nos pays, un tard-venu. Quand il s'y développa, l'art ornemental de l'Antiquité avait accompli une œuvre considérable dans cette industrie même, et aussi dans le métal ou la terre cuite. Il fut fort commode aux verriers transalpins de s'inspirer de leurs maîtres syriens ou même des potiers d'argile¹⁰ et des ciseleurs d'argent ou de bronze¹¹. Et ils ne s'en firent point faute dans le dessin de leurs vases, allant, tel fut grand leur besoin d'imiter, jusqu'à reproduire en verre des récipients en bois ou des corbeilles en osier¹².

Du moins, à défaut de la forme, ils apportèrent la couleur, faite des nuances du ciel ou des reflets du soleil : ils surent retrouver par le verre tous les tons de l'azur, du jaune, du blanc, du vert, du violet et du noir même ; au besoin, ils y mêlaient des couleurs adventices et parfois de la dorure¹³. C'étaient, pour la

¹ Surtout à Reims ; ils sont petits (simple capsule de 5 à 6 centimètres de diamètre recouverte d'une couche de plomb fondu), et d'assez basse époque ; cf. *Cat. du Musée arch. Habert à Reims, Troyes, 1901, n° 4848-63* ; Michon, *Bull. arch.*, 1909, p. 244 et s. ; 1911, p. 203 et s.

² On en aurait trouvé dans la grande villa de Carnac ; Miln, *Fouilles faites à Carnac, 1877, p. 120* (voyez la restitution de la fenêtre, dont on a retrouvé une barre de fer garnie de crochets en plomb, ainsi que le ciment qui fixait les bords de la vitre) ; on en a aussi rencontré à Alésia, au Vieil-Évreux, même dans la petite bourgade de *Boutæ* (Marteaux et Le Roux, p. 406-7), un peu partout en Belgique, etc. *Ceux de la haute époque ont de 3 à 6 millimètres d'épaisseur ; ils sont en verre bleuâtre, verdâtre ou tirant sur le brun. Ceux du ni^e siècle se rapprochent de nos vitres. A Alésia, les fragments sont aussi transparents et aussi bien faits que ceux de nos vitres.* Morin-Jean, *Dict. des Ant.*, IX, p. 947.

³ Fioles ou halsamaïres à long col, Morin-Jean, p. 75 et s. ; flacons et bocaux prismatiques, p. 59 et s. ; vases à type d'amphore, de gourde, de ballonnet, p. 82 et s. ; carafes ou bouteilles, ansées ou non, à goulots plus ou moins étroits, p. 52 et s.

⁴ Morin-Jean, p. 139 et s., p. 132 et s. (tasses ou urnes à anses).

⁵ Flacons à une seule anse, imités des œnochoés ou aiguières de métal, p. 100 et s., p. III et s. ; les mêmes avec tubulures latérales, p. 107 et s. ; autres, inspirés des lécythes d'argile, p. 119 et s.

⁶ Le fameux vase à reliefs priapiques, au Musée de Besançon, type d'œnochoé, datant du I^{er} siècle, mais très probablement importé.

⁷ Morin-Jean, p. 122 et s.

⁸ Morin-Jean reproduit 139 types.

⁹ Je parle de celles que connut la Gaule.

¹⁰ *Toutes les formes signalées dans la poterie arrétine ont tenté le verrier* (Morin-Jean, *Dict.*, IX, p. 943).

¹¹ *Les canthares de verre rappellent jusque dans les détails les plus infimes de leur structure les vases d'argent* (Morin-Jean, *l. c.*).

¹² Cf. Morin-Jean, p. 178-9.

¹³ Cf. Morin-Jean, p. 23 et s., 249 et s. *les artistes... connaissaient à fond toutes les ressources de leur métier* (p. 24). — Le bol de Nîmes (au Louvre), en vert émeraude, avec la figuration des pygmées et des grues, paraît importé ; de même, le vase et

plupart, de bons coloristes, qui, en face de la monotonie de l'arrétin, rappelaient ou ravivaient les traditions polychromes de l'industrie gauloise.

A la fin même, en observant le spectacle de la vie nationale, les verriers de Gaule rencontrèrent une forme originale de récipient¹ : c'est celle du barillet, un vase de petites dimensions, reproduisant en image très réduite le tonneau si cher aux Gaulois et même à leurs dieux : et ramené à ces proportions exiguës, fait de verre brillant, le tonneau banal des vigneron perd de son apparence lourde et trapue, et prend un certain aspect d'élégance². Faisant contraste avec le barillet, aux contours un peu ramassés, se voyaient les ampoules en forme de fuseau, d'une exiguité et d'une longueur qui semblaient de véritables défis à la matière, droites et minces ainsi que des tiges de fleurs³. De celles-ci, on a dit qu'elles venaient de l'Orient⁴, où étaient alors les ouvriers les plus subtils en l'art de la verrerie. Je crois plutôt que l'Orient n'a fait qu'envoyer les premiers objets et les modèles⁵, et que, sur ce point, l'industrie gauloise a su égaler ses maîtres⁶.

En fait de verrerie mille fantaisies pouvaient se donner carrière⁷. On eut, par le moyen du moule ou du soufflage, des bouteilles qui imitaient des grappes de raisin, des vases qui reçurent l'apparence de tête humaine, des flacons en forme de singe ou de coquille, toute la vulgarité des caprices populaires⁸. On eut aussi des essais de travail plus relevé, tels que ces plaques de verre où une ligne gravure représentait une ville avec ses rues et ses édifices⁹. Mais ce genre de

fragments de Fraillicourt (Ardennes) au Musée de Reims [détruits par le bombardement en 1914], verre blanc avec peintures d'oiseaux. — Il devait cependant y avoir des ateliers pour ce genre de travail à Cologne ou non loin des bords du Rhin au IIIe et au IVe.

¹ C'est d'ailleurs la conséquence de leur désir d'imiter récipients de bois ou d'osier.

² Morin-Jean, p. 170 et s. Le barillet frontinien est fréquent surtout dans les régions rhénanes, en Normandie et dans les pays intermédiaires. Étant donné que la forme du tonneau (avec toutes ses variétés) est scrupuleusement observée, et que ces barillets se rencontrent surtout dans les tombes, il a dû y avoir à ce mode de récipient, d'abord un motif symbolique, et ensuite une survivance funéraire, peut-être quelque rapport avec le rôle rituel du vin chez les morts.

³ Forme 32 de Morin-Jean. Il y en a de 60 centimètres de long.

⁴ Morin-Jean, p. 81-2.

⁵ Ces fioles, recueillies surtout dans les tombes d'après Constantin, contenaient certainement du vin (cf. Courteault, *Revue des Ét. anc.*, 1911, p. 331-6), enfermé avant la soudure de l'objet. A moins de supposer que l'on ait importé de Syrie le récipient tout prêt, vin compris : et la délicatesse de ces sortes d'objets rend cette hypothèse bien peu plausible.

⁶ Remarquez d'ailleurs que l'usage funéraire des ampoules fusiformes a pu continuer en Gaule l'emploi similaire des pesons de fuseaux.

⁷ Cf. Morin-Jean, p. 145-251 : soufflage dans des moules ornés, ce qui permet des verres ornés de bas-reliefs se présentant en ronde-bosse ; verres décorés par dépression ; par étirage et application à chaud de fils de verre (ornements vermiculaires et serpentiformes d'une variété infinie) ; vases avec barbotine de verre ; cabochons de verre appliqués à chaud ; vases ciselés ; vases à gravures incisées ; vases et coupes enfermés dans des résilles de verre taillées à jour (ce sont les célèbres *calices diatrete* des textes ; voyez ceux de Strasbourg et de Cologne, *C. I. L.*, XIII, 10025, 160, 200 et 267) ; etc.

⁸ Morin-Jean, p. 148 et s., p. 168. En ceci la concordance est absolue avec la céramique.

⁹ *C. I. L.*, XIII, 10025, 173 (trouvé à Cologne). Sans parler de représentations mythologiques, comme le combat d'Atalante sur un bol de Reims (Musée Habert, n° 2281).

production, y compris celui des barillets et des ampoules, fut d'abord assez limité : il ne se développa qu'à partir du troisième siècle¹, dans le temps même où déclinait la céramique à figures ; et sans doute le déclin du potier et l'effort de la verrerie s'expliquent l'un par l'autre².

Fioles, barillets, verroterie de tout genre, c'est surtout dans les nécropoles que nous les découvrons, tandis que la céramique se révèle surtout dans les ruines des maisons. On dirait que les morts ont aimé cette forme de vaisselle et de mobilier, destinée à leurs repas d'outre-tombe ou aux libations de leurs anniversaires³. Eux-mêmes d'ailleurs, je veux dire leurs cendres, recherchaient pour dernier asile l'urne de verre⁴. Et je ne sais si l'on ne plaça pas en cette matière, élégante, fragile et durable, quelque attribut particulièrement cher à la mort et à ses Dieux Mânes.

Tous ces produits, de même que ceux de la céramique, ont été d'ordinaire faits en nombre, avec l'inévitable emploi du moule, qui infligea tant de mal à l'esprit d'invention⁵. Mais les verriers, je le répète, réagissaient toujours plus que les potiers. Ils s'ingénierent à produire des vases de luxe aux guirlandes délicatement modelées, aux découpures qui semblaient imitées de dentelles, aux nuances savamment dégradées qui reposaient l'œil à la manière d'une caresse. Comme on était loin, avec ces œuvres, de l'éclat rude et monotone du vase arrétin ! Il y avait chez le façonneur d'argile trop de besogne industrielle ; le verrier traitait déjà son art en gentilhomme. C'est un peu de la France moderne qu'annonce la verrerie d'art de la Gaule.

Ce qui est une nouvelle preuve de l'allure indigène prise par cette industrie charmante et vivante⁶, c'est qu'elle a grandi assez loin du Rhône et de la frontière d'Italie⁷, près des Vosges et de la Manche, chez ces peuples de la haute

¹ Peut-être les progrès des religions orientales (cf. t. VI, ch. I) ont-ils une relation avec ceux de la verrerie indication de Morin-Jean, *Dict. des Ant.*, IX, p. 938. De même, l'avènement des Syriens avec Septime Sévère. Tout se tient en matière d'histoire et d'archéologie.

² Je suis convaincu qu'on ne comprendra l'histoire de la poterie et celle de la verrerie qu'en les étudiant ensemble. — Les figures des vases de verre et des récipients de terre cuite ont entre elles des analogies absolues : mêmes images de gladiateurs et de cochers, mêmes commémorations de souvenirs, mêmes acclamations bachiques (XIII, 10025, 169-249). On remarquera seulement le nombre relativement restreint de représentations mythologiques sur les vases, sans doute parce que la vogue de ces verres est postérieure à Commode et contemporaine du déclin de la mythologie classique (cf. n. précédente).

³ Voyez les relevés chez Morin-Jean, p. 252 et s.

⁴ Il est possible que l'industrie du verre, en Gaule, ait commencé surtout par là : les *ollæ cinerariæ* constituaient, surtout au second siècle, les récipients normaux des incinérations de la classe aisée (*id.*, p. 43). L'urne est souvent dans un caisson de pierre, avec couvercle creusé pour s'y emboîter.

⁵ Ainsi qu'à la finesse d'exécution.

⁶ Bien vu par Morin-Jean, p. 277.

⁷ La principale verrerie méridionale que nous connaissions est celle de la forêt de Mervent en Vendée (cf. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins*, Niort, 1864, p. 187). Remarquez la découverte, près des dépôts de cendres de Nalliers, d'un fragment de verre signé de la marque connue *Cn. A. Ingu. A. V. M.* (*artifex vitrarius* ? et *manu* ?), avec lettres de séries (XIII, 10025, 6) : si bien que je me demande si ces dépôts ne se rattacheront pas à des fabrications de potasse destinée à la fois à des ateliers de verreries et à des fabriques de savon. La verrerie, en tout cas, a été plus importante qu'on ne le croit en Vendée ou en Poitou, c'est-à-dire chez les Pictons.

Moselle où la tradition gallo-romaine devait être reprise par Baccarat¹, chez ceux de Normandie², où nous trouvons le plus riche des maîtres verriers de là Gaule et peut-être de l'Empire, Frontin, spécialiste en barillets. De toutes les grandes manufactures transalpines, celle de Frontin fut la mieux organisée : outre sa maison mère, elle comprenait une douzaine de succursales ou d'ateliers, ayant chacun la signature³. Le plus grand nombre des verres achetés en Gaule portaient la marque frontinienne⁴. Quel regret pour l'historien de ne pouvoir retrouver le centre de ce travail et la suite de ses destinées ! Cela, vraiment, aurait plus d'intérêt pour lui, que ces découvertes de temples ou de théâtres toujours pareils, remplis des mêmes *ex-voto* inspirés par la plus banale des religions. La vie d'un Frontin, maître verrier en Gaule, a autant de prix pour la connaissance du passé qu'un sanctuaire de Mercure ou une campagne de César.

Tandis que la verrerie progresse, l'émaillerie végète. Il est douteux que les creusets de Bibracte aient été transférés à Autun⁵. Le goût des Romains les éloignait de cet art aux couleurs trop heurtées, qui sentait le Barbare. Devant les progrès de la ciselure sur métal on renonçait aux incrustations d'émail en armurerie. Les merveilles de coloris qu'obtenaient les verriers, la finesse du travail en pierres fines ou précieuses⁶, discréditaient la vieille industrie celtique,

¹ XIII, 10025, 130 (signature d'un verrier leuque) ; *id.*, 140 (*Borvonicus*, peut-être de Bourbonne-les-Bains) : marques parmi les plus anciennes. Il est possible qu'il s'agisse d'ateliers précurseurs des ateliers médiévaux de Darney. Je crois aussi à l'existence de verriers chez les Médiomatiques, précurseurs de ceux de Cirey, Saint-Quirin, Baccarat et Plaine-de-Walsch.

² En Seine-Inférieure, chez les Calètes ? on a supposé aussi chez les Ambiens de Picardie ; en tout cas d'une région avoisinant la Manche, entre Rouen et Boulogne. Je crois Frontin du temps des Sévères.

³ *Officina Frontiniana* (10025) ; chefs d'ateliers : *Bassilianus*, *Sextinus*, *S. C.*, *Protis*, *Prometheus*, *Pax*, *Divixtus*, *Eque....*, *Asiaticus*, et d'autres sans doute.

⁴ Ses affaires ne paraissent pas s'étendre en dehors des Trois Gaules, et même, dans les Trois Gaules, se limitant à la Belgique, à la Germanie Inférieure, à la vallée inférieure, de la Seine. — Cologne et Trèves durent aussi avoir d'importantes verreries. — Peut-être aussi Reims.

⁵ Déchelette, *Man.*, II, p. 1547-57. On a cependant signalé à Autun des briques émaillées de bleu et de blanc (Artaud, *Hist. abrégée de la peinture en mosaïque*, 1835, p. 114). Mais, si le renseignement est exact, le fait, jusqu'à nouvel ordre, est exceptionnel.

⁶ Voyez les inscriptions, XIII, 10074 (où malheureusement on a mêlé inscriptions sur pierres et sur anneaux). Comme pierres fines alors citées aux abords de la Gaule (je me place au point de vue des Anciens) : le corail des rivages méditerranéens ; le cristal de roche des Alpes (voyez les objets sculptés découverts dans les villas de Belgique, notamment un lézard, Cumont, p. 32 : chevalière du Musée Habert à Reims, *Cat.*, p. 69) ; la *catochilis* de Corse (Pline, XXXVII, 152) ; le *mormorion* qu'on trouve *sub Alpibus* (Xénocrate [d'Athènes, IIIe-s. av. J.-C.] ap. Pline, *id.*, 173) et qui doit être une variété du grenat des Marseillais, grenat qu'on devait recueillir en particulier dans les monts des Maures (A. Michel-Lévy, *Revue des Ét. anc.*, 1907, p. 187) ; sans aucun doute l'albâtre (recherches à faire). Je crois bien que la récolte était alors plus abondante en Gaule que ne le montre Pline. — Il y aurait à examiner à ce point de vue les gemmes et intailles trouvées en Gaule. Toutefois, l'extrême rareté de noms gaulois sur ces pierres fines permet de conclure, non seulement qu'elles sont importées, mais encore qu'elles ont été taillées hors de Gaule. — En dernier lieu, comme objets importés : la coupe d'onyx du Pouzin, Ardèche (Michon, *Bull. arch.*, 1915, p. 79) ; l'urne, en albâtre égyptien, de Metz ; la coupe d'ambre, de Cortil-Noirmont au Musée du Cinquantenaire ; etc. — Les inscriptions ne nous fournissent aucune trace de tailleurs en pierres précieuses. Seulement, étant donné que le grenat, la plus connue et la plus répandue des pierres

aux effets jusqu'alors un peu simples et uniformes. Mais elle ne disparut pas, du moins en Bretagne¹ et dans le voisinage du Rhin², d'habiles artistes de Belgique y demeurèrent fort attachés³, et elle devait connaître à nouveau des jours heureux, lorsque des influences différentes feront revivre dans la Gaule chrétienne d'anciennes tendances de l'Occident.

XII. — TABLETTERIE ET PAPETERIE.

On ne peut accorder, au contraire, qu'une courte attention aux industries de l'os, de la corne, de l'ivoire, du bois et du papier, qui occupaient fort peu d'ouvriers dans les Gaules et qui n'y déterminèrent aucune glorieuse initiative : car l'importation étrangère arrêta à chaque instant les élans vers de nouvelles entreprises.

Les siècles romains ne furent point favorables, dans notre pays, à la tabletterie d'ivoire. C'était un travail de luxe, auquel suffirent les ateliers de Honte. Et si les grands seigneurs de la Gaule, les gouverneurs de provinces, les légats d'armées ne s'interdisaient pas, pour orner leurs villas ou leurs tentes mêmes, d'acquérir les ivoires les plus finement travaillés, œuvres de praticiens consommés⁴, tout porte à croire qu'ils se les faisaient adresser de la capitale par leurs acheteurs attirés.

finies en Gaule, s'appelaient *alabandicus* (d'où nous avons formé grenat almandin), il serait possible que les *lapidarii Almanticensis* ou *Almanicensis* d'Arles et de Cimiez (XII, 732 ; V, 7869) fussent les ouvriers en grenat des Alpes, et, par extension, en pierres précieuses.

¹ *British Museum... Early Iron Age*, p. 87 et s. On a supposé que les objets émaillés dont nous allons parler venaient de Bretagne.

² Atelier d'émaillerie à Anthée chez les Tongres (non loin de Dinant), qui peut avoir été le centre de production (*Annales de la Soc. arch. de Namur*, XXIV, 1900-4, p. 262 et s., travail très important de Bequet) ; inscription sur boucle, lettres gravées remplies d'émail rouge, séparées par des losanges de bleu et de vert, XIII, 10027, 235 à (trouvée à Amiens ; Musée de Péronne) ; Reims, *Cat. du Musée arch.*, p. 56 : etc. — Voyez, au sujet de ces fibules émaillées et de la question si discutée de l'émaillerie en général : Labarte, *Recherches sur la peinture en émail*, 1856, en particulier p. 92-6 ; Pinay, *Rev. arch.*, 1505. p. 232 et s. (favorable à la thèse belge) ; Morin-Jean, *Les Fibules de la Gaule romaine*, dans le *Congrès préhistorique de France*, 1910, Tours. La découverte au Caucase de fibules identiques aux fibules belges a fait croire à une origine orientale pour celles-ci, soit importation d'objets, soit influences industrielles ou artistiques : cf. Chantre, *Recherches anthropologiques dans le Caucase*, III, 1387, p. 101 et s. Mais n'a-t-on pas trouvé au Caucase des fibules de bronze du fabricant belge Aucissa ?

³ Ici se place, à titre d'exception au moins apparente. le vase de bronze à ornements d'émail trouvé à La Guierce (dans Pressignac) en Limousin, vase qu'on dit de la fin du III^e siècle (Monnier, *Hist. gén. des arts appliqués*, IV, p. 31), que battit on attribue à une origine orientale, tantôt ou regarde comme une œuvre locale, formant transition entre l'antique émaillerie celtique et l'émaillerie limousine du Moyen Age. J'inclinerai à y voir une œuvre gallo-romaine de Belgique, peut-être de l'atelier d'Anthée ; de même, je pense, le vase d'Ambleteuse au British Museum, l'émail de Famars au Louvre, le vase de La Plante au Musée de Namur, la patère de Pymont, etc. Il n'en est pas moins curieux de rencontrer ce vase, le plus intéressant produit de l'émaillerie gallo-romaine, en plein pays limousin. Tous ces objets sont à revoir de près. En dernier lieu, Morin-Jean, *Dict.*, IX, p. 949.

⁴ En dernier lieu, Michon, *Bull. arch.*, 1915. p. 77 et s., à propos du coffret à bijoux trouvé au Pouzin (Ardèche).

En fait d'objets d'os ou de corne, ceux-ci communs en tant que matière et vulgaires en tant que forme. il va de soi que la Gaule n'avait point besoin de recourir à l'étranger. Elle fabriqua, en ce genre, les mêmes choses que notre temps. des peignes¹, des fuseaux², des styles³ et des tablettes à écrire⁴, des lamelles d'éventails⁵, des dés⁶ et des jetons⁷, des flûtes rustiques⁸, des manches de couteaux⁹, des cadrans portatifs¹⁰ et cent autres objets, bibelots dont le rôle n'est point toujours défini¹¹. Je pense que tout cela venait de petits ateliers de faubourg ou de campagne, où quelque pauvre ouvrier, héritier de longues traditions, essayait de gagner sa vie avec un peu de matière première, quelques outils et l'effort de son ingéniosité¹².

C'est dans des ateliers de ce genre que travaillaient les boisseliers de la Gaule, derniers représentants d'une industrie qui semblait en train de s'effacer dans une vie médiocre¹³. Ils y fabriquaient les écuelles et les gobelets en bois destinés aux fermes ou aux ménages misérables¹⁴, si du moins il se trouvait encore des tables et des cuisines où n'avait pas pénétré la céramique arrétine¹⁵. Mais on ne

¹ A l'époque gauloise il y en eut en bronze ; Déchelette, II, p, 1285.

² Il dut y en avoir en bronze à l'époque gauloise, comme du reste à l'époque romaine ; les pesons de fuseaux ou fusaiöles sont d'ordinaire, à l'une et à l'autre époques, en pierre ou en argile, quelquefois en schiste. Quelques-unes de ces fusaiöles présentent, au IIIe ou IVe siècle, de curieuses inscriptions et, chose étrange ! de nature fort grossière (Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1915, p. 213 et s. ; Loth, *Ac. des Inscr., C. r.*, 1916, p.168 et s.) : on eut l'usage, et dès les temps celtiques, de les enfermer dans les tombes, à je ne sais quel titre cultuel ou symbolique (cf. Déchelette, *Man.*, II, p. 1395).

³ *C. I. L.*, XIII, 10032, 15.

⁴ Assez souvent figurées dans les bas-reliefs funéraires. Il devait s'en faire aussi en bois (cf. *C. I. L.*, XIII, 10033, 7-10).

⁵ Espérandieu, n° 1880.

⁶ XIII, 10032, 40-2. Dès l'époque celtique, et ainsi, en ce temps-là et plus tard, en pierre, en métal, en bois (10033, 6), en schiste (10035, 24).

⁷ XIII, 10032, 28 et s. ; voyez au Musée Habert de Reims (*Cat.*, n° 4961-90) la curieuse série de dés et jetons. Mêmes remarques. Pièces de jeux en marbre, avec inscriptions, XIII, 10035, 13-22.

⁸ *C. I. L.*, XIII, 10032. 21. La flûte de Pan d'Alésia est en bois.

⁹ XIII, 10032, 22, 25 et 20. Manches en corne dès l'époque gauloise, si bien que les couteaux de ce temps [diffèrent à peine de nos couteaux actuels](#) (Déchelette, II, p. 1366).

¹⁰ *C. I. L.*, XIII, 10032, 27.

¹¹ En particulier, les *orbiculi* ou rondelles, et les cylindres ou tubes d'os ou d'ivoire. Les premières (10032, 20) pouvaient être des amulettes ou des *ex-voto* (cf. *C. I. L.*, XIII, 10026, 20). Les autres (cf. Saint-Germain, salle XVI, vitrine 4 I et J ; *C. I. L.*, 10032, 17) ont été regardés, tantôt comme des charnières [cela me semble impossible], tantôt comme des sifflets : de toutes manières, je crois à des objets qu'on donnait en cadeau, et ayant pu servir, comme les précédents, d'amulettes.

¹² J'ai rappelé à dessein, dans les notes précédentes, les nombreux contacts de l'archéologie gallo-romaine avec l'archéologie celtique. — Il y a cependant quelques objets très fins en os sculpté, peut-être importés.

¹³ Elle devait, je crois, reprendre au IVe siècle, et peut-être dès le IIIe.

¹⁴ *Supellex lignea*. — Ajoutez les sabots, qui ont conservé toute leur vogue.

¹⁵ Ajoutez quelques figurines en bois de divinités, surtout indigènes (Epona à Saintes, *Revue des Et. anc.*, 1905, p. 235 ; Mercure gravé sur un disque en bois, trouvé vers Pierre-Seize à Lyon, *Bull. des Antiquaires*, 1865. p. 147 ; figurines de Luxeuil). Encore que la statuaire de bois, fréquente dans les derniers temps celtiques, eût beaucoup moins disparu que les constatations archéologiques ne le feraient croire, il paraît indubitable que la vogue des figurines de terre cuite l'a à peu près complètement discréditée.

pouvait pas se passer d'eux pour le façonnage des outils de métier, maillets ou manches d'instruments¹.

Ingénieux de leur nature, les Gaulois, enfin, auraient imaginé mille jolies choses avec le parchemin et le papier², si l'industrie étrangère ne les avait pas accablés sous le poids des marchandises importées. Le papier venait d'Égypte³, le parchemin d'Asie. On eût pu, évidemment, en fabriquer dans le pays, et avoir les produits à meilleur compte que ceux du dehors⁴. Mais on ne l'essaya point, peut-être parce que des édits impériaux confirmèrent contre toute rivalité la suprématie du papyrus d'Égypte ou des peaux de Pergame.

XIII. — MÉTAL.

Les industries du métal avaient été les plus vivantes de la Gaule libre. Elles furent profondément modifiées par la conquête, qui fit connaître à tous, fabricants et clientèle, les grands marchés internationaux de matières premières et de produits ouvragés.

L'orfèvrerie souffrit le plus, j'entends l'orfèvrerie d'ors⁵. On a déjà vu jusqu'à quel point s'appauvrirent les gisements gaulois du métal précieux. Puis, un artiste indigène, qui jadis travaillait patiemment pour le compte d'un grand seigneur, pouvait-il lutter contre la hardiesse de ces puissants orfèvres de Rome, d'Alexandrie, d'Éphèse, de Smyrne, qui offraient un choix incomparable d'admirables pièces⁶ ? Il arrivait en Gaule ce qui se passe chaque jour en Orient ou au Maroc, où les plus originales des industries indigènes disparaissent sous la poussée des articles de Vienne ou de Paris. Certes, les grands sanctuaires, les dressoirs des riches familles, tenaient à étaler de superbes morceaux d'orfèvrerie, tels que cette patère trouvée à Rennes, ornée de quarante figures au repoussé, sertie de seize médailles qu'encadrent des couronnes d'acanthé et de laurier⁷ : et on se demande si le bouclier d'Achille lui-même a pu être aussi habilement historié par Vulcain que la patère romaine l'a été par son habile marteleur. Certes encore, les darnes montraient dans leurs écrins toutes les variétés possibles de bijoux, et l'on vit une riche Lyonnaise posséder trente pièces d'ornement, colliers, bracelets, pendants ou broches, dont l'or scintillait au

¹ Maillet en buis de chêne avec l'inscription d'un légionnaire de la XIVE, trouvé dans les ruines du pont de Mayence : C., XIII, 10033, 1 ; les maillets du dieu celtique (t. VI. ch. I). Autres instruments à manches. Esp., n° 1878 (marteau, emporte-pièce), 1881 (scie, truelle), etc. Ici, la tradition celtique se suit sans solution de continuité.

² Les monuments funéraires représentent souvent des rouleaux ou des livres ou tablettes qui peuvent signifier le diplôme d'affranchissement ou de doutas, mais parfois rappeler le métier du mort : professeur, libraire, écrivain, copiste (Esp., n° 2801, 1584, 2806, etc.). — On fabriquait sans doute des éventails en papier (n° 1880).

³ Une coïncidence fait que le seul marchand de papier connu en Gaule (XII, 3284, *cartarius*) est à Nîmes, la ville la plus pleine de vestiges égyptiens. — Les rapports directs de l'Égypte avec Narbonne s'expliquent peut-être en partie par cette fourniture.

⁴ En particulier avec le jonc des chaisiers.

⁵ C'est à Narbonne que le titre de *aurifex* apparaît le plus souvent (XII, 4391, 1464, 4465) : rien n'exclut une origine étrangère chez ceux qui le prennent.

⁶ *Aurifices* lydiens, père et fils, chez les Helvètes, XIII, 5154. Un orfèvre de Narbonne semble avoir pour affranchi un *Ephesus* (XII, 4391).

⁷ Découverte à Rennes, à six pieds de profondeur, aujourd'hui au *Cabinet des Médailles* ; scènes empruntées à la vie de Bacchus. Le travail, qui est fait au marteau, doit dater de Septime Sévère. La pièce a 0 m. 25 de diamètre, et pèse 1 k. 315.

milieu des rubis, des améthystes, des coraux, des grenats et des émeraudes¹. Mais dans aucune de ces œuvres je ne peux reconnaître la main d'un artiste gaulois.

Peut-être les argentiers furent-ils plus heureux². La tradition de leur art était bien établie en Gaule, le métal y demeura assez commun, et, à défaut des lingots d'or qu'on leur avait donnés au temps de la liberté, les dieux du pays se contentaient alors volontiers de la vaisselle d'argent³. On continua donc à en fabriquer en Gaule, sans grande originalité dans la forme et les dessins, sans progrès très nets dans le tour de main⁴. Quand les riches voulaient se payer de belles choses, des images bien finies, ils les demandaient aux gens d'Alexandrie. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que le trésor de Mercure en son temple normand de Berthouville⁵ : il renferme près de cent objets, de divers temps et de divers pays, mais tous également apportés là en offrande dans les deux premiers siècles de l'ère impériale. De ces pièces, quelques-unes sont admirables, parmi les plus belles qu'aient produites des argentiers antiques, telles ces deux aiguères où apparaissent les images de héros de la guerre de Troie : ce sont les œuvres d'artistes grecs qui eurent leur jour de célébrité, et Mercure les a reçues d'un riche Gallo-Romain, dévot à son culte⁶. Et voici, à côté d'elles, des statuette médiocres, qui décèlent la main d'un artiste du pays, présent fait au dieu par quelque pèlerin de Gaule⁷. — Mais quelle étrange force d'attraction chez ce Mercure gaulois, hier encore inconnu du monde, et qui aujourd'hui attire dans un de ses sanctuaires, perdu sous les bruyères de la Normandie, les derniers chefs-d'œuvre de l'art hellénique !

En matière de bijouterie courante, le marché gaulois ne fut point trop envahi par les étrangers. La vaisselle ordinaire d'argent devait sortir de quelques ateliers de grandes villes⁸ et il en était certainement de même des anneaux d'or, d'un usage

¹ Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine*, 1844.

² On peut le conclure, soit des textes (Tacite, *Germ.*, 5) ; soit des inscriptions : *argentarius* (fabricant ou négociant de vases d'argent plutôt que banquier) à Die (XII, 1597) ; surtout à Narbonne, centre très important à cet égard (XII, 4457-62, 4474, où il y a *faber argentarius*) ; *negotiator argentarius vascularius* à Lyon (XIII, 1948) ; *argentarius* pannonien en Germanie (XIII, 7247) ; *argentarius* rème à Bonn (ici peut-être un banquier, à cause de la *mensa* figurée, XIII, 8104) ; *artis argentaria excludor* à Lyon, peut-être un artiste au repoussé ou, d'une manière générale, en vases ornés (XIII, 2024).

³ Trésor de Mercure *Canetonensis*, autrement dit de Berthouville chez les Lexoviens, non loin de leur frontière avec les Vélocasses et les Éburoviques ; trésor de Notre-Dame-d'Allençon (Andes ou Angevins), près la frontière des Pictons (XIII, 3100) ; trésor de Limoges, aujourd'hui détruit (XIII, 10026, 19). Cf. Thédenat et Héron de Villefosse, *Les Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (*Gaz. arch.*, IX-X, 1881-5). Voyez l'abondance d'inscriptions que nous possédons sur de la vaisselle d'argent, *C. I. L.*, XIII, 10020, 15 et s.

⁴ Le tramail au repoussé est peut-être plus fréquent que la ciselure chez les artistes indigènes.

⁵ Pour ce qui suit, la grande publication de Babelon, *Le Trésor d'argenterie de Berthouville*, 1916 (capitale pour l'argenterie en Gaule).

⁶ Il est difficile qu'elles soient postérieures à Auguste. Données à Mercure par *Q. Domitius Tutus*, qui est le donateur des principales belles pièces (XIII, 3183, 10-16).

⁷ C'est aussi le cas des pièces de Notre-Dame-d'Allençon.

⁸ Trésor de Trèves, consistant en 228 livres de vases d'argent, XIII, 10026, 40-2. — On n'arrive pas à savoir ce qu'est l'*enchiridium argenteum* offert à l'Esculape de Riez (XII, 351) : on a supposé un instrument de chirurgie, mais ce peut être un objet importé.

fort répandu chez les Gallo-romains, assez finement travaillés, et suivant un modèle consacré par les habitudes indigènes¹.

Les bronziers² eurent aussi fort à faire dans cette lutte pour la vie. Mais ils tinrent bon, fidèles à leur gloire d'antan³. Comme cette industrie, plus que nulle autre, se spécialisa très vite pour produire davantage et à meilleur compte, une sorte d'entente, tacite ou organisée, se fit entre les différents fabricants⁴. La chaudronnerie, autrement dit le bronze de cuisine, fut laissée pendant longtemps, du moins dans la zone des armées, aux importateurs italiens, en particulier à ce grand manufacturier de Campanie, Polybe, qui ouvrit toutes les terres du Nord à ses poêles et à ses casseroles⁵. Mais les Gaulois restèrent les maîtres dans les petits bronzes de vestiaire⁶, d'équipement⁷, d'ameublement¹,

¹ Parmi les plus travaillés : *C. I. L.*, XIII, 10024, 37, 55, 63, 91 (= Henkel, n° 93), 193 (= H., n° 92), 202 : je ne mentionne que ceux dont le type paraît gallo-romain, ce sont des bagues dont le chaton est accompagné d'une tablette présentant des ornements en métal ajouré. — Il y a aussi des anneaux d'argent. — *Anularius* près de Mayence, XIII, 7249. — Sur les anneaux, voyez l'ouvrage, à la fois trop restreint comme zone d'étude et trop étendu comme documentation, de Henkel, *Die Röm. Fingerringe der Rheinlande*, 1913.

² Mowat, *Marques de bronziers*, *Bull. épigr.*, III et IV, 1833-4 ; et l'important travail de Bequet, *La Bijouterie chez les Belges*, *Soc. de Namur*, XXIV, 1900-4. — L'expression de *faber ærarius*, *ærarius*, est assez rare (XII, 3333, Nîmes ; 4173, Narbonne : *ærarii*, collègue à Entrains, XIII, 2901 ; etc.). Mais les bronziers ou chaudronniers sont évidemment compris sous l'appellation de *fabri*, *faber*, employé isolément. Et jusqu'à quel point ces appellations de métiers peuvent être trompeuses, c'est ce que montre le cas de cet Arlésien (XII, 722) qui est inscrit parmi les *fabri tignuarii* et qui est surtout un fabricant de tuyaux de bronze ou d'ormes hydrauliques : *cui samma fuit fabricæ studium, organa qui nosset facere aquarum aut ducere cursum*.

³ L'argenture sur bronze, imaginée par les Celtes, se continua. Je doute cependant que la cassolette argentée trouvée à Bois-et-Borsu (Cumont, Belgique, p. 58) ne soit pas d'importation. La dorure sur bronze fut également pratiquée, même pour des travaux industriels (*tegulæ æneæ auratæ*, XII, 1901 ; *aurea tecta*, Sidoine, *Carm.*, 22, 146-7). — Il faut encore noter la découverte du laiton (cuivre et zinc, cuivre jaune, dinanderie) chez les Tongres ou près de chez eux ; ornements en laiton. — L'importance des Tongres et des Nerviens dans les industries du cuivre est une chose très remarquable, qui fait prévoir l'activité du pays au Moyen Age, comme du reste l'ensemble de leurs travaux de fabrique.

⁴ Sans l'accepter encore, je ne puis cependant exclure l'hypothèse d'une intervention éventuelle de l'État romain, dont nous connaissons si mal la politique économique.

⁵ *P. Cippius Polybus*, XIII, 10027, 17 (il appartient à une vieille famille de bronziers de Capoue). Ses produits allèrent jusque sur la Baltique (10036, 37, 50, 74 ; Willers, *Die Röm. Bronzegeräte von Hemmoor*, 1901, p. 214-5). Mais il est à remarquer que l'on n'en trouve pas en Gaule en dehors des provinces rhénanes. Peut-être lui réservait-on la zone des armées. — Il est d'ailleurs probable que la concurrence gauloise arrêta au second siècle, même dans ces régions, la chaudronnerie campanienne, et l'écarta peut-être bien avant dans les Trois Gaules et en Narbonnaise (voyez par exemple les marmites de *Draccius*, XIII, 10027, 22 ; XII, 5693, 5, et de *Carugenus*, XIII, 10027, 14, qui sont certainement gaulois) ; cf. Willers, *Neue Unters.*, p. 79 et s., qui du reste constate avec raison que les bronziers gallo-romains ne firent qu'imiter les casseroles campaniennes.

⁶ Par exemple les fibules. La Gaule est le pays de l'Empire, semble-t-il, qui a livré le plus de fibules, et la presque totalité des noms de bronziers sont celtiques ; ils appartiennent d'ailleurs, sauf exceptions, au Ier siècle ; cf. XIII, p. 609 et s.

⁷ Par exemple les petits disques en bronze, sans doute pièces de harnachement, fabriqués par Ratina (XIII, 10027, 190), et qui s'exportaient même en Italie (X, 8072, 11 ; XV, 7100) et dans les régions du Danube (III, 6017, 8). Voyez aussi les ornements,

ce que nous appellerions l'article de Paris² : quelques bonnes maisons du pays suffirent d'ailleurs à accaparer les marchés, telles que celle d'Aucissa le Belge pour les fibules ou épingles à crochet³, ou celle de Gémellianus l'Helvétte pour les fourreaux d'épées de gladiateurs⁴. Si, pour les belles statues ou figurines d'airain, pour les meubles ou les vases d'ornement, on continuait à s'adresser aux grandes villes d'Italie ou d'Orient⁵, la Gaule était depuis longtemps trop riche en ateliers indigènes, modeleurs, mouleurs et fondeurs compris⁶, pour ne pas répondre à toutes les demandes courantes, qu'il s'agit de dieux romains ou de divinités nationales : dans les trésors de temples, tels que celui de Neuvy chez les Carnutes, on distingue à première vue nombre de pièces fabriquées dans le pays, dont la rudesse naïve contraste avec l'élégance d'allure des images importées⁷. Mais chez les unes et les autres le bronze est de même qualité : ce qui pêche encore dans les Gaules, c'est l'éducation de l'artiste, et non pas l'expérience de l'industriel. L'État lui-même reconnaissait cette maîtrise technique des bronziers gaulois, plusieurs fois séculaire, lorsqu'il installait çà et là

curieux et variés, en cuir incrusté de fils de laiton, pour souliers de femmes ou d'enfants ; Reims, Musée Hubert, n° 2635-56.

¹ Par exemple poignées de coffrets ou de commodes, fabriquées au moule, sans doute à Bavai ou dans le pays nervien (Reinach, *Bronzes*, p. 334-5 ; Cumont, p. 75) ; pas avant Marc-Aurèle ?

² Il est possible, en revanche, qu'on fit venir de l'étranger (Italie surtout) les instruments de chirurgie (Saint-Germain, *Cat.*, p. 200 et 129, la trousse de Reims ; cf. *lice. arch.*, 1832, I) et certains accessoires de toilette, par exemple les strigiles de bain, pour lesquels je ne trouve aucun nom celtique de fabricant (XIII, 10027, 171-187) ; le charmant strigile de Viccius, trouvé à Bibracte (Saint-Germain, n° 16231), doit venir d'Italie. Les balances (*C. I. L.*, XIII, 10031) sont peut-être également importées. Les instruments de musique (t. VI) doivent l'être également en partie, mais il y avait en Gaule des fabricants d'orgues hydrauliques (à Arles, XII, 722). — Je laisse de cela bien d'autres objets de moindre importance, comme les fameux dodécaèdres perlés, qui sont certainement des instruments de jeu.

³ Ses produits (milieu ou première partie du Ier siècle) se sont trouvés un peu partout en Italie, en Angleterre, dans les pays danubiens, en Asie Mineure, jusqu'au Caucase, où on en a découvert deux exemplaires (10027, 107 ; Haverfield, *The Arch. Journal*, LX, 1903, p. 236 et s., LXII, 1905, p. 205 et s.).

⁴ Sa fabrique était en Suisse, à Baden, *Aquæ Helvelicæ* (10027, 204).

⁵ Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, [1894] : le Jupiter d'Évreux (p. 29 = *Esp.*, n° 3064), l'Apollon d'Évreux (*Esp.*, n° 3063), le Bacchus de Vertault (n° 3371), la tête de centaure du Musée de Spire (Reinach, p. 115), l'hermaphrodite de la montagne de Sion au Musée d'Épinal (p. 117 = *Esp.*, n° 3502), le laraire de Mandeuire (*R.*, p. 134, Musée de Montbéliard), l'aiguière de Naix (*R.*, p. 323, Musée de Bar-le-Duc), le lampadaire de la rue Gay-Lussac (*R.*, p. 350-1, au British Museum), celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Musée de Saint-Germain, *Cat. sommaire*, p. 202), le vase des philosophes trouvé à Héristal (Cumont, p. 92), etc. — On a supposé que sur des vases de bronze plus communs, originaires du pays, les parties ornées (anses ou manches) avaient été fondues à l'aide de moules importés, ou directement importées elles-mêmes de l'étranger (Reinach, *Br.*, p. 307).

⁶ Déchelette, *Manuel*, II, p. 1544 et s.

⁷ Reinach, *Bronzes*, p. 241 et s. — L'origine gallo-romaine de quelques-uns de nos bons bronzes religieux (l'Apollon de Troyes, par exemple, *Esp.*, n° 3215) ne me paraît pas encore prouvée. — Voyez le mélange de statuettes de bronze importées et indigènes dans le laraire d'Avenches (*Pro Aventico*, n° 13, 1917). — Sont évidemment de facture gauloise les innombrables ex-voto de bronze trouvés dans les sanctuaires (yeux par exemple).

dans les villes ou les campagnes des fabriques d'armes pour les fournitures des troupes de Germanie¹.

Tous ces produits de bronze étaient objets portatifs, et connus en Gaule de temps immémorial. Rome révéla en outre aux artistes et aux manufacturiers du pays l'art d'employer le vieil alliage à des œuvres plus grandioses, de le faire servir aux constructions mêmes. On fit avec lui des toitures brillantes pour les édifices publics et pour les villas des riches ; on le fondit en statues colossales d'hommes et de dieux² : aucun effort ne fut inutile avec lui, et, sous l'impulsion des mœurs romaines, il paracheva dans les Gaules ses succès deux fois millénaires³.

A la différence du bronze, le plomb, dans la Gaule latine, fut à demi une nouveauté. C'est la conquête qui en vulgarisa l'usage industriel, en provoquant partout thermes et aqueducs, auxquels le lourd métal fournit toutes les conduites nécessaires⁴. Comme moindres objets, il livra des sarcophages⁵, des tablettes à écrire⁶, des médaillons⁷, des jetons, des marques de sceaux⁸. Mais cette

¹ Peut-être pas avant les Sévères ; à Brèves chez les Éduens, près de Clamecy, XIII, 2828 (*opifices loricari*) ; toutefois, les restes que l'on constate aujourd'hui à Brèves (au lieu Sardy-les-Forges) sont ceux d'exploitation de fer.

² Cf. t. VI, ch. I et III.

³ Tous les procédés anciens se retrouvent, mais le moulage est devenu peut-être prédominant, comme en céramique et en verrerie. C'est une question, si l'on pouvait fabriquer en Gaule le fameux bronze des tables publiques, *æs tabulari*.

⁴ Il faut distinguer, parmi les marques des tuyaux de plomb : 1° celles qui portent les noms des empereurs (par exemple 20 à 30, à Lyon, au nom de Claude ; 5111, 10029, 3), et qu'on croit indiquer les eaux destinées au service impérial ; 2° celles qui portent des indications d'esclaves de villes (à Nîmes, XII, 5701, 58), peut-être pour le service des eaux municipales (à quoi on peut objecter que les tuyaux ont été découverts bien loin de Nîmes) ; 3° celles qui portent des signatures de plombiers ordinaires (cf. Germain de Montauzan, p. 330 et s.). — Sur le mode de soudure de ces tuyaux, voyez les remarques topiques de ce dernier, p. 200 et s. Je trouve chez Jacquemin (*Guide du voyageur dans Arles*, 1835, p. 210) que, pour la soudure des tuyaux d'Arles, sur 144 grains d'alliage il y en a 84 de plomb et 60 d'étain, ce qui est une soudure maigre, ou une soudure au tiers. — On sait que ces tuyaux permettaient aux eaux de traverser même les fleuves, par exemple à Arles (XII, 5701, 2). Voyez l'étude de Germain de Montauzan sur les siphons, p. 176 et s. — Dans quelles énormes proportions ce tuyautage de plomb était employé, c'est ce qu'on verra encore chez ce dernier (p. 204-5) : les siphons des aqueducs de Lyon ont nécessité de dix à quinze mille tonnes (la production actuelle du plomb en France n'atteint pas 30.000 tonnes).

⁵ Beaucoup plus habituels qu'on ne croit, surtout depuis le second siècle, sous les influences des religions orientales : mais je ne crois pas que les sarcophages en plomb soient uniquement des tombes d'Asiatiques (cf. Esp., n° 3036, 3969, 4383, etc.). Peut-être sont-ils importés pour partie.

⁶ Par exemple les tablettes trouvées dans un puits à Rom dans les Deux-Sèvres (*Mém. des Antiquaires*, t. VIII, 1899, p. 133) ; tablettes des inscriptions magiques (Audollent, *Defixionum tabellæ*, 1904. p. XLVII-IX).

⁷ Comme celui qui représente le passage du Rhin à Mayence sous Dioclétien (*Cabinet des Médailles* ; Koepp, fig. 112), et qui peut être le modèle ou la réplique d'un médaillon en or.

⁸ Cf. Dissard, Collection *Récamier*, *Catalogue des plombs antiques*, 1905 ; *C. I. L.*, XIII, III, p. 719 et s. ; etc.

fabrication empruntait trop de matière première à l'étranger pour accroître sensiblement la richesse du pays¹.

En revanche, l'industrie du fer devenait la grande métallurgie des Gaules². Sa prospérité, ébauchée dans les derniers siècles de l'indépendance, s'affirma pour toujours. Tout un monde de travailleurs relevait d'elle, depuis les maîtres de forges puissants et riches³ jusqu'aux humbles forgerons de campagne : marteaux et tenailles, ce sont peut-être les outils qui apparaissent le plus souvent sur les tombes⁴. Aucune industrie ne fit davantage pour la vie des Gaulois, leur vraie vie, celle des camps, de la terre, de l'atelier, du foyer. Elle procure aux paysans charrues, herses, faux, couteaux, haches et serpes⁵ ; aux charpentiers ou aux maçons, marteaux, ciseaux, tenailles, scies, clous aux formes innombrables⁶, écrous, clés à visser, limes, règles, compas et enclumes⁷, et ces fameuses hachettes de fer, ou *asciæ*, si célèbres dans la symbolique funéraire des Celtes⁸. Les hommes de guerre reçurent d'elle leurs armes de tout genre, et notamment les épées, dont le commerce suffisait à faire vivre une maison de négoce⁹ ; les chasseurs lui demandèrent des couteaux, des dards et des lances¹⁰ ; et elle travailla aussi pour les gladiateurs¹¹, dont quelques-uns même portaient des cuirasses en lames de fer¹². Dans la vie domestique, la serrurerie atteignit alors son apogée, avec ses fermetures, ses pènes, ses gâches, ses cadenas, ses clés à dents variées, aux dimensions parfois énormes, compliquées comme des machines et lourdes comme des armes¹³.

¹ Voyez les remarques de Germain de Montauzan. Il va de soi que le gros travail de plomb était fait sur place par des ouvriers locaux achetant des lingots de plomb aux agents des mines (XII, 5700, 1). Mais il est possible que certains éléments ou ornements des sarcophages aient été importés de quelques grandes fabriques, gauloises ou autres.

² Je laisse de côté certains essais artistiques sans conséquence, comme la tête de soldat en fonte creuse trouvée dans le pays de Namur (*Ann. Soc. arch.*, XXIV, 1000-4, p. 189). Mais ils n'en témoignent pas moins de l'esprit d'initiative métallurgique des populations de ce pays.

³ *Artis fabricæ ferrariæ*, C. I. L., XIII, 2036.

⁴ Voyez le *Recueil* d'Espérandieu. *Fabri ferrarii* à Dijon (XIII, 5474).

⁵ Musée de Saint-Germain ; voyez Champion, *Outils en fer du Musée de Saint-Germain* (*Rev. arch.*, 1916, I), pour ceci et pour ce qui suit.

⁶ Toutes les variétés modernes de têtes et de pointes se retrouvent.

⁷ Remarque semblable pour ces objets. — Cf. *limarius*, *faber limarius*, à Narbonne, XII, 4475-6 : il est probable que ces *limarii* vendaient bien d'autres outils que des limes. — Le (*negatiator*) *artis c(h)aracterariæ* de Lyon (XIII, 1932) est interprété d'ordinaire par *graveur d'inscriptions* ; je crois plutôt à un fabricant de sceaux ou règles de fer ou de bronze.

⁸ Tome VI, ch. I (*Talismans*).

⁹ *Negotiator gladiarius* à Mayence, XIII, 6677. Sous le Bas Empire, il y a des fabriques d'armes de tout genre à Argenton (fers du Berry), d'armes spéciales à Mâcon, Autun, Soissons, Reims, Trèves et Amiens (*Not. dignitatum, Occ.*, 9).

¹⁰ Testament du Lingon, XIII, 5708 ; et aussi des épées de chasse.

¹¹ Voyez plus haut l'importance que prit à elle seule la fabrication des fourreaux d'épées de gladiateurs.

¹² *Continuum ferri tegimen*, Tacite, *Ann.*, III, 43.

¹³ Deux systèmes de clés : 1° à ancre ou en T ; 2° à soulèvement ; cf. de Vesly, *Revue des Ét. anc.*, 1915, p. 209-210. — Les objets en fer sont plus rares dans la cuisine et l'équipement (hipposandales, Saint-Germain, *Cat. somm.*, p. 86, salle XXVI ; cf. Espérandieu, n° 4611 ; représentation de fer à cheval, *Esp.*, n°293). Les plus curieux sont les pipes en fer (par exemple au Musée d'Avenches).

D'aucun de ces objets et de ces outils de fer on ne peut dire que les Romains en aient révélé à la Gaule ou l'usage ou la forme. D'aucun il n'est probable qu'il soit d'importation étrangère. On pressent, à étudier la Ferronnerie de la Gaule romaine, qu'elle s'est développée normalement, suivant ses habitudes nationales, d'après des types et une technique auxquels il n'y eut presque rien à ajouter¹. C'est peut-être la seule des industries à laquelle on soit tenté d'accorder ce mérite : et c'était celle qui s'adaptait le plus aux usages quotidiens de la vie laborieuse.

XIV. — ORGANISATION DE L'INDUSTRIE.

Cette rapide extension de toutes les industries est le fait le plus important que présente la vie économique de la Gaule à l'époque romaine. Jusque-là, se conformant aux lois les plus visibles de sa nature, elle avait été surtout une terre bien cultivée² : elle ajouta alors aux mérites et aux denrées de son sol le travail de ses ouvriers et les produits de ses manufactures³. Rome la transforma à la façon dont Colbert voulut transformer la France.

Mais il y eut, entre l'œuvre du grand ministre et celle de l'Empire romain, une différence fondamentale. Celle-là fut le résultat d'une autorité publique : Colbert exigeait que la France s'entendît et se consacrait au fait de la fabrique, et ce fut lui qui fonda, surveilla ou soutint les principaux ateliers. L'État romain, au contraire, négligea le plus souvent d'intervenir⁴ ; les industries naquirent d'elles-mêmes, sous l'influence de faits naturels, la richesse de la contrée en matières premières, l'ouverture de relations internationales, l'invasion des habitudes gréco-romaines, la dextérité des travailleurs indigènes, l'installation de fabricants étrangers.

Car le rôle de l'étranger, dans ce renouveau industriel, fut aussi grand qu'au temps de Colbert, et il se manifesta par les mêmes manières. Tantôt c'étaient des ouvriers ou des manufacturiers qui venaient s'établir en Gaule, ce qui fut le cas pour les travaux d'art, sculpture, mosaïque ou architecture⁵. Tantôt c'étaient seulement des procédés et des modèles exotiques que les Gaulois faisaient venir, et qu'ils copiaient avec cette intelligence dans l'imitation dont s'était jadis émerveillé Jules César leur premier maître : c'est ainsi qu'ils devinrent verriers à

¹ Cf. Déchelette, II, p. 1353 et s. Beaucoup de ces objets [gaulois] se retrouveront à l'époque impériale romaine avec des formes à peu près identiques et passeront sans modifications essentielles dans l'outillage moderne, leur type ayant été constitué définitivement dans ces temps reculés.

² Je dis surtout et non pas uniquement, parce qu'il faut tenir compte de l'importance que la vie industrielle avait déjà chez les Celtes.

³ Remarquez que Pline, qui se sert beaucoup de sources datant des premiers empereurs, fait de la Gaule l'égal de l'Espagne et presque de l'Italie pour sa production agricole (à la fin de son *Histoire naturelle*, XXXVII, 203) ; mais il rappelle que l'Espagne lui est supérieure *laborum excitazione, servorum exercitio*, autrement dit par l'activité industrielle.

⁴ Ceci ne peut avoir rien d'absolu : car l'État eut ses manufactures, et sa qualité de propriétaire de carrières, de mines, de fabriques, l'empêchait d'être indifférent aux choses de la fabrication. De plus, nous verrons qu'il protégea ou enraya à certains moments certaines industries. Enfin, rappelons les primes et encouragements (*hortari adjuvare publice*) donnés à la construction par certains gouverneurs (Tacite, *Agr.*, 21).

⁵ Tome VI, ch. III.

la façon des Orientaux, céramistes suivant le type des Toscans, bronziers comme les Campaniens, briquetiers et cimentiers la manière romaine.

De même que l'industrie s'appliqua à toutes les matières ouvrables du sol, elle s'accommoda de toutes les formes sociales de la vie commune. La forme monarchique fut représentée par la grande manufacture, dirigée ou possédée par un seul elle occupant des centaines d'ouvriers ou d'agents, possédant ses succursales et ses ateliers distincts, dont chacun avait son contremaître, esclave ou affranchi du patron, parfois contresignant sa marque : telle fut la fabrique du maître verrier Frontin¹. Quelques-unes de ces grandes maisons appartenaient à des associés, en nom ou en commandite, frères, parents ou simplement confrères² Mais cette aristocratie de manufacturiers n'empêcha point, du moins sous le Haut Empire, la formation d'une bonne, voire d'une petite bourgeoisie industrielle, et même d'une plèbe de tout petits producteurs³. Il y a quantité de marques de potiers ou de bronziers qui ne sont représentées que par un seul objet : on pressent qu'il sort de quelque humble boutique oit un travailleur libre gagnait sa vie devant son atelier, aidé par un seul esclave ou un jeune apprenti⁴. Au reste, cette bourgeoisie et cette démocratie artisanes, qui furent, dans les meilleurs temps de l'Empire, la force pacifique et laborieuse de la société, avaient le droit de former des corps de métiers : et ces corporations, syndicats professionnels de patrons, gros et petits, avaient, à leur tour, le droit de défendre les intérêts du métier en face des pouvoirs publics, empereurs ou

¹ Ou plutôt de la fabrique qui porte son nom. Il est possible que nous ayons le vicus industriel dépendant d'un de ces grands chefs de maisons dans le village gallo-romain de forgerons à Morville (près d'Anthée chez les Tongres) avec ses 13 ateliers et habitations, ses 6 bas fourneaux, son magasin ou sa halle de 700 mètres carrés (*Annales de la Société arch. de Namur*, XV, 1881, p. 220 et s. ; *Revue universelle des Mines*, XXI, 1887, p. 295). Autre de ce genre à Vodecée (*id.*, XXIV, 1900-4, p. 454, travail de Bequet, *Habitations de métallurgistes*). Tout ce pays de Tongres (entre Sambre-et-Meuse) devait consister surtout en domaines de maîtres de *ferrariæ* et de forges, et aussi de bronziers.

² *Societat(is) S(exti) T(iti) Lucreti(orum)* (XIII, 10029, 26) pour la plomberie : association de deux frères ou *gentiles*. Association de *Mem.* et *Trib.*, pour les faux arrétins, deux associés pour une très petite maison (10010, 1338). Toutefois, l'association industrielle paraît assez rare en Gaule, et il serait possible que, dans le second cas et d'autres semblables, il s'agisse de deux ouvriers dirigeant un seul atelier pour le compte d'un patron. — Je ne serais pas éloigné de croire que certaines manufactures ou exploitations industrielles fissent partie d'un domaine religieux.

³ Voyez les justes remarques de Ciccotti, *Le Déclin de l'esclavage antique*, trad. Platon, 1910, p. 417 et s.

⁴ A moins de supposer que tous les noms de potiers inscrits sur les vases (comme nous l'avons supposé pour *Mommo*) soient des noms d'esclaves ou d'affranchis de grandes maisons demeurées anonymes. Et, de même, les ateliers ou boutiques figurés sur les bas reliefs funéraires peuvent être à la rigueur ceux d'esclaves de ces grandes maisons, préposés à la vente au détail. Tout est incertitude en matière de ce genre. Il me semble cependant que le caractère servile de ces noms, de ces figures, l'existence exclusive de grandes maisons industrielles se marqueraient mieux dans les faits épigraphiques et archéologiques, si c'était la réalité. — Qu'on n'allègue pas en faveur de cette thèse domaniale les inscriptions de Dijon (chez les Lingons, XIII, 5474-5) où *lapidarii* et *fabri ferrarii* du pays se disent clientes d'un riche patron : ce patronage peut être la suite d'un accord plutôt que d'une origine servile. Et toutefois, je suis très frappé de l'analogie que présente cette clientèle ouvrière d'un riche Lingon avec la clientèle rurale et militaire d'un noble gaulois à l'époque de l'indépendance.

municipales. L'industriel, même le plus pauvre, était d'ordinaire moins isolé, moins exposé que le petit propriétaire¹

N'opposons pas cependant outre mesure l'industrie et la propriété. Elles se confondirent ou s'aidèrent souvent à cette époque. Toute villa possédait ses ouvriers et ses ateliers, je ne dis pas seulement pour faire le pain, préparer la laine ou confectionner des habits, mais encore pour façonner outils, briques ou pots nécessaires à la vie courante² Une exploitation rurale se doublait toujours de tâches industrielles. Et dans les plus grands domaines, parfois, c'étaient de véritables manufactures qui s'installaient pour des travaux de forge ou de fonte, de céramique ou de verrerie. Un riche propriétaire était aussi patron d'usine, il avait ses équipes de potiers comme ses troupes de vendangeurs, il vendait ses faux arrétins ou sa chaudronnerie comme ses laines ou ses blés aux grands brasseurs d'affaires qui circulaient dans l'Empire³.

Je n'ai parlé jusqu'ici que du patron. L'ouvrier, c'est en règle générale un esclave⁴.

Cela ne veut point dire qu'il n'y eut à craindre, dans les industries, ni coalition, ni grève, ni sabotage. Ces choses sont de tout temps. Mais on les appelait séditions ou guerres serviles, et c'était bien alors des mouvements sociaux, d'une classe contre une autre. Au reste, les causes étaient pareilles à celles qui agitent nos ouvriers libres, rémunération insuffisante, mauvais traitements, travail excessif⁵.

Comment formait-on ces ouvriers ? En Gaule, nous ne savons rien à ce sujet. Mais disons-nous bien qu'on savait les former : sans quoi, céramiques arvernes et verreries normandes n'auraient pas duré pendant plusieurs générations. Je ne crois pas à des écoles techniques, analogues à celles que nous multiplions aujourd'hui, sans voir le vice de ce système. Je crois plutôt, comme pour l'ancienne France, à des leçons données, dans l'atelier même, par le bon ouvrier qui travaille à l'apprenti attentif qui le remplacera un jour⁶ : ce qui est la meilleure manière d'apprendre, par l'exemple et par la tâche même, et à l'endroit précis où les choses doivent être faites. Pour un artisan, l'école professionnelle, même la meilleure, est un peu une expatriation, un renoncement à l'ambiance qui forme plus encore que la parole. L'apprenti, près de l'ouvrier à la besogne, remuant le mortier pendant que le maçon ajuste la pierre ou cimente la muraille⁷, regardant faire, comprenant par la vue et par quelques conseils donnés au bon moment, associé plus tard à l'œuvre de l'aîné et signant parfois

¹ Pour tout ceci, t. IV, ch. X.

² Cf. Varron, *Res r.*, I, 16, 4.

³ Tout ce qui précède, d'après les explorations archéologiques des grands domaines, notamment en Belgique. Tout ce régime doit être antérieur à la conquête.

⁴ Voyez comme Pline (XXXVII, 203) définit l'activité industrielle d'un pays par le travail de ses esclaves.

⁵ Supposé pour la Gaule.

⁶ *Librarius in tabulario majori* (employé d'un service public), âgé de 15 ans, XIII, 1823. Je suis du reste frappé de l'extrême jeunesse de quelques-uns des ouvriers ou industriels mentionnés en épigraphie (*lintiarius* de 20 ans, XIII, 1994 ; *ferrarius* de 19 ans, 20313 ; etc.) : il s'agit, soit d'apprentis, soit plutôt de fils d'industriels destinés à continuer le métier du père, ce qui se produisait, je crois, souvent dans l'Antiquité (cf. XIII, 5154).

⁷ D'après un bas-relief, Espérandieu, n° 2767.

avec lui¹ : voilà sans doute le spectacle qu'offraient les fabriques d'autrefois, où l'on faisait produits si durables, et où une tradition se continuait.

En face de ces entreprises privées se dressaient les manufactures des cités² et celles de l'État, que nous sommes souvent tentés d'oublier. Celles-ci se rattachaient presque toutes à la vie militaire, qu'il s'agit de carrières, de briqueteries ou de métallurgies³ : les ouvriers y étaient, soit des soldats détachés de leurs corps⁴, soit des civils sous les ordres de contremaîtres officiers⁵, et les produits en étaient destinés aux camps⁶. Les fabriques municipales servaient, les unes à approvisionner les services publics en objets nécessaires, les autres à accroître les revenus de la commune par des ventes au dehors. Si ces fabriques officielles ont donné lieu à des inquiétudes de la part des commerçants libres, c'est ce que nous ignorons.

Les fabriques d'État se bâtirent d'abord en dehors des villes⁷. De même, de grands usiniers tenaient à s'installer à la campagne, loin des chertés et des dangers de la vie citadine. Leurs fabriques finissaient par créer de vrais villages, et si tant de bourgades françaises s'appellent aujourd'hui *Félines*, c'est qu'elles doivent souvent leur naissance à des poteries, *figlinæ*, de l'époque romaine. Cela n'empêche qu'il y avait un certain nombre de constructions industrielles dans les faubourgs des grandes cités, et, dans les ruelles de l'intérieur, beaucoup d'ateliers ou d'échoppes où retentissait l'enclume du forgeron⁸, où grinçait le tour du potier. Somme toute, la vue du monde actuel nous aidera à comprendre celui de ce temps.

Je dis la vue, je ne dis pas la loi. Au point de vue législatif, il ne semble qu'il y a opposition absolue entre les deux époques. La nôtre a l'habitude, presque la manie, de légiférer en matière industrielle : elle enregistre les modèles, protège les marques, fixe les appellations, surveille l'origine, et, s'il y a lieu, vérifie les prix et les produits. L'État romain laissa faire le plus souvent, du moins dans les

¹ Mosaïque de Lillebonne (XIII, 3225) : *T. Sen. Felix, c(ivis) Puteolanus fec(it), et Amor c. K. discipulus* [*Kaletus* ? dans ce cas, apprenti recruté sur place, ou *Karthaginiensis* ?].

² Beaucoup plus nombreuses qu'on ne croit : *figlinæ, plumbariæ, ferrariæ*.

³ Outre les ateliers de bronze dont nous allons parler, les mines de fer, d'argent, les tuileries militaires, les carrières. — Je n'ai pas à parler des ouvriers qui travaillaient dans les camps.

⁴ Dans les carrières et les tuileries. Les mines sont organisées en exploitations serviles sous la direction des intendants du prince.

⁵ Nous connaissons très peu ce genre d'organisation pour la période antérieure au IV^e siècle, et peut-être parce que le système de manufacture d'État était encore assez restreint. Les deux mentions capitales sont dans le pays éduen et aux abords : *ærari sub cura Leonis et Marciani* à Entrains dans la cité d'Auxerre (le caractère militaire est plutôt probable que certain ; XIII, 2901) ; monument, trouvé à Monceaux-le-Comte, élevé à un centurion par les *opifices loricari* de *Briva Sugnutia* (Brèves chez les Éduens), qui sont *sub cura ejus* (XIII, 2828). Ces deux monuments ne sont pas antérieurs aux Sévères. — Aucun renseignement sur les fabriques de vêtements militaires avant le IV^e siècle.

⁶ Et sans doute aussi aux édifices publics dont le prince voulait faire les frais ; voyez les voyages d'Hadrien, qui nous révèlent également l'existence d'équipes d'ouvriers à la suite de l'empereur.

⁷ Au moins avant les invasions du III^e siècle. Car, au IV^e, les choses ont changé, et je crois, par exemple, que les *loricarii* de Brèves ont été transférés à Autun (*Not. digit., Occ.*, 9, 33).

⁸ Bas-reliefs dans le *Recueil d'Espérandieu*.

trois premiers siècles de l'Empire : il est vrai que nulle concurrence de produits étrangers ne pouvait gêner les manufactures de ses habitants.

Il semble bien que les industriels gallo-romains marquaient leurs produits, et de façon à les faire aussitôt reconnaître¹. Cette marque, c'était du reste simplement leur nom, tracé au stylet, ou moulé à même l'objet, ou empreint à l'aide d'un timbre. Chacun avait sa signature préférée : l'un écrivait volontiers son nom en toutes lettres², l'autre le figurait souvent par des initiales³. Mais rien n'était plus facile à imiter. Et je ne sache pas que les empereurs se soient jamais armés afin de combattre ce genre de fraudes. Après tout, la fabrication des faux arrétins d'Auvergne et de Rouergue n'est à son origine qu'une vaste entreprise de contrefaçon⁴. L'État et les industriels s'en remettaient au public du soin de reconnaître les marques authentiques et les produits originaux. Enfin, à partir des Sévères, on abandonna peu à peu l'usage des marques industrielles : nous ignorons si ce fut à la suite d'édits impériaux.

Ne croyons pas cependant à une tolérance systématique de l'État en matière industrielle⁵. Quand il le jugeait bon, il intervenait, vivement et violemment, plutôt par à-coup⁶ qu'en vertu d'une politique suivie. Il enraya en Gaule la production du vin, il restreignit en Bretagne l'exploitation du plomb⁷, il régla, dans un temps de crise, la consommation du papier⁸. Mais ce sont mesures d'exception. Le plus souvent il laissait faire, moins par politique de libéralisme que par absence de politique.

C'est grâce à cette liberté que les industries de la Gaule purent devenir à la fois très riches de produits et très pauvres d'idées⁹. — Leur production fut énorme :

¹ Il est bon de ne pas généraliser. Les usages, en matière de signature, n'étaient pas impérieux : le potier *Primus*, de La Graufesenque (en supposant qu'il n'y en ait eu qu'un de ce nom), a signé de 60 manières différentes (XIII, 10010, 1569).

² Par exemple 10010, 887, *Felicio*.

³ *Fam.* ou *C. C. O.*, par exemple, 10010, 643 et 881.

⁴ On peut même se demander si, lorsque la signature *Crestus* (*CRESTI*) se retrouve, et sur des vases authentiquement arrétins (10009, 98) et sur des vases similaires gaulois (10010, 698), s'il n'y a pas contrefaçon de la marque mime. — La chaudronnerie gallo-romaine paraît également une imitation plus ou moins fidèle de la chaudronnerie campanienne (Willers, *Neue Unters.*, p. 80).

⁵ Il est vrai, pas en même temps sur toutes les espèces de produits ; d'abord, semble-t-il, sur les fibules de bronze, où les pièces signées sont certainement les plus anciennes, puis sur les faux arrétins, plus tard dans la verrerie.

⁶ Outre les faits que nous allons rappeler, il a dû y en avoir bien d'autres, qui expliqueraient les fluctuations subies en Gaule par certaines industries. Voici par exemple Tibère, qui, lui, sans aucun doute, a eu l'idée d'édits de protectionnisme industriel : un édit (le bruit en avait couru, la chose n'était point certaine) pour supprimer ou détruire une manufacture de verre flexible afin de ne pas avilir le prix des objets de métal (Pline, XXXVI, 195) ; un autre, pour interdire l'usage des vêtements de soie et de la vaisselle toute d'or (Tacite, *Ann.*, II, 33). Bien des hommages rendus aux princes par des corporations, notamment encore sous Tibère, s'expliquent peut-être par des remerciements pour des règlements protecteurs. Le malheur est que nous sommes trop mal renseignés pour pouvoir suivre les nombreuses variations par lesquelles sont certainement passés les bureaux de l'Empire en matière économique.

⁷ Pline, XXXIV, 164 : *In Britannia ... ut lex ultro dicatur, ne plus certo modo fiat*. L'intéressant serait, comme pour l'édit sur les vignobles, de connaître les considérants.

⁸ Pline, XIII, 89 (également sous Tibère).

⁹ Voyez les remarques de Grenier en matière de construction. Remarques de même genre chez Déchelette à propos des céramistes (*Vases céramiques*, I, p. 241) : [Apprécier](#)

car elles purent, sans scrupule et sans gêne, imiter ou contrefaire tous les modèles des fabriques gréco-romaines ; de ces modèles, grâce à l'usage du moule, elles tirèrent à bon compte d'innombrables répliques ; le travail était d'autant moins coûteux, les quantités produites d'autant plus considérables, que l'industriel tendait à ne plus façonner qu'un seul objet, celui-ci des lampes et celui-là des fibules ; et enfin, ce stock de marchandises, si grand fût-il, rien n'était plus facile que de l'écouler à vil prix, dans les garnisons, les villes neuves, les marchés, les campagnes, par toutes les routes de l'Occident, maintenant largement ouvertes. — Mais par là même cette production était de plus en plus mécanique. Depuis l'image empruntée à la Grèce et qui servait de modèle, jusqu'aux millions d'objets sortis du moule, aucune place n'était faite à l'esprit d'invention. Désirait-on un travail fini et original, une chose qui Mt unique ou nouvelle, c'était aux marchands d'Italie ou d'Orient qu'on s'adressait, et souvent d'ailleurs ils livraient des bibelots ou des chefs-d'œuvre transmis par les anciens temps et vendus par quelque propriétaire besogneux. La Gaule, elle, sacrifiait l'effort à la mode, l'initiative de chacun aux commodités de tous, l'art à la camelote : du jour où elle échangea sa vie nationale pour entrer dans un grand Empire, son industrie fut emportée par des ambitions mondiales vers les marchés accueillants où l'on s'enrichit, loin des sentiers difficiles qui mènent à la découverte ou à la beauté. Elle oublia les écoles où avaient peiné ses ancêtres, ses poteries polychromes, ses émaux, ses tapis, ses vêtements de couleur, pour suivre, en imitatrice docile, adroite et intéressée, les voies les plus banales du inonde gréco-romain.

défavorablement les aptitudes artistiques.... décor de remplissage... aucun ordre logique ; en revanche leurs fours, sans cesse en pleine activité, ne cessaient de produire, aux conditions les plus économiques et par énormes quantités.

CHAPITRE VII. — LE COMMERCE.

I. — DÉVELOPPEMENT DE LA CIRCULATION COMMERCIALE.

Plus d'une fois, en parlant des industries de la Gaule romaine, nous avons fait allusion, soit aux débouchés que trouvaient leurs produits, soit aux concurrences que leur faisaient ceux d'Italie ou d'Orient. Car une fabrique ne se borne plus, comme il dut arriver souvent dans les temps celtiques, à travailler surtout pour son voisinage, ville, marché ou grand domaine : toute grande manufacture est devenue partie et organe d'Empire, et ses maîtres peuvent rêver pour elle des ambitions universelles. Le monde est ouvert aux marchandises de la Gaule, et elle-même à celles de ce monde¹

Il n'est point besoin d'insister sur les causes matérielles qui ont multiplié les échanges et développé le commerce. Chaque chose que nous avons tour à tour signalée sur le sol de la Gaule impériale nous a fait pressentir l'intensité de la circulation commerciale. Ce sont d'abord des troupes d'immigrants, une population plus dense, de plus grandes villes, des lieux de foires et de plaisir qui s'animent, de belles routes qui se construisent : voilà, hommes, chemins et carrefours, de quoi appeler et aider l'afflux de marchandises nouvelles. Ce sont, ensuite, ces marchandises que nous avons vues sortir, infiniment nombreuses et variées, d'une terre mieux exploitée et de fabriques plus étendues².

Mais à côté de ces causes matérielles, des causes morales contribuent à expliquer l'extraordinaire échange de marchandises dont nous allons être les témoins.

L'une de ces causes est le tempérament propre à certaines espèces d'hommes de l'Empire. Phéniciens, Syriens, Juifs, Grecs d'Asie, Italo-grecs de Campanie³, héritiers de trente générations de marins, d'aventuriers, de pirates, de voyageurs, de vendeurs de pacotilles, descendants d'Ulysse, d'Himilcon ou de Pythéas, ne se pliaient point aux habitudes stables et régulières des temps nouveaux. Se déplacer et brocanter, c'était pour eux besoin de leur nature autant que façon de gagner sa vie. Ils représentaient, dans ce monde assagi et prosaïque, l'élément agité et entreprenant, qui faisait circuler plus vite et plus loin le sang et la richesse. Grâce à eux, les produits de tous les fabricants étaient connus de tous les chalands : ces hommes, éternels remueurs de grandes et de petites affaires, éveillaient partout la curiosité et le désir d'acquérir, et ils forçaient pour ainsi dire la terre à des échanges universels. Un empire mondial fait la joie du courtier et du voyageur de commerce.

Je crois que quelques Gaulois ressemblèrent à ces vieux trafiquants de la Méditerranée et furent aussi de bons placiers en denrées et marchandises. Ils avaient les qualités de l'emploi, de la gaieté, une bonne close de résistance physique, le verbe sûr, et de l'habileté, dans la hardiesse. A ces mérites, qu'ils tenaient de leurs ancêtres et que leurs descendants n'ont point perdus, les Gaulois ajoutaient, ce semble, un état d'âme particulier qui les prédisposait aux entreprises commerciales. La conquête romaine d'abord, puis la fin des guerres

¹ Cf. Sénèque, *Natur. quæst.*, V, 18, 4 : *Omnibus inter se populis commercium.*

² Chapitres I, II, III ; puis chapitres V et VI.

³ Il ne faut pas oublier l'importance de l'élément grec en Campanie.

intérieures et l'abandon des projets sur la Germanie, les obligèrent aux pratiques monotones de la vie civile et domestique, eux, jadis aussi incorrigibles comme batteurs d'estrade et amoureux de gloire que les Phéniciens comme rouliers des mers et assoiffés de gains¹. Or, chez un peuple secoué par des années d'agitation, de bataille et d'ambition, l'esprit d'aventure ne disparaît point d'un coup : il se transforme, il s'applique à d'autres objets, mais il est toujours là pour entraîner l'homme sur la route ou lui suggérer quelque audacieuse affaire. Qu'on remarque avec quelle lenteur, après 1815, la France est parvenue à calmer le besoin de courses et de conquêtes que vingt ans de victoires avaient laissé en elle. Pour le satisfaire en quelque manière, les uns se vouèrent à l'industrie, et ce fut une des causes pour lesquelles elle prospéra sous la Restauration ; d'autres armèrent des navires et partirent, vers les Indes de l'Ouest ou les eaux de la Chine, à la recherche de marchés et de produits nouveaux. Les années qui ont suivi les guerres de l'Empire sont parmi les plus riches de notre .histoire en grandes entreprises marchandes².

Je pense des faits de même genre pour la Gaule des premiers Césars³. Ces poteries qui se fondent et qui, en quelques années, inondent de leurs ouvrages de vastes régions, ce sont les applications industrielles de l'esprit ambitieux et conquérant des Celtes et des Belges. Je ne peux admettre que ces produits se soient répandus de proche en proche. Si un manufacturier voulait faire œuvre qui dure, il lui fallait gagner de vitesse ses concurrents, arriver le plus tôt et le plus loin. Nous verrons bientôt que les marchandises gauloises sont allées fort loin, au delà des frontières de l'Empire, jusque sur les bords de la Baltique et jusqu'au pied du Caucase. Cela suppose des agents ou des commissionnaires décidés et confiants. Il est douteux que les industriels gaulois qui les employaient ne les trouvassent point parmi leurs compatriotes. Lorsque, sous Domitien, les terres de Souabe furent ouvertes aux Romains, on vit aussitôt les Gaulois s'y précipiter en foule pour les exploiter à leur profit ; le désir de voyage et de prise n'avait donc pas disparu de chez eux.

Une autre cause morale surexcita la vie commerciale en Gaule, et celle-ci résidait, non dans l'âme du vendeur, mais dans celle de l'acheteur.

La Gaule en devenant romaine et Rome eu s'annexant le monde, donnèrent l'envie et la faculté de tout acheter⁴. Rien de ce que produisait l'Empire n'y fut inconnu de personne, tout homme put avoir le désir de le posséder, et si cher, si lointain que fût un objet, il se trouvait toujours un riche assez orgueilleux pour le convoiter, assez puissant pour l'atteindre⁵. Le plus riche et le plus avide de tous, et à qui nulle fantaisie ne paraissait interdite, c'était le peuple de Rome lui-même, qui avait en l'empereur son mandataire : quand il en voulait, on lui servait pour ses jeux des élans de la forêt hercynienne. En Gaule, les grands seigneurs ne savaient pas davantage se contenter d'un luxe facile et qui fût à portée : les plus belles marchandises étaient celles qui venaient du plus loin. Ce fut, du Rhin aux Pyrénées, une folie d'exotisme. Un propriétaire du pays de Langres, grand chasseur de bêtes sauvages, désire pour son tombeau un autel en marbre italien de Luna et une statue en marbre d'outre-mer, [le meilleur qu'on](#)

¹ Tome I, ch. VIII.

² Cf. de Joinville, *L'armateur Balguerrie-Slutenbery et son œuvre*, 1914.

³ Car le goût des entreprises lointaines s'est certainement assoupi plus tard chez les Gaulois.

⁴ *Omnia peragre emuntur*, dit un Italien du Milanais (Pline, *Ep.*, IV, 13, 5).

⁵ Cf. Sénèque, *De beneficiis*, VII, 9.

puisse trouver, et ce mot, le meilleur possible, revient sans cesse à sa pensée quand il rédige son testament¹. Du plus puissant au plus petit, de la plèbe du Colisée au pêcheur des Landes, se répand un pareil besoin de marchandises nouvelles, à la mode du jour. Si celle-là veut admirer, dans les jours d'exhibition, des bêtes extraordinaires, celui-ci demande pour sa table, non plus l'écuelle de bois, mais la vaisselle rouge et brillante à façon arrétine². Et de ces deux courants qui ne s'arrêtent jamais et se touchent toujours, celui des voyageurs qui offrent et des désirs qui attirent, il résulte pour la Gaule le plus prodigieux mouvement de marchandises qu'elle ait connu avant le siècle actuel.

II. — IMPORTATION.

Des causes particulières favorisaient l'importation des marchandises du Midi et de l'Orient. C'était la présence, dans les métropoles de provinces et notamment à Lyon, de fonctionnaires impériaux, sénateurs, chevaliers, affranchis du prince, presque tous d'origine italienne ; et c'était aussi le séjour, en garnison sur la frontière du Rhin, de milliers de soldats, dont beaucoup, au début de l'Empire, venaient également d'Italie. Tous ces hommes étaient habitués au vin, à l'huile, au luxe ou aux produits du Midi. Le sénateur regrettait son falerne³, le légionnaire ses olives et ses raisins secs⁴ : mais, pour éteindre leurs regrets, les trafiquants italiens se trouvèrent à point nommé sur les marchés des grandes villes ou dans le quartier des cantines militaires.

Nous avons déjà indiqué, à propos des produits de la terre et des fabriques gauloises, ceux de l'étranger qui arrivaient leur faire concurrence. Qu'il suffise de les rappeler ici.

Les plus demandés étaient les produits alimentaires, le vin entre tous⁵. Dans la période où les vignobles gaulois furent réduits ou proscrits, on but sans doute du gros vin d'Espagne⁶ ou d'Italie. Dans les temps de liberté, on rechercha quand même les crus célèbres des pays transalpins, et le falerne en première ligne, qu'on transportait dans des amphores cachetées et dont un grand seigneur se piquait d'avoir toujours dans sa cave. — Puis venait l'huile, qui était alors une

¹ *C. I. L.*, XIII, 5705 : *Statua... marmorea ex lapide quam optumo transmarino* [africain ou grec], *vel ænea ex ære tabulari* [le bronze dont on fait les tables des documents publics] *quam optumo... Lectica et II subsellia ex lapide transmarino... Ara ex lapide Lunensi quam optimo... Cludatur id ædificium lapide Lunensi.*

² On a trouvé, par exemple, un vase signé *Vibii* aux environs de l'ancien poste des Douanes dit du Sud vers Arcachon (Durègne, *Extraits des Comptes rendus de la Soc. Linnéenne de Bordeaux*, 1807, p. III). Remarquez qu'il s'agit peut-être d'un bon potier d'Arezzo (XIII, 10009, 290-300).

³ Cf. *C. I. L.*, XIII, 10004, 3, cf. 2 et 4 ; Riese, 4551 (mentions de vins italiens sur des amphores trouvées en Gaule).

⁴ Cf. XIII, 10004, 4-5, mentions d'olives ou d'huile sur des amphores : dans cet ordre d'idées, un des produits qui s'importait le plus sur le Rhin, sans aucun doute pour les soldats d'Italie, était les olives noires conservées dans du vin cuit, *olivæ nigræ ex defruto* (Riese, 4554-5), sans que nous sachions si elles viennent d'Italie, d'Espagne, d'Afrique ou même de Narbonnaise. *C. I. L.*, XIII, 10004, 13 (*duracina* [*sicea* ?] sur une amphore).

⁵ Le centre du commerce du vin, au moins pour les Trois Gaules, est à Lyon.

⁶ L'importation du vin d'Espagne sur les bords du Rhin peut résulter des marques d'amphores d'origine baigne (cf. XIII, 10004, I ; Riese, 4536) : mais les récipients ont pu contenir de l'huile et non du vin.

des gloires de l'Espagne industrielle¹ : toute la Gaule était tributaire de sa voisine, et jusqu'aux bords du Rhin batave se montraient les amphores des huileries andalouses². L'Italie et l'Afrique en envoyaient également, mais en quantité bien moindre³.

En fait de matériaux importés, les premiers rangs appartenaient aux métaux de Bretagne et aux marbres du Midi. L'île expédiait, comme autrefois, l'étain de sa Cornouaille', auquel s'étaient joints, depuis la conquête au temps de Claude⁴, les lingots de plomb des mines impériales⁵. On recevait les marbres d'à peu près toutes les provinces méridionales, marbre blanc de Luna ou de Carrare dans la Ligurie italienne, marbre blanc de Paros en Grèce, marbre jaune de Chemtou en Numidie, et bien d'autres⁶. Au second rang se plaçaient les arrivages de cuivre espagnol, ressource des bronziers gaulois⁷.

On répartira en deux groupes les objets fabriqués fournis par le dehors.

Les uns servaient surtout à l'usage commun, et ceux-là d'ordinaire étaient expédiés par des manufactures italiennes : telles étaient les lampes d'argile du potier modenais Fortis⁸, les casseroles de bronze de Polybe le chaudronnier campanien⁹, la vaisselle de table des céramistes arrétins Cneius Atéius ou Tettius

¹ Le centre du commerce, tout au moins de l'huile de Bétique, était également à Lyon. Peut-être y avait-il aussi des entrepôts d'huiles d'Espagne à Arles et à Narbonne.

² De Cordoue un peu partout en Gaule et sur le Rhin (10002, 14 et 46) ; d'*Hispalis*, Séville (id., 362 ; 10004, 1) ; d'*Astigi*, Ecija (101102, 53) : ces trois villes sont de la province de Bétique. — Ajoutez sans doute l'importation des fameuses saumures de Carthagène et de Cartéa : *negotiator muriarius* à Lyon (XIII, 1966).

³ D'Hadrumète à Lectoure ? (10002, 20) ; de Rome à Périgueux ? (10005, 8). — Mais il y avait aussi, en cette matière, la concurrence gauloise. — On importait aussi peut-être des olives et des raisins secs (p. 323, n. 3). — On devait importer des oranges (Ausone, Epist., 6), d'Espagne, d'Afrique, de Sicile ou d'Italie.

⁴ Pline, XXXIV, 164.

⁵ Lingots de plomb de Bretagne (du temps de Septime Sévère) trouvés près de Chalon (XIII, 2612), à Lillebonne (3222).

⁶ En Belgique et ailleurs, on a relevé, outre ces trois marbres, essentiels en Gaule, la serpentine verte d'Égypte, la lieur de pécher d'Illyrie ou d'Épire [le *Molossium* du Bas Empire ?], le noir de Proconnèse [blanc à veines noires ? Ou noir de Cyzique ? : cf. Paul le Siléntaire, *Descr. S. Sophia.*, p. 576], sans doute aussi le marbre blanc à veines violettes de Synnada en Phrygie (*Docimenum*) ; *Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XIX, 1905, p. 345 et s. ; Blanchet, *Décoration*, p. 9. A propos des colonnes de marbre dans les thermes de la villa de Bourg sur Dordogne, Sidoine énumère les marbres qu'on devait importer en Gaule (Carmina, 22, 137-141) : *Cedat puniceo pretiosus livor in antro Synnados* [Docimenum], *et Nomalum qui portat eburnen saxa collis* [Chemtou], *et herbosis quæ vernant marmora venis* [serpentine verte d'Égypte ?] ; *candentem jam nolo Paron* [blanc de Paros], *jam nolo Caryston* [cipolin, blanc veiné de vert, de Carystos en Eubée] ; *vilior est rubro quæ pendet purpura saxo* [porphyre rouge d'Égypte ?]. Fontaine en marbre de Paros à Bordeaux, Ausone, *Urbes*, 148 ; Capitole de même matière à Narbonne, id., 120. Il est possible d'ailleurs que ces poètes aient mis à tort et à travers des noms de marbres célèbres. — On a supposé que les entrepreneurs de Gaule adressaient leurs commandes à des entrepositaires de Rome.

⁷ Cf. Pline, XXXIV, 4 ; Strabon, III, 2, 9. — Ajoutez les importations d'or (des pays du Danube ?), d'argent (d'Espagne ?). — L'importation du soufre, dont on se servait en médecine, en vinification et surtout dans l'apprêtage des tissus, peut expliquer les rapports suivis avec la Sicile.

⁸ Je dis Fortis et autres, du même pays.

⁹ Polybe et autres.

Samia¹, pour ne citer que les marques les plus recherchées par les magasiniers de la Gaule. Ils demandaient beaucoup moins aux autres régions de l'Empire² ; tout au plus mettra-t-on en ligne de compte les aciers de l'Espagne celtibérique³, les verroteries syriennes⁴, les poteries barbotinées de l'Angleterre⁵, le papyrus ou le papier d'Égypte. Le pays, en ces sortes d'affaires, cherchait le plus souvent à se passer du voisin. Il finit même, dès le second siècle de l'Empire, par n'avoir plus besoin des bronziers et des potiers transalpins, et l'importation des produits usuels, de l'article de bazar, comme nous dirions aujourd'hui, si intense d'Italie en Gaule au lendemain de la conquête, fut peu à peu arrêtée par un courant contraire.

Les objets d'art ou de luxe avaient pour origine les écoles de sculpture ou les ateliers d'orfèvrerie des vieilles cités méditerranéennes, où se perpétuaient des traditions séculaires, Rome, Carthage, Alexandrie, les villes de Syrie ou d'Asie Mineure. Vases d'argent aux fines sculptures, patères d'or, chefs-d'œuvre de verrerie historiée, gemmes, bijoux, ivoires, statues de marbre ou de bronze, chacune de ces œuvres trouvées sur le sol de la Gaule⁶ doit être longuement étudiée à part, si l'on veut déchiffrer le secret de sa naissance, la patrie et le style du lointain artiste qui l'a créée. Mais si cette étude ajoute d'utiles détails à l'histoire générale de l'art, elle n'intéresse que faiblement la vie économique et les destinées du commerce dans notre pays. Car l'importation de pièces de ce genre ne pouvait comporter de gros chiffres d'affaires : elle ne mettait en branle que les fonds de quelques riches, particuliers ou municipalités, et les courtages de quelques agents spéciaux.

On signalera à part, parmi ces objets de fabrication, les tissus de luxe, broderies d'or et d'argent et pièces de soie. L'Orient, l'Égypte surtout, en étaient les fournisseurs attirés ; et on pensera volontiers que ces Syriens et ces Asiatiques, si nombreux en Gaule, furent les dépositaires des grandes manufactures orientales de tapis et d'étoffes. Car chacune de nos villes avait dès lors ses boutiques de Syriens ou de Juifs, comme elle les a toujours⁷.

Il est probable du reste qu'ils vendaient bien d'autres choses, liqueurs, parfums, onguents⁸, papier, et peut-être déjà les inévitables confiseries de toutes couleurs. Mais ces marchandises, beaux objets ou camelote, n'arrivaient point

¹ Et aussi des céramistes de Pouzzoles et de cisalpine.

² Ajoutez les briques. Je ne tiens pas compte des amphores de terre cuite, des verres à parfums, et autres objets n'ayant été importés que comme récipients — Importations d'Afrique en général.

³ Supposé à cause de la présence à Bordeaux de gens de *Bilbilis* et de *Turiasso* (XIII, 612 et 586) ; un autre Espagnol, de *Curnonium*, à Bordeaux (XIII, 621). Il s'agit de trois villes de la région de l'Èbre.

⁴ XIII, 10025, 1 (coupes d'*Artas*, verrier de Sidon).

⁵ Surtout après le second siècle et dans les régions du Nord. Dédicace signée d'un *negotiator cretarius Britannicianus*, adressant un ex-voto au temple de Néhalennia en Walcheren (XIII, 8793) *ob merces bene conservatas* dans le transport d'Angleterre aux rivages de la Germanie Inférieure.

⁶ Cf. t. VI, ch. III.

⁷ Surtout à Lyon.

⁸ *Turarius* à Narbonne (XII, 4518) ; *unguentarias* à Die (XII, 1594), à Lyon (XIII, 2602 ; VI, 9298) ; *negotiator seplasiarius* à Cologne, Narbonne, chez les Rèmes ; etc.

toujours directement d'Orient en Gaule¹ : beaucoup passaient par les fabriques ou les entrepôts de Rome ou de Campanie².

III. — EXPORTATION.

L'exportation est plus intéressante à étudier : elle porta sur des objets plus divers, elle s'adressa à des pays très différents, et elle nous permet de mieux apprécier le monde économique de la Gaule dans le monde romain.

Ce fut l'Italie à qui elle rendit le plus de services, vendit le plus de choses³. C'était, des régions de l'Empire, la plus voisine de la Gaule, et reliée à elle par les meilleures routes. En outre, les marchandises de nos pays transitaient d'ordinaire par Rome ou ses filiales. Ostie ou Pouzzoles⁴. Enfin, l'Italie possédait les plus riches consommateurs de l'Empire, le sénat, les affranchis, la plèbe et les princes.

Ce qu'elle demanda à la Gaule, ce furent d'abord les êtres et les produits rares, les curiosités et les spécialités du Nord et de l'Occident, destinés à satisfaire la vanité des puissants ou la badauderie du populaire. Pour celui-ci, les bêtes sauvages des forêts de Belgique. Pour ceux-là, les chevaux et les mulets⁵ de ses haras au renom séculaire, les chiens de citasse des chenils celtiques, que la poésie romaine se chargeait de célébrer⁶ ; certains vins étranges de la Narbonnaise, auxquels elle ne dédaignait pas non plus de consacrer ses vers⁷ : et puis, les foies d'oies du Boulonnais ou de l'Artois⁸, les jambons de l'Est ou la charcuterie du Midi, des huîtres choisies sur tous les rivages des deux mers, les beaux poissons des grands fleuves, les gibiers rares des Alpes, les asperges ou les légumes inédits des provinces rhénanes, les fromages des Cévennes et des Alpes', les saumures des côtes provençales⁹. — On voit que, dans cet apport de luxe, l'aliment prend la place principale¹⁰.

Voici maintenant la catégorie des produits qui s'exportent en quantité, à destination du gros public ou, si l'on préfère, de la place de Rome. Nous y retrouvons les salaisons de porc sous les formes les plus communes, et aussi les vins ordinaires ; nous y voyons les blés du Midi et les huiles de Provence ou de Languedoc¹¹ : ajoutons l'absinthe de Saintonge, vermifuge à l'universelle

¹ Il y avait des vaisseaux prenant charge à Alexandrie pour la Gaule, et inversement.

² Les vases à parfums de la Gaule (XIII, III, 10025 c, p. 659-661) sont de fabrique italienne. Remarquez les marques d'*Euhodia* et des *Firmii Hilarus et Hyla*. Le centre de la droguerie et parfumerie (*seplasiarii*) est à Capoue.

³ Nous ne pouvons rien indiquer de précis sur les exportations de Gaule en Espagne (sauf pour la céramique) et en Afrique, encore qu'à Narbonne on prit charge directement pour ce dernier pays. Vaisseau chargeant à Narbonne pour l'Égypte.

⁴ Rapports directs de Lyon avec Pouzzoles (XIII, 1960), d'Arles avec Ostie ou Rome, de Narbonne avec Rome et Ostie, de Narbonne avec la Sicile (cf. Ausone, *Urbes*, 125).

⁵ Je pense surtout au Dauphiné.

⁶ Outre le poème de Gratins, outre les vers de Martial, de Silius, d'Ovide, voyez l'épithaphe métrique de la chienne *Margarita* à Rome (*C. I. L.*, VI, 29896) : *Gallia me genuit*. Le chien *Amianaracus* à Rome (29893) semble porter un nom gaulois.

⁷ Surtout Marseille, Vienne et Béziers.

⁸ Est-ce un négociant de ce genre que le Marinus mort à Rome (VI, 29692) ?

⁹ Antibes et Fréjus.

¹⁰ Tout a fait à titre d'exception, on parait avoir exporté de beaux marbres de Gaule.

¹¹ *C. I. L.*, XV, 3914-5, 3863-73.

popularité, et les matelas de Langres ou de Cahors, dont tout le monde finit par vouloir. Mais ce qui constitue en Italie les principaux stocks de marchandises exportées de Gaule, ce sont les cuirs, draps et vêtements de laine à l'usage du commun peuple et de l'armée¹.

Produits de luxe ou produits vulgaires, lainages, conserves ou vins, tout cela, en dernière analyse, vient du sol de la Gaule, résulte de la richesse de ses cultures et de la splendeur de son bétail. C'est donc surtout comme pays agricole qu'elle servit à l'Empire, et c'est par le travail de sa terre qu'elle draina vers elle l'or et l'argent monnayés de Rome et de l'Italie².

Je ne puis me décider à attribuer, dans le commerce extérieur de la Gaule, un rôle considérable à ses manufactures, verreries, poteries ou ferronneries : je ne parle en ce moment que des exportations du côté de l'Italie. Leurs produits se heurtaient, au delà des Alpes, à trop de produits similaires, meilleurs ou à meilleur compte, et connus de longue date. Que l'on trouve çà et là, à Pompéi et ailleurs, des débris de vaisselle rutène ou gabale, ce peut être le résultat de quelque fait accidentel, des marins d'Arles, ou de Narbonne troquant leur vaisselle de bord, un essai fait par le commerce transalpin ou un lut de poteries utilisé comme fret de retour. J'hésite à croire à des envois réguliers faits sur les marchés d'Italie par les potiers et les quincailliers de la Gaule³. De Rodez à Ostie ou à Pouzzoles, ce qu'ils pouvaient adresser aurait été gros en frais de transport et de transbordement : la lutte n'était point possible avec les marchandises similaires fabriquées et embarquées tout à la fois sur les côtes d'Espagne- ou de Campanie⁴.

Les choses se présentaient autrement, pour les industriels gaulois, au delà de la Manche en Bretagne, au delà du Rhin en Germanie, dans ces marchés de

¹ De cette exportation des manteaux celtiques est inséparable celle des fibules de bronze de style gaulois, et notamment de celles d'Aucissa, répandues à Rome et en Toscane (XIII, 10027, 107).

² Cf. Josèphe, *De b. J.*, II, 16, 4.

³ Sauf le cas des fibules et de certains petits bronzes accompagnant peut-être des exportations de harnais et de chevaux.

⁴ Nous nous séparons sur ce point, non sans hésitation, de Déchelette (*Céram.*, I, p. 91-116), qui attribue une grande importance aux découvertes, à Rome et à Pompéi, de vases de potiers gaulois (presque exclusivement rutènes, et notamment de *Mommo* de La Graufesenque : XI, 8033, 27 ; XV, 5355). Ce qui m'a empêché de regarder ces faits d'exportation autrement que comme épisodiques, c'est, outre les raisons économiques exposées ici, la constatation que les potiers arvernes n'ont rien laissé au delà des Alpes, et que Pline, Martial et Juvénal, qui parlent si nettement et si souvent des poteries d'Arezzo et de Sagonte, sont muets sur celles des Gaules. Il a pu y avoir simplement un mouvement d'affaires occasionnel, via Narbonne, entre La Graufesenque et Ostie ou Pouzzoles. — Les mêmes poteries rutènes se sont rencontrées sur la côte orientale d'Espagne (Déchelette, *id.*, p. 111) et en particulier d'Ampurias (Cazurro, *Annari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 1909-10). Mais, si difficile qu'il soit de connaître les vases de Sagonte (voyez les remarques de Cazurro), je doute que ceux du Rouergue aient pu venir leur faire concurrence en Espagne même (cf. Pline, XXXV, 160-1). — La manufacture gabale de Banassac n'est représentée hors de Gaule que par un vase conservé à Naples et qu'on dit venir de Pompéi (Déchelette, I, p. 128). — Jusqu'à nouvel ordre, les arguments archéologiques ne peuvent prévaloir contre les textes et la nature des choses, d'autant plus que Pline tient à parler ici des produits qui s'exportent en grand, *hæc quoquæ per maria terras ultro citro portantur*. — Et il n'y a pas à objecter que les exportations de Gaule ont pu se produire après le I^{er} siècle, puisqu'on allègue surtout des objets trouvés à Pompéi.

Barbares que les victoires ou la crainte de Rome ouvraient aux négociants provinciaux. Là, le manufacturier de Gaule, j'entends le potier ou le quincaillier qui produisait et vendait à la grosse, n'était gêné par aucune concurrence¹. Il avait, sur ses rivaux italiens, l'avantage d'être le plus près, d'arriver toujours le premier, de connaître la langue et les habitudes des indigènes. Ce qu'il apportait, bijoux de pacotille, fibules, vaisselle, pouvait être méprisé du Romain ou du Grec : pour un Barbare, Belge de Bretagne ou Suève de Germanie, c'était objet nouveau et objet utile, et l'homme n'avait pas encore besoin de produits rares et d'œuvres d'art. Les Gaulois firent donc en Bretagne² et surtout en Germanie ce que les Européens font de nos jours dans leurs colonies d'Afrique : ils y expédièrent sans répit des cargaisons de leurs marchandises les plus vulgaires.

Dès que nous approchons du Rhin, nous apercevons en nombre des commissionnaires et des exportateurs, installés sur la frontière comme à des postes de combat. Voici, près de Cologne, un entrepositaire de draps pour l'exportation³ ; à Cologne, un trafiquant en droguerie⁴ ; à Bonn, un négociant en vins⁵ ; près de Mayence, un marchand d'objets en argent⁶ ; en Zélande, à Cologne, à Wiesbaden, en Souabe, sur toute la ligne des camps et des armées, des négociants en terre cuite, arrivés là, par terre ou par eau, avec leurs caisses

¹ Sauf, en Bretagne, dans la mesure où se fondèrent, pour concurrencer la Gaule, des entreprises de bronze ou de céramique (ce qu'il importerait d'étudier) ; voyez par exemple la céramique de Castor, qui s'importa en Belgique, mais sans doute après Septime Sévère.

² Nous manquons trop de renseignements précis sur la Bretagne pour pouvoir y évaluer l'importance du commerce gaulois. Toutefois, Déchelette a eu raison d'y noter l'importation régulière des poteries de La Graufesenque et de Lezoux (*Céram.*, I, p. 112-3) ; voyez en dernier lieu le *Catalogue of the Roman pottery* du British Museum, 1908 : on a aussi noté celle des poteries de Rheinzabern. On doit y joindre celle des fibules de bronze d'Aucissa (XIII, 10027, 107). Il est bien difficile de ne pas supposer aussi une forte importation de vins. — Les textes mentionnent *mercatores Gallicani* en Bretagne (*Pan. Constantio = Pan. Lat.*, V[VIII], 12), *copia negotiatorum* à Londres (Tacite, *Ann.*, XIV, 33).

³ *Negotiator vestiarius importator* [en Germanie ?], à Stockum dans le pays de Neuss (XIII, 8568).

⁴ *Seplasiarius*, XIII, 8354.

⁵ *Negotiator vinarius*, XIII, 8105. — Cependant, contrairement à Willers (*Die R. Bronzeeimer*, p. 200-1), je ne crois pas à l'importance du commerce du vin en Germanie. Tacite (*G.*, 23) ne le signale que pour les riverains du Rhin, et depuis Domitien au moins je pense qu'il y a eu interdiction de l'exporter, comme cela fut sous le Bas Empire (ici, n. suivante).

⁶ *Argentarius*, XIII, 7247. Cela s'explique par le goût des Germains pour les vases d'argent, et il semble bien que, pour ne pas avoir à exporter de l'or, les légats et les empereurs ne voulussent envoyer comme présents aux chefs barbares que des vases d'argent (Tacite, *G.*, 5). — Le *negotiator gladiarius* de Mayence (XIII, 6677 ; c'est un ancien soldat) a pu, sans doute sous des conditions déterminées par l'autorité publique, vendre des épées aux Germains : on a du reste découvert au delà du Rhin bon nombre d'épées de fer signées de fabricants romains ou gallo-romains (trouvaille de Nydam en Schleswig, XIII, 10036, 36-43). Mais il est impossible que l'exportation des armes ne fût pas interdite en principe. — Les défenses d'exporter hors du territoire romain portaient, au IV^e siècle, sur l'or (*C. Just.*, IV, 63, 2 ; Tacite, *Germ.*, 5, ne précise pas à ce sujet), sur le vin, l'huile et les liqueurs (IV, 41, 1), sur les armes offensives et défensives (IV, 41, 2 : défense même était faite d'en vendre aux Barbares en mission dans l'Empire).

pleines de figurines ou de vaisselle¹. Si nous passons la frontière, nous trouvons, en plein pays barbare, les poteries, les fibules, les casseroles, la verroterie de Gaule qui circulent sur les pistes commerciales². De bonne heure elles ont gagné l'arrière de l'Europe. Les vases du Rouergue ne se sont arrêtés qu'à la Baltique et à la Vistule³ ; et les fibules de bronze du belge Aucissa ont pénétré plus loin encore, jusqu'au pied du Caucase⁴, à l'endroit où les routes extrêmes de l'Europe confinent à celles de l'Asie⁵.

Cette vogue des fibules d'Aucissa s'explique d'ailleurs fort bien. Chez tous ces Barbares, le manteau restait un vêtement national, et la fibule était son agrafe nécessaire. Aucissa, en se rendant maître en cette spécialité, savait bien ce qu'il faisait, et qu'il travaillait pour des millions d'hommes. La fibule était, depuis les siècles lointains de l'âge du bronze, le bijou essentiel des populations occidentales : l'habile Gaulois sut appliquer à ces traditions millénaires les procédés de l'industrie gréco-romaine et les avantages de la paix impériale. Il ressemblait à ces manufacturiers de Manchester qui fabriquent des myriades de quintaux de cotonnades destinées à former les pagnes des tribus africaines.

IV. — LA TRAITE.

Les marchands d'esclaves, à la différence des autres, exportaient et importaient tout à la fois.

Les gens de ce métier ne furent point inconnus de la Gaule indépendante. Il en était peut-être venu d'Italie même avant César, et, en tout cas, les Celtes en avaient vu de l'autre côté de leur frontière, à l'affût des hommes qui voulaient se vendre et des femmes qui se laissaient prendre. Avec les légions, les traitants arrivèrent, achetant après chaque bataille des milliers de prisonniers, et sans doute razziant souvent çà et là pour leur propre compte. De Gaule ils passèrent, aux côtés de César, en Bretagne et en Germanie, et ils y ramassèrent de belles cargaisons humaines, que leurs agents ramenaient en Italie pour la vente sur les marchés.

La paix romaine n'entrava qu'à demi cette sorte d'affaires, celle qu'on pourrait appeler l'acquisition de la matière première. D'abord il y eut encore quelques

¹ XIII, 8703, 8350, 7588, 6366, 6524. Les poteries de Bretagne (8793) venaient faire concurrence sur ces marchés à celles de Gaule.

² XIII, III, p. 761 et s. Le nombre des *negotiatores artis eretariæ* qu'on trouve à la frontière (n. précédente) s'explique sans doute par l'importance particulière du commerce des poteries dans les pays germaniques. — Le travail d'Engelhardt, *Mémoires de la Soc. roy. des Antiquaires du Nord*, n. s., 1872-7, est à compléter.

³ XIII, 10036. 44. — Pour la chaudronnerie, la concurrence faite aux produits de Gaule par le Campanien Polybe a été d'abord très puissante sur les marchés de Germanie : ce qui est un des faits notoires du commerce antique. Dans l'ensemble, ce sont les ustensiles de bronze qui paraissent s'être le plus répandus en Germanie, ensuite la verroterie, puis la céramique. Voyez les deux travaux de Willers, *Die Rœm. Bronzeimer*, 1901, p. 191 et s. ; *Neue Untersuchungen*, 1007, p. 30 et s., 45 et s., etc.

⁴ XIII, 10027, 107.

⁵ Il est possible que les produits d'Aucissa soient arrivés dans cette région par l'Asie Mineure ou par les négociants des ports du Bosphore Cimmérien et de la Tauride. On dit en avoir trouvé dans les ruines de Troie romaine.

Gaulois qui, pressés par la misère, acceptèrent de se vendre¹. Un Gaulois n'était point malheureux comme esclave : robuste, fidèle, habile, il devait être assez recherché dans les ventes² ; s'il arrivait à être acheté par l'empereur, il pouvait trouver son chemin dans les services de l'État ; s'il entra dans la gladiature, sa fortune était assurée³ ; dans les maisons particulières, la solidité de ses bras et la souplesse de sa démarche faisaient de lui un excellent porteur de litière, très apprécié des grandes dames et des oisifs de Rome⁴ ; à la campagne, il devait à son expérience du cheval et du bétail d'être estimé un des meilleurs palefreniers de l'Empire⁵. Cela valait bien la honteuse misère d'une liberté précaire. Se vendre comme esclave, c'était une manière d'entrer en condition.

A défaut des Gaulois, il y avait les Germains. Ceux-ci ne manquèrent jamais⁶ aux marchands d'hommes postés à la frontière⁷. Beaucoup, comme tant d'êtres de l'Antiquité, se vendaient eux-mêmes : un Germain, superbe de prestance, d'une docilité muette et aveugle, ne connaissant que le maître et la consigne, était, pour certaines besognes, un serviteur incomparable, et les premiers Césars n'eurent pas de meilleurs gardes du corps que ceux que l'Allemagne leur procura. Mais plus que la vente libre, la guerre fit affluer cette espèce dans les réserves d'hommes. La paix, sur la frontière, ne fut jamais continue : maraudeurs à pourchasser sur le sol romain, représailles à exercer sur le sol germanique, il ne se passait pas de lustre sans une fructueuse chasse à l'homme. La plupart des guerres contre les Frisons ou les Chattes, décorées par les historiens contemporains de noms triomphaux, ne furent à vrai dire que des entreprises désirées par les traitants, trop souvent les arbitres mystérieux des conseils de guerre⁸.

La Gaule, en fait d'esclaves, achetait plus qu'elle ne vendait. Il lui fallait autant de serviteurs grecs que de bijoux orientaux. Ce riche Lingon qui voulait des marbres transmarins pour son tombeau, ne manquait pas d'avoir des esclaves d'origine hellénique⁹. Secrétaires, précepteurs, médecins, architectes, ouvriers

¹ Cf. Grégoire de Tours, VII, 45 (sous les Mérovingiens) ; Tacite, *Ann.*, IV, 72 (Frison sujets de l'Empire, qui vendent femmes et enfants). Sur la vente des enfants, cf. *Code Just.*, IV, 43, 1 ; *C. Théod.*, V, 8, 1.

² Je dois dire qu'en dehors des populations gauloises il y a fort peu d'esclaves à noms celtiques, mais on pouvait changer les noms. Des esclaves ou affranchis d'origine gauloise ou gallo-romaine, mais tous à noms grecs ou latins, sont signalés à Augsbourg (C. I. L., III, 5831, origine biturige), à Turin (V, 7046, origine viennoise), à Cliternia dans l'Italie centrale (IX, 4172, *natione Gallus*), à Rome (VI, 10127 : il s'agit de la jeune actrice Phœbé, du pays des Voconces) ; quant à l'esclave de race gauloise dont il est question dans un papyrus d'Égypte de 350 ap. J.-C., son nom, *Ἀργουτίς*, n'est assurément pas celtique (*Hermès*, XIX, p. 419).

³ Cf. t. VI, ch. IV : un *murmillon* éduen (XII, 3325) et un *rétiaire* allobroge (XII, 3327), leur origine servile est douteuse ; *mirmillo* tongre, affranchi ?, VI, 33977.

⁴ Ceci dit dans la mesure où l'on peut appliquer à des Belges les textes de Tertullien et de Clément.

⁵ Varron, *Res r.*, II, 10, 4 : *Ad pecuariam... Galli adpositissimi, maxime ad jumenta.*

⁶ Il serait cependant possible qu'à des moments de crise des empereurs se soient défiés des esclaves germaniques en service dans l'Empire : cf. Suétone, *Aug.*, 49 ; Dion, LVI, 23, 4. — Il est probable que les esclaves d'origine germanique changeaient de nom, ce qui rend difficile de les reconnaître dans les inscriptions.

⁷ *Mango* à Cologne, d'origine italienne (XIII, 8348), marchand d'esclaves plutôt que maquignon.

⁸ Voyez la *Rissula* d'Ausone.

⁹ C. I. L., XIII, 5708 (si du moins les noms font preuve).

d'art, toute la domesticité intellectuelle d'un grand seigneur lui était expédiée par la Grèce, deniers payés au marchand d'hommes¹.

Ceux de ces commerçants qui faisaient les meilleures affaires étaient les entrepreneurs de gladiature². Les combats de ce genre, dont la Gaule entière raffola dès le début de l'Empire, exigeaient un personnel nombreux ; comme les taureaux des courses espagnoles, il se renouvelait sans cesse par la mort ; et le public, d'autre part, n'aimait pas à avoir toujours sous les yeux des combattants de même espèce. Il en exigeait de tout pays. A Nîmes, déjà passionnée pour les spectacles sanglants, on eut des *murmillons* venus du pays éduen, des *rétiaires* fournis par les Allobroges, des Espagnols, des Arabes et des Égyptiens³. Ces hommes ne formaient pas de petites bandes, comme le serait une troupe de comédiens : on les comptait par dizaines et centaines, puisqu'une fois les gladiateurs de la ville d'Autun tinrent tête à une armée romaine'. Les entrepreneurs qui les vendaient ou les louaient étaient donc des personnages d'importance, intelligents, habiles et redoutés entre tous les trafiquants de l'Empire.

C'est d'ailleurs la condition de la plupart de ces marchands d'esclaves. Il n'y a pas de négoce qui exige plus de relations dans les diverses provinces et des aptitudes plus variées. Ils ont à s'informer de tout et à répondre sur tout ; ils sont agents de recrutement, placiers en domestiques et en ouvriers, fournisseurs de troupes de spectacles et pourvoyeurs de lupanars ; ils pratiquent toutes les formes du courtage en hommes, et c'est à travers le monde entier qu'ils échangent les êtres humains. Vilenie du métier mise à part, ce fut le plus grandiose des trafics antiques.

V. — LE COMMERCE DE GROS.

La concentration et la dispersion de ces marchandises s'opéraient de façons différentes, d'ailleurs assez voisines des procédés commerciaux de notre temps.

La vente en Gaule des produits indigènes était confiée à des maisons de gros⁴, épiciers, quincailliers, drapiers, entrepositaires de blés, de conserves ou de poteries, qui groupaient dans leurs magasins des produits de toutes marques

¹ *Venaliarius Græcarius* à Nîmes ; XII. 3349. Mommsen interprète *gregarius*, marchand d'esclaves en gros ; mais la lecture est certaine et l'inscription est bien rédigée et bien gravée (Mazauric).

² *Negotiator familiæ gladiatoriae* à Arles ; XII, 727. Il n'importe, pour ce que nous disons ici, que les gladiateurs fussent des esclaves ou des engagés volontaires, nés libres ou affranchis.

³ C. I. L., XII, 3323-32.

⁴ Voyez les inscriptions de *negotiores* et d'industriels citées plus bas, à Narbonne. — Il est probable que certains de ces *negotiores* étaient également des fabricants, l'expression de *negotiator* étant très générale et à peu près l'équivalent de notre mot de commerçant, elle pouvait s'appliquer à des charcutiers aussi bien qu'à des constructeurs de navires. Il est possible, inversement, que beaucoup de ces industriels, *limarii*, *solearii*, etc. fussent à la fois fabricants et vendeurs en gros et détail. L'épigraphie ne permet pas toujours de faire les départs nécessaires aux études historiques. — *Mercator*, beaucoup plus rare, et en épigraphie et dans les textes, doit viser plus spécialement le marchand, soit en gros, soit plus souvent en détail (XII, 4402, 5971).

pour les revendre aux détaillants, boutiquiers ou colporteurs¹. Chacune de ces maisons devait avoir ses représentants attirés, acheteurs ou courtiers à la commission ; et ceux-ci voyageaient à travers le pays pour se mettre en relation directe avec les producteurs, grands ou petits patrons d'usines, maîtres de domaines ou chefs d'ateliers domestiques². Il va sans dire que ces maisons ne s'étaient établies que dans les principales places de commerce, Arles³, Narbonne⁴, Bordeaux⁵, Trèves⁶, Cologne⁷, et surtout Lyon⁸.

Pour les produits du dehors, il se constitua d'importantes maisons d'importation, qui se procuraient en Italie ou en Orient⁹ les marchandises les plus diverses, et se chargeaient ensuite de les disperser chez les vendeurs locaux. La plupart de ces maisons étaient, je crois, à double façade, c'est-à-dire que, si elles

¹ Voyez le *negotiator* en poteries transportant sa cargaison de Bretagne en Germanie Inférieure.

² Théon, propriétaire dans le Bas Médoc, achète aux paysans les matières propres à l'éclairage (cire, résine, suif, etc.), et c'est pour les revendre : non pas, je crois, comme boutiquier, mais comme intermédiaire de quelque maison de gros ; Ausone, *Epist.*, 4, 16-21. L'énorme augmentation de prix qui résultait de ces intermédiaires entre le producteur rural et l'acheteur est sottement indiquée par Ausone : *leviore numismate captans insanis quod mox pretiis gravis auctio vendat* [je doute qu'il faille voir dans *auctio* une vente à l'encan].

³ On pourrait à la rigueur omettre Arles : car, sauf peut-être les négociants en huile, il n'y a point là de négociants en produits gaulois : le commerce est surtout représenté par l'armement, par la commission avec le dehors. Cf. t. VI, ch. V.

⁴ Le nombre des spécialités à Narbonne est remarquable : huiles, blés, *clavarius materiarius* (bois de charpente ou de menuiserie), *limarius* (limes), *gypsarius* (plâtre), *solcarius* (sandales), *armarius* (armoires), *ampullarius* (fioles de verre ou de terre cuite), *viminarius* (vannerie), *vestiarius*, *sagorius*, *turarius*, *pupurarius*, *vascularius*, *anularius*, *faber ærarius*, *faber argentarius*, *aurifex*, *fabarius* (fèves et légumes), *lardarius*, *lanarius*, *lintearius*, *pellio* (peaux), *capistrarius* (licous et sellerie), *pistor candidarius* (XII, 4502), *seplasiarius*, *panueularius* (pour *pannicularius* ?, marchand de draps, XII, 5073). Mais je répète qu'il y a là sans doute à la fois fabricants, marchands de gros ou détaillants, et, en outre, que le nom du métier peut souvent ne désigner qu'une même partie de son activité : nos bonnetiers ne vendent plus surtout des bonnets, ni nos luthiers des luths, et il est possible que le *limarius* tint magasin d'instruments de fer, l'*armarius* fut un menuisier et le *turarius* un droguiste en tout genre.

⁵ Beaucoup de ces étrangers, si nombreux à Bordeaux, sont sans doute des négociants en gros importateurs de produits de leur pays, par exemple le Séquane (XIII, 031) peut être un négociant en jambons, et ce ne peut être que le commerce qui attire les Trévires à Bordeaux (XIII, 633-5).

⁶ Sans doute surtout à destination des camps ou des Germains : *negotiator*, XIII, 3666, 3703.5. 4155-7 (ceux-ci à Neumagen) ; *cuparius* et *sacrarius*. Sous Tibère, il est question à Trèves de *negotiatoribus Romanis* (Tacite, *Ann.*, III, 42) lesquels peuvent être d'ailleurs des banquiers autant que des marchands.

⁷ Même remarque : *negotiator*, 8224 ; *negotiator cretarius*, 8350 ; *negotiator lanio* (boucher en gros) 8351 ; *negotiator artis lapidariæ*, 8352 ; *negotiator seplasiarius*, 8354. Remarquez l'abondance de Belges installés là, évidemment pour le commerce (8838-42). — L'importance commerciale de Mayence est bien moins sensible ; on n'y trouve qu'un *negotiator gladiarius*, des *manticularii*, des *pannarii*.

⁸ En premier lieu, les *negotiatoes vinarii* ; en outre, *olearius* [?], *lintiarius*, *sagarius*, *agentorius*, *muriarius*, *unguentarius*, *ars saponaria*, *ars prossariæ*, *ars barbaricaria*, *ars cretaria*, *ferraria*, *characteraria*, *macellaria*, avec ou sans *negotiator*. A Lyon, le caractère de chef de maison de gros apparaît, pour ces individus, plus nettement qu'à Narbonne.

⁹ Mais je crois que les marchait lises orientales étaient le plus souvent achetées à Rome, par exemple les marbres.

importaient d'Italie, elles achetaient également en Gaule pour le compte de leurs correspondants italiens : elles faisaient la commission en tout genre, la nature de la marchandise et l'espèce d'affaire leur importaient peu, pourvu qu'il y eût affaire et qu'il y eût marchandise¹. Comme de juste, c'était à Lyon que s'étaient installées les grandes entreprises de cette sorte, et elles y dataient minores des temps antérieurs à l'arrivée de César et de Plancus².

On en rapprochera les maisons de *nautes* ou d'armement fluvial et maritime qui s'étaient fondées à Lyon, à Arles et à Narbonne. Car elles ne se bornaient pas à armer des navires, elles achetaient sur place et elles concentraient les marchandises destinées à former le fret au départ³, tandis qu'à l'arrivée leurs agents se chargeaient de constituer le fret de retour, marbres italiens ou bronzes de Campanie⁴.

A la frontière du Rhin, en particulier à Trèves et à Cologne, d'autres chefs d'entreprises s'étaient réservé le monde barbare. De ce côté, le trafic se faisait de deux manières⁵ : pour les tribus les plus proches, les marchandises s'échangeaient à des lieux de foires indiqués par l'autorité romaine⁶ ; pour les

¹ Je crois de plus en plus que les différents négoce s'ajoutaient et se soutenaient dans une meure maison, quelle que fût sa raison extérieure, tout ainsi que chez les marchands du Moyen Age et clans nos affaires de commission. C'est pour cela que les négociants de Lyon sont si souvent affiliés aux corporations les plus éloignées en apparence de leur métier (XIII, 1966, *muriorius* affilié aux *nautes* et aux *lignuarii*, etc.) ; voyez ce négociant en vins, de Lyon, qui est en même temps *diffusor olearius ex Rætica* (C. I. L., VI, 29722), ce négociant dans la Germanie du *limes*, qui est à la fois *negotiator artis cretariæ et negotiato pænularius* (XIII, 0306).

² Les *negotiatores Italici* de l'ère républicaine doivent avoir, je crois, pour héritier à Lyon le *corpus splendidissimum negotiatorum Cisalpinorum et Transalpinorum*, qui a une succursale, semble-t-il, à Milan (il y a un Trévire parmi eux : XIII, 2029 ; V, 5911). — C'est un marchand en gros, sans doute de marchandises orientales, que ce riche Syrien qui s'intitule (XIII, 2448) *negotiator Luguduni et provincia Aquitanica* : il devait avoir ses entrepôts à Lyon et expédier des revendeurs ou colporteurs par toute l'Aquitaine. — Ce sont des marchands de ce genre que les *negotiatores Britannici* de Bordeaux (XIII, 634) et de Cologne (XIII, 8164 a) : ils devaient importer de Bretagne en Gaule (cf. XIII, 8793, *negotiator cretarius Britannicianus* ; XIII, 7300) et sans aucun doute faire aussi l'inverse.

³ Par exemple les huiles pour les armateurs de Narbonne.

⁴ L'inscription de ce Narbonnais (*Revue épigr.*, III, n° 890) qui fut magistrat honoraire à Palerme, Syracuse, Himère, montre (cf. de Villefosse, *Mém. de la Soc. des Ant.*, LXXIV, 1915, p. 178) qu'il faisait l'armement entre Narbonne et la Sicile.

⁵ Nous manquons de renseignements précis, pour le Haut Empire, sur les règlements relatifs au commerce avec les Barbares. Il est très probable qu'il y en a eu, et d'analogues à ceux que nous trouverons plus tard (*Code Just.*, IV, t. 40, 41 et 63 ; C. *Théod.*, VII, 16, 3) : prohibition de sorties pour certaines marchandises, armes, vin, blé, liqueurs, métaux précieux ; déclaration de sortie devant les magistrats de certaines cités (Trèves ? Cologne ? Mayence ??) ; lieux et jours de foires fixés d'avance pour la rencontre avec les marchands étrangers ; etc. Mais il va de soi que bien des marchands allaient chez les Germains à l'insu de l'autorité et à leurs risques et périls. Certains finissaient par s'établir en pays barbare (Tacite, *Ann.*, II, 62), sans doute pour mieux organiser les échanges ou la contrebande avec les pays romains.

⁶ *Proximi ob usum commerciorum* (Tacite, *G.*, 5). Outre les grandes villes, il pouvait y avoir des lieux de marchés convenus, par exemple Neumagen (*Noviomagus* = marché neuf) chez les Trévires, à la frontière de la province militaire de Germanie Supérieure, où je constate bon nombre de *negotiatores*, Rindern (*Arenacum, Arenatium*), où je trouve sous Néron une colonie de *cives Remi* groupés autour d'un temple de *Mars Camulus*

peuples lointains, on recourait à des caravanes, guidées ou escortées par des hommes des populations amies. Il n'était point impossible que le légat de la province frontière fournît un centurion et quelques hommes de troupes afin de faire respecter le convoi : ce qui arrivait si l'entreprise pouvait rapporter quelque avantage à l'empereur ou à l'État. C'est ainsi que, sous Néron, une petite expédition commerciale partit des bords du Danube et arriva, à travers les terres inconnues de la Vistule, jusqu'aux fameux gisements de l'ambre baltique¹.

Ces grosses maisons, ces vastes entreprises exigent trop de capitaux, impliquent trop de risques et de périls, pour que l'accord entre les concurrents ne soit pas une condition nécessaire aux réussites. Sans pouvoir l'affirmer, on devine, dans le haut commerce de la Gaule, un désir d'entente, plus fort que les rivalités d'intérêts. Certains trafiquants ne travaillaient que pour une seule province ; certains produits ne sortaient pas d'une zone déterminée. Dans les plus grandes villes, les négociants se groupaient en syndicats suivant leur genre d'affaire, par exemple à Arles les armateurs maritimes, à Lyon les armateurs fluviaux et les marchands de vin. Dans les simples bourgades, tous les commerçants se réunissaient en vue d'assurer leurs besoins communs².

Il ne faut pas croire que ces besoins fussent toujours d'ordre moral, une prière aux dieux, un salut aux patrons, une flatterie aux princes. Si des marchands suppliaient la divinité ou adoraient l'empereur, soyons soirs que c'était surtout pour le succès de leurs entreprises. Ils ne pouvaient oublier le métier lorsqu'ils se trouvaient ensemble. Les armateurs d'Arles ont écrit aux bureaux de Rome une lettre collective afin de se plaindre de poursuites et d'évaluations abusives. Ces syndicats mi ces corporations, c'étaient déjà des chambres ou des bourses de commerce³.

On serait tenté de croire que toutes ces maisons de gros ou de commission avaient été fondées par des étrangers, ainsi qu'il arrive le plus souvent dans les

(XIII, 8701), le port de Vechlen ou *Fectio* sur le Vieux Rhin, où je trouve une colonie de *cives Tungri* (XIII, 8815). Vechten, si riche en ruines et en débris industriels, pouvait servir en particulier pour les relations maritimes, avec les tribus de la Frise et de la mer du Nord. Sur ces marchés qui servaient de lieux de départ pour les pays barbares, et où pouvaient être placés des bureaux, la douane de sortie, etc.

¹ Pline, XXXVII, 45. Je crois bien que cette expédition, qui d'ailleurs rapporta une fabuleuse cargaison d'ambre, étudia également avec soin la route commerciale (*commerciana et littora peragravit*) : il est possible que certains détails géographiques fournis par Pline et surtout par Ptolémée viennent de son itinéraire. En outre, on peut supposer qu'elle procura quantité d'esclaves et de bêtes rares, puisqu'elle fut organisée par le grand maître de la gladiature impériale. — Mais dans l'ensemble les expéditions de ce genre, du côté de la Germanie (ajoutez l'Irlande et la Scandinavie), ont été beaucoup plus rares, semble-t-il, que ne l'eût comporté la force de l'Empire romain ; peut-être l'obstacle vint-il de l'instabilité du inonde germanique. — Les trouvailles de trésors de monnaies romaines (cf. *Mém. de la Soc. des Ant. du Nord*, n. s., 1872-7, p. 58) semblent prouver que les relations commerciales furent poussées jusque dans le sud de la Suède, mais s'arrêtèrent après Septime.

² Les *negotiatores* du Héraple par exemple, XIII, 4481 : dédicace, en l'an 20, à Tibère, que nous retrouvons une fois de plus comme bienfaiteur des confréries marchandes. Autres groupements du même genre, ceux des *cives Remi* de Rindern (XIII, 8701), ceux des *civæ Tangri et nautæ qui Fectione consistunt* (XIII, 8815).

³ Ce qui achève de justifier cette comparaison, c'est le fait que les notables commerçants à Lyon foute toujours partie, à titre honorifique tout au moins, des principales confréries ; il y a même un *patronus omnium corporum Luguduni licite coeuntium* (XIII, 1974).

colonies des États européens. Il y en eut assurément plusieurs dans ce cas, créées et dirigées par des Italiens ou des Orientaux, et en particulier pour le trafic avec les pays de delà les Alpes ou la mer Intérieure¹. Mais le plus grand nombre de ces négociants étaient des indigènes, adaptés avec une merveilleuse aisance aux pratiques du commerce méditerranéen². La Gaule offrit, à cet égard comme à tant d'autres, l'extraordinaire spectacle d'une nation conquise qui prend aussitôt les habitudes de ses vainqueurs, pour leur disputer les bénéfices de la terre vaincue³.

VI. — LES DÉTAILLANTS.

Au-dessous de ces maisons de gros, les boutiques de débitants étaient innombrables⁴. La vente au détail fut, dans les premiers siècles de notre ère⁵, très importante, très prospère et très variée. Il faut attendre le dix-neuvième siècle pour trouver en Gaule une telle proportion de détaillants, boutiquiers, ambulants de villes, colporteurs de marchés, gagne-petit de tout genre. Rien de pareil n'avait existé aux temps plus anciens, lorsque l'industrie ne travaillait guère que pour une aristocratie. Maintenant, dans ces grandes villes populeuses, pleines d'ouvriers, de bourgeois et d'étrangers, lors de ces jours de spectacle où des milliers de plébéiens et de paysans se pressent à travers les rues et les places, il est bon que mille échoppes, mille éventaires viennent s'ouvrir ou s'offrir aux besoins, à la curiosité et à l'appétit de la multitude⁶.

Devant ces boutiques comme devant les maisons de gros, nous sommes frappés du même fait, c'est que des indigènes les tiennent d'ordinaire et qu'ils les ont remplies de choses du pays. Le spectacle ne rappelle pas ces innombrables magasins de produits importés, ces bazars de toutes dimensions que les Français installent dans leurs villes d'Afrique. Chez les Celtes et les Belges, à Bordeaux, à Sens, à Trèves, c'est presque toujours le Gaulois qui occupe la rue de ses devantures et de ses marchandises : j'excepte, bien entendu, les inévitables baraques d'Orientaux. Le plébéien gaulois a su imiter son patron : celui-ci s'est fait industriel et négociant, et celui-là, débitant. A tous deux la défaite a ouvert un nouvel horizon de vie, et ils l'acceptent.

Les plus riches d'entre les débitants étaient ceux qui avaient boutique sur rue : bouchers avec leurs quartiers de viande suspendus à d'énormes crochets, avec leur étal où repose le grand couperet quadrangulaire⁷, tailleurs dont les piles de

¹ A Lyon ; à Trèves ; XIII, 1522 (au puy de Dôme, *cives (Romani ?) negotiatores*). La vogue, dans la Germanie indépendante, de la chaudronnerie campanienne s'explique sans doute par l'action des placiers italiens. Mais il s'agit, dans la plupart de ces cas, des premiers temps de l'Empire.

² Remarquez qu'à Lyon un Trévire fait partie du corps des *negotiatores Cisalpinorum et Transalpinorum* (XIII, 2029).

³ Rappelons que ces aptitudes commerciales se constatent surtout chez les Belges, les Trévires avant tout, puis les Nerviens, les Hèmes, les Tongres, etc.

⁴ Association de *tabernarii* dans la très petite ville de Castellane dans les Alpes Maritimes ; le quartier des *Cantunæ Novæ* à Cologne, où sont les potiers de figurines.

⁵ Elle a pu souffrir après Antonin, et elle a sans aucun doute diminué fortement après Sévère Alexandre.

⁶ A Tours, sur l'ordre de saint Martin, un prêtre court acheter *e proximis tabernis Bigerricam vestem* (*Dial.*, II [1], 1, 8).

⁷ Espérandieu, n° 1210 (Bordeaux), 2056 (près de Nuits), 3454 ? (Dijon).

draps s'entassaient sur les banques massives¹, fruitières armées de la balance romaine, insigne de leur travail², boulangers et pâtisseries avec leurs pains et leurs gâteaux en étalage³, marchands de vins et de comestibles devant leurs pichets alignés sur les comptoirs en rangée décroissante, ou leurs boudins se balançant aux planches des étagères⁴, sabotiers⁵, vanniers⁶, un peuple de petits magasiniers s'allongeait aux rez-de-chaussée des maisons ou à l'arrière des portiques des édifices publics. A les voir dans les bas-reliefs qui les représentent, cela nous rappelle nos bonnes villes de province d'il y a soixante ans, Nîmes au quartier de l'Horloge, Bordeaux aux Fossés de l'Hôtel-de-Ville, Arras à la Grande-Place.

En temps de marché, les bancs et les tentes se dressaient sur les places, les vieux tapis s'étendaient à terre, et la marchandise remplissait tout. Ces jours-là le paysan, qui devenait le vrai maître du lieu, apportait ses légumes et ses bêtes, achetait ses outils et ses cagoules. Mais à quoi bon décrire un spectacle que nous pouvons voir, toujours pareil malgré les années, et souvent sur les mêmes foirails, par exemple à la grande place de Cassel, demeurée, depuis plus de vingt siècles, le rendez-vous périodique des paysans ménages ou flamands ?

Il y a enfin, alors comme aujourd'hui, le marchand ambulant des grandes villes, qui pousse son charretton⁷ ou soutient sa corbeille suspendue au cou, criant à tue-tête sa marchandise : *Les pommes, Mesdames, les pommes*, cri éternel du marchand des quatre-saisons, que Narbonne, à chaque fin d'automne, commençait à entendre dans ses rues et qu'il y entend sans doute encore⁸. — Car, avec l'aspect de ces rues de villes gallo-romaines, il faut aussi se représenter leur tapage : ces appels impérieux du marchand qui passe se mêlaient aux chants discordants des oiseaux dans la boutique de l'oiselier⁹, au bruit cadencé du marteau de la forge¹⁰, aux grincements de l'outil du sabotier, aux bavardages des barbiers et de leurs clients¹¹, aux clameurs des buveurs attablés dans la taverne voisine¹², au pétilllement des flammes dans les cheminées des rôtisseurs¹³.

Aucun de ces détails n'est d'hypothèse. Non seulement nous savons l'existence de ces humbles commerçants, mais nous pouvons les regarder eux-mêmes, figurés en relief sur leurs pierres sépulcrales. Ces débitants et ces colporteurs n'étaient point des gens très riches : ils tenaient pourtant à avoir leurs tombeaux

¹ N° 1099 (Bordeaux), 4043 (Arlon).

² N° 1122 (Bordeaux).

³ N° 4295 ?

⁴ N° 3469 (Dijon), 3608 (Thil-Châtel).

⁵ N° 2783 (Sens), 3685 (Reims).

⁶ N° 2743 (Saint-Ambroix chez les Bituriges).

⁷ Voyez la marchande ambulante du Musée d'Épinal, n° 4801.

⁸ *Mata, mulieres, mulieres meæ* ; Esp., n° 616 (Narbonne).

⁹ N° 2775 (Sens).

¹⁰ N° 2769 (Sens). 3155 (Paris).

¹¹ *Tonsores* à Narbonne, XII, 4714-7, où il semble même qu'il y ait une femme de ce métier (4514).

¹² Note suivante. *Cantunæ Novæ* à Cologne.

¹³ *Copo patillus* à Nîmes. XII, 3345 : *cocus et culinarius* à Narbonne, XII, 4468 et 4470 : interprétations douteuses. — A Narbonne, l'hôtellerie *A Gallo Gallinacio* (XII, 4377) ; à Lyon, l'hôtellerie consacrée *Mercurio et Apollini*, tenue par *Septumanus*, qui fournissait *hospitium cum prandio* (XIII, 2031) : deux auberges voisines d'un champ de foire, *diæta Asicana aut Paconiana*, à Aix-les-Bains (XII, 2462).

et, au-dessus, leurs images ; ils voulaient, par ces images, reparaître comme ils avaient gagné leur vie, en costume et besogne de leur métier. Si modestes qu'elles fussent, de telles professions n'inspiraient aucun mépris, et le boutiquier était fier, devant les hommes et devant les dieux, d'avoir tenu boutique : et c'est là, après tout, un noble sentiment d'orgueil professionnel, que nous retrouverons dans les beaux temps de la bourgeoisie française.

VII. — PRATIQUES AUXILIAIRES DU COMMERCE.

Petits et gros commerces devaient aux institutions d'Empire le principal de leur prospérité : unité monétaire, concordance des poids et mesures, fiscalité connue et régulière, uniformité des pratiques du droit commercial, toutes les règles de l'administration publique étaient de nature à rendre les transactions faciles et sûres.

Depuis le milieu du premier siècle, il ne circule plus en Gaule que des monnaies d'État, pièces d'or, deniers d'argent, as de bronze avec ses multiples et ses sous-multiples. Toutes les espèces fabriquées suivant ce système par les ateliers publics eurent également cours légal et cours forcé. Mais en vue de faciliter l'approvisionnement du pays en numéraire, on avait créé une Monnaie à Lyon ; elle frappa surtout du bronze, et dut rendre par là de particuliers services au petit commerce du pays, à ces vendeurs au détail dont nous venons de parler, et dont l'Empire, je crois, ne méconnut jamais les mérites ou les intérêts.

Le système romain des poids et mesures fut également imposé à la Gaule dès le lendemain de la conquête : les milles sur les routes¹, les pas et les pieds dans l'arpentage², les pieds dans la bâtisse³, les livres pour les gros poids⁴, les onces en orfèvrerie⁵, et en droguerie les boisseaux⁶, les setiers⁷ et les amphores⁸ pour les grains et les liquides, furent les mesures courantes, toutes suivant les étalons réglés à Rome. Mais je doute d'une proscription absolue des systèmes indigènes

¹ 1478 m. 50.

² *Passus*, 1 m. 479 ; *pes*, 0 m. 2957. *C. I. L.*, XII, p. 965 (pieds dans la mesure des concessions funéraires). Sur le *pes* germanique (0 m. 333), usité chez les Tongres, fixé par Drusus à un pied romain et 1/8.

³ *Columnas vicenarias* en marbre de Saint-Béat (*C. I. L.*, XIII, 38).

⁴ *Libra*, 327 gr. 45. *C. I. L.*, XII, 5701, 2 et 9 (tuyaux de plomb dont le poids est indiqué en livres) ; *C. I. L.*, XIII, 10008 ; etc. — On a pu supposer (lingot de plomb, XIII, III, 10029, 25) une livre (germanique ? celtique ?) de 351 gr. ; mais la chose est bien incertaine. — Il y avait une unité de poids et de capacité particulière pour l'huile, qui était Phémine (0 l. 2736, un demi-setier) ; cf. Hulstsch, *Metrologie*, 2e éd., p. 120. Une inscription de Narbonne (XII, 5277, p. 855) porte *ol(ei) po(ndo) V* ; comme elle se lit sur une amphore qui doit contenir de 55 à 60 litres (un peu plus de 2 amphores ordinaires), on peut supposer qu'il s'agit là d'une mesure ou d'une unité commerciale appliquée aux grandes quantités, égale peut-être à 40 hémines (10 l. 94, 20 setiers ; cinq fois cette mesure ferait environ 55 l.). — Poids et balances (XIII, 10030-1) paraissent tous conformes au système romain (sauf quelques variantes qui ne paraissent que le fait du hasard).

⁵ *Uncia*, 27 gr. 288. *C. I. L.*, XII, 354 ; etc.

⁶ *Nodius*, 8 litres 754. Cf. *C.*, XII, 3179 (*frumenti modium*). XIII, 10003, 93 et s.

⁷ *Sextarius*, 0 l. 517. Cf. XIII, 10003, 95 et s. ; 10008, 45. Voyez, à la devanture d'un marchand de vins, les spécimens de six mesures en forme de pichets (Espérandieu, n° 3608).

⁸ Cf. XII, 5081, 4 ; l'*amphora* est de 26 l. 26.

: le commerce exit pâti plutôt que profité à des violences administratives. On dut tolérer différentes mesures du pays, et quelques-unes même, comme la lieue, parurent plus tard si commodes que l'État finit par les préférer dans certains cas aux siennes propres. Ce ne fut point d'ailleurs sans les modifier légèrement, de manière à établir entre elles et les mesures latines un rapport rigoureux, une proportion facile à retenir : la lieue, par exemple, fut fixée à un mille et demi¹.

Les droits de circulation que prélevait sur les marchandises, deux et demi pour cent à l'entrée en Gaule, un pour cent en cas de vente, cinq pour cent dans les ventes d'esclaves², n'étaient point fort onéreux, et une pratique assez conciliante empêchait que la perception n'en devint une cause de gêne : c'est ainsi que les marchandises d'Afrique ou d'Italie, destinées aux entrepôts de Lyon, étaient plombées au départ et n'étaient plus ouvertes qu'à l'arrivée, au moment d'acquitter les droits : ce qui évitait tout retard dans le transport, et ce qui garantissait à la fois le fisc contre la fraude et le commerce contre le vol en cours de route³. — Nous sommes beaucoup moins renseignés sur les droits locaux, octrois, taxes de quai, de magasinage, de plaçage ou de vente. Je suppose qu'ils ne furent point très élevés : les villes de Gaule, qui ne faisaient que de naître, avaient tout intérêt à attirer les marchands et à garnir leurs lieux de foires.

Toutes ces transactions, surtout dans les faits de transport, de commission, de transit, de vente en gros, ne se passaient pas sans beaucoup d'écritures, sans un système chirographaire⁴ aussi compliqué que le nôtre : bordereaux⁵, quittances, lettres de voiture⁶, connaissements en douane, chèques mandats et lettres de crédit, contrats d'emprunt sur marchandises, effets de commerce à courte et longue échéance⁷, protêts et actes de saisie. Il n'est aucune de ces pièces ne donnât au détenteur le droit d'intenter une action publique, suivant les cas devant le juge municipal ou au tribunal du gouverneur de province.

¹ Soit 2217 m. 75. — Ce qui a dû persister le plus longtemps (comme aujourd'hui), ce sont les mesures agraires des mesures indigènes sont mentionnées par Columelle ; et l'arpent gaulois subsista sous tout l'Empire pour les vignobles, et peut-être celles des vaisseaux vinaires en bois.

² Pour l'impôt sur les ventes, il ne devait frapper, je pense que certaines transactions constatées par écrit, suivant quittances ou bordereaux et peut-être seulement celles conclues d'après le droit romain.

³ Cela paraît résulter de *C. I. L.*, XIII, 10029. 59 : marchandises plombées au port de *Rusicade* (Philippeville en Numidie) et transportées à Lyon ; et, par suite, cela peut expliquer bien d'autres plombs trouvés à Lyon. — Au sujet des plombs énigmatiques de Lyon marqués au mot *anabolicum* (XIII, 10029, 43), je suppose maintenant (en rapprochant *Hist. Aug., Aur.*, 45, et Ulpien, *Fragm. Vat.*, 137) qu'il s'agit de marchandises rares, venues d'Égypte par le Rhône et la mer, papier, verroteries, tissus de luxe, etc., dédouanées à Lyon. — Il est possible que dans certaines circonstances, pour empêcher la fraude et surveiller les transports, on fit suivre aux marchandises des routes déterminées, par exemple celle de Boulogne pour les passages en Bretagne (cf. Ammien, XX, 9, 9).

⁴ J'entends ici le mot dans le sens étymologique, qui est celui du latin *chirographum*.

⁵ Il nous reste des bordereaux, d'ailleurs très primitifs (gravés sur des tessons de terre cuite), de livraison de vases en faux arrétin, avec indication des potiers fabricants, des espèces d'objets et de la quantité livrée (Déchelette, *Céram.*, I, p. 83 et s.) : ce ne sont peut-être que des mémentos ou des brouillards.

⁶ Je réunis aussi sous ce mot les connaissements maritimes. Voyez Sénèque, *De ben.*, VII, 10, 9.

⁷ Gaius, III, 134 : *Chirografis et syngrafis... quod genus obligationis proprium peregrinorum est* ; Sénèque, *ibid.* : *Diplomata, syngraphas, cautiones*.

VIII. — LES MANIEURS D'ARGENT.

Ces accessoires indispensables de l'achat et de la vente, monnaies, poids, mesures, contrats, pièces écrites, amenèrent l'entrée en scène des auxiliaires commerciaux, arpenteurs ou géomètres, peseurs et jaugeurs attitrés¹, greffiers, prud'hommes et écrivains publics, courtiers, assureurs, encaisseurs, comptables, receveurs de rentes, recouvreurs de créances², notaires, et surtout les manieurs d'argent, qui étaient les changeurs ou les banquiers³.

Ces derniers étaient, en ce genre de métier, les plus nombreux, les plus actifs, et parfois les plus malhonnêtes. La force des choses est telle, que le présent, sur ce point, ne fait que répéter le passé. Ces banquiers de l'ancienne Gaule faisaient, comme ceux du Moyen Age et de maintenant, toutes sortes d'affaires, dont l'escompte et le recouvrement étaient les moins avantageuses. Ils avaient, les jours de marché, leurs comptoirs sur la place, et se chargeaient du change de la monnaie⁴. On se servait d'eux, je pense, pour courtiers en immeubles, en fret, ou en marchandises. Eux seuls avaient les capitaux qui permettent de longs crédits : ils étaient la ressource du commerçant aux abois, et il leur arrivait même souvent de prêter aux municipalités⁵. Car sous ce nom de banquiers, *nummularii*, il y avait les conditions les plus diverses, depuis le changeur itinérant qui s'installe dans les foires de campagne ou aux impasses des villes, jusqu'aux puissants directeurs des maisons de crédit industriel ou de banque hypothécaire, arbitres des affaires à Lyon, à Trèves ou à Narbonne.

Ces hommes d'argent, à la différence des vrais commerçants, étaient le plus souvent des Italiens⁶, tout comme les banquiers lombards ou florentins de nos villes médiévales. Le malheur pour la Gaule, au commencement de sa vie romaine, fut qu'elle sollicita l'aide de ces étrangers, qu'elle n'eut pas le courage de se passer des courtiers en numéraire. Propriétaires pressés de se bâtir de somptueuses villas, industriels désireux d'agrandir leurs fabriques, villes neuves surexcitées par la fièvre d'une croissance rapide⁷, en proie les uns et les autres à la passion de la pierre ou du marbre, ne résistaient point aux tentations de la

¹ *Mensor* à Narbonne (XII, 4490) : c'est un affranchi impérial, sans doute employé aux services publics ; Espérandieu, n° 1098, 5155 (scènes de pesage) ; *Mensor frumenti* pour l'armée, XIII, 7007.

² *Argentarius coactor* ; XII, 4461.

³ *Nummularius* (surtout changeur) ou *argentarius* (surtout banquier). En Gaule, la première expression est courante pour toutes affaires d'argent, et *argentarius* seul paraît signifier, sauf exceptions, fabricant ou marchand d'argenterie. — *Nummularius* à Narbonne (XII, 4497-8), à Saintes (XIII, 1057), à Lyon (1982 a [? cf. XII, 4497], 1986), à Trèves (Riese, 427), à Cologne (XIII, 8353, *Negotiator nummularius*). — *Mensularius*, à Narbonne (XII, 4491), peut-être un simple changeur. — Tous les banquiers mentionnés ici pouvaient faire toutes les opérations de courtage, d'acte, d'encaissement dont nous parlons. Et il est possible que les individus qualifiés de *negotiator* fissent, comme sous la République, des affaires de banque.

⁴ Cf. Espérandieu, n° 1097 (scène de change ou de paiement avec greffier enregistrant les sonates ?) ; n° 4037 (autre scène d'argent).

⁵ *Gravitate fænoris* ; Tacite, *Ann.*, III, 40. Cf. Belot, *Chevaliers*, II, p. 156 et s.

⁶ Du moins à l'origine, jusque vers Néron. Le père de Vespasien, qui *fænus apud Helvetios exercuit* (Suétone, 1), ne pouvait guère être que propriétaire d'une grosse maison de banque.

⁷ Ici, ch. VIII, § 2, ch. VI, § 14, ch. II, § I et 2.

banque voisine¹. Les changeurs se montraient à eux avec leurs caisses pleines de ce métal qui réalisait toutes les espérances : sûrs qu'ils étaient de l'appui des tribunaux contre des débiteurs indigènes, ils consentaient aux plus larges avances. Qu'elles fussent ou non remboursées, le banquier ne perdait jamais rien : à défaut d'or, il avait l'hypothèque, le droit de saisir la terre, revenus et capital. Et comme il exerça toujours ce droit, et jusqu'au bout, la ruine était presque inévitable pour son débiteur². Après la conquête par le légionnaire, la Gaule subit l'exploitation par l'usurier italien³.

Ces manieurs d'argent n'étaient point toujours de vilaines gens. Le père de Vespasien, un Italien de la Sabine, grand personnage, ancien fermier général dans la province romaine d'Asie, s'était installé chez les Helvètes comme banquier, et il y compléta honnêtement sa fortune⁴. Car, honnête ou non, le banquier italien s'enrichissait toujours, et d'ordinaire au détriment du pays.

On a vu⁵ les misères et les séditions qui résultèrent de cela sous les premiers empereurs. Le mal s'apaisa ensuite, et, la longue crise de croissance une fois terminée, la Gaule put jouir normalement du bien-être et de la richesse⁶ créés, souvent au prix de leur ruine, par les pionniers de la première heure.

¹ Le père de Vespasien : les *negotiatores Romani* établis à Trèves en 21 (Tacite, *Ann.*, III, 42) sont des manieurs d'argent plutôt que de marchandises, et ce sont sans doute les usuriers dont on se plaignait.

² Peut-être aussi, en cas de créance sur une cité, avait-il le droit de saisir les revenus municipaux.

³ Cela explique en grande partie la révolte de 21.

⁴ L'honnêteté du père de Vespasien paraît hors de doute ; Suétone, *Vespasien*, 1.

⁵ Sous Tibère.

⁶ Sous Claude surtout, où il serait possible que, dans la banque comme dans la grande industrie, l'élément indigène ait commencé à prendre le dessus sur l'élément italien.

CHAPITRE VIII. — RICHES ET PAUVRES.

I. — PLUS DE BIEN-ÊTRE CHEZ LE PAUVRE.

De ce travail intense de toute une nation, il résulta chez les Gaulois, comme il fallait s’y attendre, moins de gêne pour le pauvre, plus de luxe pour le grand.

La misère des humbles, aux champs ou aux villes, ne put que diminuer dans ces temps d’extraordinaire activité, où on eut besoin de tant de bras valides. Paysans pour défricher, ouvriers pour bâtir, artisans à l’usine ou charretiers sur la route, il y eut de la besogne et du salaire pour tous ceux qui voulurent s’employer.

A la campagne, les famines générales ou les détresses particulières étaient moins à redouter¹ depuis l’ouverture de grandes routes et de marchés nombreux². La vogue des salaisons gauloises favorisait les plus modestes des éleveurs. Autour des villes grandissantes, il y avait place pour un monde nouveau de petits travailleurs, maraîchers, jardiniers, nourrisseurs de porcs ou de volailles. Dans les cités, les métiers les plus modestes, les éventaires les plus misérables pouvaient s’étaler librement, au soleil des rues³. L’argent est partout assez répandu pour qu’il soit permis aux moindres bourgades d’avoir leurs boutiques d’épiciers ou leurs bazars rustiques⁴. Ce fut la première fois⁵, dans l’histoire de notre sol, que le pauvre ou le mendiant put s’élever sans peine à la condition de gagne-petit, le degré initial de la fortune honnête et indépendante.

Ce fut aussi la première fois⁶ que le pays connut en abondance et variété l’objet à très bon marché, résultat de deux faits nouveaux, la production intense des manufactures gauloises, l’afflux de la petite monnaie. A la même date, la richesse en numéraire et la richesse en marchandises se morcelèrent à l’infini⁷.

Les plus infimes des hommes purent donc gagner ou acquérir quelque chose qui ne fût pas l’aumône d’un passant ou le don d’un maître. C’est pour cela qu’il s’ouvrit tant de petites boutiques, et qu’elles eurent tant de clients. Et c’est pour cela que lampes d’argile, figurines et vases en terre cuite, anneaux de métal, agrafes de bronze, toute la binteloterie chère au menu peuple, se retrouvaient dans les plus humbles logis. Un laboureur du Perthois, un pêcheur batave, un artisan d’Autun, montrait sa fine vaisselle à vernis rouge, signée des noms les plus connus de potiers rutènes⁸ : et c’était, pour ces déshérités, comme un rayon de luxe dans leur sombre logis.

¹ Jusque sous Marc-Aurèle.

² Ajoutez les précautions prises par les empereurs pour assurer la production en blé.

³ Chapitre VII, § 6.

⁴ Voyez les stèles de Thil-Châtel (Esp., n° 3608, marchand de vins et comestibles), d’Arlon (n° 4643, boutique de marchand drapier).

⁵ Au moins d’après ce que nous savons des temps antérieurs.

⁶ Même remarque.

⁷ On va par exemple acheter dans une boutique de ville une *vestis Bigerrica* pour cinq pièces d’argent (à Tours, IVe siècle, Sulpice Sévère, *Dial.*, I[II], 1, 8), une lampe à un as, etc.

⁸ Je songe à la marque de *Mommo* et à des endroits où elle a été rencontrée (XIII, 10010, 1374).

II. — PLUS DE LUXE CHEZ LE RICHE.

Chez le riche c'était alors un déploiement de magnificence que l'imagination même a peine à se représenter. A la puissance que l'aristocratie tenait des temps celtiques¹, elle ajouta l'éclat extérieur que lui fournit le luxe romain. Car le grand seigneur gaulois, dès l'instant où il a accepté César, a pris modèle sur un proconsul. Petits-fils des héros de l'indépendance, sénateurs de Rome domiciliés dans le Midi, légats, intendants ou marchands aventurés dans le Nord, tous les riches de la Gaule donnent à leur vie la même apparence somptueuse.

Ce qui seul aurait pu rappeler l'antique simplicité latine, était la tenue et l'habit qu'imposait le titre de citoyen romain. Avec ses cheveux coupés courts, sa figure rasée, sa toge blanche à peine rehaussée parfois d'une bande de pourpre, le seigneur gallo-romain présente encore dans son maintien l'austère dignité d'un Cincinnatus ; et je ne doute pas que, par désir de ressembler aux chefs fameux de la Rome antique, quelques Gaulois n'aient aimé à prendre le costume et l'allure historiques des vainqueurs du monde. Mais on a vu que la toge fut indifférente à beaucoup d'entre eux, et il advint aussi, dès le premier siècle, que les sénateurs romains et les légats eux-mêmes, par recherche d'exotisme, par désir de popularité, ou plutôt encore par goût de l'éclat et du clinquant, s'affublèrent de vêtements celtiques, aux couleurs voyantes, aux ornements bigarrés. Luxe romain et luxe gaulois se concentraient sur les mêmes hommes.

Leurs demeures étaient à l'instar des plus belles de Rome. Tous jouaient naïvement au descendant de Lucullus². Portiques en façade incurvée pour recevoir le soleil ou l'ombre en toutes les saisons de l'année et toutes les heures du jour³ ; murailles épaisses où, l'hiver, des conduites latérales dirigent sans arrêt les tièdes vapeurs des cheminées ou des calorifères⁴ ; portiques intérieurs⁵ encadrant une cour où les eaux fraîches jaillissent des fontaines et se répandent en ruisseaux⁶ ; de vastes salons aux murs revêtus de belles peintures⁷, aux sols recouverts de tableaux en mosaïques⁸ ; des salles de bains chauds et de bains froids⁹, dont les marbres étincelants proviennent de tous les pays du monde ; des toits en tuiles de métal doré qui révèlent la richesse du maître aux peuples de l'horizon et aux dieux mêmes du ciel¹⁰ ; partout des statues de bronze, de marbre, des Vénus, des Jupiter, des Apollon, des Mercure, copies de chefs-d'œuvre et souvent chefs-d'œuvre elles-mêmes¹¹ ; sur les dressoirs, des patères d'or, des vases d'argent, des coupes de verre ornées de figures ; à tous les meubles, des poignées ou des coins en métal brillant qui sont des merveilles de

¹ Tome II, ch. II, § 3 et 6.

² A Bourg dans le Bordelais, *Pontius Paulinus* faisait même représenter dans sa villa les exploits de Lucullus (Sidoine, *Carmina*, 22, 158-108) : peut-être, à cause de son nom, se croyait-il originaire du Pont.

³ *Et totem solem lunata per atria servat* ; Sidoine, *id.*, 150.

⁴ Sidoine, *id.*, 180-3, 157-191.

⁵ Cf. Sidoine, *Carmina*, 22, 204-6.

⁶ *Id.*, 208-210.

⁷ Sidoine, 136-141 (revêtements de marbres), 158-160 (peintures) ; Ausone, *Cupido cruciatus* (Cupidon crucifié par les femmes, *pictura in triclinio* à Trêves) ; peut-être aussi tapisseries, Sidoine, 192-9.

⁸ Cf. tome VI, ch. III.

⁹ Les bains sont assez souvent une construction distincte de l'habitation ; Sidoine, 127-8 ; Cumont, *Belgique*, p. 41 ; etc.

¹⁰ Sidoine, 146-9.

¹¹ Tome VI, ch. III.

ciselure : — c'était, sur les bords du Rhône, de la Moselle ou de la Garonne¹, l'image toujours pareille d'un luxe convenu et international².

Quelques-uns, parmi ces riches, avaient des goûts ou des caprices qui donnaient à leurs demeures un tour plus original. Celui-ci, à Chiragan près de Martres-Tolosanes, remplit sa villa de statues et de bustes d'empereurs, de princes et de princesses : il en fait un sanctuaire et un musée en l'honneur de la Maison Divine³. Celui-là, à Welschbillig près de Trèves, entoure une immense pièce d'eau d'une balustrade continue dont les cent douze piliers sont autant d'hermès à figures⁴. Un autre, dans la même région, commande pour la pièce d'apparat de sa villa une mosaïque où l'artiste réunira aux neuf Muses et aux divinités des mois et des saisons les plus fameux poètes et prosateurs de la Grèce et de Rome⁵. Fantaisies et manies se donnaient libre carrière dans l'ornementation de ces palais et de ces jardins, et l'argent ne manquait jamais pour les satisfaire. D'ailleurs, si étrange qu'y fût parfois ce faste de la bâtisse, il ne prit jamais en Gaule une couleur locale⁶, il y ressembla, dans ses expressions les plus variées, à celui qui sévissait alors sur le reste de l'Empire.

La seule nouveauté qu'offrit dans les Gaules le luxe d'un grand seigneur, venait de leurs fonds giboyeuses. Ce genre de richesses, ces chasses miraculeuses et à variétés infinies de plume et de poil, mettaient la marque du terroir à la gloriole de l'aristocratie. Les chasseurs du pays n'étaient ni plus passionnés ni plus bavards que ceux d'Italie ou de Grèce, mais ils avaient plus de gibier, et un gibier plus beau, plus gros ou plus rare, et ils savaient le chasser avec les meilleurs chiens du monde. Eux seuls pouvaient montrer par exemple des panoplies faites de cornes d'élan, inestimable trophée qu'un Celte regardait comme le plus bel ornement de son palais et qu'il faisait ensuite déposer sur son bûcher⁷.

Cette variété de venaison assurait peut-être au riche de Gaule, sur ses rivaux d'outre-mont, une table mieux garnie. Pourtant, ce n'est point certain. Car jamais grand de Rome n'a reculé devant une dépense de table ou de cuisine. Les plus ambitieux des Celtes ont pu désirer atteindre Lucullus ou Trimalchion aucun n'a su les dépasser.

¹ Ne pas oublier, comme élément de la richesse ou du luxe, le désir d'avoir port sur rivière (Sidoine, *Carmina*, 22, 135) et bateaux de plaisance. De là, la vogue particulière des villas riveraines de cours d'eau, par exemple de la Moselle ; t. VI, ch. VI. — De la même manière s'explique le nombre des villas voisines de la mer en Armorique.

² Nous avons été frappés, en étudiant l'architecture des villas, du caractère absolument conforme aux traditions classiques que montre le plan tout entier, aussi bien que chacune des parties de l'habitation ; Grenier, *Habit.*, p. 183. Pour tout cela, outre les livres sur les villas, Blanchet, *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, 1913 ; Cumont, *Belgique*, p. 40 et s.

³ En dernier lieu, Espérandieu, II, p. 29 et s.

⁴ Hettner, *Westdeutsche Zeitschrift*, XII, 1893, p. 13 et s.

⁵ Hettner, *Antike Denkmäler* publiés par le *K. D. Arch. Inst.*, I, 1891, p. 35-8, pl. 47-9 : c'est la mosaïque de lionnes à Trèves, XIII, 3710. Voyez, du même genre, à Cologne, la mosaïque des sept sages ou écrivains de la Grèce (Klinkenberg, p. 237-8).

⁶ Du moins jusqu'à plus ample informé. — Je ne crois pas qu'on puisse alléguer à cet égard le plafond multicolore aux coquilles, de la villa de Carnac, et autres décorations similaires.

⁷ Testament du Lingon (XIII, 5708) : *Voto autem omne instrumenturn meum, quod ad venandum et ancupandum paravi, mecum cremari..., et stellas omnes ex cornibus alcinis.*

C'est toujours à Trimalchion qu'on doit penser si l'on veut se représenter ces Gaulois de Trèves, de Bordeaux ou de Toulouse. Le héros de Pétrone fut, pendant trois siècles, le type où tous les parvenus de l'Empire purent se reconnaître. En dessinant cette figure, colorée, agitée, bruyante, puérole et vaniteuse, ce n'est pas seulement le Campanien que l'habile écrivain met sous nos yeux, l'affranchi de Naples, de Capoue ou de Cumes, enrichi par les trafics ou les tripotages, c'est encore le Celte du Rhône ou le Belge de la Moselle, lui aussi un parvenu, sinon dans la fortune, du moins dans la manière de s'en servir. Le Gaulois est aussi fier que Trimalchion¹ du nombre d'hôtes, de clients, de convives, d'amis, de parasites, d'esclaves et d'affranchis qui l'entourent à sa table, paradent clans sa maison, s'occupent sur ses champs ou dans ses ateliers, l'escortent dans la rue et l'accompagnent dans ses voyages. Pourvu qu'il y ait beaucoup d'hommes qui dépendent de lui, à travailler ou à ne rien faire, il est content. Ses faits et gestes, son départ, son retour donnent lieu à des prières, à des fêtes, à des sacrifices, même à des consécration d'autels éternels². On dirait le passage d'un Dioscure, salué par les vœux et les acclamations de cent fidèles.

Certes, les seigneurs gaulois avaient été des êtres orgueilleux et puissants, férus de leur gloire, forcenés dans leur besoin d'agir, de commander et de paraître. Mais leur individualisme exorbitant n'atteignit jamais à cette vanité à moitié démente que les Trimalchions de toute espèce imposèrent à la Gaule et à l'univers. Enlevé au champ de bataille et aux ambitions politiques, fixé sur les parcs de son domaine et dans les marbres de son palais, le riche transforma l'expression de son orgueil et l'allure de sa vie ; au lieu d'opprimer les hommes par la force de sa volonté, il leur imposa l'obsession de son nom, et il accabla la terre sous le poids des bâtisses qui exaltaient sa mémoire. Je songe maintenant au luxe des tombeaux, inconnu de l'ancienne Gaule, et que l'aristocratie de la nouvelle emprunta aux habitudes de la Rome impériale : luxe qui est la forme la plus banale et la plus insupportable de l'orgueil humain et de son désir d'éternité.

Au reste, les bâtisseurs de mausolées ne se sont point trompés dans leurs calculs. De toutes les espèces de ruines romaines, c'est la sépulture monumentale qui est la plus riche en spécimens, et en quelque façon la plus expressive, la plus parlante. La tombe de l'officier Julius, A Saint-Remy de Provence, s'élève encore à près de soixante pieds, et sur ses trois étages montre en statues ou en bas-reliefs l'image du défunt et celle de sa femme, les scènes de batailles ou de chasses auxquelles il a pris part : c'est d'ailleurs un inconnu dans l'histoire³. A Igel près de Trèves, Secundinius se fait élever, pour lui, sa femme et ses enfants, une tour plus haute encore, de soixante-dix pieds, surmontée de l'aigle et couverte de figures depuis la base jusqu'au sommet : celui-ci, c'est un gros propriétaire du pays, encore moins mêlé aux faits de l'histoire que le vétéran de Saint-Remy⁴. La Tourmagne de Nîmes, la [pile](#) de Cinq-Mars en Touraine, le mausolée de Lanuéjols en Gévaudan, et vingt autres [piles](#) ou [pyramides](#) et cent autres ruines, sont autant de gigantesques sépulcres que d'orgueilleux inconnus ont enracinés pour toujours dans le sol de la Gaule.

¹ Pétrone, *Sat.*, 52 et ailleurs.

² *C. I. L.*, XIII, 5174-6 : trois statues ou autels élevés à Dijon ou près de Dijon par des clients *pro salute, ita et reditu* de leur patron, avec l'inscription : *Jovi Optimo Maximo et Fortunæ Reduci*.

³ Espérandieu, n° 114.

⁴ En dernier lieu, Espérandieu, VI, p. 437 et s.

Le mausolée, on l'a déjà dit, ne représente qu'une faible partie d'un enclos funéraire, du domaine propre au défunt. De vastes constructions y étaient annexées. Là, à certains anniversaires, des amis, des parents et parfois des multitudes, se groupaient pour boire et manger aux frais, en l'honneur et comme sous les yeux du mort. Quelques mots du testament d'un grand seigneur gaulois nous feront connaître le fond de sa pensée, son extraordinaire désir de demeurer, par son tombeau, le maître d'une portion de la terre, le patron d'un groupe d'hommes : Je veux que mon monument funéraire soit élevé suivant le plan que j'ai donné. Qu'il y ait une grande loge où l'on placera ma statue, assise, haute au moins de cinq pieds, en marbre d'outre-mer ou en bronze, niais l'un ou l'autre du meilleur. Sous la loge, qu'on dispose un lit d'apparat, et, de chaque côté, de longs bancs, le tout en marbre d'outre-mer ; et que tout cela, les jours où le monument sera ouvert pour la commémoration de mon souvenir, soit recouvert de tapis, de coussins, de couvertures¹. Et alors, du haut de son siège, le mort en statue présidera au banquet de ses amis, ainsi qu'en sa vie faisait Trimalchion dans sa salle de festin.

Ne disons pas que ces monuments et ces repas funéraires étaient affaire de religion, de piété domestique. La religion explique le tombeau et le banquet, mais elle n'est pour rien dans la façon de l'un et de l'autre, dans les marbres et la statue, dans les folles dépenses qu'exige le maître disparu.

Ce n'est que par orgueil de sa richesse qu'il a dicté de telles volontés, qu'il s'est fait bâtir de tels édifices. Jamais, après les empereurs du troisième siècle, pareils mausolées ne s'élèveront sur notre sol. Ni les ducs de Bourgogne ni les rois de France ne songeront à des bâtisses de ce genre, immobilisant pour toujours des arpents de terre, abritant sous une masse de pierre et de marbre les cendres d'un seul homme. Qui veut trouver quelque chose de semblable, doit remonter bien au delà du temps des Romains, jusqu'à celui des dolmens et des collines funéraires. Encore la sépulture mégalithique était-elle anonyme et devenait vite mystérieuse. Celle du Gallo-Romain était faite pour perpétuer son image et son nom aux yeux et dans le souvenir de tous. A aucune époque de notre histoire, la présence d'un riche n'a été plus encombrante pour les hommes et pour le sol.

III. — GRANDE ET PETITE PROPRIÉTÉ.

C'est à propos de ces riches de la Gaule romaine qu'il faut poser à nouveau² la question de l'état de la propriété, de la proportion entre les grands et les petits domaines, des tyrannies ou des servitudes rurales, qui est une des questions capitales à résoudre pour comprendre la vie de tous les peuples et la vie de tous les temps.

Que la grande propriété, dominante au temps de l'indépendance, ait survécu sans grand changement à la conquête latine, c'est ce qu'on peut d'abord admettre. Rome, nulle part dans le monde, n'aima à bouleverser les conditions sociales chez les peuples qu'elle avait vaincus. César confisqua à ses adversaires de très gros domaines ; mais ce fut pour les donner à ses amis³, et, comme il

¹ *C. I. L.*, XIII, 5703. Cf. le testament de Trimalchion ; Pétrone, *Sat.*, 71.

² Nous avons déjà eu à nous en occuper, au point de vue strictement administratif et politique.

³ *De bello civili*, III, 59, 1 : il s'agit de chefs allobroges auxquels César a donné *agros in Gallia ex hostibus captos*.

eut de chauds partisans parmi les plus riches d'entre les Gaulois, la classe des grands propriétaires put conserver son prestige. Nous en connaissons quelques-uns du temps de Tibère : les historiens nous les montrent entourés de leur troupe de clients et de débiteurs, les armant au besoin contre Rome, et ils nous parlent d'eux dans les mêmes termes que Jules César avait parlé d'Orgétorix l'Helvétè ou de Vercingétorix l'Arverne¹.

Il va sans dire que l'administration romaine imposa à ces hommes des manières plus calmes, plus juridiques. Mais elle ne toucha pas à l'essentiel de leur puissance, qui était la terre. A chaque instant, les ruines de la Gaule nous révèlent l'étendue de nouveaux domaines, la richesse des maîtres du sol. Le propriétaire de la villa de Chiragan près de Martres-Tolosanes a sous ses ordres cinq cents laboureurs, occupés à mille hectares de terres labourables : et, puisqu'il faut ajouter aux emblavures les prairies, les vergers, les potagers et les bois, cela fait autour de la villa plus de dix mille hectares tout d'un tenant, et des serviteurs pour plus d'un millier, la population d'un très gros village. En Belgique, un domaine rural comporte souvent, outre les terres à cultiver, des mines de fer, des fourneaux, des forges, des ateliers de tout genre : sur l'un d'eux, à Morville près d'Anthée, le patron a fait bâtir une vraie bourgade, qui a seize hectares de superficie². Un maître de biens, à Anthée même, chez les Tongres, à la fois agriculteur comme celui de Chiragan et industriel comme celui de Morville, a dû étendre les communs de son exploitation sur un terrain de six hectares, cent mètres de côté et six cents de l'autre³. Ces gens-là, évidemment, pour ne point porter l'épée et ne pas commander à des soldats, n'en valent pas moins, comme propriétaires de sol et conducteurs d'hommes, un Gaulois des anciens âges. Tiberius Flavius Fétus, de Dijon, est le protecteur, le patron et peut-être l'ancien maître de tous les maçons et de tous les ouvriers du pays ; et quand il revient de voyage, on lui élève des autels et des statues comme à un prince de la Maison Divine⁴. Ne ressemble-t-il pas à Lucter le Cadurque, l'ami de Vercingétorix, qui avait dans sa clientèle les hommes de la place forte d'Uxellodunum, capable d'arrêter à elle seule les légions romaines ? Les choses du passé ont changé moins en réalité qu'en apparence.

Mais la grande propriété, si vivace qu'elle soit demeurée en Gaule sous la domination romaine, avait cessé d'y être exclusive, dominatrice et dangereuse : et c'est là le grand et l'heureux changement que l'Empire sut imposer au pays.

D'un côté, le représentant du prince surveillait de très près les agissements de ces grands seigneurs : qu'ils se risquassent empiéter sur les intérêts de l'État, ou qu'ils fussent tentés de méconnaître ceux des petites gens, ils trouvaient toujours devant eux une force publique qui les ramenait au droit commun.

D'un autre côté, les conditions nouvelles de la vie matérielle et morale favorisèrent en Gaule les progrès de toutes les classes d'hommes qui pouvaient vivre indépendantes de la terre et de ses maîtres, ouvriers et prolétaires des villes, industriels et commerçants, fonctionnaires et intellectuels : et à tous ceux-là l'État accordait pour une large mesure sa protection, et la fortune ses avantages.

¹ Tacite, *Ann.*, III, 42 : *Aliud vulgus bæratorum aut clientium* [de Florus] *arma cepit*.

² Del Marmol, *Ann. de la Soc. arch. de Namur*, XV, 1881, p. 221 et s.

³ Bequet, *id.*, XXIV, 1000-4, p. 231 et s. ; et ce domaine était clos de murs. Cf. *ædificia privata laxitatem urbium magnarum vincentia*. Sénèque, *De ben.*, VII, 10, 5.

⁴ C. I. L., XIII, 5474-6 (*lapidarii et fabri ferrarii, clientes ejus*).

D'autre part enfin, la petite propriété elle-même avait pu et avait su, pendant les premières années de l'Empire, se faire une belle place sur tous les terroirs de la Gaule, et surtout aux approches des villes : et ses progrès n'ont certes pas été indifférents aux chefs du gouvernement impérial¹. Eux-mêmes y ont contribué par les fondations coloniales au temps de César et d'Auguste. Tous ces anciens soldats qu'on envoie s'établir à Fréjus ou à Lyon vont faire souche de petits propriétaires : chacun d'eux reçoit, aux abords de la ville qui est sa résidence, quelques arpents de bonne terre, il y verra pousser son blé et croître sa vigne. Et des précautions sont prises par l'Etat pour que la misère ou l'ennui ne l'amènent pas à se débarrasser de son champ².

Les hommes d'autrefois ne pouvaient différer de ceux de notre temps. Ces boutiquiers ou ces professeurs que l'Empire multiplia dans les Gaules, étaient loin d'avoir pour la terre indifférence ou mépris. Tout au contraire, chacun d'eux a dû, comme le poète Horace³, mettre dans ses vœux une maison rustique, de beaux ombrages, et les petites émotions des vendanges que l'on espère. Il y avait, chez tous ces gens des classes moyennes, l'étoffe d'un amateur des champs et d'un petit propriétaire.

L'industrie, le commerce, les professions libérales, tout en faisant contrepoids à la grande propriété, aidaient donc à former de moindres domaines. Pendant les beaux siècles de l'Empire, jusqu'à Marc-Aurèle, la terre, comme les capitaux, comme l'influence, comme l'autorité administrative, ne cessa de se morceler, de se diviser pour le profit du plus grand nombre⁴. Un même mouvement de dispersion entraîna toutes les formes de la richesse, toutes les façons du bien-être.

Puis, la Gaule était si favorable aux petits propriétaires ! Elle leur offrait un sol bien découpé, une myriade de vallons dont chacun d'eux a cent replis pour enclore et abriter un domaine : les vastes espaces monotones y sont une rareté ; le terrain y permet, côte à côte, les cultures les plus différentes. Maintenant, par la grève de Rome, elle connaît des variétés indéfinies de légumes et de fruits. C'est un beau temps, ce siècle de la paix romaine, pour les maraîchers, les fleuristes, les jardiniers qui approvisionnent les grandes villes. A la campagne aussi bien que dans les cités, les gagne-petit ont leur domaine et leur clientèle, et ils sont maîtres chez eux⁵.

¹ Voyez par exemple à Aix-les-Bains les *possessores* (XII, 2450-61, 5874), qui paraissent être les petits propriétaires de l'endroit réunis en collège. De même à Cologne (XIII, 8254), les *possessores ex vico Lucretio* doivent être les propriétaires du quartier, héritiers de lots constitués lors de la colonisation. Peut-être faut-il songer quelquefois, dans les représentations funéraires de voitures avec leurs conducteurs, à de petits propriétaires.

² J'ai peine à croire que les anciennes prescriptions interdisant la vente des biens assignés n'aient pas été maintenues. Mais il est certain que les vétérans ne se sont pas privés de les enfreindre dans certains cas (Tacite, *Ann.*, XIV, 27), qui d'ailleurs ne s'appliquent pas aux vieilles colonies de la Gaule. Cf. *Die Schriften der Röm. Feldmesser*, II, p. 382-4 (Rudorff).

³ Horace, *Epist.*, I, 14 et 16.

⁴ Il est possible aussi que les riches Gaulois aient vendu portions de leurs terres (comme au XVI^e siècle et plus tard les seigneurs de France) pour acquérir des hôtels à Rome et faire figure à la cour.

⁵ Grenier a noté en Lorraine la division du sol en domaines de médiocre étendue (*Habitations*, p. 116).

Par le fait des lois, des mœurs des hommes, de la nature de la terre, la grande propriété se trouva donc enrayée dans la Gaule. Notre pays ignora ces immenses domaines, vastes comme une province, qui englobaient des villages et des milliers de feux, et qui, dès le temps des premiers empereurs, entraînaient en Italie ou en Afrique tant de ruines matérielles et morales, tant de souffrances au sol, tant de pertes à la liberté humaine¹. Il ignora également ces puissants propriétaires avides et maniaques qui voulaient posséder quelque chose dans toutes les parties du monde entier, cette sorte d'impérialisme terrien qui poussait les riches à acquérir des terres partout où régnaient les empereurs, à ne voir dans le sol qu'une marchandise qu'on achète et qu'on utilise partout où il s'en trouve² : la grande propriété, là où elle existe en Gaule, est le plus souvent localisée, le maître a son domaine dans sa cité et rien que là, la terre est pour lui, non pas seulement un bien qu'il exploite, mais mieux que cela, un lieu qu'il habite. Entre elle et lui il y a des liens domestiques et de longues habitudes qui ne se sont point rompus³ : ce qui conserve à la grande propriété, même en ses heures de puissance abusive, un caractère de stabilité familiale qui diminue l'injustice de son existence et qui limite les méfaits de son exploitation.

Mais tout cela n'est vrai que des premiers temps de l'Empire. A partir de Marc-Aurèle, l'une après l'autre, les digues qui contenaient les grands propriétaires se rompirent, et, comme au temps de l'indépendance celtique, ils devinrent à la fois un embarras pour l'État et un danger pour les petites gens. De nouvelles conditions sociales se préparèrent pour la Gaule, encore que, par la bonté spéciale du pays, elle doive être moins bouleversée que le reste de l'Empire.

IV. — LA RICHESSE DES DIEUX.

Le seul être qui fa plus encombrant que le riche, c'était le dieu : j'envisage ici les réalités matérielles que créait la présence d'un dieu, et non pas les sentiments que ce dieu inspirait aux hommes.

Une divinité pouvait être, en numéraire, en bijoux, en bâtisses, en terres et en serviteurs, plus riche que le plus riche des hommes, et la mainmorte faisait que cette richesse croissait toujours⁴. Il ne s'agit, bien entendu, que de grands dieux domiciliés dans de vastes temples, possesseurs de lieux célèbres⁵ : car les petites divinités, comme eussent dit les Anciens, mouraient de faim dans leurs chapelles délabrées.

¹ Pline, XVIII, 35.

² Il y a cependant des traces en Gaule de cette industrialisation de la terre : c'est, par exemple, le fait que les sénateurs de Rome possèdent des terres en Narbonnaise. ce qui doit remonter au temps de la République, lorsque le pays fut envahi par les marchands de biens ; la possession, par des grands de Rome, de mines en particulier ; le fait que des Allobroges deviennent propriétaires en *Gallia Comata* ; l'allusion possible à l'extension des latifundia en Gaule chez Pline, lorsqu'il ajoute *perdidere jam vero et provincias*, XVIII, 35. Ajoutez le fait que des riches Gaulois, comme le Viennois Valerius Asiaticus, pouvaient posséder des maisons à Rome (Tacite, *Ann.*, XI, 1).

³ Cela me paraît résulter de l'importance municipale, révélée par l'épigraphie, acquise par les grandes familles du pays, et aussi de l'importance, révélée par l'archéologie, des grands mausolées rustiques.

⁴ Il est probable cependant que l'État a pris des précautions contre cette mainmorte, n'a par exemple reconnu le droit d'hériter que pour certains temples.

⁵ Cf. note précédente.

La fortune d'un Mars, d'un Mercure, d'un Apollon, d'une Minerve¹ atteignait des chiffres énormes. De leurs antiques trésors en lingots d'or ou d'argent, les anciens dieux gaulois. Teutatès ou Bélénus, avaient à peu près tout perdu lors des pillages de la conquête. Mais les divinités qui les remplacèrent surent vite acquérir de nouvelles richesses.

Au temple de Mercure du puy de Dôme s'entassaient ex-voto de bronze et ornements de marbre, et la statue colossale du dieu, en airain, avait calté seule quarante millions de sesterces². Au sanctuaire de la Tutelle de Bordeaux, vingt-huit statues, plus hautes que nature, ornaient les galeries de la façade, et sans doute un nombre plus grand encore en garnissaient l'intérieur³. Telles étaient les richesses accumulées dans la maison sainte qui dominait la colline de Clermont, que les Germains eux-mêmes la connurent et qu'à la première occasion ils se précipitèrent pour la piller⁴. Dans un simple temple rustique de Mercure, celui de Berthouville en Normandie, on a trouvé une centaine de vases d'argent, dont quelques-uns sont des merveilles d'art, et qui représentent plus de vingt-cinq kilogrammes de métal précieux.

C'étaient là, il est vrai, capitaux improductifs, en pierre ou en métal. Mais un dieu possédait bien autre chose rapportant gros, des esclaves, des affranchis, des biens-fonds, eaux, terres ou bois, des immeubles de tout genre, les droits ou les amendes imposés aux dévots⁵, peut-être aussi les revenus de mines, d'ateliers et de fabriques. Quoi d'étonnant, après cela, que des temples ruraux soient devenus, tout ainsi que des villas de grands seigneurs, les centres et les maîtres de vrais villages, et que quelques-unes de nos bourgades françaises soient issues d'un lieu sacré de la Gaule ?

Si l'on songe que chacune des cent métropoles municipales avait un sanctuaire de cette importance ou un dieu de cette opulence, que mille temples de la campagne, aux frontières de cités ou aux centres de pays, s'étaient acquis une vogue extraordinaire, on reconnaîtra qu'une part considérable de la richesse publique s'était accumulée entre les mains des divinités et de leurs prêtres. Mais il n'en résultait que peu de mal, et il y avait progrès, à cet égard, sur les temps de jadis. La forme nouvelle prise par la fortune des dieux, par la richesse sacrée, était moins stérile que les lingots de métal abandonnés jadis aux puissances souveraines. Ces terres produisaient, ces esclaves travaillaient, et de ces belles statues ou de ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie le spectacle n'était point interdit au commun des mortels. Les hommes pouvaient jouir pour une part de la fortune des dieux.

¹ Je cite les dieux de la Gaule dont les temples paraissent avoir été les plus riches, et ce sont sans aucun doute les héritiers des anciens plus grands dieux celtiques (Ésus, Teutatès, Bélénus et la principale divinité féminine). Et c'est peut-être à celles-là seules, et dans de certaines conditions, qu'on accordait tous les avantages de la mainmorte.

² Pline, XXXIV, 43 ; cf. t. VI, ch. I et III.

³ Espérandieu, n° 1089 ; ici, t. VI, ch. III.

⁴ Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 32.

⁵ C. I. L., XII, 2426 : c'est la *lex rivi Ul...* [lé Guiers, près des Échelles] : *Si quis in eo missenit, spurcit(iam) fecerit, in temp(lo) Jovis D(omestici) ? X (denarium) I (unum) d(et)* ; etc. ; dans le même temple, dédicace des *vicani ex stipe* (XII, 2424) : ce temple de Jupiter aux Échelles paraît fort important et mériterait une étude nouvelle.

V. — CONTACTS ENTRE RICHES ET PAUVRES.

La Fortune, aurait pu dire un ancien, s'humanisait dans les Gaules : elle se montrait sous des formes plus nombreuses, plus faciles à voir et à comprendre, plus proches de notre nature.

On la demandait encore à la terre : mais la richesse foncière, que les hommes évaluent malaisément, avait cessé d'être dominante. Un Gaulois pouvait être très riche sans posséder de biens-fonds, par le mouvement de capitaux ou le travail d'une usine. De l'or plein les sébiles des changeurs et les sacs des banquiers¹, des ballots de marchandises sortant par les portails des manufactures², un navire chargé rentrant au port³, tout cela révélait aux yeux des plus ignorants l'existence d'un heureux du monde, et ce spectacle les frappait plus fortement que celui de grains entassés au grenier ou de bestiaux groupés dans le barrail. Voilà pour les moyens d'arriver à la richesse.

Pour les moyens d'en jouir, que de variétés nouvelles depuis les temps gaulois ! Demeure belle comme un palais, tombeau solide comme un donjon, partout, autour du maître, de son foyer ou de sa tombe, l'éclat du marbre, de l'or ou de la pourpre, le bruit de la foule, l'odeur des festins, l'enivrement des parfums, la beauté des esclaves, l'harmonie des musiques et jusqu'à l'art des comédiens⁴, tous les sens étaient réveillés par le contact d'un puissant, il concentrait autour de lui toutes les manières de susciter des sensations humaines⁵.

Par là même, si riche qu'apparia un Gallo-Romain, sa richesse ne semblait point, même aux plus pauvres, une chose inabordable. Il n'y avait pas, entre eux et lui, entre leur vie et les espérances secrètes des déshérités, un abîme qui ne pût se franchir. A l'époque de l'indépendance, un grand de la Gaule, maître de domaines immenses et invisibles, toujours protégé par des troupes de serviteurs en armes, était pour un plébéien une manière de roi et de dieu, et rien de ce qui faisait sa force, vastes terres et gardes du corps, n'était accessible à un misérable. Maintenant, il peut atteindre à quelques-uns des moyens qui font la richesse, à quelques-unes des jouissances qu'elle procure : il peut gagner de l'argent comme ouvrier ou comme écrivain, avoir une part de bénéfices dans une entreprise de charroi ou de navigation ; et il peut ainsi espérer à son tour quelques pièces d'or, un vase d'argent, une belle esclave, un tombeau de pierre.

¹ L'importance du numéraire comme signe de la richesse se montre dans l'habitude de remplacer les cornes d'abondance des dieux, remplies de fruits, par des sacs d'où s'échappent des pièces de monnaies (Espérandieu, n° 1555 et 3653). De la même manière, Trimalchion se fait représenter *nummos in publico de succulo effudentem* (Pétrone, *Sat.*, 71. 10).

² Bas-reliefs chez Espérandieu, n° 4131, 4156.

³ C'est pour cela que sur tant de monuments funéraires, soit à Narbonne, soit chez les Trévires, sont représentés des navires, symboles de l'activité et de la fortune du défunt. De même, Trimalchion sur son tombeau (Pétrone, *Sat.*, 71) : *Te rogo, ut naves etiam [in fronte ou in latere] monumenti mei facias plenis velis cuntes.*

⁴ Le Viennois Valerius Asiaticus a une troupe nombreuse de comédiens dans sa domesticité ; inscription de Vienne (XII, 1220) : *Scænici Asiaticiani et qui in eodem corpore sunt vivi sibi fecerunt.*

⁵ Lisez le festin de Trimalchion, et étudiez les ruines des villas gallo-romaines : l'un commente l'autre. Je ne connais pas d'œuvre qui, mieux que celle de Pétrone, soit la traduction vivante de choses vues, et dans le détail et dans l'ensemble, et comprises dans leur sens réel.

Faite d'éléments plus nombreux et plus mobiles, la fortune se mêlait davantage à tous les hommes.

L'état social concourait, avec ces conditions matérielles, à diminuer l'écart entre riches et pauvres,

On a vu que les classes et les conditions politiques ou sociales n'étaient point séparées les unes des autres par des barrières infranchissables. Les lois et les mœurs favorisaient également le passage de la servitude à la liberté. Il était le plus facile du monde, si l'esclave acquérait de quoi se racheter ; et comme les esclaves les plus économes et les plus industriels arrivaient toujours à l'indépendance, ils se trouvaient ensuite tout entraînés pour monter de la liberté jusqu'à la richesse. Trimalchion est un affranchi, et la Gaule a produit des milliers de Trimalchions, depuis ce Licinus, ancien esclave, qui y devint intendant du prince et riche à millions. Je ne sais si pareille chose eût été possible sous le régime arverne : d'abord, l'esclave affranchi voyait sa carrière entravée par les traditions d'un patriciat formaliste ; et, ensuite, la richesse immobilière lui était moins possible que les sacs de pièces d'or ne le furent à un Licinus. Le régime impérial fut pour la Gaule le triomphe des parvenus¹ : et c'était, somme toute, au profit de l'activité humaine.

Les maîtres n'étaient pas hostiles de parti pris à l'affranchissement de leurs esclaves. Il régnait même l'usage que le Romain les affranchît par testament, pour que sa mort les rendît libres, c'était alors la manière de doter ou de récompenser ses serviteurs, sans doute aussi de plaire aux dieux et de se faire bien juger des vivants². Et il en résulta ceci d'étrange, que l'existence de ces immenses fortunes et de ces troupeaux d'esclaves fut plutôt favorable que nuisible aux progrès de la liberté humaine. Le petit bourgeois, qui n'avait que deux ou trois esclaves, pouvait hésiter à les affranchir et à faire tort ainsi à ses héritiers. Trimalchion n'a pas cette crainte : il est assez intelligent des choses de la vie, ou assez timide devant celles de la mort, pour vouloir se faire pardonner sa richesse par les dieux et les hommes en rendant à ses esclaves leurs droits d'humanité : *Amis, disait-il, les esclaves sont aussi des hommes, et ils ont bu le lait comme nous, quand bien même le mauvais destin les ait accablés. Moi vivant, je veux qu'ils prennent l'avant-goût de l'eau libre, et je veux leur dire que je les affranchis tous par testament*³. D'un coup, il rend à la liberté des centaines d'hommes : ce parvenu, si orgueilleux qu'il soit, n'est pas un méchant homme ; et nous savons qu'il fait école en Gaule⁴.

Ajoutons enfin que l'Empire a fait pénétrer dans les Gaules de vieilles pratiques sociales propres à rapprocher les hommes, quels que fussent leur rang et leur condition. Rome avait beau se laisser gouverner par les plus riches : elle n'oubliait pas que jadis, au temps des grands comices, plébéiens et patriciens, puissants et misérables étaient mêlés, et qu'à cette glorieuse époque chaque citoyen valait sa valeur d'homme. Ce principe d'égalité, loin de disparaître sous

¹ Les Anciens le reconnaissent eux-mêmes ; Tacite, *Ann.*, XII, 53 ; XIV, 55 ; etc.

² *Ut familia mea jam nunc sic me amet tanquam mortuum*, dit Trimalchion, *Sat.*, 71, 3.

³ *Sat.*, 71 : *Omnes illos in testamento meo manumitto*.

⁴ L'épigraphie funéraire nous fournit de cela des preuves nombreuses : car l'esclave affranchi ainsi se chargeait d'ordinaire ou plutôt avait le devoir d'élever ou d'entretenir le monument de son bienfaiteur (cf. t. VI, ch. IV). Comparez aux paroles de Trimalchion le testament du Lingon (XIII. 5708) : *Omnes liberti mei et libertæ, quos et vivos et quos hoc testamento manumisi*.

l'Empire, fut appliqué dans les provinces, non pas sans doute comme règle politique, mais comme pratique morale et survivance religieuse. Il y eut, dans la vie de la Gaule, des jours et des lieux où riches et pauvres, et les esclaves avec leurs mitres, étaient réunis pour jouir ensemble des mêmes plaisirs, et des plaisirs qui les passionnaient le plus : c'étaient les jours de spectacles et c'étaient les grandes bâtisses de jeux, cirques, théâtres et arènes.

VI. — LES PLAISIRS PUBLICS.

Que sur les gradins de ces bâtisses les rangs sociaux fussent distingués avec soin, les bonnes places réservées aux plus nobles et aux plus riches¹, les mauvaises abandonnées aux prolétaires : cela va de soi, et nous ne procédons pas autrement, en dépit de nos prétentions démocratiques. Mais enfin, ces lieux étaient accessibles à chacun, l'entrée en était gratuite, et ils avaient été bâtis si vastes et si bien disposés, que tout curieux pouvait y trouver place et tout assistant y voir le spectacle.

Que ce spectacle fût d'ordre misérable, il nous importe peu en ce moment². Ce qu'il faut retenir de la vue de ces milliers de corps entassés et étagés, c'est qu'il y a là toutes les espèces vivantes de la société humaine, depuis le sénateur archi-millionnaire jusqu'au mendiant de la rue, et qu'ils se sont amassés là pour goûter les mêmes joies. Presque rien ne sépare leurs corps, et rien ne sépare leurs âmes.

Si ce n'était la bassesse de ces joies, je dirais volontiers que ces jeux furent, dans l'Empire romain, une affaire de bienfaisance, d'hygiène morale. Aucun théâtre, aucune fête moderne ne donne l'idée de ces arènes antiques, de leur rôle social, de leur portée humaine. Dans aucune autre institution de l'Empire romain, il n'a été fait plus de place aux droits de l'égalité naturelle, on n'a moins invoqué le privilège de la richesse et l'ignominie de la pauvreté.

C'est à ces heures de spectacle que le plus pauvre prenait sa part du luxe inouï qui enveloppait le monde impérial. Pour n'être pas des plaisirs de riches, les jeux du cirque³, de l'arène, du théâtre n'en étaient pas moins des plaisirs qui coûtaient fort cher. Il fallait entretenir ou louer des troupes d'acteurs, de mimes, de danseurs, formées presque toujours de sujets étrangers, grecs pour la plupart⁴. Chaque ville importante possédait son école de gladiateurs⁵, et la plèbe exigeait sans doute que toutes les catégories de combattants y fussent représentées : à Nîmes, par exemple, on montra des gladiateurs allobroges,

¹ Au théâtre d'Orange, places réservées aux chevaliers (XII, 1241) ; aux amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, places réservées à des membres de corporations et à d'autres (XII, 714, 3316-8 : 3315 : *cuneus quæstoris* ?), conjecture d'H. Bazin) : cf. XIII, 1919 (cirque de Lyon), 1805 ; etc.

² J'y reviendrai plus loin, tome VI, ch. IV.

³ Pour ceux-ci, cf. aussi tome VI, ch. IV.

⁴ A Arles, épitaphe d'un *scænicus ex factione Eudoxi* (XII, 737) : *Eudoxus* doit être un artiste chef de troupe, et *factio* désigner sa troupe. Nîmes, *grex Gallicana* [?] *Memphi et Paridis* (XII, 3347), sans parler de l'association universelle des compagnons de Bacchus (Inscr. Gr. Ital., 2408-2502). A Vienne, *scænici Asiaticiani* (XII, 1929), troupe subventionnée, salariée ou fondée par Valerius Asiaticus. A Bordeaux, *scænicus negotiator* (XIII, 642), entrepreneur de tournées ? Cf. t. VI, ch. III.

⁵ A Autun ; à Arles, *negotiator familiæ gladiatoriae*, XII, 727 ; à Nîmes ; à Die ?, XII, 1583. Pour l'ensemble des Gaules, cf. t. VI, ch. IV.

éduens, espagnols, égyptiens, arabes¹, les uns nus² et les autres bardés de fer³, ceux-ci armés du filet⁴ et ceux-là du sabre⁵, d'autres même combattant sur des chars⁶ ; et j'imagine que, comme aux toréadors d'aujourd'hui, on leur demandait d'avoir de belles armes ou des coiffures empanachées⁷. Les bêtes des arènes gauloises, évidemment, n'étaient point choisies parmi les plus rares : ou réservait à Rome les élans des forêts du Nord et les girafes des déserts d'Afrique ; de ce côté des Alpes, à Périgueux⁸, à Bordeaux⁹, à Aix¹⁰, à Narbonne¹¹ ou à Lyon même¹². Il fallait se contenter des fauves du pays, des taureaux, des sangliers et des ours, ceux-ci alors fort nombreux et déjà fort populaires¹³ ; mais il est probable qu'on présentait de temps à autre quelques bêtes des pays lointains, léopards, panthères, tigres et surtout lions, dont le nom et la vue agitaient dans le monde entier l'imagination populaire.

Les frais des jeux ordinaires faisaient partie des budgets des villes ou des provinces. Mais beaucoup de spectacles venaient de fondations particulières, legs d'anciens magistrats, donations de candidats aux charges municipales, libéralités de citoyens généreux¹⁴. L'institution fonctionnait à la manière de notre assistance publique.

Elle en était, pour une part, l'équivalent. Donner des jeux au peuple, paraissait alors l'une des cieux façons de soulager sa misère. L'autre, c'était de lui distribuer des bons de pain. Le mot fameux du poète, *panes et circenses*¹⁵, formule admirablement la nature de la bienfaisance antique.

¹ XII, 3323-3332.

² Les *murmillones* ou *mirmillones* sont en principe d'origine gauloise, et *galli* semble être synonyme (Festus, p. 255, M) : leur nudité doit rappeler celle de certains anciens combattants gaulois.

³ Les *cruppellarii* d'Autun. Ils n'apparaissent pas jusqu'ici en épigraphie.

⁴ *Retiarii*. Ils ont pour adversaires les *secutores* (XII, 1596).

⁵ *Thraces* ; cf. XII, 1915, 3328-32.

⁶ Les *essedarii* paraissent en principe d'origine bretonne.

⁷ Cf. Thédenat, *Dict. des Ant.*, G, p. 1582. Un certain nombre d'armes figurées sur les bas-reliefs funéraires de la Gaule peuvent être des armes de gladiateurs et doivent être étudiées comme telles. Figurations de gladiateurs à Narbonne. Esp., n° 692-606, etc. Une des plus curieuses est à Maëstricht (n° 30119).

⁸ Espérandieu, n° 1266 (ours).

⁹ Espérandieu, n° 1101 (ours).

¹⁰ *C. I. L.*, XII, 533 (ours).

¹¹ Espérandieu, n° 613 (sanglier).

¹² Supplice de Blandine, Eusèbe, V, I, 56 (taureau).

¹³ Il devait y avoir aussi des chasses au cerf. A Metz, on a trouvé dans le sous-sol de l'amphithéâtre des ossements de taureaux, ours, sangliers, cerfs et aurochs. Le vase de Gundestrup (*Revue des Et. anc.*, 1905, pl. 7), que je crois de plus en plus se rattacher à la civilisation gallo-romaine des premiers siècles, représente une chasse au taureau avec des chiens.

¹⁴ A Marseille, *agon Iobianus*, plutôt nom de personne que nom de Jupiter (XII, 410, p. 812). A Die, *munus gladiatorium Villianum* (XI I, 1585). A Vienne, *gymnicus agon ex cujusdam testamento* (Pline, *Ép.*, IV, 22) : les représentations furent supprimées par un duumvir comme immorales ; il y eut appel de sa décision devant Trajan, et le conseil du prince lui donna raison. A Arles, *ludi athletarum aut circenses* fondés par Camars (XII, 670). A Lyon, don de *circenses* par un prêtre municipal à l'occasion de sa nomination (XIII, 1021). Etc.

¹⁵ Juvénal, X, 80-1.

De ces deux termes, le premier trouve moins son emploi dans les Gaules : si la plèbe des villes y a reçu du pain, nous ne le savons pas encore, et ce ne fut sans doute qu'à de certaines occasions¹. Mais chaque cité a en tout à la fois son théâtre et ses arènes, quelques-unes ont eu également leur cirque², et il ne manquait m'élue pas de théâtres dans les bourgades ou les lieux saints des pays ruraux. A Paris, le théâtre flanquait, du côté du couchant, les pentes de la colline Sainte-Geneviève, et les arènes, au levant, s'adossaient à ce même coteau³. Sortez de Paris par la route des Flandres : à trente milles, c'est l'amphithéâtre de Senlis, attenant au mamelon qui porte la petite ville⁴. Continuez plus loin dans la même direction : c'est, à quinze milles de là, à la frontière du Soissonnais, le théâtre de Champlieu, bâti dans la campagne, sur le plateau que borde la forêt de Compiègne⁵ ; et c'est, à vingt-cinq milles de Champlieu, la ville de Soissons, elle aussi avec son théâtre⁶ et d'autres lieux de plaisir. On dirait que chaque fin d'étape est marquée par quelque rendez-vous de spectacle, ainsi qu'elle le fut, au Moyen Age, par un hospice de pèlerins.

A côté de ces ruines d'arènes ou de théâtres, nous rencontrerons toujours celles de temples et de thermes ; et je ne connais pas d'exception à cette règle. Le temple, c'est le dieu, le sacrifice et la prière mis à la disposition de tous, de même que le théâtre et l'amphithéâtre offrent leurs jeux à tout venant. Mais les thermes, les lieux de bains, doivent passer aussi pour un des organes de l'assistance publique.

L'entrée en est libre, et, à des jours très nombreux, l'usage des bains y est gratuit⁷. Or, ce sont d'immenses et somptueuses constructions que ces thermes, celles où les cités et leurs bienfaiteurs ont tenu à étaler le plus de richesses⁸ : les salles, élégantes et spacieuses, en sont décorées de marbres coûteux, de

¹ Distribution d'huile et de bière [?] à Riez à l'occasion d'un spectacle, mais aux frais d'un particulier (XII, 372) ; distribution de vin ou d'huile faite par un particulier à tout le peuple [?], sans parler de vin et de pain aux membres de collèges (Cimier, V, 7904, 7905, 7920). Sur les autres formes de la bienfaisance publique, t. VI, ch. IV. Les *sportulæ* distribuées à l'occasion de dédicaces de monuments, d'élections, etc., n'étaient en réalité que des cadeaux faits à quelques-uns, membres de confréries, décurions même, et ne peuvent être assimilées à des œuvres de bienfaisance (XII, 4388 ; *id.*, p. 960 ; XIII, 1921 ; etc.).

² Tome VI, ch. IV.

³ De Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 66 et 76.

⁴ Voyez les premières années du *Comité arch. de Senlis*, en particulier [IV], 1866, paru en 1807, p. 163 et s.

⁵ Espérandieu, V, p. 94 et s.

⁶ De Laprairie, *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Soissons*, II, 1848, p. 80 et s. Je ne sais si c'est au théâtre romain de Soissons que fait allusion Grégoire de Tours, *H. Fr.*, V, 17.

⁷ Je ne crois pas à la gratuité permanente dans toutes les localités : si à Nîmes (XII, 3179) la colonie accorde à un vétéran *balneum gratuitum in perpetuum* (pour lui et les siens, *et sui*), si les gens de Garguier (*locus* d'un *pagus* arlésien près de Marseille) se plaignent qu'on leur ait enlevé le bain gratuit dont ils jouissaient depuis plus de quarante ans (XII, 594), c'est évidemment que la gratuité n'était pas un principe. L'exemple de Garguier et d'autres localités montre que les plus petites bourgades de pagi avaient également leurs thermes publics.

⁸ En particulier des marbres. C'est ce qui résulte surabondamment des ruines (voyez en particulier celles des thermes de Sens, en dernier lieu, Espérandieu, IV, p. 55 et s.), des textes, des inscriptions (Vaison, XII, 1357, un habitant laisse 50.000 sesterces *ad porticum ante thermas marmoribus ornendam* ; Narbonne, 4388 ; Le Pègue, chef-lieu de *pagus* voconce, 1708), et de l'exemple des empereurs à Rome.

statues, de mosaïques et de peintures ; tout autour s'étendent des portiques, des cours, des jardins, des terrasses, des salles de jeu et de gymnase¹. Le populaire s'y repose, s'y instruit, s'y récréé, à la fois comme dans un musée, un casino et une promenade publique. Les jolies choses qu'il voit, sont un peu siennes à ce moment. En plus, il a le délassément des bains, chauds, tièdes ou froids, dans un beau local digne d'un prince, et il a les joies bruyantes et les facéties vulgaires des baignades en commun. Autant qu'une séance aux arènes, une partie de thermes est la joie que le boutiquier ou l'artisan escomptent dans leur semaine de travail. Vieillis et voisins de la mort, ils aimeront à parler des heures folâtres passées dans les bains publics. Pour quelques-uns, c'est le souvenir le plus gai qu'ils emporteront de la vie. *Passant qui lis ces mots, dit l'épithaphe d'un petit bourgeois lyonnais, va-t-en donc aux bains d'Apollon : j'y allais me baigner avec mon épouse, comme je voudrais bien le faire encore*².

Grâce aux immenses thermes qui furent alors bâtis dans toutes les villes sans exception, et en outre dans toutes les bourgades et tous les lieux de foires, le plus humble des Gaulois put se procurer cette volupté nécessaire. Il y éprouvait, nuances à part, les mêmes sensations que le Viennois Asiaticus dans son palais de Rome ou qu'un fils de sénateur dans les thermes de Titus. A défaut de respect pour les droits supérieurs de l'homme, les usages romains admettaient le droit de tous à de certaines jouissances.

VII. — JALOUSIES COLLECTIVES.

Mais, de ce que le pauvre s'est senti plus près du riche, gardons-nous de conclure qu'il y ait eu de l'un à l'autre une lutte moins vive et une plus grande bienveillance.

Du pauvre au riche, le sentiment dominant demeurait celui de la jalousie. Par le fait même que les richesses étaient plus visibles et plus accessibles, elles excitaient de plus fortes convoitises. Le paysan éduen de jadis avait de se résigner plus aisément à la force quasi divine d'un Dumnorix ou d'un Diviciac que l'ouvrier de Lyon à la vaisselle d'argent ou aux festins somptueux d'un sénateur clarissime : c'étaient choses, après tout, qu'il pouvait comprendre et prendre, dont il voulait et saurait jouir.

Le genre même des bienfaits que la plèbe recevait des classes dirigeantes, ces spectacles coûteux, ces bains voluptueux, étaient de nature à lui rendre plus cuisant encore le désir de la vie facile, le goût du plaisir dérobé. Ces présents qui venaient à elle, c'étaient joies grossières, passions féroces, jouissances morbides, heures d'oisiveté et contagion de luxe. Elle sortait de ces lieux de spectacles et de bains moins disposée à accepter sa misère et à travailler pour l'adoucir.

Elle en sortait aussi avec l'impression plus dangereuse encore pour l'ordre public, qu'elle était la multitude et qu'elle avait la force du nombre. Cette impression, que la réunion publique ou la manifestation dans la rue donne

¹ *Sphæristeria* et *xystus* à Nîmes (XII, 3304, 3155), en supposant qu'ils se rattachent à des thermes.

² *Tu qui legis vade in Apolinis lavari, quod ego cum conjuge feci : vellem si aduc possem* ; XIII, 1933.

aujourd'hui aux ouvriers en grève, une séance aux arènes la donnait au commun peuple d'une cité gauloise.

Aucun des éléments qui préparent et provoquent les insurrections populaires et les révoltes sociales ne manqua à la Gaule romaine. Dès que l'autorité publique faiblissait, l'émeute commençait à gronder partout. Lorsque, dans le cours du troisième siècle, l'État se montra impuissant à gouverner, les prolétaires de la Gaule, paysans ou plébéiens, se conjurèrent pour prendre part au grand pillage¹. Et je suppose qu'ils attendaient depuis longtemps cette heure.

D'autres aussi la guettaient, qui vivaient hors de l'Empire, les Barbares de Germanie et d'ailleurs. Ceux-là, par rapport à la Gaule, étaient les pauvres d'à côté. Ils ne pouvaient ignorer les richesses de ses villes, de ses villas et de ses temples. Quelques-uns, comme hôtes, esclaves, ambassadeurs ou curieux, avaient de voir les tables des grands et les trésors des dieux². Dès le jour où l'Empire prit contact avec la Germanie, l'envie folle de cet or et de ce vin grandit sur le sol barbare³.

La prospérité de la Gaule l'exposait donc aux convoitises de tous les misérables, ceux du dehors et ceux du dedans. Seule, la force de l'État et de ses armées réussissait à contenir les uns et les autres. Car on ne pouvait changer le caractère des hommes ; et, du reste, aucun régime politique ne s'est moins préoccupé des esprits et des Aïnes que l'Empire romain, n'a eu moins le souci de les diriger, de les instruire, de les améliorer.

C'est cet état moral de la Gaule qu'il nous faut étudier maintenant.

FIN DU CINQUIÈME TOME

¹ Dès Marc-Aurèle et peut-être dès Antonin.

² Il y eut toujours des Germains dans l'Empire, en Italie et à Rome même, en particulier les chefs fugitifs et leur suite (Dion, LVI, 23, 4 ; Tacite, *Ann.*, II, 63 ; XI, 16). À Fréjus, Tibère installa en l'an 18 Catualda, roi des Gotones [les *Cotini* de Silésie ?], le vainqueur de Marbod (Tacite, *Ann.*, II, 63) : et il semble que l'empereur n'était rassuré qu'à moitié au sujet de ces Barbares, puisqu'il installa leur suite *ne quietas provincias immixti turbarent*.

³ Sans parler de ses convoitises éternelles sur le sol de la Gaule ; Tacite, *Hist.*, IV, 73.